

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
HUMAN, SOCIAL AND EDUCATIVE
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN (1990-2020)

Version corrigée

Thèse soutenue publiquement le 05 Novembre 2024 devant le jury composé ainsi qu'il suit :

Président : KENNE Faustin, Pr. Université de Yaoundé 1

Rapporteur : TSALA TSALA Célestin Christian, Pr. Université de Yaoundé 1

Membres: YEBEGA NDJANA Junior Nicolas, MC. Université de Bertoua

BEKONO Cyrille Aymard, MC. Université de Yaoundé 1

NGUEK MONTEH René, MC. Université de Yaoundé 1

Spécialité : Histoire des Relations Internationales

Par :

Alfred EKANI
Master en Histoire

Novembre 2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENT	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	viii
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIERE PARTIE: LES DETERMINANTS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN.....	53
CHAPITRE I : LA CRISE DE L'ETAT PROVIDENCE COMME PARADIGME EXPLICATIF DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE.....	54
CHAPITRE II : LA MISE SUR PIED D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE COMME EXPRESSION D'UNE ACTION DICTEE PAR LA NECESSITE 1960-2020	105
DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DU DISPOSITIF JURIDIQUE, COGNITIF ET DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN.....	163
CHAPITRE III : ANALYSE DES CADRES NORMATIFS ET COGNITIFS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN	164
CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN	229
TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'UNE REORIENTATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SCHENGEN : UN ENJEU CRUCIAL POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN.....	296
CHAPITRE V : L'ACTION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE-SCHENGEN DANS LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN	296
CHAPITRE VI : IDENTIFICATION DES LIMITES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SCHENGEN : PERSPECTIVES POUR UNE REFONDATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE CAMEROUNAIS.....	347
CONCLUSION GENERALE	401
ANNEXES	408
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	447
INDEX	487
INDEX DES CONCEPTS.....	488
INDEX DES AUTEURS.....	490
TABLE DES MATIÈRES.....	493

A

Ma grand-mère Marguérite Menye Tanga

REMERCIEMENT

La réalisation de ce travail de recherche a été rendue possible grâce aux efforts et précieux concours de plusieurs personnes physiques ou morales. Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué sous diverses formes à sa réalisation.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude au Pr. Célestin Christian Tsala Tsala, pour avoir dirigé cette thèse. Ses idées et sa rigueur ont été l'une de nos principales sources d'inspiration et de motivation. Ses appréciations et ses encouragements nous ont permis de garder une certaine confiance indispensable pour la réalisation de ce travail. Nous le remercions de nous avoir permis de frayer un petit chemin dans ce vaste labyrinthe de l'Histoire des Relations Internationales.

L'on voudrait remercier ici, tous les enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1, du département de l'Intégration et de la Coopération de l'IRIC, pour avoir contribué de façon considérable à notre décollage épistémologique et conceptuel. Qu'ils trouvent en ce travail une profonde reconnaissance.

Une mention spéciale aux Pr Nicolas Junior Yebega Ndzana et Cyrille Aymard Bekono pour leur appui multiforme et inconditionnel dans le cadre de cette recherche. Nos sincères remerciements vont également à l'endroit de mademoiselle Rachel Noah Atangana pour son soutien multidimensionnel.

Il convient d'adresser également nos remerciements aux camarades de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), en particulier Christophe Onguene Onguene, Alain Patrick Loumou Mondoleba et Rafiatou Gbayouen Kouotou, avec qui des échanges et discussions ont été très féconds relativement à la concrétisation de ce travail. Notre gratitude aussi à ceux de l'Université de Yaoundé I, à l'instar de Donald Bilegue Ovono et Emile Zola Eyigla, Eugene Rodrique Kede Ngah, Jean-Marc Ayissi pour leur encouragement multiforme.

Un vibrant hommage est rendu aux aînés académiques le Dr Sylvain Ndong Atok, Appolinaire Edzoa Zobo qui m'ont toujours honoré de leur présence dans mes études.

Nous ne saurions terminer cette rubrique sans toutefois exprimer notre gratitude à nos du Lycée, Jean de Dieu Onana Onana, Alfred Martin Abega et Yannick Noa.

Nous exprimons, *in fine*, notre gratitude à Jean-Marie Mollo Olinga pour son soutien remarquable dans mes études.

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
ADCS	: Association pour le Développement du Cameroun Septentrional
AEC	: Association des Etudiants camerounais de France
AEF	: Afrique Equatorial Française
AFD	: Agence Française de Développement
AGMM	: Approches Globales de la question Migratoire et de Mobilité
AI	: Agence Internationale
AMSEP	: Association Mondiale des Services d'Emploi Publique
AN	: Assemblée Nationale
APD	: Aide Publique au Développement
ARECC	: Association des Rapatriés et de lutte contre l'Emigration Clandestine au Cameroun
AUF	: Agence Universitaire Francophone
AVI	: Attestation de virement irrévocable
BAD	: Banque Africaine de Développement
BAS	: Brigade Anti-Sardinard
BIP	: Budget d'Investissement Public
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BUCREP	: Bureau Central de Recensement, d'Etude de la population au Cameroun
CCEY-CA	: Caritas International Belgique
CDT	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CECR	: Cadre Européen Commun de Référence pour les langues
CEE	: Communauté Economique Européenne
CEIDES	: Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Economiques et stratégiques
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	: Communauté Economique Régionale

CIT	: Comité Internationale du Travail
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CRADAT	: Centre Régional Africain d'Administration du Travail
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DAAD	: <i>Deutscher Akademischer Austauschdienst</i>
DGSN	: Délégation Générale de la Sureté Nationale
DIALYJ	: <i>Diaspora and local Youth Joint veinture</i>
DSCE	: Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi
EES	: Système de contrôle Electronique d'Entrée et de Sortie
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENS	: Ecole Normale Supérieure
ESIJY	: Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé
EUNAVFOR MED	: <i>European Union Naval Force Mediterranean</i>
EUROSUR	: Système Européen de Surveillance des Frontières
FALSH	: Faculté des Arts et Sciences Humaines
FCFA	: Franc des Colonies Françaises d'Afrique
FED	: Fonds Européen de Développement
FFE	: Fonds pour les Frontières Extérieures
FFM	: Forum Mondial sur les Migrations.
FMI	: Fonds Monétaire International
FMI	: Fonds Monétaire International
FNE	: Fonds National de l'Emploi
FR	: Fonds pour le Retour
FRONTEX	: Frontières extérieures européennes
GICAM	: Groupement Inter-patronal du Cameroun
GIZ	: <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IFC	: Institut Français du Cameroun
INS	: Institut National de la Statistique
IPES	: Institut Professionnel d'Enseignement Supérieur
IPPTE	: Initiatives Pays Pauvres Très Endettés
IRCOM	: Institut de Recherche en Communication, en Optique et Micro-ondes
IRIC	: Institut des Relations Internationales du Cameroun
IRIS	: Institut de Relations Internationales Stratégiques

JEUCAFRA	: Jeunesse Camerounaise française
MCEM	: Masters Communs Erasmus Mundus en Europe
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	: Ministère des Finances
MINPROFF	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINJEC	: Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	: Ministère de la Justice Garde des Sceaux
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
MRC	: Mouvement pour le Renaissance du Cameroun
ODD	: Objectif de Développement Durable
OEMIT	: Organisation pour l'Eveil des Jeunes sur la Migration Irrégulière et la Traite des Personnes
OFII	: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OI	: Organisation Internationale
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	: Organisation de la Société Civile
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAJER-U	: Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
Dr	: Docteur
Pr	: Professeur
PARIC	: Programme d'Aide au Retour des Immigrés Camerounais
PARI-JEDI	: Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurels
PASOC	: Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile camerounaise
PCRN	: Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale

PIAASI	: Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PM	: Premier Ministre
PMM	: Pacte Mondiale sur les Migrations
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PRO-ACTP	: Programme d'Appui à la Composante Technologique et Professionnelle de l'Enseignement Supérieur
PRODAT	: Programme d'Aménagement du Territoire
RABIT	: <i>Rapid Border Intervention Teams ou alors équipe d'intervention rapide aux frontières.</i>
RDPC	: Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RTP	: <i>Registered Travelers Program</i>
SDECE	: Service Secret Français
SDN	: Société Des Nations
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SIMIC	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SIS	: Système d'Information Schengen
SMIC	: Solutions aux Migrations Clandestines
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication.
UA	: Union Africaine
UCAC	: Université Catholique d'Afrique Centrale
UDEAC	: Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
UE	: Union Européenne
UECF	: Union des Etudiants Camerounais de France
UNC	: Union Nationale du Cameroun
UNEK	: Union des Etudiants Kamerounais
UPC	: Union des Populations du Cameroun
VIS	: Système d'Information sur les Visas Schengen
ZLECAF	: Zone de Libre Echange Continentale

LISTE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1: Matérialisation de l'espace Schengen 12

Carte 2: Carte des pays éligibles au fonds fiduciaire en Afrique. 274

PHOTOS

Photo 1: Les affiches des promoteurs de voyage et d'emploi international au Cameroun 60

Photo 2: les affiches des promoteurs de voyage et d'emploi international sur le mur de l'entrée principal de l'Université de Yaoundé 144

Photo 3: Illustration des différents services de studely à partir d'une affiche publicitaire ... 260

Photo 4: Photos illustrant la campagne d'affichage de lutte contre la migration irrégulière menée par SMIC en 2007..... 286

Photo 5: Photo d'illustration d'un migrant de retour ayant reçu un soutien économique grâce au fonds fiduciaire. 291

Photo 6: Illustration des points de vente des produits d'occasion..... 328

Photo 7: Photo illustrant une voiture d'occasion venue de l'UE..... 329

Photo 8: Illustration de la volonté des jeunes de sortir du secteur informel lors d'une campagne de sensibilisation. 385

DIAGRAMMES

Diagramme 1: Poids moyen de chacun des 5 produits alimentaires dans le total des importations des produits alimentaires importés sur la période 2013-2017..... 72

Diagramme 2 : Taux d'acceptation des requêtes aux fins de prise en charge dans l'espace Schengen en 2018..... 191

Diagramme 3: Représentation graphique du taux de microprojets financés par le fonds fiduciaire dans 3 communes de l'Extrême Nord en 2017 279

Diagramme 4 : Répartition mensuel du nombre de migrants de retour au Cameroun ayant bénéficié d'une prise en charge en 2018. 293

Diagramme 5: Répartition des montants transférés au Cameroun par la diaspora entre 2000 et 2015..... 323

Diagramme 6: Représentation graphique des Camerounais de l'Europe-Schengen inscrits sur les listes électorales aux élections présidentielles de 2011 et 2018. 342

IMAGES

Image 1 : Présentation des différents communiqués des passeurs dans les foras Facebook et whatsapp.....	99
Image 2: Certificat international de vaccination délivré par le MINSANTE à un candidat à l'émigration internationale	246
Image 3: Image illustrant un test anti-covid délivré par le MINSANTE à un potentiel migrant	247
Image 4: Illustration d'un slogan de campagne de sensibilisation mené par le Pari-Jedi	254
Image 5: Restaurant d'un groupe de jeunes ayant bénéficié du soutien du fonds fiduciaire dans le cadre du projet HIMO en 2017.	280
Image 6: présentation des offres de service mobile <i>nuevanation</i>	337

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Illustration d'un exemple de surexploitation des employés mal rémunérés dans une entreprise chinoise au Cameroun.....	63
Tableau 2: Illustration de la faible rémunération des infirmiers diplômés d'Etat au Cameroun en situation de sous-emploi	65
Tableau 3: Récapitulatif des opérations financées par les différents fonds entre 2007 et 2020	129
Tableau 4: Bilan chiffré de l'opération Sophia pendant l'année 2016	140
Tableau 5: Récapitulatif du taux d'acceptation des requêtes aux fins de prise en charge dans l'espace Schengen en 2018	190
Tableau 6: Répartition du nombre de visa annuel pour motif de travail aux Camerounais vers la France	203
Tableau 7: présentation des coûts de formation en langue dans certains centres linguistiques	262
Tableau 8: Représentation du taux de microprojets financés par le fonds fiduciaire dans 3 communes de l'Extrême Nord en 2017	278
Tableau 9: Récapitulatif mensuel du nombre de migrants de retour au Cameroun ayant bénéficié d'une prise en charge en 2018.	292
Tableau 10: récapitulatif de quelques formations italiennes dispensées au Cameroun à partir de l'initiative d'un universitaire camerounais de l'Italie	312

Tableau 11: Quelques réalisations des Associations de Migrants camerounais de l'Europe dans le domaine de la santé au Cameroun septentrional entre 1994-2010.....	316
Tableau 12: illustration des profils des personnels de santé ayant effectués une campagne de santé à l'Ouest Cameroun	318
Tableau 13: Présentation des montants transférés au Cameroun par la diaspora entre 2000 et 2015.....	322
Tableau 14: Nombre d'inscrits des Camerounais de l'Europe-Schengen sur les listes électorales aux élections présidentielles de 2011 et 2018.	341
Tableau 15: déphasage entre la somme désirée par le migrant et le montant perçu pour le financement de son projet de réintégration par le fonds fiduciaire.	374

RÉSUMÉ

La question de la gouvernance des migrations africaines vers l'Europe Schengen est au cœur des relations Europe/Afrique aujourd'hui. L'insécurité multiforme, causée par les effets pervers de la mondialisation, a installé un climat de méfiance dans cette zone de libre mobilité. Les Européens ont tendance à croire que la crise qui secoue leur biotope est la conséquence de l'acceptation des sans papiers dans cet espace d'intégration. À partir d'une telle rationalité, une synergie d'actions est mise en place au Cameroun pour réguler les migrations camerounaises vers l'Europe Schengen. L'industrie migratoire étant devenue très rentable, le système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen est une politique construite autour d'une configuration d'acteurs rationnels. Telle est l'hypothèse principale de cette étude. Les méthodes hypothéticodéductives, géopolitique et de confrontation des sources ont été mobilisées après avoir collecté les informations théoriques et empiriques pour mieux analyser le système de fonctionnement de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe. Il en ressort de cette étude que la politique de gouvernance des migrations camerounaises mise en place au Cameroun n'est que le fruit d'une détérioration de la politique migratoire européenne au Cameroun. Toutes les initiatives de régulation des migrations régulières et irrégulières effectuées au Cameroun ont une empreinte des politiques des Etats Schengen. Ces derniers ont transformé les autres acteurs en de véritables valets au service des objectifs de la politique migratoire Schengen. C'est ce qui explique la nécessité pour l'Etat du Cameroun de construire une politique souveraine et pragmatique de régulation des migrations de ses citoyens.

Mots clés : Gouvernance, migration, camerounais, europe-Schengen

ABSTRACT

The question of the governance of African migration towards Schengen Europe is at the heart of today's Europe/Africa relations. The multifaceted insecurity, caused by the perverse effects of globalization, has installed a climate of mistrust in this zone of free mobility. Europeans tend to believe that the crisis that is shaking their biotope is the consequence of the acceptance of foreigners in this space of intergration. Based on such rationality, a synergy of actions has been set up in Cameroon to regulate Cameroonian migration towards Schengen Europe. The migration industry has become very profitable, the system of governance of migration of Cameroonians towards Europe Schengen is a policy built around a configuration of rational actors. This is the main hypothesis of this study. The hypothetical-deductive, geopolitical and confrontation of sources methods were mobilized after having collected theoretical and empirical information to better analyze the functioning system of the governance of Cameroonian migrations to Europe. It emerges from this study that, the Cameroonian migration governance policy implemented in Cameroun is only the result of a deterritorialization of European migration policy in Cameroon. All the regular and irregular migration regulation initiatives carried out in Cameroon have a tinge of the policies of the Schengen states. These states have transformed other actors into actual servants serving the objectives of the Schengen migration policy. Hence, the need for the state of Cameroon to build a sovereign and pragmatic policy to regulate the migration of its citizens.

Key words: Governance, Migration, Cameroonian, Europe Schengen

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I-CONTEXTE DU SUJET

Le phénomène migratoire est une réalité très ancienne dans l'histoire du continent africain. Depuis la période précoloniale, l'Afrique a toujours vécu ce phénomène, notamment à travers le développement du commerce transsaharien. A partir de cette période, les Africains sortaient déjà de leur cadre de vie d'origine pour aller à la rencontre des autres cultures afin d'améliorer leurs conditions de vie. L'absence d'une démarcation des espaces territoriaux et l'absence des Etats souverains reconnus par le droit international à cette période fait en sorte que certains chercheurs ne parlent pas suffisamment de migration internationale en Afrique précoloniale. Ceci est dû au fait que dans le discours scientifique des relations internationales, un phénomène prend un caractère international si et seulement si, il transgresse les frontières des Etats-nations. Dans cette dynamique, Cyrile Aymard Bekono pense que " si l'existence du modèle d'Etat-nation à l'occidental est une réalité quasiment abstraite dans le champ sociopolitique des sociétés africaines précoloniales, il convient cependant de préciser que l'analyse des migrations des Camerounais à l'échelle internationale est moins une question terminologique que méthodique"¹ .

Si la migration connaît une grande ampleur avec la mondialisation actuelle, ce fait est beaucoup plus ancien dans ce continent qui ne connaissait pas de frontières. Elikia M'Bekolo pense que " l'histoire de l'Afrique est une histoire d'ouverture, une ouverture que les Africains eux-mêmes ont essayé de faire (...) L'ouverture de l'Afrique, en l'état actuel de nos connaissances sur la Méditerranée (...) peut être considérée comme l'une des constantes de l'histoire du continent"². Cette ouverture fait de l'Afrique un continent d'émigration intra-africaine à cette époque-là. Le commerce transsaharien se faisait sur de longues distances qui n'étaient pas une entrave à l'émigration des commerçants africains. A ce sujet, Joseph Ki-Zerbo affirme que " du VIIIe au XIIe siècle environ, la route du Maroc au Soudan a connu une grande activité. Cette route de 90 jours (...) d'après Ibn Khaldoun, joignait les deux ports de Temedelt au Nord et Awdaghost au Sud."³ La migration africaine a connu d'autres formes plus accentuées et plus intensives lorsque le " peuple noir " est entré en contact avec le monde Occidental. La rencontre avec le monde extérieur a poussé les Africains, de force, à

¹ C. A. Bekono, " Une approche shistorique de l'émigration internationale des Camerounais : de la période précoloniale à 1960 " in *Héritages des tropiques*, n° 13 et 14 de juin 2020, p. 76.

² Elikia M'bokolo, cité par C. Abe, " L'Afrique à l'épreuve de la mondialisation : à propos d'une peur ", in *Cahier de l'UCAC*, "La mondialisation quel Humanisme ?", Yaoundé, Presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2002, p.316.

³ J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.165.

immigrer vers d'autres continents : c'est ce qu'on appelle l'émigration forcée des Africains, en général, et des Camerounais en particulier.

L'arrivée de Christophe Colomb en Amérique en 1492 qui depuis fort longtemps, était alors un continent isolé, inconnu et non exploité, d'après les Européens, est considérée comme une terre promise dont la mise en valeur va se faire pressante. La découverte de ce nouveau continent pose le problème de son exploitation dans une période où la force physique et humaine était le moyen de travail. Ce besoin est au fondement de l'émergence du commerce dit triangulaire ou alors de la traite négrière, un commerce qui transcendait les frontières intercontinentales⁴. À ce sujet, le Professeur Claude Abe affirme : ‘ Bien qu'elle ne soit pas le tout premier contact initié par l'extérieur en direction de l'Afrique, la traite négrière constitue une illustration patente... ⁵’. La création de grandes plantations en Amérique posait le problème des ressources humaines de qualité. C'est pour cette raison que le jeune camerounais répondait aux critères de sélection. Les Camerounais, forcés et obligés, étaient embarqués dans des navires négriers avec pour destinations l'Europe ou l'Amérique, pour aller y exercer des travaux forcés. Le développement du commerce triangulaire a donc jeté les bases historiques de l'interdépendance entre trois continents à savoir : l'Afrique, l'Europe et l'Amérique.

L'émigration forcée des Africains ne va pas prendre fin avec l'esclavage, ce phénomène se poursuit pendant la période coloniale. Au cours de celle-ci, les Africains surexploités par l'Administration coloniale étaient obligés de migrer dans l'espoir de retrouver une zone où les conditions de vie pouvaient être favorables. Ce type de migration est connu sous le nom de ‘ migrations protestataires ⁶’. Il faut noter que le maintien de l'ordre colonial ne tenait pas compte de la question des Droits de l'Homme, ni d'une quelconque intervention humanitaire. Ces formes de migrations pouvaient être collectives. Romain Tiquet renseigne que ‘ la désertion des villages entiers pour fuir le recrutement forcé était chose courante ⁷’ dans les colonies françaises d'Afrique occidentale. Avec la colonisation, l'émigration africaine va également connaître des formes volontaires, car certains Africains, animés par la curiosité scientifique allèrent se former dans les grandes

⁴ A. Ekani, ‘La contribution de l'Union Européenne dans la lutte contre l'émigration des jeunes Camerounais vers la zone euro, 2000-2018’, Mémoire de Master en Histoire soutenu Université de Yaoundé 1, 2019, p.2.

⁵ Abe, ‘L'Afrique à l'épreuve de la mondialisation ...’, p.316.

⁶ R. Tiquet, ‘ Migrations protestataires et résistances au travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946)’, in *Hommes et migrations, l'Afrique qualifiée dans la mondialisation*, Paris, Musée de l'histoire de l'immigration, n° 1307, juillet- août- septembre, 2014, p.166.

⁷ *Ibid.*, p.167.

métropoles. C'est le cas de Kwame Nkrumah au Ghana et de Douala Manga Bell au Cameroun, entre autres. La période entre les deux Guerres Mondiales pourrait également accentuer le phénomène de l'émigration de la honte dans le continent africain. A ce sujet, Daniel Abwa, historien camerounais montre qu' "il s'agit des guerres européennes dans lesquelles les Américains s'invitèrent pour faire valoir leur volonté d'hégémonie tandis que les Africains étaient forcés d'y intervenir comme des chairs à canon ⁸". L'on peut constater que l'émigration africaine n'est pas un mode de vie que l'Afrique a acquis avec la modernité occidentale, mais une réalité qui caractérise l'homme noir ; c'est un phénomène qui est ancré dans son " *habitus* " au sens Bourdieusien du terme. L'homme africain reste dans ce cas en tout temps un potentiel migrant guidé par la recherche de son bonheur. Depuis la période précoloniale, la recherche du bien-être économique explique la migration des Africains, et dans ce contexte, l'on ne parlait pas encore de migration clandestine.

Pendant la période coloniale, la gestion des migrations des Africains en général et des Camerounais en particulier était l'expression de la volonté des puissances colonisatrices. Le déplacement d'un individu vers un autre espace était possible si et seulement si les intérêts européens n'étaient pas menacés. C'est ce qui justifie l'introduction du système de passeport, en cette période. Pendant la colonisation française, le Cameroun a connu deux types de passeport à savoir : le laissez-passer et le sauf conduit ou passeport interne⁹. Le passeport français était également délivré aux étudiants camerounais qui sortaient du pays pour des raisons scientifiques. Ces documents permettaient à l'administration coloniale de contrôler de façon minutieuse tous les déplacements des Camerounais qui revendiquaient déjà leur autonomie. L'on constate que c'est à partir de cette rencontre déformante entre l'Afrique et l'Europe que la migration devient une affaire des procédures administratives. Dès lors, l'on peut dire que la colonisation a influencé le choix des pays de destination, car s'il fallait sortir pour des raisons d'étude, la France était le pays de destination par excellence. C'est ce qui fait dire à Nicolas Junior Yebega que la tutelle coloniale française au Cameroun est à l'origine de la création d'un " *habitus* " migratoire des Camerounais vers la France¹⁰.

⁸ D. Abwa, "Emigration africaine et histoire", in J. Emmanuel Pondi, *Immigration et diaspora, un regard africain*, Yaoundé, Afrédit, 2007, p.18.

⁹ N. J. Yebega Ndzana, " Le processus d'institutionnalisation du passeport biométrique en zone CEMAC", *Revue Africaine de Science Politique et Sociales*, n°23, septembre 2019, p.142.

¹⁰ N. J. Yebega Ndzana, " Les dynamiques migratoires entre le Cameroun et son ancienne tutelle française", *Revue africaine de droit et de science politique*, n° Vol VI, n° XII - juil. - déc. 2018, p.242.

Toufois, l'avènement de la territorialité commence en Afrique avec l'ordre de Berlin, grâce à son fameux principe de *l'hinterland* qui a conduit à la délimitation des territoires africains par les grandes puissances. L'on peut considérer la conférence de Berlin de 1884-1885 comme une rencontre internationale ayant générée l'Etat moderne africain. Sur cette question, le philosophe camerounais Pascal Touyem pense que '' la conférence de Berlin est au continent africain ce que le traité de Westphalie est au monde occidental : le moment fondateur de la modernité politique ''¹¹. Cette conférence est au cœur de la création des Etats-nations en Afrique. Qui vient avec ses exigences telles que le respect catégorique du *sacro-saint* principe de l'intangibilité des frontières, qui aura de lourdes conséquences sur le phénomène de la migration internationale. Pour mieux comprendre ce phénomène, Pascal Touyem affirme que : '' L'émergence de l'Etat-nation ayant progressivement limité et délimité le champ de ces mouvements migratoires, on parle alors de migrations intra et internationales et de leurs corollaires : "migrations régulières et irrégulières ''¹².

Dans ce contexte de mondialisation, la migration internationale des citoyens camerounais, quel que soit le moyen qu'ils utilisent, devient de plus en plus intense. Il est par conséquent difficile de limiter ou alors de mesurer le degré de flux humain qui cherche les moyens pour atteindre une quelconque terre promise dans l'imaginaire des potentiels migrants. Ceci est dû au fait que la mondialisation transforme les peuples du monde entier, en général et la population camerounaise en particulier en nomades. L'on n'est plus citoyen d'un Etat-nation donné, mais des citoyens d'un monde protégé par le droit international. Bertrand Badie voulant caractériser ce degré d'ouverture du monde moderne parle d'un monde ''aterritorial''. Pour lui, '' dans ce contexte de mondialisation, le territoire est en crise et se trouve de ce point de vue dépassé ¹³. Pourtant, ceci n'est qu'une lecture du monde à partir de l'effet illusoire des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Dans la réalité physique, la frontière garde toute sa pertinence et son sens en matière migratoire. L'ouverture du monde donne la possibilité aux citoyens Camerounais de migrer vers l'Europe, ce continent qui renferme les pays colonisateurs et qui continue, d'une manière codifiée et institutionnalisée, à assurer une relation de paternité avec leurs anciennes colonies d'Afrique.

¹¹ P. Touyem, *Dynamiques de l'ethnicité en Afrique. Eléments pour une théorie de l'Etat multinational*, Berlin, Langaa et Centre d'Etudes Africaines, 2014, p.9.

¹² Assemblée parlementaire de la Francophonie, *Emigration : Quelles perspectives ? Le cas Afrique-Europe*, rapport de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, Québec, 2008, P.2.

¹³ B. Badie, *La fin des territoires, Essai sur le désordre international sur l'unité sociale du respect*, Paris, Fayart, 1995, p.13.

Le choix de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe n'est pas un fruit du hasard s'il est vrai que "l'histoire est fille de son temps et que son inquiétude est l'inquiétude qui pèse sur nos cœurs et nos esprits¹⁴", l'on peut comprendre pourquoi un sujet d'actualité peut faire l'objet d'une analyse historique.

II-LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix porté sur la gouvernance des migrations vers l'Europe Schengen s'explique par plusieurs raisons. La première repose sur les défis du développement structurel du Cameroun. Il est clair que pour que le Cameroun sorte de sa situation de pays sous-développé et répondre efficacement au besoin de sa population, il est impérieux d'avoir une politique pragmatique d'encadrement de toute sa population. La crise de l'Etat social qui secoue sans vergogne le Cameroun est à l'origine des migrations de sa population vers des pays qui semblent être économiquement stables. Le continent européen est l'un des plus grands centres d'accueil des Camerounais qui migrent pour des raisons diverses. Il est perçu par les citoyens camerounais comme un eldorado, voire une terre promise. Le durcissement des politiques migratoires des pays européens a occasionné l'augmentation du nombre de migrants camerounais irréguliers en Europe.

L'émigration irrégulière à laquelle ils se livrent est due au fait que, "les jeunes Africains candidats à l'émigration et désireux d'obtenir un visa de voyage vers l'extérieur, on ne peut que nourrir des sentiments de frustration, d'indignation et de dégoût face à tant d'ingratitude¹⁵". Roger Charles Evina renseigne que le phénomène de la migration clandestine des jeunes Camerounais dans les pays de l'Union Européenne ne cesse d'augmenter, car entre 2006 et 2007, l'on a enregistré 1245¹⁶ jeunes Camerounais en situation irrégulière dans ces pays. La légitimation de cette forme de migration peu orthodoxe par des potentiels migrants fait de la Méditerranée en ces jours le "cimetière pour les nombreux génies du continent"¹⁷. Ce phénomène tend à vider le Cameroun de sa dividende démographique qui, d'ailleurs, regorge de potentialités multiformes pouvant favoriser l'atteinte de l'émergence de ce pays telle que fixée par des pouvoirs publics à l'horizon 2035.

En outre le phénomène de fuite des cerveaux devient un phénomène normal qui semble ne plus avoir d'antidote efficace. L'émergence des agences techniques de gestion des

¹⁴ F. Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p.16.

¹⁵ Abwa, "Emigration Africaine et histoire...", p.19.

¹⁶ R. C. Evina, *Migration au Cameroun profil national 2009*, Genève, OIM, 2009, p.55.

¹⁷ CAPECO Africa, *Magazine du développement économique de la zone CEEAC*, n°09, mars-avril, 2017, p.49.

migrations pour étude vide le Cameroun de sa jeunesse intellectuelle pour des destinations étrangères. Pourtant, il n'y a quasiment pas de politique de promotion du retour de la diaspora scientifique. La fin de "l'Etat providence" encore appelé "Etat social"¹⁸ semble avoir occasionné l'émergence du sentiment de désaffection des citoyens Camerounais vis-à-vis de leur pays d'origine. Cette désaffection a fait en sorte que les potentiels migrants se lancent dans des projets migratoires tout en minimisant les risques. Même si ces départs massifs participent à la "désétatisation" du Cameroun, sa "réétatisation"¹⁹ est souvent visible et très récurrente lorsque ces citoyens se retrouvent en situation de détresse dans un pays étranger et sollicitent la protection consulaire de l'Etat du Cameroun.

Porter le choix sur la migration des Camerounais vers l'Europe se justifie également par le fait que la présence des Africains qualifiés de "sans-papiers" en Europe fait plus d'écho dans les médias contrôlés par ces puissances. L'actualité internationale présentée par le biais des médias occidentaux fait état des milliers de jeunes Africains voulant traverser la Méditerranée dans des conditions très risquées pour arriver en Europe. Ce qui fait dire au professeur Jean Emmanuel Pondi que "l'actualité regorge de drames de l'immigration, largement commentés par des médias, vies brisées, familles endeuillées, régions entières devenues des entrepôts pour migrants en transit clandestin"²⁰.

La "société du risque"²¹ à laquelle les Etats appartiennent dans le monde actuel crée un sentiment de xénophobie sur la scène internationale où les Etats ont tendance à vouloir conserver leurs territoires et à être plus souverainistes. Le jeune migrant clandestin africain est perçu en Europe comme une menace à la sécurité, à l'ordre public, car les Européens pensent toujours que la crise qui secoue leur continent vient d'ailleurs. À ce sujet, l'ancien président français Nicolas Sarkousy affirmait : "L'immigration menace notre façon de vivre"²². Il faut voir la façon inhumaine avec laquelle ces immigrés clandestins sont traités en Europe pour comprendre que *l'humiliation*²³ reste au cœur des relations Europe -Afrique. Le droit des

¹⁸ J. M. Manga, *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de réussite sociale. L'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.51.

¹⁹ H. L. Boha Nyamssi, "Immigration et logiques de transplantation ailleurs de l'Etat d'origine : le cas du Liban au Cameroun et en Côte d'Ivoire"... p.342.

²⁰ Pondi, *Immigration et diaspora un regard Africain...*, p.13.

²¹ Le concept "société du risque" vient du philosophe allemand Ulrich Beck. Il l'utilise pour démontrer que la société actuelle connaît des problèmes qui transcendent les frontières des Etats-nations et dont la recherche des solutions se fait à un niveau plus global, c'est le cas du risque technologique lié aux changements climatiques.

²² Vivre ensemble éducation et éducation, "immigration menace ou chance ?" Bruxelles, 2015, p.3.

²³ L'humiliation en relations internationales est une expression utilisée par Bertrand Badie dans son ouvrage intitulé, *Le temps des humiliés. Pathologies des Relations Internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014. Cette expression est employée pour désigner les actes de domination, de violation des normes internationales par de

migrants a du mal à trouver un terreau favorable à son implantation, car le migrant reste l'objet de discrimination. Il est perçu comme une menace, un voleur d'emplois, un profiteuse, etc. La lutte contre la migration clandestine en Europe devient de plus en plus un argument politique utilisé par des partis de droite²⁴ pour gagner l'électorat. Pour s'en convaincre, l'on peut lire dans la plume du professeur David Simo que " la migration et plus particulièrement l'immigration est devenue dans la plupart des pays européens et même aux Etats-Unis, un sujet central des campagnes électorales ²⁵".

A l'aune de cette mondialisation où les êtres humains " voyagent sans bouger", la gouvernance des migrations devient un enjeu capital. Dans le cas contraire, certains pays de l'hémisphère sud, à l'image du Cameroun se vident de leur main-d'œuvre compétente et vivre continuellement en opposition idéologique avec leurs citoyens opposants de l'étranger. La migration étant un phénomène très complexe, la réponse aux besoins des migrants ne peut être possible dans une logique unilatérale. Elle est possible dans un cadre de dialogue qui réunit tous les acteurs impliqués dans ce domaine. Le fait culturel dû à la colonisation ne peut plus être utilisé comme l'influenceur par excellence du choix du pays de destination par les potentiels migrants camerounais. La diversification des acteurs dans le champ migratoire camerounais a fait en sorte que la langue ne devienne plus un obstacle pour le choix du pays d'accueil. C'est ce qui explique la présence des centres linguistiques comme acteurs clés dans la construction des projets migratoires contemporaines.

Cette diversification des acteurs est également au centre de certaines actions criminelles que l'on observe dans ce domaine, car, le réseau d'acteurs est constitué de personnes sans foi ni loi, dont l'action transgresse les frontières des Etats mais aussi des continents. Vu que la migration est devenue un champ d'investissement rentable, les acteurs criminels utilisent le rêve des potentiels migrants pour leur extorquer de l'argent et les vendre comme esclaves dans les pays de transit. Ceci fait partie de l'une des raisons qui font qu'on

grandes puissances. Il s'agit d'un sentiment d'hégémonie qui consiste à rabaisser certains Etats sur la scène internationale malgré les normes juridiques. Cette humiliation vécue par certains Etats est à la fois symbolique et matérielle. Il s'agit de toute prescription autoritaire d'un statut inférieur à celui souhaité et non conforme aux normes énoncées.

²⁴ Selon de dictionnaire de politique consulté en ligne le 2 septembre 2021 sur le site <https://www.toupie.org/Dictionnaire/droite.htm> , la droite désigne des courants ou partis politiques mettant en avant la rigueur morale et un certain conservatisme. Les partis de droite caractérisent par le nationalisme, le souverainisme etc. Ils ne sont pas à confondre avec ceux de l'extrême droite qui se considèrent comme des vrais partis droite ou la droite authentique et dont les valeurs sont le traditionalisme, l'autoritarisme. Par contre les partis de gauche prônent la laïcité, la solidarité l'humanisme entre autre.

²⁵ D. Simo (sd), *Problématiques migratoires en contexte de globalisation*, Yaoundé, DAW Centre, 2014, p.9.

parle aujourd'hui du "business de la migration"²⁶. La crise humanitaire qui survient sur les routes migratoires et dans les pays d'accueil oblige le Cameroun voire tous les acteurs de la chaîne, à agir pour protéger les migrants dans une synergie d'actions.

L'Europe étant une zone où les politiques sociales et migratoires sont avancées, des migrants camerounais préfèrent migrer vers cet espace communautaire pour bénéficier des multiples opportunités migratoires qu'il offre. Une fois dans un pays de l'espace Schengen, l'on a la possibilité de se retrouver dans d'autres pays et même de rejoindre son pays de rêve dans cet espace. Ce qui explique la forte sollicitation de l'Europe comme zone de destination, de prédilection pour ces migrants. Le développement du Cameroun étant aussi tributaire du potentiel de ses citoyens de l'étranger, la gestion concertée des migrations des Camerounais vers l'Europe est un atout non seulement pour le Cameroun, mais aussi pour les pays européens du fait de l'interconnexion des intérêts. Ce constat a orienté le thème de cette thèse intitulée : **La gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen (1990-2020)**.

III- DE LA DELIMITATION SPATIALE A LA JUSTIFICATION DU CADRE CHRONOLOGIQUE DU SUJET

1-Présentation du cadre spatial de l'étude

La délimitation géographique ou spatiale est nécessaire dans une recherche en histoire, car elle permet de mieux définir voire de circonscrire la zone d'étude du chercheur. L'histoire ayant pour objet d'étude l'homme, l'on ne peut donc pas faire une analyse historique en dissociant l'homme de son environnement. C'est pour cette raison qu'on peut lire du Professeur Albert Pascal Temgoua que :

L'histoire est en effet, dans une perspective évolutive, sanctionnée par une infinité d'éléments naturels et géographiques qui lui ont servi de cadre et de support. Le cadre géographique est d'une grande importance dans la dynamique sociale, politique et économique, car les sociétés humaines sont en respiration avec le milieu naturel²⁷...

Cette étude couvre le cadre géographique de l'Etat du Cameroun. Protectorat allemand depuis 1884, ce pays prend le nom de *Kamerun* jusqu'en 1916, où il devient *Cameroon* avec l'Administration anglaise et *Cameroun* avec l'Administration coloniale française²⁸. Il faut

²⁶ C. Rodier, "Le business de la migration", in *Gisti-Migreurop*, n° 101, juin 2014, p.3.

²⁷ A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands 1884-1916*, Paris, l'Harmattan, 2014, p.192.

²⁸ J. F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 24.

noter que, contrairement aux autres colonies européennes, le Cameroun fut exploré, pacifié et soigneusement délimité²⁹. Le Cameroun en tant qu'Etat souverain est un pays situé en Afrique Centrale. De façon plus précise, c'est le seul pays de la zone CEMAC ayant connu une triple administration, à s'avoir : la colonisation allemande, française et anglaise. Ce pays du Golfe de Guinée présente une superficie totale estimée à 47 5650 km², dont 46 6050 km² de la superficie continentale et 9600 km² de la superficie maritime³⁰. Sa population est estimée en 2020 à 24 628 282 personnes³¹. Il connaît la présence des premiers Européens sur son sol en 1470. Pour avoir plus d'éclaircie à ce sujet, l'on peut se référer aux écrits de Julius Ngoh qui affirme que, 'les Portugais sont les premiers Européens à atteindre le territoire qui devint plus tard le Cameroun. Les navigateurs portugais, au service de Fernando Gomez, négociant prospère de Lisbonne, abordèrent les eaux côtières du Cameroun au début des années 1470³²'. Ces explorateurs sont considérés aujourd'hui comme étant les créateurs de l'appellation 'Cameroun'. Le fait que le fleuve Wouri était rempli de crevettes, ils le dénommèrent *Rio dos Cameroes*, c'est-à-dire, rivière des crevettes et c'est de là que découle le nom Cameroun. Ce pays avant son indépendance va connaître trois régimes politiques, le régime de condominium, le régime de mandat et le régime de tutelle. Le Cameroun devient totalement indépendant le 1 Octobre 1961 après la première phase son indépendance initiée le 1^{er} janvier 1960. Cette nation qui sert de cadre géographique se présente sous la forme d'un triangle limité à l'Est par la République Centrafricaine et le Tchad, à l'Ouest par le Nigeria, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale, au Sud-Ouest par l'océan Atlantique et au Nord par le lac Tchad. C'est un pays qui s'est engagé dans des coopérations multilatérales et bilatérales avec des partenaires européens pour une meilleure gouvernance des migrations de ses citoyens dans cette espace.

La majorité de sa population étant jeune, le Cameroun est considéré comme un pays d'origine, de transit et de retour des migrants ayant pour destination l'Europe. Au lieu de s'intéresser à l'Europe en tant que continent, cette étude se limite à l'espace Schengen comme zone de destination des migrants. Cet espace qui offre de nombres opportunités migratoires est une zone d'attractivité des migrants camerounais. En juin 1985, cinq pays de l'Europe vont se réunir à Schengen au Luxembourg pour signer un accord de libre circulation entre eux. Il s'agit de la Belgique, de la France, du Luxembourg, de l'Allemagne et du Pays Bas. La

²⁹ A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.74.

³⁰ INS, *Annuaire statistique du Cameroun. Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles*, Yaoundé, INS, 2017, p.2.

³¹ *Ibid.*, p.28.

³² V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.1.

mise en application de cet accord Schengen a été effective en 1990. Quelques années plus tard, plus précisément, en 1995 l'accord entre en vigueur et la suspension des frontières internes entre les pays signataires devient une réalité pragmatique. Quelques temps plus tard, plusieurs pays (le Danemark, la Suède et la Finlande, suivis de l'Espagne et du Portugal, puis la Grèce et l'Autriche) vont rejoindre les premiers.³³

L'objectif principal de l'espace Schengen est de construire une zone de libre circulation caractérisée par la suppression des frontières internes entre les pays concernés par l'accord. La particularité de cet accord est qu'il y'a des pays non membre de l'Union Européenne qui sont liés par cet accord c'est le cas de la Suisse, de la Norvège, etc. Par contre, il y'a également certains pays de l'Union Européenne qui ne font pas partie à cet accord c'est le cas du Royaume Uni avant le Brexit et de l'Irlande. Tout détenteur du visa Schengen a la possibilité d'aller dans tous les 26 pays³⁴ membres sans contrainte. Sauf que depuis le printemps arabe de 2011, les migrants irréguliers venus d'Afrique violent les frontières Schengen. Pour justifier la rémanence des menaces sécuritaires auxquelles cette zone de libre circulation fait face, certains nationalistes européens estiment que la présence des migrants irréguliers venus d'Afrique est à l'origine de tout cela. Ils sont qualifiés de "déchets de la mondialisation", "des indésirables"³⁵. Leur présence a mis fin à l'hospitalité et a créé des tensions diplomatiques entre les pays dans cette espace de libre circulation. C'est pour cette raison que le président Français Nicolas Sarkozy, à son époque, interpellait le président de la Commission Européenne en demandant une révision de "la gouvernance Schengen"³⁶. Il estimait que chaque pays devrait reprendre en main le control interne de ses frontières. Dans cette optique, les polices des Etats membres ont repris en mains les contrôles justifiés des frontières internes et externes pour traquer les migrants irréguliers³⁷ et les refoulés dans leur pays d'origine. Dès cet instant, des Camerounais en situation régulière bénéficient des avantages de cet espace.

³³ Pax Christi Wallonie, *Espace Schengen : un mur ou une porte ?* Bruxelles, 2007, p.3.

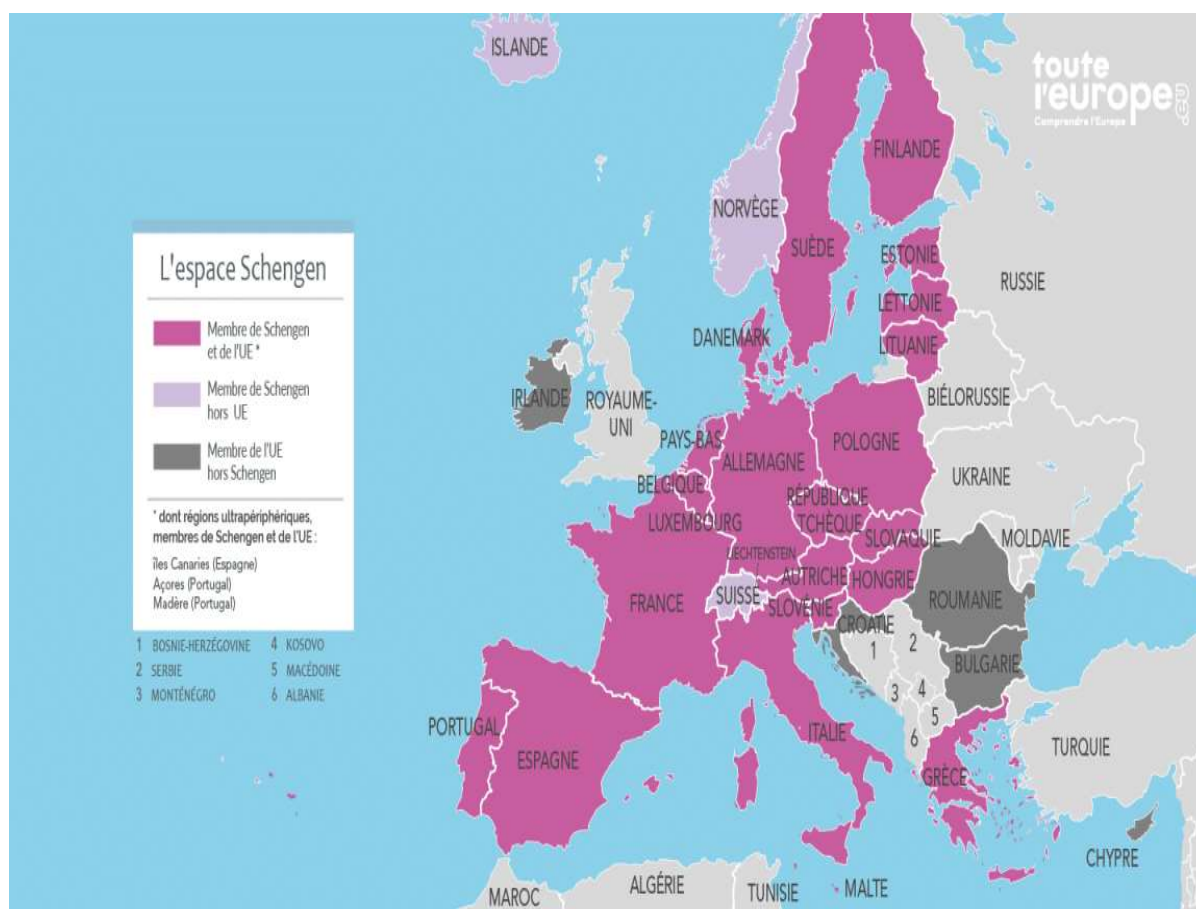
³⁴ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Tous les pays de L'Union européenne ne font pas partir de l'espace Schengen. C'est le cas de la Roumanie, la Croatie, l'Irlande, la Bulgarie et la Chypre. Il y'a également les pays membre de l'espace Schengen qui ne font pas partir de l'UE c'est le cas de l'Islande, la Suisse, la Norvège.

³⁵ M. Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, p.10.

³⁶ Y. Pascouau, "Le paquet "gouvernance Schengen" : les équilibres subtils entre méthode communautaire et logique intergouvernementale", *Note du Cerfa* 106, Paris, IFRI, 2013, p.4.

³⁷ V. Bernier, "Les contrôles de police au sein de l'espace Schengen. L'impact de l'article 23 du Code frontières Schengen sur la réalisation des contrôles de police belges aux frontières nationales", *Mémoire de science politique soutenu à l'Université de Liège*, 2018, p.69.

Carte 1: Matérialisation de l'espace Schengen



Source : Carte 2020 de l'espace Schengen, in <https://www.touteleurope.eu/les-pays-membres-de-l-espace-schengen/> consulté le 15 Avril 2022.

2- Justification du cadre chronologique du sujet

Cette recherche s'étend de 1990 à 2020. Au cours de cette période, l'histoire de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe n'a pas connu d'interruption telle que les deux bornes se présentent. Cet intervalle de temps est truffé d'une succession d'événements historiques sur lesquelles se fonde cette gouvernance. Dans cet intervalle de temps, l'histoire des migrations des Camerounais vers l'Europe connaît des ruptures et des continuités en fonction des événements et du contexte.

L'année 1990 a une double signification dans le cadre de cette étude. La justification du choix de cette année nous permet de lire la continuité dans les migrations des Camerounais vers l'Europe. La date 1990 représente l'année de la démocratisation des systèmes politiques africains dans l'espace francophone. C'est au cours de cette période que souffle le vent des libertés au Cameroun comme dans d'autres pays africains ayant été colonisés par la France.

Le Cameroun qui au paravent était gouverné par un système politique du parti unique se voit désormais dans l'obligation de gouverner sous le modèle du multipartisme. Ce bouleversement est loin d'être une initiative des autorités de Yaoundé. C'est une initiative française présentée aux pays francophones par le président Mitterrand comme condition pour bénéficier de l'aide française. Il faut noter que le régime démocratique est un système politique qui donne beaucoup de droits et de libertés aux citoyens. Dans cette optique, l'Etat est loin d'être le pourvoyeur de ces libertés³⁸ il n'est que le garant. La liberté de migrer par exemple est une valeur individuelle. La déclaration Universelle des droits de l'homme dans son article 14 dispose que : ''devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays''³⁹.

L'année 1990 représente également l'entrée du Cameroun dans les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). Face aux persécutions de la misère au cours de cette période de l'histoire du Cameroun, la migration vers les pays industrialisés était devenue une option de réussite sociale. D'ailleurs Georges Courade affirme que ''les Camerounais ont vu fondre sur eux la crise des années 1990 sans être psychologiquement préparés à y faire face⁴⁰'' . Les PAS constituaient pour la population camerounaise, une pilule difficile à avaler pour les citoyens dont le niveau de vie avait chuté de façon drastique. Venus en sapeur-pompier pour éteindre le feu qui dévastait l'économie camerounaise et améliorer les conditions de vie, les PAS se sont transformés en véritables catalyseurs du feu qui brûle l'économie camerounaise jusqu'en ce jour. On peut se permettre de dire que les conséquences des PAS ont fortement participé à la mort de l'Etat providence au Cameroun. Ceci a contribué à la consolidation de l'idée selon laquelle l'Europe est le paradis du bien-être et par conséquent, il faut y aller à tout prix.

L'année 2020 représente la borne supérieure de cette étude. Elle met en exergue la rupture dans l'histoire des migrations camerounaises vers l'Europe. Elle représente l'année où L'Etat du Cameroun entre en confinement suite aux ravages causés par la pandémie du Covid 19. Cette dernière a eu une très grande influence sur les migrations internationales. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), ''L'épidémie de COVID-19 est en train de devenir la plus grande crise sanitaire et de mobilité jamais vue. Alors que le nombre de cas continue d'augmenter rapidement, cela modifie également la mobilité et la structure

³⁸ M. Kamto, *L'Urgence de la pensée. Réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Mandara, 1994, p.86.

³⁹ Nations Unies, Déclaration Universelle de Droit de l'Homme, Nations Unies 2015, p.30.

⁴⁰ G. Courade (sd), *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.9.

des échanges ainsi que les régimes d'immigration et de gestion des frontières⁴¹». Le confinement étant l'antidote approprié pour lutter contre la propagation du virus, les Etats vont suspendre les voyages internationaux de façon temporaire. Beaucoup de migrants vont voir leur rêve se briser. Les migrants irréguliers continueront leur chemin au regard de la crise sanitaire qui secoue le monde. Dans le souci de respecter les droits des migrants, cette crise sanitaire a accentué le problème de la gestion de la santé des migrants. Si la crise sanitaire causée par la pandémie du COVID-19 a freiné le nombre de migrants internationaux et réduit les flux d'envois de fonds, elle n'a pas participé à la diminution du nombre des déplacements forcés au niveau des frontières internationales⁴². Le risque de contagion a obligé les Etats de l'espace Schengen en général du l'Etat du Cameroun à revoir leur politique migratoire.

Il faut aussi noter que cette crise n'a pas seulement joué un rôle négatif sur les migrations internationales. Elle a également montré l'importance des immigrés dans les pays d'accueil en contexte de crise. La pandémie du coronavirus se repand dans le monde dans un contexte où les souverainistes de l'espace Schengen percevaient les étrangers immigrés comme des menaces à la sécurité de l'espace Schengen. Le secteur informel dans certains pays va faire face au problème de main d'œuvre. C'est pour cette raison que les perceptions sur des "sans-papiers" en Europe ont connu des modifications. A ce sujet, le député britannique Steve Double affirmait que " l'une des leçons que nous pouvons tirer de la crise actuelle est que de nombreuses personnes que nous considérons comme peu qualifiées sont en fait vraiment cruciales pour le bon fonctionnement de notre pays et sont en fait des travailleurs clés avérés⁴³". C'est ainsi que des pays comme l'Italie ont revu le statut de certains immigrés africains pour revitaliser des secteurs d'activités comme l'agriculture, la santé, le commerce, etc. Pour s'en convaincre l'OIM renseigne que :

Les contributions essentielles des migrants aux sociétés ont été mises en évidence pendant la pandémie. Dans les pays européens, les migrants jouent un rôle majeur dans les secteurs de services essentiels, tels que l'agriculture, le travail domestique et les prestations de soins, la santé publique, la production alimentaire et les transports⁴⁴.

⁴¹ OIM, *Covid 19. La réponse de l'OIM concernant la gestion de l'immigration et des frontières*, Genève, 2020, p.3.

⁴² Nations Unies, *Migrations Internationales 2020 : Principaux résultats*, Genève, 2021, p.2.

⁴³ OIM, *Comprendre les incidences de la COVID-19 sur la migration et la mobilité*, Aperçu analytique n° 15, 2020, p.1.

⁴⁴ *Ibid.*

IV-DEFINITION DES CONCEPTS

La définition des concepts est une étape cruciale dans un processus de recherche scientifique. Elle permet au chercheur de donner une orientation ou un sens précis aux concepts qui meublent son sujet de recherche. Le Professeur Pascal Touoyem pense que “ le travail scientifique est avant tout une entreprise de nettoyage conceptuel (...) il s’agit en fait d’un préalable méthodologique qui évite au chercheur, l’écueil d’un emploi toxique et erroné des concepts.”⁴⁵. Toujours dans la même veine, Antoine Prost pense que, pour définir un concept dans le cadre d’un travail scientifique, il n’est pas question de faire “ une généalogie historique des mots pris à l’état isolé (...) mais de faire une généalogie sociohistorique des différents champs sémantiques dans lesquels, à chaque moment, chaque mot s’est trouvé pris ... ”⁴⁶. C’est dans cette optique que la définition des concepts connexes aux concepts clés de cette étude est un impératif majeur. La maîtrise des différents contours du présent sujet, qui renferme un certain nombre de concepts fondamentaux, est conditionnée par une bonne clarification desdits concepts.

Gouvernance

Le concept de gouvernance est un vieux concept aux origines très lointaines. Il est employé dans plusieurs champs scientifiques de nos jours. Définir ce concept dans le cadre de cette étude devient une tâche très difficile. Pour sa bonne maîtrise, il est judicieux de faire un bref historique de ce concept avant de montrer les différentes définitions que les auteurs en donnent. L’historique de ce concept renseigne que le concept de gouvernance tire ses origines dans le vocabulaire militaire. Dans le domaine scientifique, le philosophe Grec Platon est le premier auteur à utiliser le verbe *kubernáo*. Qui signifiait, conduire un navire ou un char, au sens de gouverner les hommes. Les auteurs tels que Cicéron vont reprendre ce verbe en latin et parlent de *guberno*⁴⁷. La réapparition de ce concept est faite au XXe siècle par les économistes Américains à l’instar de Ronald Coase. Pour lui, *la governance* désignait alors les modes de coordination interne permettant de réduire les coûts de transaction générés par les marchés⁴⁸. Dans les années 1970 et 1980 Oliver E. Williamson parle de *corporate*

⁴⁵ P. Touoyem, *Dynamiques de l’ethnicité en Afrique Centrale. Eléments pour une théorie de l’Etat multinational...* p.4.

⁴⁶ A. Prost, *Douze leçons sur l’histoire*, Paris, Edition Seuil, 1996, p.141.

⁴⁷ C. Tournier, “ Le concept de gouvernance en science politique”, in *Papel Político*, vol. 12, núm. 1, 2007, p.66.

⁴⁸ *Ibid.* p.68.

*governance*⁴⁹ aux Etats-Unis. En ce moment, il devient un concept transdisciplinaire. Mais également son utilisation n'est plus renfermée dans un seul domaine, d'où son appellation de "concept valise" ou alors "concept bateau". Les différentes définitions de ce concept qui intéressent cette étude sont celles développées à partir des années 1990. C'est pendant cette période que la Banque Mondiale (BM) au regard des multiples programmes de redressement des économies africaines, impose les nouvelles pratiques managériales aux autorités politiques des pays sous-développés.

Selon Patrick Le Galès, le concept de gouvernance renvoie à "un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement"⁵⁰. A partir de cette définition, l'on comprend que la complexité des problèmes actuels a dérobé l'Etat de son rôle de seul acteur capable de résoudre les problèmes qui minent ses citoyens. Il y'a désormais l'intervention des autres acteurs dans la gestion de la cité. Les institutions onusiennes ne sont pas en reste dans le cadre de la définition de ce concept. Elles pensent que la gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux⁵¹. De cette définition, le système onusien semble donner toutes les responsabilités à l'Etat pour répondre aux préoccupations des populations. Par contre, Isabelle Lacroix, Pier-Olivier et St-Arnaud, définissent la gouvernance comme étant :

L'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir⁵².

Cette étude fait bon ménage avec cette définition donnée par ces deux auteurs, car la gestion des problèmes des citoyens nécessite l'intervention des acteurs multiniveaux. Ces acteurs ne sont pas simplement des receveurs d'ordre. Ils influencent les débats sur l'élaboration d'une politique, son implémentation mais également son évaluation. Il ne s'agit donc pas des

⁴⁹ Tournier, "Le concept de gouvernance en science politique"... p.68.

⁵⁰ P. Le Galès, "Gouverner" in Laurie Boussaguet et al (Sd), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presse de science po, 2004, p.243.

⁵¹FIDA, *La bonne gouvernance, une mise au point*, Rome, 1999, p.6.

⁵²I. Lacroix et Pier-Olivier St-Arnaud, "la gouvernance : tenter une définition" in *Cahiers de Recherche en Politique Appliquée*, Vol. IV, Numéro 3, 2012, p.26.

acteurs passifs mais des acteurs actifs. Dans le cadre cette étude, le concept de gouvernance renvoie à l'ensemble des mécanismes mis en place de façon conjointe par différents acteurs actifs pour résoudre des problèmes dans la société. Il n'est donc pas à confondre à celui de gouvernement qui renvoie à l'appareil étatique, ou alors à celui de gouvernementalité⁵³ développé par Michel Foucaud.

La gouvernance migratoire

Parler de la gouvernance migratoire semble être un enjeu crucial en ce XXI^e siècle. En s'appuyant sur les travaux de certains devanciers, cette étude peut se permettre de donner une définition claire de ce concept. La complexité des migrations internationales est à l'origine de la formulation de ce concept dans ce domaine. Il vient compléter celui de la gestion des migrations, qui renvoie au contrôle voire à la maîtrise des flux migratoires⁵⁴. Puisque les migrations internationales font intervenir une panoplie d'acteurs, elles présentent également plusieurs exigences qui nécessitent une synergie d'action de différents acteurs pour apporter des solutions. Le concept de gouvernance migratoire selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), renvoie alors à 'un processus où les normes juridiques et les structures organisationnelles offrent un cadre conjoint pour réglementer et formuler la réponse que les Etats peuvent apporter à la migration internationale, en prenant en compte les droits et les responsabilités, en favorisant la coopération internationale⁵⁵'. La définition de la gouvernance migratoire donnée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) n'est pas loin de celle-ci. Elle pense que la gouvernance des migrations signifie 'le recueil des lois, politiques et pratiques nationales, enrichies par des normes régionales et internationales pertinentes et un cadre international de coopération dont les États ont besoin pour gérer efficacement les flux migratoires⁵⁶. Marie Bassi et Shoshana Fine pensent que la gouvernance migratoire comprend deux tendances. Il y'a la gouvernance horizontale et la gouvernance verticale.

⁵³ Dans la préface de l'ouvrage dirigé par A. Bella et J. Anafack intitulé *La Crise de la gouvernementalité en Afrique Post Guerre froide. Une perspective Pluridisciplinaire*, publié aux éditions Académia. Le Professeur Mwayila Tshiyembé affirme que selon Michel Foucault, la gouvernementalité renvoie à la manière dont l'Etat obtient d'autant plus facilement l'Obéissance d'une population, qu'il est en mesure de lui inculquer un discours et des représentations, qui l'incitent à agir selon son intérêt. p.11.

⁵⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, *Migration et droits de l'homme : améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'Homme*, New York, Nations Unies, 2006, p.9.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ CEA, *Les Mouvements migratoires en Afrique : gouvernance des migrations*, New York, 2017, p.3.

La dimension verticale de la gouvernance migratoire se réfère à l'interaction entre les différentes échelles de gouvernement : international, européen, national et local⁵⁷. Cette définition est formulée pour montrer que, puisque la migration porte atteinte à la souveraineté des Etats, elle doit être gérée au niveau des gouvernements. Compte tenu de la complexité de ce phénomène, la gouvernance des migrations ne peut pas être le domaine privé des Etats, il est nécessaire d'impliquer les autres acteurs pour apporter des solutions efficaces, d'où la dimension horizontale de cette gouvernance. Dans le cadre de cette étude, le concept de gouvernance migratoire est défini comme un processus de construction, de prise de décision et d'implémentation des politiques migratoires par différents acteurs ayant un pouvoir considérable.

Migration

Définir le concept de migration nécessite au préalable de donner une définition à tous les concepts qui gravitent autour de cette notion. Il existe une multitude de concepts autour de cette notion, concepts qui, parfois, créent des confusions dans le langage courant. Dans le cadre de cette étude, ces différents concepts sont employés d'où la nécessité de les définir de façon scientifique.

Il faut noter que le concept de migration connaît plusieurs définitions qui dépendent parfois du caractère du phénomène. Cette notion embrasse tous les types de mouvement de personne impliquant le changement de lieu de résidence. Étymologiquement, migration vient du latin *immigrare*, c'est-à-dire "venir dans, s'introduire dans"⁵⁸. Selon Pierre Georges et Fernand Verger, "la migration est un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer les résidences des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée"⁵⁹. Les migrations peuvent être temporaires, périodiques, quotidiennes voire définitives. Le glossaire des migrations publié par l'OIM définit la migration comme étant "le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays soit dans un pays entre deux lieux situés dans son territoire"⁶⁰. Dès cet instant, l'on comprend que la notion de migration peut avoir un caractère interne et dans

⁵⁷ M. Bassi et Shoshana Fine, "La gouvernance des flux migratoires "indésirables" : Cas d'étude de Calais et Lampedusa", *Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1304, p.77.

⁵⁸ M. Tchenzette, "Immigration clandestine africaine et droit international : Quel défis pour l'humanité ?" in J. E. Pondi, *Immigration et diaspora...*, p. 157.

⁵⁹ P. George et F. Verger, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 2009, p.272.

⁶⁰ R. Pérruchoud, *Glossaire des migrations*, Genève, OIM, 2007, p.41.

ce cas on parle de migration interne et un caractère international lorsqu'il s'agit des migrations internationales. Cette étude ne s'intéresse pas aux migrations dans la globalité mais, aux migrations internationales. Dans la dimension des études internationales, les universitaires tels que Luc Sindjoun définissent la migration comme étant '' un mouvement de personne qui ébranlent l'imaginaire sédentaire de l'Etat⁶¹'' . Dans cette étude consacrée aux migrations Sud-Nord, la migration est définie comme étant un processus de déplacement des personnes issues d'un territoire en crise pour la recherche des meilleures conditions de vie dans des zones économiques stables et transportant avec eux les problèmes de leur zone d'origine. Les frontières des Etats étant sacrées, la migration internationale donne place à deux types de migration à savoir les migrations régulières et les migrations irrégulières.

La notion d'émigration n'est pas à confondre avec celui de migration. L'émigration renvoie uniquement à un déplacement qui entraîne la sortie d'un territoire national. Selon la conception géographique, l'émigration '' c'est le passage d'habitants d'un pays à un autre⁶²'' . Le phénomène d'émigration est accompagné par l'adaptation du migrant aux réalités culturelles des pays d'accueil. Sur le plan juridique, l'émigration implique le changement de statut du migrant qui passe de citoyen d'un Etat à un autre pays étranger en attendant d'acquérir la nationalité de cet Etat⁶³. L'immigration est un déplacement qui implique la sortie d'un territoire national pour se s'installer dans un pays étranger. Le dictionnaire de géographie se veut plus clair là-dessus et définit cette notion comme '' l'entrée, aux fins de fixation, dans un Etat de personnes de nationalité étrangère : immigration des travailleurs, plus ou moins souhaitée et contrôlée suivant la situation du marché de travail, immigration des réfugiés admis à titre humanitaire⁶⁴'' . L'immigration est codifiée par un certain nombre de règles qui sont encadrées et protégées par des organisations internationales sur la scène internationale, c'est le cas de la convention des Nations Unies sur le droit des migrants.

Migration régulière / Migration irrégulière

Ces deux concepts renvoient à deux réalités différentes. Il s'agit des deux formes de migrations internationales qui font l'objet de cette thèse. La migration régulière se définit comme étant une '' Migration internationale effectuée en conformité avec le cadre légal du

⁶¹ L. Sindjoun, ''Sociologie des Relations internationales africaines : entre Etat en crise et flux transnationaux'', Dakar, *Document de travail* n° 1, CODESRIA, 2002, p.97.

⁶² *Ibid.*, p.146.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ George et Verger, *Dictionnaire de la géographie*, ... p.226.

pays d'origine, de transit et de destination⁶⁵». Cette forme de migration est effectuée dans la plupart des cas par des étudiants camerounais qui passent par des organismes de gestion des demandes de visas créée ou légalement reconnu par les Etats d'accueil. Les commerçants camerounais, les touristes et homme de cultures entre autre, sont également concernés par la migration régulière. Dans d'autres contextes la migration régulière est appelée migration ordonnée ou sûre. Cette forme de migration s'effectue en toute dignité humaine et en conformité avec les lois des différents pays.

Par contre, la migration irrégulière bien qu'étant un projet construit, ne respecte pas la réglementation vigueur et bafoue la dignité humaine. La migration devient clandestine ou irrégulière lorsque les frontières des Etats sont violées par des migrants ou alors lorsque ces conventions internationales sont transgressées par un migrant. Le migrant devient clandestin lorsqu'il se retrouve de manière illégale sur le territoire d'un Etat de transit et de destination. Dans le cadre de cette analyse, l'on considère le concept de migration irrégulière et de migration clandestine comme des synonymes. Il n'existe pas de différence entre les deux concepts, mais une mutation de vocabulaire. Si l'on reste dans le cadre des migrations africaines vers l'Europe, on serait tenté de définir le concept migration clandestine en empruntant les mots de Moïse Yanou qui pense que ' la migration clandestine est le mouvement d'individus identifiés ou non, qui partent d'un pays africain pour s'établir dans un pays européen aux conditions économiques meilleures⁶⁶ ».

Cette définition semble être lecture partielle de la migration irrégulière. Elle est construite dans une logique de migration clandestine à sens unique. Pourtant, même les citoyens des pays européens peuvent être en situation irrégulière en Afrique bien que le processus migratoire ne s'opère pas dans les mêmes conditions d'irrégularité. La migration clandestine peut également être perçue dans le cadre des migrations Sud-Sud. La définition de cette notion qui est retenue ici est celle donnée par le glossaire des migrations. Il définit la migration irrégulière comme étant :

Une migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination. Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en

⁶⁵ R. Pérruchoud, *Glossaire des migrations*, ... p.49.

⁶⁶ M. Tchingankong Yanou, 'L'action publique internationale à l'épreuve des migrations clandestines d'origine africaine vers l'Europe. Acteurs, discours et controverse plurielle', Thèse de Doctorat Ph.D en science politique soutenue à l'Université de Yaoundé 2, 2012, p.46.

question. Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays⁶⁷.

La migration clandestine présente plusieurs conséquences tant sur l'image des Etats d'origine, de transit et de destination, mais également sur la vie des migrants clandestins. Il existe aussi une sorte de mystification médiatique de la migration clandestine par des médias dominants qui font croire qu'elle est la forme dominante des migrations africaines vers l'Europe.

Diaspora

Le concept de diaspora a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Mais malgré cela, il y'a pas une uniformité définitionnelle et voire dans les modes d'emploi de celle-ci. Dans le langage courant on est même de la diaspora lorsqu'on séjourne hors de son territoire d'origine. L'histoire enseigne que le mot diaspora vient du verbe Grec *diaspérô* qui signifie "disperser". Paul Elvic Batchom affirme que c'est un mot très ancien qui est apparu dans la bible des septante au IIIe siècle avant Jésus Christ et il était lié aux juifs⁶⁸. Compte tenu du fait que les juifs ne sont pas les seules populations dispersées dans le monde, les défis de théorisation ou de redéfinition de ce concept vont se faire ressentir. Cette contestation est l'œuvre des auteurs tels que Gabriel Sheffer qui estime que l'erreur historique qui a été faite était de résumer le concept de diaspora sur des juifs parce que d'autres groupes diasporiques ont existé avant comme les Nabatéens, et les Phéniciens⁶⁹.

Selon Paul Elvic Batchom, la diaspora renvoie à un peuple, une communauté culturelle, ethnique ou religieuse qui, à la suite de différentes migrations se retrouve dispersé à travers le monde⁷⁰. Cette définition semble être incomplète, car elle ne prend pas en considération le lien étroit qu'il y'a entre la diaspora et la société de départ. Didier T. Djoumessi pense que la diaspora est l'ensemble de ressortissants d'un pays donnée qui résident de manière permanente ou temporaire et qui maintiennent de liens de tout genre avec

⁶⁷ Pérruchoud, *Glossaire des migrations*, ... p.49

⁶⁸ P. E. Batchom, *L'Afrique dans les relations internationales. Réflexions sur des problématiques de la mondialisation*, Paris, DOXA, 2016, p.182.

⁶⁹ L. Anteby-Yemini et W. Berthomiere, "Les diasporas", Actes de Géoforum Poitiers 2004 – Les migrations internationales : connaître et comprendre ". Géographes associés, 2005, n°29, p. 28.

⁷⁰ P. E. Batchom, *L'Afrique dans les relations internationales. Réflexions sur des problématiques de la mondialisation* ... p.182.

leur pays d'origine⁷¹. Toujours dans le même sens, Gaston Kelman estime que le concept de diaspora renvoie à 'l'ensemble des membres d'un peuple, dispersé à travers le monde mais restant en relation. La notion de diaspora implique celle de l'unité originelle géographique. La séparation physique ne doit altérer d'aucune manière le lien affectif, philosophique, spirituel, culturel⁷²'. Ce lien qui existe entre la diaspora et sa société d'origine justifie à suffisance son apport dans le processus de développement et débat politique de son Etat d'origine.

A partir de ces deux dernières définitions, on peut comprendre les mouvements de protestation de la diaspora camerounaise contre le régime de Yaoundé. La nature des relations entre le Cameroun et sa diaspora est à l'origine de certaines étiquettes que ces citoyens prennent dans leur Etat d'origine. Ce qui justifie des appellations telles que 'diaspora négative' ou 'diaspora positive' dans les débats publics au Cameroun. Dans le cadre de cette thèse, le concept de diaspora est défini comme étant l'ensemble des citoyens d'un Etat dispersé dans d'autres Etats et qui servent de trait d'union entre la société d'accueil et celle d'origine, ayant une volonté manifeste de participer dans les dynamiques de développement de l'Etat de départ.

Le concept de retour dans l'analyse des migrations internationales

L'analyse de la gouvernance des migrations internationales africaines voire camerounaise ne saurait se faire sans toutefois intégrer l'aspect du retour des migrants dans leur société de départ. Les politiques sélective et restrictive des migrations développées par les pays de l'espace Schengen sont parfois à l'origine du retour de certains migrants au Cameroun. Les différents types de retour que l'on remarque dans les migrations internationales sont à l'origine de la multiplicité des définitions qui caractérise cette notion. La migration de retour implique un changement de résidence qui ramène le migrant à son pays d'origine⁷³. Le retour d'un individu dans son pays d'origine résulte des circonstances défavorables et imprévues vécues en l'étranger par un migrant⁷⁴.

⁷¹ D. T. Djoumessi, 'Les projets de la diaspora et leur impact sur le développement des pays d'origine : cas de la diaspora Camerounaise d'Allemagne' in David Simo (sd), *Problématiques migratoire en contexte de globalisation*, Yaoundé, DAW et Goete institut, 2014, p.264 -265.

⁷² G. Kelman, 'Pour une contribution de la Diaspora au développement de l'Afrique' in J. E. Pondi (sd), *Immigration et diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, Afrédit, 2007, p. 301.

⁷³ J. Anafak et Kakez Kayeb Dieudonné, 'Retour de la diaspora scientifique camerounaise au pays d'origine : Etat des lieux et perspectives' in E. Messina Mvogo, Bouba Mamoudou et all, *Renaissance Africaine, de la théorie à la matérialisation à l'Horizon 2060*, Douala, Cheick Ant Diop, 2017, p.434.

⁷⁴ J. P. Cassarino, *Migrants de retour au Maghreb, Réintégration et enjeu de développement*, Paris, fondation Robert Shuman, 2007, p.11.

Cette lecture paraît partielle car, les raisons du retour peuvent également être justifiées par une situation favorable qui pousse le migrant à agir dans son pays. Le retour n'est pas forcément en présentielle. L'investissement d'un migrant dans son pays d'origine est également une forme de retour. Au sens général du terme, le retour est un processus consistant à revenir au point de départ⁷⁵. La typologie de retour dépend des modalités ou des raisons de retour. C'est pour cette raison qu'on parle du retour volontaire, du retour volontaire assisté et du retour involontaire encore appelé des refoulements.

V- INTÉRÊT DU SUJET

Dans cette rubrique, il est question de montrer l'importance de la gouvernance des migrations dans des dynamiques de création des cadres de vie favorables aux migrants dans leur pays d'origine, car la migration apparaît en ce siècle comme le levier fondamental de développement économique et du progrès social au Cameroun. L'intérêt d'une recherche peut s'observer à travers ce que la recherche peut apporter comme solution aux différents problèmes qui minent la société internationale actuelle en générale et camerounaise en particulier. Ainsi, l'intérêt de cette étude est à la fois scientifique et social.

Sur le plan scientifique, cette recherche se situe dans la dynamique d'une action publique internationale élaborée par différents acteurs tant au niveau supra national que national pour mener des actions au Cameroun en tant que pays d'origine, de transit et de retour. Ce travail a pour visée et finalité d'identifier les différents acteurs qui interviennent dans la gouvernance migratoire au Cameroun. Il s'agit des acteurs publics et privés qui interviennent tant dans la migration régulière qu'irrégulière. Sa particularité est double : d'une part, montrer non seulement comment la bonne gouvernance des migrations régulières et irrégulières des Camerounais vers l'espace Schengen est devenue un enjeu du siècle. C'est aussi un levier de développement, car les résultats de cette recherche peuvent donner une nouvelle orientation à la gouvernance migratoire au Cameroun. D'autre part, il s'agit d'un apport scientifique considérable dans la littérature portant non seulement sur les migrations internationales africaines, mais aussi, sur la situation de la gouvernance migratoire au Cameroun à l'ère de la mondialisation. Cette étude construite à partir d'une "épistémologie de transgression"⁷⁶ tente de montrer comment l'Etat africain 60 ans après les indépendances pense sa politique migratoire à partir des nouveaux instruments.

⁷⁵ R. Pérruchoud, *Glossaire des migrations...* p. 75.

⁷⁶ J. M. Ela, *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.242.

Sur le plan social, ce travail permet de montrer qu'il est impératif et urgent que le continent africain en général et le Cameroun en particulier puissent créer des initiatives endogènes pouvant combattre ce phénomène qui vide leur dividende démographique. Il s'agit plus précisément selon Jean Marc Ela d'une '' recherche qui tend ici à devenir une arme au service d'une minorité privilégiée qui contrôle le savoir et les ressources dans la jungle globale où les plus forts écrasent les plus faibles⁷⁷''.

Cette recherche vise également à attirer l'attention des dirigeants et décideurs politiques camerounais dont la volonté de prise en charge des jeunes reste jusque là dans les rhétoriques politiques à des fins électoralistes. Pourtant, si les génies du Cameroun continuent à être embarqués dans ces bateaux de la honte, si cette jeunesse n'a pas la possibilité de réussir au Cameroun, cela reste toujours un caillou dans la chaussure de ses relations avec les pays du Nord. Aussi, le projet de construction d'un Etat-continent africain demeure marginal à cause de la mentalité extravertie de sa riche population.

VI- LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE DE THESE

La construction d'une problématique de recherche est un exercice très délicat dans l'élaboration d'une recherche. C'est à partir de là qu'on peut comprendre l'orientation que le chercheur donne à son sujet. Elle se construit en deux étapes indissociables. Il y'a la phase de la revue de littérature et la phase de l'énonciation de la problématique du sujet proprement dite.

A – LA REVUE DE LITTERATURE

La revue de littérature encore appelée état de la question, est une étape importante et cruciale dans tout projet de recherche en science sociale et humaine. Ambroise Zagre pense que le but de la revue de littérature est de '' montrer comment le problème de recherche s'inscrit dans le champ des connaissances sur le sujet et comment les connaissances permettent de préciser les questions et/ou les hypothèses de recherches⁷⁸'' . Cette étape permet à tout chercheur de se nourrir du déjà là voire, des travaux antérieurs pour apporter une touche originale à son sujet de recherche. Elle permet au chercheur de maîtriser tous les contours de

⁷⁷ J. M. Ela, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmatan, 2001, p.31.

⁷⁸ A. Zagre, *Méthodologie de la recherche en sciences sociales, manuel de recherche à l'usage des étudiants*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.54.

son sujet pour trouver, à la fin des comptes, ce qui pose problème⁷⁹. Compte tenu de l'abondance documentaire sur le phénomène des migrations dans le contexte actuel, il est judicieux pour de procéder à une revue thématique qui consiste à regrouper les publications antérieures en fonctions des différents centres d'intérêts. A partir de là il est question de prendre position pour montrer les décalages qui existent entre les travaux des prédécesseurs et la présente thématique de recherche.

La migration informelle des jeunes vers l'Europe comme stratégie d'auto-détermination en contexte de précarité

Honoré Mimché⁸⁰ présente la migration irrégulière comme un projet construit qui se nourrit des réseaux de solidarité instaurés entre les migrants irréguliers des différents pays d'origine, de transit et d'accueil. La crise de l'Etat providence qui a causé l'irruption du monde "d'en bas" a donné place au phénomène de la migration informelle. Il pense que les jeunes n'ayant pas de possibilité de s'affirmer socialement dans leur pays d'origine procèdent à l'accumulation des capitaux pour la concrétisation de leur projet de voyage. Car, pour lui, la migration est la solution à leur condition de vie.

Dans cette même démarche de la théorisation du phénomène de la migration irrégulière dans des arènes scientifiques, Martial Tchenzette affirme que le phénomène d'immigration clandestine n'est pas nouveau dans les relations internationales⁸¹. Pour cet auteur, le vide juridique qui existe sur l'uniformité d'un droit international de l'immigration est un facteur de clandestinité dans les flux humains. L'Occident, pendant longtemps, n'a jamais eu un intérêt manifeste à élaborer des normes qui encadrent l'immigration, car il trouve en elle un facteur de développement. Ce juriste précise dans sa communication que, les pays occidentaux préfèrent les migrants clandestins pour mieux les exploiter, malgré l'existence du droit international. Il milite pour un traitement humain des migrants sans papiers en Europe, vu que l'Afrique reçoit également des sans-papiers européens.

Le phénomène de la migration irrégulière va faire naître trois catégories d'Etats donc les pratiques informelles et formelles s'interconnectent. Dans cette tryptique étatique se

⁷⁹ O. Lawrence, G. Bedard, J. Ferron, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁸⁰ H. Mimché, "Tenter l'aventure : Les jeunes face au nouvel ordre migratoire internationale", in P. Kamdem et H. Mimché (sd), *Emigration internationale au Cameroun des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016.

⁸¹ M. Tchenzette, "Immigration clandestine africaine et le droit international : quels défis pour l'humanité ?", in J. E. Pondi, *Immigration et diaspora : un regard africain. Un regard africain*, Paris, Maisonneuve et Larose/afredit, 2007.

trouve les Etats de transit. C'est au sein de cette catégorie d'Etat que se pose le problème du "post transit migratoire"⁸². Armelle Choplin montre qu'avec la ruée migratoire vers l'Europe, la Mauritanie est entrée dans la liste des pays de transit. La fermeture de la mer qui se caractérise par les politiques de lutte contre l'entrée illégale dans la zone euro, a fait en sorte que les migrants se retrouvent en situation post transit migratoire sur le sol Mauritanien. Compte tenu des conditions de vie qui sont difficiles, la situation post transit migratoire créée une criminalisation des migrants en Mauritanie. Cela se caractérise par l'augmentation des tensions sociales voire même de la xénophobie des autochtones vis-à-vis des étrangers. Cette situation participe à la reconfiguration de certaines villes dans les pays de transit. C'est ce qui explique l'émergence des appellations telles que "ville de transit", "ville de clandestins"⁸³. Ces Etats de transits sont également des pourvoyeurs des migrants irréguliers vers l'Europe.

Farida Souiah⁸⁴ dans son article présente le cas de l'Algérie qui est un pays de transit des migrants vers le France. Cet auteur dans sa démarche scientifique tend à montrer que la restriction des procédures de voyage légal a donné lieu à un changement de paradigme. Les logiques de contournement des frontières établies entre l'Europe et le Maghreb ont fait en sorte que les *harraga*⁸⁵ risquent leur vie dans la migration irrégulière. Cette catégorie de jeune issue des classes populaires estime que l'obtention d'un visa n'est plus un fait rationnel. C'est du pur hasard. Et par conséquent, ils préfèrent brûler les frontières au péril de leur vie pour atteindre l'Europe. Pour échapper aux expulsions en Europe les *harraga* brûlent leurs papiers d'identité. L'externalisation des frontières Européennes en Afrique en général et dans les pays du Maghreb en particulier a participé à la construction des prisons pour migrants irréguliers en Afrique.

C'est ce qui fait en sorte que Vincent Geisser soutienne l'idée selon laquelle des *guantanamo* ont été construites aux portes de l'Europe avec l'aide des dictateurs africains⁸⁶. Cet auteur soutient que la déportation des frontières européennes en Afrique pour bloquer les

⁸² A. Choplin, "Quand la mer se ferme" Du transit au post-transit migratoire en Mauritanie "", *Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1286-1287, 2010.

⁸³ La notion de "ville de clandestins" renvoie aux différentes villes qui accueillent les migrants clandestins. Il s'agit d'une appellation péjorative des villes de transit.

⁸⁴ Farida Souiah, "Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de *harraga*", in *Revue Française de Référence sur les Dynamiques Migratoires*, n° 1304, 2013.

⁸⁵ *Harraga*, c'est un néologisme issu de l'arabe mais qui s'écrit en lettre latine. Il renvoie au verbe brûlé. Donc dans le cadre des migrations irrégulière, un *harraga* est un citoyen qui brûle les frontières des Etats pour atteindre son el dorado.

⁸⁶ V. Geisser, "Des *guantanamo* aux portes de l'europe ? L'externalisation au secours de nos "amis" les dictateurs "", in *Migrations et Société*, vol 21, n°122, 2009.

migrants irréguliers dans certains pays africains favorise la création “des camps de la honte”⁸⁷. Ces camps se trouvent sur le territoire de certains hommes politiques que l’auteur qualifie de grands exécutants. Leur rôle est de veiller avec pugnacité à ce que les migrants en situation de transit ou de départ pour l’Europe ne franchissent pas les frontières européennes. Il estime que c’est le véritable but de la coopération euro-méditerranéenne.

Dans l’espoir de lutter efficacement contre les entrées des indésirables en Europe, cette organisation va mettre un accent particulier sur la nécessité d’externaliser les frontières extérieures. Cette politique d’externalisation des frontières européenne ne commence pas en 2004, mais depuis 1997 avec le traité de Amsterdam. Claire Rodier⁸⁸ pense que l’externalisation des frontières européennes en Afrique vise à repousser les sans-papiers dans leur pays d’origine. Pour cela, l’Europe va entrer en coopération avec certains pays d’Afrique du Nord. C’est le cas de la Libye. Dans sa communication, l’auteur soutient qu’avec la création de l’agence Frontex, les autorités de la commission européenne vont engager des relations officieuses avec la Libye pour mener des patrouilles mixtes avec des gardes cotes Libyens.

Dans cette même lacée, l’anthropologue Xavier Briké⁸⁹, estime que certaines villes sont utilisées en Afrique par l’UE pour contrer la migration irrégulière des Africains vers l’Europe. C’est le cas de la ville de Ceuta et de Melilla. Il pense que ces deux villes qui servent de transit entre l’Afrique et l’Europe, sont des espaces de banalisation des droits de l’homme. L’Europe a construit des camps dans ces villes pour mieux contrôler et recadrer les différents migrants irréguliers qui arrivent avec pour intention d’entrer en Europe. Au regard du rôle que joue ces villes dans les politiques migratoires européennes, il assimile ces zones de transit à des nouvelles formes de frontières européennes en Afrique.

Victoire D’humieres⁹⁰ montre que l’augmentation du nombre des migrants irréguliers est au cœur de la déportation des frontières européennes en Afrique. La nécessité d’apporter une solution globale à ce fléau social transnational a conditionné l’Union Européenne à entrer en coopération, non seulement avec les Etats de transit, mais aussi avec des Etats d’origine

⁸⁷ Les camps de la honte sont des espaces construits pour confiner les migrants irréguliers dans certains pays de transit. L’objectif étant de mieux les contrôler.

⁸⁸ C. Rodier, “ Externalisation du contrôle des flux migratoires : comment et avec qui l’Europe repousse ses frontières” *Migration et société*, n°116, 2008.

⁸⁹ X. Briké, “ Ceuta et Melilla, comme espaces d’observation des frontières européennes”, in Sariette Batibonack, Jean Fidèle Samba et Hawa Coulibaly, *Mutations dans les pratiques, conflictualités dans les migrations*, Paris l’Harmattan, 2019.

⁹⁰ V. D’humieres, “ La coopération Union européenne/Afrique : l’externalisation des politiques migratoires européennes” in *Question d’Europe* n°472, 2018.

des migrants irréguliers en Afrique. L’auteur de cette communication estime que le sommet de la valette de 2015 marque la concrétisation de cette coopération avec la mise en place du fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique. Selon l’auteur, les organisations de la société civile africaine qui militent pour la lutte contre la migration irrégulière doivent s’unir autour de l’Union Africaine (UA) pour une bonne négociation avec l’UE au sujet de la gestion des migrants irréguliers africains.

Toujours dans cette même logique d’apporter des solutions au phénomène de la migration irrégulière à partir des Etats d’origine en Afrique, Alfred Ekani⁹¹ dans sa thèse de mémoire, va montrer que cette déportation des actions européennes en Afrique en général et en particulier au Cameroun, est la preuve de l’incapacité de cette organisation à bannir ce fléau à partir de l’Europe. Il faut noter que selon l’auteur, le fonds fiduciaire est le principal instrument utilisé par l’UE pour lutter contre la migration irrégulière au Cameroun. Les actions financées par ce fonds agissent à titre préventif et curatif en matière de lutte contre la migration irrégulière. Moïse Tchingankong Yanou⁹² soulève la question des controverses qui existent autour des discours des différents acteurs qui interviennent dans la résolution dudit problème à l’échelle internationale. L’auteur estime que l’action publique internationale à l’épreuve des migrations clandestine africaines vers l’Europe présente des controverses discursives des différents acteurs impliqués dans la chaîne. Il soutient que ces controverses peuvent se lire à partir de la mise sur agenda transnational du problème migratoire jusqu’à la mise en action.

Malgré les informations riches et pertinentes que ces auteurs qui ont concentrés leurs travaux sur la migration irrégulière, il faut préciser que l’objectif de cette thèse n’est point d’aller dans ce sens. Elle s’intéresse sur le dispositif mis en place au Cameroun pour gouverner les migrations irrégulière et régulière des Camerounais vers l’Europe.

Intégration de la diaspora dans les pays d’accueil et leur retour comme un instrument au service du développement de l’Etat d’origine

La notion de citoyenneté est l’élément de base du retour de la diaspora dans le pays d’origine. Au Cameroun par exemple, en dehors de la conception par le haut qui tient compte

⁹¹ A. Ekani, ‘‘La contribution de l’Union Européenne dans la lutte contre la migration irrégulière des jeunes Camerounais vers la zone euro (2000-2020)’’, Mémoire de Master en Histoire soutenu à l’Université de Yaoundé 1, 2019.

⁹² M. Tchingankong Yanou, ‘‘L’action publique internationale à l’épreuve des migrations clandestines d’origine africaine vers l’Europe Acteurs, discours et controverse plurielle’’, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique soutenue à l’Université de Yaoundé 2, 2012.

du droit, Il ya la conception par le bas qui émane des pratiques quotidiennes des migrants. Le processus de fabrication de la citoyenneté par le bas chez les migrants Camerounais est visible à partir de leur action visant à améliorer les conditions de vie de leur famille, de leur société et de leur communauté. Pierre Kamdem dans ses analyses estime qu'il faut que la Cameroun adopte une "citoyenneté apaisée"⁹³ car, la conception juridique adoptée par le Cameroun limite les actions de la diaspora. La diaspora Camerounaise reste très active dans le processus de construction d'une "camerounité en migration"⁹⁴ dans les pays d'accueils. Les nouvelles reconfigurations des itinéraires des migrants Camerounais sont l'expression de l'adaptation aux différentes politiques migratoires des pays d'accueils. La camerounité peut se lire en migration par des initiatives telles que les noms des microentreprises créées par des Camerounais dans les pays d'accueil. Mais cette construction diasporique d'une camerounité en migration fait face aux limites tant dans les sociétés d'origine que les dans sociétés d'accueil.

En analysant la question de l'intégration des Camerounais dans les Etats d'accueil européens, Pierre Kamdem focalise son étude sur le cas des Camerounais vivant en Ile-de-France. Au sortir au terme de cette étude, l'on constate que les modes d'intégration socio-spaciales des camerounais en Ile-de-France sont différenciés. Cette différenciation peut s'expliquer à partir des différenciations culturelles depuis l'Etat d'origine, à travers les rapports qu'ils entretiennent avec l'Etat d'origine mais, aussi, à travers les modes d'occupation économique de l'espace dans cet espace d'accueil⁹⁵. L'intégration réussie de la diaspora dans l'Etat d'accueil est synonyme de développement pour les Etats d'origine. Puisque ces migrants portent dans leur esprit leur communauté d'origine, ils sont obligés de se regrouper en association pour maintenir ce lien. Les associations de la diaspora Camerounaise de France sont de plusieurs ordres. Il s'agit des associations à vocation politique, religieuse, sociale et économique. Elles sont des véritables cadres de fabrique de solidarité entre les Camerounais. Elle est appelée à agir autant en lieu d'accueil qu'en pays d'origine⁹⁶.

⁹³ P. Kamdem, "Dialectique citoyenne asymétrique dans les migrations internationales au Cameroun : quelques éléments de Compréhension", in H. Mimhé et P. Kamdem (sd), *Emigration Internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016.

⁹⁴ P. Kamdem, "La 'camerounite' en migration : une construction diasporique laborieuse", *Revue Des Hautes Terres*, vol. I, n° 1, 2011.

⁹⁵ P. Kamdem, *Camerounais en Ile-de-France. Dynamique migratoires et stratégies d'intégration socio-spaciale différenciées*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁹⁶ P. Kamdem, *Le Mouvement associatif de la diaspora camerounaise. Enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Les réseaux diasporiques constituent dans la société actuelle un facteur de développement pour le Cameroun. Leur implication dans le processus de développement du pays d'origine s'aperçoit à partir des transferts de fonds financiers, des transferts sociaux et culturels, des transferts de compétences mais aussi par un activisme politique international⁹⁷. L'auteur affirme que dans les pays d'accueil, la vitalité de ces réseaux diasporiques se construit autour des mouvements diasporiques dont les actions demeurent inefficaces à cause d'un manque de synergie d'action entre la diaspora et le Cameroun. L'incompatibilité actionnelle entre les réseaux diasporiques et l'Etat du Cameroun est également présentée par Japhet Anafak et Dieudonné Karez Kayeb⁹⁸ pour expliquer le non-retour de la diaspora scientifique dans l'Etat d'origine. Ces auteurs estiment que le manque d'un cadre de concertation commun et les critiques virulentes de la diaspora vis-à-vis de l'Etat d'origine sont au cœur de la mauvaise réputation de la diaspora dans l'Etat d'origine. C'est ce qui freine de façon considérable les efforts de réintégration de la diaspora scientifique dans leur Etat d'origine.

La valorisation de la diaspora africaine est l'élément fondamental qui importe plus pour que cette catégorie de population contribue activement au développement de l'Etat d'origine. Serge Tankoua Jantou dans son article soutient que la valorisation de cette ressource consiste à lui donner de la valeur et à œuvrer pour que les populations bénéficient de leur ressource et expérience⁹⁹. C'est dans cette même dynamique que Gaston Kelman¹⁰⁰ inscrit ses réflexions. Selon l'auteur, la redéfinition des rapports entre la diaspora africaine du Nord est un atout majeur pour que ces citoyens participent au développement des Etats d'origine. Pour lui, s'il est urgent que l'Etat africain évite l'exode des compétences, il est également nécessaire et harmonieux d'institutionnaliser la participation de la diaspora dans les processus de développement de leur Etat d'origine.

Cette étude n'a pas l'intention de focaliser également ses analyses sur le rôle de la diaspora et l'Etat d'origine. Il est question dans cette thèse de montrer les mécanismes mis en

⁹⁷ C. Mbiaga, *Diaspora et système diasporique. Moteur de développement du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2019.

⁹⁸ J. Anafak et D. Karez Kayeb, 'Retour de la Diaspora scientifique Camerounaise au pays d'origine : Etat des lieux et perspectives', in Bouba Mamoudou, D. Meva'a Abomo et Al., *La renaissance Africaine : de la théorie à la matérialisation à l'horizon 2060*, Douala, Cheick Anta Diop, 2017.

⁹⁹ S. Tankoua Jantou, 'Pour une valorisation de la Diaspora africaine', in J. E. Pondi, *Immigration et Diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, afrédit, 2007.

¹⁰⁰ G. Kelman, 'Pour une contribution de la diaspora au développement de l'Afrique', in J. E. Pondi, *Immigration et Diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, afrédit, 2007.

place par les différents acteurs impliqués dans le domaine migratoire au Cameroun pour une bonne gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe en ce XXI^e siècle.

L'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans des dynamiques migratoires contemporaines

L'influence des TIC dans les dynamiques migratoires a été abordée par plusieurs chercheurs issus des disciplines différentes avant cette étude. Il revient dès à présent de passer en revue tous ces travaux en fonction des différents aspects et approches pour une meilleure perception de ce sujet de recherche.

Le premier aspect de l'influence des TIC dans les dynamiques migratoires qui fait l'objet d'une présentation dans cette revue repose sur le phénomène de la féminisation des routes migratoires. La thèse de Brice Arsène Mangou¹⁰¹ s'intéresse à la cybermigration maritale au Cameroun. Cette forme de mobilité concerne les femmes camerounaises qui s'auto excluent du marché matrimonial national pour jeter leur dévolu sur des blancs. L'auteur de cette thèse s'intéresse spécifiquement au cas des cybermigrantes du "dehors" et celles du "dedans". Cette étude qui évite d'analyser la féminisation migratoire sous le prisme de la pauvreté, montre comment les femmes camerounaises utilisent les TIC pour trouver des maris blancs vivant à l'étranger. Brice Arsène Mangou¹⁰² poursuivant ses analyses sur les cybermigrantes maritales va s'intéresser cette fois sur leur apport sur le développement de la société d'origine. L'auteur affirme que les cybermigrantes maritales contribuent au développement de l'Etat du Cameroun à travers les transferts des "migra devises" dans leur communauté d'origine. Christian Bios Nelem¹⁰³ pour lui l'utilisation d'internet au Cameroun donne lieu à une figure nouvelle de l'émigration internationale féminine. L'auteur affirme que le réseau internet est au service des unions interraciales. Dans l'optique de changer leur condition de vie, les femmes Camerounaises contractent des mariages avec des étrangers se trouvant dans d'autres continents avec pour toile de fond la recherche des meilleures conditions de vie.

¹⁰¹ B. A. Mankou, "Cybermigration maritale des femmes camerounaises de Yaoundé vers le Nord-pas-de-Calais. Analyse sociologique et enjeux sociaux d'une migration nouvelle", Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie soutenue à l'Université de science et technologie de Lille 1.

¹⁰² B. A. Mankou, "Rôle des migra devises dans le développement local du Cameroun : le cas des cybermigrantes maritales franco-camerounaises", in H. Mimché et P. Kamdem, *Emigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016.

¹⁰³ C. Bios Nelem, "Les usages sociaux d'internet au Cameroun : une nouvelle figure de l'émigration féminine", in H. Mimché et P. Kamdem, *Emigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Le phénomène de la migration irrégulière connaît un accent particulier avec l'avènement des réseaux sociaux. Nanga Désiré Coulibaly¹⁰⁴ s'appuie sur le cas ivoirien pour montrer que les réseaux sociaux occupent une place particulière dans le processus de mobilisation des migrants irréguliers en Côte d'Ivoire. L'auteur s'intéresse aux différentes interactions entre les candidats à l'immigration clandestine au sein des réseaux sociaux. Si son analyse s'intéresse à l'influence des TIC à partir de l'Etat d'origine. Mireille Manga Edimo¹⁰⁵ consacre son étude sur les TIC comme instrument de redéfinition de la citoyenneté des individus qui se trouvent dans l'Etat d'accueil. Selon cette chercheuse, les TIC constituent un espace nouveau pour la diaspora Camerounaise pour prendre part à la vie politique nationale. Des nouvelles formes d'actions politiques se sont développées par ces citoyens grâce au TIC. Les TIC deviennent un espace de pratique de la politique de longue distance au Cameroun. Manuella M. Heuchou Nana¹⁰⁶ quant à elle s'intéresse à la place des diasporas camerounaises de France, Belgique et dans Etats Unis dans le processus de production et usages de l'information via les sites web d'informations. Le web-journalisme favorise la mise en place d'un espace sociétal numérique qui permet à la diaspora camerounaise de s'exprimer librement sur des questions qui concernent leur société d'origine.

Mihaela Florina Nedelcu¹⁰⁷ présente les TIC comme un outil créatif de communication et d'organisation à distance. C'est ce qui peut justifier l'utilisation des TIC par la diaspora Roumaine. Cette diaspora hautement qualifiée tisse des liens en fonction de leur pôle de mobilité à partir de l'espace virtuel. La finalité étant de travailler en synergie pour rester en interconnexion avec leur pays. Manizan Allou¹⁰⁸ fait une analyse sur les TIC dans l'émigration Ivoirienne. Au sortir de cette étude, il en résulte que, la mondialisation des économies des années 1990 a été à l'origine des migrations ivoiriennes. Ces migrations ont connu un accroissement avec les TIC. Autant elles permettent aux potentiels migrants de sortir du pays, autant elles favorisent l'interconnexion des liens identitaires avec les pays

¹⁰⁴ D. Nanga Coulibaly, "Migration Clandestine des Ivoiriens : les réseaux sociaux comme vecteur de mobilisation", *Revue Scientifique en Science de l'Information et de la Communication, Migrations contemporaines et frontières de l'Humanité : Dynamique communicationnelle et interculturelle*, numéro spécial 2029, Abidjan, 2019.

¹⁰⁵ R. M. Manga Edimo, "Les TIC, nouvelles formes d'action politique le cas des diasporas camerounaises" in *Afrique contemporaine*, n° 234, 2010.

¹⁰⁶ M. M. Heuchou Nana, "Les sites d'informations générales sur Internet. Stratégies, conceptions et pratiques des diasporas camerounaises en France, Belgique, États-Unis", Thèse de Doctorat Ph. D soutenue à l'Université de Grenoble Alpes, 2006.

¹⁰⁷ M. F. Nedelcu, "L'utilisation d'un espace virtuel par une communauté de professionnels immigrés : vers une nouvelle forme d'organisation diasporique" in *Autrepart*, n°22, 2002.

¹⁰⁸ M. Allou, "Le rôle des TIC dans l'émigration des Ivoiriens", *Revue Scientifique en Sciences de l'Information et de la Communication, Migration contemporaines et frontières de l'humanité : Dynamiques communicationnelle et interculturelle*, 2019.

d'origine une fois à l'extérieur. Honoré Oulai Kahi¹⁰⁹ pense qu'avec l'avènement des TIC, les Etats ne font plus face aux " migrants déracinés " mais aux " migrants connectés ". Les TIC donnent aux migrants des opportunités de coordination d'actions entre les différents pôles de migration. Il s'agit là des lieux de convergence stratégique. Ces dernières contribuent également au processus migratoire très diversifiés.

Les TIC constituent un instrument utilisé par les acteurs de la gouvernance migratoire au Cameroun. L'on n'a donc pas l'intention ici de consacrer cette analyse sur les traces des différents prédécesseurs. L'objectif est de montrer comment se construit une gouvernance migratoire des Camerounais vers l'Europe à l'aune des TIC.

B – DE L'IDENTIFICATION DU PROBLEME A LA PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

La problématique est très capitale dans la recherche. Michel Beaud la définit comme " l'ensemble construit, autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet " ¹¹⁰. La construction d'un sujet de recherche passe par sa problématisation. Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, la problématique est " la perspective théorique qu'on décide d'apporter pour traiter le problème posé par la question de départ " ¹¹¹. Pour des auteurs comme Pierre Nda, construire une problématique c'est avant tout identifier et présenter le problème central et les autres questions qui se posent et qui nécessitent cette recherche pour les résoudre ou les élucider ¹¹². La problématique est donc la boussole, le fil conducteur, voire même la clé de voute d'une recherche. Avant de ressortir l'ensemble des questions de cette étude, il sera judicieux de faire une brève présentation du problème.

Identification du problème

L'émigration des Camerounais vers les pays d'Europe date depuis la période coloniale. Il y'a juste une intensification des flux humains avec la mondialisation moderne.

¹⁰⁹ H. Oulai Kahi, " Sociabilités diasporiques sur le web : entre imaginaire collectif et migrations contemporaines des communautés ivoiriennes ", in *Revue Scientifique en Sciences de l'Information et de la Communication, Migration contemporaines et frontières de l'humanité : Dynamiques communicationnelle et interculturelle*, 2019.

¹¹⁰ M. Beaud, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006, p.11.

¹¹¹ R. Quivy, L. Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en science sociales*, Paris, Dunod, 3^e édition, 2006, p.75.

¹¹² P. Nda, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de la recherche et la thèse de doctorat en lettre, arts, sciences humaines et sociales : informations, normes et recommandations universitaires techniques et pratiques actuelles*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Cette émigration a arboré des nouveaux habits, il ne s'agit plus d'une migration à caractère colonial. Elle devient de plus en plus un projet entrepreneurial qui se construit de façon cognitive et financière par le potentiel migrant en connivence avec sa communauté. Cette migration des Camerounais vers l'Europe connaît une double face, à savoir la forme irrégulière et régulière. La forme irrégulière apparaît aujourd'hui comme l'un des visages les plus dramatiques et les plus médiatiques de la misère économique et de la détresse du monde¹¹³. Malgré le fait que l'Europe entant que communauté des Etats s'est construite autour des normes et des valeurs, ce qui fait d'elle une puissance normative¹¹⁴, ces valeurs et normes sont transgressées et méprisées par des phénomènes globaux : c'est le cas par exemple de la migration irrégulière dans l'espace européen. Le migrant irrégulier africain n'est plus considéré comme un être humain, mais plutôt comme un danger permanent, un potentiel terroriste. Pour lutter contre les migrants irréguliers, plusieurs initiatives sont prises en Europe, mais, face à la densité du phénomène, elles sont confrontées aux problèmes d'inefficacité. Malgré ces efforts de protection et de sauvetage des êtres humains, le phénomène s'aggrave, devient incontrôlable et influence même les relations entre l'Europe et ses partenaires d'Afrique tels que le Cameroun. Ce qui donne raison à Abdou Diouf qui, s'adressant aux pays du Nord, prévenait que :

Vous risquez d'être envahis demain par des multitudes d'Africains qui, poussés par la misère, déferleront par vagues sur les pays du Nord. Et vous avez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot parce qu'on n'arrête pas la mer avec ses bras (...) La Méditerranée ne les arrêtera pas non plus. Ce sera comme les hordes que vous avez connues dans votre moyen âge¹¹⁵.

Face à ce problème qui est parti du stade individuel pour un stade collectif, l'Europe a compris qu'il est nécessaire d'établir un cadre de dialogue avec les pays africains dans ce monde qui a conduit à la révolution des destinées singulières, où les intérêts sont liés. C'est ce qui est à l'origine de l'émergence de la dimension externe de la politique européenne de migration en Afrique qui a fait un bond en avant avec le sommet de la Valète en 2015. Ces migrants irréguliers qui quittent le Cameroun pour des pays européens portent en eux leurs propres problèmes, ceux de leurs familles, de leurs communautés et de l'Etat tout entier. Une

¹¹³ Malet ma Njami Mal Njam, "Plaidoyer pour une immigration de Co-développement", in J. E. Pondi, *Immigration et diaspora. Un regard africain*, 2007, p.55.

¹¹⁴ Zaki Laidi, *La norme sans la force l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 2013, p.69.

¹¹⁵ Abdou Diouf, cité par Assemblée parlementaire de la Francophonie, *Emigration : Quelles perspectives ? Le cas Afrique-Europe*, rapport de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, Québec, 2008, p.4.

fois installés dans un pays étranger ils sont considérés à tort ou à raison comme étant les membres de la diaspora camerounaise.

Aujourd'hui, la migration scientifique des Camerounais vers l'Europe connaît de plus en plus un grand engouement. Il s'agit notamment d'un projet migratoire qui se construit dans la plupart des cas à fonds propre. La réduction démentielle de l'attribution des bourses d'études dans plusieurs disciplines scientifiques est à l'origine des nouvelles formes de construction des projets migratoires pour études. Le souci de former la jeunesse camerounaise aux exigences de la mondialisation par exemple a fait en sorte que le Cameroun à travers le Ministère de l'enseignement supérieur, introduise l'enseignement supérieur camerounais dans les couloirs de la coopération internationale. En dehors des logiques étatiques de construction des partenariats internationaux, les étudiants et chercheurs voire même des acteurs privés s'engagent également dans cette dynamique. Hilaire de prince Pokam estime que pour les étudiants, la coopération internationale leur assure non seulement une prestation de meilleure qualité, mais la possibilité de disposer de choix élargis, y compris en matière de réorientation ou de poursuite d'études. Des lors que leur mobilité entre différentes universités est assurée¹¹⁶.

Pour éviter le fourmillement des étudiants camerounais au niveau des ambassades européennes au Cameroun, ces Etats vont délocaliser les unités de traitement de dossier pour études en procédant à la création des nouveaux acteurs institutionnels dans le champ de la gouvernance migratoire. C'est ce qui justifie la création des institutions spécialisées dans la migration pour étude dans certains pays européens tels que : campus France, Campus Belgique, Campus Italie, etc. Grâce aux accords de coopération bilatérale entre le Cameroun et les pays européens tels que la France, la migration professionnelle des jeunes est également encouragée. C'est le cas par exemple de l'accord France /Cameroun, relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire qui stipule dans son article 2 que :

Les deux Parties conviennent de développer entre elles des échanges de jeunes professionnels camerounais ou français, âgés de 18 à 35 ans, déjà engagés ou entrant dans la vie active qui se rendent dans l'autre État pour améliorer leurs perspectives de carrière grâce à une expérience de travail salarié dans une entreprise qui exerce une activité de nature sanitaire, sociale, agricole, artisanale, industrielle,

¹¹⁶ H. De Prince Pokam, "Enseignement supérieur et coopération internationale au Cameroun", in <https://codesria.org>, consulté le 20 juillet 2021.

commerciale ou libérale et approfondir leurs connaissances de la société d'accueil¹¹⁷.

Il est clair que le Cameroun en tant qu'Etat souverain, a construit une politique migratoire qui offre de nombreuses opportunités de migrations à ses Citoyens. Malgré que ces dynamiques aient été construites par l'Etat, son attitude d'irresponsabilité dans le domaine migratoire lui fait perdre le contrôle des chemins que lui-même a tracé. L'Etat du Cameroun considère la migration de ses citoyens vers l'Europe comme une aubaine pour son développement mais sans mettre sur pied une politique pragmatique qui lui permet de tirer profit de ce dividende démographique. Pourtant, au lendemain des indépendances le Cameroun avait monopolisé les moyens légitimes de circulation avec une politique migratoire fortement influencée par les intérêts des pouvoirs publics à l'échelle nationale¹¹⁸.

Dans le contexte actuel où la migration est devenue un projet privé construit à fonds propre, les entrées et sorties du territoire national semblent ne pas intéresser les autorités étatiques dès lors qu'on n'est pas une menace. Submergé par le poids démographique et dans l'incapacité de répondre aux besoins de sa population, l'Etat a libéralisé sans contrôle le champ migratoire. Il devient ouvert à tout citoyen dont le capital humain et financier répond à la voie empruntée. La multiplicité d'acteurs dans le champ migratoire explique à suffisance le phénomène de la démonopolisation des moyens de l'Etat camerounais en matière de mobilité de ses citoyens. L'absence des données statistiques fiables sur les sorties et retours des migrants camerounais trouve son explication dans cette logique de fonctionnement. Les partenaires de l'Etat qui interviennent dans ce domaine deviennent les détenteurs des données fiables sur les statistiques de Camerounais à l'étranger et leur domaine de compétence.

Le fait que la migration devienne d'avantage un projet privé, les migrants dans leur chemin migratoire nebrisent pas le lien d'affiliation patriotique avec le pays d'origine. Ils portent à cœur les projets de développement de leur société de départ et y participent à distance à la vie politique de l'Etat d'origine. C'est pour cette raison que Henri Ludovic Boha Nyamssi en empruntant le concept de Yves Alexandre Chouala pour les qualifier "d'individus Etats en tête"¹¹⁹. La reproduction extraterritoriale de l'Etat à l'étranger¹²⁰

¹¹⁷ Accord France Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire, signé à Yaoundé le 21 mai 2009, p.2.

¹¹⁸ P. Déjoli Mbogning, " La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p.22.

¹¹⁹ Y. A. Chouala, "L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée-Equatoriale : Les dynamiques originales d'exportation de l'Etat d'origine", in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p.94.

s'aperçoit à partir du moment où le migrant s'installe dans un pays d'accueil. Ces installations massives entraînent le phénomène de la transnationalisation de la vie politique du pays. Pour illustrer cela, la loi de n°2011/013 du 13 juillet 2011 votée par l'Assemblée Nationale du Cameroun donne l'option étatique aux citoyens de l'extérieur de participer de façon légitime et démocratique à la vie politique du pays. Si cela est considéré par les autorités de Yaoundé et certains membres de la diaspora comme une avancée significative, elle ne donne pas satisfaction aux préoccupations multidimensionnelles des autres. Ce qui entraîne de nombreuses protestations des membres de la diaspora qui pensent que les problèmes de développement et des besoins des populations sont immobiles. Par conséquent, il se porte garant d'être des acteurs du changement à travers des dénonciations et protestations. A ce sujet, Moïse Tchingankong Yanou pense que, la diaspora construit son récit de protestation de ce qu'il considère comme un monopole du pouvoir par le Président Paul Biya¹²¹.

Pour mieux contester les autorités de Yaoundé une poignée de membres de la diaspora Camerounaise s'est regroupée autour de la société civile transnationale. Ils agissent soit comme des lanceurs d'alertes en ligne via les réseaux sociaux ou alors comme étant des membres de la Brigade anti-sardinard (BAS)¹²². Cette association a pour seul objectif de faire tomber le régime du renouveau pour une alternance politique au Cameroun. D'où les casses d'ambassades à Paris et à Berlin par exemple. Les manifestations anti-Biya à chaque sortie du président de la République à l'étranger. Dans le cas des manifestations ou alors des incidences de Genève, Richard Etienne souligne que les manifestants estiment que le président pille les ressources de l'État en payant une fortune à l'hôtel Intercontinental, souvent en cash (...) Paul Biya serait un client régulier du palace depuis 1969¹²³. Ces manifestations de rue dont les autorités publiques qualifient d'anti patriotiques, sont au cœur de la déconnection voire des relations conflictuelles qui animent l'Etat et sa diaspora.

¹²⁰ H. L. Boya Nyamssi, "Immigration et logiques de transplantation ailleurs de l'Etat d'origine : le cas du Liban au Cameroun et en Côte d'Ivoire", Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique soutenue à l'Université de Yaoundé II, 2016, p. 347.

¹²¹ M. Tchingankong Yanou, " La politique des citoyens de l'étrangers au Cameroun ", Communication présentée à la Conférence internationale de l'Association pour l'Anthropologie et le Développement Social (APAD), Université de Roskilde, Copenhague, Danemark, 23-25 mai 2018, p.2.

¹²² La Brigarde Anti Sardinard (BAS) est un mouvement des communautés diasporiques Camerounaises radicales et hostiles aux autorités politiques de Yaoundé. Ce mouvement défie et sabote l'action gouvernementale. Les attaques et le vandalisme dirigés contre les symboles de l'Etat avaient pour cibles la personnalité du Chef de l'Etat du fait de sa longévité au pouvoir. Mais aussi et surtout toute personne publique qui manifeste son soutien au parti du Président de la République.

¹²³R. Etienne, " A l'hôtel intercontinental, le calme avant la tempête", in tribune de Genève du 29 -30 juin 2019, p.6.

Les démocraties africaines semblent être réfractaires à la diversité d'opinion politique. Le système politique camerounais, depuis le magistère d'Amadou Hahidjo n'est pas en marge de cette attitude. Les ingénieurs de l'opinion contraire rencontrent toujours la rudesse de l'appareil répressif de l'Etat avant la fin de leur expression. La criminalisation de l'opinion contraire se manifeste au Cameroun par la destruction totale de l'altérité par les symboles de l'Etat¹²⁴. La nature des relations entre le Cameroun et certains de ses citoyens établis en Europe renvoie à un " antagonisme suprême " ¹²⁵. Il s'agit d'un nouveau champ d'expérimentation des pratiques d'une politique de l'inimitié. Que ce soit du camp étatique ou de ce groupuscule de la diaspora on lit une réelle volonté de discriminer, d'isoler voire de provoquer la mort physique de l'ennemi¹²⁶. Pourtant, l'ennemi commun que les deux parties devraient combattre en synergie est le sous-développement du pays et non les individus. La marginalisation de ces Citoyens taxés de " diaspora négative ou de diaspora futile " semble ne pas être la solution.

Démarcation du sujet et questionnement

Cette étude qui se fonde sur des travaux consultés, cherche à donner une explication scientifique sur le système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Shengnen. Elle se démarque des précédents travaux au niveau de ses analyses sur le comportement des acteurs qui œuvrent dans le système de gouvernance migratoire au Cameroun. Il s'agit d'un système de gouvernance construit par des acteurs rationnels qui, malgré leurs intérêts égoïstes œuvrent ensemble pour mieux réguler les migrations des Camerounais. A partir de ces rationalités, il y a une mise en évidence d'une gouvernance dans sa dimension instrumentale comme une action voire une gamme d'actions stratégiques. Le déploiement de chaque coopérateur n'élimine pas la préservation de ses intérêts ou de sa vision égoïste. La gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe- Schengen semble être dominée par la vision non seulement de l'Union Européenne en tant que communauté des Etats de l'espace Schengen, mais également par des politiques construites par des Etats européens dans le cadre d'une coopération bilatérale avec le Cameroun.

Malgré le nombre sans cesse croissant d'acteurs qui interviennent dans cette gouvernance, ils ne sont que des acteurs passifs qui sont au service de l'Union Européenne et

¹²⁴ C. C. Tsala Tsala et M. L. Ewodo, " Criminalisation et dépénalisation de l'opinion au Cameroun : expression d'une phobie au libéralisme politiques des autorités de la première République " in D. Abwa et al, *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifier*, Paris, l'Harmattan, 2012, p.222.

¹²⁵ A. Mbembé, *politiques de l'inimitié*, Paris, La découverte, 2016, p.42.

¹²⁶ *Ibid.*

des Etats de l'espace Schengen. La matérialisation de leur action est guidée sur la base d'un contrat signé avec des acteurs dominants. Le Cameroun et la société civile locale n'ayant pas fabriqués une véritable politique migratoire, ils construisent celle-ci en fonction du vent de la diplomatie migratoire Européenne en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Ce qui justifie l'instrumentalisation de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe par l'UE et ses Etats membre au Cameroun. Au lieu qu'une politique soit construite à partir du Cameroun pour réguler les migrations des Camerounais vers cet espace, l'on assiste plutôt à une externalisation avec action pragmatique de la politique migratoire européenne au Cameroun. Les cadres de concertations qui réunissent des divers acteurs sont des arènes de domination, d'imposition et de rééducation des acteurs locaux à la vision européenne.

On a comme l'impression que les autres acteurs accompagnent l'UE dans sa politique de protection de frontières extérieures de l'espace Schengen. Leur point de vue compte peu ils ne sont que des acteurs opérationnels. C'est le cas des sous-traitants dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière et régulière. Même les acteurs de la réintégration des migrants irréguliers et réguliers au Cameroun n'échappent pas à cette logique. Visiblement, aucune politique souveraine n'est construite au niveau local. Dans ce jeu d'acteurs rationnels, le Cameroun se comporte comme un régulateur des actions des autres acteurs. Il n'a pas mis des bases au préalable lui permettant de mener une régulation stratégique voire influente. Il est donc un pseudo régulateur en matière de gouvernance de l'émigration sur son sol.

Malgré ces antagonismes, le Cameroun et ces partenaires vont mener des actions qui visent à créer des conditions de retour de la diaspora. Les migrations informelles et formelles des Camerounais vers l'Europe posent un véritable problème de bonne gouvernance si l'Etat voudrait tirer meilleur profit de ses réseaux diasporiques. Les multiples actions qui sont menées entre le Cameroun et les autres acteurs peuvent servir de substrat pour lire les logiques de fonctionnement de la gouvernance migratoire au Cameroun. Les multiples querelles et perte que le Cameroun enregistre aujourd'hui dans le domaine migratoire sont dues au fait qu'il n'existe pas une véritable harmonie actionnelle entre les acteurs de la chaîne. Mais aussi, le manque d'un véritable cadre de concertation entre les citoyens du dedans et ceux du dehors. Le système de gouvernance migratoire camerounais semble être dominé par les acteurs dérivés à l'Etat.

A cet effet, la question centrale qui fait l'objet de cette recherche est celle de savoir : Comment convient-il d'appréhender la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe-Schengen ?

Cette question centrale fait naître les trois questions subsidiaires ci-après :

- 1- Comment convient-il d'analyser les déterminants ayant conduit à la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen ?
- 2- Quels sont les dispositifs normatifs, cognitifs et les différents acteurs de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe-Schengen ?
- 3- Comment l'Etat du Cameroun peut-il agir pour mieux capitaliser le potentiel des Camerounais de l'Europe-Schengen dans ses dynamiques de développement ?

VII- Hypothèses de recherche

Née d'un constat et d'une observation, l'hypothèse est la réponse provisoire ou anticipée que le chercheur donne à la question centrale ou aux questions secondaires qui ont été formulées au départ. Elle obéit au principe de la variabilité et de la testabilité¹²⁷. Pour Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, " l'hypothèse procure à la recherche un fil conducteur particulièrement efficace, à partir du moment où elle est formulée, remplace la question de recherche dans cette fonction, même si celle-ci doit rester présente à l'esprit¹²⁸". L'hypothèse est loin d'être une donnée absolue ou définitive voire standard, elle peut être confirmée, infirmée ou nuancée à la fin de la recherche.

L'hypothèse centrale de notre étude est donc la suivante :

Il convient d'appréhender la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen comme une politique construite autour d'une configuration d'acteurs rationnels.

De cette hypothèse principale émerge trois hypothèses secondaires à savoir :

Hypothèse secondaire 1 : les déterminants ayant conduit à la mise sur pied d'un système de gouvernance migratoire sont construits autour des inégalités qui existent entre le Cameroun et l'espace Européen, mais aussi sur la complexité du phénomène migratoire et qui

¹²⁷ A. Zagre, *Méthodologie de recherche en sciences sociales...*, p.58.

¹²⁸ R. Quivy, L. V. Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales...* p.113-114.

nécessite une action concertée entre les différents acteurs multiniveaux de la chaîne migratoire.

Hypothèse secondaire 2 : le dispositif constitutif de la gouvernance des migrations au Cameroun est construit autour d'un arsenal juridique qui encadre et régule les actions, mais également autour des acteurs institutionnels et non institutionnels.

Hypothèse secondaire 3 : la "camerounisation" des initiatives de gouvernance migratoire peut permettre à l'Etat du Cameroun de mieux tirer profit des migrations de ses citoyens vers l'Europe-Schengen.

VII- Cadre théorique et méthodologique

1- Cadre théorique

En Relations Internationales, l'utilisation des théories est très capitale voire incontournable pour les chercheurs. Le concept de théorie dérive du verbe grec *theorein*, qui signifie "contempler". La théorie est une grille de lecture qui guide une recherche. En résumant la notion de théorie au sens de Raymond Aron, Dario Battistella la considère "une boîte à outils à la disposition de l'analyste grâce à laquelle celui-ci peut proposer une compréhension des relations internationales à partir du point de vue des acteurs"¹²⁹. C'est un élément qui fournit des structures rigoureuses d'intelligibilité permettant au citoyen de trouver ses repères dans le monde actuel. Pour mener à bien notre recherche, trois grilles théoriques sont mobilisées, à savoir : la théorie des réseaux transnationaux, la théorie du néo-institutionnalisme historique et la théorie de la gouvernance globale.

1-1 la théorie des réseaux comme cadre explicatif de l'influence des réseaux migratoires transnationaux sur l'Etat du Cameroun et de l'espace Schengen

La théorie des réseaux en relations internationales n'est pas loin des arguments transnationalistes tels que développés par Karl Kaiser. Dans la typologie des théories des relations internationales, le transnationalisme et la théorie des réseaux sont dans le lot théorique des approches non stato-centrés. Ce sont des approches qui contestent des arguments développés par le réalisme classique. Ce qui fait dire à Jean Jacques Roche que le transnationalisme fonde son raisonnement scientifique sur la " contestation l'Etat qui aurait perdu son statut d'acteur principal de la vie internationale du fait de l'intensification des échanges économiques et culturels et de l'émancipation des acteurs non étatiques qui en

¹²⁹ D. Battistella, *Théories des Relations Internationales*, Paris, 2^e édition, Presse de sciences po, 2006, p.40.

résulte¹³⁰’. Car, la société transnationale actuelle connaît de nouveau phénomène qui échappe au contrôle des Etats. La société transnationale selon Dario Battistella est ‘‘ un système d’interaction, dans un domaine particulier, entre des acteurs sociétaux appartenant à des systèmes nationaux différents¹³¹’. La philosophie de cette théorie est de rompre avec le stato-centrisme pour donner plus de poids aux relations transnationales. On peut se permettre de dire que la théorie des réseaux transnationaux est fille du transnationalisme.

En ce qui concerne la théorie des réseaux proprement dite, elle consacre son argumentaire sur le rapport qui existe entre les mouvements transnationaux et l’Etat. Cette approche théorique est l’œuvre de l’école française des relations internationales après les années 1990. Des auteurs tels que Marcel Merle, Bertrand Badie, Marie Claude Smouts sont considérés comme les pionniers de ce courant de pensée en France. C’est une théorie qui émerge dans un contexte où la scène internationale est animée par de nouveaux débats sur le poids de nouveaux acteurs dans le jeu politique et international d’une part. D’autre part sur l’avenir des Etats nations au regard de l’influence des nouveaux acteurs sur la scène internationale.

Cette grille théorique postule que les mouvements transnationaux qui échappent aux contrôles des Etats sont à l’origine d’une triple crise internationale. Il s’agit tout d’abord de la crise de la souveraineté, la crise de la territorialité et la crise d’autorité¹³². Ceci pour dire que, les flux transnationaux ont mis l’Etat dans une situation d’incapacité à organiser la vie sociale. Et la globalisation à son tour va bouleverser les cadres territoriaux préalablement établis. Les citoyens se voient dans un monde sans délimitation frontalière. D’où l’incapacité d’organiser ces désordres¹³³. Le concept de ‘‘retournement du monde’’ dont parlent Bertrant Badie et Marie Claude Smouts est donc une nouvelle sociologie des relations internationales qui tente de donner des explications à cette triple crise¹³⁴.

1-2-1 L’applicabilité de la théorie des réseaux internationaux dans cette étude

Cette approche théorique est d’un apport capital dans le cadre de notre travail, car elle permet de mettre en évidence l’influence des réseaux migratoires sur l’Etat du Cameroun en tant que pays d’origine, de transit et de retour. Les réseaux migratoires qui ont été construits

¹³⁰ J. J. Roche, *Théories des relations internationales*, 4^e édition, Paris, Montchrestien, 2001, p.150

¹³¹ D. Battistella, *Théories des Relations Internationales*, 2006, p.193.

¹³² J. J. Roche, *Théorie des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Montchrestien, 1997, p.141.

¹³³ *Ibid.* p. 162.

¹³⁴ *Ibid.*, p.163.

sur le sol camerounais ont un caractère transnational. Les actions de ces réseaux sont structurées autour des liens formels, identifiables et des liens non identifiables ou informels. Leurs actions mettent le territoire camerounais dans une communication avec les territoires de transit et d'accueil situés hors des frontières nationales. Ces réseaux de flux migratoire transnationaux peuvent permettre de mieux expliquer et comprendre les logiques de fonctionnement du phénomène de l'émigration irrégulière au Cameroun. Le Cameroun en tant que territoire étatique n'échappe pas à cette triple crise dont décrit la théorie des réseaux. Ceci est visible à partir des actions des passeurs et des réseaux diasporiques tels que la Brigade anti sardinard (BAS) qui mettent à mal la souveraineté et l'autorité étatique.

1-2 la théorie du néo-l'institutionnalisme historique comme cadre d'analyse du rôle des institutions dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe

Le néo-institutionnalisme, encore appelé constructivisme institutionnel en science sociale, se présente comme un courant de pensée divisée en trois grandes écoles, à savoir : le néo-institutionnalisme historique, le néo-institutionnalisme du choix rationnel et le néo-institutionnalisme sociologique. Ce courant de pensée tente de comprendre en général, comment les institutions influencent le comportement des individus et mettent les institutions au cœur des changements sociaux¹³⁵. Dans le cadre de ce travail, on va utiliser les arguments tirés du néo-institutionnalisme historique. Cette approche théorique a pour pionnier Peter A. Hall et Rosemary Taylor. Il faut relever que les théoriciens du néo-institutionnalisme historique définissent l'institution comme étant "les procédures, protocoles, normes et conventions officielles et officieuses inhérentes à la structure organisationnelle de la communauté politique ou de l'économie politique"¹³⁶. Ils pensent que les institutions jouent un rôle de normalisation de l'action humaine sur la scène internationale, car le déploiement des agents sur la scène internationale est conditionné par deux types de perspectives, l'une calculatrice et l'autre culturelle.

Les chantres du néo-institutionnalisme historique soutiennent également que pour mieux comprendre comment les institutions structurent les solutions aux problèmes, il faut considérer la notion du "trajet parcouru"¹³⁷, qui permet de compter sur le passé avant d'apporter des solutions à un nouveau défi. L'argument principal de cette théorie tourne

¹³⁵ Peter A. Hall et Rosemary Taylor, "La science politique et les trois néo-institutionnalismes", in *Revue française de Science Politique*, 47e année, n°3-4, 1997, p.1

¹³⁶ *Ibid.*, p.471.

¹³⁷ *Ibid.*, p.472.

autour du *path dependency*¹³⁸. Une façon de dire que les phénomènes sociopolitiques sont fortement influencés par les institutions, car ces phénomènes doivent leur existence aux institutions. Il est donc impossible d'expliquer ces phénomènes par une simple volonté des acteurs, car ils ne sont que le produit accidentel d'un processus macro historique de développement institutionnel¹³⁹. Cette théorie, qui a une conception matérielle de la notion d'institution, insiste sur la séquence et la dimension temporelle pour expliquer les phénomènes sociaux.

1-2-1 Esquisse d'applicabilité de la théorie du néo institutionnalisme historique dans cette étude

Dans le cadre de cette thèse, cette approche théorique est mobilisée pour montrer le rôle central voire incontournable des institutions dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe. C'est pour dire qu'à partir d'une observation historique, l'on comprend que depuis 1990, les initiatives en faveur d'une gouvernance migratoire au Cameroun ne sont que le fruit des institutions. Il existe de nombreuses institutions qui travaillent en synergie pour cette gouvernance migratoire. Les institutions sont considérées ici comme des espaces de fabrique des grandes résolutions ou directives pour une bonne gouvernance migratoire au Cameroun. L'institution a un double rôle en matière de gouvernance migratoire au Cameroun. Elle est considérée d'abord comme un ingénieur concepteur des normes et grandes idées, mais aussi comme des acteurs opérationnels des politiques migratoires adoptées dans des grandes instances. Elles jouent également le rôle de vigile en matière de stabilité et de régulation des actions des différents acteurs impliqués dans le champ migratoire.

1-3 La théorie de la gouvernance globale ou mondiale : un modèle de compréhension de l'action concertée des différents acteurs dans le domaine migratoire

Les mutations de la scène politique internationale sont à l'origine de l'élaboration des nouvelles théories, dont les postulats d'analyses cherchent à donner des explications adaptées aux nouveaux phénomènes. Cette théorie trouve ses fondements épistémologiques dans les théories qui réfutent l'hyper puissance de l'Etat dans les relations internationales de nos jours. C'est le cas par exemple, de la théorie de *turbulence* de James Rosenau, de la théorie des régimes internationaux. La gouvernance globale en tant que théorie ne reconnaît que la

¹³⁸ A. Lecours, "L'approche néo-institutionnalisme en science politique : unité ou diversité", *politique et société*, vol, 21, n°3, 2002, p.4.

¹³⁹ *Ibid.*, p.9.

diversité d'acteurs dans les relations internationales. Elle postule que le fait que la scène internationale ait plusieurs acteurs, il faut des actions concertées pour apporter des solutions aux différents problèmes tout en évitant des rivalités égoïstes entre eux.

Cette théorie met en scène la complémentarité d'action entre acteurs publics et privés, acteurs institutionnelles et non institutionnelle pour la résolution des problèmes publics, voire internationaux. La synergie d'action qui caractérise cette théorie est issue des acteurs supranationaux, régionaux et nationaux. C'est pour cette raison que certains théoriciens de ce courant de pensée parlent de "gouvernance multi acteurs"¹⁴⁰. Selon Philippe Moreau Défarges, "dans la gouvernance, c'est l'engagement dans un projet commun, ou chacun doit et peut gagner"¹⁴¹. La théorie de la gouvernance milite pour la maximisation des gains dans l'optique d'éliminer la concurrence entre les différents acteurs. Cette théorie promeut le dialogue entre les acteurs pour la réalisation d'un objectif commun, la complexité des phénomènes internationaux nécessite une synergie d'action entre les acteurs de différents niveaux pour une riposte conséquente à la menace.

1-3-1 Cadre d'applicabilité de la théorie de la gouvernance globale

Cette théorie de la gouvernance mondiale permet de justifier et d'expliquer la synergie d'action qui se construit autour des acteurs issus de différents pays. C'est ce modèle théorique qui met en exergue l'action des différents acteurs tant au niveau supranational, régional et national sans avoir des conflits d'intérêts à ciel ouvert. Avec la théorie de la gouvernance cette étude montre comment les cadres de production et de fabrique des normes et règles du jeu en matière de gouvernance migratoire sont mises en place par les différents acteurs, malgré leurs intérêts égoïstes. Pour une bonne gouvernance des migrations au Cameroun, il existe une panoplie d'acteurs qui exercent au chevet de l'Etat du Cameroun pour contrôler et réguler au mieux ces flux migratoires. L'apport de ces acteurs connexes devient de plus en plus incontestable. Ces acteurs sont de plusieurs ordres. Il y a des acteurs institutionnels telles que les organisations internationales, les ONG, les églises, les sociétés de sous-traitance, les organisations de la société civile des universités, etc. La deuxième catégorie d'acteurs qui exerce au chevet de l'Etat est composée d'acteurs non institutionnalisés.

De façon plus précise, il s'agit des étudiants, des camerounais de la diaspora et des passeurs entre autres. C'est l'ensemble de ces acteurs transnationaux qui agissent chacun à

¹⁴⁰ C. Wihtol de Wenden, B. Badie et all, *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, la découverte, 2008, p.9.

¹⁴¹ P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, Paris, PUF, 2003, p.20

son niveau pour travailler en synergie avec le Cameroun pour une bonne gouvernance des migrations. A partir de là, on peut constater qu'il ya une sorte de démonopolisation du pouvoir de l'Etat par les autres acteurs dans le domaine migratoire au Cameroun.

2-Cadre méthodologique de l'étude

La méthode suppose la démarche à suivre dans le cadre d'une recherche. C'est la tactique qui permet au chercheur de mener à bien son travail pour résoudre son problème de façon méthodique. Parlant de la nécessité d'avoir une méthode dans le cadre d'un travail, René Descartes affirmait : ''Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien...¹⁴²'' L'histoire en tant que discipline des sciences sociales obéit à une méthode. Selon Lawrence Olivier, Guy Bernard et Julie Perou ''l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie...''¹⁴³ L'œuvre scientifique, bien qu'étant le fruit de l'esprit, se construit grâce à la pensée des prédécesseurs. Il ne s'agit pas de l'imagination ou de l'étalage des passions du chercheur. C'est ainsi que nous avons utilisé une méthode qui correspond à la démarche scientifique de l'histoire : d'abord la collecte des données, puis la confrontation des différentes sources, après l'analyse desdites sources mobilisées dans le cadre de ce travail pour en ressortir la vérité historique. Enfin, la méthode pluridisciplinaire a été une priorité dans notre travail.

2-1 La collecte des données

La collecte des données dans le cadre de cette entreprise scientifique a fait appel à quatre types de sources, à savoir : les sources écrites, les sources orales, les sources iconographiques et les sources webographiques. En ce qui concerne les sources écrites, elles ont permis de découvrir toute la documentation possible qui a précédé cette recherche. C'est ainsi que cette étude a eu recours aux différentes bibliothèques de la ville de Yaoundé c'est le cas de la bibliothèque du cercle d'histoire géographie, la bibliothèque de la Faculté des Arts et sciences humaine (FALSH), la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), le Centre Culturel Français (IFC) et la bibliothèque de la fondation Paul Ango Ella, etc. Nous y avons également consulté des livres, des lexiques, des dictionnaires spécialisés, des articles scientifiques, des journaux, des rapports d'activité des organisations internationales et non gouvernementales (OI ; ONG). Il faut noter que dans cette phase de

¹⁴² R., Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Fernand Nathan, 1981, p.34.

¹⁴³ O. Lawrence , G. Bernard, J. Ferrou, *L'élaboration d'une problématique de recherche. Sources, outils et méthodes*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.317.

collecte, les sources de première main telles que les archives ont été prises en compte. C'est ce qui peut justifier le passage dans certains départements ministériels, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs de la gouvernance migratoire.

Ensuite, l'exploitation des sources webographiques à travers l'utilisation de plusieurs sites. Internet a permis à cette recherche a permis d'avoir des échanges scientifiques avec des spécialistes des migrations ayant de hautes responsabilités dans des organisations internationales de la place mais aussi, certains membres de la diaspora. La recherche sur internet devient incontournable de nos jours pour mener à bien un travail scientifique. Il s'agit d'un espace public, voire une poubelle numérique où tout le monde peut publier. Il appartient au chercheur d'en faire bon usage pour en tirer le maximum de profit. Michel Beaud à ce sujet pense que : " Internet n'est pas une grande bibliothèque scientifique dont chaque texte aurait été minutieusement évalué et sélectionné¹⁴⁴".

Cet espace numérique a permis d'avoir accès aux différents sites des centres de recherche et des organisations internationales telles que l'Union Européenne (UE), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des Organisations non gouvernementales et des Organisations de la Société Civile (OSC) ; nous avons eu accès à leurs différents rapports d'activité sur la question. A partir du réseau internet, nous avons eu des entretiens avec des Camerounais vivant dans l'espace Schengen. Ce vaste réseau a également permis de s'infiltrer des les foras WhatsApp et Facebook des potentiels migrants pour voir les différents discours utilisés par des passeurs afin de conquérir les migrants dans ces espaces numériques.

2-2 Les sources Orales

Endehors des sources écrites et webographiques, nous avons fait recours aux sources orales afin d'avoir des données fiables et actualisées. L'utilisation de ces derniers est restée au cœur de l'écriture de l'histoire en Afrique, car elles sont d'une importance capitale. Le Professeur Célestin Christian Tsala Tsala renseigne que :

Les sources orales, ici, répondent à plus d'une exigence. Dans un premier temps, elles ont complété ou éclairé les non-dits, les silences et les omissions des ouvrages de synthèse. En un mot, elles ont permis d'éclairer les zones d'ombre du fait soit de la confidentialité de certaines informations et autres sources ou de l'état de délabrement avancé de certains documents d'archives¹⁴⁵.

¹⁴⁴ Beaud, *L'art de la thèse...*, p.87.

¹⁴⁵ C. C. Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun 1958-1961", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2008, p. 14.

D'après Cyrille Aymard Bekono, la construction des sources orales en Histoire passe par trois étapes à savoir : la recherche des témoins, la prise de contact et le moment de l'entretien proprement dit¹⁴⁶. Dans le cadre de cette thèse, il y'a pas de critère d'âge en matière de personne ressource, car la majorité des potentiels migrants sont des jeunes parfois de moins de trente ans. C'est le cas des candidats à la migration irrégulière et des anciens migrants irréguliers de retour au Cameroun. Ceci par le fait que les acteurs de l'émigration vers l'Europe sont des jeunes. Ce qui permet une remise en cause de l'argument selon laquelle seules des personnes âgées sont des détenteurs du savoir oral, mais des personnes âgées sont également une priorité.

Ces entretiens oraux nous ont permis d'entrer en contact avec des personnes ressources pour avoir des informations importantes liées à notre sujet de recherche. Des interviews avec certains universitaires ont été effectués avec des responsables du ministère des Relations Extérieures du Cameroun, des ONG et Organisations de la Société Civile militant pour la jeunesse en Afrique. Les résultats de cette recherche ne sont que le fruit de la confrontation de ces différentes sources, ce qui a permis de ressortir objectivement la vérité historique.

3-la méthode d'analyse

Cette étude a été construite autour de trois méthodes d'analyses. Il y'a d'abord la méthode hypothético-déductive, en suite la méthode géopolitique et enfin la méthode historique de confrontation des sources.

3-1 la méthode hypothético-déductive

Cette méthode consiste à formuler des hypothèses pour déduire des conséquences dans le temps (passée, présent et future). De façon plus précise, la méthode hypothético-déductive permet de mener des analyses tout au long de la recherche dans l'optique d'affirmer ou d'infirmer les postulats de ces hypothèses de départ. C'est pour cette raison que la formulation des hypothèses a été nécessaire dans ce travail. Cette méthode d'analyse donne une vision critique du système de gouvernance migratoire au Cameroun, permet de proposer des pistes de solutions pour l'amélioration de cette gouvernance. Pour éviter de faire une 'histoire

¹⁴⁶ C. A. Bekono, " L'Union Africaine et l'Agenda africain sur les migrations : un plan stratégique pour une approche de la crise migratoire" in CERCOM, *Migrations contemporaines et frontières de l'Humanité : Dynamique communicationnelle et interculturelle*, Abidjan, *Revue scientifique en science de l'information et de la communication*, 2019, p.513.

historisante'', il faut une écriture dépouillée en histoire au sens Thucydien du terme dans le but de voir clair dans les faits passés¹⁴⁷. Le désir d'un historien d'écrire une ''histoire totale¹⁴⁸'' l'oblige à s'ouvrir aux méthodes d'écritures développées par d'autres disciplines. C'est ce qui justifie l'utilisation de la méthode d'écriture géopolitique de cette thèse.

3-2 la méthode géopolitique

Dans un esprit de complémentarité disciplinaire, la géopolitique comme méthode scientifique donne un ensemble d'outils aux chercheurs des sciences sociales et humaines pour donner des explications afin d'analyser au mieux des phénomènes tant au niveau national que sur la scène internationale. Les spécialistes des études internationales et stratégiques ont donné plusieurs définitions au concept géopolitique. Il faut noter que ces définitions dépendent des écoles. Yves Lacoste pense que la géopolitique est l'ensemble des rivalités de pouvoirs sur un territoire qu'il soit grande ou de petite dimension, y compris au sein des agglomérations urbaines¹⁴⁹. Ce qui intéresse cette étude n'est que la méthode d'analyse que propose la géopolitique. Le professeur François Thual de l'Institut de Relations Internationales Stratégiques (IRIS) estime que pour comprendre un phénomène international il faut trouver des éléments de réponse à ces questions : Qui veut quoi ? Avec qui ? Comment ? Pourquoi ?¹⁵⁰.

À partir de ce questionnement ce qu'il faut savoir c'est d'"identifier les acteurs, analyser leurs motivations, décrire leurs intentions, repérer les alliances en gestation ou, au contraire, les alliances en voie de déconstruction, que ce soit au niveau local, régional, continental ou international¹⁵¹." Cette étude emprunte la méthode géopolitique, pour identifier les acteurs de la gouvernance migratoire au Cameroun, les motivations des différents acteurs et l'ensemble d'action concertée construite au niveau national, régional et universel. Le recours à la méthode géopolitique permet d'analyser les différentes motivations de la gouvernance migratoire au Cameroun pour en suite procéder à l'identification des acteurs tout en montrant les enjeux de ces actions. Pour être plus clair et précis, la démarche géopolitique permet d'inscrire cette étude dans la logique de construction ou d'écriture de l'histoire féconde.

¹⁴⁷ G. Bourdé et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Edition Seuil, 1983, p.230.

¹⁴⁸ F. Dosse, *L'histoire en miette, des annales à la nouvelles*, Paris, La Découverte, 1987, p.131.

¹⁴⁹ Y. Lacoste, '' La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique'' in *revue Hérodote*, n°146-147, 2012, p. 27.

¹⁵⁰ F. Thual, '' Méthode de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité'' in <http://www.dachary.org/obses/geopo.html> , consulté le 3 septembre 2021.

¹⁵¹ *Ibid.*

3-3 La méthode historique de confrontation des sources

Comme toute discipline scientifique, l'histoire s'écrit selon des canons méthodologiques propres à la discipline et obéit à une méthode. D'après Yannick Lemarchand, Marc Nikitin la méthode en histoire peut s'appréhender de plusieurs manières. 'Ça peut être des techniques de recherche, de la déontologie du chercheur, du cheminement spécifique à chaque recherche, ou encore d'une démarche très générale et dialectique faite d'aller et retour de l'archive à l'interprétation¹⁵²'. La pluralité des sources historiques oblige les chercheurs à procéder à la critique des dites sources. Il résulte quatre types de figures qui découlent de la confrontation des sources dans l'écriture de l'histoire à savoir :

- L'affirmation unique qui voudrait que l'absence des sources annexes sur un fait interdise la disqualification de cette source ;
- La complémentarité des sources sur un même fait. Ici, il est question de faire des recoupements pour combler des lacunes entre les différentes sources ;
- La contradiction, elle intervient lorsque les sources apportent des informations différentes sur un même fait historique ;
- Et enfin la confirmation, qui intervient lorsque les sources donnent une même information sur un fait¹⁵³.

Conscient du fait que l'historien au moment de l'écriture de l'histoire est influencé par ses convictions personnelle, sa culture et sa religion, la confrontation des sources lui met dans les rails de l'objectivité. Il est question de ne pas prendre une source pour vérité d'évangile, mais de procéder à une interrogation scientifique des différents matériaux d'élaboration d'une réflexion historique. Dans l'analyse des faits historiques, il est quasiment impossible d'être totalement objectif. Cela tient du fait que les documents utilisés par l'historien n'ont pas été élaborés aux fins de lui servir et qu'il faut donc toujours interpréter¹⁵⁴. A partir de là, nous allons autant que possible tendre à l'objectivité¹⁵⁵. La confrontation des sources permettra à cette étude d'analyser les faits historiques qui meublent la gouvernance migratoire au Cameroun et dans l'espace Européen.

¹⁵² Y. Lemarchand et Marc Nikitin, *La méthode en histoire et l'histoire comme méthode*, Paris, CNRS, 2014, p.7.

¹⁵³ Maodo Gueye, 'Les Sources de l'Histoire moderne et contemporaine africaine', Mémoire de DEA présenté à l'Université Cheick Anta Diop, 1999, p.13-14.

¹⁵⁴ J. Pycke, *La critique historique*, Bruxelles, Académia Bruylant, 3^e édition, 2000, p.152

¹⁵⁵ *Ibid.* p.153.

IX -Les difficultés rencontrées et stratégies de contournement

La réalisation de ce travail de recherche historique s'est effectuée en dents de scie. C'est-à-dire qu'il a connu des périodes de rupture qui symbolisent les difficultés rencontrées. Mais, ces difficultés n'ont pas été synonyme de désistement voire de découragement. De nombreuses stratégies de contournement ont été employées en fonction de la difficulté rencontrée au cours de la réalisation de ce travail. La première grande difficulté que cette étude a eu à affronter est celle liée à la crise sanitaire causée par le Covid 19. Cette thèse s'écrit au moment où la pandémie du Covid 19 a imposé les restrictions des contacts entre les individus, a vu son champ se réduire en termes de personne ressource. N'ayant plus la possibilité d'effectuer les entretiens oraux en présentiel, une priorité a été accordée aux entretiens téléphoniques et ceux effectués via internet.

La seconde difficulté à laquelle cette étude a fait face réside au niveau de l'indisponibilité des documents scientifiques, mais aussi des fonds d'archives des différents acteurs impliqués dans la chaîne de gouvernance des migrations au Cameroun. Il y a un manque réel de documents d'historiens traitant la question de l'émigration irrégulière, mais aussi, des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen de façon spécifique dans les différentes bibliothèques camerounaises. Pour contourner cette difficulté, cette thèse a fait recours aux autres disciplines des sciences sociales pour structurer son raisonnement. Notre statut d'acteur de la société civile qui milite dans la lutte contre la migration irrégulière au Cameroun nous a permis d'avoir accès aux documents d'archives et confidentiels des acteurs de la régulation des migrations au Cameroun.

La troisième difficulté éprouvée est le refus des femmes migrantes de s'ouvrir pour des entretiens. Celles-ci sont restées sournoises et très réservées, ce qui n'a pas permis de recueillir des témoignages de femmes migrantes de retour. Pour contourner cette difficulté, l'étude a privilégié des entretiens avec des hommes migrants qui ont bien voulu partager avec le public des informations relatives à leur voyage. Pour contourner l'inaccessibilité des organismes de gestion des migrations, l'on a été obligé de procéder par la méthode d'espionnage. Il fallait passer pour un potentiel migrant en quête d'une orientation pour avoir des informations sur le système de fonctionnement des migrations et les différentes modalités. C'est ainsi que des foras WhatsApp, Facebook des passeurs clandestins et organismes formels de gestion des migrations ont connu notre présence.

X- PLAN DE LA THESE

La structuration d'un plan de travail n'est pas le fruit du hasard. Cette partie consiste à construire un argumentaire scientifique qui permet de soutenir via des arguments la thèse à défendre. Selon Olivier Laurence et Jean François Payette, «le plan renvoie à l'opérationnalisation d'une structure argumentatif»¹⁵⁶. Le plan d'un travail scientifique n'est que la démonstration de l'organisation des idées et éléments indispensables de l'étude. C'est également le lieu où on peut lire la cohérence du chercheur dans sa démarche scientifique. L'exploitation minutieuse des sources a permis de structurer notre plan de travail en trois grandes parties. Chaque partie de cette étude s'est construite autour de deux Chapitres. La première partie de cette étude est intitulée les déterminants de la gouvernance des migrations camerounaise vers l'Europe. Le premier Chapitre de cette partie est fondé sur les causes endogènes et exogènes du phénomène de la migration régulière et irrégulière des camerounais vers l'Europe Schengen. Le second chapitre retrace dans le temps et en fonction des espaces, les enjeux de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen au Cameroun. La deuxième partie intitulée identification du dispositif juridico-cognitif et les acteurs de la gouvernance des migrations au Cameroun. Le premier chapitre de cette seconde partie s'intéresse à l'arsenal juridique et cognitif de la gouvernance des migrations camerounaises. Le second chapitre est consacré aux différents acteurs de la gouvernance migratoire au Cameroun. En fin, la dernière partie de cette étude intitulée la refondation du système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen pour une meilleure implication de la diaspora Camerounaise dans les projets de développement. Le premier chapitre de cette partie présente l'action de la diaspora camerounaise de l'Europe Schengen dans les dynamiques de développement du Cameroun. Une étude bilancielle du système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen est faite au second chapitre de cette partie.

¹⁵⁶ O. Lawrence et J. F. Payette, *Argumenter son mémoire ou sa thèse*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 2010, p.100.

PREMIERE PARTIE : LES DETERMINANTS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN

La mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen a été motivée par plusieurs facteurs. Depuis les indépendances, le Cameroun s'est doté d'un souci ardent d'avoir une politique migratoire au regard du contexte national et international. Les événements internes et externes ont conditionné l'Etat du Cameroun à construire une politique souverainiste de gestion des migrations, mais également, de collaborer avec les Etats d'accueil et de transit pour une synergie d'action. Le phénomène migratoire qui se complexifie au fil du temps, impose aux Etats d'agir en synergie pour construire des réponses appropriées et efficaces en la matière. Malgré le temps, les stimulants de mise en place d'une politique d'émigration au Cameroun n'ont pas changé. On a l'impression que l'Etat est hanté par les mêmes démons dont il prétend s'en débarrasser à tout moment. Ceci pour dire que certains déterminants ont trouvé un terrain fertile dans le système politique camerounais. Les déterminants de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations au Cameroun ne dépendent pas toujours du Cameroun en tant que pays d'origine et de retour, mais des Etats de transit et surtout d'accueil. Pour soutenir cet argumentaire dans cette première partie, les arguments tels que la crise de l'Etat providence comme fondement des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen (Chapitre 1) et les enjeux de cette action (Chapitre 2) vont faire l'objet d'une présentation dans cette partie.

CHAPITRE I : LA CRISE DE L'ETAT PROVIDENCE COMME PARADIGME EXPLICATIF DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE

Il est quasiment impossible d'expliquer un phénomène interne aux Etats sans toutefois tenir compte de l'environnement international qui prévaut. Au regard du caractère transnational des problèmes, les préoccupations internes restent intimement liées à l'environnement externe. Les pays du Tiers Monde '' sont aujourd'hui confrontés à une série de défis endogènes et exogènes, qui inhibent leurs facultés d'action et sclérosent, pour ainsi dire, la libre expression de leur souveraineté sur la scène internationale''¹. C'est par cette affirmation du professeur Narcisse Mouelle Kombi que cette analyse tente de démontrer que les fondements du phénomène de la migration internationale des Camerounais vers l'Europe peuvent s'expliquer si et seulement si l'on tient compte des dynamiques du ''dedans '' et du ''dehors'' qui ont favorisé la mort de l'Etat providence. Ce premier chapitre est le cadre d'expression d'une responsabilité partagée qui existe entre les pays d'Europe, le Cameroun et l'effet des TIC dans les causes de la migration des Camerounais vers l'Europe. Il permet d'abord de façon minutieuse de ressortir les dynamiques endogènes qui sont au cœur de la migration (I), ensuite, de montrer les dynamiques exogènes qui sont au fondement de ces migrations (II). Enfin, il convient de montrer comment à l'aune de cette mondialisation, les TIC deviennent des facteurs explicatifs de la migration internationale (III).

I-UNE ÉTUDE APPROFONDIE DES FONDEMENTS ENDOGÈNES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE

Par ces termes, l'on veut montrer que le phénomène de la migration internationale des Camerounais vers l'espace Schengen connaît un ensemble de facteurs putsch au niveau interne. Ce sont des facteurs qui donnent une explication claire aux migrations des Camerounais vers cet espace. En réalité, on fait référence ici à l'ensemble des problèmes sociaux auxquels les citoyens camerounais font face au quotidien. C'est ainsi que cette rubrique est d'abord consacrée aux problèmes de chômage et de sous emplois (A), ensuite, elle s'intéresse aux problèmes démographiques et à leurs conséquences (B) enfin, aux multiples crises de gouvernance qui secouent sans vergogne le Cameroun (C).

¹ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.7.

A- La faillite de l'Etat social au Cameroun comme facteur d'émigration des Camerounais vers l'Europe

Le concept d'Etat social² est employé par plusieurs chercheurs de nos jours. Celui-ci fait référence à un Etat qui prend soin de sa population. Un Etat qui est présent sur tous les problèmes sociaux auxquels ses citoyens font face. La faillite de cet Etat présente des lourdes conséquences sur la vie des populations. C'est le cas du problème du chômage (1) et de la question du sous emplois des diplômés au Cameroun (2), et de l'inadéquation entre le taux de population et l'offre sanitaire (3).

1-l'accroissement démentiel du taux de chômage au Cameroun comme facteur d'émigration des Camerounais vers l'espace Schengen

La question du chômage des jeunes s'érige de plus en plus en une cause nationale. Il s'agit d'un problème crucial qui mérite une attention particulière au même titre que les exactions du groupe terroriste Boko-Haram, les menaces climatiques entre autres. Ce problème devient sensible et crée des fissures discursives entre les autorités politiques et les chercheurs d'emploi. Il est quasiment impossible d'analyser le problème du chômage des jeunes sans toutefois faire recours au système éducatif. Les universités et grandes écoles devraient être des espaces par excellence de fabrique des diplômés répondant à la réalité du marché de l'emploi. Sauf que tel n'est pas le cas au Cameroun. Malgré de multiples réformes académiques et universitaires engagées par l'Etat pour adapter son système éducatif aux réalités professionnelles, le chômage règne en maitre et méprise ses réformes.

Les études antérieures ont toujours voulu démontré que seuls les élèves et étudiants d'enseignement général sont frappés par le chômage. C'est pour cette raison que depuis 1993, la professionnalisation des enseignements a conduit à l'ouverture des nouvelles filières techniques telles que : "la restauration, le tourisme, le journalisme, la traduction, l'interprétation, l'agriculture, la santé et les sciences médicales. Les étudiants qualifiés dans ces filières décrochent plus rapidement un emploi que ceux des filières de l'enseignement général³". Cette thèse semble être vétuste. Il n'est plus difficile de voir des diplômés professionnels en situation de chômage au même titre que ceux de l'enseignement général. L'obtention d'un emploi décent au Cameroun, obéit à d'autres logiques qui ne concernent pas parfois la qualité du diplôme du candidat. En plus, même les formations professionnelles

² Jurgen Habermas, *Ecrits politiques. Culture, droit, histoire*, Paris, CERF, 1990, p. 111.

³ Camyosfop, *La voix de la jeunesse : Réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi jeune*, Yaoundé, Fiedrich Elbert, 2014, p.6

camerounaises ne sont pas adaptées aux besoins des entreprises. L'offre camerounaise en matière de formation professionnelle est assez vaste sauf qu'il reste en marge des nouvelles réalités et fait face à l'étroitesse du marché de l'emploi.

Cette situation alarmante est au centre de nombreuses frustrations. Les chercheurs d'emploi ne savent plus la stratégie adoptée pour réussir son insertion socioprofessionnelle au Cameroun après ses études. Par conséquent, l'Europe devient la zone de destination pour ces diplômés en quête d'emploi ou de meilleures universités et grandes écoles pour avoir une formation digne. Marco Mbilla, en s'appuyant sur les chiffres du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM) et du Ministère des Relations Extérieures (MINREX) affirme que : "100000 nouveaux demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché du travail. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont «malheureusement» les plus nombreux dans cette cohorte et 38 000 jeunes Camerounais effectuent des démarches pour obtenir un passeport⁴."

En outre, la situation économique du Cameroun rend les emplois difficiles, mais cela a aussi un impact sur la qualité de la formation, du système éducatif camerounais. L'adéquation entre éducation-formation et emploi est restée dans les discours politiques. L'inadéquation survient du fait que les enseignements reçus par les jeunes n'obéissent pas aux besoins du marché de l'emploi. Parlant du système éducatif africain, l'ancien président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, le décrit en ces termes : "Un banc fait pour deux affectés à quatre ou cinq élèves, un livre pour trois ou quatre, des classes sans tableau noir ou sans craie...⁵". Cette réalité n'est visible au Cameroun que dans des zones rurales. L'ouverture du secteur éducatif à des acteurs privés a créé une forte concurrence au Cameroun. Ce qui a entraîné les débuts d'une modernisation des méthodes d'enseignement dans des centres urbains.

Les parents soucieux de l'avenir de leur progéniture, mobilisent assez de moyens pour un encadrement adéquat pour leurs enfants. Dans ces conditions d'apprentissage dont décrit Wade, l'école ne peut plus répondre aux exigences du monde professionnel dans le contexte de concurrence auquel les Etats africains font face. D'où le problème d'inadéquation entre les savoir-faire des produits issus du système éducatif, de formation professionnelle et des besoins de compétences du marché de l'emploi. Le marché de l'emploi qui semble être très

⁴ M. Mbilla, "L'épineuse question de l'emploi des jeunes au Cameroun" in https://www.wathi.org/debat-du-mois/contributions_mars_avril-2016/lepineuse-question-de-lemploi-des-jeunes-au-cameroun/ consulté le 06 Août 2021.

⁵ Abdoulaye Wade, *Un destin pour l'Afrique*, Paris, Michel Lafon, 2005, p.49.

capricieux en ce contexte de mondialisation, pose de nouveaux problèmes aux chercheurs d'emploi au Cameroun. C'est le cas par exemple de celui de l'expérience professionnelle. Dans une enquête publiée par la fondation Friedrich Ebert, il ressort que :

Au Cameroun aujourd'hui, il y a plus de diplômés des écoles d'enseignement général que ceux de l'enseignement professionnel, ce qui rend la tâche encore plus difficile pour les employeurs lorsqu'il s'agit de procéder à un recrutement. Même les quelques offres d'emploi qui sont annoncées sur les grands médias amènent peu de jeunes Camerounais à postuler, ce qui peut être attribué à l'exigence liée aux nombres d'années d'expériences (le plus souvent plus de 5 ans), la qualification et la compétitivité de l'ensemble du processus. Ceci explique la tendance à la hausse du chômage des jeunes aujourd'hui, soit un taux de 33% en 2010⁶.

Il faut dire que le système éducatif camerounais, produit plus de diplômés théoriques que techniques, voire pratiques avec peu d'ouvertures d'insertion professionnelle. Le docteur Samuel Nguembock parlant des causes de l'émigration irrégulière des Camerounais vers l'Europe affirme que :

Les candidats à l'émigration clandestine sont des citoyens ayant des qualifications professionnelles et académiques et n'ayant pas la possibilité d'accéder à l'offre de l'emploi au niveau national de façon globale ces derniers trouvent comme alternative à la faiblesse du dispositif socio-professionnel l'émigration. Il poursuit en disant que le système éducatif en lui-même n'a pas beaucoup de failles mais c'est la dimension professionnalisante qui se heurte à l'étroitesse du marché de l'emploi. L'accès aux stages même académiques dans les entreprises vient perpétuer le problème de la croissance de cette population estudiantine sans expérience professionnelle⁷.

L'analyse de cette situation pousse à soulever deux problématiques du système éducatif camerounais : celle de la qualité de la formation professionnelle qui reste dominée par des enseignements théoriques sans espace d'expérimentation. Des enseignements professionnels sont dispensés par des enseignants issus de l'université camerounaise qui, à l'époque, n'avait pas de laboratoires. Ici, on remarque que des enseignants qui, tout au long de leur parcours n'ont pas été en contact permanent avec les appareils de laboratoire ni du monde des entreprises. Aussi, la question du faible poids des professionnels des métiers dans la philosophie pédagogique des offres de formations professionnelles n'est pas à négliger. La seconde problématique est que l'étroitesse du marché de l'emploi amplifie le taux de la population juvénile sans expérience professionnelle qui est un atout dans la recherche de l'emploi de nos jours. Ceci est dû à la faible disponibilité des espaces d'apprentissage et d'expérimentation dans le monde des entreprises. La principale conséquence ici est donc la

⁶ Camyosfop, *La voix de la jeunesse* ... p.20.

⁷ Entretien avec Samuel Nguembock, 38 ans, Enseignant chercheur à l'IRIS de Paris et enseignant permanent à l'IRIC, à Yaoundé le 23 juillet 2021.

perte de la valeur sociale de l'école dans l'esprit des jeunes qui se livrent à d'autres activités telles que la migration internationale sous toutes ses formes, dans l'objectif de rechercher d'autres modèles de réussite sociale. Pour s'en convaincre, voici ce qu'en pense le sociologue camerounais Jean-Marcelin Manga :

En réalité ce que suggère une observation soutenue des phénomènes qui se dramatisent dans la société camerounaise contemporaine, c'est qu'aujourd'hui, de nombreux jeunes Camerounais sont habités par l'idée selon laquelle toute réussite sociale significative ne se trouve plus seulement dans l'allégeance au modèle scolaire, dans la mesure où, comme on l'entend souvent dans les rues de Yaoundé et de Douala : "l'école ne donne plus l'argent"⁸.

Il y a également au Cameroun un manque réel de partenariat public-privé dans l'élaboration des politiques publiques d'emploi jeune, surtout en ce qui concerne le financement, la mise en œuvre des programmes d'enseignement technique et de la formation professionnelle. En temps normal, pour limiter drastiquement le nombre de chômeurs, il faut que l'Etat offre des formations pointues qui cadrent avec le besoin national et international des entreprises employeuses. L'inadaptation survient également du fait que les meilleures formations professionnelles ont un coût élevé, elles oscillent entre "200000 et 4000000 CFA"⁹, ce qui devient donc une barrière naturelle. Le cas du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) en est une illustration convainquante. Dans cette somptueuse et prestigieuse institution de formation professionnelle, pour être titulaire d'une licence professionnelle en gestion des ressources humaines ou en sécurité sociale, il faut déboursier une somme de 1325000 FCFA. Et une somme de 2625000¹⁰ FCFA pour avoir un master professionnel dans les deux filières sus mentionnées. Les jeunes issus des couches défavorables n'y ont pas accès, ce qui entre en contradiction avec les normes internationales et continentales qui demandent aux Etats de rendre le système éducatif accessible à tous. Face à une telle situation les jeunes se retrouvent avec des diplômes d'enseignement supérieur qui ne répondent pas aux besoins de l'heure et par conséquent, ils deviennent des sous-employés malgré un niveau d'étude théorique et professionnelle élevé¹¹.

Il n'existe pas une véritable politique de gestion d'emploi jeune au Cameroun. La fabrique des politiques conjoncturelles a primé sur des politiques structurelles et pragmatiques. On peut

⁸ Manga, *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite* ...p. 23.

⁹ MINFOP, *Plan national pour l'emploi*, Yaoundé, 2015, p.28.

¹⁰ CRADAT, *Fiche de renseignement sur les modalités d'inscriptions en cycle licence et master professionnelle*, Yaoundé, 2020.

¹¹ A. Ekani, "La politique nationale pour les jeunes au Cameroun : une lecture sous le prisme de la charte africaine de la jeunesse", Rapport de stage académique présenté à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), janvier 2018, p. 40.

même se permettre de dire que l'Etat a institutionnalisé le bricolage dans la conception et l'implémentation des politiques d'emploi jeune au Cameroun. Il est quasiment impossible pour les autorités camerounaises d'estimer l'ampleur de chômage au Cameroun. Car, le chômage est devenu normal pour une génération qui devrait attendre son tour pour faire son entrée aux affaires malgré son potentiel. Gilles Bertrand Njike Njikam et Roland Marc Lontchi Tchhoff constatent que :

L'insertion sur le marché du travail au Cameroun, et en particulier dans une situation d'emploi décent, se fait suivant un processus « de file d'attente ». Les demandeurs d'emploi doivent attendre qu'un poste de travail se libère sur le marché du travail pour pouvoir y postuler. Cette situation s'explique en particulier par le faible développement de l'investissement productif qui permettrait d'insuffler une dynamique à l'économie permettant la création d'emplois décents¹².

Pourtant les jeunes diplômés ayant reçu des financements de la famille dans le cadre de leur étude devraient normalement être à mesure de soutenir leur famille et se s'auto-crée un cadre de vie décent. Chose qui devient rare dans la société camerounaise. L'on observe que, même après les études, les chercheurs d'emploi sont toujours soutenus par la famille pour leur survie au quotidien. Ceci est visible dans le contexte où la période de chômage a été courte. Or, plus la période de chômage est longue, plus ses effets négatives deviennent très lourdes voire même sévères et provoquent les difficultés financières importantes¹³. Face à cette situation défavorable pour des jeunes diplômés, l'école perd toute sa crédibilité en tant que voie de réussite sociale.

Par conséquent, la jeunesse s'oriente vers d'autres alternatives pour retrouver des nouveaux modèles de réussite sociale. Parmi ces nouvelles trajectoires de réussite socio professionnelle, se trouve la migration internationale. Ceci s'explique par le fait que, dans le contexte camerounais les chercheurs d'emploi en situation de chômage sont abandonnés à leur propre sort. Ils sont des fardeaux de leur famille. Il n'existe aucune allocation de chômage pour favoriser la survie des chômeurs. Par contre, en Europe il existe des allocations chômage pour permettre au chômeur de survivre¹⁴ pendant cette dure période. Dans le souci de bénéficier de ces privilèges et faire des formations professionnelles même de courte durée promettant un emploi, les jeunes préfèrent faire plus de confiance aux

¹² G. B. Njike Njikam, R. M. Lontchi Tchhoff et Violet Fotzeu Mwaffo, 'Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun', https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-08/59072.pdf, consulté le 16 août 2021.

¹³ B. Fomba Kamga, A. Fotie et al., *Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique Francophone (Cameroun, Tchad, Cote d'Ivoire, Sénégal)*, CRDI, 2019, p.86.

¹⁴ J. M. Tinga Yepdo, *La problématique du chômage des jeunes dans le monde et en Afrique en particulier, dans un contexte de mondialisation*, Yaoundé, INS, 2019, p.15.

promoteurs de voyage pour étude et emploi à l'étranger qu'à l'Etat. C'est pour cette raison que, les rues des villes universitaires camerounaises sont inondées des affiches de promotion de voyage à l'étranger qui se présentent ainsi qu'il suit :

Photo 1: Affiche des promoteurs de voyage et d'emploi international au Cameroun



Source : cliché d'Alfred Ekani, Yaoundé le 18 août 2021.

Ces affiches publicitaires sont considérées comme une méthode de courtoisie la plus célèbre et utilisée par les promoteurs de voyage pour captiver les potentiels migrants en situation de détresse. L'exploitation des diplômés camerounais cause le problème de l'émigration des chercheurs d'emploi vers les pays industrialisés. La jeunesse est animée par le désir de sortir du pays pour espérer une mise en valeur de ses diplômes dans une société mieux structurée. L'inadéquation du tryptique éducation, formation et emploi au Cameroun est un facteur de radicalisation des jeunes. Cela donne même un argument crédible aux potentiels migrants, car dans la détermination de migrer par tous les moyens possibles, l'emploi peut être la seule condition pour ces jeunes de rester dans leur pays.

2- La question du sous-emploi et de la surexploitation de la main d'œuvre dans le marché de travail camerounais : une pilule difficile à avaler pour les potentiels migrants

Le marché d'emploi camerounais est caractérisé par le phénomène du sous-emploi. Les diplômés camerounais ont du mal à trouver des emplois décents leur procurant une protection économique et sociale. Ce phénomène trouve un terrain favorable au Cameroun à cause du taux du chômage très élevé et de l'étroitesse du marché de l'emploi. La création d'emplois devient de plus en plus l'initiative des acteurs privés ayant des entreprises ou micro entreprises à faible capital. Selon le Bureau International du Travail (BIT), le sous-emploi renvoie à un sous-ensemble de l'emploi à temps partiel¹⁵. Cette définition semble être partielle. Elle renvoie à la disponibilité d'une main d'œuvre non exploitée de façon suffisante dans une entreprise.

Pourtant, dans le contexte camerounais, les chercheurs d'emploi sont exploités en plein temps. Ceux qui sont utilisés de façon partielle sont minimes. D'après une étude statistique menée par le Dr Esseck David, Chef de la Division de la Promotion de l'Emploi au Ministère de l'emploi et de la Formation Professionnelle (MINFOP), les femmes sont plus touchées par le phénomène du sous-emploi. Elles représentent un taux de 84% alors que les hommes représentent 68%¹⁶. La vulnérabilité du marché de l'emploi au Cameroun fait en sorte que certains travailleurs restent sous la dictature de la pauvreté. L'emploi décent devient de plus en plus rare. Les populations acceptent malgré leur volonté d'offrir leur service contre des énumérations minables.

En plus, le sous-emploi qui est fréquent et plus visible au Cameroun. Il est lié à une situation d'emploi inadéquat se caractérisant par des salaires et conditions de travail médiocres. Dans ce contexte, "Les travailleurs touchent une rémunération inférieure au salaire minimum, il y a exploitation alors que la productivité pourrait justifier des salaires plus élevés, travail dans les secteurs informel et formel sans respect de la législation du travail¹⁷". L'on constate qu'au Cameroun, la jeunesse est bien consciente des multiples abus, mais les conditions de vie ne lui permettent pas de riposter car, en cas de licenciement, le fait de retrouver un emploi devient une équation très difficile. Il faut retenir que des travailleurs

¹⁵ M. Comte, "Le sous-emploi: pourquoi ? travail et Emploi" in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00136999>, consulté le 20 Août 2021.

¹⁶ D. Esseck, " L'emploi des jeunes au Cameroun" in <https://www.sesric.org/imgs/news/image/621-presentation-3.pdf>, consulté le 19 Août 2021.

¹⁷ BIT, *Vers le droit au travail. Un guide pour la conception de programmes publics d'emploi novateurs*, Genève, BIT, 2013, p.9

ayant perdu leur emploi se retrouvent souvent dans la même situation que des jeunes qui sont à la recherche de leur premier emploi. Ils deviennent à nouveau des sans-emploi. Cette période de vie est souvent très difficile dans un pays qui n'a aucune mesure d'accompagnement sociale. Cette catégorie de personnage étudiée par Xavier Durang est appelée « le compressé¹⁸ ». Leur survie est conditionnée par la débrouillardise dans des grandes agglomérations. On voit donc comment le grand d'hier devient un petit¹⁹ manifestant des besoins sociaux primaires voire élémentaires.

Le marché du travail camerounais connaît deux grands types de sous-emploi. Le sous-emploi visible (concerne des personnes qui, involontairement, travaillent moins de 40 heures par semaine) et le sous-emploi invisible (concerne les travailleurs dont la rémunération est inférieure au minimum horaire garanti (l'équivalent de 28 500 FCFA par mois)²⁰. De façon globale, le sous-emploi affecte 71,9% d'actifs, dont certains se trouvent dans le secteur public²¹. Dans ce contexte d'incertitude en termes d'emploi et de salaire fixe, les chercheurs d'emploi ne tardent pas à collecter des fonds pour prendre la route de la migration en espérant avoir des gains économiques un peu plus élevés et voir ses objectifs se réaliser. Cette situation de sous-emploi a des répercussions sur la vie sociale des travailleurs, dans la mesure où l'équation entre emploi et vie décente n'est pas résolue. Le taux de pauvreté des travailleurs est resté fixé à un niveau élevé (environ 38 %) entre 2001 et 2007²².

Le jeune travailleur camerounais vit avec un seuil de pauvreté monétaire établi à 22 454 FCFA par mois, pourtant, au Cameroun, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est fixé à 23 500 FCFA par mois²³. Conscient des disparités salariales voire de revenus mensuels qui existent entre les pays de la zone euro et le Cameroun, les jeunes sont tentés d'aller à la conquête d'un marché d'emploi qui offre des revenus mensuels considérables en sacrifiant parfois l'opportunité d'emploi qu'ils avaient déjà au pays. A ce sujet, Paul Patrick Eloga, ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun, reconnaît : « J'ai pris la route pour l'Europe, je gagnais 150 00 FCFA par mois dans un snack bar. J'avais en

¹⁸ X. Durang, « Sortir du Salarial et apprendre à vivre "petit" », in Georges Courade, *Le désarroi Camerounais. L'épreuve de l'économie monde*, Paris, Karthala, 2000, p.132.

¹⁹ *Ibid.*, p.151

²⁰ INS, *Jeunes et marché du travail au Cameroun en 2010*, Yaoundé, 2011, p.5.

²¹ *Ibid.*

²² Bureau International du Travail, *Profil national du travail décent Cameroun*, Genève, 2012, p.15.

²³ *Ibid.*

esprit que si je faisais le même travail dans un snack bar en Europe, je gagnerais plus d'argent qu'ici au pays²⁴''.

L'ouverture du pays à des nouvelles structures étrangères n'a pas résolu le problème de sous-emploi au Cameroun. La création des nouvelles entreprises vient avec un nouveau problème celui de la surexploitation de la main d'œuvre. Les nouvelles entreprises qui emploient les jeunes au Cameroun surtout dans le monde rural sacrifient les droits des jeunes travailleurs à l'autel au gain économique. Elles ont pour seul souci de faire des bénéfices que l'utilisation de la main d'œuvre en fonction de la réglementation en vigueur. Pour s'en convaincre de cette réalité dans le milieu rural camerounais, une étude empirique sur l'utilisation de la main d'œuvre dans une société chinoise a été menée dans le cadre de cette thèse. Il s'agit de la société *China Lin Xiang* qui exerce dans l'extraction des pierres pour des fins de construction. Dans le langage courant les lieux où l'on effectue ce genre d'activité sont appelés des carrières. *China Lin Xiang* est une société de nationalité chinoise qui exerce dans l'arrondissement d'Obala plus précisément dans le village Nkometou, situé dans la région du Centre. Dans cette structure, la surexploitation de la main d'œuvre est un fait normal. Cela peut s'illustrer à partir du tableau ci-dessous construit à partir des entretiens menés auprès de certains jeunes employés :

Tableau 1: Illustration d'un exemple de surexploitation des employés mal rémunérés dans une entreprise chinoise au Cameroun.

Noms et prénoms	Heure de travail	Niveau d'étude	Poste occupé au sein de l'entreprise	Montant journalier en FCFA	Nombre de jours de travail par semaines	Age de l'employé
Onana Onana Jean de Dieu	6h30-17h30	BAC +1	Chauffeur catégorie C	3500	7/7	30 ans
Nkoah Jean Baptiste	6h30-17h30	Baccalauréat en électricité	Manœuvre	3000	7/7	33 ans
Atouba Paulin	6h30-17h30	BEPC	Chauffeur catégorie C	3500	7/7	32 ans
Modo Essaga Jean Paul	6h30-17h30	BAC +2	Manœuvre	3000	7/7	30 ans
Bessala Henri	6h30-17h30	CEP	Gardien de jour	2000	7/7	43 ans

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des entretiens effectués auprès des employés de la carrière *China Lin Xiang*, Août 2021

²⁴ Entretien avec Paul Patrick Elogu, 30 ans, migrant irrégulier de retour au Cameroun, à Yaoundé le 17 juillet 2021.

Ce tableau pose plusieurs aspects du sous-emploi. Sur la base des employés interviewés, on constate que le nombre d'heures de travail par jour est trop élevé. Il n'existe pas de jour de repos par semaine pour les employés. Pour avoir un jour de repos, Atouba Paulin nous renseigne que : " il est difficile pour nous d'avoir un jour de repos ici à la carrière. Nous sommes payés par jour de travail et par conséquent, le fait de manquer le travail impacte sur ton salaire à la fin du mois. Les responsables de notre entreprise n'aiment pas les employés qui manquent le travail ou qui travaillent des demi-journées. D'ailleurs, deux jours d'absence non autorisés par le directeur sont synonymes de licenciement²⁵". La main d'œuvre surexploité au sein de cette entreprise connaît des faibles rémunérations mensuelles. Il se pose ici le problème de l'inadéquation entre les services et la rémunération. Ces salaires minables ne permettent pas aux jeunes employés de s'épanouir. Car ils sont des responsabilités familiales (femmes, enfants, parents etc.) Sur ce problème de salaire, Jean de Dieu Onana Onana affirme que :

Mes parents savent que je travaille. S'ils me posent un problème que je ne résous pas, ils considèrent cela comme un refus. Pourtant mon salaire ne me permet pas de résoudre des problèmes imprévus. Je vis presque sans économie mensuelle. Parfois je suis tenté de sortir du pays pour faire valoir mes compétences ailleurs pour ne plus vivre ce calvaire au Cameroun²⁶.

Au sein de cette structure la législation en vigueur sur le droit du travail n'est pas connue. Ce sont les responsables de l'entreprise qui font leur propre loi. D'ailleurs, comment comprendre que dans une société qui emploie plus de 25 personnes, il n'existe pas de syndicat des travailleurs au sein de la structure. Cela montre que l'employé n'a pas la possibilité de faire une revendication. Le dernier problème que cette étude a voulu ressortir à partir de ce tableau est celui du sous-emploi " professionnel et la sous-qualification"²⁷. Certains employés exercent dans les domaines qui ne relèvent pas de leur domaine de compétence. Il faut s'acclimater pour avoir son pain quotidien d'où la mise en exergue du problème de la sous éducation.

Toujours dans le sens de démontrer la situation de sous-emploi qui domine le milieu camerounais, l'on s'est intéressé sur le cas du personnel de santé. Plus précisément, le cas des infirmiers diplômés d'Etat au Cameroun. Alors que l'Etat a l'élargi l'offre des formations

²⁵ Entretien avec Paulin Atouba, 32 ans, chauffeur à la China Lin Xiang à Nkometou le 8 Août 2021.

²⁶ Entretien avec Jean de Dieu Onana Onana, 30 ans, chauffeur à la China Lin Xiang, à Nkometou le 8 Août 2021

²⁷J. Herrera Sébastien Merceron, "Sous-emploi et inadéquation professionnelle" in https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-08/010059074.pdf, consulté le 20 Août 2021.

professionnelles, le Cameroun ne souffre plus du problème de personnel de santé. Il existe plusieurs écoles publiques et privés qui forment des infirmiers au Cameroun. Leur formation n'est pas synonyme d'emploi malgré le domaine stratégique dans lequel ils sont formés. Le chômage mine ces professionnels au point où, pour survivre, certains ouvrent des petits kiosques de vente de médicaments en bordures et d'autres se font exploiter à volontiers dans les centres de santé avec pour objectif de trouver de quoi manger au quotidien. Le tableau ci-dessous permet de montrer les montants que ces personnels perçoivent dans les centres de santé. Ceci pour démontrer que même les professionnels ne sont pas épargnés du problème de sous-emploi au Cameroun.

Tableau 2: Illustration de la faible rémunération des infirmiers diplômés d'Etat au Cameroun en situation de sous-emploi

Nom et prénom	Age	Nom du Centre de santé	Salaire mensuel en FCFA
Minkala Binéli William	28 ans	Centre de santé jardin de la guérison (Yaoundé)	50 000
Bella Elandi Adèle	33 ans	Espoir santé (Yaoundé)	25 000
Ngah Mengue Marie Antoinnette	25 ans	Centre de santé la famille (Yaoundé)	50 000
Lebomo Gisèle	30 ans	Centre de santé intégré de Lebamzib (Sa'a)	30 000

Source : tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des entretiens menés auprès des infirmiers en situation de sous-emploi

Dans le cadre de ce tableau, l'on retient que malgré la forte demande en termes de personnel de santé ces derniers vivent dans des conditions de sous-emploi très dangereux. Le concours d'intégration à la fonction publique reste le rêve de tous les infirmiers. Leur rémunération avant l'intégration à la fonction publique n'a aucun sens. On peut comprendre par-là pourquoi il y a une forte migration du personnel de santé camerounais dans des pays européens en situation d'urgence démographique comme l'Allemagne. Selon les statistiques données par Cathérine Withol de Wenden, l'Allemagne risque de perdre, en 25 ans, de 4 à 7 millions d'habitants, un tiers des femmes n'ont pas d'enfant, et même 40% des femmes

diplômées ; 3% des hommes se sont fait stériliser²⁸. Par conséquent, ce pays est une terre d'accueil favorable des migrants professionnels.

3-Le déséquilibre entre la croissance démographique et l'offre sanitaire, et la perception de l'Europe en milieu social juvénile camerounais comme facteur de la migration internationale

Les facteurs démographiques d'un pays, au même titre que les facteurs politiques, économiques et sociaux, sont déterminants dans l'orientation de sa politique de développement²⁹. Il est impossible pour un pays d'élaborer ses politiques publiques quel que soit le secteur sans toutefois tenir compte du taux de sa population pour essayer d'équilibrer l'offre et la demande. Depuis les années 1990, la population camerounaise est en quête des repères du bien-être. Les revendications de cette période vont fragiliser la puissance de l'Etat qui va perdre toute sa légitimité. Au lieu que l'Etat soit le protecteur voire le garant du bien-être de ses citoyens, il s'est transformé en un pilleur ou un broyeur d'avenir. La société camerounaise est devenue une société de risque à cause de l'absence de la prise en charge des problèmes sociaux. Ceci est due au fait que l'Etat du Cameroun n'a jamais adopté une politique nataliste qui cadre avec le niveau économique du pays. L'explosion démographique va donc créer des déséquilibres sociaux et économiques qui n'ont pas d'explication chez le paysan.

Pour que la population soit un enjeu géopolitique dans les relations internationales contemporaines, il faudrait que l'Etat puisse l'outiller pour aller à la conquête du monde. Il s'agit d'une population bien formée et qui grandit dans un environnement adéquat. Par contre, une population mal formée et mal encadrée est un danger pour l'humanité. Dans les sociétés européennes, la bombe démographique a été désamorcée³⁰ à partir de l'application des politiques antinatalistes. Cette bombe va exploser au Cameroun. Les réalités sociales anthropologiques de ce pays ont toujours considéré la population comme une main d'œuvre manuelle. Le nombre d'enfants dépend des aptitudes libidinales de chaque parent. Les familles restent peu ouvertes à l'idée d'une quelconque limitation des naissances³¹.

Jusqu'en 1990, la population camerounaise était essentiellement rurale. La pauvreté ayant trouvé un terrain d'expression favorable dans les villages camerounais, le phénomène

²⁸ C. Withol de Wenden, "Démographie, Immigration, Intégration", *Question d'Europe*, Octobre 2008, p.4

²⁹ BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population*, Yaoundé, 2011, p. 1.

³⁰ Institut Montaigne, *Le défi démographique : mythe ou réalité*, Paris, 2018, p.10

³¹ J. M. Ela, *Fécondité et immigrations africaines : les nouveaux enjeux*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 30.

de l'exode rural encore appelé migration rurale va prendre corps. Les grandes agglomérations du Cameroun vont connaître une augmentation des populations venues des campagnes pour la recherche du bien-être. Pendant que l'insuffisance des revenus ruraux³² constitue un facteur *putsch* des campagnards vers des villes, ces derniers seront confrontés aux problèmes d'inflation des prix des vivres en milieu urbain. Leur présence en milieu urbain participe de façon automatique à l'augmentation des populations urbaines : d'où l'amplification du déséquilibre entre les offres d'Etat et les demandes de la population. Face à cette situation les populations se retrouvent dans le désarroi. La débrouillardise devient la seule alternative pour s'en sortir. La migration vers l'Europe devient donc la seule issue pour ne plus vivre le calvaire au Cameroun.

D'après le recensement de 2011, sur 20 138 637 millions d'habitants que compte le Cameroun, 10 708 558 millions restent en milieu urbain et 9 430 079 millions en milieu rural, soit un taux de 4,1% en milieu urbain et 0,9% en milieu rural³³. Ceci est dû au fait que la population qui fuit la dictature de la pauvreté en milieu rural se concentre dans des villes pour la recherche de nouvelles trajectoires socioéconomiques. Ce boom démographique en milieu urbain camerounais est caractérisé par une population essentiellement jeune. Le troisième recensement général de la population camerounaise de 2010 fait ressortir que '' la population en 2010 reste caractérisée par son extrême jeunesse. L'âge médian de la population est de 17,7 ans et l'âge moyen se situe à 22,1 ans. La population ayant moins de 15 ans représente 43,6% de la population totale tandis que celle de moins de 25 ans représente 64,2%³⁴''.

Cette population extrêmement jeune est également le symbole d'une forte demande en matière de structures sociales (école, emploi, santé etc.). La forte croissance démographique dans un Etat comme le Cameroun crée un dysfonctionnement entre les structures sanitaires en milieu urbain et rural et la demande de la population. Le problème de santé public devient légion. L'Etat sous l'étau des programmes de redressement économiques imposés par les institutions financières internationales, a perdu les armes adaptées aux préoccupations de santé de sa population. Si la population est grande, il faut, par exemple, une forte main-d'œuvre dans les hôpitaux avec des cadres fonctionnels bien équipés pour que ce personnel apporte des solutions adéquates aux problèmes des patients. La couverture sanitaire au Cameroun reste quasi embryonnaire avec des hôpitaux quasiment non équipés. Au point où la

³² J. C. Barbier, G. Courade et P. Gubbry, ''L'exode rural au Cameroun'', in *Cah. O.R.S.T.O.M.*, vol. XVIII, no 1, 1981-1982, p.110. pp.107-147.

³³ BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population*, p.10.

³⁴ République du Cameroun, *Rapport sur la population du Cameroun en 2010*, Yaoundé, 2011, p.3.

majorité de l'élite administrative et politique camerounaise se fait soigner en Europe. La situation sanitaire du Cameroun laisse croire à la population que ce pays c'est l'enfer, un pays de plusieurs maux où tout espoir de sécurité sanitaire, de progrès et de bien-être est impossible. L'accès aux soins de santé de qualité est difficile, car la population dispose d'un faible pouvoir d'achat dû à la faiblesse des revenus économiques. Elle n'a donc pas de moyens suffisants pour se soigner. Les soins de santé dans les hôpitaux restent conditionnés par l'argent, quel que soit l'état du patient. Pourtant, dans les pays de l'espace Schengen, l'on a comme l'impression que la couverture sociale (sanitaire) mise en place dans ces sociétés permet au patient d'avoir des soins de santé avant de solder ses factures médicales. Mais, au Cameroun, ceci est plus un simple slogan politique qu'une réalité sociale pragmatique. " Moins de 10 % de la population bénéficie d'une assurance maladie, les ménages contribuant à près de 83 % au financement de la santé³⁵ ". Le profil épidémiologie du pays reste encore dominé par des maladies transmissibles telles que le paludisme, le Syndrome Immuno Déficience Acquise (SIDA), le choléra, la tuberculose, etc. A ce sujet, Philippe Hugon, parlant de l'Afrique en général, disait : " Le VIH est devenu le récent facteur de la mortalité après le paludisme et fait dix fois plus de victimes que des guerres ; l'Afrique présente 2/3 des séropositifs mondiaux ³⁶ ". L'on constate que le risque-SIDA au Cameroun devient grandissant³⁷. La protection de la population aux intempéries sanitaires est un échec. Vu que l'Etat est désorienté et privé de sens³⁸. Au Cameroun, le VIH/ SIDA et le paludisme sont les principales causes de la mortalité juvénile.

Le paludisme demeure l'endémie majeure. Il est la première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Les statistiques sanitaires révèlent qu'il est responsable de 24% de décès dans les formations sanitaires, de 40 % à 45 % des consultations médicales et de 30 % des hospitalisations³⁹.

L'incompatibilité entre l'offre sanitaire et la demande de la population devient un facteur d'émigration dans la mesure où la peur de vivre dans un environnement social où l'espérance de vie est réduite pousse les citoyens à préférer se rendre en Europe pour assurer leur protection sociale. Cela contribue de façon significative à l'extraversion de la mentalité

³⁵ J. Ndjepel, P. Ngangue, E. VII Mballa Elanga, " Promotion de la santé au Cameroun : état des lieux et perspectives" in <https://doi.org/10.3917/spub.140.0035n>, consulté le 23 Août 2021.

³⁶ P. Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2016, p.77.

³⁷ F. Eboko, "Risque SIDA, sexualité et pouvoirs de la puissance de l'Etat en question", in Georges Courade, *le désarroi Camerounais. L'épreuve de l'économie monde*, p.235.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ INS, *Annuaire Statistique du Cameroun*, Yaoundé, 2015, p. 121.

des jeunes qui, dans leur milieu de vie, vont tout peindre en noir pour faire confiance au milieu social européen.

Parler de la perception juvénile de l'Europe en milieu social camerounais revient à interroger la mentalité des jeunes candidats à la migration internationale. Si on peut considérer la migration comme une révolution sociale, c'est-à-dire une façon pour les jeunes d'attirer l'attention des autorités publiques et internationales sur leurs peine, angoisse, inquiétude, bref, sur leur situation sociale pitoyable, cette révolution est d'abord mentale avant d'être une réalité sociale visible. L'on ne saurait expliquer clairement le phénomène de la migration internationale des Camerounais vers l'Europe sans toutefois faire allusion à la mentalité des citoyens de nos jours au regard des multiples maux qui minent le milieu social Camerounais. Il faut noter que le phénomène de la migration informelle juvénile par exemple comporte un pan psychologique qui s'explique par le complexe d'infériorité et de la glorification de l'Europe qui anime cette jeunesse.

Cela se construit à partir des inégalités développementales qui existent entre le Cameroun et les pays de l'Europe. Ce point de vue est loin d'être une nouvelle réalité dans le monde scientifique car en 1952, le psychiatre Frantz Fanon le décriait déjà en son temps lorsqu'il parlait de '*peau noire masques blancs*'. La supériorité de la race blanche et de la société occidentale que le colon a inculquée dans la mentalité des Noirs depuis l'époque coloniale existe encore aujourd'hui. Fort de ce constat, l'on peut dire sans inquiétude qu'en ce 21^{ème} siècle des grands enjeux de développement pour le Cameroun, sa population reste dominée par une mentalité externalisée, paralysée par le syndrome de l'Europe et voire même des obsédés du phénomène de 'l'entrisme'⁴⁰. Cela fait croire que les indépendances de 1960 et 1961 du Cameroun n'ont pas apporté la décolonisation des mentalités.

Dans la psychologie, voire l'imaginaire des populations, le Cameroun a peu de chance de sortir de la pauvreté pour prendre la route du développement et par conséquent, il faut sortir de cette caverne pour retrouver la terre promise. Ce qui fait dire au psychiatre Frantz Fanon, parlant de l'homme noir en général, que 'le Noir, prisonnier dans son île, perdu dans une atmosphère sans le moindre débouché, ressent comme une trouée d'air cet appel de

⁴⁰ Entrisme : expression utilisée par le sociologue camerounais, le professeur Armand Leka Essomba, dans la postface de l'ouvrage de J. M. Manga, *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012. Elle désigne l'attitude des jeunes à vouloir entrer à n'importe quel prix dans le système, seul capable de déterminer leur réussite sociale.

l'Europe ⁴¹». Toujours dans la même veine, Carnet Pauline dans sa thèse pense que « l'Union européenne représente dans l'imaginaire du candidat à la migration, une «terre des possibles» où ils peuvent trouver ce qu'ils ont cessé de chercher chez eux ⁴²». Le niveau de développement et la primauté de l'intégration sociale de l'être humain qui anime cette zone de libre circulation des personnes des biens et services fait croire aux jeunes que l'émigration qu'elle soit formelle ou informelle serait une possibilité idoine pour fuir l'impossibilité de réaliser ses ambitions socioprofessionnelles.

B- De l'extraversion économique à la crise de la gouvernance au Cameroun : des catalyseurs de la migration des Camerounais vers l'Europe

Par ces termes, l'on veut montrer que le phénomène de la migration des Camerounais vers une zone économiquement stable trouve également ses fondements endogènes dans le système économique qui prévaut au Cameroun. Aussi, la crise de la gouvernance qui secoue le pays est un facteur d'émigration dans la mesure où les ressources publiques semblent servir les intérêts privés d'une caste. C'est ainsi qu'on va présenter l'extraversion du système économique camerounais comme un blocus au développement structurel du pays (1), et après, présenter la crise de la gouvernance au Cameroun et son impact dans l'immigration clandestine des jeunes (2).

1- L'extraversion de l'économie camerounaise comme fondement de la faible industrialisation du Cameroun : vers une fuite des emplois jeunes

Depuis les indépendances (1960, 1961), le système économique camerounais est resté extraverti, c'est-à-dire tourné vers l'extérieur. L'extraversion de cette économie camerounaise présente plusieurs conséquences sur le développement du pays, c'est le cas des problèmes d'industrialisation de ce pays d'Afrique Centrale. L'économie camerounaise dépend fortement des matières premières qui constituent le plus grand taux des exportations du Cameroun. Malgré les indépendances, le Cameroun est resté dans une logique commerciale coloniale. Il s'agit d'un esprit commercial qui maintient le Cameroun sur sa position de fournisseur des matières premières vers la métropole. Les échanges se limitaient à la simple communication des biens et de marchandises ⁴³. La volonté d'augmenter la production des cultures d'exportation a toujours guidé la politique commerciale du Cameroun. Ceci est visible depuis les années 1970 où les autorités politiques de Yaoundé vont mettre en place des

⁴¹ Frantz Fanon, *Peau noire masques blancs*, Paris, Seuil, 1952, p.40.

⁴² P. Carnet, « Passer et quitter la frontière ? Les migrants africains "clandestins" à la frontière sud espagnole », Thèse de Doctorat Ph.D de Sociologie soutenue à l'Université de Toulouse 2, 2011, p. 159.

⁴³ Essé Amouzou, *L'impact de la culture occidentale sur les cultures africaines*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.19.

politiques commerciales visant à promouvoir la diversification des exportations⁴⁴. Cette vision politique se lit clairement dans le troisième plan quinquennal de 1971-1976⁴⁵.

Dans cet état des choses il devient très difficile, voire impossible pour le Cameroun d'assurer le bien-être économique de sa population. Les produits d'exportation font face aux caprices du marché mondial qui est d'ailleurs contrôlé par des capitalistes. Par conséquent, aucun développement structurel à partir de l'exportation des matières premières n'est possible. Cet esprit colonial hante le système économique camerounais. Au regard de cette réalité, un constat est fait par la Banque Africaine de Développement (BAD) qui estime clairement que compte tenu du fait que les économies africaines dépendent des exportations, ‘‘ le PIB industriel demeure très faible dans toute l'Afrique. La structure des exportations de produits manufacturés repose toujours sur les ressources naturelles et une faible technologie ⁴⁶’.

L'avantage de l'industrialisation d'un pays réside dans la forte demande de main-d'œuvre en terme d'emplois. Il s'agit là d'un facteur qui peut favoriser la diminution considérable des candidats à la migration. De la période coloniale jusqu'à la période dite postcoloniale, le Cameroun joue le rôle de fournisseur des matières premières aux industries des grandes métropoles. Certains produits agricoles (le cacao, le café...) qui ont fait leur entrée au Cameroun grâce aux colons et les richesses du sous-sol de ce pays constituent les principaux produits qui lui permettent d'intégrer le marché mondial. Ce qui fait dire au gouvernement par le biais de son Plan Directeur d'Industrialisation que ‘‘cette intégration est essentiellement assise sur un panier de produits primaires et industriels semi-finis destinés à l'exportation, comme l'huile de pétrole brut, le cacao, le café, le coton, les grumes, la banane, l'hévéa, l'aluminium en lingot, les débités, etc.⁴⁷’’. Il conclut que ‘‘le commerce et l'agriculture vivrière sont les deux principales branches créatrices de richesses de l'économie camerounaise depuis 1993. Ces deux branches font du Cameroun une économie fortement spéculative et plus précisément de ‘‘ comptoir ‘‘ ⁴⁸’.

La commercialisation des matières premières à l'état brut par le Cameroun peut justifier à suffisance pourquoi son économie évolue en dents de scie. Dans un tel contexte où

⁴⁴ Manfred Kouty, ‘‘ Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun’’ in <https://vi.unctad.org/tpa/web/docs/localizations/tpalockouty15.pdf> , consulté le 23 Août 2021.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Banque Africaine de Développement, *Industrialiser l'Afrique*, Abidjan, 2018, p.8.

⁴⁷ République du Cameroun, *Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun*, Yaoundé, 2018, p.23.

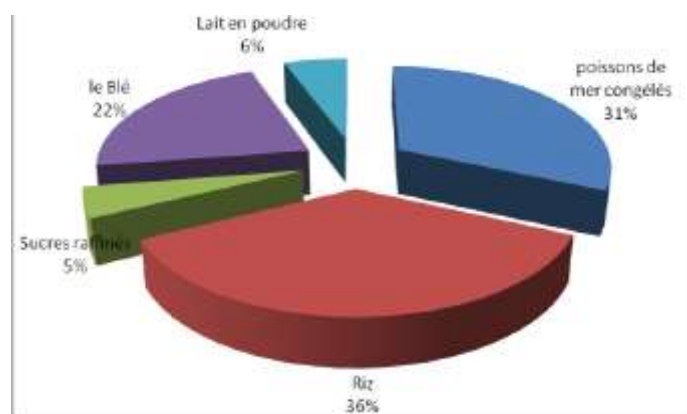
⁴⁸ *Ibid.* p.24.

le pays importe même les produits de première nécessité, la balance commerciale ne peut pas trouver de stabilité, et par conséquent, elle reste déficitaire, car les prix des matières premières sont fixés par les grandes puissances et n'ont pas de stabilité bien définie. Ces prix oscillent entre la chute et l'augmentation et chaque bouleversement a un impact soit positif soit négatif sur l'économie du Cameroun. Le développement structurel ne peut être assuré si et seulement si l'Etat sort de cette dépendance économique et entame une politique d'autonomisation économique qui passe par son industrialisation. A ce sujet, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) affirme que :

La transformation structurelle qui se produit lorsque les économies passent d'une forte dépendance à l'agriculture et à l'extraction des ressources naturelles à des activités qui favorisent la valeur ajoutée et les services associés locaux, a un impact considérable sur le développement. Ce phénomène libère des forces économiques dynamiques et compétitives qui génèrent des emplois et des revenus, facilitent le commerce international, et utilisent les ressources plus efficacement⁴⁹.

A partir de cette déclaration, on peut se permettre de dire que la conséquence de l'exportation des matières premières à l'état brut est que, jusqu'à ce 21^{ème} siècle, le Cameroun demeure un Etat importateur des biens manufacturés. Il n'existe pas de continuité entre la production des matières premières et la transformation. Cela fait du Cameroun un pays qui dépend des industries occidentales. Une enquête de l'Institut National des Statistiques (INS) peut servir à représenter le taux des importations des produits de consommation courante au Cameroun par ce graphique.

Diagramme 1: Poids moyen de chacun des 5 produits alimentaires dans le total des importations des produits alimentaires importés sur la période 2013-2017



Source : INS, *Evolution des importations des produits alimentaires de grande consommation et impact sur l'économie nationale*, Yaoundé, 2017.

⁴⁹ ONUDI, *Pour un développement industriel inclusif et durable*, Vienne, 2014, p.3

L'observation minutieuse de ce tableau permet de mieux comprendre que le poisson et le riz sont des produits à forte consommation au Cameroun, raison pour laquelle le taux d'importation de ces produits est élevé. L'on constate également que :

Les cinq produits représentent environ 74 % des importations des produits alimentaires en 2017 contre 67% en 2016 (...) La facture des importations de ces cinq produits alimentaires est passée de 522 milliards de francs CFA en 2013 à environ 478 milliards de francs CFA en 2017, soit plus de cinq fois la valeur de l'année 2000 et contribue à 43% au déficit global du commerce extérieur en 2017⁵⁰.

Ces explications peuvent permettre de mieux comprendre le phénomène de la fuite des capitaux au Cameroun, car au lieu de renforcer le système économique local, l'on nourrit plutôt les entreprises d'un autre système économique. Ceci a un rapport direct avec la migration des citoyens Camerounais dans la mesure où c'est le tissu économique local qui permet à un pays de relever le niveau de vie de sa population. Les importations des produits de consommation conduisent non seulement à la délocalisation des emplois dans les grandes métropoles, plus précisément ce qu'on appelle la fuite des emplois au Cameroun, mais aussi, à l'accroissement de la famine dans les ménages. Si les matières premières ne connaissent pas d'augmentation des prix au marché mondial, les produits manufacturés qui viennent de l'Occident restent chers malgré le faible pouvoir d'achat des populations.

L'économie nationale demeure donc dans ce cas tributaire du marché mondial. Comment la jeune population d'un pays qui importe tout n'a pas envie d'aller en aventure dans des pays qui produisent ce qu'on consomme localement ? L'extraversion de l'économie camerounaise qui est un blocus à l'industrialisation du pays favorise la création d'emplois dans des pays qui semblent avoir réduit le problème de chômage. Ceci dans la mesure où les industries occidentales ayant acheté les matières premières au Sud auront besoin d'une forte main-d'œuvre pour leur transformation, et en retour, il y'a l'accroissement du taux de chômage dans les pays fournisseurs de matières premières. Dans ce cas, la jeunesse qui se trouve en quête de sécurité sociale ne trouvera aucun intérêt à vivre au Cameroun, d'où la détermination des jeunes à migrer même de façon indigne.

Le Cameroun regorge tous les avantages possibles pour faire basculer son système économique à une économie de transformation. Il s'agit là d'une alternative qui permettra à ce pays de sortir sa population de la pauvreté et de la misère. A ce niveau, l'on constate que le discours prime sur la réalité. Même s'il est vrai que dans la norme le discours précède

⁵⁰ INS, *Evolution des importations des produits alimentaires de grande consommation et impact sur l'économie nationale*, Yaoundé, 2017, p.4.

l'action. Ils se suivent en fonction des circonstances politiques sans aucune réalisation pragmatique. L'Etat dans ces calculs politiques ou dans sa quête de légitimité auprès de ses citoyens, vend des rêves en termes de réalisation ou de progrès économique qui à la fin ne se réalise point. C'est le cas par exemple de la politique de modernisation agricole. Le passage à une agriculture de seconde génération n'a jamais connu un succès au Cameroun. Pourtant, dans la stratégie de lutte contre le chômage des jeunes, l'Etat a bien voulu reconvertir une bonne tranche de sa population en des agriculteurs de seconde génération. L'agribusiness est resté un concept politique et n'a jamais trouvé un terrain d'expression favorable au Cameroun.

Face à ces discours pompeux vidés de toute réalité pragmatique, les citoyens du Cameroun ne font plus confiance à leurs autorités politiques. L'alternative migratoire vers des zones stables se construit et se consolide suite à cette déception. Comparativement à certains pays d'Europe, le secteur agricole camerounais ne fait pas vivre des agriculteurs. Au moment où l'équilibre entre paysannerie et rémunération du capital a été trouvé en France⁵¹, l'agriculteur camerounais est encore loin de cette nouvelle réalité des paysanneries modernes. Il se nourrit des discours politiques tout en voyant ses ambitions s'éloigner. Pour combler ce manque et vivre de ses activités agricoles, migrer vers un tel espace devient le rêve de tout citoyen.

2- La crise de la gouvernance administrative et territoriale au Cameroun

Le concept de gouvernance, malgré son caractère lointain, connaît une explosion dans l'histoire des relations internationales avec la reconnaissance de plusieurs acteurs dans le jeu international. La venue d'institutions supranationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque Mondiale a élargi voire enrichi le vocabulaire des relations internationales avec des concepts tels que "bonne gouvernance", "mauvaise gouvernance". Ces institutions s'autoproclament vigiles de la gouvernance mondiale. Au regard du caractère polysémique du concept et de son application pluridisciplinaire, l'on s'intéresse à la gouvernance administrative et territoriale au Cameroun dans le cadre de cette rubrique. La gouvernance administrative ici est synonyme du concept de gouvernance publique ou politique. Selon Jean-Marie Mollo Olinga, ce concept revêt :

⁵¹A. Doreau et M. Tanguy, "L'agribusiness survivra-t-il à la fin des paysans ?" in https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Agribusiness_T-Martin.pdf , consulté le 26 août 2021.

Les oripeaux d'un contrat social dont l'élément central se constitue de la relation intimiste qui implique et imbrique pouvoirs publics, citoyens et entreprises. Caractérisée par une gestion budgétaire transparente et performante, elle donne la possibilité aux citoyens d'accéder légitimement à l'information concernant l'utilisation du patrimoine et des fonds publics auxquels ils contribuent⁵².

Cette gouvernance est en crise au Cameroun parce qu'elle n'assure pas le bien-être des peuples, mais d'une poignée d'individus. Si selon la philosophie arendtienne le bien-fondé de la politique est la quête du salut de l'homme, c'est-à-dire l'intérêt général, la gouvernance politique en Afrique postcoloniale reste incarcérée dans des enclos vicieux construits par une élite dirigeante caractérisée par des appétits égoïstes. On se regroupe désormais dans des cercles fermés pour espérer l'ascension sociale au Cameroun. C'est à l'intérieur de ces cercles qu'on coopte les chercheurs d'emploi et des citoyens en quête des privilèges économico-politique etc. Il faut comprendre qu'à partir du moment où on n'appartient à aucun cercle, la réussite sociale n'est pas impossible mais très difficile. Le cercle ici ne renvoie pas forcément aux cercles ésotériques, il peut être une association politique, tribale, religieuse entre autres.

L'octroi des privilèges aux cercles contribue à la faillite de la gouvernance administrative au Cameroun. C'est ce qui justifie la perte de confiance en soi et de toute réussite sociale par la compétence chez les jeunes. A ce sujet, Jean-Pierre Eyebe Mpesse renseigne sur une réalité qui prime au Cameroun de nos jours. Il pense que " dans des pays comme le Cameroun, dans certaines administrations, les recrutements et promotions se décident en fonction de l'appartenance à certains cercles⁵³". Toujours dans la même veine, Jean Marcellin Manga pense que le fait de donner certains privilèges administratifs à un groupe crée de la panique en milieu jeune par exemple. Ils sont obligés d'avoir recours à cette logique de réussite sociale pour avoir le matricule qui est devenu l'apanage de certains privilégiés. La rareté d'emploi causé par ces logiques de gouvernance administrative fait prospérer le mythe du matricule grâce à la sécurité sociale qu'il promet⁵⁴. Dans un contexte où la gouvernance administrative a failli, la cooptation le pistonnage devient la nouvelle religion de réussite sociale à laquelle les citoyens adhèrent massivement. D'autres par contre décident de prendre la route de la migration pour se débarrasser de cette société dont le fonctionnement est paranormal. La quête des nouveaux espaces de vie bien structurés assurant l'avenir devient leur crédo au quotidien

⁵² J. M. Mollo Olinga, " La gouvernance : du concept à la pratique", in L'Estafette, n°32 du 29 janvier 2018, p. 2.

⁵³ J. P. Eyebe Mpesse, " Ascenseur social : le pouvoir des réseaux" in L'Estafette, n°59 du 30 Août 2019, p.11.

⁵⁴ Manga, *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale*. ... p. 94.

La mauvaise gouvernance administrative met à mal le fonctionnement de l'Etat de droit qui est le pourvoyeur du bien-être social. Ce type de rationalité de gouvernance qui anime l'élite administrative est appelé par le Professeur Lucien Ayissi "des rationalités prédatrices", elles transforment nos dirigeants en des "vautours et autres charognards sociaux qui fondent sur un Etat politiquement mis à mort par les grands carnassiers pour le décarcasser"⁵⁵. L'on observe avec beaucoup de réserve le taux de détournement et de corruption au Cameroun, et sommes tentés de dire que l'élite administrative camerounaise est restée dans la logique selon laquelle l'Etat est une source intarissable et par conséquent son argent ne finit pas. Ceci conduit à des détournements vertigineux et démentiels des fonds publics par des administrateurs mandatés par le peuple tout en sacrifiant l'avenir des citoyens devant un autel obscur d'incertitude perpétuelle voire indéfinie pour des intérêts nombrilistes des individus. La conséquence de ce taux élevé de détournements est l'accroissement de la dette publique qui est un véritable somnifère pour le développement structurel du Cameroun. Mais également, la rupture du contrat social de gouvernance (transparence) entre les gouvernants et les gouvernés crée des parias de la gouvernance au Cameroun, dont les premières victimes seraient les jeunes. Traumatisée dans leur situation de "pariatitude", cette tranche de personnes riches en énergie physique et créatrice se révolte et décide de prendre la route de la migration irrégulière par exemple dans l'espoir d'avoir un avenir meilleur. L'une des raisons qui fondent la crise de la gouvernance administrative au Cameroun est la corruption. Le philosophe camerounais, le professeur Lucien Ayissi, qui a mené une étude sur la phénoménologie de la corruption, décrit cette pathologie de la gouvernance comme

Un jeu d'intérêt qui implique plusieurs sujets ou groupes de sujets. Elle établit, en marge des conventions en vigueur, une relation entre un sujet passif et un sujet actif. Le sujet actif est celui qui initie le jeu de la corruption après avoir conçu les règles et les modalités pratiques. Et le sujet passif est celui qui est contraint de jouer avec l'autre en marge du droit et de la morale⁵⁶.

La corruption est à la fois une réalité morale et pratique qui enfonce efficacement le développement structurel et durable du Cameroun. Pourtant, l'on ne saurait gouverner les migrations au Cameroun sans toutefois au préalable assurer un développement structurel de l'Etat. Si la corruption peut parfois être considérée comme le correcteur de certains phénomènes sociaux tels que la pauvreté, car elle permet aux pauvres de participer à l'activité

⁵⁵ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.56.

⁵⁶ L. Ayissi, *Corruption et Gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 36-37.

d'une économie dont ils sont exclus⁵⁷, l'on est sans doute convaincu que ce cancer social embrigade le développement au Cameroun. Malgré les appels incessants du Président de la République du Cameroun et le dispositif juridique et institutionnel mis en place pour interpeller les hauts fonctionnaires de l'Etat à se doter d'une conscience anti-corruption, ces derniers trouvent héroïquement avec beaucoup de tact et d'élégance des mécanismes de contournement, d'où l'omniprésence de la corruption dans le milieu social camerounais. Conscient de son impact sur le développement du pays, le Président de la République, Paul Biya, lors du conseil ministériel de 2007, reconnaissait que " c'est la corruption qui, pour une large part, compromet la réussite de nos efforts. C'est elle qui pervertit la morale publique" ⁵⁸.

Il existe un rapport entre la corruption et l'immigration clandestine des jeunes, il réside au niveau de la radicalisation de ces jeunes, déçus du système en place et de la croissance économique du pays. La déception de la jeunesse survient aussi du fait que l'entrée dans les écoles de prestige est conditionnée par des sommes d'argent qu'une classe des jeunes ne peut fournir. Or, les grandes écoles deviennent des lieux par excellence de reproduction sociale au sens bourdieusien du terme, où les élites compradores agissent avec leur pouvoir social et financier pour garantir l'entrée de leurs progénitures dans ces écoles. Ceux qui n'ont pas cette chance sociale sont traumatisés et se radicalisent contre le système ; ce sont eux qui prennent la route de la migration clandestine en espérant un salut social en Europe.

In fine, la corruption constitue un blocus au développement macroéconomique du Cameroun, gage de la production des inégalités entre le Cameroun et les puissances européennes. Si l'on s'en tient par exemple au domaine des recettes publiques et des marchés publics, l'on constate que les recettes publiques, principalement dans des secteurs tels que la douane, les impôts, connaissent des baisses parce que les fonctionnaires développent d'autres marchés parallèles entre les usagers et eux avec pour objectif de réduire le coût effectif du service public sur l'utilisateur pour se répartir de la différence. Dans une telle logique, comment l'Etat a-t-il la possibilité d'offrir des conditions de vie décentes à sa population, sachant que les fonds publics ont été privatisés par un groupe d'individu ? Isaac Tamba présente également ce phénomène dans le secteur des marchés publics au Cameroun en ces termes : " Au Cameroun, ce phénomène constant est devenu une règle, 'la règle de K % '. Selon cette règle, tout soumissionnaire des marchés publics devrait tenir compte de ces K %

⁵⁷ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.47.

⁵⁸ CONAC, *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, Yaoundé, 2011, p. 2.

dans l'évaluation des travaux ⁵⁹», et dans ce cas, l'Etat commence à payer plus qu'il n'en faut, car la priorité a été accordée aux intérêts personnels des fonctionnaires. Il faut noter que les effets de la corruption sur le développement sont dus au fait qu'elle conduit à l'épuisement des ressources, à la création des déséquilibres dans les infrastructures du processus de développement, à la faiblesse de la croissance et elle augmente les charges financières dans le budget de l'Etat⁶⁰. Dans ce contexte, la prise en charge des citoyens devient un simple slogan politique car les moyens financiers ne permettent pas à l'Etat de résoudre l'équation discours/action.

La crise de la gouvernance qui secoue le Cameroun est aussi territoriale. L'une des causes profondes de la migration des Camerounais réside dans la rémanence des conflits dans certaines régions du pays. Cette gouvernance territoriale qu'on veut étudier ici concerne essentiellement certaines régions du pays dont les conséquences des conflits se répercutent ou se généralisent sur l'économie et le développement du pays. Ces conflits conduisent non seulement au déplacement massif des populations, mais également à l'accueil des réfugiés par le gouvernement camerounais. L'on veut s'intéresser aux conflits endogènes, à savoir le conflit Boko Haram et la crise dite anglophone au Cameroun. Les répercussions du groupe terroriste Boko Haram commencent au Cameroun en 2009⁶¹, plus précisément dans la région de l'Extrême-Nord. Ses actes s'expliquent par la radicalisation de jeunes gens dans cette partie du territoire national et causent de nombreux déplacements tant au plan interne qu'international⁶². Selon la Commission Economique des Nations-Unies, « Les attaques de Boko Haram se sont intensifiées début 2015, entraînant des déplacements massifs de population dans les zones frontalières. Ces déplacements, auxquels s'est ajoutée l'arrivée d'un nombre important de réfugiés en provenance du Nigéria, ont eu de graves répercussions sur la situation économique et sociale de la province de l'Extrême-Nord »⁶³.

Si le conflit contre Boko Haram a opposé le Cameroun à un groupe terroriste, tel n'est pas le cas avec la crise anglophone qui est une revendication violente des populations des

⁵⁹ I. Tamba, « La corruption et ses effets économiques au Cameroun », in Pierre Titi Nwel, *La corruption au Cameroun*, Yaoundé, Friedrich-Ebert-Stiftung, 1999, p. 211.

⁶⁰ Omar Hadhrami, « L'impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe » in https://www.assecaa.org/images/WorkPapers/Retreat/french/Jordan2/corruptionondeveloppement_fr.pdf, consulté le 23 janvier 2019.

⁶¹ Commission Economique des Nations Unies, *La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun*, Addis-Abeba, 2018, p.5.

⁶² Entretien avec Pascal Essama, Chargée du programme assistant de sensibilisation contre la migration irrégulière à l'OIM Cameroun, Yaoundé le 23 novembre 2021.

⁶³ *Ibid.*, p.6.

régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Depuis 2016, des mobilisations sociales sur fond de revendications corporatistes ont dégénéré en crise politique dans les régions anglophones du Cameroun⁶⁴, conduisant à des déplacements massifs des populations desdites localités. La porosité des frontières du Cameroun et les besoins d'une solidarité sous régionale imposent un certain nombre de conflits aux origines exogènes à ce pays : c'est le cas de la crise centrafricaine. L'élément central qu'on veut ressortir ici en fonction de cette thématique est le déplacement massif des populations et l'accueil des réfugiés sur le sol camerounais.

Ces conflits sont source d'émigration parce qu'ils viennent imposer un nouvel agenda politique aux autorités administratives du Cameroun. Ce détournement d'agenda politique s'explique par le fait qu'au lieu de se concentrer pour trouver des solutions aux problèmes des jeunes, le Cameroun se voit obligé de rendre prioritaire la stabilisation des régions en crise. Le ralentissement économique que ces conflits imposent au pays dans ces régions le maintien dans une situation de vulnérabilité socioéconomique de longue durée. Cela dit, la pauvreté, le taux d'alphabétisation et la famine perdurent. Fatiguée de vivre sous la dictature de cette pauvreté, la jeunesse trouve pour seule alternative la sortie du pays. L'autre conséquence de ces conflits est la transformation du Cameroun en un pays humanitaire caractérisé par des "camps humanitaires"⁶⁵, vulgairement appelés les camps de réfugiés. La convention de Genève de 1951 demande aux Etats d'accueil de garantir une protection sociale à ces "indésirables"⁶⁶.

Le problème soulevé ici est celui de l'effritement du niveau de vie des populations voire celui de l'impact de ces réfugiés et déplacés internes sur le niveau de vie des populations autochtones. Il faut dire que si la situation économique du pays ne permet pas à l'Etat d'offrir des conditions de vie favorables à sa population sans étrangers, cette situation se dégrade avec l'arrivée massif des réfugiés et déplacés internes dans ces régions dont le niveau de vie sociale était déjà très faible. Parlant des besoins humanitaires dans les régions vulnérables par exemple en 2016, les Nations Unies estimaient qu'en 2017, "la population du Cameroun devrait atteindre plus de 24 millions de personnes. Neuf millions sont situées dans les zones les plus vulnérables (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord et Est), tandis que 2,9 millions nécessiteront une aide humanitaire"⁶⁷. Ces régions se sont également transformées

⁶⁴ Crisis Group, *Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins*, n°250, Bruxelles, 2017, p.1.

⁶⁵ M. Agier, *Gérer les indésirables des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, p. 23.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Nations Unies au Cameroun, *Rapport général annuel de 2016*, Yaoundé, 2017, p.34.

en régions humanitaires, car elles abritent des camps de réfugiés. L'offre sociale dans ces régions ne saurait donc trouver son équilibre, ce qui fait sombrer la population dans des maladies, la famine, la pauvreté, etc., ce qui ne permet pas aux jeunes de vivre dans ces régions.

La gamme des raisons endogènes du phénomène de la migration des Camerounais vers l'Europe est bien variée. Car, la migration reste attachée à l'ensemble des éléments perturbateurs qui ne favorisent pas l'épanouissement des populations à l'intérieur de l'Etat du Cameroun. Les grandes puissances européennes qui forment l'espace Schengen ont également une grosse part de responsabilité sur ce phénomène.

II- LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS EUROPÉENS DANS LE PROCESSUS D'ÉMIGRATION INTERNATIONALE DES CAMEROUNAIS VERS L'ESPACE SCHENGEN

Par ces termes, l'on veut montrer que les Etats européens qui forment l'espace Schengen ont une grosse responsabilité dans l'émergence de l'émigration des Camerounais sous toutes ses formes vers l'Europe. Il s'agit en réalité de montrer que, pour mieux comprendre les causes du phénomène de la migration des Camerounais vers l'Europe, il est utile de ressortir la responsabilité des Etats européens matérialisée par une forte dépendance de l'Etat du Cameroun vis-à-vis des partenaires européens (A), mais aussi des différentes politiques mises en place dans cette zone d'attractivité pour les jeunes (B).

A- La dépendance de l'Etat du Cameroun vis-à-vis des partenaires européens : une entrave pour le développement structurel du pays

Par ces termes, l'on veut montrer que malgré l'indépendance du Cameroun acquise depuis 1960, ce pays reste dépendant de ses anciens colonisateurs. Les pays européens qui forment cette zone d'intégration ont été pour la plupart des pays colonisateurs qui, en ce 21^{ème} siècle, continuent à entretenir des relations de paternité avec le Cameroun. C'est ainsi que cette partie s'intéresse à la continuation de la colonisation (1) et au poids des aides publiques au développement sur le développement structurel du pays (2).

1- Le mythe de la post-colonie comme cadre de légitimation du néo-colonialisme européen au Cameroun : un facteur d'émigration des Camerounais vers l'espace Schengen

Le Cameroun est un pays ayant connu une double administration coloniale mais bénéficiant de la protection de la Société des Nations (SDN) et ensuite de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La création de l'ONU en 1945 marque le début de l'institutionnalisation du problème d'indépendance des peuples colonisés. Cette double administration qu'a connue le Cameroun pendant la période coloniale ne permettra pas aux deux parties du pays d'avoir l'indépendance le même jour, d'où la date de 1960 pour l'indépendance du Cameroun français, et 1961 pour l'indépendance du Cameroun anglais. 60 ans après, le débat sur l'indépendance et l'autonomie de ce pays fait encore couler beaucoup d'encre et de salive. L'on se pose des questions sur le sens et le contenu de cette indépendance. Le Dr. Ndongo Mbaye table sur cette question et fait savoir que si la question des indépendances des Etats africains se pose aujourd'hui, c'est parce que " les perspectives attendues ne sont pas au rendez-vous, et que les politiques économiques et sociales, déclinées et déroulées dans le temps, n'ont pas atteint ni leur but, ni leurs objectifs : le bonheur et le bien-être des populations " ⁶⁸.

Malgré l'indépendance du Cameroun, le comportement de ses citoyens face au phénomène migratoire vers les pays développés montrent que l'indépendance de ce pays ne lui permet pas de créer un cadre de vie décent pour sa population malgré ses riches ambitions. Pour mieux comprendre l'utopie de la période post-coloniale au Cameroun, il faut analyser les types de relations que ce pays entretient avec l'Europe. Les relations que le Cameroun continue d'entretenir avec les Etats européens ne favorisent pas son développement structurel et le maintiennent dans un état de dépendance vis-à-vis de ces Etats. C'est ce constat qui fait dire à certains universitaires que la post-colonie est un mythe en ce siècle du néocolonialisme. Le Professeur Simon Mognol pense même que " l'esclavage continue " ⁶⁹. Il poursuit en disant que pour maintenir le Noir dans l'ignorance, le concept de colonisation a été remplacé par celui de " coopération " ⁷⁰. La coopération est donc un instrument néocolonial qui permet à l'Europe d'entretenir ses relations d'assujettissement avec d'anciens pays colonisés tels que le Cameroun.

⁶⁸ Ndongo Mbaye, " De l'en-dépendance à la post-colonie, les vérités sont tenaces ", in *L'Estafette*, n°38 du 30 juillet 2018, p. 12.

⁶⁹ S. Mognol, " L'esclavage continue " in *L'Estafette* n°38 du 30 juillet 2018, p.4.

⁷⁰ *Ibid.* p.5.

Le néocolonialisme européen est un facteur d'immigration des Camerounais vers l'Europe. Il contribue à l'exploitation démentielle du Cameroun pour le développement des Etats européens. Le contenu épistémologique que prend ce concept de néocolonialisme est emprunté à Kwame Nkrumah, qui pensait que le néocolonialisme est ‘‘une situation d'un pays politiquement et juridiquement souverain, mais dont les décisions essentielles émanent des forces extérieures’’⁷¹. Le néocolonialisme européen est visible au Cameroun par le poids voire l'influence de l'Europe sur le processus décisionnel, surtout par rapport à certaines questions concernant l'avenir du pays. A ce sujet, le Pr Ernest Jouannet pense :

Il y a aujourd'hui plusieurs manifestations de ce que l'on pourrait appeler un phénomène de néo-colonialisme contemporain mais c'est surtout l'une de ses formes spécifiques qui retient ici notre attention car elle est particulièrement délicate à gérer au sein du système juridique international actuel et interpelle directement, nous semble-t-il, notre héritage européen. Il s'agit de l'attitude de certains Etats qui sont aujourd'hui tentés d'imposer aux autres un système de valeurs et de droits qui leur semblent plus justes et qui grosso modo s'articulent autour des notions de démocratie et de droits de l'homme. Certes il ne s'agit pas de colonisation au sens strict du terme, car il n'y a pas de phénomène direct d'extension de la souveraineté, mais il s'agit d'une de ces formes latentes dans la mesure où l'on assiste à la volonté de domination et d'imposition - au besoin par la force - d'un système juridique sur un sol étranger⁷².

Le néocolonialisme européen au Cameroun peut se définir comme l'ensemble des valeurs occidentales qui sont imposées au Cameroun sans toutefois tenir compte des réalités endogènes. Ces valeurs européennes ont pour vigile au Cameroun, l'Union Européenne, qui, par le biais de la coopération, travaille en collaboration avec les autorités gouvernementales. La défense des valeurs telles que les droits de l'homme, la liberté d'expression, la démocratie... par les Européens en Afrique montre que ces Etats colonisateurs n'ont pas été décolonisés eux-mêmes, malgré les indépendances qu'ils ‘‘distribuaient’’ en Afrique. Ils sont restés dans la dynamique selon laquelle la culture africaine est porteuse de sous-développement. À ce sujet, laissons le soin à l'historien camerounais Fabien Kangue Ewane de décrire cette situation : ‘‘La culture africaine est toujours vue comme une culture obscurantiste incapable d'assurer le développement, la démocratie, les droits de l'homme, les droits de la femme, etc. ’’⁷³. Toujours dans un même ordre d'idée, Ruth Wafang souligne que le sous-développement du Cameroun persiste du fait que depuis l'indépendance,

⁷¹ Kwame Nkrumah, cité par J. Kuiekem, *Immigration le temps des solutions du Sud*, p. 17.

⁷² E. Jouannet, ‘‘Colonialisme européen et néo-colonialisme contemporain, (Notes de lecture des manuels européens du droit des gens entre 1850 et 1914)’’ in <http://www.win2pdf.com/fr>, consulté le 30 Août 2021.

⁷³ F. Kangue Ewane, *Défi aux Africains du IIIème millénaire*, Yaoundé, CLE, 2000, p.15.

Le pays n'a jamais réussi à s'affirmer du point de vue social, linguistique et culturel. Sur le plan social, on remarque la diminution de la valeur humaine du Camerounais à travers des comportements qui expriment son infériorité par rapport à l'occidental. Le français et l'anglais adoptés comme nos langues nationales jusqu'à nos jours sont des témoins sur le plan linguistique, tandis que la tendance diffusionniste dans laquelle le Camerounais est inscrit l'amène à consommer la culturelle matérielle produite et exportée en Afrique par l'Occident et à abandonner la sienne⁷⁴.

La nouvelle forme de domination n'est plus uniquement militaire, économique etc. Elle passe désormais par le contrôle des esprits. C'est pour cette raison que Ntuda Joseph Vincent estime que :

L'impérialisme culturel est la forme de domination qui remporte le plus de succès de nos jours. Il n'a pas pour but la conquête des territoires ni le contrôle direct de la vie économique, mais la conquête et le contrôle des esprits des personnes comme instruments pour modifier les rapports de forces entre deux nations. En effet, avec l'arme culturelle, un Etat A n'aura plus besoin d'employer la force militaire ou les pressions économiques pour parvenir à ses fins. La soumission de l'Etat B est réalisée par son auto exposition à une culture réputée supérieure à la sienne, ou et à une philosophie politique plus attractive (soft politics)⁷⁵.

Cette forme d'impérialisme est un catalyseur d'abandon des valeurs culturelles camerounaises au détriment de celles de l'Europe, n'est pas visible uniquement sur la culture matérielle. C'est également une réalité qui frappe la culture immatérielle africaine en général et camerounaise en particulier. La consommation des valeurs venues de l'Occident semble vouloir dépouiller la société camerounaise de son originalité dans ce monde global. Les Camerounais vivent selon les normes et valeurs de la mondialisation tout en mettant en péril les réalités Camerounaises. C'est ce qui est à l'origine de l'échec des transmissions héréditaires des savoirs endogènes entre les différentes générations qui se succèdent. Face à cette réalité, seule la nationalité devient l'élément d'identification du Camerounais dans ce monde qui devient global. Ce sont des citoyens qui par l'effet de la mondialisation culturelle épousent par suivisme la culture occidentale même ce qui est en contradiction avec son socle culturel. Cela a un impact considérable sur le développement structurel du Cameroun, car son processus de développement reste sous la botte voire sous le modèle des grandes puissances européennes.

⁷⁴ R. Wafang, "Décolonisation culturelle et valorisation des systèmes techniques locaux au Cameroun" in P. Batibonack, *Indépendances inachevées en Afrique. Entours économiques de la néocolonisation*, Yaoundé, Monange, 2019, p.172.

⁷⁵ J. V. Ntuda Ebodé, "De la décolonisation fictive à l'hypercolonisation : les nouvelles formes de la domination à l'aube du troisième millénaire", in Cahier de l'UCAC, *La mondialisation quel humanisme ?* Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2002, p. 363.

Malgré des décennies de développement, la population camerounaise reste affamée, avec une jeunesse qui s'agglutine dans des bidonvilles, sans travail⁷⁶. Les politiques de développement sont conçues par les grandes puissances, avec pour agenda caché la destruction du tissu économique local. F. Kange Ewane, s'agissant de la situation de l'Afrique en général, écrivait : " Voilà plus de cinq siècles que toute la vie des Africains, sous quelque aspect qu'on considère, politique, économique et social, évolue comme par une télécommande manipulée par les Européens, etc.⁷⁷". Pour mieux comprendre les pratiques néocoloniales des Etats européens au Cameroun, il faut prendre en considération la diplomatie financière européenne via le Fonds Européen de Développement (FED). Il s'agit d'un instrument financier qui permet à l'Union Européenne (UE) de financer les politiques de développement au Cameroun et dans d'autres Etats d'Afrique Caraïbe Pacifique (ACP). Depuis la mise sur pied de cet instrument le 20 juillet 1963 à travers la première convention de Yaoundé, l'économie locale camerounaise demeure sous perfusion, sans aucune perspective d'autonomie dans les brefs délais.

En ce 21^{ème} siècle, le néo-colonialisme européen dans les Etats ACP, en général, et au Cameroun, en particulier, peut être considéré comme un code des inégalités de pouvoirs et de richesses qui existent entre le Cameroun et les Etats européens. Cela est au cœur de la migration sous toutes ses formes de ses citoyens dans la mesure où, en quête du bien-être, ils auront des appétits de découvrir cette terre promise imaginaire qu'est l'Europe. Les politiques impérialistes pratiquées par les Etats européens au Cameroun ont développé l'expansion territoriale et l'exploitation abusive, vertigineuse, des richesses de ce pays. C'est le cas à travers des firmes multinationales françaises dans certains domaines au Cameroun tels que le transport ferroviaire et maritime, etc.

Par l'effet *spile over* ou effet domino, les inégalités de richesses basculent le monde aux inégalités de pouvoir, car ce sont les richesses qui procurent de la puissance aux Etats, laquelle leur permet d'avoir une influence sur la scène internationale. Ces inégalités sont porteuses d'écarts salariaux et de niveau de vie sociale, ce qui pousse les populations des pays du Sud à migrer vers cette zone où les salaires sont plus élevés, avec une gamme d'emplois aussi riche que variée. Les politiques fiscales et économiques employées par l'UE et ses Etats membres créent des disparités économiques entre l'espace Schengen et les pays ACP, ce qui

⁷⁶ R. Dumont, *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil, 1982, p. 252.

⁷⁷ Kange Ewane, *Défi aux Africains du III^{ème} millénaire...*, p. 28.

accentue la migration vers ces puissances économiques. Fort de ce constat, Wolfgang Obenland pense des politiques fiscales européennes en rapport avec l'immigration que

si l'UE prenait au sérieux la lutte contre les causes d'émigration et des migrations, elle abandonnerait son attitude d'opposition face à une plus forte intégration des pays pauvres dans la politique fiscale internationale, et reverrait ses propres règles ou conventions en examinant de plus près leurs impacts sur les pays du Sud. Car tout comme les pays de l'UE souffrent par ex. des privilèges fiscaux accordés par l'Irlande à Apple, les pays en développement souffrent du clientélisme de la politique fiscale à laquelle s'adonnent ailleurs l'UE et ses Etats membres vis-à-vis de " leurs "grands groupes"⁷⁸.

A l'analyse, l'on peut constater que ces politiques impérialistes européennes ne sont pas des stimulants qui peuvent booster le niveau économique du Cameroun, mais des toxines qui maintiennent le Cameroun dans la posture de mendiant, incapable de créer un cadre de vie favorable à sa jeune population. Il s'agit en réalité des logiques qui continuent à faire du Cameroun un sujet des relations internationales malgré son indépendance, car il reste marginalisé sur les grandes décisions d'ordre mondial et sa voix est presque inexistante. Face à ces politiques, le Cameroun apparaît comme un Etat paria moderne en marge de la société globale⁷⁹.

2- Le poids des politiques d'aide publique au développement dans la désorganisation des économies des pays du Sud : une lecture à partir du cas Camerounais

Il est question ici de montrer que les politiques d'aide publique au développement (APD) adoptées par les grandes puissances dans l'optique de relever le niveau économique des pays du Sud n'ont pas atteint leur objectif. Par contre, elles contribuent à la désorganisation des économies faibles. Ceci, en rapport avec l'immigration internationale, dans la mesure où ces politiques viennent perpétuer la dépendance des Etats de l'hémisphère Sud envers ceux de l'hémisphère Nord. Il s'agit des politiques dont les fruits représentent les déséquilibres qui existent entre les sociétés et les économies avec pour principal conséquence l'émigration des populations qui fuient la misère.

Avant de s'attarder sur le cas du Cameroun, il est nécessaire de montrer les fondements de cette notion dans le vocabulaire des relations internationales. L'historique de la notion d'aide publique au développement remonte à après la Seconde Guerre mondiale, dans

⁷⁸ Wolfgang Obenland, " L'influence de l'Europe sur les inégalités dans le monde ", in Félix Braunsdorf, *Les causes des migrations dues aux politiques "made in europe"*, Politiques européennes et corrélations avec les migrations, Berlin, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2017, p. 22.

⁷⁹ P. E. Batchom, *Les parias de la scène internationale à propos des dynamiques inégalitaires de l'ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 24.

un contexte marqué par la Guerre froide, le début des indépendances et la nécessité de reconstruction de l'Europe et de l'Asie⁸⁰. Avec la fin de la Guerre froide, l'aide au développement a été aussitôt promue comme moyen d'attraction ou de pression dans la bataille que se livraient les deux grandes puissances pour établir leur hégémonie géopolitique⁸¹. Cette aide émerge avec le plan Marshall que les Etats-Unis d'Amérique ont mis à la disposition des Etats européens pour leur reconstruction après avoir été épuisés par la guerre. Ce plan de reconstruction destiné aux Etats européens semblait être une œuvre philanthropique qui ne connaissait pas de conditionnalité.

La crise économique des années 1980 a occasionné de lourdes conséquences sur les économies africaines en général et du Cameroun en particulier. Le tissu économique local a été détruit, la faim s'est aggravée et l'augmentation des naissances est devenue la caractéristique des populations du Sud. Ceci par ce que le lit conjugal était devenu un espace de consolation et de distraction, d'où sa fécondité aigüe. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à la Banque Mondiale, qui reconnaît que :

Il y a 100 millions d'Africains extrêmement pauvres de plus qu'en 1990 et 20% de la population est confrontée à une pauvreté chronique. Les Africains les plus pauvres habitent dans les zones rurales (où vivent entre 65 à 70% de la population totale). Les 23 pays les plus pauvres dans le monde en termes de développement humain sont tous africains. L'espérance de vie en Afrique a chuté à 46 ans, tandis qu'environ la moitié de tous les Africains n'a pas accès à l'eau potable et 30 % sont sous-alimentés en permanence⁸².

L'accroissement de la pauvreté dans les pays africains n'est pas une vue de l'esprit, mais une vérité historique. Pour remédier à cette situation, les grandes puissances du Nord ont proposé aux Etats africains des plans de réorganisation de leur économie, mais la réalisation de leur objectif de développement demeure un idéal. C'est le cas des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) au Cameroun dans les années 1990. Ces programmes financés par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) avaient pour objectif de relever le niveau économique des Etats. Malheureusement, les fruits ne vont pas tenir la promesse des fleurs, au regard du fait que la situation des populations et des Etats s'est aggravée. Ce qui fait dire à Georges Courade que :

⁸⁰ F. Pacquement, 'Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée', mémoire soutenu à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2018, p.4.

⁸¹ G. P. Dazoué Dongué, Joseph Pasky Ngameni et Arsène Mba Fokwa, 'Influence de l'Aide Publique au Développement Sur la Réduction de la Pauvreté dans les Pays En Développement : Une Analyse Économétrique de cas du Cameroun de 1980 À 2013', in *Global Journals Inc*, volume 15, 2015, p.17.

⁸² Banque Mondiale, citée par F. Pacquement, 'Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée', p.6.

Le village à l'heure de l'ajustement s'est replié plus qu'avant sur lui-même, survie oblige. Bien des choses changent mais dans le cadre étroit de la reproduction socioculturelle. Les femmes se portent au secours des hommes, déstabilisés par la mévente des produits d'exportation, sans pour autant revendiquer ouvertement un meilleur statut (...) Les régulations sociopolitiques sont à la fois contestées vigoureusement et appelées au secours tant au niveau local qu'au niveau national.⁸³

Les PAS venus en sapeur-pompier pour éteindre le feu qui dévastait l'économie camerounaise se transforment en véritables catalyseurs de ce feu économique. C'est ainsi que le Cameroun quitte les PAS I au PAS II, sans retrouver les repères de son économie. A titre d'illustration, l'on note l'entrée du Cameroun aux Initiatives Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en 2000 est un exemple palpable. C'est pour cette raison que ces politiques ont pris le nom "éléphants blancs"⁸⁴, car elles n'ont quasiment pas produit d'effet pour booster de façon mesurable le développement structurel des Etats bénéficiaires. En revanche, elles ont de lourdes conséquences sur la vie sociale au Cameroun, où l'on assiste à la forte paupérisation des populations, avec un pouvoir d'achat considérablement faible, du fait, particulièrement, de la crise que traverse le plus grand employeur, à savoir l'Etat. À ce sujet, l'on peut noter : " Le désengagement de l'Etat sur le marché de l'emploi s'est traduit par une privatisation des entreprises publiques (soit de leur gestion, soit de leur capital), par leur liquidation pure et simple, et par une rationalisation de l'administration publique"⁸⁵.

Cette inefficacité de l'aide publique au développement ne s'observe pas uniquement avec les PAS, mais également avec les aides de l'Union Européenne au Cameroun, par le biais du Fonds Européen pour le Développement (FED) qui, depuis les indépendances africaines, ne favorise pas le décollage économique du pays. Le FED est aujourd'hui rendu à sa 11^{ème} étape au Cameroun. Il n'a relevé, ni l'économie, ni les défis liés au développement structurel. Pourtant, c'est un financement que le Cameroun reçoit dans le cadre de sa coopération multilatérale avec l'UE. L'illusion de l'aide publique au développement réside aussi au niveau des montants financiers, hyper médiatisés, qui vendent le rêve d'un avenir radieux, à la fin, le pays reste dans une "croissance appauvrissante". Pour illustrer ces propos, le 11^{ème} FED peut servir d'exemple. Il est prévu dans la période comprise entre 2014 et 2020, une enveloppe budgétaire de 282 millions d'euros, avec pour cible le développement macroéconomique du Cameroun⁸⁶. En 2019, l'effet positif de cette enveloppe budgétaire sur

⁸³ G. Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.27.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁵ P. Hugon et Naïma Pagès, *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Genève, OIT, p.24.

⁸⁶ Cameroun/UE, 11^{ème} Fonds européen pour le développement, 2014-2020, p.2.

le développement reste quasiment invisible, le panier de la ménagère n'étant guère mieux garni.

En réalité, l'aide au développement en elle-même n'est pas mauvaise et que les mécanismes de gouvernance de cette aide doivent être revus en Afrique, il n'en demeure pas moins vrai que, malgré ces enveloppes, le développement économique camerounais reste handicapé par un développement structurel pris en otage. Pour s'en convaincre, le Dr. Guy Parfait Songue renseigne que

L'aide internationale, après quatre décennies de pratique, a montré son inefficacité dans la mesure où les pays aidés connaissent une accentuation de leur dépendance. Cette aide est conçue par les donateurs et par les bénéficiaires comme une quasi obligation ou devoir durable d'interventions, visant davantage à soulager la pauvreté des populations qu'à créer les conditions d'un développement significatif autonome⁸⁷.

Ce travail scientifique, loin d'être le procès de l'aide internationale, cherche plutôt à ressortir rationnellement et de façon objective les effets pervers qu'elle pose sur les économies locales et sur le développement structurel des Etats. Il est question de montrer que l'un des grands obstacles au développement du Cameroun postcolonial au plan économique concerne incontestablement les distorsions causées par l'aide reçue des ex-métropoles⁸⁸. L'esprit clientéliste qui anime cette intervention financière contribue à l'accroissement des inégalités de développement et provoque les migrations internationales. Les conditionnalités de l'aide internationale produisent l'endettement du Cameroun auprès des pays donateurs. C'est cet endettement, entre autres, qui maintient le pays dans le sous-développement, perdant ainsi l'espoir de l'industrialisation.

L'aide publique au développement au lieu d'apporter le développement structurel de l'Etat d'accueil a plutôt pérennisé la domination et le contrôle des pays du Sud par les pays industrialisés, a conforté la dépendance des pays du Sud vis-à-vis du Nord. Pour mieux comprendre l'effet pervers de cette aide publique au développement, il faut se référer à la théorie Maussienne du don/contre don. Qui estime que le don/contre don s'inscrit dans une trilogie actionnelle à savoir : "donner, recevoir puis rendre"⁸⁹. C'est cet esprit qui anime le

⁸⁷ G. P. Songue, "L'imposture politique de développement Afrique entre illusions, faillite et besoin de refondation", in J. E. Pondi, *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédis, 2011, p.181.

⁸⁸ T. M. Foutem, "Aide extérieure au développement et nouvelle forme de colonisation du Cameroun par ses ex-métropoles (1960-2009)" in P. Batibonack, *Indépendance inachevées en Afrique. Entours économique de la néocolonisation*, p.34.

⁸⁹ L. Pihel, "L'emploi durable, une relation de type don/contre-don : de la validation aux enseignements d'un paradigme" in *Relations industrielles*, vol. 63, n° 3, 2008, p.505.

Nord dans le cadre des politiques d'aide publique au développement dans les pays du Sud comme le Cameroun. L'Afrique en général et le Cameroun en particulier ayant toujours montré l'image d'une zone qui soupire dans la misère, il est toujours placé en situation d'urgence humanitaire. Cela a contribué à la construction d'une nouvelle forme d'impérialisme à savoir "l'impérialisme compassionnel"⁹⁰. Qui est issue des relations asymétriques en matière d'assistance financière du Nord vers le Sud. Face à cette situation alarmante, les citoyens camerounais préfèrent rechercher les moyens d'aller en Europe, avec, en tête, pour objectif de relever leur niveau de vie et celui de leurs familles et leur différente communauté de départ.

B- Panorama des politiques européennes productrices d'émigration des Camerounais vers l'Europe

Par ces termes, l'on veut montrer que les politiques élaborées par l'Union Européenne pour le développement et le bien-être des populations des pays de départ de l'immigration ont parfois un impact négatif sur les Etats ACP comme le Cameroun. La présente section vise à ressortir les causes (*made in Europe*) des migrations clandestines des jeunes vers la zone euro, migrations dues aux politiques européennes qui participent à la destruction des moyens de subsistance des populations du Sud. Pour y parvenir, deux faits majeurs sont à relever les politiques de quota et de commerce (1) et les politiques médiatiques (2).

1- La question de la migration choisie et la politique commerciale européenne au Cameroun : de véritables stimulants d'une migration internationale massive

La politique de la migration choisie et la politique commerciale de l'Union Européenne au Cameroun n'ont pas été conçues dans l'esprit d'accroître l'immigration internationale. Il s'agit des politiques qui, malgré leur bonne intention, ont conduit de manière peut être involontaire à la montée en puissance de cette nouvelle pathologie des relations entre le Cameroun et son partenaire européen. La politique de l'immigration choisie est une initiative adoptée en Europe par le gouvernement français en 2007, sous l'égide du président Nicolas Sarkozy. La France étant un pays qui a fortement influencé plusieurs pays avec sa culture depuis la période coloniale, elle devient le pays de rêve de plusieurs potentiels migrants. Selon le recensement de 1999, la France comptait 4 310 000 immigrés en 1999, soit 7,4% de la population⁹¹. L'augmentation de la population immigrée en France ne permettait

⁹⁰ N. Machikou Ndzesop, "La compassion a appauvri l'Afrique" in *Estafette*, n° 50, du 30 Août 2019, p.13.

⁹¹ République française, *Rapport sur l'immigration sélective et les besoins sur l'économie française*, Paris, 2006, p.5.

plus à ce pays de fournir de cadre de vie favorable à cette population en quête du bien-être social. S'y ajoutaient le désir de mettre fin à une immigration subie en France et la volonté de protéger le marché du travail français pour sa population autochtone.

De façon plus précise, la migration sélective est adoptée en France par la loi du 24 juillet 2006, relative à l'immigration et à l'intégration. Elle a instauré l'immigration choisie en France marquant ainsi la volonté du pays de rompre avec l'immigration subie⁹². La philosophie de ce texte n'est pas de promouvoir l'immigration clandestine, mais de mieux réguler l'immigration, de lutter contre les détournements de procédure et de promouvoir une immigration choisie ainsi qu'une intégration réussie⁹³. La codification de cette politique est matérialisée par l'attribution d'une carte de "compétence et de talent" à tous les demandeurs de visas pour la France. L'objectif consiste à recevoir uniquement les migrants qualifiés, répondant aux exigences du marché de l'emploi et qui peuvent s'intégrer facilement. L'Union Européenne étant un espace économique fortement intégré, où la libre circulation des personnes et des biens est une réalité, le combat de l'immigration choisie prend une ampleur communautaire, d'où la rareté de l'octroi du visas Schengen⁹⁴ aux différents demandeurs.

Cette politique, par un effet non voulu, est au cœur de l'immigration clandestine des jeunes vers l'Europe. Indignés devant les ambassades et les consulats où ils demandent un visa de séjour en Europe, la plupart candidats à l'émigration sont souvent déçus lorsque ce papier ne leur est pas octroyé, pour des raisons parfois peu convaincantes. De plus, les études préalables à l'attribution d'un visa en prorogent souvent indéfiniment la date de délivrance de cet instrument capital qui marque l'entrée du candidat à l'immigration à son paradis imaginaire. Consciente du fait que tous les candidats à l'immigration vers l'espace Schengen n'ont pas les atouts nécessaires pour être sélectionnés, sachant que les délais d'attribution des visas sont devenus très longs et que les conditions sont complexes, rendant ainsi le visa incertain, la jeunesse se radicalise et prend la route de la clandestinité pour réaliser son rêve. Dans un entretien avec un migrant irrégulier de retour à Yaoundé, il faisait savoir : " Je n'étais pas sûr que je devais avoir le visa, car les délais sont très longs, en plus de ça, je ne voulais pas dépenser mon argent pour ne pas l'avoir, à la fin, j'ai préféré prendre la route avec l'espoir d'arriver en Europe⁹⁵". La politique de l'immigration choisie ou sélective vient

⁹² République française, *Pacte républicain sur les défis de l'immigration*, Paris, 2011, p. 13.

⁹³ *Ibid.* p.14.

⁹⁴ Assemblée nationale française, *L'orientation de la politique de l'immigration*, Paris, 2018, p.4.

⁹⁵ Entretien avec Fonkoua Barthélemy, 30 ans, migrant clandestin de retour au Cameroun, à Yaoundé le 14 Août 2021.

augmenter le taux d'octroi des visas malgré la forte demande due à la forte population juvénile qui caractérise les pays ACP.

Parmi les politiques européennes productrices d'immigration internationale, l'on peut citer les politiques commerciales de l'Union Européenne. Depuis le traité de Rome de 1957 qui donne naissance à la Communauté Economique Européenne (CEE), l'économie est restée le vecteur de l'intégration européenne. Formant un grand groupe industriel, les pays de la zone euro entretiennent des relations commerciales en un bloc constitué des pays ACP qui ne connaissent pas encore l'industrialisation. L'instrument principal qui régit les relations commerciales entre l'Union Européenne et le Cameroun est le libre-échange, caractérisé par la libéralisation du commerce entre les deux partenaires. Cette coopération a des effets pervers non seulement sur le développement structurel du Cameroun, mais aussi sur le niveau de vie des populations qui se baignent dans des ilots de pauvreté, de misère et de famine. Il s'agit d'une politique commerciale qui a pour toile de fond cet esprit capitaliste et impérialiste qui plonge l'économie camerounaise dans une concurrence déloyale, où elle perd dès le départ. A ce sujet, Samir Amin renseigne que " l'écart entre la productivité de l'agriculture la mieux équipée et celle de l'agriculture paysanne pauvre, qui était de 10 à 1 avant 1940, est aujourd'hui de 100 à 1. Autrement dit, les rythmes des progrès de la productivité agricole ont largement dépassé ceux des autres activités, entraînant une réduction des prix réels de 5 à 1⁹⁶". Ceci contribue à l'augmentation de la prospérité au centre et à l'accroissement de la pauvreté au Sud⁹⁷.

L'Europe ayant une forte industrie commercialise non seulement pour ses gains économiques mais aussi pour promouvoir son label dans le marché mondial. L'économie camerounaise et son marché se retrouvent sous l'étau des produits européens, et ceci vient donc rendre structurelle l'asymétrie entre le centre conquérant (Europe) et la périphérie dominée (Cameroun). L'inégal taux de production qui caractérise cette relation commerciale reste au centre de l'augmentation de la famine et de la pauvreté au Cameroun, ce qui entraîne l'immigration internationale vers cette zone économiquement stable.

L'exemple, parlant de ces politiques commerciales européennes qui incitent aux migrations internationales au Cameroun par un effet non voulu, est la signature des accords de

⁹⁶ Samir Amin, Préface de l'ouvrage du Pr. Nkolo Foe, *Le postmodernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 17.

⁹⁷ Evita Schmieg, " La politique commerciale de l'Union Européenne et les mouvements migratoires : une incitation ou un frein ? " in F. Braunsdorf, *Les causes des migrations dues aux politiques " Made in europe "*, *Politiques européennes et corrélations avec les migrations...* p.35.

partenariat économique intérimaires entre l'Union Européenne et le Cameroun en 2008. Il s'agit des accords basés sur le principe de la réciprocité dans les échanges entre l'UE et les pays ACP⁹⁸. Ces accords plongent l'économie camerounaise dans le vaste marché de l'économie néo-libérale. Il faut noter que l'économie néolibérale n'est que le fruit du système capitaliste. Au regard de la carence argumentaire du Cameroun pour s'en sortir dans ce marché très concurrentiel et exigeant, les atouts de ces accords deviennent très minimes devant les pertes. Pour mieux comprendre les conséquences du système capitaliste et voir toutes ses répercussions sur l'économie ou le niveau de vie sociale des pays du Sud, il faut se référer aux écrits de Jean Ziegler qui estime que :

Le mode de production capitaliste est responsable de crimes innombrables, du massacre quotidien de dizaines de milliers d'enfants par la sous-alimentation, la faim et les maladies liées à la faim, du retour d'épidémies depuis longtemps vaincues par la médecine, mais aussi de la destruction de l'environnement naturel, de l'empoisonnement des sols, de l'eau et des mers, de la destruction des forêts (...) les mères sont tourmentées par la peur panique du lendemain par ce qu'elles ne savent pas comment elles pourront nourrir leurs enfants un jour de plus. Les pères sont humiliés, méprisés jusque dans leur famille, par ce qu'ils n'arrivent pas à trouver de travail, victimes de ce qu'on appelle le « chômage permanent ». Les enfants grandissent dans la misère et l'angoisse, ils sont les victimes fréquentes familiales, leur enfance est souvent fracassée⁹⁹.

Cette description n'échappe pas aux conséquences du système capitaliste que les pays Européens imposent au Cameroun. Les accords commerciaux signés entre les deux parties sont des vecteurs de misère. Ils ont un impact considérable sur le plan social au Cameroun, car ils participent de la fuite des emplois. Il faut le relever, la bonne santé économique d'un pays se résume à la disponibilité des emplois, car 'l'augmentation du nombre d'emplois implique la réduction du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale¹⁰⁰'. Cette politique commerciale a une incidence considérable sur l'économie camerounaise, parce qu'elle participe à la destruction du tissu économique et à la destruction de l'Etat social au Cameroun. En conséquence, la jeunesse sombre dans le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.

La perte financière est également très énorme pour un pays en quête de stratégies de structuration de son économie. Le diplomate camerounais Hermann Ndadjo Mba affirme à ce sujet ' qu'à la faveur du démantèlement tarifaire, le manque à gagner se situe entre 04 milliards de FCFA en 2010 à 129 milliards de FCFA en 2023, soit un cumul de 895 milliards

⁹⁸ Y. P. Mandjem, 'Le Cameroun face aux APE : risque ou opportunité ? ', in Friedrich-Ebert-Stiftung, 2015, p.13.

⁹⁹ J. Ziegler, *le Capitalisme expliqué à ma petite fille (en espérant qu'elle verra la fin)*, Paris, Seuil, 2018, p.6.

¹⁰⁰ Friedrich Ebert Stiftung, ' Le Cameroun face à l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne : Menace ou opportunité ? ', Yaoundé, 2015, p.17.

de FCFA en 2023 et plus de 2156 milliards de FCFA en 2030¹⁰¹». Toujours dans la même veine, le document de stratégie de la croissance et de l'emploi estime que «la simulation de l'impact de cet accord sans la mise en œuvre de son volet développement et mise à niveau des entreprises locales montre des pertes cumulées de 547,7 milliards de FCFA sur la période 2010-2020 de recettes non pétrolières, dont 459,6 milliards entre 2015 et 2020¹⁰²».

L'analyse de ces pertes financières permet de conclure que les politiques commerciales asymétriques qui animent les relations multilatérales Cameroun-UE sont au centre de la fuite des capitaux au Cameroun et contribuent à la baisse du budget de l'Etat. La chute du budget entraîne l'incapacité de l'Etat de reconfigurer son milieu social. Ces politiques commerciales qui ont un impact négatif sur le niveau de vie des populations sont à l'origine des migrants économiques, et la population reste déterminée à se rendre dans les grandes agglomérations occidentales où il fait bon vivre.

2 - La politique médiatique européenne comme facteur d'émigration des Camerounais

Dans le cadre de cette section, il est question de démontrer qu'il est impossible d'analyser les causes de migrations internationales africaines vers l'Europe sans toutefois évoquer l'influence des médias européens. Dans le contexte actuel, les médias participent activement à la consolidation d'une réalité sociale construite dans l'imaginaire des jeunes migrants. L'on veut par-là dire que dans ce contexte de mondialisation où l'influence géopolitique n'est plus uniquement matérielle, la diplomatie de l'image européenne est portée par les médias de masse. Dans sa stratégie de montrer aux yeux du monde que l'espace Schengen est une localité où il fait bon vivre et où le processus de développement est déjà avancé, les médias européens, par le biais des images qu'ils véhiculent, incitent au phénomène de la migration internationale sous toutes ses formes. Ils font de cette localité une zone d'attractivité et cela consolide la conception qu'en ont les migrants. Avant de continuer cette analyse, il est nécessaire de donner une définition claire au concept d'image. Pierre Verluise la définit comme «des représentations construites de la réalité. Qu'elles soient subjectivement vraies, partiellement exactes ou fausses importe peu. Elles sont une partie de

¹⁰¹ H. Ndadjo Mba, « Etude de l'APE intérimaire dans les relations multilatérales Cameroun-UE, une lecture historique, analytique et prospective d'un régime commercial de type nouveau », mémoire soutenu à l'IRIC, en 2016, p.102.

¹⁰² DSCE, p.120.

la réalité telle qu'elle est perçue¹⁰³». L'on comprend donc que toute image véhiculée par les médias n'est pas forcément réelle dans sa totalité.

Les médias européens dans leur promotion consacrée à l'espace Schengen ne montrent pas à la aux Africains les bidonvilles des pays européens. Ils ne donnent pas l'impression aux potentiels migrants que le processus d'insertion socio-économique est également une bataille dans cette société. Cette imposture médiatique européenne fait de la zone euro un biotope saint, hospitalier et prospère. Cela crée un esprit de curiosité chez les jeunes qui rêvent d'un cadre de vie agréable. Conscient du fait que l'Etat de droit, la démocratie, l'Etat social ont du mal à trouver une place confortable dans les systèmes politiques africains en général et en particulier au Cameroun, les médias montrent l'UE comme un espace riche de ses valeurs. L'UE reste synonyme de paix, de démocratie, d'Etat de droit et de modèle de redistribution sociale¹⁰⁴. Ce modèle social perçu comme parfait devient un objet de convoitise pour la jeunesse camerounaise. Ces médias sont des agents porteurs du rêve européen (*european dream*), celui d'occidentaliser le monde et faire de l'espace européen une boussole de toute politique mondiale. La quête du rayonnement diplomatique de la zone euro par les médias devient par un effet non voulu un catalyseur des migrations des citoyens camerounais en quête des meilleurs espaces de vie.

L'hypermédiatisation de certains cas dans cette zone nourrit le rêve des migrants de s'y rendre. Dès lors, l'on peut prendre à titre illustratif, le cas de Mamoudou Gassama en France. Il s'agit d'un citoyen de nationalité Malienne sans papiers de 22 ans, qui s'est naturalisé en France et devenu célèbre après avoir escaladé avec dextérité, en mai 2018, quatre étages d'un immeuble parisien dans le 18^{ème} arrondissement, pour sauver un enfant de quatre ans agrippé à un balcon. L'image de ce jeune migrant a fait le tour du monde, démontrant la fierté des Français qui saluaient cet acte de bravoure. Son action a fait de lui un 'héros éphémère' ou 'héros temporaire'¹⁰⁵ de l'histoire française. L'on ne saurait être contre cette récompense, car l'action française est une preuve de la matérialisation du 'droit cosmopolitique'¹⁰⁶ dans le monde. Ce droit voudrait qu'à partir du moment où ce jeune migrant clandestin a eu à respecter la règle de la société française en protégeant une vie humaine, il ne devait plus être traité comme ennemi, l'accueil hospitalier devenant son droit.

¹⁰³ B. Plasait, *Améliorer l'image de la France*, Paris, Etude du Conseil économique, social et environnemental, 2010, p.9.

¹⁰⁴ L'Institut Montaigne, *Rapport sur l'Europe dont nous avons besoin*, Paris, 2017, p.12.

¹⁰⁵ V. Geisser, 'Bon nègre' méritant versus 'mauvais nègre' délinquant ? Ambivalences et hypocrisies autour de la fabrique du héros Mamoudou Gassama', *Migrations Société*, N° 172, 2018, p.3.

¹⁰⁶ E. Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie philosophique J. VRIN, 1990, p.28.

Ce qui suscite des interrogations à savoir : comment peut-on récompenser quelque chose qu'on combat ? N'existe-t-il pas d'autres formes de récompense que de maintenir ce jeune migrant dans son pays de rêve ? Connaissant la détermination psychologique des migrants clandestins, cet acte récompensé ne booste-t-il pas le moral des autres qui veulent traverser la Méditerranée ?

Ces interrogations donnent la possibilité de dire sans ambages que l'hypermédiatisation de la récompense de ce contre-modèle donnera espoir aux candidats de cette aventure qu'ils peuvent aussi être des Gassama un jour. Encore plus, si un jeune migrant réussit à atteindre la terre promise malgré les péripéties du voyage clandestin, il peut mener la vie dont il a tant rêvé. La fabrication de Gassama comme héros fait de lui un modèle pour tout migrant clandestin et pour tous les jeunes de son village natal¹⁰⁷. En réalité, il s'agit d'une stratégie française qui vise à promouvoir le rayonnement diplomatique de la France et à montrer que ce pays dirigé par un europhobe n'est pas contre l'immigration. Cette médiatisation avait également pour calcul diplomatique de redorer l'image de la France qui était déjà interpellée par les Nations Unies pour le traitement réservé aux migrants sur son territoire.

Sauf que l'action française obéissait à ce que le linguiste nord-américain Noam Chomsky appelle la stratégie de distraction. Qui est un "élément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants et des mutations décidées par les élites politiques et économiques, grâce à un déluge continu de distractions et d'informations insignifiantes"¹⁰⁸. Dans un contexte où les pays européens sont en train de combattre la migration des jeunes africains vers l'Europe Schengen, une telle récompense ne vise pas à ramener les clandestins à la raison, mais à leur booster le moral. Cet acte entraine en contradiction avec la politique de lutte contre l'immigration irrégulière car sa portée médiatique a captivé les masses et a fait en quelque sorte la promotion de l'immigration dans les pays développés.

En somme, le phénomène de la migration internationale des Camerounais vers l'Europe présente plusieurs causes dont certaines n'ont pas été évoquées ici. Ces dernières

¹⁰⁷ Mamoudou Gassama : un exemple pour son village natal au Mali, in https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/mamoudou-gassama-un-exemple-pour-son-village-natal-au-mali_2779333.html , consulté le 30 Août 2021.

¹⁰⁸ Noam Schomsky, "Les dix stratégies de manipulation de masse", in <https://www.atlantico.fr/imprimer-pdf/node/3406896> , consulté le 30 août 2021.

causes sont à la fois internes et externes. Il s'agit parfois des actes qui produisent des effets non voulus et conduisent à cette situation. Dans ce contexte de mondialisation, où l'on assiste à une révolution technologique, il devient quasiment impossible d'analyser les causes de la migration internationale sans toutefois présenter l'influence des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) dans le processus migratoire.

III- L'INFLUENCE DES TIC DANS LES MOTIVATIONS DE DEPART DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE

Dans de cette partie, il est question de montrer comment les technologies de l'information et de la communication participent à la construction des projets migratoires des Camerounais vers l'Europe. A l'aune de cette mondialisation, il devient quasiment impossible d'étudier les causes des migrations sans toutefois analyser l'impact des TIC. Elles sont au centre des migrations internationales de nos jours. L'Etat providence ayant conduit à la mort de l'Etat gendarme, l'Etat-nation n'a donc pas d'argument convaincant pour protéger sa population de l'effet des Tics voire même assurer la régulation des dites TICs. Le fait de relier les espaces éloignés, les TIC permettent aux potentiels migrants d'avoir toutes les informations concernant leur parcours migratoire. Cette rubrique se propose de montrer comment les TIC favorisent les migrations clandestines (A) sans toutefois oublier leur effet sur les migrations régulières des Camerounais vers l'Europe (B).

A- Les TIC comme vecteur d'émigration irrégulière des Camerounais vers l'Europe : une analyse à partir du cas des réseaux sociaux numériques

La perception de l'Europe comme un "el dorado" se consolide aujourd'hui dans l'esprit des candidats à la migration avec l'utilisation abusive et parfois malsaine qu'ils font des réseaux sociaux. L'image de l'Europe véhiculée par Internet montre clairement qu'il s'agit d'une société de bonheur où il est impossible pour tout individu de ne pas trouver son gagne-pain au quotidien et dont on ne se trompe pas de vouloir partir. Le vice-président de l'Organisation pour l'Eveil des Jeunes sur la Migration Irrégulière et la Traite des Personnes (OEMIT) fait savoir que les réseaux sociaux constituent l'un des facteurs qui donnent à la jeunesse raison de migrer vers l'Europe. Il affirme : " Quand je voyais les photos de ceux qui sont en Europe dans les réseaux sociaux, la beauté des espaces et leur habillement légitimaient mon intention de quitter le Cameroun¹⁰⁹". Les réseaux sociaux donnent naissance à une nouvelle version de migrant qu'on appelle les migrants androïdes. Ce sont ceux-là dont la

¹⁰⁹ Entretien avec Hibrahim Sanda, 35 ans, Migrant clandestin de retour au Cameroun et vice-président de l'OEMIT, Yaoundé le 5 septembre 2021.

perception de l'Europe a été consolidée et qui ont été captivés par ce canal. Ceci dans un contexte où tout jeune voudrait se faire appeler dans sa ville ou village natal ‘‘ le voyageur’’, ‘‘ le mbenguiste’’. L'utilisation abusive de ces moyens de communication par la jeunesse camerounaise présente un impact psychologique sur les jeunes internautes dans la mesure où il légitime dans leur imaginaire que l'Europe c'est le paradis. Maurice Simo Djom parle de la ‘‘vulnérabilisation de la psychologie humaine’’¹¹⁰ pour montrer l'effet pervers et nocifs des réseaux sociaux sur les internautes.

En outre, les réseaux migratoires deviennent de plus en plus complexes à cause des TIC. Elles sont considérées comme des nouveaux outils qui viennent contribuer à la diversification des études liées aux motifs de départ. C'est un instrument qui vient rompre avec des schémas traditionnels d'explication des motivations de départ. La construction des liens sociaux par les communautés citoyennes numériques fait en sorte que des potentiels migrants et immigrés entrent en contact. A partir de là, on voit comment les réseaux sociaux déracinent un potentiel migrant de façon illusoire pour le projeter dans une société se situant hors de son Etat d'origine voire dans son Etat de rêve. Les liens de sociabilité se renforcent entre les communautés se trouvant dans les Etats d'origine, de transit et d'accueil.

Dans le domaine migratoire, les TICs ont contribué aux différentes mutations de vocabulaire pour décrire l'effet d'interaction que crée ces réseaux c'est ainsi qu'on parle de la coprésence ou de la double présence¹¹¹. La double présence renvoie à la projection du migrant dans deux communautés. Ceci est bien visible dans le cadre des migrations régulières ou ordonnées. Mais dans le cadre des migrations clandestines, les réseaux sociaux projettent le migrant dans une logique de triple présence. Ils sont présents dans leur Etat d'origine, de transit et d'accueil. En matière de migration irrégulière, le contournement des logiques Etatiques via les réseaux sociaux devient facile et récurrent. Dans cette espace plusieurs acteurs interviennent en fonction de leurs rationalités.

Elles deviennent des facteurs d'immigration à cause du rêve qu'elles vendent aux citoyens Camerounais. La mise en contact entre ces différentes sociétés nourrit les espoirs du migrant d'aller vivre dans un pays européen dont il a tant rêvé. Le drame des réseaux sociaux en matière de migration réside dans l'illusion de communication qu'elles créent. Ceci est

¹¹⁰ M. Simo Djom, ‘‘ Facebook et la dilution de l'amitié’’ in M. Simo Djom (sd), *Les réseaux sociaux. Ce qu'ils ont fait de nous et ce que nous devons en faire*, Yaoundé, afrédit, 2020, p.145.

¹¹¹ E. Barthou, ‘‘ Penser l'’’ immigration continuité ‘‘ à travers les réseaux sociaux numériques. Le cas de jeunes d'origine marocaine’’ in <https://doi.org/10.4000/rfsic.6388> , consulté le 7 septembre 2021.

visible à travers la diffusion des informations mensongères, dépourvue de toute sagesse et de vérité. C'est-à-dire des informations qui sont totalement déconnectées de la réalité. A ce sujet, le Pape François affirme que ‘‘ les médias numériques peuvent exposer au risque de dépendance, d'isolement et de perte progressive de contact avec la réalité concrète, entravant ainsi le développement d'authentiques relations interpersonnelles¹¹²’’. A partir du moment où les relations personnelles sont biaisées via les réseaux numériques, le risque de se tromper devient grand. Dans cet espace, on devient ami de tout le monde, on communique avec des inconnus et on peut ingurgiter toute vérité ou contre vérité. Ceci est dû au fait que dans des réseaux sociaux tels que *Facebook* l'amitié a perdu toute sa crédibilité et son sens. Maurice Simo Djom révèle que le triple corpus anthropologique de l'amitié au sens africain a été détruit par Facebook. L'amitié au sens africain respecte trois critères à savoir : la connaissance au premier niveau, en suite vient la confiance au second niveau et au troisième niveau vient les valeurs¹¹³. Ces trois niveaux d'amitié ne sont plus respectés par les internautes. Les migrants entrent en contact avec les autres d'autres immigrés, ou passeurs se trouvant dans d'autres Etats.

Les réseaux sociaux numériques constituent des espaces de mobilisation et de recrutement des candidats à la migration irrégulière. Ce sont des cadres de communication relayant des informations liées à la migration. Sónia Pereira et Masja Van Meetren affirment qu' ‘‘ avec la généralisation de l'utilisation d'Internet, les personnes qui fournissent des informations sur le web peuvent jouer un rôle crucial. Celles-ci ne sont généralement pas situées dans les communautés d'origine et elles ne viennent pas nécessairement de la même ville que les personnes en recherche d'information¹¹⁴’’.

La migration étant devenue un business, les entrepreneurs migratoires utilisent le réseau social Facebook pour maximiser le nombre de potentiel migrants à partir de leur publication journalière. Ils sont connus sous nom d'influenceur. Dans le langage numérique, un influenceur est une ‘‘personne dont la présence active sur les réseaux sociaux est avérée. Cette présence active se mesure par ses publications régulières et l'écho intensif qui leur est réservé¹¹⁵’’. La zone d'action d'un influenceur web dépasse donc le cadre d'un Etat nation et

¹¹² Pape François, *Lettre encyclique Fratelli tutti*, vatican, 2020, p.12

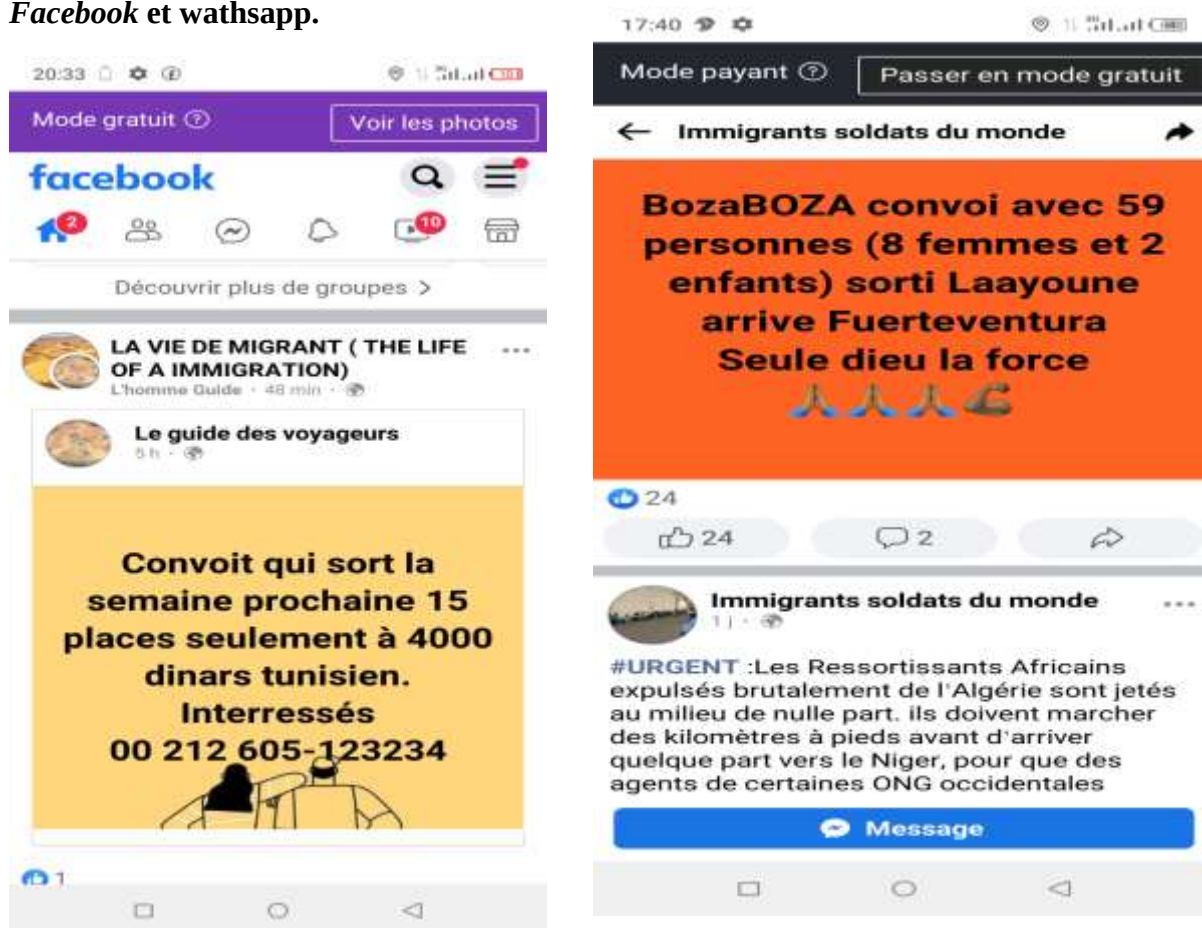
¹¹³ M. Simo Djom, ‘‘Facebook et la dilution de l'amitié’’ in Maurice Simo Djom, *les réseaux sociaux. Ce qu'ils ont fait de nous et ce que devons en faire*, p. 146

¹¹⁴ S. Pereira et Masja Van Meetren, ‘‘ Le rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire’’, in *Pro asile* n° 23, 2019, p.3

¹¹⁵ A. Payep-Nlepe, ‘‘ quelques ficelles du métier d'influenceur’’ in Maurice Simo Djom, *les réseaux sociaux*. P.183-184.

participe à la matérialisation d'une société numérique transnationale. Ce réseau social (Facebook) est instrumentalisé par des personnes à la recherche des candidats à la migration. Aujourd'hui, Facebook est inondé de multiples groupes qui ont été créés par des passeurs pour recruter des potentiels migrants. Ces groupes renferment des personnes issues de nationalité diverses. Les membres sont les non migrants, il s'agit là des personnes curieuses de comprendre les logiques de fonctionnement de ces groupes. Les potentiels migrants qui sont à la recherche des informations pour entamer leur parcours migratoire les migrants en situation de transit et ceux qui sont déjà dans les pays d'accueil. Dans ces différents fora, chaque membre en fonction de sa situation géographique donne des informations aux autres. Mais les fondateurs du forum communiquent uniquement pour vendre le rêve et pour des fins de recrutement. Les images ci-dessous peuvent mieux illustrer ces propos.

Image 1 : Présentation des différents communiqués des passeurs dans les foras Facebook et whatsapp.



Source : Screenshots effectués par Alfred Ekani montrant les communiqués des administrateurs des foras de recrutement des migrants clandestins sur Facebook.

Ces deux communiqués publiés dans deux foras Facebook donne à cette étude les outils d'analyse de l'esprit voire même de l'orientation des communications dans ces foras. Le premier communiqué est dans une logique d'attraction voire de recrutement des nouveaux candidats à la migration clandestine. Le second quant à lui vise à présenter l'exploit réalisé par des migrants qui ont fait confiance aux passeurs de ce groupe. Il est question de dire aux migrants qu'il est possible d'atteindre l'espace Schengen en toute sécurité. C'est pour cette raison que le communiqué précise le nombre de personnes traversées en insistant sur l'aspect genre et des mineurs. Une potentielle migrante n'a donc pas de raison de s'inquiéter pour son enfant mineur, il peut également migrer en toute sécurité. Pour manifester cette joie de vaincre le chemin de la migration informelle on peut lire cette expression sur le communiqué, *Boza ! Boza*¹¹⁶ !. L'on peut également constater que le communiqué précise aux potentiels migrants la ville de départ du convoi et celle de destination. Ces deux villes se situent entre l'Afrique et l'Europe. C'est le cas de la ville de Laâyoune qui est une ville du Sahara Occidentale et la ville de Fuerteventura qui est une île Espagnole (communiqué 2). Il faut noter que ces différents groupes Facebook sont généralement accompagnés d'un groupe WhatsApp. Les foras whatsapp sont également transnationaux. Il n'existe pas de distinction de sexe ou de race et même de religion. Le point commun des différents membres issues d'horizon divers est d'avoir les informations "sures" pour prendre la route de l'aventure. Les foras Whatsapp sont des lieux d'interaction par excellence des différents membres. Ils ont plusieurs manières de communiquer. Les passeurs communiquent en envoyant des images convaincantes sur les différents départs et certaines réalités de la route migratoire.

Ce qu'on peut retenir ici est que l'Etat étant dans un état d'incapacité de contrôler les réseaux sociaux qui de nos jours renseignent les citoyens aux réalités du monde entier, la population utilise ces réseaux sociaux numériques pour prendre la route de la migration irrégulière. Les messages véhiculés dans les réseaux sociaux numériques influencent la décision des migrants au moment de la construction de leur projet migratoire. Les réseaux sociaux numériques aident donc le migrant à avoir tout son parcours migratoire étant dans son Etat d'origine. Il entre en possession des noms des différents passeurs qu'il doit rencontrer en fonction des différentes villes de pays de transit. Cette facilité d'avoir des itinéraires via

¹¹⁶ *Boza* est une expression à plusieurs significations. Ceci dépend des aires géographiques et des contextes. Ce qui nous intéresse ici est le sens que des dialectes d'Afrique de l'Ouest donnent à cette expression. *Boza* signifie victoire. Lorsque les migrants subsahariens ont réussi à passer la frontière et se retrouvent en territoire européen, notamment Ceuta et Melilla, ils poussent le cri de joie (Bibliothèque municipale de Lyon, "signification de *Boza*" in www.guichetdusavoir.org). *Boza* est donc un cri de victoire (Elsa Tysza, "Boza disent aussi les femmes" in *Vacarne* ; n°83, 2012, p.82).

internet pousse le migrant irrégulier à se décider de prendre la route. Car, il estime que s'il a tout le parcours rien n'est compliqué.

B- Les TICs comme facteur de migration régulière

La migration régulière connaît une forte influence des TICS. Il faut noter que si au paravent pour migrer de façon régulière, il fallait être motivé par des besoins du monde physique voire matériel, tel n'est plus le cas en ce XXI^e siècle. La dématérialisation de la vie est venue élargir l'assiette des motivations de départ des candidats à la migration internationale. Rien n'est plus difficile. Aucune information n'est point confidentielle. On peut effectuer toute la procédure de voyage sans faire un déplacement auprès des institutions diplomatiques. Les réseaux numériques donnent plusieurs opportunités aux potentiels migrants en fonction des rationalités qui sous-tendent leur projet de voyage. Selon Jean Marie Mollo Olinga

Le concours des réseaux sociaux est également apprécié sur les plans professionnel (il existe des sites pour la recherche d'emploi), scolaire (des sites de concours), de la recherche académique, commercial (vente en ligne), entre autres. Ils donnent l'opportunité aux uns et aux autres de discuter ou d'échanger des contenus. La diffusion de l'information y est gratuite, rapide. Ils permettent de satisfaire un grand nombre d'utilisateurs à la fois. Il y est aussi possible de faire des rencontres intimes pouvant aboutir à des unions stables¹¹⁷.

Les sites de promotion d'emploi sont d'ordres transnationaux. Ce sont des espaces de publication des différentes offres d'emplois internationaux dans plusieurs pays du monde. Ceci donne l'opportunité aux Camerounais de postuler sans toutefois passer par des canons étatiques. Ils ont besoin de l'aide de l'Etat d'origine rien qu'au moment de l'établissement de leur passeport. Les Tics donnent donc l'opportunité aux citoyens camerounais de s'ouvrir au marché international de l'emploi. C'est également le même scénario avec des bourses d'études. A la veille des indépendances jusqu'aux années 2000, le Cameroun avait le monopole de l'information concernant les différentes bourses que les pays étrangers offrent à ses citoyens. La modernisation de la politique numérique du Cameroun a changé la donne. Les étudiants peuvent désormais avoir l'information sur les différentes bourses d'études sans passer par l'Etat. Ils entrent en contact avec des universités européennes pour prendre des inscriptions via les Tics. Il s'agit là des initiatives essentiellement autonomes voire même privées et donc les Tics sont au cœur des raisons du départ. Si cette ouverture du monde n'existait pas, le Cameroun n'allait point connaître cette explosion migratoire aujourd'hui.

¹¹⁷ J. M. Mollo Olinga, 'L'extériorité comme invariant d'une quête de reconnaissance' in Maurice Simo Djom, *les réseaux sociaux*, p.157.

Cela devrait renforcer l'Etat dans sa posture du détenteur suprême de l'information migratoire. On peut dire sans ambages que les TICS ont délogées l'Etat dans son palais de l'unique détenteur l'information migratoire. Elles sont déjà à la portée de tous et dépendent des aptitudes numériques et les sites fréquentés par chaque potentiel migrant.

L'un des domaines les plus marquants en matière de l'influence des TICS dans les migrations internationales réside dans la féminisation des voies migratoires. Au tant on peut observer cela dans le cadre des migrations irrégulières que dans la migration normale. Le sociologue Christian Bios Nelem faisant une analyse sur l'utilisation des Tics par des femmes camerounaises estime que, "les femmes au Cameroun, quel que soit leur statut matrimonial, sont devenues de véritables entrepreneurs cybernétiques en quête des voies et moyens pouvant leur permettre de réaliser leur rêve, celui d'atteindre l'Eldorado européen¹¹⁸". Dans l'imaginaire des Camerounais, il est plus souhaitable d'être chez "les blancs" que d'être dans un autre pays africain¹¹⁹. C'est ce qui justifie le fait que dans certains parcours migratoires, les pays africains sont utilisés comme des espaces de transit, d'où leur qualification de pays salle d'attente¹²⁰.

Les sites de rencontres ont donné une opportunité incroyable aux femmes camerounaises de trouver des amants dans d'autres pays du monde en général et dans l'espace Schengen en particulier. Ces sites sont aujourd'hui des lieux où les jeunes filles passent la majorité de leur temps. Sandrine Anaba confirme que : "je ne blague pas avec le site *Chat online*. C'est dans ce site que j'ai trouvé mon amant actuel. Il vit en Suisse. C'est un site qui donne plusieurs opportunités de rencontres amoureuses aux jeunes filles et hommes célibataires¹²¹". C'est ce genre de témoignage qui motive les autres femmes d'être hyper présentes sur les sites de rencontre. L'admiration que les nouvelles portent sur celles qui ont eu des maris blancs, justifie leur caractère omniprésent sur la toile pour avoir son mari également. Oscar Motta Ramirez pense que les femmes migrantes ayant réussi leur parcours migratoire via les sites de rencontre reviennent essentiellement pour "qu'elles partagent leur

¹¹⁸ C. Bios Nelem, "Les usages sociaux d'internet au Cameroun : une nouvelle figure de l'émigration internationale féminine" in Honoré Mimche et Pierre Kamdem, *Emigration internationale au Cameroun*, p.242

¹¹⁹ *Ibid.*, p.240

¹²⁰ M. Yanou Tchingankong, "L'action publique internationale à l'épreuve de migrations clandestines d'origine africaine vers l'Europe, Acteurs, discours et controverse plurielle...", p.11.

¹²¹ Entretien avec Sandrine Anaba, 37 ans, internaute ayant trouvée un amant dans le site *Chat online*, à Yaoundé le 5 septembre 2021.

expérience et confirment par là même qu'elles ont réussi à mobiliser de nouvelles ressources, de nouvelles pratiques, ce que Châtel et Soulet qualifient de "capital expérientiel"¹²².

Pour que les internautes d'un site de rencontre reconnaissent une femme célibataire en quête d'un mari, la page d'accueil du site montre une femme seule qui regarde la caméra, une telle représentation permet de supposer que le public cible est masculin¹²³. Les sites de rencontre ont conduit à la dépravation des mœurs et à la désacralisation du corps de la femme sur la toile. Le souci d'avoir un mari issu ou alors résident en Europe amène les femmes camerounaises à s'exhiber sur ces sites de rencontre amoureuse qui n'ont pas un code éthique bien définie. Elles n'ont plus honte de présenter leur nudité à leur prétendant. La finalité est de convaincre son amant pour avoir un billet d'avion. C'est ce qui fait que certains européens viennent au pays pour se marier avec des Camerounaises qu'ils ont connu sur la toile afin de faciliter l'octroi du visa à la femme qui doit rejoindre son mari dès son retour. Il y'a également des rencontres où le jeune garçon se met en couple avec une femme blanche très âgée qui a beaucoup de biens matériels et qui peut faire voyager son jeune amant. Le lien de mariage représente donc une chance dont dispose ces jeunes hommes et femmes pour quitter légalement le Cameroun et vivre ainsi dans un couple mixte¹²⁴.

En somme, l'objectif de cette rubrique était de montrer comment les TICS dans leur logique d'ouverture et d'interconnexion des espaces et des personnes issues d'horizon divers sont au cœur de la migration des Camerounais vers l'Europe. Les web-rencontres¹²⁵ constituent en ce siècle l'une des causes majeures de la forte migration internationale au Cameroun. Le fait de mettre la société d'accueil et celle de destination en relation nourrit le rêve des potentiels migrants. L'interconnexion numérique crée un lien de solidarité entre les potentiels migrants et ceux qui sont dans le pays de destination. Les anciens deviennent les encadreurs des nouveaux et leur donne des orientations sur des conduites à tenir pour survivre dans la nouvelle société d'accueil via les réseaux sociaux numériques. C'est pour cette raison que Seyhan Gözde Seymen pense que dans les dynamiques migratoires contemporaines, les TICS servent à éviter les dangers dans la vie professionnelle des migrants : les contrôles de la

¹²²O. Motta Ramirez, " L'immigration au féminin : un nouveau regard au travers du web social" in <https://doi.org/10.4000/rfsic.6730> , consulté le 8 septembre 2021.

¹²³ A. Levayer, " Le capital érotique selon Catherine Hakim : quelle portée sociologique ? Une mise à l'épreuve au regard d'une analyse inter sectionnelle des sites de rencontres" *Recherches féministes*, vol. 32, n° 1, 2019, p. 75.

¹²⁴ B. A., Mangou, *Migration maritale des femmes Camerounaises de Yaoundé vers le Nord-pas-de Galais. Analyse sociologique et enjeux sociaux d'une migration nouvelle*, 2011, p.132.

¹²⁵ *Ibid.*

police municipale dans des quartiers où ils vendent leur article¹²⁶ pour ceux qui sont dans la vie active dans les sociétés d'accueil. Cette assiette d'opportunité que les TICS offrent aux citoyens camerounais vient consolider leur idée de quitter le pays et s'installer ailleurs.

En guise de conclusion, il était question dans ce chapitre de ressortir les causes des migrations des Camerounais vers l'Europe Shengen. Il ressort que ces derniers sont d'abord endogènes au regard des difficultés que le Cameroun éprouve pour relever le niveau de vie de sa population. Ensuite, ces causes sont exogènes vu les différentes politiques de séduction mise en place par les Etats Shengen. Enfin, les TICS favorisent également les migrations au Cameroun. Après avoir analysé ces fondements, place à présent à la présentation des éléments ayant contribué à la mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun.

¹²⁶ S. Gözde Seymen, 'L'usage des TICs et l'évolution des projets migratoires des migrants africains en Turquie (le cas de l'agglomération d'Istanbul)', Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie soutenue à l'Université de Trarabourg en 2017, p.233.

CHAPITRE II : LA MISE SUR PIED D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE COMME EXPRESSION D'UNE ACTION DICTEE PAR LA NECESSITE 1960-2020

La fabrique d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'extérieur n'est pas le fruit d'une action construite sous le règne politique du Président Paul Biya. C'est un besoin qui s'est fait ressentir depuis la période du président d'Ahidjo. A la seule différence qu'entre les deux régimes politiques, la manière de gérer et de percevoir les migrations a changé. Ceci s'explique par le changement d'enjeu politique au regard des mutations que la vie politique Camerounaise a connues. Pour être plus clair et précis, la politique de gestion des migrations au Cameroun post colonial est quittée d'un stade où l'Etat avait "le monopole des moyens légitimes de circulation"¹ à un stade où l'Etat semble avoir perdu toute sa légitimité en matière de gestion d'émigration internationale de ses ressortissants. La libéralisation du champ migratoire a conduit au phénomène de l'auto régulation des migrations contemporaines au Cameroun.

Dans le cadre de ce chapitre, il est question de montrer qu'à la veille des indépendances, le Cameroun a hérité des pratiques de gestion migratoire légué par le colonisateur français, pour faire face aux tensions politiques qui sévissaient encore sur ce territoire. C'est pour dire que les tensions politiques étaient à l'origine de la politique migratoire mise en place au cours de la période comprise entre 1960 et 1971 (I), la libéralisation du champ migratoire au Cameroun a facilité la montée en puissance des migrations informelles des Camerounais vers l'Europe Schengen. Cette forme de mobilité survient dans un contexte où la protection de la vie humaine devient un enjeu international. Réguler les migrations irrégulières vers l'Europe Schengen devient donc une nécessité pour le Cameroun qui cherche à faire des migrations un facteur de développement (II). Conscient du fait que la gestion migratoire est un exercice très complexe aux multiples enjeux, la sécurité devient un déterminant indéniable dans la mise en place d'un système de gouvernance migratoire aujourd'hui (III).

¹ P. Déjoli Mbogning, " La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains" in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p.22.

**I-LA LUTTE CONTRE LES REVENDICATIONS POLITIQUES AU CAMEROUN
POSTCOLONIAL COMME CODE DE COMPREHENSION DU PHENOMENE DE
LA MONOPOLISATION DU SYSTEME DE REGULATION DES MIGRATIONS
PAR L'ETAT (1960-1971)**

Le phénomène de la monopolisation du système de régulation des migrations au Cameroun postcolonial n'était pas une question de choix pour le régime du Président Ahidjo. C'était la seule option pour que le régime en place puisse se maintenir au pouvoir et faire asseoir son autorité sur toute l'étendue du territoire national. L'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui avait déjà une forte implantation au niveau interne et au niveau international va continuer à mener le combat de libération du Cameroun malgré la proclamation de l'indépendance du Cameroun français. Il fallait contrôler sans relâche les entrées et les sorties de tout individu au Cameroun. De ce fait, les autorités politiques de Yaoundé se retrouverent dans un dilemme à savoir celui de lutter contre les nationalistes (A), et de promouvoir la migration pour étude pour la formation des élites nationales au Cameroun (B).

**A- La lutte contre les nationalistes révolutionnaires post indépendante à l'interne
et au niveau international**

Par ces termes, il est question de montrer que les mouvements de contestation politique ont conduit au durcissement de la politique de gestion des migrations au Cameroun (1). Sur le plan international, le régime de Yaoundé est entré en guerre contre les nationalistes vivant hors du Cameroun (2).

**1-De la lutte contre les mouvements de contestation politique au le triomphe de la
centralité de l'Etat en matière de surveillance des frontières camerounaises de 1960 à
1971**

La période comprise entre 1960 et 1971 est marquée par de vastes mouvements de contestation politique à l'intérieur du Cameroun. Pour s'en sortir et garder toute sa notoriété politique, il a fallu que les autorités politiques de Yaoundé pérennisent les modes de gestion des migrations issues du système colonial français. Malgré l'indépendance proclamée par la France en 1960 au Cameroun, les nationalistes camerounais n'ont pas cessé de revendiquer l'autonomie du Cameroun. Les pseudos indépendances que la France distribuait en Afrique ne sont pas celles voulues par le parti nationaliste camerounais. Ce qui va plonger le pays dans une crise politique inédite. L'indépendance du Cameroun français est contestée par les

nationalistes par ce qu'ils ont compris en avance le jeu du colonisateur. La France qui était en quête du rayonnement international et qui était déjà essoufflée avec les guerres d'indépendances en Indochine et en Afrique du Nord va manipuler l'élite politique camerounaise de l'époque pour avoir une indépendance pacifique au Cameroun. Ce changement d'idéologie voire de vision n'est pas compris très rapidement par André Marie Mbida qui accuse un retard de compréhension dans l'évolution des enjeux politiques internationaux de ses maîtres.

Pour mieux comprendre ce jeu de dupe l'historien camerounais Daniel Abwa estime que, "la France cherchait à faire bonne figure en donnant l'impression d'une " ouverture à gauche ". L'intransigeance d'André-Marie Mbida était la dernière chose qu'elle pouvait accepter si elle voulait sauvegarder aux yeux du monde son image de " nation la plus généreuse²". Pour atteindre donc son objectif, André Marie Mbida avait été très vite remercié et remplacé par Amadou Ahidjo.

Les nationalistes prennent cette indépendance comme une " indépendance nominative, voire fictive³". Au regard du fait qu'elle n'exclut pas la présence française au Cameroun. Ce qui était inconcevable par ces citoyens de bonne foi qui ont toujours souhaité que le Cameroun ait une indépendance complète et contenant de tous ses attributs. Puisque que cela n'a pas été le cas, les nationalistes sous l'égide de l'UPC décidèrent d'engager une lutte pour une indépendance réelle⁴ et complète du Cameroun. La continuation des effusions de sang et même des affrontements directs entre l'armée coloniale et les nationalistes se poursuivirent dans une autre dimension et dans un autre contexte. Dans ce cas, l'on peut constater que, les nationalistes qui revendiquent une réelle indépendance ne sont pas en conflit direct avec l'armée française voire coloniale. Ils sont en opposition directe avec les autorités d'un Etat souverain dont ils ont la nationalité et qui bénéficie d'une reconnaissance internationale.

Dans la forme, la présence française sur ce terrain de conflit n'est plus perçue comme une présence coloniale ou de tutelle, mais comme le fruit d'une coopération entre deux Etats souverains. Pourtant, la présence des militaires français a été bien pensée et codifiée dans les

² D. Abwa, *André-Marie Mbida premier premier Ministre Camerounais (1917-1980)*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.99.

³ J. Kingue Mbang Bang et J. G. Otabela, "La lutte de libération au Cameroun après l'indépendance, 1960-1971" in D. Abwa, L. Ayissi, C.C. Tsala Tsala, *Regards croisés sur les cinquanteans du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.181.

⁴ *Ibid.*, p.202.

accords coloniaux qui ont toujours toute leur pertinence malgré l'indépendance. Pour s'en convaincre de cette réalité, on peut lire sur la plume de Jean Mbang Bang Kingue et Jean Germain Otabela affirment que : ‘‘ le 31 décembre 1959 une convention franco-camerounaise est signée, autorisant l'armée française à rester au Cameroun en toute légalité malgré la proclamation de l'indépendance qui intervient le jour suivant⁵’’. Cet accord qui a pour objectif d'assurer le maintien de l'intégrité territoriale du Cameroun, montre que la France n'était pas prête à faire du Cameroun un pays indépendant dans tous les aspects. En réalité, il s'agit d'une preuve que la France et le jeune Etat préparaient une riposte militaire à toutes les revendications des nationalistes tant au niveau interne qu'au niveau international. C'est également l'occasion de croire avec Achille Mbembe que le nouveau président du Cameroun qui n'est qu'un pur produit du système colonial français marque ‘‘sa préférence pour une politique de la cruauté en lieu et place d'une politique de la fraternité et de la communauté. Il sacrifiait l'idée d'une liberté pour laquelle on a lutté à celle d'une indépendance que le maître, dans sa magnanimité, a bien voulu octroyer à son ex-esclave⁶’’.

Alors que le Cameroun français accède à l'indépendance au moment où des nationalistes de l'UPC sont dans les différentes brousses du Cameroun et en exil dans d'autres pays, le régime néocolonial a essayé avec toute la méfiance possible de faire appel aux opposants afin de participer à la vie politique et soutenir les initiatives gouvernementales. Il faut noter que ces appels ne sont pas faits pour prendre en considération leur point de vue mais pour imposer aux nationalistes la vision politique du président Ahidjo afin de montrer aux yeux du monde qu'il a toute la légitimité et que tout le peuple camerounais est derrière lui. Le désir de mouler les Camerounais à la pensée unique fait en sorte qu'Ahidjo drague au sens politique du terme les partisans de l'UPC sortis des maquis, de l'exil et dans les camps de détention suite à l'ordonnance du 8 mai 1960. Sauf que, ceux qui sont contre cette main tendue du régime néocolonial étaient considérés comme étant des ennemis de la nation. C'est pour cette raison que les signataires Upécites⁷ du ‘‘ manifeste du front national unifié’’ en 1962 ont été tous arrêtés et condamnés à des lourdes peines de prison ferme⁸. En 1966, le Président Ahidjo réussit son plan politique qui est celui de mettre en place un système du parti

⁵ Kingue Mbang Bang et Otabela, ‘‘La lutte de libération au Cameroun après l'indépendance... p.171.

⁶ A. Mbembe, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 2013, p. 35.

⁷ Les signataires du document intitulé ‘‘ manifeste du front national unifié’’ sont Mbida, Okala, Mayi Matip et le Dr Bebey Eyidi. Il s'agit d'un texte de dénonciation de l'idée du parti unique selon Abel Eyinga dans son ouvrage intitulé *L'UPC une révolution maquée ? Les théoriciens de l'idéologie de l'UPC ont voulu rester dans un système de pluralisme politique au moment où le Président Ahidjo voulait être le seul coq dans la cour politique camerounaise*.

⁸ Abel Eyinga, *L'U.P.C une révolution manquée ?* Paris, Editions Chaka, 1991, p.116.

unique. Dès cet instant, le phénomène de la “centralisation de l’Etat et de tous ses pouvoirs”⁹ est devenue une réalité politique au Cameroun. Tous les citoyens internes et ceux de l’étranger ont l’obligation de jurer au nom du président.

Par ailleurs, il convient de dire que ces crises post indépendantes au Cameroun se calmaient à partir de 1971 avec la mort du dernier nationaliste révolutionnaire en la personne d’Ernest Ouandié. Durant cette longue période qui succède à la période coloniale, le système de gestion des frontières et de surveillance interne était monopolisé par l’Etat. Aucun citoyen camerounais ne pouvait se déplacer au niveau interne ou à l’international en toute liberté. Pire encore, ceux qui étaient suspectés d’être proche du parti nationaliste (UPC). Le service des renseignements généraux était censé surveiller par le biais de l’espionnage tous les déplacements des camerounais afin de mieux punir ceux qui avaient l’intention de troubler l’ordre public. La gestion des déplacements devient très arbitraire et dépend des prises de position envers le régime d’Ahidjo. “Le laisser passer ou alors le sauf conduit”¹⁰ était une pièce officielle qui assurait la libre mobilité dans toute l’étendue du territoire national au détenteur. Son attribution n’était plus un devoir ni une obligation pour l’Etat mais, l’objet de plusieurs conditions et critères que l’Etat seul maîtrisait. C’est avec ce document que les indigènes pouvaient aussi se déplacer en période coloniale.

Après avoir affecté les nationalistes sur toute l’étendue du territoire national et exilé d’autres, le colonisateur avait pour intention de limiter les regroupements des partisans d’une même idéologie politique, notamment celle portée par l’UPC. Par conséquent, l’attribution de ce document de circulation ne pouvait se faire qu’en fonction de l’état d’âme des autorités étatiques. Il fallait éviter que les Camerounais se regroupent à nouveau pour mieux construire les plans de révolution. Dans cet optique, les écrits du politologue camerounais Junior Nicolas Yebega Ndjana renseignent que, “la maîtrise des déplacements et grandes mutations entre les localités camerounaises vient de l’imposition à cette période de grands troubles du passeport interne ou sauf conduit afin de limiter les va-et-vient entre les localités en rébellion”¹¹. Ces localités de rébellion étaient connues par tous. Jean François Bayart estime qu’il s’agit plus précisément du pays *Bassa* au Littoral et les *Bamilékés* dans les *Grass Fields*¹². Il faut dire que, ce système d’attribution des laissez passer ne se limite pas à la période coloniale. Le

⁹ Crisi Group, “Cameroun : Etat fragile ?” Rapport Afrique N°160 – 25 mai 2010, p.9.

¹⁰ N. J. Yebega Ndjana, “Le processus d’institutionnalisation du passeport biométrique communautaire en zone CEMAC”, *Revue Africaine de Sciences Politique et Sociales* n°23 Septembre 2019, p.142.

¹¹ *Ibid.*, p.141.

¹² J. F. Bayart, *L’Etat au Cameroun*, Paris, Fayard, 1996, p. 164.

jeune Etat qui accède nouvellement à l'indépendance et qui fait face aux mouvements de contestation portés par de nationalistes applique la politique de gestion des migrations léguer par "le maître". Il est clair que dans ce jeu de gestion dictatoriale des migrations, si le contrôle interne des déplacements étaient effectué de la sorte, la rigidité des frontières ne fait plus l'ombre d'aucun doute. Ne peut franchir la frontière que celui qui a été choisi par le gouvernement autoritaire.

De 1960 jusqu'en 1962, la gouvernance des migrations au Cameroun était faite sur la base des instruments légués par l'Etat français. Il a fallu attendre le décret n°62-DF-23 du 17 janvier 1962 instituant le passeport fédéral et réglementant l'émigration du territoire de la république fédérale du Cameroun pour qu'on assiste à la nationalisation des instruments de voyage et de la politique migratoire au Cameroun. Ce décret accompagné de bien d'autres signés avant 1974, montre que le jeune Etat s'est très vite construit une politique de gouvernance migratoire. Ceci remet en cause certains travaux des prédécesseurs qui affirment que le jeune Etat n'avait pas de texte qui régulaient les migrations et qu'il a fallu attendre 1974 voire 1975¹³. Les mouvements de contestation interne et internationaux que le Cameroun a connus durant cette période ont poussé ce pays d'Afrique centrale à avoir une politique migratoire qui lui permet de contrôler les mobilités de ses citoyens Camerounais à la volonté politique. Cette période de contestation postcoloniale a fait en sorte que "l'Etat camerounais essaie de se poser comme le maître des entrées et sorties légitimes de son territoire¹⁴". Pour assurer la stabilité de l'Etat et de se maintenir au pouvoir, il fallait gouverner les migrations tant internes qu'internationales en faveur du régime en place.

2- Le régime d'Ahidjo face aux upécistes radicaux de l'étranger : la tactique du musellement comme option conjoncturelle de gouvernance migratoire

Malgré le fait que le Cameroun était en quête d'une main d'œuvre nationale pour prendre en main le destin du pays, le régime de Yaoundé n'avait pas une politique migratoire favorable au retour de ces fils exilés à l'extérieur du pays. Une brèche de retour pouvait être tendue à ces nationalistes mais à condition qu'ils changent leur position envers le régime en place. Chose qui était quasiment impossible pour certains. Ahidjo qui était à la recherche d'une légitimité internationale va combattre tous les Camerounais de l'étranger qui selon les

¹³ N. J. Yebega Ndjana, " Le processus d'institutionnalisation du passeport biométrique communautaire en zone CEMAC", 2019, p.144.

¹⁴ P. Dejoli Mbogning, " La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", in L. Sindjoun, *Etats, individu et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p.21.

convictions politiques du régime autoritaire ternissaient l'image du Cameroun à l'international. La tactique du musellement des nationalistes radicaux de l'étranger était fortement appliquée pour atténuer leurs revendications et obtenir leur silence. Le musellement des nationalistes se passait sous plusieurs formes et en fonction des humeurs des tortionnaires du régime en place. A partir de ce fait, l'on comprend que la conjoncture politique était un instrument par lequel on peut lire la politique migratoire au cours de cette période.

Les événements de la scène internationale firent en sorte que le Président Ahidjo devienne très radical en faveur des Upécistes voire des Camerounais de l'extérieur. Il s'agit beaucoup plus du nouveau comportement de l'Etat français vis à vis des citoyens africains qui contestaient les régimes en place. Pour mieux comprendre ce changement, en 1963 suite à une révolte populaire soutenue par la France, le Président congolais Fulbert Youlou, installé au pouvoir par l'administration coloniale depuis 1958 sera renversé¹⁵. Suite au renversement de ce régime néocolonial, le peuple congolais avait eu le soutien du peuple Camerounais. Ce comportement de l'Etat français n'était pas apprécié par le Président Ahidjo. La perte de confiance vis-à-vis de ses maîtres est de nouveau renforcée en 1967 avec l'éclatement de la guerre du Biafra au Nigeria. Pendant de cette guerre, l'aide française par le canal de Focart et ses hommes aux rebelles biafrais a tout indisposé Ahidjo¹⁶ qui ne bénéficiait plus de l'attention de Paris et des publicités de la presse française¹⁷.

Au regard de ces deux événements qui se déroulent aux portes du Cameroun, le président Ahidjo avait en intention que son tour était proche. Par conséquent, il fallait réprimer, museler tous les opposants extérieurs. Leur forte capacité de mobilisation et de crédibilité sur la scène internationale ne faisait l'ombre d'aucun doute. Il fallait faire du champ politique camerounais une arène qui n'est pas accessible à tout le monde. Ne pouvait parler de la politique en toute liberté au Cameroun que celui qui faisait allégeance au président du parti national UNC (Union Nationale Camerounaise). Les dynamiques de "totémisation du pouvoir"¹⁸ ont été bien pensées et pratiquées par l'Etat central. Avec de telles pratiques, les Camerounais de l'étranger voyaient leur pays d'origine comme un enfer. Un régime dictatorial qui a donné tous ses pouvoirs à son chef. Pour être clair et mieux

¹⁵ T. Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsita, *Kameroun ! une guerre cachée aux origines de la francafrique 1948-1971*, Paris, Découverte, 2011, p.595.

¹⁶ *Ibid.* p.609.

¹⁷ *Ibid.*, p.608.

¹⁸ P. C. Belomo, "Sécurité et ordre politique au Cameroun : entre dynamiques internes et connexions internationales" in *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, p.47.

exprimer cette situation, on peut dire que le Cameroun était devenu un véritable Etat stationnaire au sens de Fred Eboko et Patrick Awondo.

Pour ces deux auteurs, un Etat stationnaire est “ une organisation politique qui produit un système d’allégeances clientélistes dont l’objectif central est la conservation du pouvoir. Il met à profit les ressources du pays et celles des partenariats internationaux, mobilise les élites administratives pour nourrir son dessein de perpétuation du pouvoir. Le système politique “présidentialiste¹⁹”. Cette logique de gouverner le Cameroun, n’est que la volonté du président en exercice pour mieux conserver son fauteuil présidentiel. La pénalisation de l’opinion contraire était devenue récurrente. Pour mieux museler les Camerounais de l’étranger, il fallait les infiltrer. Une fois captivé, “ le pouvoir central mobilise toutes les ressources nécessaires pour réprimer toutes actions dissidentes à partir des appareils répressifs de l’Etat²⁰”. La destruction physique des opposants radicaux était une option pour gagner en crédibilité et créer un vide politique.

Les nationalistes radicaux exilés à l’extérieur du pays constituaient une forte menace pour le régime néocolonial nouvellement installé à Yaoundé. Les soutiens internationaux dont ils bénéficiaient dans différents pays hôtes ne laissaient pas indifférent le président et son régime. Si on prend le cas de la France par exemple, le parti communiste français était devenu un allié des Upécistes de France. Ce parti français anti colonialiste apportait son soutien aux nationalistes africains qui combattaient le néocolonialisme. Ce soutien n’était pas forcément une affaire d’homme politique. La société civile française regroupée en fonction des corps de métiers apportait également un appui international aux revendications de l’UPC. C’est le cas du collectif d’avocats anti impérialistes.

N’ayant pas la possibilité de donner des ordres à ces partisans français de la liberté et qui combattaient le néocolonialisme au quotidien, l’Etat du Cameroun va instrumentaliser son système de renseignement pour combattre des nationalistes upécistes ayant des affinités avec eux. Etant signataire la Charte de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) qui dans son article III alinéa 3 promeut le principe de “ la souveraineté et de l’intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante²¹”. On note aussi le

¹⁹ F. Eboko et P. Awondo, “L’État stationnaire, entre chaos et renaissance” in *Politique africaine*, n°150, 2018, p.6.

²⁰ M. L. Ewodo et C. C. Tsala Tsala, “Criminalisation et dépenalisation de la différence d’opinion au Cameroun : expression d’une phobie au libéralisme politique des autorités de la première république” in D. Abwa, L. Ayissi et C., C. Tsala Tsala, *Regards croisés sur les cinquantiennaires du Cameroun*, 2012, p.229.

²¹ OUA, Charte de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA), Addis Abéba, 25, Mai, 1963, p.3.

principe de la non-ingérence dans les affaires internes des Etats (confère article III alinéa 2). Le président Camerounais avait déjà une possibilité juridique de gouverner son pays à sa guise. Les frontières camerounaises devenaient de plus en plus rigides. Les entrées et les sorties étaient sous haute surveillance. “Le régime présidentieliste” a mis sur pied un Etat espion au Cameroun. Il est vrai que l’espionnage couplé au renseignement sont des instruments utilisés en diplomatie pour voler des modèles de développement instaurés dans les pays hôtes, l’espionnage et le renseignement du président Ahidjo dont il est question ici, n’avaient que pour objectif de museler tout nationaliste se trouvant hors du territoire national. Il faut relever que, dans la dynamique de construction des politiques de gouvernance migratoire au Cameroun depuis la période coloniale, “le renseignement représente l’essence des forces de l’ordre au Cameroun²²”. Cette politique de renseignement a permis au régime autoritaire d’avoir le silence éternel de certains Camerounais de l’étranger.

Dans cette lourde mission, il fallait se déployer sur la scène internationale avec l’aide du Service Secret Français (SDECE). Pour s’en convaincre, il faut se référer à la tactique utilisée par la France pour éliminer physiquement de suite d’un empoisonnement Roland Moumié à Genève²³. Les sources historiques enseignent que pour atteindre physiquement Roland Moumié qui était exilé à Accra, la France via le SDECE va confier le dossier à un mercenaire appelé William Bechetel. Il se passait pour un journaliste auprès de Moumié pour lui convaincre qu’il est malade et que Genève était la capitale appropriée pour bénéficier des soins de santé digne de ce nom. Au cours de leur dîner dans un restaurant de Genève, il fut empoisonné par Bechtel. Qui plus tard était poursuivi, acquitté et blanchi par la justice helvétique²⁴.

Si la construction de l’ordre migratoire au Cameroun, passe par la monopolisation du contrôle des frontières par l’Etat central, l’infiltration et l’espionnage des Camerounais de l’étranger devenaient un enjeu majeur. Pour mieux contrôler les Camerounais, il fallait les suivre dans leurs différents pays d’accueil. Plusieurs pays socialistes de par le monde se sont montrés favorables à l’accueil des Camerounais qui contestaient le régime autoritaire issu du système colonial. Les pays comme l’Algérie vivaient la même situation politique, ce qui justifie la présence de certains nationalistes dans ce pays d’Afrique du Nord. Cela n’était pas

²² C. P. Belomo Essono, “L’ordre et la sécurité publics dans la construction de l’Etat au Cameroun”, Thèse de Doctorat Phd en Science Politique soutenu à Université Montesquieu Bordeaux IV, 2007, p.249.

²³ M. Torrent, “Des partages coloniaux aux frontières culturelles : (ré-)unifications et marginalisations au Cameroun méridional (1954-1961)” in <https://doi.org/10.4000/mimmoc.1360>, consulté le 25 février 2022.

²⁴ Abel Eyinga, *l’UPC. une révolution manquée ?* ... p.129.

vu de bon œil par l'Etat central qui connaissait la force de frappe de l'Algérie en matière de contestation anticoloniale. Le regroupement des Camerounais dans un tel pays ne laissait pas indifférent le régime de Yaoundé. Par conséquent, il fallait envoyer des espions pour s'infiltrer dans les rangs de ces Camerounais. Pour s'en convaincre, Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsita affirment que :

Pour savoir ce qui se passe en Algérie, les services franco-camerounais utilisent les méthodes classiques (espionnage, infiltration, retournement) qui leur permettent assez rapidement de suivre la reconstitution de l'UPC en d'Alger, de compter le nombre de Camerounais qui s'entraînent militairement à la frontière du Maroc, de connaître les soutiens algériens ou internationalistes dont ils bénéficient²⁵.

La technique d'espionnage et de l'infiltration n'était pas les seuls moyens utilisés par l'Etat du Cameroun pour museler les Camerounais de l'étranger. La politique du retour des membres de la diaspora pour la mise en œuvre de leur expertise au bénéfice du pays était très mal menée par le régime de Yaoundé. Au nom des intérêts égoïstes, les Camerounais de l'étranger qui continuaient de contester le régime de Yaoundé devenaient leur ennemi et qu'il fallait à tout prix abattre. Ils avaient un choix à faire entre le silence et rentrer au pays sans aucune inquiétude, et l'insoumission pour rester dans son pays hôte. Au cours de cette période, le Cameroun avait deux types de retour migratoire. Il y'avait le retour visant l'intérêt national et le retour piège encore appeler retour politique. Ce dernier ne visait que l'élimination physique sur le sol Camerounais des nationalistes venues de l'étranger. Les unités de maintien de l'ordre public devenues unités de répression étatique étaient chargées chacune en fonction de sa compétence de donner un traitement inhumain à tous les nationalistes radicaux que l'Etat faisait revenir au pays.

La politique du retour piège mise en place par l'Etat se pratiquait par des nominations des Camerounais de l'étranger. Après une nomination parfois par décret présidentiel ou alors une proposition de poste au pays, le citoyen en question était censé rentrer au Cameroun soit pour prendre service ou alors attendre la nomination. A partir de là toutes les unités de répression devaient travailler en synergie pour bien accueillir le nouveau venu sur le sol camerounais. Pour avoir un exemple de Camerounais de diaspora ayant subi l'imposture étatique via une pseudo nomination, on peut se référer aux travaux de Christian Célestin Tsala Tsala qui estime qu'Albert Ntsama Essomba, grand opposant au régime en place au

²⁵ T. Deltombe, M. Domergue et J. Tatsita, *Kameroun ! une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, 2011, p.599.

Cameroun, et employé d'un centre de santé en France, fut nommé à la présidence de la république sans avoir été consulté en 1970.

De retour au pays et à l'effet d'assurer ses fonctions de conseiller technique du Président Ahidjo, il fut arrêté à sa descente d'avion²⁶. La "police politique Camerounaise"²⁷ s'en chargeait d'accueillir ces opposants au niveau des aéroports et de les conduire dans un centre de détention ou de torture. Le même traitement était réservé à tous les alliés et amis des opposants. En réalité, il fallait savoir avec qui tu marches, avec qui tu dines pour lire tes intentions envers le régime. La mort des opposants internes et internationaux était devenue un phénomène normal. Au nom de la raison d'Etat et de la préservation de l'ordre et de la sécurité publique, il fallait éteindre tous les opposants pour avoir des citoyens soumis et contrôlables. La multiplication des actes de barbaries, de tueries envers les Camerounais notamment les opposants internes et ceux de l'extérieur participe à l'élimination de tout idée de rébellion dans les esprits des autres citoyens. L'application de la gouvernamentalité n'est possible que dans un contexte où l'Etat a toute sa légitimité et son pouvoir devant ses citoyens. Pour avoir cette crédibilité interne et internationale, il fallait avoir un système de gouvernance migratoire répressif.

B- La politique migratoire camerounaise sous Ahidjo dans l'entre deux : entre répression des étudiants contestataires à l'étranger et besoin d'une main d'œuvre experte pour le fonctionnement de l'Etat

La politique migratoire Camerounaise pendant une bonne période du règne du président Ahidjo oscillait entre deux réalités importantes pour la bonne marche des affaires du pouvoir central. Les étudiants camerounais, de l'étranger devenus intellectuels ne partageaient plus la même vision idéologique que l'Etat d'origine qui les a envoyés en Europe voire à l'étranger pour des études. Leurs actions de contestation faisaient en sorte qu'ils soient marginalisés dans les gestions des affaires de la cité. Après avoir constaté cette réalité, il fallait faire face à l'ennemi extérieur qui est l'étudiant (1). La mise sur pied des grandes écoles au Cameroun pour la nationalisation des cadres oblige ce gouvernement de continuer à envoyer les étudiants à l'extérieur du pays pour mener de bonnes études (2).

²⁶ Tsala Tsala, "Les détenus politique au Cameroun, ..." p.129.

²⁷ *Ibid.*, p.127.

1- Le régime de Yaoundé et les étudiants nationalistes de l'étranger : la mise en évidence de l'application d'une politique de retour migratoire non rationnelle

La marginalisation des intellectuels de l'étranger dans la gestion de la chose publique au Cameroun est une vieille pratique. Elle trouve ses origines dans un vieux système de gouvernance migratoire légué par le colonisateur. L'un des objectifs de la colonisation était de fabriquer des marionnettes qui ne faisaient que la volonté du maître de l'hexagone. Une fois indépendant, les nouveaux dirigeants n'avaient pas la culture de gouverner dans la diversité d'opinion. Il fallait de gré ou de force mouler les citoyens camerounais à un raisonnement à sens unique. Chose qui n'était pas facile. Les étudiants qui reçoivent des bourses de l'Etat, et ceux qui migrent pour les études pour compte familial ne vont pas accepter cette logique de fonctionnement aux allures dictatoriales. Pourtant, ils sont formés sur des notions telles que la liberté par exemple. L'exportation de leur expertise et expérience de vie en terre camerounaise n'a pas été pas facile. Le roi et ses roitelets de Yaoundé ne causent pas avec les esprits éveillés. Ils pensent le développement du pays à leur guise. Ils sont muets et silencieux mais très actif et efficace en matière de répression des ingénieurs de l'opinion contraire.

Les étudiants camerounais de l'étranger et surtout de l'Europe ne vont pas faire allégeance aux autorités de leur Etat d'origine. Ce comportement nationaliste, avait fait en sorte que le régime d'Ahidjo mette sur pied une politique de retour migratoire très sélective et hyper discriminatoire. L'expérience ou alors le savoir-faire des étudiants camerounais de l'étranger n'était pas perçu comme une opportunité pour le développement du pays par les autorités en place. La sauvegarde de leur intérêt politique était au-dessus du potentiel des étudiants de l'étranger. Pour être impliquer dans les dynamiques de développement du pays, il fallait être un partisan ou alors un copain du régime de Yaoundé. Pourtant, la main d'œuvre Camerounaise qui était en Europe à cette époque était considérable.

La France qui était un Etat colonisateur sur une grande partie du territoire Camerounais et d'Afrique, va envoyer beaucoup de jeunes diplômés en France pour des études supérieures. La finalité étant d'avoir une bonne génération de l'élite intellectuelle noire qui devait perpétuer la culture et sauvegarder les intérêts français même après la colonisation. La France était donc une terre d'accueil par excellence pour la migration pour étude des étudiants issus des territoires d'outre-mer. L'attribution des bourses aux étudiants prend une ampleur considérable avec la période de tutelle. Ce qui fait que, au moment où le Cameroun

accède à l'indépendance, ce pays avait déjà une bonne main d'œuvre intellectuelle en France sans compter celle qui résidait dans d'autres pays²⁸.

Bien que les dates de ce tableau ne cadrent pas avec la période de cette étude, elles permettent de démontrer que depuis 1948 le nombre d'étudiants camerounais de France était considérable. Or, malgré ce nombre important d'étudiants camerounais en France, ce territoire colonisé n'était pas en phase avec sa diaspora intellectuelle. Leur position politique était à l'origine de leur exclusion dans le fonctionnement du pays. Les boursiers camerounais en France vont augmenter avec le temps. D'autres ne vont pas forcément passer par les canaux étatiques pour engager leur cursus migratoire. Les affinités de sang et d'ordre socio-culturelles vont faire en sorte que les Camerounais ayant migré depuis et qui ont déjà une bonne stabilité en France de faire voyager les autres. Ceci était difficile par ce que pour le faire, il fallait que le régime de Yaoundé se rassure de la nature des relations avec le système politique camerounais. Il devenait impossible de faire voyager un autre citoyen lorsque ses prises de positions ne vont pas dans le sens de légitimer le gouvernement de Yaoundé.

Malgré que le régime de Yaoundé eût des allures d'un système politique dictatorial, les étudiants ne vont pas manquer de se constituer en petit groupe à l'extérieur du Cameroun pour donner leur point de vue sur la situation politique camerounaise. Le déplacement de ces étudiants n'était pas synonyme de l'exclusion en eux du sentiment d'appartenir à l'Etat camerounais. Ils vont exprimer leur "allégeance citoyenne" envers le Cameroun. Ceci est visible à partir de l'exportation des problèmes politiques camerounais dans leur société d'origine. La transnationalisation de la vie politique camerounaise était une réalité avec cette génération d'étudiant. Ce qui n'était pas vu de très bon œil par les autorités de Yaoundé qui ne voulaient pas des regroupements de contestation à l'étranger. Une lecture internationaliste de l'installation des étudiants camerounais en Europe repose sur le phénomène de "l'exportation de l'Etat et/ ou de l'expatriation du charisme collectif distinctif"-identité nationale camerounaise²⁹". Les boursiers Camerounais portaient en eux les problèmes de la

²⁸ Selon Thierno Mouctar Bah, dans son article intitulé, " les étudiants de l'Afrique noire et la marche à l'indépendance" publié dans l'ouvrage de Charles Robert Ageron et Marc Michel, *l'Afrique noire française à l'heure des indépendances*, CNRS, paris 1992, p.43-44. Avant l'indépendance du Cameroun Français, ce pays d'Afrique Equatoriale Française comptait pratiquement 49 étudiants dans les universités françaises en 1952 et 245 étudiants en France en 1954.

²⁹ Y. A. Chouala, " L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée-Equatoriale. Les dynamiques originales d'exportation de l'Etat d'origine" in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, 2004, p.95.

société camerounaise. Par conséquent, une fois outillé au plan intellectuel, il fallait qu'ils apportent leur pierre aux politiques de développement du Cameroun.

“L’activation des citoyennetés de proximité³⁰” s’illustre par la création des regroupements ou alors des associations de nationalité camerounaise en France. C’est au sein de ces regroupements que les étudiants camerounais de France s’identifiaient pour exprimer leur mécontentement ou alors leurs critiques politiques envers l’Etat d’origine. Il faut noter que, l’administration coloniale n’avait jamais songé voir la jeunesse se retourner contre elle. La formation des jeunes Camerounais dans la culture scientifique française visait à avoir une jeunesse obéissante à l’administration coloniale. Ceci est visible au moment où l’Allemagne initie des mesures de propagande contre la France. En retour un mouvement “ Francophile et germanophobe³¹” avait été mis sur pied au Cameroun. Il avait été dénommé Jeunesse Camerounaise française (JEUCAFRA). La dénomination d’une telle association montre aux yeux de la communauté internationale que la France est en harmonie avec le peuple qu’elle administre. Mais sauf que quelques années plus tard, cette association posait des revendications nationalistes. Il ne fallait plus servir les intérêts des colons mais des peuples colonisés.

L’exportation de l’UPC en France avait fait en sorte que, les étudiants camerounais se rapprochent de ce parti nationaliste pour condamner les pratiques néocoloniales. Pour mieux condamner les pratiques colonialistes dans leur zone d’accueil, les étudiants vont entreprendre plusieurs initiatives communes d’envergure internationale. L’objectif étant d’influencer positivement l’avenir des sociétés postcoloniales. La citoyenneté de proximité des étudiants camerounais en France s’est marquée par la création de l’Union des Etudiants Camerounais de France (UECF). Thierno Mouctar Bah fait savoir que des étudiants camerounais comme Benoit Balla étaient membre de l’UECF et de l’UPC en même temps³². Pour faire passer leur message, la presse écrite était leur instrument par excellence. L’organe de presse “ la voix du Cameroun” par exemple publiait au quotidien les textes de dénonciation des étudiants. Le parti communiste français qui était contre le colonialisme était favorable aux initiatives nationalistes de lutte contre le colonialisme. C’est pour cette raison que beaucoup d’étudiants nationalistes étaient proche de ce parti.

³⁰ B. J. Nkene, “De la migration à la crise identitaire : quelle citoyenneté pour les migrants igbo au Cameroun ?”, in L., Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, 2004, p. 247.

³¹ Tchumtchoua, *De la Jeucafra à l’UPC...*, p.34.

³² T. Mouctar Bah, “Les étudiants de l’Afrique noire et la marche à l’indépendance”, in C. R. Ageron et M. Michel, *l’Afrique noire française à l’heure des indépendances*, CNRS édition, 1992, p.144.

Pour mieux conscientiser les étudiants africains en général et camerounais en particulier, un'' cercle des études socialistes³³'' avait été mise en place par le parti communiste français. Toutes les actions menées par des étudiants auprès de l'UPC n'étaient pas anti patriotiques. L'objectif de la première cuvée d'étudiants en France était de contribuer en leur manière au côté de l'UPC pour l'indépendance du Cameroun. La seconde cuvée qui vient après l'indépendance dénonce fermement les pratiques anticolonialistes. Le projet des étudiants était celui d'insoumission, d'argumentation raisonnable et d'invention d'une identité politique et nationale³⁴ au Cameroun. Le comportement de ces étudiants à l'international, peut expliquer la méfiance du régime de Yaoundé. Au lieu d'avoir plus d'intellectuels à l'étranger, il fallait revoir en baisse le nombre d'étudiants qui sortaient du Cameroun. Tous ceux qui restaient radicaux envers le régime devenaient des ennemis de la nation camerounaise. Par contre, les modérés avaient des possibilités de retourner paisiblement au Cameroun avec des garanties d'intégration sociale au pays. Le cas de certains étudiants à l'instar de Benoit Balla en est une illustration. Ce dernier était membre de plusieurs associations d'étudiants africains en général et camerounais en particulier qui contestaient le colonialisme et ses régimes politiques néocoloniaux en Afrique. Ses affinités avec l'UPC ne faisaient l'ombre d'aucun doute. Son retour au Cameroun se transformait en une véritable décente aux enfers. La crise de la main d'œuvre intellectuelle que vit le Cameroun à la veille de son indépendance ne survient pas forcément par ce que le Cameroun n'avait pas de ressortissant outillé à l'étranger. C'est juste par ce que la politique de retour mise en place par le Président Ahidjo était discriminatoire et très marginale pour des simples raisons politiques.

2- De l'impératif d'une nationalisation des cadres à la mise sur pied des grandes écoles et Université en contexte de revendications politiques au Cameroun post indépendant : quand la promotion de l'émigration devient un mal nécessaire

Une fois indépendant, le jeune Etat était confronté au problème d'un manque de main d'œuvre qualifiée pour conduire le destin du pays malgré le nombre important des Camerounais qu'on retrouvait dans les universités et grandes écoles à l'étranger. La nationalisation des cadres dans l'administration camerounaise était une nécessité absolue après le départ de l'administration tutélaire. Si le temps politique n'était pas la boussole de la politique de gouvernance migratoire, le Cameroun ne devrait pas être en panne d'une main

³³ E. Tchumtchoua, *De la Jeucafra à l'UPC. L'éclosion du nationalisme*, 2006, p.191.

³⁴ A. Karin Hofseth, *L'UPC en France Un chapitre de la lutte upéciste pour l'indépendance au Cameroun (1948-1960)*, Paris, 2020, p.80.

d'œuvre qualifiée au moment de sa première indépendance. Cette préoccupation avait fait l'objet de débat en 1955 aux Nations Unies lorsque du conseil de tutelle réunie en sa quinzième session voulait savoir le nombre de Camerounais autochtones, après avoir terminé leurs études supérieures dans l'un des pays qui l'administrait, travaillent maintenant dans le territoire comme médecins, vétérinaires, maîtres d'école³⁵, etc.

Les autorités de la première république étant sensibles aux contestations politiques, vont chercher à nationaliser l'administration camerounaise avec les partisans du régime ou les modérés. Il faut noter que la pression d'une camerounisation des cadres ne naît pas avec des aspirations politiques du régime néocolonial de Yaoundé. C'est une initiative portée par les étudiants camerounais de la diaspora plus précisément de la France. Depuis 1958, les étudiants camerounais de France via leur association (AEC) manifestaient leur désaccord sur le phénomène de "l'attribution officielle des postes subalternes aux diplômés Camerounais. Aussi, réclament-ils la promotion de l'insertion progressive des diplômés camerounais dans l'administration de leur pays. L'action menée vise le bien-être social de l'élite intellectuelle³⁶". Conscient de l'indocilité des intellectuels et de la solidarité estudiantine que manifestait AEC à l'égard des nouveaux venus, le régime politique d'Ahidjo s'est vu obligé de mettre sur pied une politique de gestion arbitraire des bourses d'études.

L'Etat central va monopoliser l'attribution des bourses aux étudiants. Il ne fallait pas avoir plus d'étudiants contestataires à l'extérieur du pays au risque de ternir l'image de marque du pays. Par conséquent, aucun homme politique ne pouvait octroyer des bourses aux étudiants dont l'Etat ne contrôle pas la ligne idéologique et le choix politique. L'objectif était de donner des bourses d'étude politisées. Le régime avait besoin des étudiants qui devaient infiltrer toutes les associations d'étudiants camerounais de l'étranger afin d'informer les autorités de Yaoundé de tout ce qui se dit et se construit au sein de ses regroupements d'étudiants. L'objectif de ses infiltrations était de mieux préparer la riposte. Ce comportement de l'Etat va faire en sorte que les dirigeants de l'UPC commencent à recommander les étudiants upécistes dans les universités des pays socialistes. Pour s'en convaincre, Tsala Tsala affirme que, beaucoup d'étudiants "camerounais recommandés par l'UPC bénéficièrent des bourses d'études offertes par le gouvernement soviétique et ses satellites. En 1960, plus de cinquante upécistes étaient inscrits dans les universités et grandes écoles des pays socialistes

³⁵ Nations Unies, *Rapport du quinzième conseil de tutelle*, New York, 4 février 1955, p.58.

³⁶ M. Mbengué Nguini, " Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960" in *Journal of the Cameroon academy of science*, vol2, n°2, 2002, p.146.

(...) c'est le cas par exemple de cas de Jacob Matip, Jean-Claude Njem, Jacques Ngouya, Jean Pierre Tongueu³⁷, etc.'' Ces recommandations avaient pour finalité de préparer la relève au sein de la jeunesse estudiantine, au risque d'avoir une génération d'intellectuel de la diaspora moulée aux idéaux du régime de Yaoundé.

Le projet de nationalisation des cadres faisait face à la politique de promotion des retours arbitraires mise en place par le président Ahidjo pour la sauvegarde de son pouvoir. Pour combler le vide causé par la marginalisation des cadres de l'étranger, l'Etat fédéral va miser sur la création des grandes écoles d'enseignement supérieur afin de former les ressources humaines à partir du Cameroun. Il faut rappeler que le projet de création des universités et grandes écoles au Cameroun date du régime de tutelle. L'Organisation des Nations Unies (ONU) se montrant très favorable à la préparation des élites camerounaises pour la prise en charge de leur pays après le départ des administrateurs du régime de tutelle, va à travers le conseil de tutelle mettre à l'ordre du jour l'épineuse question de la création des universités et grandes écoles. Il s'agit d'une exigence du Conseil de tutelle formulée aussi bien à l'endroit de la France qu'à celui du Royaume-Uni. Même si cet acte est récupéré par les autorités de la première République. Pour dénoncer le laxisme et montrer le niveau d'influence de la communauté internationale sur les politiques de développement en Afrique, Daniel Etounga Manguelle affirme que '' l'Afrique et la culture africaine en particulier sont à l'image de l'huile de palme froide, attendant les forces extérieures pour la chauffer³⁸'' . Ceci pour dire que les initiatives africaines sont toujours excitées par les forces extérieures avant d'avoir une grande ampleur au niveau interne et faire l'objet d'une récupération politique.

La mise en place des universités et grandes écoles au Cameroun a fait en sorte que le président Ahidjo, contre son gré, desserre le verrou de l'Etat en matière d'émigration internationale. Entre 1958 et 1962, le Cameroun a mis en place trois grandes écoles (University preparatory classes (law school) en 1958, l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en 1959, l'Ecole Nationale Supérieure (ENS) en 1961, une Université à savoir : l'Université fédérale de Yaoundé en 1962³⁹. Il fallait attendre huit ans plus tard c'est-à-dire en 1970 pour que l'Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé (ESIJY) voit le jour. En 1971 L'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) va

³⁷ Tsala Tsala, ''Les détenus politiques au Cameroun...'' p.69.

³⁸ D. Etounga Manguelle, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un plan d'ajustement culturel ?* Paris, Editions Nouvelles du Sud, 1991, P.81.

³⁹ A. Bouopda, ''La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun, 1945-1965'', Mémoire de Master 1 en Histoire contemporaine soutenu à l'Université panthéon-Sorbonne, 2016, p. 32.

venir enrichir le paysage des grandes écoles camerounaises. Ces institutions au moment de leur création vont bénéficier de l'aide scientifique des coopérants venus d'ailleurs pour la formation des cadres et des étudiants camerounais. La mission du coopérant étant ponctuelle, il fallait préparer la relève en termes d'enseignants et s'ouvrir à d'autres filières plus techniques pour outiller l'Etat d'une main d'œuvre contextualisée. Ceci va donc pousser l'Etat camerounais à laisser ses citoyens se former dans différents domaines à l'étranger pour prendre en main le destin de ces écoles et leur université plus tard. La monopolisation des pratiques de gouvernance migratoire au Cameroun sous le règne du président Ahidjo était due au contexte politique très tendue de cette période. Mais, la libéralisation du champ migratoire sous l'égide politique du président Paul Biya donne place à la montée en puissance des migrations para légales. Ceci rend l'analyse de la gouvernance des migrations des Camerounais très complexe. Vu qu'il devient très injuste de façon rationnelle de parler des mobiles de mise en place de ce système de gestion sans tenir compte de la politique migratoire appliquée au sein de l'Europe Schengen.

II- L'ECHEC DES POLITIQUES DE SECURISATION DES FRONTIERES EXTERIEURES SCHENGEN : UN ADJUVANT DE CONSTRUCTION D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE A PARTIR DU CAMEROUN

La question de la sécurisation des frontières extérieures dans l'espace Schengen est un enjeu très crucial pour cette zone d'intégration qui subit différentes crises migratoires. La libéralisation du champ migratoire dans le monde en général et en Afrique en particulier, a nourri les réseaux transnationaux et transcontinentaux de la migration para légale. Le souci ici est de montrer l'ensemble des initiatives qui ont été prises dans l'espace Schengen pour combattre le phénomène de la migration irrégulière dans cette zone mais qui n'ont pas tenu face à la gravité de la situation. De façon plus précise, il est question de démontrer comment la lutte contre la mobilité des sans-papiers commence en Europe avant de s'externaliser dans les pays d'origine des migrants tel que le Cameroun. L'inefficacité de la gamme des initiatives prises pour contrer le phénomène en Europe oblige les dirigeants de l'espace Schengen à travailler en étroite collaboration avec les pays d'Afrique pour combattre ces migrations informelles à partir des Etats de départ. Il est quasiment impossible en ce contexte de libéralisation de la politique migratoire de parler de la gouvernance des migrations irrégulières au Cameroun sans faire allusion aux politiques européennes en la matière. C'est ainsi que dans le cadre de cette sous partie, on va présenter initiatives et instruments

financiers de sécurisation des frontières européennes (A) et les opérations militaires de sécurisation des frontières Schengen (B).

A- Les initiatives pragmatiques et les plans financiers européens de protection des frontières extérieures de l'espace Schengen de 1985 à 2020

Dans cette partie du travail, l'objectif est de ressortir les instruments juridiques et de financement qui ont été mis en place par les pays de l'espace Schengen via l'Union Européenne pour préserver son espace contre les afflux migratoires au niveau des frontières extérieures. Cette étude ne saurait avoir la prétention de faire ressortir, de manière exhaustive tous ces textes et programmes financiers. Il est juste question de faire un morceau choisi pour soutenir cette analyse. Au regard de la gravité de la menace, ces initiatives resteront vaines, ce qui amènera les pays de l'espace Schengen à étendre leur politique migratoire en Afrique dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales avec les Etats d'origines : c'est le cas du Cameroun. C'est pour cette raison que la présentation de quelques initiatives pragmatiques de sécurisation des frontières extérieures tels que le système SIS et VIS (1), l'avènement de la biométrie au niveau des frontières (2) et leurs instruments de financement de la gestion des frontières extérieures (3) semble nécessaire.

1-Les initiatives de protection des frontières extérieures européennes : le cas du système SIS et de VIS II

L'accord de Schengen ayant aboli les frontières entre Etats européens, avait apporté du nouveau en matière de protection des frontières. C'est un accord qui vient mettre en place des initiatives de renseignement permettant la protection des frontières contre tous les migrants illicites : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui les acquis de Schengen.

Les acquis de Schengen sont consignés dans la convention portant application du traité de Schengen de 1990. Sur cette question, la Commission européenne affirme que : " Les règles constituant l'acquis actuel de Schengen sur les frontières extérieures, qui repose sur l'acquis original intégré dans l'ordre juridique de l'Union Européenne par le traité d'Amsterdam se retrouvent dans une vaste série de mesures qui peuvent être divisées en cinq grandes catégories⁴⁰ ". Il s'agit d'un ensemble de règles juridiquement établies qui présente de façon précise et concise les conditions pouvant permettre à un ressortissant d'un pays étranger de franchir des frontières extérieures. Ce traité est porteur de plusieurs initiatives

⁴⁰ Commission Européenne, *Rapport sur la gestion des frontières extérieures*, Bruxelles, 2018, p.1.

pragmatiques visant à protéger les frontières extérieures européennes : c'est le cas du Système d'Information Schengen (SIS) et du Système d'Information sur les Visas Schengen (VIS). Pour ce qui est du Système d'information Schengen, il a été mis sur pied depuis 2013, il ‘‘ fournit l'infrastructure de gestion de l'information nécessaire au contrôle des frontières et à la conduite des activités de coopération policière et judiciaire en matière de sécurité qui s'y rattachent⁴¹’’. Il s'agit en réalité d'un système qui renforce la coopération policière et douanière entre les Etats de l'espace Schengen. Son principal mécanisme de fonctionnement est ‘‘l'alerte’’. C'est-à-dire que les SIS sont là pour donner des alertes en ce qui concerne les personnes recherchées ou disparues, les biens volés mais également les migrants sans papiers qui essayent de franchir les frontières Schengen en toute illégalité. Cette initiative européenne consiste à donner des outils matériels à la police et à la douane des Etats européens afin d'avoir des capacités managériales pour filtrer et contrer les entrées illicites dans cette zone. Selon la Commission européenne, au 31 décembre 2016, le nombre total d'alertes était de 70,8 millions⁴². En matière de surveillance des frontières contre toute pénétration illicite, le SIS catégorise les individus qui peuvent être fichés dans le SIS. Il s'agit :

- Des personnes recherchées ou surveillées par les services de police,
- Des personnes disparues ou qui doivent être placées sous protection, en particulier les mineurs,
- Des personnes, non ressortissantes d'un État membre de l'espace Schengen, qui sont interdites d'entrée sur le territoire Schengen⁴³.

Ensuite, il y'a le système d'information visas. Il vient avec l'esprit de communautarisation des visas européens. Celui-ci a été mis sur pied en 2004 suite à une décision du conseil européen⁴⁴. Son objectif est de compléter les manquements du système d'information Schengen. Les maisons Schengen seront déployées dans plusieurs Etats pour délivrer des visas aux potentiels migrants. Mais les conditions d'attribution de ces visas deviennent difficiles et inexplicables. L'objectif est de réduire de façon drastique le nombre de migrants ayant l'autorisation d'arriver dans l'espace Schengen. Selon la Commission européenne, ‘‘ le système d'information sur les visas (VIS) est un système d'échange de données sur les visas entre les États Schengen. La mise en œuvre du VIS constitue un élément

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, p.2.

⁴³ Autorité Commune de contrôle Schengen, Le système d'information Schengen mémento sur l'exercice du droit d'accès, Bruxelles, Conseil de l'UE, 2009, p.5.

⁴⁴ Décision 2004/512/CE du Conseil du 8 juin 2004 portant création du système d'information sur les visas (VIS) p. 5.

clé de la politique commune en matière de visas (...) Les principaux objectifs du VIS sont de simplifier les procédures de demande de visa, de faciliter les contrôles aux frontières extérieures et de renforcer la sécurité⁴⁵’.

2-Le système électronique d’entrée et sortie : quand la biométrie se met au service du contrôle des frontières Schengen.

La densité des flux migratoires a rendu caduque les premiers programmes de sécurisation des frontières extérieures européennes. Le système d’information (VIS) et le système d’information visa (VIS-VISA) ont montré leurs limites au regard de l’évolution du monde et de l’augmentation des migrants illégaux dans l’espace Schengen. L’esprit de ces deux programmes voulait que, ‘’ les ressortissants des pays tiers doivent présenter un document de voyage en cours de validité et un visa, si nécessaire, ainsi que des documents attestant du but de leur séjour et prouvant qu’ils disposent de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour⁴⁶’’. Cette politique a eu du mal à faire asseoir son influence face à la gravité de la menace. Aussi tôt, elles seront renforcées par le système de contrôle électronique d’entrée et de sortie (EES). Cette nouvelle initiative travaille en synergie avec les différents VIS pour s’assurer qu’il ne peut avoir d’entrée illicite au niveau des frontières. La pertinence de cette nouvelle initiative se situe au niveau du nombre de migrants irréguliers que relève la Commission européenne sur le sol européen. Elle relève que :

Le nombre d’étrangers en situation irrégulière séjournant dans l’Union serait, selon les estimations, de 1,9 million à 3,8 millions. Elle souligne qu’il est communément admis que la majorité des immigrés irréguliers sont entrés légalement sur le territoire de l’Union puis y sont restés après l’expiration de la durée de séjour autorisée. 505.220 personnes en situation irrégulière ont été appréhendées en 2010 dans l’Union⁴⁷.

Le renforcement des opérations de contrôles devenait de plus en plus une nécessité. C’est ainsi qu’en date du 30 novembre 2017, le parlement européen, en accord avec le conseil européen a adopté un règlement portant création d’un système d’entrée/de sortie (EES) pour enregistrer les données relatives aux entrées, aux sorties et aux refus d’entrée concernant les ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières extérieures des États membres et portant détermination des conditions d’accès à l’EES à des fins répressives. Ce règlement vise

⁴⁵Commission européenne, ‘‘Système d’information sur les visas (VIS)’’, <http://ec.europa.eu/vis> , consulté le 30 janvier 2022.

⁴⁶ Commission européenne, *L’espace Schengen*, Bruxelles, 2019, p.6.

⁴⁷J. Lambert et D. Quentin, ‘‘L’élargissement de l’espace Schengen et le paquet frontières intelligentes’’, Communication présentée à l’assemblée nationale française le 30 avril 2014, p.16.

la numérisation du contrôle des frontières dans l'espace Schengen. Il semble donc clair que, pour mieux contrôler les frontières extérieures, il faut avoir des données personnelles de tout individu qui franchit les frontières Schengen. Le calcul de la durée de séjour devenait une priorité dans l'optique d'identifier toutes les personnes dont la durée de séjour devenait caduque. Ce système de calculatrice est bien défini dans l'article 12 du règlement portant création du système de contrôle EES. Cela est dit en ces termes :

Une calculatrice automatique devrait être intégrée à l'EES. La calculatrice automatique devrait tenir compte des séjours sur le territoire des États membres qui mettent en œuvre l'EES pour le calcul de la limite globale de 90 jours sur toute période de 180 jours. Toute prolongation du séjour autorisé devrait être prise en compte aux fins du calcul de cette limite globale lors de l'entrée suivante du ressortissant de pays tiers sur le territoire des États membres. Les séjours sur le territoire des États membres qui ne mettent pas encore en œuvre l'EES devraient faire l'objet d'un décompte distinct, sur la base des cachets apposés sur les documents de voyage des ressortissants de pays tiers⁴⁸.

L'introduction d'un système de comptage du nombre de jours qu'un citoyen passe dans cette zone permet aux autorités en charge du contrôle des frontières de savoir qui est entré, ce qu'il fait, le nombre de jours qu'il doit passer dans cet espace de libre mobilité. Dans l'imaginaire collectif des citoyens européens, le terrorisme qui secoue leur espace est due au fait qu'il y'a des entrées illicites. Par conséquent, il faut numériser les entrées et sorties. La numérisation passe par un système de contrôle automatisé aux frontières qui permet le franchissement automatisé d'une frontière et qui est composé d'un système en libre-service et d'une porte électronique⁴⁹. Ce système a un double objectif à savoir :

- Rendre les frontières intelligentes, c'est-à-dire automatiser le contrôle des visiteurs fiables tout en renforçant la lutte contre les migrations irrégulières
- Créer un registre central des mouvements transfrontaliers⁵⁰.

L'automatisation du contrôle des frontières dans le cadre du système EES repose sur la biométrie faciale qui s'effectue au moment de l'entrée et de la sortie. Ce système détecte les migrants clandestins, les terroristes mais aussi tous les détenteurs des faux documents de circulation dans l'espace Schengen au niveau de l'entrée et ceux qui tentent de sortir pour aller dans un autre Etat. La particularité du système EES est qu'il remet en cause le système

⁴⁸ Le parlement européen et le conseil de L'Union Européenne, règlement (UE) 2017/2226 du 30 novembre 2017, publié dans le *journal officiel de l'Union européenne* le 9 décembre 2017, p. 3.

⁴⁹ *Ibid.* p.4.

⁵⁰ Thales, "Le système électronique d'Entrée-Sortie en zone Schengen : la biométrie au service des frontières intelligentes" in <https://www.thalesgroup.com/fr/europe/france/dis/gouvernement/biometrie/systeme-entree-sortie>, consulté le 6 Avril 2022.

de contrôle manuel qui est prescrit par le code Schengen depuis des années. L'accroissement démentiel du nombre de demandeurs d'asile aux frontières extérieures européennes, impose aux autorités d'avoir une méthode de contrôle très simplifiée au niveau des frontières. C'est pour cette raison que l'initiative de contrôle manuel dénommée *Registered Travelers Program* (RTP) a été annulée pour passer à la biométrie. Ceci rendait plus complexe le passage au niveau des frontières Schengen. Si au paravent il fallait 10 empreintes digitales pour passer, maintenant il faut simple 4 à sortie d'une reconnaissance faciale⁵¹. La numérisation du contrôle des frontières Schengen est un instrument qui facilite la détection de faux doigts pour s'assurer que les empreintes sont réelles. Mais aussi, la détection des usurpations d'identité garantit la saisie d'une image en direct valide et empêche les attaques avec masque⁵². L'ensemble de toutes ces initiatives ne reflètent que le vœu cher à l'UE celui d'avoir des "frontières intelligentes"⁵³ dans l'esprit d'améliorer ses contrôles frontaliers.

Malgré l'efficacité de ce système de surveillance biométrique, l'Europe va décider de faire une rupture partielle avec certaines exigences de ce système. Ceci à cause de l'énorme coup financier du programme. C'est pour cette raison qu'une place prioritaire est accordée aux institutions conjoncturelles nouvellement créées pour gérer les frontières extérieures. L'échec des politiques européennes de sécurisation de frontières extérieures Schengen conduit à la réorientation de la politique migratoire européenne. Dans ce contexte de libéralisation migratoire, les enjeux de mise en place d'un système de gouvernance migratoire sont multiples. L'humanisation du fonctionnement de l'Etat fait en sorte que l'Etat camerounais repense ses actions en faveurs des migrants se trouvant dans des pistes de voyages informelles. Ses objectifs de développement tels qu'ils ont été énoncés dans le document de stratégie de croissance et de l'emploi (DSCE) poussent l'Etat à chercher des stratégies efficaces pour lutter contre la fuite des cerveaux.

3- Les instruments financiers de sécurisation des frontières extérieures Schengen

Pour rendre opérationnelles et pragmatiques les politiques européennes de sécurisation des frontières extérieures et la préservation de l'espace Schengen de tout danger extérieur, la Commission européenne, conjointement avec le Parlement européen, va mettre en place une gamme d'instruments financiers pour faciliter la lutte contre la migration illégale dans cette

⁵¹ Thales, "Le système électronique d'Entrée-Sortie en zone Schengen".

⁵² Thales Gemalto Border Kiosk, "Une expérience intelligente, rapide et sécurisée aux frontières extérieures de l'espace Schengen", Paris, 2020, p.3.

⁵³ Commission européenne, *L'espace Schengen*, 2019, p.15.

zone. Il s'agit d'un ensemble de fonds d'urgence voire conjoncturels dont le but spécifique est le financement des projets européens de lutte contre la migration illégale en terre européenne. À partir de l'année 2000 jusqu'en 2011, avec le printemps arabe, mais également avec la chute du régime de Kadhafi en Libye, plusieurs fonds ont été mis sur pied pour allouer des financements considérables aux opérations de sécurisation des frontières européennes contre tout ressortissant des pays tiers. Parmi ces fonds d'urgence, ceux qui attirent l'attention dans le cadre de ce travail sont les suivants : les fonds pour les frontières extérieures 2000-2019, le fonds européen pour le retour 2008-2013, le fonds d'asile migration et intégration, le fonds pour la sécurité intérieure-frontière et visas, etc. Pour légitimer la mise en place de ces différents fonds, la Commission européenne estime que "l'UE accorde des moyens financiers aux États membres pour soutenir les efforts déployés dans les domaines de la migration légale et illégale, du retour, de l'asile, de la gestion des frontières et de l'intégration⁵⁴". Chaque fonds d'urgence est doté d'une enveloppe budgétaire spécifique fournie par les contributions des différents États membres de la zone euro. Seuls les fonds alloués à la sécurisation des frontières extérieures européennes feront l'objet d'étude dans cette recherche : il s'agit du FFE dans toutes ses composantes et du FR.

Le Fonds européen pour la gestion des frontières extérieures encore appelé Fonds pour les frontières extérieures 2007-2013 (FFE) est le premier instrument financier mis en place par l'Union européenne pour assurer la sécurisation des frontières extérieures européennes. Il sera accompagné un an plus tard par le Fonds Européen pour le retour 2008-2013 (FR). Il s'agit des deux fonds dont les actions peuvent être classées dans une logique de gouvernance territoriale. Le territoire européen étant menacé par des individus ayant parfois une moralité douteuse et d'autres cherchant un milieu de vie favorable, ces deux fonds visent à financer les opérations de lutte contre toute entrée illicite dans l'espace Schengen. Il est clair que pour créer un environnement favorable aux affaires et assurer la sécurité des personnes dans cet espace, il faut résolument contrôler de façon systématique et rigoureuse les frontières extérieures pour avoir une bonne maîtrise du territoire national. "Le FFE et le FR ont permis de cofinancer des actions sur le territoire national, dans les points de passage frontaliers, au

⁵⁴ Commission européenne, "Financements dans les domaines de la migration et de la gestion des frontières", file:///D:/fonds/funding_country_sheet_lu_fr.pdf, consulté le 11février 2022.

niveau des approches maritimes et dans les pays tiers. Plus de 90 pays tiers sont concernés par les actions cofinancées par le FFE et le FR⁵⁵».

L'objectif principal de ce financement est de lutter contre la migration irrégulière dans la zone euro en multipliant des patrouilles sur la mer, en donnant des équipements permettant de détecter les faux documents, etc. Pendant leur période d'action conjointe, quatre grandes actions phares ont été cofinancées par ces deux fonds. Ces actions et leurs objectifs peuvent être mieux détaillés dans ce tableau élaboré sur la base des informations tirées du communiqué du compte rendu du Séminaire de communication 2014 sur les fonds européens (Bilan du FFE et du FR, et Perspectives du FAMI, «Retour» et du FSI, «Frontières et Visas») organisé par la République française. En dehors de ces deux fonds, d'autres fonds dans une logique de complémentarité ont été mis sur pied. Le tableau ci-dessous revient sur deux cas à savoir le : Fonds pour la sécurité intérieure, de « l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité ainsi qu'à la gestion des crises » (ISF-Police). Le Fonds pour la sécurité intérieure, de « l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas » (ISF-FEV).

Tableau 3: Récapitulatif des opérations financées par les différents fonds entre 2007 et 2020

Actions financées	Objectif de général de l'action	Coût du financement (2007 – 2013)
VIS - Fonds pour les Frontières Extérieures (FFE)	Vise la coordination des informations sur la base nationale des visas au système d'information européen visas	6,07 millions d'€
BioNET - Fonds pour les Frontières Extérieures (FFE)	Permet de collecter les données biométriques relatives aux demandes de visa sur les sites à fort flux de demandes	4,56 millions d'€
PARAFE - Fonds pour les Frontières Extérieures (FFE)	Celui-ci permet le traitement automatisé des données à caractère personnel relatives à des passagers des aéroports français franchissant les frontières extérieures des Etats partie à la	2,11 millions d'€

⁵⁵ République française /FFE / FR, « Séminaire de communication 2014 sur les fonds européens : Bilan du FFE et du FR, et Perspectives du FAMI « Retour » et du FSI « Frontières et Visas » », <file:///D:/fonds/CR-Seminaire-info-fonds-europeens-2014-1.pdf>, consulté le 11février 2022.

	convention signée à Schengen le 19 juin 1990.	
AGDREF2 - Fonds pour le Retour (FR)	Comprend un ensemble de fichiers informatisés servant à la gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France	2,17 millions d'€
Fonds pour la sécurité intérieure, de " l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas " (ISF-FEV)	Contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union tout en facilitant les voyages effectués de façon légitime, au moyen d'un niveau uniforme et élevé de contrôle aux frontières extérieures et du traitement efficace des visas Schengen, dans le respect de l'engagement de l'Union en faveur des libertés fondamentales et des droits de l'Homme.	2,7 milliards euros
Fonds pour la sécurité intérieure, de " l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité ainsi qu'à la gestion des crises " (ISF-Police)	Contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé	1 milliards euros

Sources : tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des différents rapports des fonds susmentionnés

Ce tableau permet de mieux comprendre les actions qui ont été prioritaires dans le financement de la sécurisation des frontières extérieures européennes. Ces opérations étaient beaucoup plus basées sur le contrôle biométrique des ressortissants des pays tiers qui voulaient entrer dans l'Union Européenne, plus précisément dans l'espace Schengen. Telle est l'objectif du fonds ISF-FEV qui finançait les opérations de "surveillance entre les points de passage frontaliers pour prévenir et lutter contre les franchissements non autorisés de la

frontière, immigration clandestine et criminalité transfrontalière⁵⁶, etc.». L'on peut également constater que, entre 2007 et 2020, L'UE via ces fonds a déboursé environs 18,61 millions d'euro. La sécurité des citoyens européens étant en danger au regard des entrées des personnes d'une moralité douteuse dans cet espace, le fonds ISF-Police trouve toute sa pertinence dans cette politique migratoire européenne. La faillite des initiatives de protection des frontières extérieures a conduit l'augmentation des cas d'insécurité dans l'espace Schengen. Assurer la sécurité interne devenait également un impératif.

L'on peut noter que malgré ces enveloppes budgétaires et ce contrôle biométrique, la pression migratoire reste forte, rendant ces actions inadaptées. Il faut retenir que le combat de la crise migratoire qui secoue l'Europe commence dans cette zone d'intégration. L'on ne saurait donc parler de l'externalisation de la politique migratoire européenne en Afrique sans toutefois montrer au préalable les raisons ayant conduit à cette nouvelle vision. Ceci étant, les pays européens, par le biais de l'UE, vont mettre en place des mécanismes juridiques et institutionnels pour assurer la protection de leurs frontières extérieures, mais la pression migratoire va rendre toutes ces initiatives vulnérables face à la menace. D'où l'externalisation de cette politique en Afrique pour construire un système de gouvernance migratoire qui permet à l'UE de contrer ces migrants qualifiés de "clandestins" en terre européenne dans leur pays d'origine. La mise sur pied des multiples fonds va favoriser la concrétisation des actions pragmatiques en matière de la sécurisation des frontières Schengen.

B- De l'institutionnalisation de la protection des frontières dans l'espace Schengen à la mise sur pied des initiatives européennes de lutte contre la migration irrégulière

Pour assurer la protection des frontières extérieures plusieurs initiatives ont été mises en place par l'UE. Ces programmes vont même conduire à l'institutionnalisation de la protection des frontières en Europe. L'on va présenter l'agence FRONTEX dans le cadre de cette partie (1). Ensuite, cette étude va s'atteler sur les unités opérationnelles de sécurisation des frontières extérieures Schengen (2).

⁵⁶ Centre d'information Europe Direct Pyrénées, *Fiches pratiques - programmes européens 2014-2020* in <https://www.europedirectpyrenees.eu/adret> , consulté le 23 février 2022.

1-L'agence FRONTEX : un symbole d'institutionnalisation de la protection des frontières extérieures européennes

L'agence FRONTEX émerge dans l'espace européen dans un contexte où certains universitaires annonçaient déjà la fin des frontières dans les différentes relations qui existent entre les acteurs étatiques des relations internationales. L'un des chantres de ce courant de pensée est le politologue internationaliste français Bertrand Badie qui, en 1995, parlait de "la fin des territoires". Avec la crise des migrants qui secoue la zone euro, l'on assiste à un retour considérable des territoires terrestres et maritimes. Le caractère "aterritorial" du monde dont parlait Bertrand Badie semble ne plus avoir toute sa pertinence, car la peur de l'inconnu qui règne dans l'imaginaire des Européens a conduit à l'institutionnalisation de la protection des frontières par l'agence FRONTEX⁵⁷. Si la zone euro constitue un espace où les frontières sont immatérielles entre les Etats, celles-ci existent dans les relations que les Etats de cet espace entretiennent avec le reste du monde. Et dans ce contexte, la conception cosmopolitique du monde semble ne plus avoir tout son sens dans la mesure où les idées souverainistes restent au cœur des relations entre individus et nations. Dans ce contexte d'insécurité, la protection des frontières extérieures européennes devient de plus en plus un enjeu sécuritaire majeur, ce qui fait dire à Rasir Delphine que :

Dans le contexte sécuritaire engendré par les attentats du 11 septembre à New York, le Conseil européen de Laeken de décembre 2001a pris soin de faire le lien entre une gestion efficace des frontières et la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la traite des êtres humains. Il a aussi donné un mandat à la Commission pour que celle-ci élabore un plan pour la création de mécanismes communs de contrôle des frontières⁵⁸.

C'est dans la quête des stratégies communes de contrôle des frontières extérieures européennes que le 7 mai 2002, la Commission présentait sa stratégie et annonçait ainsi la naissance du concept de "gestion intégrée des frontières extérieures"⁵⁹ au Conseil européen. Mais, le plan proposé par la Commission européenne ne va pas l'unanimité des Etats et va donner naissance à "l'instance commune de praticiens aux frontières extérieures". En juin 2002, le Conseil européen demande une fois de plus à la Commission de procéder à la création d'une nouvelle structure opérationnelle qui pouvait mieux contrôler de façon commune les frontières européennes. C'est dans cette optique que la Commission avait

⁵⁷ A. Ekani, "La contribution de l'Union Européenne dans la lutte contre l'émigration irrégulière des jeunes Camerounais vers la zone euro..." p.63.

⁵⁸ D. Rasir, "Aux frontières de l'Europe. L'agence FRONTEX – Entre pouvoirs et disciplines", <http://lib.ulg.ac.be>, consulté le 28 janvier 2022.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 12.

présenté le 11 novembre 2003 un projet qui, plus tard, aboutira à la création de l'agence FRONTEX. Il faut rappeler que cette agence a été créée par le règlement 2007/2004 du 26 octobre 2004.

Elle avait donc pour principal objectif le contrôle effectif des frontières extérieures européennes. Car, la décomposition du nom de l'agence montre déjà ses objectifs et sa zone de compétence. Il s'agit de " FRONT ", qui fait référence aux frontières et " EX ", qui renvoie à extérieur, ce qui signifie frontières extérieures européennes. Sa zone de compétence voire l'étendue de sa zone d'action se limite à la protection des frontières terrestres et maritimes de l'Union Européenne contre les migrants clandestins qui veulent rejoindre l'Europe. L'agence est dotée d'une personnalité juridique et administrative. Sa lourde mission est de " faciliter l'application des mesures communautaires relatives à la gestion des frontières extérieures en assurant la coordination des dispositions d'exécution correspondantes prises par les Etats membres⁶⁰". Il faut noter que le règlement du Conseil Européen portant création d'une agence européenne de protection des frontières extérieures donne à ladite agence des compétences scientifiques, techniques et opérationnelles.

Sur le plan opérationnel, la compétence de l'agence est quasiment militaire car elle a la lourde responsabilité de coordonner les actions opérationnelles avec les Etats membres de l'Union Européenne. L'article 8 du règlement 2007/2004 portant création de l'agence FRONTEX précise :

Un ou plusieurs États membres confrontés à une situation exigeant une assistance opérationnelle et technique renforcée lors de l'exécution de leurs obligations en matière de contrôle et de surveillance de leurs frontières extérieures peuvent solliciter l'assistance de l'Agence. L'Agence peut organiser l'assistance opérationnelle et technique nécessaire pour le ou les État(s) membre(s) demandeur(s)⁶¹.

L'assistance opérationnelle de l'agence FRONTEX est visible par des patrouilles sur des frontières terrestres et maritimes de l'Etat en difficulté. La principale caractéristique de ce pouvoir opérationnel de l'agence repose sur la coordination de son action avec les unités de sécurité des Etats européens. Le paragraphe 3 du même article stipule que " l'Agence peut faire l'acquisition d'équipements techniques de contrôle et de surveillance des frontières extérieures qui seront utilisés par ses experts et dans le cadre des équipes d'intervention

⁶⁰ Rasir, " Aux frontières de l'Europe...", p. 15.

⁶¹ Règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union Européenne du 26 octobre 2004, p.9.

rapide aux frontières pendant la durée de leur déploiement⁶²». La compétence technique et scientifique de l'Agence est fondée sur les articles 5 et 6 du règlement, car elle est habilitée à offrir des formations pointues et appropriées aux éléments de sa brigade, à savoir les gardes côtes. En ce qui concerne sa compétence scientifique, elle repose sur le renseignement et la diffusion des informations aux différents Etats membres de la zone. Ceci est dit dans l'article 6 en ces termes : «L'Agence suit l'évolution de la recherche en matière de contrôle et de surveillance des frontières extérieures et diffuse ses informations à la Commission et aux Etats membres⁶³».

Selon le règlement fondateur de l'Agence FRONTEX, plus précisément dans son article 34, l'agence devait exercer ses responsabilités à partir du 1^{er} mai 2005. Cette première année était plus axée sur la formation des gardes côtes. Pour s'en convaincre, le rapport d'évaluation de l'agence FRONTEX de 2008 précise :

Les activités de formation de l'agence FRONTEX ont débuté en 2005. Au total, 97 formations, réunions et ateliers axés sur la formation des gardes-frontières et celle des formateurs ont été organisés, auxquels 1 341 personnes ont participé. Les compétences que les gardes-frontières doivent posséder pour appliquer correctement et avec cohérence l'acquis de Schengen doivent rester l'objectif principal des actions de formation de l'agence FRONTEX⁶⁴.

Dotée de ressources aériennes, maritimes, terrestres et humaines, l'agence FRONTEX, à partir de l'année 2006, va commencer sa mission d'opérationnalisation des politiques de sécurisation des frontières européennes. La matérialisation de cette politique est visible à travers des patrouilles terrestres, maritimes et aériennes. Le premier rapport des activités de l'agence renseigne que :

L'Agence a mené en 2006 et 2007 des opérations conjointes à tous les types de frontières, soit respectivement : 5 et 4 opérations aux frontières maritimes, 2 et 10 opérations aux frontières terrestres, 2 et 5 opérations aux frontières aériennes, ainsi que 3 et 2 opérations supplémentaires couvrant plusieurs types de frontières. Au total, dix projets pilotes (2006–2007) ont été mis en œuvre pour compléter les opérations conjointes⁶⁵.

Les opérations menées au cours de cette période avaient des résultats marquants en matière de lutte contre la migration clandestine dans cette zone. « Les résultats mesurables obtenus jusqu'à présent indiquent toutefois qu'en 2006–2007, plus de 53 000 personnes ont été

⁶² Paragraphe 3 de l'article 8 dudit règlement.

⁶³ *Ibid.* p.10.

⁶⁴ FRONTEX, *Rapport Évaluation et développement futur de l'agence FRONTEX*, in file:///C:/Users/PC3/Downloads/MEMO-08-84_FR.pdf, consulté le 30 janvier 2022.

⁶⁵ FRONTEX, *Rapport Évaluation et développement futur de l'agence FRONTEX...* p.2.

appréhendées ou interdites d'entrée aux frontières au cours de ces opérations. Plus de 2 900 documents de voyage faux ou falsifiés ont été détectés et 58 passeurs d'immigrés clandestins ont été arrêtés⁶⁶». Il est vrai que les actions de l'agence FRONTEX ne concernent pas uniquement les jeunes africains puisque la crise migratoire qui secoue l'Europe n'est pas essentiellement africaine, les résultats de ces actions ne sont pas spécialisés par continent ou alors par pays ; ces résultats sont d'ordre global. Le lourd bilan des premières années de cette agence traduit voire symbolise la forte pression démographique que connaissent les frontières extérieures européennes.

L'élargissement des compétences et de l'agenda de l'agence FRONTEX devenait de plus en plus un impératif catégorique pour le Conseil européen. Conformément au règlement du Conseil européen portant création de l'agence, celle-ci a le pouvoir de créer une équipe d'intervention rapide si les frontières d'un Etat membre sont menacées par l'arrivée massive des clandestins. C'est dans cette optique que, suite à la pression démographique que connaissaient les frontières italiennes et espagnoles, le règlement (CE) n° 863/2007 du parlement et du Conseil européen du 11 juillet 2007 instituant un mécanisme de création d'équipe d'intervention rapide aux frontières et modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil pour ce qui a trait à ce mécanisme et définissant les tâches et compétences des agents invités a été adopté.

Connue sous le nom de l'opération RABIT,⁶⁷ cette opération est lancée en 2007 par l'agence FRONTEX et vise à secourir de façon conjoncturelle les unités opérationnelles mises en place au niveau des frontières des Etats. Au regard de sa position géographique, l'Italie est l'un des pays de la zone euro ayant bénéficié de cette opération. Car le nombre de migrants clandestins en provenance d'Afrique passant par la Méditerranée centrale devenait de plus en plus considérable. Selon l'objectif 5 du règlement mettant en place l'opération RABIT, les membres de cette opération avaient pour rôle de '' fournir une assistance pratique efficace dans le cadre de la vérification sur les personnes aux frontières extérieures et de la surveillance des frontières extérieures à l'échelon européen ne sont pas considérées comme suffisantes⁶⁸». Le déploiement des équipes d'intervention rapide est donc conditionné par l'arrivée massive des migrants clandestins sur les frontières d'un Etat tiers de la zone euro et

⁶⁶ Ibid. p.3.

⁶⁷ RABIT= *Rapid Border Intervention Teams* ou alors équipe d'intervention rapide aux frontières.

⁶⁸ Le règlement (CE) n° 863/2007 du 11 juillet 2007 instituant un mécanisme de création d'équipe d'intervention rapide aux frontières et modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil pour ce qui a trait à ce mécanisme et définissant les tâches et compétences des agents invités, p. 1.

donc l'Etat seul ne peut plus apporter des éléments de solutions appropriés. Il s'agit là d'une opération qui se matérialise dans des situations d'urgence (objectif 7 du règlement).

La menace étant toujours persistante, la pression de la sécurisation de l'espace Schengen devient considérable car la sécurité des personnes est sous l'étai des menaces de toute nature. La nécessité d'une stratégie efficace de gestion intégrée des frontières européennes perdure, ceci par la simple raison que l'agence FRONTEX semble débordée par la menace. C'est ainsi qu'en 2013, le Conseil européen décide de donner un appui institutionnel à l'agence FRONTEX avec la création du système européen de surveillance des frontières⁶⁹ (EUROSUR). Celui-ci a pour objectif de fournir un cadre d'échange d'informations pour une excellente coopération entre les autorités de surveillance des frontières extérieures européennes. Le cadre d'EUROSUR est opérationnel depuis le 2 décembre 2013⁷⁰. Son objectif principal est de "détecter, de prévenir et de combattre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière, et de contribuer ainsi à assurer la protection de la vie des migrants. EUROSUR vise à améliorer la connaissance de la situation et à renforcer la capacité de réaction aux frontières extérieures des États membres"⁷¹. Les activités de surveillance de ce nouvel organe comprennent la surveillance, la détection et la prévention du franchissement illégal des frontières et la localisation, l'identification et l'interception des personnes concernées.⁷² Malgré la pertinence des résultats de cet organe dans sa collaboration avec l'agence FRONTEX, la menace reste flagrante.

L'agence FRONTEX connaît une menace interne, car certaines personnes ou certains courants de pensée considèrent ce "bras armé de la politique migratoire" de l'UE comme une preuve de la violation des droits des migrants. La société civile européenne, à l'instar de *Migreurop*, pense que "depuis plus d'une décennie, les politiques migratoires européennes se détournent de la protection des migrants et réfugiés et focalisent leur attention sur une approche sécuritaire. Selon cette vision, les États membres de l'Union Européenne (UE) multiplient les outils de contrôle aux frontières"⁷³. Compte tenu de la gravité de la situation, les actions de l'agence FRONTEX semblent paralysées, inefficaces voire caduques.

⁶⁹ Règlement (UE) n° 1052/2013, portant création du système européen de surveillance des frontières.

⁷⁰ Commission européenne, *Rapport de la commission au parlement européen et au conseil relatif à l'évaluation du système européen de surveillance des frontières (Eurosir)*, Bruxelles, 2018, p.1.

⁷¹ *Ibid.* p.2.

⁷² Commission Européenne, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil relatif à l'évaluation du système européen de surveillance des frontières*, op.cit., p.3.

⁷³ Migreurop, "FRONTEX Le bras armé des politiques migratoires européennes", www.migreurop.org, consulté le 30 janvier 2022.

C'est pour cette raison que l'on va assister à une mutation institutionnelle dans le cadre de la sécurisation des frontières extérieures européennes.

2- La militarisation des frontières extérieures européennes comme option de lutte contre la migration illégale dans l'espace Schengen

Le phénomène de la militarisation des frontières extérieures européennes est visible à travers la mise en place de certaines unités opérationnelles au niveau des frontières. Ces unités opérationnelles externalisent leur action dans certains pays de transit en Afrique à l'instar du Maroc, de la Libye pour avoir plus d'efficacité dans leur action au quotidien. Parmi ces unités cette étude se penche sur le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Ces deux brigades opérationnelles de sécurisation des frontières extérieures européennes travaillent dans la continuation des objectifs de l'agence FRONTEX.

Né sous les cendres de l'agence FRONTEX, le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est une nouvelle institution en termes d'appellation. Son agenda est le prolongement des objectifs poursuivis par l'ancienne agence. Il faut noter que le printemps arabe qui secoue l'Afrique en 2015 et la crise libyenne ayant conduit à la chute du régime du président Mouammar Khadafi vont occasionner d'importants mouvements migratoires des Africains vers l'Europe. L'Etat n'ayant plus le monopole de la violence légitime, ni la capacité d'assurer le contrôle de ses frontières et la protection de ses citoyens, la Libye est devenue une niche productrice de migrants clandestins allant vers l'Europe en passant par la Méditerranée. L'année 2015 a vu plus d'un million de migrants arriver en Europe par la Méditerranée, près de 180 000 personnes sont arrivées depuis la Libye⁷⁴. Ce territoire contrôlé par des groupes armés est devenu le théâtre de plusieurs activités portant atteinte à la dignité humaine. Mais aussi, les individus dont le rêve a toujours été de regagner l'Europe vont voir en cette situation une occasion idoine pour accéder à 'la terre promise'.

Ceci a donc un impact considérable sur les frontières européennes. Car le nombre de ressources mobilisées par l'agence FRONTEX au niveau des frontières extérieures européennes ne pourra pas contenir la menace. Pour faire face à cette pression démographique sur les frontières extérieures de certains pays de la zone euro, le Conseil européen, conjointement avec le Parlement européen, va décider de procéder à une mutation institutionnelle tout en gardant la même philosophie. La nouvelle agence devrait donc être

⁷⁴ M. Karamanli, Communication sur le bilan de la politique migratoire et de la gestion des frontières extérieures de l'Union Européenne à la Commission Européenne, 22 février 2017, p.2.

équipée de façon matérielle pour apporter des réponses plus probantes à la menace. Selon l'article 6 du règlement portant création de la nouvelle agence, celle-ci a pour missions :

D'assurer une gestion européenne intégrée des frontières cohérente, l'Agence facilite et rend plus efficace l'application de mesures de l'Union existantes et futures relatives à la gestion des frontières extérieures, notamment le code frontières Schengen établi par le règlement (UE) 2016/399. L'Agence contribue à l'application constante et uniforme du droit de l'Union, y compris de l'acquis de l'Union en matière de droits fondamentaux, à toutes les frontières extérieures. Sa contribution comprend l'échange de bonnes pratiques⁷⁵.

Cette nouvelle agence a pour particularité, au niveau de son action qui se perçoit sous trois modes, une mission préventive, curative et prospective. Avant d'être une réalité sociale concrète, la détermination des diplomates en service dans les différentes institutions européennes peut se percevoir dans les discours de ces derniers. Pour s'en convaincre, les déclarations du président du Parlement européen, Jean-Claude Juncker, peuvent justifier à suffisance cette pensée lorsqu'il déclare :

Je veux qu'un corps permanent de 10 000 agents soit en place en 2020, prêt à apporter son soutien aux plus de 100 000 garde-frontières nationaux dans leurs difficiles missions. Nous devons établir un corps européen de garde-frontières, au vrai sens du terme, à part entière et efficace. Pour y parvenir, il nous faut également régler la question de l'équipement (...) Nous avons besoin de plus d'avions, de plus de navires, de plus de véhicules.⁷⁶

Cette déclaration du président du Parlement européen est la preuve d'une volonté européenne de mettre en place une réponse globale appropriée au degré de la menace. Ne dit-on pas souvent " qu'à menace globale riposte globale " (Paul BIYA). C'est pour cette raison que le mandat et les pouvoirs de la nouvelle agence ont été renouvelés et renforcés. Dans un communiqué de la Commission européenne concernant le renforcement des capacités afin de rendre la nouvelle agence plus autonome, la Commission annonce que :

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes va acquérir son propre équipement, notamment des navires, des avions, des véhicules qui seront disponibles à tout moment pour toutes les opérations nécessaires. La Commission a réservé 2,2 milliards d'euros dans le budget de l'Union pour la période 2021-2027 afin de permettre à l'Agence non seulement d'acquérir mais aussi d'entretenir et d'exploiter des moyens aériens, maritimes et terrestres pour ses opérations⁷⁷.

⁷⁵ Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil, du 14 septembre 2016, p.13.

⁷⁶ Commission européenne, *Un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes renforcé et parfaitement équipé*, Bruxelles, 2018, p. 1.

⁷⁷ *Ibid.*

Ces mesures amènent à dire que si FRONTEX souffrait d'un problème de ressources humaines et opérationnelles propres et restait tributaire des contributions des États membres, ce qui maintenait ses actions sous la tutelle de ces États, la nouvelle agence vient corriger ces tares et rend ses actions autonomes. Selon la Commission européenne, cette nouvelle initiative de rendre la nouvelle agence libre vis-à-vis des États '' reflète une volonté politique forte de répondre aux défis qui se posent en matière de sécurité et de migration. Cela démontre aussi une capacité réelle de l'Europe à agir rapidement et fortement, lorsque la Commission, le Parlement, et les États membres vont dans la même direction ''⁷⁸.

L'Agence européenne garde-côtes et garde-frontières est réputée par ses actions en Méditerranée à travers ses patrouilles navales depuis sa mise en place. Depuis 2015, la crise méditerranéenne caractérisée par de nombreux trafics inhumains et le développement des réseaux mafieux en mer ne laisse pas indifférent les autorités européennes. Les opérations conduites par l'UE en mer Méditerranée ont permis de sauver plus de 400 000 personnes, de neutraliser 303 navires utilisés par les réseaux criminels et de déferer 89 passeurs et trafiquants présumés aux autorités italiennes⁷⁹ depuis la mise en place de la brigade garde-côtes et garde-frontières. Grâce au principe de la continuité administrative, plusieurs opérations seront menées par la nouvelle agence même si elles n'ont pas été créées en son temps, c'est le cas de l'opération Triton et de l'opération Sophia.

Il faut dire que l'opération Triton aide l'Italie dans le domaine des contrôles aux frontières, de la surveillance et des activités de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale. Sa zone d'intervention couvre les eaux territoriales d'Italie⁸⁰. Cette opération touche directement les migrants clandestins africains de par la proximité de l'Italie avec certains pays africains. Ses résultats peuvent être quantifiables. L'on enregistre 38 750 personnes secourues en mer de la période comprise entre les mois de janvier et août 2016. Parmi les opérations européennes visant à lutter contre l'immigration clandestine des jeunes vers la zone euro passant par la mer, il y'a eu ''l'opération Sophia'' qui touche directement et spécifiquement la jeunesse africaine. *European Union Naval Force Mediterranean* (EUNAVFOR MED) était le nom de départ de l'opération qui visait à surveiller la côte libyenne dans l'optique d'empêcher les migrants clandestins d'atteindre l'Europe.

⁷⁸ Commission européenne, *Rapport sur La nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes*, Bruxelles, 2017, p.2.

⁷⁹ Commission européenne, *Opérations de l'UE en mer Méditerranée*, Bruxelles, Octobre 2016, p.1.

⁸⁰ ANAJ-IHEDN, ''FRONTEX, symbole d'une gestion des frontières européennes en évolution'', <https://www.anaj-ihedn.org/publications/>, consulté le 30 janvier 2022.

Lancée le 22 juin 2015 par l'UE, la mission EUNAVFOR Med Libye a été renommée ‘‘ Sophia’’ le 28 septembre 2015 sur proposition de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Federica Mogherini⁸¹. Celle-ci prend le nom Sophia suite à la naissance d'une jeune fille dans un bateau d'embarquement le 24 août 2015. ‘‘Sophia est née d'une mère somalienne secourue avec 453 autres migrants débarqués le même jour, dans la soirée, au port de Tarente. Elle a reçu comme prénom le surnom donné au navire allemand en l'honneur de la princesse de Prusse Sophia De Schleswig-Holstein (8 avril 1866 - 28 avril 1952) ‘‘⁸². Pour montrer aux yeux du monde les actions de l'Union Européenne dans le cadre de la protection de la vie des migrants, la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Federica Mogherini, affirme :

Je vais proposer aux États membres de changer le nom de notre opération : au lieu de l'appeler EUNAVFOR MED, nous la désignerons par ce nom même, Sophia. Pour honorer la vie des personnes que nous sauvons, la vie des personnes que nous voulons protéger, et faire passer un message au monde entier : la lutte contre les trafiquants et les réseaux criminels est un moyen de protéger la vie humaine⁸³.

La Libye étant un pays qui reçoit de jeunes migrants africains venus de plusieurs horizons africains, le 20 juin 2016, le Conseil a prorogé jusqu'au 27 juillet 2017 le mandat de l'opération Sophia, et l'a renforcée en y ajoutant des tâches de soutien dont la principale est la formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne⁸⁴. L'objectif ici est de doter les garde-côtes libyens des capacités pouvant leur permettre de contrer la menace en Afrique pour ne pas atteindre l'Europe. Il faut noter que l'on peut également quantifier les résultats de cette opération de l'UE et l'on peut mieux les représenter sur la base d'un tableau. Les chiffres qui seront utilisés dans ce tableau sont les résultats de l'opération Sophia durant l'année 2016.

Tableau 4: Bilan chiffré de l'opération Sophia pendant l'année 2016

Actions menées dans le cadre de l'opération Sophia en 2016	Résultats en chiffres
Opérations de secours en mer	222
Nombre de migrants secourus	31 899
Nombre de navires appartenant aux trafiquants de migrants détectés	372
Nombre de navire détruits appartenant aux trafiquants de migrants	269

⁸¹ GRIP, ‘‘ La mission EUNAFVOR Med Libye : des critiques justifiées ?’’ www.grip.org , consulté le 30 janvier 2022.

⁸² EUNAVFOR MED, ‘‘ Opération Sophia en méditerranée’’, in www.eeas.europa.eu/eunavfor-med , consulté le 30 janvier 2022.

⁸³ *Ibid.*, p.2.

⁸⁴ Commissions européennes, *Force navale de l'Union européenne - Méditerranée Opération Sophia*, Bruxelles, 2016, p.2.

Nombre de bateaux en bois détruits appartenant aux trafiquants	40
Nombre de bateaux pneumatiques détruits appartenant aux trafiquants	225
Nombre de bateaux rapides appartenant aux trafiquants	4
Nombre d'individus arrêtés pour pratique de trafic humain	101

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données collectées dans une communication de M. Karamanli, sur le bilan de la politique migratoire et de la gestion des frontières extérieures de l'Union Européenne à la Commission Européenne, 22 février 2017.

Ce tableau réalisé sur la base des informations tirées d'une communication de la présidente de la Commission des affaires européennes, madame Marietta Karamanli, devant le Parlement montre que l'objectif de l'opération Sophia est d'empêcher les migrants d'entrer en Europe mais aussi à protéger la vie humaine en mer. Il montre également que malgré le déploiement de l'opération, la menace reste grande, car tous les réseaux des trafiquants ne parviennent pas à être détectés et que la menace perdure. S'il semble évident que l'échec des politiques de sécurisation des frontières extérieures Schengen est à l'origine de la construction de la politique migratoire au Cameroun, l'enjeu sécuritaire est également la clé de voute de construction de cette politique.

III- L'ENJEU SECURITAIRE COMME CADRE EXPLICATIF DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU CAMEROUN

La quête de la sécurité est aujourd'hui un mobile qui a favorisé la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen au Cameroun. Les migrations contemporaines dans leur dimension illégale ont pour effet pervers l'insécurité. Le discours politique de certains nationalistes de l'espace Schengen à l'instar de Marie Le Pen en France considère les migrants clandestins comme étant les vrais responsables du terrorisme en Europe. Pour mieux comprendre l'utilisation du concept de sécurité dans le champ migratoire, il est fondamentalement important d'élucider ce concept transdisciplinaire. Ainsi, l'on note que, la sécurité au sens de Barry Buzane renvoie à la poursuite de la liberté de toute menace⁸⁵. C'est également "le fait d'être ou de se sentir libre de menaces et de dangers⁸⁶". Les mutations lexicales de ce concept ont participé à la démonopolisation de l'Etat comme étant l'unique garant de la sécurité et aussi le seul acteur victime d'insécurité. C'est pour cette raison qu'elle a été sectorisée. Aujourd'hui on parle de la sécurité

⁸⁵ Battistella, *Théories des relations internationales*.... p.462.

⁸⁶ *Ibid*.

environnementale, de la sécurité humaine, de la sécurité sociale, de la sécurité économique⁸⁷, etc. L'insécurité qui naît dans les différents parcours migratoires concerne à la fois les Etats mais aussi les individus. Si l'on assiste à la mise en place "des complexes de sécurité régionaux"⁸⁸ au sens coopératif, le monde connaît aujourd'hui des complexes de sécurité migratoire multi acteur⁸⁹ au niveau régional et transrégional. C'est pour cette raison que cette partie s'intéresse à la sécurité des migrants en mettant en avant la crise de la sécurité dans le processus migratoire (A) mais aussi le phénomène de la vente des migrants et de la fuite des cerveaux (B).

A- L'enjeu sécuritaire comme paradigme explicatif de la mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun

Pour démontrer dans un raisonnement scientifique comment l'enjeu sécuritaire a été à l'origine de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen, cette partie mettra en exergue le trafic des réseaux de passeurs (1) mais aussi à la crise de la sécurité humaine dans les routes migratoires (2).

1-Les trafics des réseaux de passeurs : un mobile de mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun

En matière de migration, il existe deux types de passeurs. Il y'a des passeurs illégaux et des passeurs qui sont des institutions accréditées par les Etats. Ceux qui exercent dans l'illégalité sont des individus qui profitent des biens faits de la mondialisation pour mener leurs activités illicites à l'échelle internationale. La forte demande migratoire des jeunes a fait naître d'autres secteurs d'activités illicites. Il s'agit des grands groupes transnationaux qui échappent à la vigilance et au contrôle des autorités étatiques qui vendent le rêve aux migrants qu'ils ont une solution facile et rapide à leur situation. Ces réseaux criminels interconnectent de manière vicieuse les pays d'origine, de transit et d'accueil mais également les continents. Ce sont des groupes d'individus qui se lancent dans le trafic des migrants, dans la fourniture de faux documents, dans la promotion des emplois à l'étranger et parfois dans la vente des migrants tombés dans leur nasse.

⁸⁷ E. Dufès, " Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives" in <https://www.google.com/url?esrc=s&q=&rct=j&sa=U&url=http://pnrs.ensosp.fr/content/download/32491/54710/8/file/PNRS-Article>, consulté le 8 Avril 2022.

⁸⁸ S., Le Gouriellec, " Sécurisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique" in *Etude internationale*, Volume 49, numéro 1, 2018, P.87.

⁸⁹ Le concept Complexe de sécurité migratoire multi acteur, que nous développons ici s'inspire des travaux de Barry Buzane. Il renvoie aux interactions de sécurité migratoire qui se construisent entre les Etats d'origine, d'accueil et de transit en synergie avec les autres acteurs de la chaîne.

Le processus de recrutement des migrants utilisé par ces groupes d'individus est connu. Les recrutements peuvent se faire par les affiches publicitaires de promotion de voyage en Europe et d'autres pays, au niveau des frontières des différents Etats mais également à travers l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information, d'où l'émergence de ce qu'on appelle les cybers passeurs. L'utilisation de ces modes de voyage prend de l'ampleur en milieu social camerounais par le fait que les jeunes désireux d'obtenir le précieux papier qui est le visa s'entassent devant les ambassades et consulats pendant des semaines et des mois malgré les intempéries naturelles (pluies, soleil ardent) et sortent de là avec beaucoup de déception sur le plan psychologique. Certains estiment que les conditions de refus d'attribution de visa aux candidats à l'émigration ne sont plus claires et peu convaincantes et trouvent en cela la matérialisation d'une injustice.

Cette déception, voire cette frustration, désoriente les jeunes et fait d'eux des proies faciles pour ces groupes criminels structurés autour de personnes sans foi ni loi. Compte tenu de leur ferme conviction de regagner l'Europe voire l'espace Schengen, ils vont faire confiance à des intermédiaires qui parfois ne connaissent pas l'Europe, mais qui sont en contact avec des réseaux d'organisations criminelles dont la spécialité est le trafic des migrants. N'ayant pas inspecté de façon minutieuse pour savoir si certains candidats à l'émigration ont regagné l'Europe par ce canal, les migrants interviewés et qui ont emprunté ces réseaux ne s'en sont pas sortis dans la plupart des cas. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre le témoignage de la jeune migrante Massabe Rafiatou :

Je suis diplômée de l'Institut supérieur Siantou en finance-banque. J'avais eu l'assurance que je devais avoir du travail en quittant le Cameroun, arrivé au Mali, je n'ai pas eu de travail, c'est là où mon calvaire commence. C'est ainsi que j'ai fait confiance à une autre personne pour l'Algérie. Arrivée en Algérie, je ne pouvais plus continuer pour atteindre l'Europe car je n'avais pas de papiers valides et c'est là que mon aventure a pris fin.⁹⁰

La force de ces réseaux de passeurs réside dans la promotion des voyages à l'étranger à travers des affiches publicitaires. Ils profitent de la naïveté des jeunes qui parfois sont impatients et ne veulent pas se décourager dans leur projet de voyage ; ils s'engagent à leur faire confiance. La rareté des visas, le taux financier exigé par les ambassades pour s'assurer de la sécurité du potentiel migrant une fois dans son pays d'accueil poussent les jeunes à ne plus emprunter les procédures normales ou légales. Pourtant, la convention de Vienne de 1961 qui encadre les relations diplomatiques entre les Etats n'octroie pas la compétence à d'autres

⁹⁰ Rafiatou Massabe, 28 ans, Migrante irrégulière de retour au Cameroun, entretien à Yaoundé le 4 mars 20122.

réseaux ou structures de délivrer des visas de séjour ou de travail aux migrants. L'entrée d'un individu dans un autre Etat se fait uniquement par l'autorisation délivrée par la représentation diplomatique de l'Etat d'accueil qui est dans le pays d'origine du migrant. Pour mieux comprendre le processus de recrutement de ces réseaux, il suffit de se rendre dans des espaces publics où il y a une forte concentration de jeunes tels que les universités dont les murs perdent parfois leur peinture pour prendre la couleur des affiches qui appâtent les migrants. C'est le cas de l'entrée principale de l'Université de Yaoundé 1 où l'on peut lire, voir et retrouver de telles affiches :

Photo 2: les affiches des promoteurs de voyage et d'emploi international sur le mur de l'entrée principal de l'Université de Yaoundé 1



Source : Cliché d'Alfred Ekani, Yaoundé le 18 septembre 2022.

Il s'agit des méthodes qui libèrent le migrant dont les chances sont limitées pour obtenir le visa selon les procédures régulières dans les ambassades. Car, si l'ambassade cherche à se rassurer du pouvoir financier du migrant lui permettant de survivre pendant ses premiers jours dans l'Europe Schengen, ceci semble ne pas être la préoccupation de ces réseaux que les jeunes obsédés de l'Europe vénèrent et considèrent comme les hommes de la

situation lorsqu'ils n'ont pas accès au visa par le biais des représentations diplomatiques. Dans cet ordre d'idée, Alpes Maybritt Jill renseigne que :

Au Cameroun anglophone, les candidats à l'émigration voient dans les " migration brokers"⁹¹ " des personnes permettant à d'autres de réussir. Sans ces " patrons " ou " parrains", l'accès au " bush"⁹² " reste généralement impossible. Par conséquent, l'intermédiaire n'est pas considéré comme " l'autre", mais comme l'allié dans la quête d'une mobilité à la fois géographique et sociale par ceux qui n'ont qu'une faible chance d'obtenir ne serait-ce qu'un visa pour un projet de voyage intercontinental. (...) Si les candidats au départ leur vouent donc une grande admiration, s'ils leur accordent une grande confiance, celle-ci n'est pourtant pas sans limites (...) Le facilitateur que les candidats espèrent rencontrer est donc l'authentique big man, l'" homme puissant", jouissant d'un pouvoir avéré et d'un réseau international qui lui permettront réellement de faire voyager d'autres personnes⁹³.

L'on constate que c'est à partir du Cameroun que les candidats à la migration clandestine entrent en contact avec les "coxers"⁹⁴. Dans l'organisation des réseaux de passeurs, il existe deux types de coxers selon C. Oumar Ba : il y a des coxers appelés " les coxers appelés aussi passeurs, qui aident les migrants à traverser les frontières et trafiquent des devises. On les rencontre essentiellement au niveau des frontières : Bénin-Nigeria, Nigeria-Cameroun et Cameroun-Gabon⁹⁵", et l'autre type de coxer est appelé "les coxers ou mer-langue-, c'est-à-dire maître de la langue regroupe des hommes chargés de trouver des clients aux transporteurs, aux agences de voyage⁹⁶". Les intermédiaires transfrontaliers assurent donc le passage aux migrants pour entrer illégalement dans des pays de transit contre des sommes d'argent et participent au développement des réseaux migratoires par le Sahara. Henri Yambene Bomono, suite aux résultats de son enquête, pense que ces passeurs ont rendu les réseaux de transit très complexes et diversifiés. Ayant eu le privilège de consulter les archives personnelles d'un migrant clandestin, il en ressort de cette lettre fournie par des passeurs à un migrant camerounais qui avait pour destination l'Espagne que les différents arrêts et montant au cours du voyage se présente ainsi qu'il suit :

⁹¹ Selon l'auteur l'expression migration brokers désigne une migration engagée par des personnes intermédiaires. Ils sont littéralement appelés les courtiers, les facilitateurs rémunérés ou les organisateurs logistiques du projet migratoire.

⁹² Bush est une expression utilisée par l'auteur qui signifie la brousse. Il est question ici de procéder à une émigration par la brousse. C'est-à-dire prendre la route du désert.

⁹³ Alpes Maybritt Jill, "Payer pour émigrer : les intermédiaires de la migration au Cameroun", in *Autrepart*, 2013/3 N° 66, p.88-89.

⁹⁴ Coxer est une expression pour désigner des intermédiaires entre les migrants et les transporteurs.

⁹⁵ Cheikh Oumar ba, "Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais au Cameroun" in *Monde en développement*, n°91, 1995, p. 32.

⁹⁶ *Ibid.*

A. Douala-Kumba (1500 frs CFA), Kumba-Mamfé (4000 frs CFA), Mamfé-Ekok (4000 frs CFA), Ekok est la frontière du Cameroun avec le Nigeria, premier transit où doit se faire le change de monnaie (1000 frs CFA = 140 naira), Ekok-Ikom, situé au Nigeria. Il est précisé au migrant sur le document « Si tu arrives dans la nuit, tu dors à l'Hôtel X où la nuitée coûte sensiblement 2000 frs soit 280 naira ». Ikom-Igosa (280 naira), Igosa-Joss Plateau (200 naira soit 1500 frs CFA). « Si tu arrives dans la nuit, tu dors à la gare ». Joss-Kano (340 naira soit 2100 frs). « Arrivé à Kano, tu prends la moto à 20 naira et tu demandes qu'on te dépose à SABC garianthoul, tu vas dans la boîte de nuit appelée » Cameroon" et tu demandes Yacouba, c'est lui qui te dira comment faire pour traverser ». Kano-Maradi au Niger (600 naira, environ 2500 frs CFA). » Tu prends le visa pour le Niger à 16000 frs, tu échanges l'argent à Maradi plus précisément à la gare où 1000 frs = 800 AC «. Maradi-Tahoua = 2500 frs ; Tahoua-Agadez (5000 frs). » Si tu changes l'argent, 800 frs CFA = 100 dinars «. » Demande Isiakou, tu prends le contact avec lui et il te guidera ». Arlet-Tamanrasset en Algérie (2500 frs), » Arrivé à Tamanrasset, tu demandes la place du Tchad, une fois arrivé, tu demandes le ghetto Camerounais où on vend les cartes consulat d'Algérie à 800 frs CFA «. Tamanrasset-In Salah (500 dinars soit 4000 frs CFA, In Salah-Ghardaïa 400 dinars = 3200 frs CFA. » Arrivé à Alger, tu demandes l'ambassadeur Mr BENIN Charles «. Alger-Oran (400 dinars = 3200 frs CFA). » NB : Oran - Las Palmas 25000 frs CFA soit environ 3000 dinars par bateau. Arrivé à Las Palmas, tu vas au marché, tu demandes aux vendeurs de pizza Monsieur Keita. Total dépensé = 88 600 frs CFA « B) Kousseri → N'Djaména (Tchad) prévoir passeport + vaccination → frontière Niger → Agadez au Niger → frontière Algérie : prévoir dinars ; 1000 frs CFA = 110 dinars algérien → Tamanrasset en Algérie → In Salah en Algérie → Bechar en Algérie → frontière Maroc (prévoir dirhams : 1000 frs CFA = 16 dirhams) → Meknes au Maroc → Rabat → Détroit de Gibraltar (5 km de l'Espagne) → Malaga → Valence. NB : Pour le transfert d'argent, allez à Western Union de SGBC⁹⁷.

Cette lettre donne des informations suffisantes pour comprendre la relation qui existe entre les migrants et les passeurs. Face à cette complexité du système de fonctionnement des réseaux de passeurs, le Cameroun va donc se déployer auprès des autres acteurs pour combattre de façon efficace et durable ces réseaux fournisseurs de migrants clandestins dans des pays tels que l'Espagne, l'Italie passant par des pays africains dits de transit. La conséquence de cette expansion des réseaux de passeurs dans l'émigration internationale des jeunes camerounais vers l'Europe Schengen est la résurrection de l'esclavage dans les pays de transit tels que la Libye, où est mise en péril de la sécurité humaine, d'où l'engouement de nombreux acteurs à agir.

⁹⁷ H. Yambene Bomono, "Filières migratoires transsahariennes du Cameroun vers le Maghreb", in *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 13 | octobre 2011, mis en ligne le 12 octobre 2011, consulté le 15 janvier 2022.

2-La crise de la sécurité et dignité humaine humaine à travers la vente et le trafic des migrants

Les politiques publiques internationales connaissent une très grande influence des organisations internationales. Elles agissent tant au niveau de leur conception jusqu'à leur implémentation. Ces regroupements des Etats travaillent en synergie pour défendre un certain nombre de valeurs. Ces valeurs reposent sur un ensemble de documents juridiques qui fondent leurs différentes actions. C'est ce qui fait de la dignité humaine une préoccupation majeure dans l'externalisation des politiques européennes au Cameroun par exemple. La migration clandestine est devenue une activité qui met à mal l'application de ce concept. Pourtant, en ce siècle du cosmopolitisme, tout potentiel migrant ne devrait pas subir des actes d'indignation dans son élan de mobilité internationale. Compte tenu du taux élevé des jeunes en quête d'un espace économique viable, la migration internationale des jeunes africains devient un phénomène qui ne prend en compte ni la sécurité ni la dignité humaine. La marée humaine, qui occupe les lisières de la Méditerranée aujourd'hui, fait de potentiels migrants des orphelins de la sécurité (sanitaire, alimentaire, etc.). Ce qui interpelle la vigilance des acteurs de la communauté internationale en général et les différents pays qui sont directement concernés en particulier.

Pour mieux comprendre ce phénomène, il semble important de procéder à un déblayage du concept de "sécurité humaine". Il s'agit de la protection de la vie d'un être humain aux intempéries de toute nature. Ce concept est un nouveau paradigme qui voit le jour en 1994, dans un rapport du Programme mondial pour le développement humain (PNUD). Il consacre le passage de la sécurité des Etats à la primauté de la sécurité des individus à l'intérieur de ces Etats. Selon le PNUD, pour comprendre le concept de sécurité humaine, il faut se référer aux éléments tels que : " Un enfant qui ne meurt pas, une maladie qui ne se propage pas, un emploi qui n'est pas supprimé, une tension ethnique qui ne dégénère pas en violence, un dissident qui n'est pas réduit au silence. La sécurité humaine n'est pas une question d'armement, mais une question de vie humaine et de dignité⁹⁸".

Le concept de sécurité humaine renvoie le plus à la sécurité sociale des individus. On parle de sécurité humaine lorsque les citoyens d'un Etat ou d'une sous-région subviennent à leurs besoins basiques. De façon plus claire, "la sécurité humaine prévaut lorsque les individus vivent à l'abri de la peur engendrée par les conflits, le terrorisme, la criminalité, les

⁹⁸ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p.23.

catastrophes naturelles, les maladies infectieuses, etc., et lorsqu'ils sont à l'abri du besoin, c'est-à-dire qu'ils ne souffrent pas de la pauvreté, de la malnutrition, d'une éducation insuffisante ou d'une santé précaire⁹⁹”.

Pour mieux comprendre l'application de ce concept dans le domaine migratoire, il faut voir comment les vies et la dignité des jeunes migrants africains sont exposées aux intempéries durant leur parcours migratoire. Compte tenu de la communautarisation des destins qui existent sur la scène internationale, de nombreux acteurs de la chaîne migratoire agissent pour éviter que la vie et la dignité des migrants soient à la disposition de l'autel des holocaustes. Autrement dit, la vie des migrants africains en général et le migrant camerounais en particulier ne soit entre les mains des trafiquants d'êtres humains, ou alors sacrifiée dans le désert ou dans la Méditerranée. D'où l'urgence de protéger ces vies sans aucune condition.

En effet, le droit international humanitaire vient conforter ces thèses de la sécurité des migrants avec de nouveaux paradigmes à l'instar de la “responsabilité de protéger”. S'il est évident que la situation des jeunes migrants africains met en péril leur vie et leur dignité, le droit international leur consacre une protection en tant qu'être humain, c'est ce qui explique l'intervention humanitaire de certains acteurs le cas de l'UE au sujet des migrations en Afrique. L'action de l'UE ici se résume en une intervention humanitaire, car les droits des migrants sont bafoués par des personnes sans foi ni loi au niveau de ses frontières. Protéger “les populations menacées¹⁰⁰” au cours de leur migration devient un devoir, voire un impératif catégorique pour tous les acteurs internationaux. Les Etats européens étant parmi les pays signataires du protocole de Palerme¹⁰¹ qui vise et oblige les Etats à agir contre les trafics illicites d'êtres humains en mer, leur action de sécurisation des vies y devient de plus en plus compréhensible.

Ce protocole, dans son article 16, prévoit l'obligation de préserver et de protéger les droits des victimes du trafic illicite, en particulier le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, une attention particulière étant prêtée aux besoins spéciaux des femmes et des enfants¹⁰²”. À partir de ce protocole, l'on peut comprendre pourquoi la crise de la sécurité des migrants

⁹⁹ JICA-World, *Repenser la sécurité humaine dans le contexte actuel*, Paris, 2021, p.3.

¹⁰⁰ E. M. Mbonda, “La sécurité humaine et la “responsabilité de protéger” : vers un ordre international plus humain ?” : [:///D:/CollResp2Protect.pdf](#), consulté le 8 mars 2022.

¹⁰¹ Le Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

¹⁰² Parlement Européen, *Les migrants en Méditerranée : la protection des Droits de l'Homme*, Paris, 2015, p.29

africains constitue une pilule difficile à avaler pour les acteurs nationaux, sous régionaux et internationaux. Dès lors, comment rester indifférent lorsque de jeunes africains sont victimes de noyade, d'une famine de haute intensité, perdent tragiquement leur vie au large de l'Espagne et de l'Italie ?

Toutefois, la sécurité humaine dans le domaine migratoire, n'est pas forcément lié aux intempéries auxquelles les migrants font face durant leur parcours migratoire. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unies d'Amérique, l'analyse voire la perception des migrations a changé sur la scène internationale. Si le couple conceptuel migration-terrorisme avait du mal à se confirmer ou à devenir vulgaire dans les débats publics, ces attentats viennent lever ce masque. La transnationalisation du terrorisme via les migrations devient une réalité. L'étranger devient de plus en plus une menace voire un potentiel terroriste et met en mal la sécurité humaine dans sa zone d'accueil. Seul le migrant n'est plus en insécurité. L'accueil des étrangers n'est plus une valeur partagée. Le terrorisme a sonné la cloche de la fin de l'hospitalité dans les discours politiques nationalistes et dans des sociétés d'accueil. Le nouveau couple conceptuel migration-sécurité va voir le jour.

Les menaces causées par les combattants transnationaux c'est-à-dire des personnes qui se rendent dans un Etat autre que leur Etat de résidence ou de nationalité pour effectuer, entreprendre des activités terroristes¹⁰³ ont fait que les Etats refondent leur politique de sécurisation des frontières. La migration étant devenue un catalyseur du terrorisme, le monde connaît une forte militarisation des frontières. Ceci par le fait que les groupes terroristes via les migrations exportent des disciples et importent les techniques d'attaques et d'opérations dans leurs différentes sociétés d'accueil. Pour s'en convaincre on peut se référer aux écrits de Yebega Ndjana lorsqu'il dit : " fort de cette possibilité d'étendre ses succursales et de punir le maximum d'impies, les entrepreneurs extrémistes de *Daech* mettent sur pied une stratégie de recrutement international et d'exportation des apôtres¹⁰⁴". Ce phénomène d'import et d'export des terroristes à travers les migrations met en mal la sécurité des Etats, et des individus dans le globe. Ceci participe également au changement de paradigme. Le couple migration et développement tend à perdre sa valeur au détriment de l'aspect pervers des migrations dans la mémoire collective des citoyens du monde.

¹⁰³ Y. Yebega Ndjana, " Lutte contre le terrorisme et reconfigurations des législations migratoires en Afrique" in A. D. Olinga, *Droit international, droit nationaux et lutte contre le terrorisme en Afrique*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017, p.170.

¹⁰⁴ *Ibid.* p.171.

L'attentat de Nice, de Charly hebdo en France par exemple ont montré aquels points les populations de l'espace Schengen étaient en insécurité à cause de la présence des migrants illégaux. L'espace Schengen étant une zone où les frontières internes n'existent pas, le risque d'insécurité causé par la migration est très grandissant. Par conséquent, pour sécuriser leurs citoyens et la souveraineté des différents Etats, les mesures de contrôle très strictes seront prises. La circulation des faux réfugiés dans l'espace Schengen crée une augmentation des cas de violence, de banditisme et d'actes terroristes dans l'espace Schengen. Les discours politiques convergent vers une pensée unique celle de la responsabilité des migrants clandestins dans le développement terroriste en Europe. L'exploit de certains sans papiers en France telle que Mamadou Gassama n'est pas chanté en longueur de journée.

Le discours qui fait l'unanimité est celui de la criminalisation migratoire. Un discours qui conforte très largement l'idée reçue, selon laquelle le développement du terrorisme en Europe serait dû, en grande partie, à une gestion trop laxiste de la liberté de circulation, appelant à une refonte totale de l'espace Schengen¹⁰⁵. Les principes et exigences du droit international obligent les Etats à protéger, non seulement les migrants dans leur parcours, mais aussi les populations hôtes. A l'aune de la montée en puissance du terrorisme, les Etats ont une mission double à savoir : la protection des frontières pour la sauvegarde de leur intégrité, et la protection des individus contre toute attaque terroriste. C'est ainsi que toute politique migratoire doit être en harmonie avec les règles fondamentales du respect des droits de l'homme. Le centre des Nation Unies pour la lutte contre le terrorisme le réitère en ces termes :

Les États doivent veiller à ce que les politiques relatives à la sécurité et à la gestion des frontières et les déclarations politiques portant sur le contrôle des frontières ou les migrations ne fassent pas d'amalgame entre la menace terroriste et les migrants, les réfugiés ou les personnes originaires de certains pays ou appartenant à certaines communautés religieuses ou ethniques. Il n'y a pas lieu de faire preuve de méfiance sans raison à l'égard des personnes qui voyagent d'un pays à un autre, quel que soit leur statut, car cela pourrait inciter les agents de la police des frontières à les traiter différemment, et risquerait de porter atteinte à leur dignité et à la protection effective de leurs droits fondamentaux. La diabolisation et la criminalisation des migrants et des réfugiés dans certains pays ont entraîné une aggravation de la discrimination et de la xénophobie. Conformément au droit international des droits de l'homme, les discours haineux sont interdits¹⁰⁶...

¹⁰⁵ V. Geisser, "Immigration et terrorisme : "corrélation magique" et instrumentalisation politique" in *migrations Société*, N° 182, p. 8.

¹⁰⁶ Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, *Manuel sur les droits de l'homme et les contrôles effectués dans le cadre de la sécurité et de la gestion des frontières*, in <http://www.un.org/fr/counterterrorism/>, consulté le 10 Avril 2022.

La question du terrorisme dans l'analyse migratoire complexifie davantage la gouvernance des migrations en Afrique et dans le monde. La menace terroriste pousse les Etats à avoir des politiques migratoires qui vont parfois à l'encontre des droits de l'homme. Pourtant, l'Etat étant que garant de la sécurité des individus et de sa propre sécurité doit agir en conformité avec les principes du droit international. Autant la sécurisation des sociétés devient un enjeu du siècle, la promotion de la migration s'impose aux Etats au regard du niveau d'interconnexion des différents acteurs internationaux. Les phénomènes tels que la vente des migrants, voire leur surexploitation sur les différentes routes migratoires et la fuite des cerveaux sont également au cœur de la mise sur pied d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun. La lutte contre ce type de dérive ne saurait être efficace si le Cameroun s'engage à mener ce combat de façon unilatérale.

B- La surexploitation des migrants sur les routes migratoires et le phénomène de la fuite des cerveaux : un catalyseur de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen

L'objectif premier de cette articulation est de montrer comment le phénomène de la surexploitation des migrants (1) et de la fuite des cerveaux camerounais vers l'Europe (2) a influencé la mise sur pied d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun.

1-La résurgence de l'esclavage des jeunes migrants : un code de compréhension de la mise sur pied d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun

L'un des défis du siècle en Afrique est la restauration de l'ordre démocratique en Libye dans un contexte où, depuis 2011, l'autorité étatique est sous la dictature des groupes armés tenus par des individus. La situation sécuritaire qui est loin d'être stabilisée en Libye met à mal la pratique de la bonne gestion migratoire dans ce pays de transit. Pourtant, la particularité des pays de transit est qu'ils accueillent les migrants venus d'Afrique subsaharienne et d'ailleurs, et qui veulent traverser la Méditerranée pour entrer en Italie, porte d'entrée de la zone euro. Il s'agit d'un point de rencontre des migrants venus de plusieurs horizons. Compte tenu de la situation chaotique qui règne dans ce pays, les migrants clandestins sont accueillis par des groupes armés et reçoivent un traitement inhumain qui frise l'esclavage. Le trafic d'êtres humains pratiqué sur ce territoire est le fait d'individus qui utilisent de jeunes Africains comme moyen pour assouvir des intérêts financiers égoïstes ou personnels. L'on parle alors de la résurgence de l'esclavage dans ce milieu, dans la mesure où, en ce 21^{ème} siècle, alors qu'on croyait que ce fléau constitué de torture et d'humiliation héroïquement vaincu, certains Africains ont profité de l'instabilité en Libye et de la misère

des migrants dans le désert pour recommencer la vente ou le trafic d'êtres humains. La lutte contre cette pratique a été érigée en cause humanitaire internationale, d'où l'intervention des acteurs humanitaire du système monde. Le retour du trafic des êtres humains est une pilule difficile à avaler pour la communauté internationale. Depuis 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui, en son article 4, stipule que : " Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes". Ensuite, l'article 5 prévoit que : "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants"¹⁰⁷. Le marché des êtres humains qui se développe en Libye par exemple devient intolérable et demande une action commune voire collective entre les pays d'origine, de transit et d'accueil pour une réponse appropriée à la menace.

Par la suite, peut noter que la traite des migrants n'est pas une affaire récente. Elle atteint son apogée et attire l'attention du monde en novembre 2017, grâce à une vidéo diffusée par la chaîne de télévision américaine CNC, montrant le déroulement d'une vente aux enchères des êtres humains dans ce pays. Selon le journal *Le Monde*, la vente aux enchères des migrants comme esclaves, en Libye, obéit à la demande des acheteurs. Dès cet instant, la question suivante pose dans ce marché des migrants : " Qui a besoin d'un mineur ? C'est un mineur, un grand homme fort, il va creuser"¹⁰⁸. Après la diffusion de cette vidéo, les résultats des enquêtes qui ont été menées ont montré que plus de 17.000 migrants étaient détenus en Libye¹⁰⁹ par des trafiquants qui les vendaient à des sommes allant de 500 à 700 dinars libyens. Les migrants vendus comme esclaves travaillaient dans de vastes plantations détenues par de grandes personnalités, des entreprises ou des éleveurs, pour ce qui était des hommes. Quant aux femmes migrantes, elles étaient utilisées pour satisfaire les appétits libidinaux des passeurs, des trafiquants ou bien de tierces personnes. Cette instrumentalisation sexuelle de la femme est dénoncée non seulement par des Organisations internationales comme l'Union Européenne, mais aussi par des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Ce nouveau esclavagiste obéit aux mêmes pratiques que l'ancien qui a secoué le monde avant et pendant la période coloniale. Deux instruments de cet esclavage retiennent

¹⁰⁷ Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 1948.

¹⁰⁸ Le Monde, Libye : des migrants vendus aux enchères comme esclaves, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/15/libye-des-migrants-vendus-aux-encheres-comme-esclaves_5215509_3212.html , consulté le 15 février 2022.

¹⁰⁹ P. De Gendt, "Migrations et esclavage moderne", www.lesitinerrances.com , consulté le 15 février 2022.

l'attention de tous : il s'agit des prisons libyennes et de la vente des migrants. Teka André Junior Vivian, ancien migrant clandestin ayant fait les prisons libyennes, témoigne :

Mon frère, la prison en Libye c'est l'enfer des vivants, Kodengui au Cameroun c'est le Hilton. J'ai fait trois prisons en Libye : la prison de Millita, la prison de Gllilane et la prison de Tripoli. J'ai perdu confiance que j'allais encore vivre sur terre. En réalité, ce sont des passeurs et trafiquants d'êtres humains qui nous faisaient changer de prison. Ils nous maltrahaient (bastonnade, famine, viol, etc.). Et pour avoir un semblant de liberté, ils nous vendaient à de modiques sommes d'argent pour aller travailler comme ouvriers dans de grandes plantations (tomates, oignons, etc.). Une fois que ton contrat finissait dans un champ, tu étais déjà exposé à une nouvelle arrestation pour être vendu à nouveau. C'est lorsque nous sommes capturés, exploités dans ces prisons que les passeurs et trafiquants appellent nos familles pour demander des sommes d'argent pour notre pseudo libération¹¹⁰.

Dans la même veine, des témoignages sur le traitement inhumain réservé aux migrants clandestins en Libye, le président de l'Organisation pour l'éveil des jeunes et la traite des personnes (OEMIT), Toukam Jean Bernard, raconte :

Quand je suis arrivé en Libye, que je croyais être un pays prospère, j'ai découvert la terreur pendant plusieurs mois. J'ai d'abord été kidnappé avec mes compagnons de voyage, ensuite nous avons été vendus à des trafiquants qui nous ont exploités pour des travaux forcés. Beaucoup parmi nous sont décédés du fait de la maltraitance, des abus de toute nature ou encore par simple exécution. J'ai pu m'enfuir plusieurs fois, mais j'ai encore et toujours été kidnappé, puis revendu à d'autres trafiquants¹¹¹.

La migration irrégulière plonge la jeunesse africaine dans un nouveau système d'esclavage. Sa particularité est qu'il s'agit d'un esclavage pratiqué par des fils d'Afrique eux-mêmes, qui poursuivent des intérêts nombrilistes. Ils vendent leurs frères qui sont à la recherche de meilleures conditions de vie dans un autre continent. Cette agonie humanitaire ne pouvait laisser les acteurs internationaux indifférents, d'où l'urgence d'agir en Afrique pour mettre fin à cette pratique odieuse qui semble ne pas finir. La protection de la dignité humaine devient donc un argument qui légitime l'action de l'Union européenne. La prison est un centre de confinement par excellence pour garder des migrants en attendant que les familles régissent contre des sommes d'argent ou alors vendre ces derniers en fonction des demandes. Dans la plupart des pays de transit en Afrique, l'enferment arbitraire des migrants a toujours été au cœur de la politique de lutte contre l'émigration irrégulière. Ce sont des lieux où les droits fondamentaux des migrants sont bafoués vu que les détentions ont parfois une

¹¹⁰ Entretien avec Junior Vivian Teka André, 30 ans, Migrant clandestin de retour au Cameroun, Yaoundé, le 9 janvier 2022.

¹¹¹ Entretien avec Jean Bernard Toukam, 32 ans, Migrant irrégulier de retour et Président de l'OEMIT, Yaoundé le 20 novembre 2021.

durée illimitée¹¹². L'enjeu sécuritaire qui est au cœur de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe, ne se limite pas à la sécurité des hommes. On peut également parler d'enjeu sécuritaire au sens du développement de l'Etat. Une fois frappé par le fléau de la fuite des cerveaux, l'Etat camerounais s'auto maintient dans sa posture de pays sous développé.

2- Limiter la fuite des cerveaux : un mobile de mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen

La fuite des cerveaux fait partie des éléments qui ont présidé la mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun. C'est un phénomène dont la perception est très paradoxale. Pour le qualifier de mauvais ou de bien, il faut prendre une position et choisir ses lentilles pour faire sa lecture. Les lentilles étatiques montrent qu'il s'agit en réalité d'un facteur de sous-développement pour un pays comme le Cameroun. Par contre, pour un migrant c'est une libération, l'occasion cruciale de mener une vie décente et soutenir sa famille. Les lentilles mondialistes vont également montrer qu'en réalité il ne s'agit pas d'une perte. Si l'individu n'est plus citoyen d'une nation, il est libre et il est normal de mettre son intelligence à la disposition de l'Etat ou de la société de son choix. Cette étude ne cherche donc pas à mettre en exergue ou de confronter les trois perceptions. Seule la perception étatique est au cœur des analyses qui suivent. Evoquer ce phénomène ici nécessite en amont de faire une clarification de ce concept qui prête à confusion non seulement dans le champ migratoire mais aussi pour un profane qui perçoit les concepts au premier degré.

Le concept de fuite de cerveaux n'est qu'un abus de langage. De façon mécanique et logique un cerveau ne peut pas sortir du corps humain pour fuir. Brice Arsène Mangou s'inspirant des propos de Cheick Modibo Diarra directeur exécutif de la firme Microsoft, pose une question fondamentale concernant ce concept devenu très célèbre dans les instances scientifiques, internationales et dans le langage populaire. La question est de savoir : Un cerveau fuit pour aller où ?¹¹³ Cette interrogation qui a pour intention de montrer à quel point il est quasiment impossible qu'un être humain se débarrasse et son cerveau qui après s'en va ailleurs et même dans un autre Etat. Cette polémique peut être considérée pour certains comme un non-sens. Elle montre à quel point le concept de fuite de cerveau ne fait pas

¹¹² G. Jacques, Sara Prestianni, Messaoud Romdhani, *Libye en finir avec la traque des migrants*, Paris, Migreurop, 2012, p.46.

¹¹³ B. A. Mangou, " La fuite des cerveaux : exil force ou mal être de l'intellectuel africain ?". 2021 in <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-03177033> , consulté le 10 Avril 2022.

l'unanimité. L'utilisation voire la consommation sans critique des concepts construits par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses démembrements fait en sorte que l'Afrique et ses chercheurs consomment des concepts qui ont une signification péjorative sans toutefois décrire la vraie réalité. Ce concept de fuite de cerveau a pris plusieurs appellations en fonction de la sensibilité et des réalités sociolinguistiques de chacun. Dans certaines publications pour parler de la fuite des cerveaux les auteurs parlent "l'exil des cerveaux", de "l'exode des cerveaux"; "la vente des cerveaux", le "*Brain drain*"; "*skilled transients*"; "*transit brain drain*". Toutes ces appellations péjoratives renvoient quasiment à la même réalité, et ne peuvent pas expliquer clairement pourquoi ce phénomène est toujours présent sous l'angle néfaste.

De façon plus précise, le concept de fuite de cerveaux renvoie à "l'émigration des travailleurs qualifiés, des universitaires et autres intellectuels, vers d'autres pays, pour diverses causes"¹¹⁴. La définition émise par de nombreux auteurs concorde avec celle-ci. Ceci pour dire que dans la conception générale, la fuite des cerveaux n'est que l'émigration des personnes voire même des professionnelles hautement qualifiées. Hors, de façon logique et rationnelle, cette définition sortie des moules institutionnelles et universitaires du système capitaliste est partielle malgré qu'elle ait été transposée et acceptée dans les sociétés du tiers monde. Pour s'en convaincre de la consommation de cette mauvaise définition du phénomène, il faut se référer à la catégorisation faite par Marc Rwabahungu alors secrétaire général de l'Assemblée Nationale (AN) burundaise. Selon lui le phénomène de la fuite des cerveaux concerne deux types de migrants à savoir :

- Des personnes ayant un niveau d'instruction élevé qui émigrent des pays en voie de développement pour s'unir à la main d'œuvre de ceux plus développés ;
- Des étudiants qui, pour des études ou une formation, se transfèrent dans des pays plus développés en décidant ensuite d'y rester¹¹⁵.

La fuite des cerveaux n'est pas uniquement une question d'émigration Sud-Nord. D'ailleurs la division arbitraire du monde fait en sorte que les pays économiquement stables se retrouvent dans le tiers monde ou alors dans le lot des pays sous-développés. Les

¹¹⁴ Assia Iallouchen, "L'exode des cerveaux africains et le défi du développement : la marche à rebours" in *Revue Économie, Gestion et Société*, N°9 juin 2017, p.4.

¹¹⁵ M. Rwabahungu, "La fuite des cerveaux : un facteur important du sous-développement" communication faite à l'occasion de l'Association des secrétaires généraux des parlements, session de Session de Nusa Avril/mai 2007, p.3.

migrations Sud-Sud, Nord-Nord, Nord-Sud peuvent également faire l'objet de fuite de cerveaux. Ce qui est à l'origine de ces migrations est la disponibilité des offres viables à forte rémunération. Un marché de travail aéré avec toutes les conditions de travail réunies se trouvant dans un pays du Sud peut faire en sorte que les professionnels du Nord viennent au Sud. La faible rémunération d'un employé dans une société favorise la mobilité de ce dernier pour vendre son expertise dans une société qui peut mieux reconnaître sa valeur. Des sociétés privées qui sont toujours et en tout temps reconnues d'avoir de bonnes rémunérations ont une main d'œuvre multinationale. L'Homme étant un éternel insatisfait est toujours en quête des meilleures opportunités dans l'optique d'accumuler les richesses et de mieux satisfaire ses besoins et ceux de sa communauté.

Si la perception de la fuite des cerveaux sous l'angle essentiellement Sud-Nord semble être une erreur scientifique, réduire cette dernière aux migrations des personnes hautement qualifiées en est une autre. L'analyse des migrations internationales est très complexe. Elle est dominée par des concepts, arguments préalablement adoptés qui font foi de vérité universelle. Le concept de fuite des cerveaux n'échappe pas à cette logique. Sinon, comment comprendre que seule la migration des professionnels est reconnue ici comme fuite des cerveaux, pourtant des personnes empruntant la route de la migration irrégulière et ayant un niveau d'étude parfois élémentaire trouve du travail dans leur société d'accueil.

Si l'objectif est de trouver un marché de travail plus rentable, les migrants africains en général et camerounais en particulier qui font dans des petits métiers tels que la coiffure, le ménage, l'esthétique, les gardiens de nuit etc. sont également concernés par le phénomène de la fuite des cerveaux. Ce ne sont pas des personnes hautement qualifiées. Ils sont des professionnels de basse échelle mais qui partent aussi à la conquête du marché de l'emploi dans des sociétés où leurs compétences seront mieux énumérées. Ce concept est utilisé dans cette étude, pour désigner l'émigration de toute personne dont les capacités physiques ou intellectuelles lui permettent d'exercer un travail décent et de longue durée dans un pays d'accueil. A partir de cette définition, l'on peut dégager l'impact négatif de l'émigration de la main d'œuvre dans les Etats d'origines tels que le Cameroun. C'est pour dire que l'émigration des Camerounais vers l'espace Schengen contribue à la perte de la main d'œuvre.

La politique de l'émigration choisie mise en place par les Etats Schengen depuis 2004 est à l'origine du phénomène de la fuite des cerveaux au Cameroun et dans d'autres pays. La crise sociale qui secoue sans vergogne les pays de cette zone d'intégration économique et

politique a fait que les paradigmes changent dans leur politique migratoire. Les métiers qui étaient réservées aux étrangers dans les années antérieures sont désormais pratiqués par des nationaux voire d'autres citoyens Schengen. Pour espérer avoir un visa aujourd'hui, il faut être hautement diplômé pour avoir plus de chance. Le souci des Européens est qu'ils doivent désormais se rassurer de l'importance du potentiel chez eux avant de l'admettre. Il est vrai que se sont les mêmes sociétés qui utilisent dans le marché noir des emplois les sans-papiers ayant migrés clandestinement. Ce qui montre à suffisance qu'ils sont un mal nécessaire.

La population européenne étant vieillissante, l'application de la politique d'immigration choisie n'est qu'une méthode égoïste de compensation des pertes en termes de capital humain. Si la population est trop vieillissante, elle devient une charge pour la société et par conséquent, il faut une jeune génération des professionnels de basse et de haute échelle pour prendre la relève. Marc Rwabahungu parlant de cette politique d'immigration sélective affirme que pour "compenser leurs pertes de capital humain dans le domaine de la santé grâce à leurs politiques d'immigration choisie en attirant les migrants qualifiés en provenance des pays en développement, les pays pauvres du Sud parviennent très difficilement, voire jamais à rééquilibrer la balance¹¹⁶".

En dehors des mutations du marché du travail international, le phénomène de la migration des professionnels trouve également une explication dans les conditions de travail que l'on retrouve dans les pays sous-développés. C'est pour cette raison qu'Emilie Hennequin et Jean Marie Meyo consacrant leur étude sur l'analyse des migrations des professionnels de santé au Cameroun, parvient à une conclusion selon laquelle, "les conditions de travail pénibles, possibilités de carrière insatisfaisantes, risques professionnels, mauvaise qualité de vie, instabilité politique, absence de structures éducatives pour les enfants¹¹⁷" sont à l'origine de leur décision de migrer.

L'émigration des jeunes professionnels vide l'Afrique en général et le Cameroun en particulier du potentiel de ses ressources humaines. Les chiffres de cette migration des professionnels hautement qualifiés sont alarmants en Afrique. Les chiffres officiels des Nations Unies estiment le nombre de professionnels africains en étrangers à 27000 personnes

¹¹⁶ Rwabahungu, "La fuite des cerveaux ..."p.3-4.

¹¹⁷ E. Hennequin et J. M. Meyo, "La fuite des cerveaux du Sud vers le Nord : Comprendre et gérer la mobilité du personnel soignant camerounais", communication au colloque portant sur Santé et mobilités au Nord et au Sud : Circulations des acteurs, évolutions des pratiques, de 2009 à l'Université de Paris Sorbonne, p.4.

en 1975. Et entre 1985 et 1990 l'on comptait 60000¹¹⁸ personnes. 1990 qui marque le début de la libéralisation du champ migratoire au Cameroun avec le vent des libertés, le Cameroun avait plus de 1434 des 9515 immigrants nantis d'une formation universitaire aux Etats Unis¹¹⁹ par exemple. Une étude menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) relève le taux des Camerounais ayant effectués une migration de longue durée. Il en ressort que, 'en 2008, on estime à 43 % le nombre d'émigrants demeurant depuis plus de 10 ans dans leur pays d'émigration, à 16 % ceux demeurant sur une période de 5 à 10 ans, et à 26 % ceux restant moins de 5 ans¹²⁰'.

Pour un pays comme le Cameroun qui n'a pas une véritable politique migratoire, la migration de longue durée de ses citoyens influence au tant que négativement ou positivement sur son développement. Sa mauvaise politique de gestion de ressources humaines donne un avantage aux sociétés d'accueil de ces migrants. Le Cameroun ayant adopté des politiques d'émergence a besoin des énergies de sa jeunesse pour se développer. Mais, la fuite des cerveaux vient créer le problème de pénurie de compétence dans la réalisation des projets de développement au Cameroun. C'est de ce constat que Honoré Mimché et Cedric Mbella déclarent que :

Les secteurs de l'industrie pétrolière et minière sont entre autres les secteurs à déficit de main-d'œuvre locale au Cameroun ; pourtant les industries extractives sont parmi les secteurs que le gouvernement a désignés dans le DSCE comme secteurs qui généreraient le plus de valeur ajoutée et qui ont besoin d'une main-d'œuvre abondante afin de soutenir la transformation structurelle du Cameroun¹²¹.

Au Cameroun, les domaines techniques comme la santé sont les plus touchés par ce phénomène qui crée une pénurie de main d'œuvre dans un pays où l'offre en formation sanitaire est presque complete et compétitive. Dans ce secteur, les chiffres sont très effrayants. L'ordre national des médecins estime que : '4200 médecins camerounais, en majorité des spécialistes, exercent à l'étranger. Au Cameroun, il en reste seulement 800, ce qui fait un médecin pour 10000 à 20000 habitants dans les villes et un médecin pour 40000 à 50000 dans

¹¹⁸ M. Rwabahungu, 'La fuite des cerveaux : un facteur important du sous-développement', 2007, p.3.

¹¹⁹ C. G. Kamno, 'Emigration des profils qualifiés et ses effets sur le développement du Cameroun' in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02285287/document> t, consulté le 10 Avril 2022.

¹²⁰ R. C. Evina, *Migration au Cameroun : Profil National 2009*, p.50.

¹²¹ H. Mimché et C. Mbella, *Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Cameroun*, Genève, Organisation internationale du Travail 2020, p.27.

les zones périphériques¹²²». Cette migration de longue durée des personnels de santé ne concerne pas uniquement les médecins.

Les pays comme l'Allemagne par exemple sont plus favorable à l'émigration des infirmiers, sages-femmes et autres personnels de santé. De façon générale en Afrique, quelque 759 000 infirmiers ou infirmiers font le choix de travailler en Afrique, tandis que 70 000 émigrent¹²³. La particularité de cette migration des personnels de santé vers l'Europe est double. Au moment où l'Europe qui depuis des années applique une politique antinataliste comble sa pénurie en main d'œuvre en termes de personnel de santé, le Cameroun qui est le ravitailleur fait face au problème d'insuffisance du personnel dans ses hôpitaux. En se référant aux écrits de James Buchan on peut lire cette situation paradoxale sur l'émigration des personnels de santé du Sud vers le Nord en ces termes :

Les migrations des personnels de santé peuvent présenter des avantages et des inconvénients. Elles permettent de remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans certains pays, elles soulagent d'autres pays de leurs sureffectifs et représentent pour certains professionnels de santé un moyen d'élargir leurs perspectives de carrière et d'améliorer leur niveau de vie. En revanche, elles peuvent aussi aggraver la pénurie de soignants dans les pays souffrant déjà d'un manque d'effectifs et compromettre la qualité des soins de santé et l'accès à ces soins. Elles peuvent enfin affecter le moral de ces soignants¹²⁴.

Cette migration de longue durée des talents camerounais est vectrice du sous-développement. Aucun pays ne peut se développer sans ressources humaines hautement qualifiées. La fuite des cerveaux est l'un des fléaux qui pérennisent les écarts de développement entre les pays du Nord et du Sud. L'on constate avec amertume que, en ce contexte de mondialisation ou la course aux ressources est en mode, le Cameroun est en marge. Ce pays ne dispose pas de capacité économique lui permettant d'exploiter ses professionnels sur son sol. Aussi, sa traditionnelle mission qui est de fournir des ressources naturelles aux entreprises européennes a muté vers la fourniture des ressources humaines de toute nature. Parlant de l'Afrique en général pour montrer comment l'émigration de longue durée emboîte le pas au développement du continent, Stephen Smith, affirme que " la fuite des cerveaux prive l'Afrique de sa sève, seul reste le bois mort. Car il y'a pas que les

¹²² C. G. Kamno, "Emigration des profils qualifiés et ses effets sur le développement du Cameroun" in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02285287/document>, consulté le 10 Avril 2022.

¹²³ G., J., Kouvidila, *La fuite des cerveaux africains. Le drame d'un continent réservoir*, 2009, P.30.

¹²⁴ J. Buchan, Comment maîtriser les migrations des professionnels de santé de façon à réduire leurs effets néfastes sur l'offre de services ? Compenhague, Organisation mondiale de la santé, 2008, p.5.

diplômés qui partent. Les habitants les plus dynamiques, les plus entreprenants au sens large- usent de tous les moyens, légaux et illégaux pour émigrer dans un pays occidental¹²⁵”.

Pour un pays comme le Cameroun qui investit sur les formations de sa jeune population, il y’a une perte sur investissement économique. Ayant assuré la formation durant sept ans par exemple pour un médecin et cinq ans pour un ingénieur de même que pour enseignant des lycées. Au moment de servir la nation, il travaille plutôt pour le compte des pays riches. Ce souci de la disponibilité de la main d’œuvre dans le domaine sanitaire transforme les hôpitaux camerounais en des mouiroirs. Ces hôpitaux restent parfois entre les mains des incompetents. Ceci par le fait que les ressources humaines bien qu’étant formées dans les mêmes centre de formation avec des mêmes stages n’ont pas toujours les mêmes compétences en termes de pratique. La diminution du capital humain porte atteinte à la capacité de l’Etat à innover dans des secteurs techniques et de s’adapter aux différentes mutations de la société contemporaine. L’on peut appuyer cet argument à partir de l’affirmation de Frédéric Docquier qui estime que :

L’émigration des travailleurs les plus talentueux réduit probablement le niveau moyen de capital humain de la population active. Toutes choses égales par ailleurs, une telle diminution du capital humain a un impact direct négatif sur le produit par tête. Cela induit également des effets distributifs des travailleurs faiblement éduqués vers les qualifiés¹²⁶.

La lutte contre l’émigration des travailleurs ou alors la fuite des cerveaux au Cameroun, ne connaît pas encore de véritable politique pragmatique pourtant le problème devient de plus en plus complexe. La conjoncture économique du pays ne permet pas au Cameroun d’avoir une politique d’employabilité pouvant retenir son personnel pour son développement. Pour contourner cette faiblesse étatique, l’Etat s’engage dans une dynamique d’action conjointe avec des pays d’accueil et les autres acteurs pour espérer limiter l’hémorragie. En promouvant un émigrant avec retour même cette volonté reste non codifiée. Les mobiles de la mise en place d’un système de gouvernance des migrations des camerounais vers l’espace Schengen sont énormes. Ils ont évolué en fonction des mutations de la vie politique Camerounaise d’abord, en suite des politiques migratoires mises en place dans l’espace Schengen et en fin en fonction de la conjoncture internationale. Si les mobiles de la mise en place d’une politique de gouvernance des migrations des Camerounais vers la

¹²⁵ S. Smith, *Négrologie pourquoi l’Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2003, p.191.

¹²⁶ F. Docquier, Fuite des cerveaux et inégalités entre pays, in *Revue d’économie du développement*, Vol. 15, 2007, p.70.

zone Schengen sont connus, les configurations normatives et des différents acteurs de cette politique peuvent aussi faire l'objet d'une analyse scientifique.

Dans le cadre de ce deuxième chapitre, il était question de ressortir l'ensemble d'éléments qui ont contribué à la mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun. Il en ressort que depuis 1960, la crise de légitimité qui frappe les autorités politiques de Yaoundé est à l'origine de nombreuses actions de contestation de la diaspora camerounaise d'Europe. Pour limiter le nombre de camerounais contestataires à l'étranger, l'on va mettre sur pied des mesures de restriction migratoire. Sur le sol européen, la faillite des initiatives de sécurisation des frontières extérieures Schengen est à l'origine de l'externalisation de la politique migratoire européenne au Cameroun. Place à présent à l'analyse du dispositif juridique et des différents acteurs de la gouvernance des migrations au Cameroun.

CONCLUSION PARTIELLE

En définitive, il était question dans cette première partie de présenter les différents déterminants ayant présidé à la mise en place d'un système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen au Cameroun. Il revient à dire que les causes de la migration camerounaise vers l'Europe remontent depuis la période coloniale. Pour préparer l'élite locale, les administrations coloniales inscrivent les indigènes dans les écoles occidentales. Le Cameroun n'ayant pas rattrapé l'Europe en matière de développement au regard des raisons internes et internationales, ses citoyens font de cette zone d'accueil un véritable *el dorado*. La nécessité de museler les opposants de l'extérieur et de capitaliser le potentiel de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen, va conduire à la mise en place d'un système de gouvernance des migrations au Cameroun. La faillite des initiatives de sécurisation des frontières extérieures Schengen, a fait en sorte que l'Europe réoriente sa politique migratoire. Au lieu de chercher des solutions en autarcie dans l'espace Schengen, ces Etats externalisent leurs actions de protection de frontières et de sélection des migrants à partir des pays d'origine. Ce qui est à l'origine de la forte implication de l'Union Européenne et les Etats européens dans une dynamique bilatérale dans la gouvernance migratoire au Cameroun. Pour mieux comprendre l'orientation de ces déterminants, il est question d'identifier le dispositif juridique, cognitif et les différents acteurs de la gouvernance des migrations au Cameroun.

**DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DU DISPOSITIF JURIDIQUE,
COGNITIF ET DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES
MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN.**

Il est quasiment difficile voire impossible de parler de gouvernance d'une action publique sans toutefois faire recours à l'analyse des instruments juridiques qui encadrent cette action. La construction d'une synergie d'action des différents acteurs qui interviennent dans la chaîne de gouvernance passe par un encadrement juridique. Les textes juridiques sont des instruments qui servent de tableau de bord ou de boussole en matière de fonctionnement et de régulation d'une politique publique. Le fonctionnement voire l'évolution d'une action publique est intimement liée aux différentes normes prescrites par des textes. C'est à partir de ces normes qu'on peut juger, analyser, identifier les dérapages et niveau de fonctionnement d'une action dans un secteur bien déterminé. La migration étant un phénomène très complexe, sa régulation passe par la production des matrices cognitives qui donnent des orientations globales et parfois universelles aux différents acteurs qui interviennent dans la chaîne de gouvernance au Cameroun et dans d'autres pays du monde. La mise en application de ces normes et orientations cognitives en matière de gouvernance migratoire, s'effectuent au Cameroun par des acteurs étatiques, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les structures privées, etc. Dans le cadre de la seconde partie de cette thèse, il est question d'analyser les dispositifs normatifs et cognitifs de la gouvernance des migrations camerounaise vers l'Europe Schengen (Chapitre 3) et les différents acteurs de ce système de gouvernance (chapitre 4).

CHAPITRE III : ANALYSE DES CADRES NORMATIFS ET COGNITIFS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN

La régulation de l'action publique internationale ne saurait être possible en l'absence des textes juridiques. Les phénomènes transnationaux étant devenus très complexes, il devient difficile et quasiment impossible de voir les acteurs classiques (les Etats) les résoudre sans l'intervention des nouveaux acteurs de la scène internationale. La gestion des migrations internationales met en évidence la faiblesse de l'Etat en matière de résolution des problèmes de ses citoyens. L'Etat n'est plus le seul détenteur des solutions aux différents maux qui minent ses citoyens. Ses moyens d'action deviennent très limités. Son incapacité en termes d'action le contraint de desserrer son verrou pour s'ouvrir contre son gré aux nouveaux acteurs de la scène internationale. À partir de là, l'Etat perd une partie de sa légitimité. Une bonne partie de ses compétences est transférée à ces nouveaux acteurs en fonction de la situation qui prévaut.

La segmentation des tâches entre l'Etat et les différents partenaires se fait sur une base réglementaire. C'est le cadre juridique qui définit la zone de compétence de chaque acteur. C'est également ces mêmes lois qui définissent la conduite à tenir. En matière de migration internationale, les textes sont des tableaux de bord. Ils définissent ce qui est bien et ce qui est en marge de la réglementation en vigueur, d'où la pertinence de l'analyse des instruments juridiques en matière de gouvernance migratoire au Cameroun. Mais, la résolution des problèmes globaux, voire internationaux passe par des espaces de réflexions qui mettent les décideurs politiques sur une même table de discussion pour une action concertée. La prise en compte des "matrices cognitives et normatives"¹ permet de centrer la construction de cette politique sur les idées produites par les différents acteurs mais aussi sur le rôle central des institutions dans la régulation de cette action publique internationale.

Gouverner les migrations internationales donne place à la construction des réseaux de réflexion et de décision sur des grandes lignes pour une gestion harmonieuse et efficace de ce phénomène sur la scène internationale. Ces réseaux internationaux peuvent être appelés des

¹ B. Palier et Y. Surel , "Les "trois i" et l'analyse de l'Etat en action" , *Revue française de science politique*, Vol. 55, 2005, p.24

cadres cognitifs. Ils ne regroupent pas uniquement des hommes politiques, mais également tous les acteurs qui interviennent dans la gestion des migrations internationales. La communautarisation des destins fait que les Etats travaillent en synergie pour agir avec pugnacité face aux différents problèmes auxquels ils sont confrontés. Pour mener une bonne analyse dans ce chapitre, il est question de présenter le cadre normatif universel de gouvernance migratoire (I), ensuite le cadre régional et national (I) et en fin les différents cadres cognitifs de la gouvernance internationale des migrations (III).

I-LE DISPOSITIF JURIDIQUE UNIVERSEL D'ENCADREMENT DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Dans cette articulation, il est question de montrer que la gouvernance migratoire a d'abord été pensée au plan juridique avant de connaître des actions pragmatiques. Il s'agit ici des cadres normatifs qui ont été adoptés à l'échelle universelle et qui tracent les pistes de fonctionnement des migrations internationales. Les législateurs communautaires et nationaux ont chacun l'obligation de s'inspirer de ces textes pour la construction de leur cadre juridique. Ce cadre universel est considéré comme étant "le principe directeur"². Qui renvoie à l'ensemble des règles juridiques qui conduisent, dirigent et qui donnent une orientation générale sur une question bien déterminée. Cette rubrique est subdivisée en deux grandes parties à savoir : la libre mobilité et la protection des travailleurs migrants (A), la promotion des emplois internationaux et la lutte contre le trafic illicite des migrants (B).

A- De la libre mobilité internationale à la protection des travailleurs migrants

Il est question d'analyser les instruments juridiques universels en matière de libre circulation (1) et ceux qui sont destinés à la protection des travailleurs migrants (2).

1-La liberté de migrer comme un droit fondamental des citoyens

La question de la libre mobilité n'a jamais fait l'unanimité au sein des différentes formations politiques, mais aussi au sein des populations hôte. Depuis l'antiquité les migrants sont toujours victimes de discrimination dans les sociétés d'accueil. Les conservateurs ont toujours estimé que, pour mieux protéger leur identité, il fallait éviter des cohabitations à longue durée avec des étrangers qui sont des catalyseurs du système hétérogène. Dans l'histoire universelle, le moyen âge est la période où l'étranger était considéré comme esclave dans certaines sociétés. L'étranger n'avait pas de droit. C'est un individu qui n'a que des

² M. Goubinat, "Les principes directeurs du droit des contrats", Thèse de Doctorat Phd en Droit soutenue à l'Université Grenoble Alpes, 2016, p.1.

devoirs et peut faire l'objet de toute forme de violence, voire d'abus sans aucune protection. De façon plus précise, l'histoire enseigne que dans les sociétés comme la Grèce et la Rome antique, le migrant était un étranger, un "métèque" dépourvu des droits civils et politique, voire un ennemi³ des citoyens et de la société d'accueil. Cette perception ou alors cette vision des mobilités internationales ne se limite pas cours de cette période. Il s'agit d'une vision qui habite tout d'individu même ceux du XXIe siècle. L'institutionnalisation du monde vient avec l'humanisation des relations internationales. Il s'agit de quelque chose de particulier dans un contexte où l'individu n'était pas au centre des enjeux sécuritaires. L'Etat était le seul acteur qui avait droit à une protection, aux respects de ses normes et principes.

Avec l'avènement de la Société des Nations (SDN) créée en 1919 et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui voit le jour en 1945, le monde s'intéresse à la codification de la protection des droits de l'homme en général mais à la reconnaissance de la libre mobilité comme un droit fondamental qui est dédié à tout individu. Ces instruments juridiques jettent les bases solides du cosmopolitisme qui bien au paravent était au cœur de la philosophie politique de Hegel. La réduction de la citoyenneté d'un individu à une seule nation est un acte de violation de son droit. L'individu appartient au monde. Il est citoyen du globe et non d'une nation donnée. Cette vision est encadrée par un ensemble de textes juridiques universels qui confèrent à un citoyen tous ces droits à l'échelle nationale et supranationale. La charte des Nations Unies vient réitérer son engagement universel de limoger l'individu sur son fauteuil d'objet du droit international pour faire de lui un sujet de droit protégés par le système juridique et institutionnel à l'échelle internationale. Pour s'en convaincre, on peut se référer au préambule de ce document juridique international qui met l'être humain au cœur des enjeux du monde lorsqu'il dit :

Nous, Peuples des Nations Unies résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... à proclamer à nouveau notre foi dans les droit fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites... et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande⁴.

Cette déclaration universelle sonne la fin du règne de l'Etat comme étant le seul acteur du système international. L'individu cesse d'être l'esclave du mythique Etat pour devenir un partenaire à qui l'Etat doit du respect et la protection quel qu'en soit là où il se trouve dans le globe. La protection du citoyen n'est plus un sujet de débat, elle devient une obligation

³ OIM, *Migrations et protection des droits de l'homme*, Genève, 2005, p.8

⁴ Charte des Nations unies, San Francisco, 1945, p. 15.

formelle. C'est pour cette raison que l'article 55 de la charte des Nations Unies dans son paragraphe 3 affirme : ‘‘ le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion⁵’’. On comprend à partir de cette déclaration que, la discrimination est un acte condamnable dans le nouveau système international. Tout individu doit être traité dans les mêmes conditions que les autres même lorsque ce dernier n'est pas sur son territoire d'origine. Restreindre son cadre de vie ou alors réduire ses mobilités avec des actes de xénophobie de discrimination devient un acte de violation du droit international. Conscient du fait que certains intellectuels et hommes politiques du monde capitaliste avaient toujours voulu démontrer que tous les hommes n'ont pas les mêmes droits. En s'appuyant sur les disparités culturelles qui existent entre l'homme noir et l'homme blanc par exemple, l'ONU a mis à cette vision du monde. Même si cela perdure dans les mentalités et les pratiques des citoyens issus des cultures dites supérieures, du moins, sur plan juridique ces actes ne sont plus reconnus comme valeur universelle.

En 1948, la communauté des Etats puissants de cette époque encore s'accorde sur la nécessité de faire des droits de l'homme une priorité voire une valeur universelle. Le migrant qui doit être considéré comme un citoyen du monde, un individu ayant les mêmes droits et devoirs comme tout le monde et partout où il se trouve ne devrait plus être victime d'aucune forme de discrimination. Pour appuyer cet argument, on peut se référer à l'article 7 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui dit : ‘‘Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination⁶’’. Ce principe n'étant pas contraignant, il a du mal à trouver un terrain fertile pour sa germination dans le monde aujourd'hui. Anicet Flavien Bilongo à partir de son expérience migratoire présente la situation qu'il a vécue dans les tribunaux marocains et espagnols en ces termes :

Dans mon parcours migratoire, j'ai été traduit en justice en Espagne et au Maroc. Je n'ai pas eu de très bons souvenirs au regard du traitement qui m'a été infligé à cause de mon statut de migrant irrégulier. Dans ce pays, dans la plupart de cas lorsqu'un migrant a un problème en justice on t'attribue un interprète. Ce dernier est naturellement un espagnol. Tout mon procès était en espagnol ce qui n'est pas mauvais. Mais sauf que l'interprète qu'on m'avait donné jouait son rôle d'interprète uniquement lorsqu'il fallait me traduire une question que le juge me posait. Et à la fin d'un procès dont je ne sais pas ce qui s'est

⁵ *Ibid.* p. 17.

⁶ Article 7 de la déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, p.16.

dit et ce qui s'est passé pour ne pas avoir gain de cause, on m'avait fait signer des documents donc je ne comprenais pas le contenu. Dans la plupart des cas, ces documents de justice ont également des engagements de refoulement que signe le migrant irrégulier lui-même sans le savoir. C'est au moment où la police vient te porter pour te renvoyer à la frontière que tu te rends compte du contenu du document que tu avais signé en justice. C'est également ce qui se passait dans les tribunaux Marocains. Où le juge faisait tout pour organiser nos audiences en Arabe alors qu'il avait des possibilités de s'exprimer en Français. Le format vierge qu'il vous présente de signer sera accompagné d'un engagement de refoulement plus tard⁷.

L'application des principes de justice à l'instar de l'égalité des hommes devant la loi se présente encore ici comme une utopie. Les migrants camerounais, comme les ressortissants des autres pays d'Afrique sont victimes de plusieurs injustices devant les tribunaux durant leur parcours migratoire. Ceci n'est pas un plat qui est réservé uniquement aux migrants irréguliers. Même les migrants réguliers n'ont pas encore la possibilité d'être traité au même pied d'égalité dans tous les tribunaux dans ce monde où le nationalisme et la citoyenneté mondiale se livrent dans un combat infatigable. Les tribunaux, les discours de xénophobie et même des discours nationalistes mettent en déroute ce principe universel. Ceci entre en contradiction avec l'article 9 de cette déclaration universelle qui dit que : "Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé⁸". Si le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la justice n'est pas respecté, il est logique et clair que certains citoyens sont victimes des détentions arbitraires. On peut comprendre par-là pourquoi certains migrants font injustement la prison dans leurs différents pays d'accueil.

Les débats politiques liés autour de la criminalisation migratoire sur la scène internationale aujourd'hui n'ont pas lieux d'être. Vu qu'ils partent en contradiction avec les règles et principes que l'Etat s'est librement fixé au niveau supra national. Sauf que le respect de ces principes dépend aujourd'hui des capacités géopolitiques, géoéconomiques, géoculturelles et géostratégiques, etc. de chaque Etat. La politique de l'immigration choisie par exemple mise en place dans l'espace Schengen prive beaucoup de citoyens du monde de leur droit de libre mobilité dans l'espace du globe terrestre. D'ailleurs, on peut admettre que le fait de construire un espace Schengen est une forme de discrimination. Cet espace de libre circulation est une zone d'inclusion et d'exclusion c'est-à-dire une zone ouverte mais hermétiquement fermée. Il est ouvert totalement aux citoyens Schengen mais très sélectif aux

⁷ Entretien avec Anicet Flavien Bilongo, 49 ans, ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun, Yaoundé le 20 avril, 2022.

⁸ Article 9 de la déclaration universelle des droits de l'homme, p.16.

ressortissants des pays qui ne sont pas liés à cet accord qui lui-même n'a qu'une compétence régionale.

La forte manifestation d'intérêt de vivre hors des frontières camerounaises par certains citoyens Camerounais y va de l'expression de leur droit et de leur liberté. Si le migrant en choisissant d'émigrer de façon para légale met automatiquement ses droits en péril ou alors les expose aux intempéries de toute nature, la volonté de sortir du Cameroun n'est pas un délit ou alors un acte anti conformiste. La déclaration universelle des droits de l'homme en son paragraphe 1 et 2 de l'article 13 reconnaît ce droit à tout citoyen en ces termes : 'toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays⁹'. Il n'est pas question de condamner ou de culpabiliser par des jugements de valeur ceux qui veulent exprimer leur droit de choisir leur Etat de résidence. La discrimination à laquelle certains font face au moment des demandes de documents officiels de voyage est à l'origine du changement des méthodes d'émigration.

Il est judicieux de relever que ces droits de l'homme des migrants ne sont au-dessus des Etats. En matière de protection des droits des migrants sur la scène internationale, ces derniers restent souverains, ils sont juste des garants de ces droits. La reconnaissance des droits des migrants n'est pas synonyme de la perte de la souveraineté des Etats au niveau de leurs frontières. Le contexte actuel qui est caractérisé par une gamme variée de menace au niveau des frontières. Chaque Etat manifeste des élans souverainistes en matière de protection et de sécurisation de ses frontières. Le respect des droits des migrants en tant que des citoyens du monde n'est plus une réalité pragmatique. Il y'a juste des stratégies d'adaptation entre le respect des droits des migrants et la protection des frontières. Les conventions universelles n'ont pas été réduites à la protection de la libre circulation des individus. Les questions relatives à la protection des migrants travailleurs dans les sociétés d'accueil sont également codifiées dans ces instruments.

2-L'encadrement juridique de la protection des migrants travailleurs et leur famille dans les différents Etats d'accueil

La migration de travail est une activité légale qui relève également de la volonté d'un citoyen qui peut décider de mettre son expertise à la solde d'une entreprise à l'étranger. Juridiquement, il est convenable que tout citoyen choisisse et postule même dans des emplois

⁹ Paragraphe 1 et 2 de l'article 13 de la déclaration Universelle des droits de l'homme, p.78.

qui ne sont pas dans sa circonscription géographique voire dans son Etat. Son expertise lui donne la possibilité de s'ouvrir au marché international du travail. L'organisation internationale du travail (OIT) a eu le soin de mettre à la disposition du monde des instruments juridiques qui protègent et encadrent la migration des professionnels à l'échelle planétaire. Les juridictions internes ou nationales ont l'obligation formelle de s'aligner aux exigences de ces documents à visé supranationale. Gouverner les migrations des travailleurs internationaux nécessite une consultation minutieuse de ses textes qui donnent un cadre légal et général de l'encadrement des migrations des professionnels. La particularité de ces documents est que, dans l'esprit de ces textes, l'on s'en tient beaucoup plus aux travailleurs réguliers. Les travaux informels que les migrants dites clandestins exercent dans le marché noir du monde professionnel ne sont pas protégés dans ces instruments juridiques.

La volonté de protéger tous les travailleurs migrant n'est pas le fruit du hasard. Les événements historiques qui ont précédé son adoption peuvent justifier avec beaucoup d'arguments les raisons de la mise sur pied d'une telle initiative à l'échelle mondiale. Les actes tels que le transport illégal des travailleurs noirs vers les terres européennes, la surexploitation des noirs dans leurs différents lieux de service, la discrimination des travailleurs étrangers dans différents pays dans le monde etc. ont incité les Nations Unies à multiplier des conventions plus spécifiques en matière de protection des travailleurs migrants. Le migrant travailleur qui est dans un autre territoire outre que celui de son Etat d'origine pouvait déjà voir son activité professionnelle protéger et surveiller par des vigiles communément appelé des inspecteurs de travail.

Le Comité Internationale du Travail (CIT) réuni à Genève en sa Cinquième session tenue le 29 Octobre 1923, définit de façon minutieuse le rôle des inspecteurs de travail dans l'exercice de leur mission. Il est dit que les inspecteurs de travail ont pour "tâche essentielle d'assurer l'application des lois et règlements concernant les conditions du travail et la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession à savoir la durée du travail et des repos ; travail de nuit ; interdiction d'employer certaines personnes à des travaux dangereux, insalubres ou excédant leurs forces ; hygiène et sécurité¹⁰". Il faut noter que, ce texte est adopté dans un contexte où les pays européens étaient dans des dynamiques d'industrialisation. N'ayant pas de machine sophistiquée et adaptée à la demande, la force humaine pouvait combler ce manquement. Les migrants devenaient donc des instruments, des

¹⁰ Comité International du Travail, Recommandation (no 20) sur l'inspection du travail du 20 octobre 1923, p.5.

simples objets qui étaient au service de l'intérêt économique de certains industriels. L'humanisation des conditions de travail pouvait donc s'amplifier avec ce nouvel instrument juridique qui s'appliquait aux pays industriels de l'époque et plus tard devient universel.

La rémunération fait partie des problèmes qui ont fait l'objet de réflexion dans des grands cercles internationaux depuis longtemps. Il s'agit d'un problème auquel les migrants font toujours face. Il n'est donc pas nouveau. La loi interdisant les disparités salariales a du mal à éliminer de façon définitive cette pratique. Les sociétés étrangères ont toujours mené une politique discriminatoire en matière de recrutement et de rémunération. Les migrants restent considérés comme étant des sous hommes voire même une aubaine pour des employeurs car, il s'agit de la main d'œuvre la plus moins cher sur le marché. Cette pratique entre en contradiction avec les principes fondamentaux du droit de travail.

En 1951, le Bureau International du Travail (BIT) va mettre sur pied un texte qui condamne fermement cette injustice dont les employés qui peuvent être des migrants sont victimes dans les pays d'accueil. Les discriminations en termes de rémunération qu'on observe dans le marché de l'emploi international sont également liées aux pratiques culturelles. Dans certaines sociétés, il n'existe pas une égalité entre l'homme et la femme. Il s'agit des sociétés qui accordent plus de privilèges à l'homme. Par conséquent, même pour l'exécution d'une tâche de même valeur, la rémunération de l'homme reste au-dessus de celle de la femme. Les migrantes professionnelles qui vivent dans ces pays même actuellement, restent victimes de cette pratique. Pourtant, la convention 100 du Bureau International du Travail dans son article 2 paragraphe 1 précise que :

- 1- Chaque membre devra, par des moyens adaptés aux méthodes en vigueur pour la fixation des taux de rémunération, encourager et, dans la mesure où ceci est compatible avec lesdites méthodes, assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail d'égale valeur.
- 2- Ce principe pourra être appliqué au moyen :
 - a) Soit de la législation nationale ;
 - b) Soit de tout système de fixation de la rémunération établi ou reconnu par la législation ;
 - c) Soit de conventions collectives passées entre employeurs et travailleurs ;
 - d) Soit d'une combinaison de ces divers moyens¹¹.

Ce texte qui s'applique à tous les Etats s'adapte en fonction de la circonstance. Lorsqu'on est un migrant travailleur, ce texte donne une couverture juridique. C'est également la même chose pour les employés internes dans différents Etats. Il est au-dessus de

¹¹ Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, Genève, 29 juin 1951, p.1.

toute législation nationale. On peut dire qu'il s'agit ici d'un instrument juridique qui jette les bases de la protection des travailleurs dans leur différent statut. La femme ne subit plus le travail pour que l'homme récolte. Chacun peut désormais vivre en fonction de sa force de production. Il n'est pas question de profiter de la situation illégalité d'un migrant pour l'exploiter dans le cadre d'un travail. Le principe de l'égalité de chance et de traitement entre les travailleurs migrants devient une norme et une obligation dans les pratiques quotidiennes. Elle a été codifiée en 1975 avec l'adoption de la convention 143 portant sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, qui protège les migrants contre des emplois illégaux durant leur parcours migratoire en ces termes :

Tout membre pour lequel la présente convention est en vigueur doit s'attacher à déterminer systématiquement s'il existe des migrants illégalement employés sur son territoire et s'il existe, en provenance ou à destination de son territoire ou en transit par celui-ci des migrations aux fins d'emploi dans lesquelles les migrants sont soumis au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour et leur emploi à des conditions contrevenant aux instruments ou accords internationaux, multilatéraux ou bilatéraux, pertinents ou à la législation nationale¹².

Les Etats étant des garants par excellence des libertés individuelles, cette convention dans son article précédemment cité donne la stratégie mission aux Etats d'origine, de transit et d'accueil de veiller à ce qu'il y ait pas des emplois illégaux menés par des migrants. Il s'agit là également d'une stratégie d'autocontrôle qui peut s'effectuer par les Etats eux-mêmes au niveau de leur territoire. Dans cette même lancée, l'article 3 de cette convention réitère que :

Tout membre doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées qu'elles relèvent de sa compétence propre ou qu'elles appellent une collaboration avec d'autres membres :

- a) Pour supprimer les migrations clandestines et l'emploi illégal des migrants ;
- b) A l'encontre des organisateurs de mouvements illicites ou clandestins de migrants aux fins d'emploi, en provenance ou à la destination de son territoire, ou en transit par celui-ci, et à l'encontre de ceux qui emploient des travailleurs ayant immigré dans les conditions illégales¹³.

Ce texte ne se limite pas aux abus dont sont victimes les migrants illégaux. Il est également un espace de restauration et de reconnaissance des pleins droits des migrants réguliers dans leur lieu de service dans les Etats d'accueil même lorsque ces derniers ont perdu momentanément ou définitivement leur emploi. A ce sujet il est dit que :

¹² Convention 143, portant sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, Genève, 24 juin 1975, p.4.

¹³ Article 3 de la convention 143 de l'OIT, p.5.

A la condition qu'il ait résidé légalement dans le pays aux fins d'emploi, le travailleur migrant ne pourra pas être considéré en situation illégale ou irrégulière du fait même de la perte de son emploi, laquelle ne doit pas entraîner par elle-même le retrait de son autorisation de séjour ou, les cas échéant, de son permis de travail.

Il devra, en conséquence, bénéficier d'un traitement égal à celui des nationaux, spécialement en ce qui concerne les garanties relatives à la sécurité de l'emploi, le reclassement, les travaux de secours et la réadaptation¹⁴.

Il s'agit ici d'un ensemble de règles qui protège le migrant travailleur dans les sociétés d'accueil. En tant que citoyen, le migrant a droit à une protection sociale au même titre que les nationaux. Le travailleur migrant ne devrait pas être déconnecté de sa famille pour des raisons de sa situation professionnelle ou de la distance. Il doit se sentir libre de choisir son pays de résidence pour vivre avec sa famille qui est un cercle social primordial et qui permet de maintenir tout homme en équilibre. La matérialisation de ce principe juridique se fait ressentir dans les migrations internationales de nos jours avec ce qu'on appelle le recouvrement familial. C'est même devenu une stratégie utilisée par des Camerounais pour avoir sans complication le visa. Le pays d'accueil a des obligations envers ces personnes qui arrivent sur son sol à cause du migrant travailleur. La protection de la famille du migrant travailleur est encadrée dans la convention des Nations Unies de 1990. L'article 45 de cette convention édifie abondamment sur le sujet en ces termes :

Les membres de la famille des travailleurs migrants bénéficient, dans l'État d'emploi, de l'égalité de traitement avec les nationaux de cet État en ce qui concerne :

- a) L'accès aux institutions et aux services d'éducation, sous réserve des conditions d'admission et autres prescriptions fixées par les institutions et services concernés ;
- b) L'accès aux institutions et services d'orientation et de formation professionnelles, sous réserve que les conditions pour y participer soient remplies ;
- c) L'accès aux services sociaux et sanitaires, sous réserve que les conditions requises pour bénéficier des divers programmes soient remplies ;
- d) L'accès et la participation à la vie culturelle¹⁵.

¹⁴ Article 8 de la convention 143 de l'OIT, p.12.

¹⁵ Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Genève, 18 décembre 1990, p.43.

Cette palette de mesures favorise l'intégration du migrant travailleur et des membres de sa famille dans son pays d'accueil sans aucune forme d'inquiétude. La latitude qui est donnée aux citoyens du monde de vivre, de travailler en toute sécurité et sérénité tout en exportant sa famille dans un pays étranger peut justifier l'aisance des Camerounais de sortir du territoire national et mener paisiblement leur vie ailleurs. Cette norme juridique universelle entre en étroite ligne avec un adage africain plus précisément des sociétés Bété du Cameroun qui dit qu'il y'a pas deux terres. "C'est la même terre qu'on retrouve partout où on peut se retrouver, il suffit de mettre son potentiel en valeur". Cette question de la protection des membres de la famille d'un travailleur migrant a fait surface depuis 1949 juste après la création de l'ONU. L'article 8 dans paragraphe 1 et 2 de la convention onusienne sur les travailleurs migrants envisageait déjà que :

1 Un travailleur migrant qui a été admis à titre permanent et les membres de sa famille qui ont été autorisés à l'accompagner ou à le rejoindre ne pourront être renvoyés dans leur territoire d'origine ou dans le territoire d'où ils ont émigré, sauf s'ils le désirent ou si des accords internationaux liant le membre intéressé le prévoient, lorsque pour cause de maladie ou accident le travailleur migrant se trouve dans l'impossibilité d'exercer son métier, à condition que la maladie ou l'accident soit survenu après son arrivée.

2 Lorsque les travailleurs migrants sont, dès leur arrivée dans le pays d'immigration, admis à titre permanent, l'autorité compétente de ce pays peut décider que les dispositions du paragraphe 1 du présent article ne prendront effet qu'après un délai raisonnable, qui ne sera, en aucun cas, supérieur à cinq années, à partir de la date d'admission de tels migrants¹⁶.

La plus récente convention de l'OIT qui protège et défend les droits des travailleurs migrants dans le marché de l'emploi international est celle de 2011 qui s'intéresse aux travailleurs domestiques de manière générale. Depuis un certain temps, le travail de domestique connaît un engouement sur la scène internationale. Les pays européens ayant une population très vieillissante et confinées dans les maisons de retraites. Ceci par le fait que "le renouvellement de la population est de moins en moins assuré ; l'espérance de vie augmentant, la proportion de personnes âgées dans la société croît inéluctablement¹⁷". Par conséquent, les potentiels migrants postulent dans le marché de l'emploi comme étant des volontaires pouvant s'occuper de ces personnes âgées. Les particuliers en activité souhaitant avoir des hommes ou femmes de ménage chez eux lancent également des appels d'offre.

¹⁶ Convention n°97 sur les travailleurs migrants, Genève, 1949, p. 4-5.

¹⁷ S. Kröhnert, Nienke van Olst et R., Klingholz, " Allemagne 2020 : l'avenir démographique de la nation" Ifri, 2004, p.3.

Le Salaire Minimum Interprofessionnel Commun (SMIC) connaît d'énormes mutations dans les pays européens. En France, il était à 9,88 euros par heure en 2018, il est passé à 10,03 euros par heure en 2019¹⁸. En 2021 le SMIC français va connaître une augmentation et est passé à 10,48 euro par heure soit 1589,47 euro par mois sur une base légale de travail de 35 heures par semaine¹⁹. En Allemagne le SMIC est passé de 8,50 euros par heure en 2015²⁰, pour 9,19 euro par heure en 2019 et à 9,35 euros par heure en 2020²¹. La valeur monétaire étant élevée par rapport au franc CFA, un migrant exerçant dans des métiers domestiques en Europe réalise son rêve d'améliorer ses conditions. Ce métier qui s'est auto-imposé au marché de l'emploi international fait l'objet d'un encadrement juridique par l'OIT pour éviter des abus. C'est même devenu le travail de plusieurs étudiants en Europe. Conscient de cette réalité professionnelle, l'OIT va prévoir dans le paragraphe 2 de l'article 4 de ladite convention que :

Tout membre doit prendre des mesures pour veiller à ce que le travail effectué par les travailleurs domestiques d'un âge inférieur à 18 ans et supérieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne les prive pas de la scolarité obligatoire ni ne compromette leurs chances de poursuivre leurs études ou de suivre une formation professionnelle²².

Il s'agit désormais d'un métier où les professionnelles ont les mêmes droits que les travailleurs des autres métiers. Il n'y a pas lieu de stigmatiser les professionnels de ce domaine qui devient de plus en plus rentable pour de nombreuses familles des migrants restées au pays. La disposition universelle qui encadre la migration de travailleurs à l'international, pose aussi des bases juridiques sur la condition de travailleur d'un migrant, la lutte contre la crise des emplois dans le marché international de travail. Aussi, ces textes qui sont conçus sur la base du respect des droits de l'homme, condamne fermement le trafic et l'exploitation des migrants sur la scène internationale.

¹⁸ DARES, *la revalorisation du SMIC au 1^{er} Janvier 2019*, Paris, p.3

¹⁹ République française, Arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, Paris, le 30 septembre 2021, p.1.

²⁰ O. Chagny, S. Le Layon, "La loi sur le salaire minimum en Allemagne : un bilan globalement positif, des enjeux d'application majeurs", *Revue de l'IREs*, n°100, 2020, p.113.

²¹ *Ibid.*, p.115.

²² Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, Genève, 2011, p.6.

B- La promotion des emplois internationaux et la lutte contre le trafic illicite des migrants

La promotion des emplois internationaux est une activité qui connaît un encadrement juridique bien spécifié au niveau universel. Il ne s'agit pas d'une activité illégale et qui est née en contexte de libéralisation migratoire. Elle est reconnue par les normes universelles. (1) C'est également le cas avec la politique de lutte contre le trafic international des migrants (2).

1-L'encadrement juridique de la politique de promotion des emplois internationaux : une technique de lutte contre la crise de l'emploi dans le marché international du travail

La lutte contre la crise de l'emploi dans le marché international, fait partie de priorités de l'OIT. Si la crise de l'emploi est synonyme du chômage dans le marché international, sa principale conséquence est l'immobilité des migrants professionnels à l'échelle planétaire. Cela constitue une sorte d'injustice voire une violation des droits de l'homme. En principe, il devrait avoir plus d'emplois disponibles dans le marché international du travail pour que les Etats soient en conformité avec les règles et normes qu'ils ont librement signé et ratifié. La promotion des emplois internationaux est une politique qui dépend fortement de la politique économique qui est mise sur pied dans le pays d'immigration (pays d'accueil). Les pays africains qui ont un niveau économique plus ou moins stable deviennent par un effet non voulu des pays d'immigration. La forte capacité d'attraction de ces pays reste peu connue et inférieure à celle des pays industrialisés. Ce qui justifie le fait que malgré que les migrations africaines aient connu une augmentation en terme de flux, les pays européens restent plus convoités par les professionnels africains en général et des Camerounais en particulier.

La promotion des emplois à l'international n'est qu'un système mis en place par l'OIT pour lutter contre le chômage international. Les migrants doivent avoir beaucoup d'ouvertures en termes d'emploi dans leurs différents pays d'accueil. A ce sujet, la convention internationale de 1964 prévoit dans son article 1 'qu'en vue de stimuler la croissance et le développement économiques, d'élever les niveaux de vie, de répondre aux besoins de main-d'œuvre et de résoudre le problème du chômage et du sous-emploi, tout membre formulera et appliquera, comme un objectif essentiel, une politique active visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi²³'. Les conventions portant sur la promotion des emplois ne sont pas contraignantes. Ce sont des initiatives qui entrent en droite ligne avec les politiques publiques d'emploi des différents Etats. Ces initiatives sont tributaires des besoins

²³Convention no 122 sur la politique de l'emploi, 1964, p. 3.

en termes d'emploi et du niveau d'employabilité que le tissu économique de chaque pays d'immigration lui offre. A cet effet, l'article 33 et 34 de la recommandation n°122 de l'OIT en matière de promotion d'emploi prévoit que :

Les migrations internationales de travailleurs aux fins d'emploi, correspondant aux besoins de l'économie des pays d'émigration et d'immigration, y compris les migrations de pays en voie de développement vers des pays industrialisés, devraient être facilitées en tenant compte des dispositions de la convention et de la recommandation sur les travailleurs migrants (révisées), 1949, et de la convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962.

Dans les activités de coopération technique internationale, par voie bilatérale ou multilatérale, une attention spéciale devrait être accordée à la nécessité de mettre en œuvre des politiques actives de l'emploi²⁴.

L'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques actives de l'emploi a pour objectif principal de lutter contre le chômage sur la scène internationale. De façon plus précise, il est question d'élargir l'assiette d'offre en matière d'emploi. Le migrant international dans le strict respect de mesure de l'OIT ne devrait pas être contraint d'exercer un métier qui ne lui plaît pas. Pour lutter contre les disparités de développement qui existent entre les pays, les Etats liés par les normes de l'OIT doivent œuvrer pour la création d'emploi dans les pays d'émigration. L'émigration pour emploi ne devrait pas être une contrainte pour le migrant professionnel, mais plus tôt une question choix dans sa stratégie individuelle de mobilité professionnelle.

En se référant aux normes de l'OIT sur la question, la recommandation 169 de l'OIT prévoit dans l'article 39 paragraphe a et b que les Etats dans une synergie d'action doivent : "Créer davantage de possibilités d'emploi et de meilleures conditions de travail dans les pays d'émigration afin de réduire le besoin d'émigrer pour trouver un emploi, faire en sorte que les migrations internationales s'effectuent dans des conditions qui visent à promouvoir le plein emploi productif et librement choisi²⁵". Ce même texte dans son article 40 demande aux Etats importateurs de la main d'œuvre d'avoir des accords de coopération qui promeuvent le retour des immigrés dans leur Etat d'origine. Il est dit dans ce texte que :

Les Membres qui font appel, d'une façon habituelle ou répétée, à une main-d'œuvre étrangère importante devraient, lorsque cette main-d'œuvre vient de pays en développement, s'efforcer d'accroître la coopération avec ces pays pour le développement, par l'intensification des mouvements appropriés de capitaux et des échanges commerciaux, ainsi que par le transfert de connaissances

²⁴ Recommandation n° 122 sur la politique de l'emploi de 1964, Genève, 1964, p.9.

²⁵ Recommandation (no 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), Genève, 26 juin 1984, p.7.

techniques et l'aide à la formation professionnelle de la main-d'œuvre locale, afin de créer une solution de rechange efficace aux migrations aux fins d'emploi et en vue d'aider les pays concernés à améliorer leur situation sur le plan économique et sur celui de l'emploi²⁶.

Ces deux articles permettent de comprendre à suffisance l'action de l'Union Européenne et des Pays Schengen en matière de promotion d'emploi. Les initiatives de retour des immigrés camerounais sur leur territoire qu'ils entreprennent. Si l'on analyse cet article 40 avec un recul scientifique poussé, on comprend que les politiques stériles d'assistanat entre le Nord et le Sud se sont transposées dans le domaine migratoire. En se focalisant sur le cas Europe Schengen - Cameroun, on peut se demander si ces pays aident véritablement le Cameroun à construire une politique économique structurelle. Les demandes en termes de main d'œuvre dans ces sociétés ne leur permettent pas de lutter véritablement contre la migration des travailleurs professionnels. Maintenir le Cameroun dans une posture de pays exportateur de main d'œuvre semble être plus bénéfique pour ces Etats d'accueil. Au-delà de ces rationalités, les initiatives de ces Etats en matière de promotion de l'emploi et de renforcement du niveau économique du Cameroun en tant que pays pourvoyeur des migrants restent visibles.

Le phénomène du chômage a toujours été un fléau social qui met à nu les limites des Etats en matière de protection et de promotion des emplois tant au niveau national qu'international. La complexité de ce phénomène fait que les Etats ne peuvent plus avoir la prétention de résoudre ce problème dans la solitude. La pression démographique qu'ils subissent aujourd'hui est à l'origine de leur incapacité à respecter les différents contrats qu'ils ont avec la population jeune de manière spécifique. Toutes les politiques mises en œuvre deviennent de plus en plus caduques face à la forte demande. La scène internationale semble devenir un petit village commun qui, au fil du temps, élimine progressivement les barrières qui interposent les Etats. Cette réalité met les pays du globe terrestre dans un double défi en matière de promotion d'emploi. Le premier défi est d'avoir un marché d'emploi plein d'opportunité au niveau national. Le second lui donne l'obligation d'ouvrir son marché d'emploi à l'international tout en assurant les règles du jeu en matière de protection des travailleurs migrant dans l'exercice de leur fonction. Pour faire face à ce double défi, les Etats vont s'accorder sur la mise sur pied des agences de placement encore appelée agence de promotion de l'emploi.

²⁶ *Ibid.*, p.8.

Ces organisations privées ont eu plus de poids avec l'augmentation du taux de chômage, mais aussi avec la libéralisation du secteur migratoire au Cameroun. La migration étant devenue un projet privé, tout professionnel est libre de consulter les offres de ces organismes qui correspondent avec son profil en fonction des différents pays qui sont sur son viseur. Tout Etat étant à la fois un territoire d'émigration, de transit et d'accueil, les agences privées de promotion d'emploi devraient mettre à la portée du public et sans discrimination les différentes offres qui existent. Il semble être anormal voire illégale pour une agence privée de promotion de l'emploi de ne pas mettre à la disposition du chercheur d'emploi les offres qu'on rencontre sur le marché de l'emploi dans le pays où il postule. A ce sujet, l'article 9 de la recommandation n° 188 de l'OIT prévoit que les agences privées de promotion d'emploi 'devraient informer les travailleurs migrants, autant que possible dans leur propre langue ou dans une langue qui leur soit familière, de la nature de l'emploi offert et des conditions d'emploi qui sont applicables²⁷'. Aucune n'information ne devrait échapper au migrant pour ne pas avoir des cas de regret ou alors des incompatibilités de toute nature.

Les agences de placement sont des partenaires d'Etats. Elles doivent leur existence aux Etats et par conséquent, chaque Etat devrait veiller à ce que leur action au quotidien reste dans le strict respect des règles de l'art. La convention n° 181 de l'OIT dans son article 8 paragraphe 1 renseigne abondamment sur la protection des travailleurs migrants recrutés par les agences privées de placement par les Etats sur leur territoire. Cet article prévoit que :

Tout Membre doit, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, dans les limites de sa juridiction et, le cas échéant, en collaboration avec d'autres Membres, pour faire en sorte que les travailleurs migrants recrutés ou placés sur son territoire par des agences d'emploi privées bénéficient d'une protection adéquate, et pour empêcher que des abus ne soient commis à leur rencontre. Ces mesures doivent comprendre des lois ou règlements prévoyant des sanctions, y compris l'interdiction des agences d'emploi privées qui se livrent à des abus et des pratiques frauduleuses²⁸.

Cet article fait l'objet de plusieurs violations aujourd'hui avec la naissance des agences privées de placement illégales. Par moment, les Etats ne sont pas au courant des différentes procédures migratoires de leur population. C'est en cas d'abus dans un pays d'accueil que le migrant recherche la couverture de son Etat d'origine. La lutte contre le chômage dans le marché de l'emploi international passe par la synergie d'action que prévoient les règles de l'OIT. Les textes universels en matière de gouvernance migratoire se sont également penchés

²⁷ Recommandation n° 188 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997, p.2.

²⁸ Convention n°181 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997, p.3.

sur la condamnation de certaines pratiques inhumaines qui entrent en contradiction avec les droits de l'homme.

2-Le cadre juridique universel et la question de la lutte contre l'exploitation multiforme des migrants

L'humanisation des parcours migratoires met à l'ordre du jour l'épineuse question de la migration et la protection des droits de l'homme. L'enjeu de la préservation de la dignité des migrants en tant que personne physique nécessite un cadre de gouvernance migratoire bien défini et réguler en fonction des standards juridiques internationaux. La migration des Camerounais vers l'Europe Schengen ayant une double dimension, il est donc judicieux de protéger juridiquement ces individus qui prennent la migration comme un projet d'autodétermination et d'affirmation de soi.

Le parcours migratoire des immigrés leur expose au trafic multiforme. Aujourd'hui, on ne s'aurait dire que seul les migrants clandestins sont victimes d'abus et d'exploitation. Cette réalité concerne en même temps les Camerounais ayant pris la voie de la légalité dans leur processus migratoire. La problématique de l'exploitation des migrants dans les pays de transit et d'accueil ne connaît pas la manière dont le migrant s'est pris pour voyager. C'est une réalité multiforme qui peut s'imposer à tout migrant. Dans sa mission de promotion des valeurs humaines universelles, l'ONU va construire un cadre juridique qui encadre l'immigré à partir de son pays d'origine, de transit et même dans son pays de destination. En 1930, alors que le monde sortait d'une guerre dont les pays puissants ont voulu mondialiser, la conférence internationale du travail signe une convention universelle qui condamne sur toute l'étendue du territoire terrestre les multiples formes de travaux forcés dont les individus sont victimes. Les deux guerres dites mondiales sont venues amplifier le phénomène des travaux forcés surtout chez les noirs qui étaient obligés d'œuvrer pour défendre les intérêts de leur colonisateur dans une guerre qui en réalité ne concernait pas le continent africain. Les travaux forcés qui sont entrés dans *l'habitus* de l'homme blanc depuis l'esclavage n'ont pas connu de fin pendant les deux guerres. En ce XXI^e siècle ces pratiques perdurent et sont très rentables pour les acteurs qui entretiennent cette industrie.

Dans le cadre de cette recherche, le travail forcé renvoie à tout service qu'un individu exerce contre son gré et sous la menace d'un autre. Le cadre juridique interdisant le travail forcé sur la scène internationale précise que "le fait d'exiger illégalement du travail forcé ou obligatoire sera passible de sanctions pénales et tout membre ratifiant la présente convention

aura l'obligation de s'assurer que les sanctions imposées par la loi sont réellement efficaces et strictement appliquées²⁹». Ce texte donne la possibilité aux migrants ou à tous autres individus victime de travail forcé de se plaindre dans une juridiction compétente de l'Etat d'accueil et avoir gain de cause. Sauf que, la plus grande difficulté est que pour pouvoir se plaindre auprès des autorités, il faut avoir la couverture étatique c'est-à-dire être un migrant régulier. Pourtant, le phénomène de l'esclavage moderne prend de l'ampleur avec la montée en puissance de la migration para légale et de l'extrémisme qui anime encore certains pays. On a comme l'impression que le caractère non contraignant des textes en la matière ne limite pas ces pratiques. Les statistiques de 2014 en la matière sont très alarmantes. Elles révèlent que :

- Aujourd'hui, 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont en situation de travail forcé (victimes de traite, asservis pour dettes ou travaillant dans des conditions analogues à l'esclavage)
- 90% des victimes sont exploitées dans l'économie privée. Et toutes les régions du monde sont touchées. Les victimes travaillent souvent à l'abri des regards et il est difficile de les identifier.
- 44% des victimes sont des migrants (à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger)
- Le travail forcé génère 150 milliards de dollars de profits illicites. Les industries et les entreprises sont confrontées à une concurrence déloyale et les Etats perdent des milliards en impôts sur le revenu et en contributions à la sécurité sociale³⁰.

Ce phénomène perdure à cause d'une faible dénonciation et de son caractère peu visible. La faible dénonciation est due au fait que la population vivant sous l'étouffement de la pauvreté et par manque d'opportunité, préfère parfois se maintenir dans la servitude pour avoir le pain journalier. C'est également le cas des migrants dans les pays de transit ou dans les pays d'accueil lorsque ces derniers sont en situation irrégulière. Sa posture ne lui donne pas assez de droits, il est bien conscient que dénoncer ces abus devant les juridictions lui expose à une expulsion dans son pays d'origine. Chose qu'il ne souhaite pas. Il préfère se maintenir dans cette exploitation pour survivre et avoir des moyens lui permettant de régulariser sa situation. Ce qui profite à l'employeur. Contrairement à l'époque ancienne, certains cas de servitude ou d'exploitation sont volontaires. Avec pour finalité d'atteindre un but bien précis. Par contre, d'autres le font par contrainte. Le pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques qui entre en vigueur en 1976 condamne fermement ces pratiques et donne encore le droit aux citoyens du monde de dénoncer ces pratiques pour que les auteurs

²⁹ Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, Genève, 1930, p.13.

³⁰ G. Ryder, 'Renforcer la lutte mondiale contre toutes les formes de travail forcé', Genève, Bureau international du travail, 2014, p.6.

subissent des sanctions qui sont à la hauteur de leur acte. L'article 8 dudit texte renseigne que :

1-Nul ne sera tenu en esclavage ; l'esclavage et la traite des esclaves, sous toutes leurs formes, sont interdits ;

2. Nul ne sera tenu en servitude ;

3-a Nul ne sera astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire ;

b) L'alinéa a du présent paragraphe ne saurait être interprété comme interdisant, dans les pays où certains crimes peuvent être punis de détention accompagnée de travaux forcés, l'accomplissement d'une peine de travaux forcés, infligée par un tribunal compétent³¹.

Le migrant voire le citoyen dispose d'une bonne couverture juridique qui le protège dans tout son parcours migratoire. Depuis 1957 les Etats sous l'égide de l'ONU s'engageaient déjà à supprimer le travail forcé ou obligatoire et à ne faire recours sous aucune forme par exemple "en tant que méthode de mobilisation et d'utilisation de la main d'œuvre à des fins de développement économique, en tant que punition pour avoir participé à des grèves et même en tant que mesure de discrimination raciale, sociale, nationale ou religieuse³²". Les routes migratoires sont bourrées de jeunes enfants. Ceci est dû à la forte féminisation de ces routes. Il s'agit des enfants qui naissent pendant le voyage et des enfants qui involontairement accompagnent leurs parents dans leur aventure migratoire. Cette catégorie de personnes est protégée par les textes de l'OIT. Ils se présentent parfois dans les pays de transit comme étant des enfants non accompagnés.

La situation d'impasse auquel ces enfants se retrouvent donne souvent l'occasion aux violeurs de droits de l'homme de sacrifier leur dignité humaine à l'autel du capital en leurs soumettant à des travaux forcés et très mal rémunérés. Ces enfants dans la quête des solutions à l'heure survie dans un pays de transit ou d'accueil s'engagent très tôt dans la débrouillardise. Généralement, ils sont des travailleurs de nuit dans des restaurants, des bars, des petits vendeurs ambulants dans les snacks, des laveurs de véhicule et de moto, des pousseurs, etc. ils sont convoités par les employeurs du secteur informel, à cause de leur faible coût en termes de main d'œuvre. Pourtant la convention de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et action immédiate en vue de leur élimination stipule que,

³¹ Pacte international relatif aux droits Civils et Politiques, New York, 16 décembre 1966, p.4.

³² Paragraphe b, d, e de l'article 1 de la convention n°105 concernant l'abolition du travail forcé, Genève, le 25 juin 1957, p.2.

Chaque Etat lié à ladite convention doit dresser une liste des travaux dangereux qu'un enfant ne devrait pas faire. Il doit également trouver où il existe des travaux dangereux dans le pays et réexaminer la liste périodiquement. L'Etat doit le faire en consultation avec les syndicats et les organisations patronales³³.

La plus grande difficulté du respect de cette norme juridique réside dans le contrôle des activités informelles que mènent les mineurs en âge scolaire. Que ce soit l'Etat des organisations patronales, il est très difficile d'enquêter sur les âges et sur les conditions de travail des enfants dans la nuit. De ce fait, l'implémentation de cet article devient très difficile. L'article 7 de la convention n°182 de l'OIT protège également les enfants contre différents abus en rendant prioritaire leur éducation pour favoriser leur réintégration sociale. Cette disposition stipule que: 'tout Etat doit prévoir l'aide directe nécessaire et appropriée pour soustraire les enfants des pires formes de travail des enfants et assurer leur réadaptation et leur intégration sociale³⁴'. Ils doivent également assurer 'l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants qui auront été soustraits des pires formes de travail des enfants³⁵'. La scolarisation des enfants accompagnés et non accompagnés est une priorité pour chaque Etat. Nul n'a le droit d'astreindre pour des fins économiques à ce droit des jeunes. Si cela est parfois praticable aujourd'hui dans différents Etats, les règles juridiques universelles ne sont pas en accord avec ce type de pratique.

En dehors de l'exploitation ou alors de la servitude volontaire, les migrants sont victimes des actes de traite, communément appelé l'esclave moderne. Les routes de la migration para légale sont envahies par des passeurs qui vendent les migrants comme esclaves aux propriétaires des grands espaces agricoles et les chefs d'entreprise dans différents pays de transit et d'accueil. Il n'est plus rare aujourd'hui de voir des migrants de nationalité camerounaise en situation d'esclavage utilisés les réseaux sociaux pour solliciter l'aide du gouvernement Camerounais. Toujours est-il que même si les migrants sont victimes de traite en Europe, cette pratique reste quasiment invisible et les cas de dénonciation publique sont quasiment rares. Les pays du Moyen Orient et ceux des zones dites de transit en Afrique comme par exemple la Libye, le Niger, l'Algérie... les îles espagnoles situées en Afrique à l'instar de Ceuta, Melilla, etc. connaissent ce phénomène de façon récurrente.

³³ Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants, 1999, p.3.

³⁴ Paragraphe B de l'article 7 de la convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, Genève, 1999, p.4.

³⁵ *Ibid.* paragraphe C.

L'interconnexion du monde fait que le trafic des migrants devient un phénomène transnational et même transcontinental.

Regroupés dans des multiples réseaux internationaux, les passeurs n'ont plus besoin de se déplacer pour jeter les migrants entre les mains de leurs bourreaux. Les TIC leur donnent une large possibilité de communication internationale sans bouger. Les agences de transferts d'argent internationaux sont utilisées à des fins non recommandées pour régler les différents contrats financiers entre passeurs et migrants, et entre les passeurs eux-mêmes. Ces passeurs internationaux sont devenus des rançonneurs privés par excellence qui ne cessent de soumettre des migrants à des pratiques inhumaines pour exciter leur famille à envoyer de l'argent contre une possible libération. Pourtant, les textes encadrant la migration internationale sont très rigoureux et interdisent le trafic multiforme des migrants quel qu'en soit leur âge, sexe, culture, nationalité. L'article 6 du Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, est consacré sur les formes d'assistance dont les personnes victimes de traite doivent bénéficier dans différents pays d'accueil ou de retour. Cet article dans son paragraphe 3 stipule que :

Chaque État Partie envisage de mettre en œuvre des mesures en vue d'assurer le rétablissement physique, psychologique et social des victimes de la traite des personnes, y compris, s'il y a lieu, en coopération avec les organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile et, en particulier, de leur fournir :

- a) Un logement convenable ;
- b) Des conseils et des informations, concernant notamment les droits que la loi leur reconnaît, dans une langue qu'elles peuvent comprendre ;
- c) Une assistance médicale, psychologique et matérielle ; et
- d) Des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation³⁶.

Ces mesures prescrites par la présente convention permettent de mieux comprendre les raisons de la mise en place de ces multiples formes d'assistance que certains acteurs accordent aux victimes de la traite au Cameroun. C'est pour dire que les migrants victimes de la traite ou autre type d'individu bénéficient d'un statut spécial dans la société. Sa réintégration socioéconomique nécessite en amont un suivi psychosocial pour lui permettre de retrouver l'équilibre moral. Le trafic illicite des migrants quelle qu'en soit la forme est un obstacle à la

³⁶ Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, New York, 2000, p.5.

construction d'une société de droit et de liberté mais aussi une société qui sacralise la dignité humaine.

L'espace de déploiement du trafic des migrants n'est pas forcément terrestre ou virtuel, il est également aérien et maritime. Les migrants étant tombés sous le charme des fraudeurs de documents de voyage, ou alors ceux ayant été vendu en ligne entre les passeurs à partir de son Etat d'origine, migrent par avion sans inquiétude. Il est à noter que la migration illégale des Africains vers l'Europe contribue à longueur de journée à l'augmentation du trafic des migrants en mer. Le droit international qui se veut cosmopolitique, n'a pas laissé cet espace de prédilection des passeurs sans toutefois condamner les actes immoraux qu'ils peuvent vouloir commettre en mer. La mer est un espace à partir duquel les migrants, les commerciaux peuvent migrer en toute sécurité et non la chasse gardée des trafiquants marins des migrants et autre acte de vandalisme.

Pour mieux lutter contre le trafic des migrants en mer, une coopération entre Etat semble très bénéfique. C'est ainsi que l'article 7 du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air, mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée prévoit que " Les États Parties coopèrent dans toute la mesure du possible en vue de prévenir et de réprimer le trafic illicite de migrants par mer, conformément au droit international de la mer³⁷". Cette coopération se matérialise par des accords bilatéraux entre les marines nationales des Etats qui, dans une synergie d'action, contrôlent les navires en mer.

II- LES CADRES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES ET BILATERAUX DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN

L'arsenal juridique communautaire en matière de migration donne un cadre d'analyse assez pertinent et ouvert pour comprendre le système de régulation des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen. La particularité des textes communautaires réside sur le fait qu'ils ont reçu l'onction de tous les Etats membre de cette communauté pour agir en synergie dans le cadre de la résolution d'un problème commun. La mise en place d'un texte communautaire est la matérialisation d'un transfert de souveraineté de l'Etat pour une action commune à l'échelle supranationale. Par contre, les textes juridiques issus du cadre bilatéral

³⁷ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, Air, mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Genève, p.5.

en matière de gouvernance migratoire, sont des accords que les Etats en toute souveraineté décident de mettre sur pied pour agir ensemble. L'espace Schengen est favorable à la libre mobilité. Cette libre circulation est encadrée par des textes communautaires dont les règles s'imposent à tous les Etats membre. En dehors de ces dispositifs supranationaux, il existe des actions souverainistes qui donnent lieu à une coopération bilatérale entre les Etats d'accueil, de transit et d'origine. Dans cette rubrique il est question de mettre en évidence les engagements juridiques des Etats Schengen tant au niveau communautaire que bilatérale (A), en suite montrer les engagements juridiques communautaires et bilatéraux/multilatéraux en qui régulent les migrations internationales en Afrique (B) et en fin ressortir les engagements juridiques au niveau régional et national (C).

A- Les textes communautaires Schengen et les cadres juridiques bilatéraux en matière de régulation des migrations internationales

L'espace Schengen fait partie des zones d'intégration qui connaissent d'énormes avancées tant sur le plan théorique (juridique) que pratique. Il existe une gamme très variée des textes qui encadrent les migrations dans cette espace. Il faut noter que dans le cadre des textes communautaires Schengen, seuls ceux qui s'intéressent à la sécurisation des frontières extérieures font l'objet d'une analyse dans cette rubrique. Avec la complexification du phénomène migratoire, les pays Schengen ont compris qu'il ne fallait pas rester en Europe prendre des décisions le durcissement des contrôles frontaliers à partir des textes sans toutefois externaliser leur politique de sécurisation des frontières extérieures Schengen en Afrique. C'est ainsi qu'aujourd'hui, les textes communautaires de gestion des migrations sont accompagnés voire renforcés par les textes issus d'une coopération bilatérale entre les Etats Schengen, les pays de transit et les pays d'origine. Cette nouvelle réalité est à l'origine de l'articulation bipartite de cette rubrique. La première partie s'intéresse aux normes communautaires (1) et la seconde se focalise sur les règles de coopération bilatérale entre Etats (2).

1-La protection juridique des frontières extérieures Schengen 1985-2000

Les ingénieurs des normes juridiques pensent que ces instruments ont pour vocation de réguler les actions des différents acteurs pour éviter des oppositions voire des confrontations entre les acteurs ou alors les Etats dans leurs différentes actions. Cela peut donc légitimer la mise en place des instruments juridiques au sein de l'espace Schengen pour une bonne gestion des frontières extérieures européennes sans éclats de voix entre les Etats de

cette zone, d'où la pertinence du concept de gestion intégrée des frontières au sein de cet espace. Malgré ces normes visant la gestion concertée des frontières, la présence des étrangers ne cesse de créer un esprit égoïste mettant à mal l'esprit de solidarité qui est au fondement de cette zone d'intégration. Il est difficile d'avoir la prétention de faire le tour de tous les textes juridiques qui régulent la migration dans la zone Schengen compte tenu de leur abondance, mais on va uniquement s'intéresser à certains textes communautaires.

La question de la régulation des migrations dans l'espace Schengen se lit à partir du texte fondateur de l'espace Schengen de 1985. Les autres textes qui naissent en matière de protection des frontières extérieures Schengen s'inspirent de ce dernier. Même des initiatives pragmatiques de sécurisation de frontières extérieures Schengen trouvent une base juridique dans ce texte. Il est le premier texte juridique qui attire l'attention ici. L'historicité de l'espace Schengen montre que cet espace de libre mobilité tire ses origines en 1960. La création d'une zone d'intégration économique entre les Etats partageant un même espace géographique nécessite un certain nombre d'accords conduisant à la perte de souveraineté desdits Etats au niveau du contrôle de leurs frontières. Ceci étant, dans l'esprit de créer une zone de libre circulation des personnes et des biens, le triangle Belgique, Pays-Bas, Luxembourg avait décidé sur une table de négociation. Ainsi est signée la convention de Benelux en 1963 entre ces trois pays d'Europe.

Au regard de la pertinence de cette convention, elle va servir de modèle aux autorités de la Communauté Economique Européenne (CEE) de l'époque qui avaient pour volonté de faire de la l'espace européen une zone de libre circulation caractérisée par une union douanière. C'est ainsi que la signature de l'Accord de Sarrebruck entre l'Allemagne et la France qui aboutit finalement à la signature de l'Accord de Schengen, le 14 juin 1985, entre les Etats du Benelux, l'Allemagne et la France³⁸ a été officialisé. L'objectif de cet accord était de créer une zone où les frontières intérieures sont symboliques, c'est-à-dire immatérielles, créant de fait une mobilité de personnes et de biens en toute liberté. C'est l'accord pionnier qui régule les mobilités internes et externes dans l'espace Schengen. Il vient avec un ensemble de facilités qui font en sorte que même les ressortissants des pays tiers profitent de ce qu'on appelle communément les acquis de Schengen. En matière de régulation des migrations des ressortissants des pays tiers au niveau des frontières extérieures, il est dit en l'article 6 que :

³⁸ D. Rasir, "Aux frontières de l'Europe [Br] L'agence FRONTEX - Entre pouvoirs et disciplines...", p.9.

La circulation transfrontalière aux frontières extérieures est soumise au contrôle des autorités compétentes. Le contrôle est effectué selon des principes uniformes, dans le cadre des compétences nationales et de la législation nationale, en tenant compte des intérêts de toutes les Parties Contractantes et pour les territoires des Parties Contractantes³⁹.

L'esprit de cet article montre la logique de fonctionnement de l'espace Schengen. En réalité, si le contrôle des frontières extérieures relève de la compétence souveraine de chaque Etat, il est censé tenir compte de la volonté et des intérêts des autres Etats liés à l'accord. Ayant banni les frontières internes, le contrôle des entrées dans cet espace se joue désormais au niveau des frontières externes. Il ne s'agit donc pas d'un contrôle hasardeux, où les africains sont recherchés. Les modalités de ce contrôle, le but et les pièces officielles sont connus de tous. L'article 6 en son paragraphe A revient là-dessus en ces termes :

Le contrôle des personnes comprend non seulement la vérification des documents de voyage et des autres conditions d'entrée, de séjour, de travail et de sortie, mais encore la recherche et la prévention de menaces pour la sécurité nationale et l'ordre public des Parties Contractantes. Ce contrôle porte aussi sur les véhicules et les objets en possession des personnes franchissant la frontière. Il est effectué par chaque Partie Contractante en conformité avec sa législation, notamment pour la fouille⁴⁰.

Ceci est la preuve que toute personne n'étant pas en règle quel qu'en soit ses origines, sa race, sa culture circule librement dans l'espace Schengen sans contrainte. La criminalisation de la migration dans l'espace Schengen n'est pas une question qui concerne les migrants en situation régulière. Aucune forme d'acte de discrimination n'est visible au plan juridique. Même s'il est vrai qu'il peut y avoir des velléités de discrimination entre les populations. L'avantage de la libre circulation dans tous les pays Schengen est que le détenteur du visa Schengen peut migrer librement sans faire face aux procédures administratives au niveau des frontières de chaque Etat. C'est ce qui fait du visa Schengen, un visa de rêve de tout potentiel migrant Camerounais. Selon les règles de circulation dans cette zone, le détenteur d'un visa Schengen a la possibilité de migrer dans tous les 26 pays Schengen en toute liberté.

Pour s'en convaincre on peut se référer à l'article 19 de la convention de Schengen qui prévoit que : "Les étrangers titulaires d'un visa uniforme qui sont entrés régulièrement sur le territoire de l'une des parties contractantes peuvent circuler librement sur le territoire de

³⁹ Article 6 de la convention d'application entre les Gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, p.20.

⁴⁰ *Ibid.* Article 6 paragraphe A, de la convention de Schengen, p. 21.

l'ensemble des parties contractantes pendant la durée de validité du visa, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'entrée visées à l'article 5, paragraphe 1, points a), c), d) et e)⁴¹'. Si cette opportunité de libre circulation est donnée aux détenteurs du visa Schengen, on peut comprendre pourquoi son attribution n'est pas chose facile surtout en contexte d'insécurité causé par le terrorisme et la crise sanitaire du COVID 19. La multiplication des contrôles au niveau des frontières devient un enjeu du siècle. Car, il faut protéger les populations interne de tout t'attaque venant de l'extérieur et des étrangers indésirables.

En 1990, les Etats Schengen vont décider de renforcer le pouvoir des différents Etats au niveau des frontières, mais en les rendant coupable aux différentes entrées illicites qu'on pouvait constater à partir de leur territoire. La culpabilisation des Etats en matière de contrôles des frontières vise à faire en sorte qu'il ait un contrôle très strict au niveau de chaque Etat, plus précisément ceux qui sont considérés comme étant les portes d'entrées de l'espace Schengen. C'est le cas de l'Espagne, de l'Italie qui sont les portes d'entrée pour les migrants africains. La clause juridique qui instaure ce principe est l'article 5 dans son alinéa 1 de la convention de Dublin. Cet article stipule que : "Si le demandeur d'asile est titulaire d'un titre de séjour en cours de validité, l'Etat membre qui a délivré ce titre est responsable de l'examen de la demande d'asiles⁴²". Cet article encadre la responsabilité de l'Etat d'accueil dans le cadre de la migration régulière. Rappelons que ce dernier ne crée pas des tensions diplomatiques au sein de l'espace Schengen. L'article 6 a été à l'origine de plusieurs tensions dans l'espace Européen avec la crise migratoire qui secoue cette zone depuis 2010. Cet article interpelle la responsabilité des Etats porte d'entrée en matière d'entrée illicite dans la zone Schengen. Il prévoit que :

Lorsque le demandeur d'asile a franchi irrégulièrement, par voie terrestre, maritime ou aérienne, en provenance d'un Etat non membre des Communautés européennes, la frontière d'un Etat membre par lequel il peut être prouvé qu'il est entré, ce dernier Etat est responsable de l'examen de la demande d'asile.

Toutefois, cet Etat cesse d'être responsable s'il est prouvé que le demandeur d'asile a séjourné dans l'Etat membre dans lequel il a présenté sa demande au moins six mois avant la présentation de cette demande. Dans ce cas, ce dernier Etat est responsable de l'examen de la demande d'asile⁴³.

⁴¹ *Ibid.* Article 19 de la convention de Schengen, p.24.

⁴² Convention de Dublin sur la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile, 15 juin 1990, p.6.

⁴³ Article 7, Convention de Dublin sur la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile, 15 juin 1990, p.7.

Ce principe a été à l'origine de plusieurs tensions diplomatiques en Europe. Il va causer des lourdes conséquences dans le système de régulation des migrations internationales en Europe-Schengen. Il est même la preuve de la vulnérabilité des règles communautaires face à la raison d'Etat. L'Etat porte d'entrée qui agit comme un philanthrope pour accueillir les demandeurs d'asile devient le garant de ses migrants qui vont circuler en toute illégalité dans l'espace Schengen. Leur premier pays d'accueil devient donc leur territoire de retour au moment des expulsions. Le principe de Dublin voudrait que le pays d'arrivée des migrants soit le responsable de leur demande⁴⁴. Ce principe est lourdement contesté. Vu qu'il n'a pas été conçu pour maintenir la notion de la responsabilité partagée en matière de gestion des demandeurs d'asile. Ceci donne une grande responsabilité à certains pays comme l'Italie qui au premier semestre 2017, voyait près de 10000 personnes débarquer sur ses côtes en moins de six mois. Ces migrants provenaient essentiellement de la Libye⁴⁵.

Au regard de cette pression que connaissent les côtes italiennes, le principe de Dublin reste impuissant. Pour contourner ce principe de Dublin, les Etats vont faire valoir leur souveraineté en adoptant les mesures restrictives d'attribution de visa. D'ailleurs, l'article 17 consacré aux règlements de Dublin connu sous le nom de clause de souveraineté reconnaît ce droit aux Etats. La principale conséquence reste le nombre élevé des rejets de demande d'asile. Pour mieux illustrer cela avec des données chiffrées, le tableau et le graphique ci-dessous aident dans cette démonstration.

Tableau 5: Récapitulatif du taux d'acceptation des requêtes aux fins de prise en charge dans l'espace Schengen en 2018⁴⁶

Type de demande	Nombre de demande acceptées	Nombre de demande refusées	Taux d'acceptation
Entrée et séjour irrégulier	10 731	5 861	68%
Regroupement familial	3 559	3 806	48%
Personne à charge	41	132	23,7%

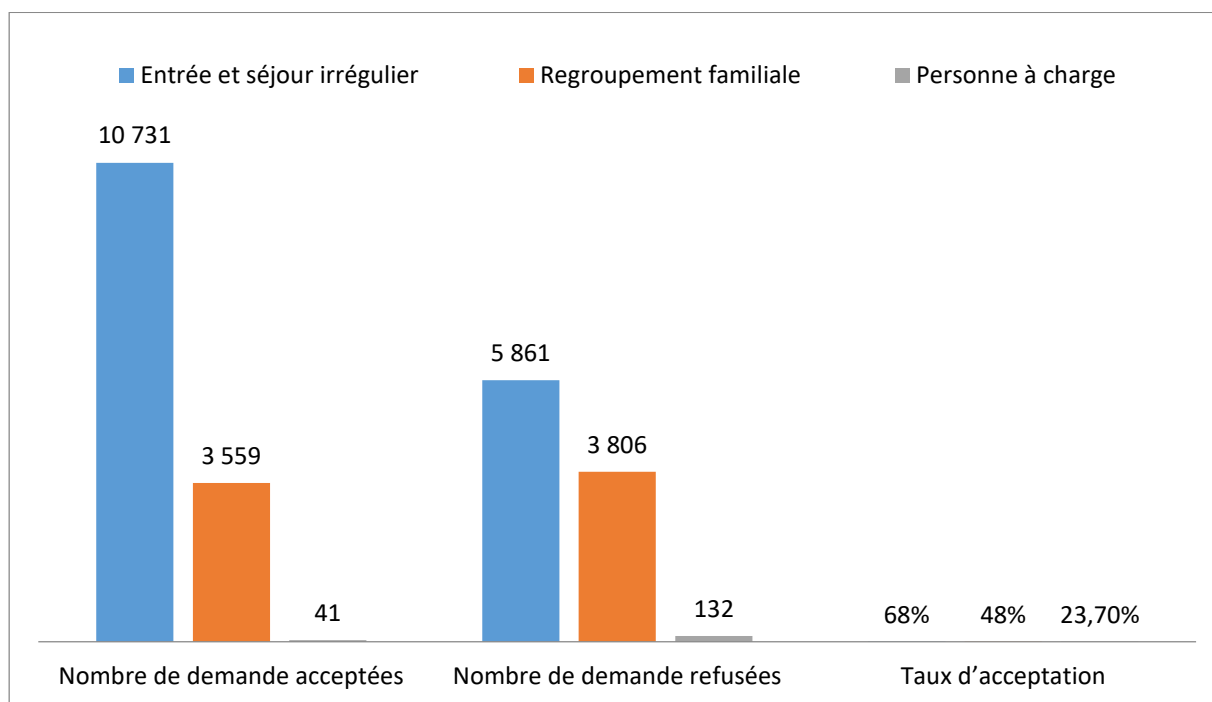
Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données tirées dans un rapport rédigé par le CERE, "Règlement de Dublin relatif aux demandes de protection internationale", Paris, Parlement Européen, 2020, p.61.

⁴⁴ Commission européenne, *Le Système de Dublin*, Bruxelles, 2008, p.3.

⁴⁵ Corinne Balleix, "Migration : l'Europe à l'épreuve de la crise Italienne", Notes de l'Ifri, juillet 2018, p.14.

⁴⁶

Diagramme 2 : Taux d'acceptation des requêtes aux fins de prise en charge dans l'espace Schengen en 2018



Source : Diagramme réalisé par Alfred Ekani sur la base des données du tableau 6.

Il ressort de ce tableau et graphique qu'au regard du nombre considérable de refus de visas, la migration irrégulière est devenue la meilleure option pour des migrants qui souhaitent faire leur entrée dans l'espace Schengen en 2018. Le regroupement familial est un moyen légal de migration qui attire des migrants qui ont déjà des familles bien installées dans différents pays Schengen. Malgré cela, toutes les demandes de visas sous l'étiquette du regroupement familial ne sont pas acceptées. La prise en charge des migrants par les Etats Schengen devient de plus en plus difficile.

La mise en application de la clause de souveraineté fait en sorte que les Etats Schengen violent volontairement les droits de l'homme telle que prévu dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Il ressort de ce tableau que le nombre de migrants en situation irrégulière est inquiétant. Ces chiffres de l'année la seule année 2018 sont considérables lorsqu'on observe le nombre de personne en situation de détresse en Europe. Selon les statistiques d'Eurostat, le principe de la clause de souveraineté a été appliquée à 11 958 reprises en 2018. L'Allemagne représentait 7 805 de ces cas d'application (65 %), les

Pays-Bas 1 542 (13 %) et la France 1 010 (8 %)⁴⁷’. La présence de ces sans abris ou alors le durcissement des règles de contrôle à l’intérieur de l’espace Schengen porte atteinte à l’image internationale de l’Union. L’Union Européenne est confrontée à plusieurs critiques en matière de protection de droits des migrants. Pour éviter d’avoir des personnes en situation humanitaire sur le sol européen, il faut impérativement ‘ à assurer le contrôle des personnes et la surveillance efficace du franchissement des frontières extérieures⁴⁸’. A partir de là, on peut comprendre la logique de l’externalisation des frontières européennes en Afrique et principalement dans les pays pourvoyeurs comme le Cameroun.

Suite à l’évolution juridique qu’a connue l’accord de Schengen, en 1990, plus précisément le 19 juin, une convention portant application de l’accord de Schengen avait été signée. Ladite convention ne vient pas dénaturiser le traité, mais elle vient renforcer ses capacités au niveau de l’ouverture des frontières intérieures et de la protection des frontières extérieures afin d’assurer la sécurité des personnes et de limiter le phénomène des entrées illicites de l’espace Schengen. Parlant de l’esprit de renforcement des pouvoirs du traité de Schengen par cette convention, Delphine RASIR pense que ‘c’est dans cette optique que la convention adopta des mesures dites ‘ compensatoires ‘ ayant pour objectif de renforcer la sécurité et les contrôles aux frontières extérieures’’⁴⁹. Ces mesures compensatoires viennent conforter la notion de responsabilité partagée entre Etats en matière de demande d’asile. Cela permet également aux Etats, dans une logique de partage d’informations de lutter contre la migration illégale de tout citoyen qui tente d’entrer illégalement dans cet espace de libre mobilité.

L’accord de Schengen ayant aboli les frontières entre Etats de l’union, il avait également mis en place des initiatives de renseignement permettant la protection des frontières contre tous les migrants illicites. Les acquis de Schengen sont consignés dans la convention portant application du traité de Schengen de 1990. Sur cette question, la Commission européenne affirme : ‘ Les règles constituant l’acquis actuel de Schengen sur les frontières extérieures, qui repose sur l’acquis original intégré dans l’ordre juridique de l’Union Européenne par le traité d’Amsterdam se retrouvent dans une vaste série de mesures qui peuvent être divisées en cinq grandes catégories⁵⁰ ’. Autrement dit, c’est un ensemble de

⁴⁷ CERE, ‘Règlement de Dublin relatif aux demandes de protection internationale’, Paris, Parlement Européen, 2020, p.62.

⁴⁸ Paragraphe B de l’Article 77, du traité de fonctionnement de l’Union Européenne, p.76.

⁴⁹ Rasir, ‘ Aux frontières de l’Europe. L’agence FRONTEX – Entre pouvoirs et disciplines...’, p. 10.

⁵⁰ Commission Européenne, *Rapport sur la gestion des frontières extérieures*, Bruxelles, 2018, p.1.

règles juridiquement établies qui présente de façon précise et concise les conditions pouvant permettre à un ressortissant d'un pays étranger de franchir des frontières extérieures.

L'alinéa 2 de l'article 3 du chapitre 2 de la convention d'application de l'accord Schengen insiste là-dessus en prévoyant que, "les Parties contractantes s'engagent à instaurer des sanctions à l'encontre du franchissement non autorisé des frontières extérieures en dehors des points de passage frontaliers et des heures d'ouverture fixées"⁵¹. Ces sanctions prises à l'endroit des personnes qui franchissent les frontières extérieures Schengen de façon illégale sont de plusieurs ordres. Les plus récurrentes sont les poursuites judiciaires et les refoulements dans les pays d'origine. Les embarcations des migrants clandestins dans les bateaux de honte font couler beaucoup d'encre et de salive dans l'espace public. Certains humanistes et groupe de recherche estiment qu'à travers cet acte, les pays de l'Union violent les droits des individus. Dans le souci de réguler les migrations clandestines des africains vers l'Europe, l'accord de Cotonou signé en 2000 jette les bases d'une responsabilité partagée entre les pays d'origine et de destination des migrants irréguliers sur un territoire donné. Cette close juridique est codifiée dans l'article 13 de cet accord en ces termes :

Chaque État membre de l'Union Européenne accepte le retour et réadmet ses propres ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État ACP, à la demande de ce dernier et sans autres formalités ;
Chacun des États ACP accepte le retour et réadmet ses propres ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État membre de l'Union Européenne, à la demande de ce dernier et sans autres formalités⁵².

Cet accord purement économique jette les bases de la gouvernance commune des migrations entre l'UE et les Etats ACP. C'est un accord multisectoriel signé pour une durée de 20 ans entre les deux parties avec une clause de révision en 2035.⁵³ Il est considéré aujourd'hui comme le texte juridique qui encadre la coopération migratoire entre l'UE et les Etats ACP tel que le Cameroun, car les deux parties estiment que la question des migrations fait l'objet d'un dialogue entre les deux partenaires qui construisent un destin commun.

2- La régulation juridique des migrations dans l'espace Schengen de 2000 à 2020

La régulation juridique des migrations entre les années 2000 et 2020 connaît un ensemble de mutation. Il s'agit de la mise à la disposition de l'espace des nouvelles règles qui viennent compléter celles qui ont été préalablement établies depuis 1985. Les mutations que

⁵¹ Convention d'application de l'accord de Schengen, 19 juin 1990, p.5.

⁵² Accord de Cotonou, 23 juin 2000, pp. 32-33.

⁵³ R. Ebale, *Les Accords de Partenariat Economique (APE)*, Yaoundé, Litchasonic formations, 2014, p.14.

connaissent les migrations obligent les dirigeants Schengen à adapter leur politique migratoire aux réalités contextuelles. Au risque de s'auto réguler et de dicter librement leur loi, les hommes politiques sont obligés d'adapter leurs textes juridiques aux nouvelles exigences que les migrations internationales leur imposent. Le souci étant de donner un encadrement politique à ces mobilités humaines qu'elles soient régulières ou irrégulières.

La segmentation des objectifs des migrations internationales, oblige les décideurs politiques à construire des cadres juridiques spécialisés qui régulent les différents pans de la migration. C'est ce qui peut justifier les différentes mutations juridiques dans ce domaine. La spécificité des textes de 2000 à 2020 est qu'ils sont mis en œuvre au moment où les frontières extérieures de l'union, voire de l'espace Schengen faisaient l'objet de plusieurs entrées illicites des ressortissants des pays tiers. Ils entrent en vigueur dans un contexte où l'espace Schengen débordé par l'arrivée massive des migrants irréguliers et des demandes exponentielles des visas au niveau des ambassades devient considérable.

Il fallait durcir les conditions d'attribution des visas. La politique de délivrance des visas devient tributaire des exigences de la politique de la migration choisie. L'espace Schengen devient très sélective. L'on entre plus par simple vœu personnelle ou alors par le droit de choisir sa résidence comme le prescrit la déclaration universelle des droits de l'homme, mais en fonction de la volonté des Etats Schengen. La terre promise des migrants africains a changé de paradigme. Elle devient la terre des élus et des privilégiés de la société. Pour mieux encadrer cette réorientation de la politique migratoire européenne, il fallait réadapter sa base juridique migratoire aux nouveaux enjeux.

L'année 2000 concrétise au niveau communautaire la fin de l'exemption de présentation de visa par les ressortissants des pays tiers au niveau des frontières extérieures Schengen. Les pays comme l'Allemagne, la France ont toujours exempté la présentation du visa aux citoyens de leurs anciennes colonies d'Afrique. Dans une logique de pérennisation de leur culture en Afrique postcoloniale, ces pays n'exigeaient pas de visas aux ressortissants de leurs anciennes colonies qui émigraient vers leur territoire. A ce sujet, Jean Marie Mollo Olinga affirme que : " à notre époque, le visa n'était pas une pièce à fournir pour partir en France ou en Allemagne. Les demandes de visa pour tout Camerounais qui émigrerait vers la France commencent dans les années 1975. L'Allemagne l'a fait beaucoup d'années plus

tard⁵⁴’. Malgré que cette mesure ait pris fin, il y’avait encore des politiques peut restrictives en matière d’attribution des visas. Chaque pays de l’Union était libre de favoriser les ressortissants de ses anciennes colonies en matière d’attribution de visa.

Les exigences communautaires et la conjoncture vont faire en sorte que le visa devienne un instrument de voyage obligatoire pour tout ressortissant de l’un pays cité en Annexe 1 du règlement n°539/2001 du conseil Européen. Le Camerounais en fait partie de ces pays nommés dans ce règlement du Conseil Européen. Ce document dans son article premier affirme que ‘’ les ressortissants des pays tiers figurant sur la liste de l’annexe 1 doivent être munis d’un visa lors du franchissement des frontières extérieures des Etats membres⁵⁵’. Cet article qui est écrit au moment où les Camerounais et les Africains de façon générale, n’avaient plus de privilège pour migrer dans un pays d’Europe sans visa ouvre le début d’une nouvelle ère dans l’attribution de ce précieux document de voyage. C’est l’ère du durcissement systématique de la délivrance de ce précieux papier par tous les Pays de l’Espace Schengen.

Dans cette nouvelle ère de régulation des migrations dans l’espace Européen, la vérification des documents de voyage s’accroît pour éviter toute infiltration illicite. Cette vérification repose également sur l’identification des faux visas Schengen et autres pièces de voyage. Pour des fins sécuritaires, la frontière extérieure Schengen devient le lieu par excellence de filtration des dangers venant de l’extérieur. L’Europe étant dans une dynamique d’intégration, le contrôle de la frontière est un élément très capital et même crucial pour son intégration politique, économique et des peuples. ‘’Elles servent de marqueurs d’identité politique et sont donc une ligne de démarcation qui jette les bases d’une interaction avec un dehors⁵⁶’. La vérification devient donc une priorité et même un enjeu de l’heure dans la gouvernance des migrations internationales au sein de la zone Schengen. Le code Schengen dans son article 6 précise qu’en matière de vérifications aux frontières, ‘’les vérifications effectuées aux points de passage frontaliers afin de s’assurer que les personnes, y compris

⁵⁴ Entretien avec Jean Marie Mollo Olinga, 64 ans, Journaliste en retraite et ancien migrant régulier de retour au Cameroun, Yaoundé, le 11 Avril 2022.

⁵⁵ Règlement (CE) n° 539/2001 du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l’obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des Etats membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation, 15 Mars 2001, p.4.

⁵⁶ S. Buzmaniuk, ‘’ Les frontières extérieures de l’Union : un débat Européen révisé’’ in Question d’Europe, n°585, Fondation Robert Schuman, 2021, p. 3.

leurs moyens de transport et les objets en leur possession peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter⁵⁷”.

En 2016, le Parlement et le Conseil Européen ont décidé de mettre sur pied un nouveau règlement de franchissement des frontières extérieures de l’espace Schengen. Les entrées illicites qui sont à l’origine de la montée en puissance du grand banditisme devraient prendre fin. Par conséquent, les points frontaliers de franchissement de frontières doivent être connus, et bien surveillés par l’Etats créateurs. L’article 1 dudit règlement prévoit que, “ Les frontières extérieures ne peuvent être franchies qu’aux points de passage frontaliers et durant les heures d’ouverture fixées. Les heures d’ouverture sont indiquées clairement aux points de passage frontaliers qui ne sont pas ouverts 24 heures sur 24⁵⁸”. Il est strictement interdit d’utiliser d’autres canons pour franchir les frontières extérieures Schengen. Les points de passage frontalier sont connus et même les heures d’ouverture.

Cette nouvelle politique permet à la police des frontières européennes de mieux surveiller et de procéder aux arrestations des clandestins. Pour un citoyen d’un pays tiers dont le séjour dans l’espace Schengen dépasse 90 jours, les autorités doivent se rassurer que ce dernier ne soit pas un danger pour la sécurité des citoyens Schengen. Il ne devrait pas être sous la responsabilité sociale d’un Etat de l’espace. C’est-à-dire, son pouvoir financier doit lui permettre de subvenir à ses besoins. L’article 6 de ce règlement prévoit à ce sujet que chaque citoyen d’un Etat tiers doit “justifier l’objet et les conditions du séjour envisagé, et disposer de moyens de subsistance suffisants, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour dans leur pays d’origine ou le transit vers un pays tiers dans lequel leur admission est garantie, ou être en mesure d’acquérir légalement ces moyens⁵⁹”.

La question du regroupement familial est traitée par des textes nationaux, il existe également des dispositifs communautaires qui encadrent cela. Les pays de l’Europe Schengen ont une forte propension de naturaliser les migrants hautement qualifiés qui exercent sur leur territoire. Les Camerounais ayant été naturalisés dans ces pays perdent leur nationalité Camerounaise selon le code de nationalité Camerounais. Sauf que ces derniers ne perdent pas le lien sang qu’ils ont avec leur communauté d’origine et l’affection qu’ils ont envers le Cameroun en tant que pays natal. La naturalisation des migrants en des citoyens d’Europe

⁵⁷ Règlement (CE) n°560/2006 du Parlement et du Conseil Européen, 2006, p.9.

⁵⁸ Article 1 du règlement (UE) 2016/399 du parlement Européen et du Conseil concernant un code de l’Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), 2016, p.6.

⁵⁹ Article 6 paragraphe C, du règlement (UE) 2016/399 du parlement Européen et du Conseil concernant un code de l’Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes, p.10.

voire des citoyens Schengen donne un ensemble de privilège à ce dernier. A partir du moment où ils deviennent citoyens Schengen, ils ont la possibilité de faire émigrer leur famille sans aucune forme de procès. Ils bénéficient de la protection des Etats d'accueil, même en cas d'irrégularité avant toute décision concernant son séjour. Le paragraphe 4 de l'article 3 prévoit que :

Lorsqu'un citoyen de l'Union ou un membre de la famille qui n'a pas la nationalité d'un Etat membre ne dispose pas du document de voyage requis ou, le cas échéant, du visa nécessaire, l'Etat membre concerné accorde à ces personnes tous les moyens raisonnables afin de leur permettre d'obtenir ou de se procurer, dans un délai raisonnable, les documents requis ou de faire confirmer ou prouver par d'autres moyens leur qualité de bénéficiaires du droit de circuler et de séjourner librement, avant de procéder au refoulement⁶⁰.

La naturalisation donne une gamme de privilèges aux migrants et aux membres de leur famille qui sont à leur charge à savoir : femme et enfant. Les travailleurs ayant des emplois saisonniers ou temporaires dans l'espace Schengen bénéficient également d'une protection juridique. Les conditions d'admission de ce type de migrants professionnels sont également très strictes. En réalité, toutes les mesures sont prises pour se rassurer que le travailleur saisonnier ne présente pas un risque d'émigration illégale et qu'il compte quitter le territoire des États membres au plus tard à la date d'expiration de l'autorisation⁶¹. Ayant constaté que beaucoup de migrants deviennent plus tard une charge sociale pour les Etats d'accueil, ces pays, dans leur politique de vérification des pièces de demande de visa cherchent à se rassurer que le potentiel migrant a la capacité de vivre de façon autonome sur leur territoire pendant son séjour momentané. Pour ces travailleurs saisonniers même leur rémunération fait l'objet de vérification avant la délivrance du visa.

B- L'Identification de la base juridique du phénomène de l'externalisation des frontières extérieures Schengen et de la gestion concertée des migrations

La politique de l'externalisation des frontières extérieures Schengen n'est que la conséquence des débordements humains que connaissent ces frontières. Secouées par des marrées humaines, les Etats Européens mettent en place des politiques qui ternissent l'image diplomatique de l'espace Schengen au niveau de leurs frontières extérieures dans l'espoir de contrer les entrées illicites. Pour limiter des critiques auxquelles ces politiques font face et conserver l'image d'un continent d'hospitalité, les Etats Schengen vont décider d'externaliser

⁶⁰ Directive 2004/38/CE du parlement européen et du Conseil, 2004, p.8.

⁶¹ Paragraphe A et B de l'alinéa 5 de l'article 4 de la Directive 2014/36/UE du parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier, p.8.

leurs frontières extérieures en Afrique. Ils ont construit des ceintures de protection des frontières extérieures pour mieux gouverner les migrations dans les pays d'origines africaines et de transits. Ces actions sont aminées à partir des textes multilatéraux et bilatéraux avec les pays de transit (1) mais aussi des pays d'origines (2).

1-Les accords de coopération migratoire entre les Etats Schengen et les pays de transit en Afrique

Depuis les années 1990, les pays de transit deviennent des acteurs incontournables en matière de lutte contre la migration illégale aux portes Schengen. La pertinence de l'analyse des accords de coopération entre les Etats Schengen et ceux de transit en Afrique dans cette rubrique, repose sur les stratégies Européennes de lutte contre la migration illégale. Il faut noter qu'il devient quasiment impossible aujourd'hui d'analyser la gouvernance des migrations clandestines sans toutefois faire recours aux initiatives qui sont prises au niveau des pays de transit. Les accords de coopération que ces Etats signent avec l'UE s'appliquent aux ressortissants subsahariens dans leur parcours migratoire. Ceci, pour dire que ces accords qui n'impliquent pas l'Etat du Cameroun directement au moment de leur signature s'appliquent sur les Camerounais qui se trouvent en situation de transit dans l'un de ces pays. Tous les accords signés avec ces Etats n'ont qu'un seul objectif : celui de la réadmission des migrants irréguliers dans les pays de transit.

Dans l'esprit de ces textes, il est question de renvoyer les migrants clandestins dans les pays où ils sont passés pour atteindre les pays Européens. Les pays de transit concernés par ses accords sont : la Libye, le Maroc, la Tunisie et les pays de transit d'Afrique subsahariennes qui partagent une frontière avec les pays européens. Les pays Schengen établissent ces accords de réadmission pour implémenter leur politique de refoulement des indésirables sur leur territoire. A ce sujet, Migreurop renseigne que :

L'Union européenne s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique migratoire répressive sous prétexte de lutter contre l'immigration dite "clandestine" et les réseaux de passeurs. Pour cela elle s'est employée à associer les "États tiers" - États d'origine ou de transit des migrants - à travers notamment la signature d'accords visant à faciliter le renvoi forcé des étrangers "indésirables"⁶².

Pour mieux mener cette politique qui part en contradiction avec les principes des droits de migrants dont les Etats Européens ont librement accepté, ces derniers vont construire

⁶² Migreurop, "Accords de réadmission. La coopération au service du refoulement des migrants", note n°1, 2012, p.1.

des cadres de coopération avec les pays de transit. Il s'agit alors des textes de légitimation d'une action qui part en contradiction avec les principes moraux et juridiques. Ces accords ont une même vision que le principe de Dublin. Sauf que la responsabilisation des Etats magrébins vis-à-vis des migrants subsahariens ne sera pas évidente. Il y aura deux conséquences majeures à savoir : la désolidarisation des pays de transit sur certains termes de ces accords tout en conduisant à leur redéfinition. Mais aussi, le renforcement des politiques de surveillances des frontières de ces Etats. Si les pays de transit qui reçoivent des financements de l'UE en matière de protection de leurs frontières peuvent bannir les invasions des migrants irréguliers, le travail de contrôle des frontières devient dans ce cas allégé au niveau de l'espace Schengen. Le Maroc et la Tunisie par exemple n'ont jamais été favorables à la réadmission des non nationaux sur leur territoire. Pour comprendre leur inquiétude, on peut se référer aux écrits de Liman qui estime que ces deux pays,

Refusent la réadmission des non-nationaux. Les deux pays l'ont toujours exclue dans leurs accords de réadmission avec les États membres de l'UE. Leur crainte est double : premièrement, comment prouver qu'un migrant a effectivement transité par le territoire tunisien ou marocain ? En effet, pour le Maroc, bon nombre de migrants transitent d'abord par la frontière algérienne au nord et traversent une courte distance dans le territoire marocain avant de tenter d'atteindre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Pour le Maroc, l'Algérie est tout autant responsable de ces passages irréguliers⁶³.

A partir des années 2000, les accords de réadmission des migrants clandestins n'épargnent pas l'Algérie et la Libye qui ont un lien étroit avec le Sud de la Tunisie. La particularité des accords de réadmission réside dans la confidentialité. Il ne s'agit pas des accords migratoires dont le contenu est connu par le grand public. Il reste à la portée des acteurs signataires et des Etats qui ont engagé ces acteurs. Pour Migreurop, "cela peut sembler quelque peu contradictoire pour des sociétés dites démocratiques, mais il est très difficile, voire impossible, d'obtenir le texte d'un accord de réadmission bilatéral signé entre un État membre et un pays tiers⁶⁴". Face à cette situation, la lecture du contenu de ces textes devient très difficile. C'est désormais à partir des actions menées qu'on peut comprendre l'orientation que ces cadres juridiques donnent aux politiques de gestion des migrations. Les pays de transit qui hier refusaient le refoulement des migrants subsaharien sur leur territoire, concèdent leur espace à l'UE pour finaliser leur processus d'expulsion.

⁶³ Mohamed Limam, "Les Partenariats pour la Mobilité de l'Union européenne avec le Sud", *Med dialogue Série* n°28, 2020, p.3.

⁶⁴ Migreurop, "Accords de réadmission. La coopération au service du refoulement des migrants", 2012, p. 3.

Aujourd'hui, ils sont des véritables " Etats salle d'attente ". Ils jouent ce rôle involontairement au moment de la sortie des migrants vers l'Europe mais aussi, lorsque les vastes opérations d'expulsion sont menées dans l'espace Schengen. L'on constate que, les refoulements des migrants irréguliers passant par les pays de transit africains qui jouent le rôle de camp de détention en attendant la finalisation des procédures diplomatiques entre l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et les Etats d'origines. C'est à partir des pays de transit que les clauses de retour se négocient entre les migrants les Etats Schengen. L'Etat de transit devient un acteur de relais qui par moment, joue involontairement et volontairement le jeu rationnel des autres acteurs en fonction de ses objectifs.

Les accords policiers signés entre l'Europe et les pays africains dit de transit ont sonné la cloche de la fin de l'hospitalité par le " haut " en Europe. Ils montrent à suffisance comment les hommes politiques Européens sont devenus inhumains en matière de gestion des migrations irrégulières. Ces citoyens du monde devenus indésirables et traités comme des déchets de la société font face aux traitements inhumains des Etats européens. L'inconsistance des politiques de sécurisation des cotes terrestres et maritimes des Etats de transit est à l'origine de la signature des accords de renforcement de surveillance. Jean Calvin ancien migrant irrégulier, raconte que dans son parcours migratoire, il a fait face à "la police Européenne au niveau des cotes maritimes Libyennes. C'est là où mon parcours migratoire s'est arrêté. D'autres migrants les rencontrent à partir des frontières terrestres"⁶⁵. La coopération UE/ Etats de transit résulte en une criminalisation de la migration ayant pour effet de légitimer le renforcement de la coopération policière⁶⁶. La gestion des migrations illégales à destination d'Europe a contribué activement à la création des "Etats polices"⁶⁷ que Emmanuel Kant dénonce à l'aune de l'implémentation du droit cosmopolitique. Ces derniers ne sont que la conséquence de la mise en place des politiques d'inhospitalité en faveur d'une catégorie de personne dont l'Europe juge d'être à l'origine de tous les maux qui minent la société transnationale. Ces accords de réadmission sont également signés avec des pays d'origine des migrants.

⁶⁵ Entretien avec Jean Calvin, ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun, 33 ans, Yaoundé le 11 janvier 2022.

⁶⁶ Adil Atak, " La coopération policière pour la lutte contre la migration irrégulière au sein de l'Union européenne", *Revue générale de droit*, Volume 36, n°3, 2006, p.434.

⁶⁷ E. Kant, *Projet de Paix perpétuelle*, 1990, p.30.

2-Les accords de coopération migratoire entre les pays Schengen et le Cameroun

Les accords de coopération migratoire qui sont signés entre le Cameroun en tant que pays fournisseur et de retour de migrants sont de deux ordres. Il y a des accords qui sont signés au niveau du sommet de l'appareil étatique (2-1) et les accords signés entre les Universités Camerounaises et celles de l'espace Schengen (2-2).

2-1 Les accords signés au sommet des d'Etats

Ne pouvant pas concentrer toute cette étude à l'analyse et à la présentation de ces accords, il est question ici de s'intéresser uniquement à quelques textes qui régulent le cadre de coopération migratoire entre le Cameroun, la France, la Suisse et la Belgique. Les accords signés au sommet de l'Etat sont tous ceux donc les négociations ont été menées par des hommes politiques des différentes parties. Malgré que les accords migratoires signés entre la France et le Cameroun depuis la colonisation jusqu'à la période post coloniale sont encore effective, celui de 1994 et de 2009 retiennent l'attention ici. Leur particularité réside sur la réorientation qu'il apporte en matière de la coopération migratoire entre les deux Etats. L'on ne fait plus face à un accord colonial où la quasi-totalité de la responsabilité revient à la France. Mais, aux d'actions communes pour la résolution d'un problème entre deux Etats souverains. En matière de coopération culturelle entre la France et le Cameroun, les accords signés à la veille des indépendances reflétaient les réalités néocoloniales il était prévu par exemple que :

La République française s'engage à faciliter sur le territoire du Cameroun et sur son propre territoire l'éducation des citoyens camerounais désireux de suivre un enseignement de caractère français et d'acquérir les diplômes qui le sanctionnent. Elle mettra à la disposition du Gouvernement camerounais le personnel qualifié nécessaire au fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture, à l'inspection pédagogique, à l'organisation et à la sanction des examens et concours, enfin aux services administratifs de l'enseignement⁶⁸.

L'esprit qui régit ce texte n'est que la continuation du colonialisme au Cameroun post Colonial. La France qui avait pour projet de voir son influence sur les politiques de développement Camerounais signait des accords qui n'étaient pas forcements destinés pour le développement du Cameroun. Des accords qui servent l'intérêt français. En plus, il ne s'agissait pas d'un cadre de coopération entre acteur égal mais des injonctions juridiques que le maitre donnait à son élève qui avait pour seul mission de signer et de mettre en application.

⁶⁸ Archive du Senat français, rapport de la première session ordinaire de 1960-1961, Paris, 1960, p.3.

La nouvelle base juridique de coopération migratoire signée de façon bilatérale entre la France et le Cameroun intervient dans un contexte où les Etats Schengen étaient débordés par l'arrivée des sans-papiers sur leur territoire. L'application des accords issus des acquis de Schengen devenait une priorité. La résolution de ce problème nécessite une meilleure implication des Etats d'origine. Alors que la politique de la migration choisie sépare le Cameroun de sa main d'œuvre experte, il fallait une redéfinition d'un cadre migratoire favorable à la promotion du retour des migrants Camerounais dans leur pays d'origine après les études en France par exemple. La singularité de ces textes réside sur le principe de réciprocité en matière de gestion des mobilités entre les deux pays.

En 1994, la France et le Cameroun décident conjointement de mettre un cadre juridique de régulation relative à la circulation et au séjour de leurs ressortissants dans les deux pays. Ce texte met en avant le principe de la réciprocité en termes de devoirs et d'obligations entre les deux parties. Les dispositions codifiées dans ce texte ne concernent que le cas des migrations régulières entre les deux parties. Elles donnent un certain nombre d'avantages aux migrants des deux parties. Par exemple, l'article 12 de la convention de 1994 prévoit que :

Après trois années de résidence régulière et non interrompue, les nationaux de chacun des Etats contractants établis sur le territoire de l'autre Etat peuvent obtenir un titre de séjour de dix ans dans les conditions prévues par la législation de l'Etat de résidence. Ce titre de séjour est renouvelable de plein droit, et les taxes exigibles lors de sa délivrance ou de son renouvellement le sont conformément à la législation en vigueur dans l'Etat de résidence⁶⁹.

Cet article donne un avantage énorme aux transhumants migrants de nationalité camerounaise. Pour certains, la résidence en France n'est pas leur rêve, mais la circulation dans les 26 pays Schengen pour mener à bien ses activités. Dans ce cas, la délivrance d'un titre de séjour lui donne une large possibilité de migrer et de choisir son pays de résidence en toute liberté et en fonction des opportunités dont il veut saisir. La question des regroupements familiaux et des migrations pour étude est abordée dans ce texte. Aucun des deux pays n'est réfractaire à ces deux types de migrants. La condition est d'être en régularité et d'avoir des conditions de vie nécessaire pouvant permettre la survie du migrant dans l'Etat d'accueil. En ce qui concerne les migrations pour études, les différentes procédures qu'on observe dans des agences comme campus France pour un étudiant qui veut s'installer en France ne sont pas le fruit d'une imagination de cette agence ou des universités françaises. C'est une procédure

⁶⁹ Convention entre la République Française et la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes, Yaoundé le 24 janvier 1994, p.3.

acceptée par les deux parties. Pour s'en convaincre, l'article 7 de ladite convention prévoit que :

Les nationaux de chacun des Etats contractants désireux de se rendre sur le territoire de l'autre Etat en vue d'effectuer des études doivent, pour être admis sur les territoire de cet Etat, être en possession, outre d'un visa long séjour et des documents prévus à l'article 1^{er} de la présente convention, des justificatifs des moyens de subsistance et d'hébergement et d'une attestation de préinscription ou d'inscription délivrée par l'établissement d'enseignement qu'ils doivent fréquenter. La signature des attestations délivrées par les établissements privés doit être légalisée par les autorités compétentes du pays d'accueil⁷⁰.

L'engagement des deux Etats à promouvoir une bonne coopération universitaire entre les deux parties se confirme à nouveau dans l'accord de gestion concertée des flux migratoires signé entre le Cameroun et la France en 2009. Le paragraphe A de l'article 2 de cet accord affirme que : “ La France et le Cameroun s'engagent à poursuivre la promotion d'accords interuniversitaires entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays⁷¹”. Ce texte qui s'intéresse à la régulation des migrations régulières met également un accent sur la lutte contre la migration irrégulière entre les deux parties. Au regard des modalités prévues en termes d'attribution des visas aux migrants professionnels, cet accord peut susciter des frustrations. Il est un cadre de protection du marché de travail français. C'est pour cette raison que le nombre de visa annuel disponible est défini. Le tableau ci-dessous peut mieux illustrer cet argumentaire.

Tableau 6: Répartition du nombre de visa annuel pour motif de travail aux Camerounais vers la France

Motif de demande de visa ou titre de séjour	Nombre de visa disponible par an
Compétence et talent	200
Prévaloir ses compétences professionnelles pour une durée de 6, 12 ou 18 mois	250
Accueil et insertion professionnelle en France	750

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données tirées dans le paragraphe 2-2 de l'article 2 d'Accord France-Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire, Yaoundé, 2009, P.3.

⁷⁰ Article 7 de la Convention entre la République Française et la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes, Yaoundé le 24 janvier 1994, p.2.

⁷¹ Article 2 paragraphe A Accord France Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire, Yaoundé, 2009, p.2.

L'intrigue de ce texte réside au niveau cet article. Lorsqu'on observe le nombre de Camerounais professionnel cherchant à obtenir un visa long séjour pour la France, il y'a point de comparaison à faire avec ces places qui sont très limités. On peut comprendre pourquoi bon nombre de techniciens Camerounais prennent la route de la migration irrégulière pour contourner ces dispositions étatiques.

Cet accord est également un accord de réadmission des migrants Camerounais et français dans leur différent pays. Les accords de réadmission voire de promotion de retour ne sont pas signés uniquement entre les pays Schengen et ceux de transit. C'est ce même état d'esprit qui prime dans les accords signés entre le Cameroun la Suisse et la Belgique. La réadmission entre le Cameroun et la Suisse se veut une opération souveraine et qui respecte la souveraineté et la législation en vigueur dans l'autre Etat. Dans un accord de coopération signé entre ces deux Etats en 2014, il est dit que :

Chaque Partie contractante réadmet sur son territoire, sur demande écrite de l'autre Partie contractante et sans autres formalités que celles prévues par le présent Accord, toute personne qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'entrée ou de séjour applicables sur le territoire de la Partie contractante requérante, pour autant qu'il soit établi qu'elle possède la nationalité de la Partie contractante requise⁷².

A partir de cette clause on voit comment chaque Etat s'engage à réadmettre sur son sol ses ressortissants se retrouvant en situation irrégulière dans un autre Etat. Séjourner dans un Etat devient possible lorsque l'immigré est en conformité avec la réglementation en vigueur. Les accords de réadmissions et de retour des migrants dans les pays d'origines signés entre le Cameroun et les Etats Schengen sont structurés tant sur le plan de la forme et du fond de la même façon. Il y' à point de distinction à faire. Il s'agit des prescriptions communautaires que les Etats appliquent dans le cadre des relations bilatérales. Le protocole d'accord signé entre le Cameroun et le Belgique en 2017 n'échappe pas à cette nouvelle philosophie des accords migratoires. Le contenu de cet accord reste un secret d'Etat. D'après certaines sources, il s'agit d'un accord de réadmission qui s'intéresse au retour volontaire et involontaire des Camerounais de Belgique au Cameroun. Ce protocole qui se veut un cadre de coopération bilatérale permet "une collaboration renforcée entre les deux pays en matière d'immigration et de politique de retour. Via un échange d'informations et d'expertise, les deux pays

⁷² Accord de coopération entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République du Cameroun en matière de migration, 2014, p.4.

marquent leur volonté de lutter contre les migrations illégales, de combattre l'usage frauduleux de visas et d'encourager le retour volontaire de migrants camerounais⁷³''.

2-2 Les accords de coopération universitaire et la question de la mobilité des étudiants vers l'espace Schengen

Dans le champ des migrations internationales, les universités sont des structures techniques qui se déploient sur le marché scientifique internationale afin d'avoir des relations de complémentarité avec d'autres institutions universitaires. L'internationalisation des universités est une initiative codifiée par des textes juridiques que les hommes politiques acceptent et confèrent des compétences aux technocrates pour se lier au monde scientifique extérieure. Le paysage universitaire Camerounais étant varié, les accords de coopération universitaire ne concernent pas uniquement les universités d'Etat. Dans l'ensemble des accords de coopération technique promeuvent la mobilité des étudiants, enseignants chercheurs et autres personnels des universités. Les domaines sont variés et dépendent des attentes ou objectif de chaque signataire. Ces accords de coopération sont à l'origine du phénomène de l'émigration des étudiants Camerounais dans des universités concernées. Malgré qu'ils devraient être réciproque, l'on constate ce sont des accords qui aident le Cameroun à bénéficier du savoir-faire universitaire de ses homologues si l'on s'en tient du cas des accords signés avec les Universités des Etats Schengen. Il s'agit en réalité de la matérialisation de l'assistanat universitaire en contexte de mondialisation.

Le cadre de fonctionnement de ces accords dépend des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chaque université. Dans un accord signé entre l'Université de Yaoundé 1 et l'Université Diderot-Paris 7 pour une coopération scientifique dans les filières Biologie et physiologie animales il est dit dans l'article 1 que ''les personnels et les étudiants participant à l'échange devront s'assurer personnellement de l'obtention de tous visas ou titres de séjour nécessaires et se conformer aux lois et règlement en vigueur dans le pays de l'université d'accueil et notamment, en matière d'immigration et protection sociale⁷⁴''.

La migration estudiantine ayant un statut particulier, elle respecte les canons de la migration légale. C'est une migration qui cadre avec la politique européenne d'immigration choisie. Sa

⁷³ Commissariat général des réfugiés aux apatrides, *Cameroun Le traitement réservé par les autorités nationales à leurs ressortissants de retour dans le pays*, Bruxelles, 2019, p.7.

⁷⁴ Archive du MINSUP, Accord de coopération entre l'Université Paris Diderot-Paris France et l'Université de Yaoundé 1-Cameroun, 2009, p.3.

particularité réside dans le fait que les étudiants constituent la catégorie de migrants que l'espace Schengen accorde plus de visa long séjour de nos jours.

D'ailleurs, un étudiant ayant un capital intrinsèque et financier, a des fortes chances de voir sa demande de visa aboutir. Les conditions qui sont mises en place rassurent l'Etat d'accueil qu'il ne sera pas un mendiant avant la fin de ses études. L'accord-cadre signé entre l'université de technologie de Belfort-Montbéliard de France et l'université de N'Gaoundéré permet à cette étude de montrer de façon concret l'esprit qui anime les accords de coopération universitaire. En réalité c'est un accord donc le but est de promouvoir les échanges d'étudiants, des échanges des personnels enseignants la formation conjointe des modules conjoints dans les cycles d'ingénieurs, le financement des bourses de mobilité⁷⁵. Ces deux exemples illustrent parfaitement le cadre de réglementation des mobilités estudiantines établies entre les universités des Etats Schengen et le Cameroun. Dans ces accords, la question de retour des étudiants en fin de formation dans les Etats d'accueils n'est pas abordé. En plus, il n'existe pas de contrainte juridique qui oblige soit les étudiants qui bénéficient des opportunités de ces accords soit les enseignants chercheurs de revenir au Cameroun. Ils peuvent donc passer par le canal de ces accords pour faire vivre leur désir de conquérir le marché européen de travail. Les nombreuses fuites des étudiants Camerounais dans les Etats d'accueil illustrent bien cet argument.

C- LE CADRE JURIDIQUE AFRICAIN DE REGULATION REGIONALE ET NATIONALE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

La gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe ne saurait être analysée au plan juridique sans toutefois faire recours aux différents textes sont institués au niveau régional et sous régional. Les textes juridiques ayant été institués dans la cadre de la promotion de l'intégration africaine, sont considérés aujourd'hui comme étant des catalyseurs de la mobilité des personnes. Tout Etat étant devenu un lieu de transit, les migrants africains en général et Camerounais en particulier profitent de la libre circulation codifiée par certains textes juridiques africains pour nourrir leur projet migratoire. C'est ainsi que dans cette partie il est question de faire recours aux normes juridiques régionales et sous régionales en la matière (1) et après interroger les textes nationaux qui régulent l'émigration camerounaise depuis les indépendances du Cameroun (2).

⁷⁵ Archive du MINSUP Convention cadre entre l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)-France et l'université de N'Gaoundéré, 2011, p.1.

1-Lire la gouvernance migratoire dans des actes juridiques régionaux et sous régionaux en Afrique

Les migrations africaines ont toujours été au cœur des grands débats panafricains depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) jusqu'à la mise sur pied de l'Union Africaine (UA). Pour mieux encadrer ces migrations, les textes juridiques ont été établis dans les différents niveaux de l'intégration africaine. Chaque Communauté Economique Régionale (CER) dispose d'un arsenal juridique qui lui permet de mieux réguler les mobilités intra et extra régionales de sa population. Dans le cadre de cette rubrique, l'on va s'intéresser aux textes régionaux (1-1) mais aussi aux textes de la sous régions Afrique Centrale (1-2).

1-1 La question de l'encadrement juridique des migrations africaines au niveau régional

Malgré que le continent africain manque encore des institutions spécialisées en charge de gouverner les migrations africaines, ce continent a construit des textes régionaux qui encadrent et régulent les migrations internationales africaines. Ces migrations évoluent dans les cadres des politiques panafricaines de promotion de l'intégration régionale. Le cadre juridique africain de régulation des migrations reste en conformité avec des exigences universelles des droits de l'homme. De l'OUA à L'UA, le continent africain à travers la charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaît le droit de migrer comme une valeur fondamentale qui dépend des choix et des sensibilités de tout africain. Cette stipule dans son article 12 que,

1-Toute personne a le droit a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.

2-toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien, et de revenir dans son pays. Ce droit ne peut faire l'objet de restriction que si celle-ci sont prévues par la loi nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique⁷⁶.

On voit que dans cet article le continent africain reconnaît le droit d'émigrer, mais aussi et surtout de retour à tout candidat à la migration internationale. L'actualité internationale africaine en matière migratoire est marquée par de nombreux abus sur des migrants africains à l'intérieur du continent. Pourtant, dans une logique d'intégration africaine, tout africain devrait se sentir chez lui quel qu'en soit l'Etat qui l'accueil. Sauf que

⁷⁶ Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, 1981, p.4.

les multiples crises auxquels les Etats africains font face renforcent leurs positions souverainistes. Ces Etats deviennent réfractaires aux étrangers. Les politiques d'hospitalité font face à la xénophobie et à la discrimination.

Pourtant, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples dont la quasi-totalité des Etats africains sont signataires condamne ces actes. Les expulsions massives des migrants qui font légion dans certains Etats africains à l'instar de la Guinée Equatoriale et des Etats de transit d'Afrique du Nord, ne sont pas en conformité avec les normes de cette charte qui dans le paragraphe 4 et 5 de l'article 12 qui prévoit que " l'étranger légalement admis sur le territoire d'un Etat partie à la présente charte ne pourra être expulsé qu'en vertu d'une décision conforme à la loi ; L'expulsion collective d'étrangers est interdite. L'expulsion collective est celle qui vise globalement des regroupes nationaux, raciaux, ethniques ou religieux"⁷⁷. Ce texte n'ayant pas de mesures contraignantes reste sous la domination des mesures souverainistes édictées par les hommes politiques.

Depuis la mise en place des CER en 1991 avec la signature du traité d'Abuja, les Etats africains ont décidé mutuellement de rendre leurs frontières tangibles surtout en ce qui concerne la circulation des personnes et des biens. La volonté de créer un marché régional africain nécessite un desserrement du verrou de l'Etat au niveau du contrôle des frontières. Il s'agit en quelque sorte de la perte de souveraineté au détriment d'une cause panafricaine. L'on ne saurait parler d'un marché commun africain dans un environnement où la libre circulation des personnes et biens n'est pas effective. Le texte portant création des CER prévoit dans son article 40 que,

- 1- Les Etats membres s'engagent à prendre, individuellement, aux plans bilatéral ou régional, les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement par leurs ressortissants à l'intérieur de la communauté.
- 2- Les Etats membres conviennent de conclure, à cet effet, un protocole relatif à la libre circulation des personnes, aux droits de résidence et l'établissement"⁷⁸.

Cette prescription régionale a eu d'énormes répercussions tant au niveau des dynamiques d'intégration régionale que sous régionale. Si au niveau régional cette mesure favorise la création d'un marché unique qui s'est concrétisé avec la création d'une zone de libre échange continentale (ZLECAF), elle a contribué à l'élaboration des textes juridiques qui encadrent la libre circulation des personnes dans les différents CER. Il n'est point à douter

⁷⁷ Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples...., pp.4-5.

⁷⁸ Article 43 du traité instituant la communauté économique africaine, Abuja, 1991, p.40.

qu'en Afrique, les questions relatives à la migration africaine connaissent des avancées au niveau sous régional que régional. L'ouverture des frontières telle que préconiser dans le traité d'Abuja va favoriser le phénomène des transhumances migratoires dans la construction des projets migratoires des africains. Dans ce contexte de mondialisation, les Etats semblent perdre le contrôle de leurs frontières au regard de l'intensité des flux, les migrants ont transformé tout Etat africain en un Etat d'accueil, de transit et de retour. Les textes régulant la libre circulation des personnes pour des besoins de l'intégration africaine nourrissent d'avantage les projets migratoires des candidats à l'émigration vers l'Europe. Les Camerounais ayant opté pour la migration irrégulière ou régulière transforment certains Etats africains en terre de transit voire des territoires de repos. N'ayant pas assez de moyens pour se rendre directement dans un pays Schengen, certains migrants optent pour une migration par étape. Ces migrants n'ont pas de territoire fixe dans leur projet ils migrent en fonction des itinéraires des passeurs, mais aussi en fonction des opportunités économiques pouvant leur permettre de continuer leur parcours migratoire. Pour mieux comprendre ce phénomène, il faut se référer aux multiples textes signés en zone CEMAC pour la promotion de la libre circulation des personnes et des biens.

1-2-les textes communautaires CEMAC et la question de la régulation des migrations

Les textes communautaires signés par les Etats de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), entretiennent le bon fonctionnement de l'industrie migratoire. La question de la libre circulation des personnes en zone CEMAC trouve ses fondements juridiques dans l'article 27 du traité portant création de l'Union Douanière Etats d'Afrique Centrale (UDEAC). Il s'agit de la première organisation d'intégration créée par les Etats d'Afrique Centrale à la veille de leur indépendance. La question de la libre circulation est au cœur des priorités de cette zone économique en ces termes, ‘ ‘ l'Union constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens services et capitaux est libre⁷⁹’. Cette disposition juridique a connu un renforcement dans les années 1972 avec l'adoption de la convention commune n° 01/72-UDEAC du 22 décembre 1972 consacrant la libre circulation des personnes. De nombreux textes en la matière ont également vu le jour.

⁷⁹ Article 27 du traité d'établissement d'une union économique et douanière d'Afrique Centrale, 8 décembre 1964, p.10.

Depuis la mise en place de l'UDEAC qui plus tard s'est transformée en CEMAC, les Etats de cette zone d'intégration sont entrés dans un vaste chantier de promotion de la libre circulation des peuples entre les Etats sauf que ce combat semble avoir plusieurs avancés au niveau juridique que dans les faits. Cette longue marche vers l'adoption des instruments juridiques de promotion voire de régulation de la libre circulation des personnes aboutit en 2000 à l'instauration d'un passeport CEMAC. L'article 1 du règlement portant instauration du passeport CEMAC donne le sens et la pertinence de ce nouveau document de voyage international en ces termes : ‘‘ il est institué au sein de la communauté un instrument de la libre circulation des personnes dénommé passeport CEMAC⁸⁰’.

La communautarisation des instruments nationaux de la politique migratoire au sein de cette espace peut justifier d'avantage les raisons de la mise en place d'un document commun de mobilité internationale. Junior Yebega Ndjana parlant de ce nouveau instrument communautaire estime que, ‘‘ Ce passeport, bien que communautaire a été mis en place pour résoudre la question de la mobilité au sein de la zone, et faire droit aux exigences mondiales en matières de gouvernance des migrations internationales⁸¹’’. Le règlement de 2000 qui institut le passeport CEMAC a été modifié en 2008 par le règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17 du 20 juin 2008 se veut plus claire sur l'avantage que donne un détenteur du passeport CEMAC. L'article 2 dudit règlement stipule que ; ‘‘le passeport CEMAC confère à son titulaire le droit de circuler librement, sans visa, au sein de l'espace CEMAC. A cet effet, il tient lieu également de pièce d'identité. Le passeport CEMAC est un document de voyage international pour les ressortissants des Etats membres⁸²’’. Ce nouveau document de mobilité internationale est entré en vigueur le 1 janvier 2010⁸³.

En 2013, les Etats de la CEMAC ont décidé d'aller plus loin en matière de libre circulation des personnes. C'est ainsi que l'acte additionnel n°01/13-CEMAC-070 U-CCE-SE a été adopté. L'article premier de cet acte additionnel prévoit que : ‘‘la circulation des ressortissants des Etats membre de la CEMAC est libre sur l'ensemble de l'espace communautaire à partir du 1^e janvier 2014, sous réserve de la présentation de la carte

⁸⁰ Article 1 du règlement n°01/00/CEMAC-042-CH-04 du 20 juillet 2000, portant institution et condition d'attribution du passeport CEMAC.

⁸¹ N. J. Yebega Ndjana, ‘‘ Le processus d'institutionnalisation du passeport biométrique communautaire en zone CEMAC’’, *Revue Africaine de Sciences Politique et Sociales* n°23 Septembre 2019, p.138.

⁸² Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17, modifiant le règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du passeport CEMAC, 20 juin 2008, p.2.

⁸³ Article 18 du règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17, p.5.

nationale d'identité ou d'un passeport délivré par un Etat membre et en cours de validité⁸⁴'. L'article 2 de cet acte additionnel prévoit que : 'la libre circulation prévue à l'article 1^e du présent acte Additionnel comporte le droit de se déplacer sans visa et de séjourner dans tout autre Etat de la communauté pour une durée de 90 jours au plus⁸⁵'. Cette disposition a été renchérie en 2017 lorsque les six Etats membres de la CEMAC d'ouvrir totalement leur frontières aux ressortissants communautaire pour un délai de 90 jours sans être soumis à l'obligation de présentation d'un visa⁸⁶. L'on voit qu'avec ces différents textes qui ont été choisis parmi tant d'autres, les citoyens communautaires ont la possibilité de mieux construire leur projet migratoire dans l'un des Etats sans être inquiétés ou alors sans être en situation irrégulière. Il faut mentionner que les citoyens camerounais qui profitent bien de cette politique communautaire de la libre circulation sont ceux qui optent pour la migration irrégulière dans la plupart des cas. Thiery Tiété ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun nous fait savoir que,

Je suis entré par le Tchad pour prendre la route de l'Europe. J'ai fait plus de deux mois au Tchad en travaillant comme manœuvre dans des chantiers de construction de maisons dans la ville de Faya puis dans la ville d'Aouzou avant d'entrer en Lybie. C'est à partir de la Lybie que j'avais commencé à être soumis à l'obligation de présenter le visa. Ce qui n'a pas été le cas quand je vivais au Tchad. N'ayant pas de visa j'ai été capturé par les éléments de la police des frontières Libyenne⁸⁷.

La libre circulation des personnes tel que codifiée par les textes communautaires donne la possibilité au Camerounais candidat à la migration irrégulière de transformer les autres Etats en territoire de transit ou alors territoire de repos dans leur parcours migratoire.

2 –Les cadres normatifs de régulation des migrations internationales au Cameroun post indépendant

La régulation juridique des migrations internationales n'est pas restée au niveau des sphères supranationales. Le Cameroun en tant qu'Etat souverain a également mis en place un ensemble des textes juridiques pour réguler l'émigration des citoyens camerounais. Ces textes ne partent pas en contradiction avec la législation supranationale. Il s'agit en fait des instruments de souveraineté de l'Etat du Cameroun en matière de gouvernance des migrations

⁸⁴ Article 1 de l'acte additionnel n°01/13-CEMAC-070- U-CCE-SE portant suppression des visas pour tous les ressortissants de la CEMAC en circulation dans l'espace communautaire, juin 2013, P.1.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Abêt Mongbet, 'Mobilités, dynamiques frontalières et intégration sous régionale en zone CEMAC : le cas des commerçants de Kyé-Ossi', *e-migrinter*, 2020, p.3

⁸⁷ Entretien avec Thiery Tiété, 33 ans ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun, Yaoundé, le 24 Avril 2022.

internationales de ses citoyens. La plupart des textes juridiques qui traitent de la question de l'émigration au Cameroun ont été élaborés sous régime du président Ahidjo. Le contexte politique de cette époque peut justifier à suffisance les avancés et la rigueur qui caractérise ses textes. La régulation de l'émigration internationale s'est construite autour de l'élaboration des textes régulant les migrations régulières des camerounais (2-1) mais aussi des textes régulant l'émigration irrégulière des Camerounais (2-2).

2-1 La régulation juridique de l'émigration régulière des camerounais de 1962 à 2020

Dans cette rubrique, l'on ne s'intéresse pas aux accords coloniaux des régulations des sorties des citoyens français des territoires d'outre-mer se trouvant au Cameroun. Le cas par exemple de l'arrêté n°17/116 du 30/06/1917 portant réglementation des sorties des indigènes du Cameroun ou encore de l'arrêté du 12/11/1927 portant contrôle des passagers sortant du territoire, etc. Mais plus tôt à l'ensemble des instruments juridiques élaborés par le Cameroun en tant qu'Etat souverain pour réguler de façon indépendante l'émigration des Camerounais. L'on s'intéresse essentiellement aux textes qui peuvent permettre de lire et de comprendre scientifiquement la politique migratoire du Cameroun post-indépendant.

Après les indépendances du Cameroun, le jeune Etat fédéral va très vite se débarrasser des instruments juridiques coloniaux pour réguler non seulement les migrations internationales de ses ressortissants, mais aussi les étrangers et séjour des étrangers au Cameroun. L'un des premiers instruments juridiques de gouvernance migratoire au Cameroun fédéral a été la mise sur pied en 1962 avec l'établissement du passeport fédéral. Ce document de voyage a été mis en place pour permettre à l'Etat d'avoir une main mise sur tous ses ressortissants qui souhaitent sortir du pays. Sauf que le climat politique et la politique migratoire qui régnait au Cameroun à cette époque, ne permettait pas à l'Etat de délivrer un passeport à tout Camerounais. Le passeport n'était plus un instrument de mobilité permettant à tout citoyen de jouir de ses libertés, mais plus tôt un document de complaisance, de discrimination et de règlement de compte politique. Malgré cette instrumentalisation de l'obtention du passeport fédéral par le régime autocratique de Yaoundé, les différentes conditions d'attributions de ce précieux document donne une idée claire sur l'esprit politique qui amène la gouvernance migratoire du Cameroun à l'Etat fédéral.

Délivré pour une durée de trois ans à tout camerounais désirant de voyager hors du Cameroun, le passeport fédéral était un élément qui ne pouvait pas être délivré à tout ingénieur de l'opinion contraire. Vu qu'il ne fallait pas faire sortir du Cameroun des

personnes ayant un esprit contestataire envers le régime de Yaoundé. Pour s'en convaincre à ce sujet il faut se référer à l'article 11 du décret portant création d'un passeport fédéral au Cameroun. Cet article qui fixe les conditions de refus du passeport à un demandeur prévoit dans son deuxième paragraphe que : “ le passeport peut être refusé au demandeur : Si sa présence à l'étranger est de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat, ou à nuire aux bonnes relations du Cameroun avec un autre Etat⁸⁸”. Sauf que le politique en fonction de ses intérêts appliquait cette disposition en fonction de ses relations avec le demandeur. Au-delà des appétits politiques, la gouvernance de l'émigration des Camerounais avait pour fil conducteur la promotion du développement du Cameroun. Les autorités politiques de cette époque n'acceptaient pas voir la main d'œuvre experte Camerounaise s'en fuir sans être utile au Cameroun. C'est pour cette raison qu'il y'avait des clauses juridiques pour se rassurer du retour de l'immigré au Cameroun.

L'article 19 du décret portant création du passeport fédérale stipule que : “les camerounais quittant le territoire de la république fédérale pour obtenir un visa de sortie, doit faire faire la preuve qu'il a acquitté à une caisse du trésor camerounais à titre du cautionnement de rapatriement, la somme de 50 000 Francs⁸⁹”. Cette disposition ne s'appliquait pas aux personnes disposant d'un billet de retour. Elle concerne beaucoup plus des personnes voyageant en leur propre compte. Au cas où ces derniers ne revenaient pas au pays, l'article 20 donnait le pouvoir à l'Etat des rapatriés. En ce qui concerne le cas des boursiers pour études et de formations professionnelles, ils étaient tenus par un contrat avec l'Etat. Ce contrat est vulgairement appelé engagement décennal. C'était une obligation pour tout boursier de revenir servir l'Etat au moins pour une durée de 10 ans avant de ressortir du pays si jamais ce dernier avec les ambitions de mettre son expertise au service d'un autre Etat que le Cameroun.

Nouvellement indépendant, l'Etat fédéral va adopter le code de nationalité pour pouvoir identifier à l'échelle nationale et internationale qui est Camerounais et qui ne l'est pas. Le code de nationalité signé par le président Ahidjo stipule dans son article 45 que “ Sont considérés comme Camerounais les individus qui, le 1er janvier 1960 au Cameroun oriental avaient la possession d'état de ressortissants camerounais, et le 1^{er} octobre 1961 au

⁸⁸ Paragraphe 2 de l'article 11 du décret n° 62-DF-23 du 17 Janvier 1962, instituant le passeport fédéral et réglementant l'émigration du territoire de la République fédérale du Cameroun, P.3.

⁸⁹ *Ibid.* p.5.

Cameroun occidental la possession d'état d'originares de cet Etat⁹⁰». Ces deux catégories de citoyens qui sont censés faire une demande d'obtention du passeport fédéral pour un voyage international. Il faut noter qu'à la veille des indépendances les procédures d'émigration n'étaient pas complexe. À cette époque l'on ne parlait pas de visa. Le passeport fédéral était le seul instrument incontournable dont tout Camerounais avait besoin pour sortir du territoire national. C'est à partir des années 1974 que le président de la République instaure le visa sur le passeport qui était délivré par les autorités de l'Etat unitaire. D'ailleurs l'article 2 de la loi n°74/24 du 5 décembre 1974 portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine réitère en son article 2 que : « tout Camerounais ou étranger résident qui désire quitter le territoire National doit présenter à l'autorité compétente de police, un passeport ou un laissez-passer ou tout autre titre de voyage en cours de validité, revêtu d'un visa de sortie⁹¹».

2-2- L'encadrement juridique de la migration irrégulière : quand l'intérêt de l'Etat oriente la construction des cadres juridiques de régulation d'un fléau social transnational

Les textes en matière de régulation des migrations irrégulières au Cameroun ont été adoptés par le président Ahidjo et par le président Biya. Ces textes ont été élaborés dans un contexte de crise politique. L'autorité politique voulant faire asseoir son hégémonie sur toute l'étendue du territoire nationale, s'est fortement investie dans la construction des cadres juridiques contraignants pour la migration irrégulière. Dans le souci de contrôler efficacement les entrées et sorties sur le territoire Camerounais, des textes ont été mis sur pied pour aider le législateur dans la prise de décision dans le cadre d'un procès en justice, mais aussi, pour conserver l'image de marque du Cameroun dans les différents pays d'accueils. Il faut dire que la mise en place de ces instruments de répression et de régulation de la migration irrégulière au Cameroun est influencée par deux enjeux essentiels à savoir : l'enjeu de l'heure ou du temps politique mais aussi l'enjeu de la vision du leader en place⁹².

Le temps politique caractérisé par des revendications politiques de l'UPC ayant conduit à la crise de légitimité du régime de Yaoundé motivait le président à s'ériger d'avantage le verrou de l'Etat en matière de gestion des frontières pour mieux contrôler les entrées et

⁹⁰ Loi n° 1968-LF-3 du 11 juin 1968, Portant code de la nationalité camerounaise

⁹¹ Article 2 de la Loi n°74/21 du 5 décembre 1974, portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine, p.2

⁹² Déjoli Mbogning, « La politique migratoire du Cameroun ... » p.23.

sorties des nationaux et étrangers sur le territoire Camerounais. Son souci était également de capitaliser le potentiel des jeunes pour qu'ils puissent contribuer activement au développement du Cameroun. Ambroise Kom nous renseigne que :

Dans la vision politique du président Ahidjo on migrait par nécessité et non par crainte d'un avenir incertain au Cameroun surtout pour le cas des citoyens apolitiques ou alors des modérés envers le régime en place. Le président Ahidjo avait une bonne politique d'emploi. Il y'avait du travail pour tous les diplômés des universités et grandes écoles Camerounaise avec de très bonne rémunération. Les boursiers étaient pris en charge et ils étaient tenus par le contrat décennal. Au regard du climat politique qui prévoyait à l'époque, les entrées et sorties clandestines au Cameroun⁹³.

Bien vrai le passeport fédéral avait été mis sur pied pour réguler les migrations ce dernier restait beaucoup plus dans le cadre des migrations régulières. La migration irrégulière des camerounais et étrangers au Cameroun avait des textes particuliers. Ses derniers ont pour finalité d'abolir la migration irrégulière à partir des répressions. La loi n° 64 du 26 juin 1964 prévoit dans son article 3 que : "Tout Camerounais qui quittera le Cameroun sans se conformer aux dispositions des articles 1 et 2 de la présente loi sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra pas excéder un an et d'une amende qui ne pourra excéder 240.000 frs, ou de l'une de ces deux peines seulement⁹⁴". Cette loi ne concerne pas uniquement des candidats à l'émigration irrégulière au Cameroun, et a également des dispositions qui répriment les facilitateurs de voyage encore appelé des coxers ou des passeurs. A ce sujet, l'article 4 de cette loi prévoit que : "seront punis de la même peine ceux qui favoriseront par quelques moyens que ce soit, l'émigration clandestine vers l'extérieur d'un ou des ressortissants camerounais⁹⁵".

La particularité de cette loi promulguée par le Président de la République est qu'elle s'intéresse aux sorties irrégulières des camerounais. Pourtant, la situation économique du Cameroun à cette époque avait fait de lui un pays récepteur des migrants économiques venus de plusieurs pays d'Afrique. Tous ces migrants ne respectaient pas les règles de l'art. Certains étaient des migrants clandestins qui plus tard devenaient des meneurs de trouble à l'ordre public. En 1974, une nouvelle loi avait été promulguée par le Président de la République pour réprimer les Camerounais et les étrangers qui étaient des acteurs de la migration irrégulière. L'article 3 de cette loi prévoit que : "tout Camerounais ou étranger résident, qui sort du

⁹³ Entretien avec Ambroise Kom, professeur émérite en retraite et boursier des années 1971, Yaoundé, 5 Avril 2022.

⁹⁴ Loi n°64/LF/14 du 26 juin 1964 relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais.

⁹⁵ *Ibid.*

Cameroun sans se conformer aux dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus, est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement⁹⁶”. L'article 4 de cette loi prévoit également une punition pour des personnes considérées comme des facilitateurs en ces termes : “sont punis des mêmes peines comme complices au sens de l'article 97 du code pénal, ceux qui procurent aide ou assistance aux tiers en vue de favoriser leur migration irrégulière⁹⁷”. Cette loi a été enrichie en 1975 avec le décret n°75/51 du 22 janvier 1975 portant réglementation camerounaise relative à l'émigration des nationaux. Ce nouveau décret ne vise que la restriction des conditions de sortie de Camerounais pour limiter de façon considérable l'émigration des citoyens camerounais. Ce texte a été révisé dans les années dans les années 1990 qui marquent le triomphe de la libéralisation du champ migratoire. En 1990, le contexte politique change au Cameroun et dans la plupart des pays francophone. C'est le temps des libertés. Pour un Etat qui compte redorer l'image diplomatique de son pays, il doit être favorable à une politique visant l'expression des libertés de ses citoyens. Ce texte qui fixe les conditions d'entrées et de sorties au Cameroun en contexte libéral, revient sur la répression de la migration irrégulière. L'article 3 de ce texte prévoit que :

(1) Est puni d'un emprisonnement de 2 à 6 mois et d'une amende de 500.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, tout Camerounais ou étranger résident qui sort du Cameroun sans se conformer aux dispositions des articles 1 et 2 alinéa 1 ci-dessus

(2) Est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 100.000 à 2.000.000 F tout Camerounais ou étranger qui sort du territoire national nonobstant Réquisition dûment notifiée des autorités judiciaires, des ministres chargés des Finances, de la Fonction publique et du Contrôle de l'Etat, du Travail et de la Prévoyance sociale⁹⁸.

L'analyse de ces textes nous montre que la question de la régulation de l'émigration irrégulière des Camerounais a été bien traitée par les entrepreneurs des normes camerounaises en la matière. Aussi, ces lois ne sont pas respectées. Le vent de la gouvernance des migrations africaines vers l'Europe oblige le Cameroun à être très courtois envers ces hors la loi qui reviennent sur son territoire. Au nom du sacro-saint principe du respect des droits de l'homme et de la soumission de l'Etat du Cameroun auprès de ces partenaires européens, l'action de l'Etat du Cameroun en matière de la gouvernance de la migration irrégulière part en contradiction avec les règles que lui-même s'est prescrit de façon souveraine au niveau

⁹⁶ Loi n°74/21 du 5 décembre 1974 portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine, p.2

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Loi n° 1990/043 du 19 décembre 1990, Conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais.

nationale. En ce contexte de mondialisation où la complexification des problèmes nécessite une action concertée, les sommets internationaux deviennent des instances par excellence de décision en matière des choix stratégiques pour gérer des problèmes communs tels que la migration.

III- LES CADRES COGNITIFS D'ANALYSE ET DE PRODUCTION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SCHENGEN

La migration africaine vers l'Europe-Schengen fait partie des problèmes complexes dont la scène internationale connaît aujourd'hui. Il est quasiment impossible pour le Cameroun de résoudre ce problème international qui l'interconnecte aux autres Etats. Pour réguler les migrations internationales, les sommets internationaux servent de cadre cognitif pour l'élaboration et l'adoption des actions conjointes en matière de gouvernance migratoire. Ce sont des instances de prise de décisions qui rassemblent des hommes politiques y compris des membres de la société civile. Ces sommets internationaux produisent des boussoles qui permettent de lire et de comprendre les dynamiques évolutives des politiques publiques internationales en matière migratoire. C'est à partir des déclarations et plans d'actions adoptés dans ces rencontres qu'on peut se permettre d'évaluer l'action publique internationale en matière de gouvernance migratoire. Le Cameroun n'ayant pas une boussole voire un référentiel cognitif de gouvernance migratoire, adapte sa politique de gouvernance migratoire en fonction de ses grandes résolutions qui cadrent avec la vision politique interne en la matière. C'est ainsi que dans le cadre de cette rubrique nous allons présenter, les sommets mondiaux en matière de gouvernance migratoire (A) et les sommets issus du partenariat UE/Afrique en matière de gouvernance migratoire (B).

A- LES SOMMETS MONDIAUX COMME ESPACE DE PRODUCTION DES MATRICES UNIVERSELLES DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE

Il est question ici d'analyser les résolutions issues des sommets à caractère universel. Ces résolutions symbolisent l'ensemble des décisions prises par les hommes politiques du monde pour gouverner en synergie les migrations internationales à l'échelle planétaire. Dans cette dynamique, deux catégories de sommets font l'objet d'analyse ici à savoir les sommets de promotion de la migration au développement (1) et les sommets de régulation universelle des migrations internationale (2).

1-Les sommets de promotion de la migration au développement

La migration internationale a souvent été perçue et analysée sous l'angle de perte de ressource humaine pour les pays de départ, voire d'origine et comme atout pour les pays d'accueil. À partir de cette grille de lecture, la migration Sud/Nord est un facteur de perpétuation des écarts de développement qui existent entre les pays du Nord et ceux du Sud. Pourtant, la crise de l'Etat employeur qui secoue avec dextérité le Cameroun, fait en sorte que la main d'œuvre juvénile en quête d'expression et de reconnaissance tente de migrer vers le Nord, qui a une économie stable avec une bonne politique d'emploi. Par conséquent, la fuite des cerveaux devient très constante. Pour pallier ce type de migration, les Etats sous la bannière de l'ONU, décident de se réunir pour prendre des résolutions concrètes en vue de faire de la migration un catalyseur de développement pour l'Etat d'origine et l'Etat d'accueil.

L'un des grands sommets ayant marqué l'histoire de la gouvernance des migrations à l'échelle planétaire est celui organisé par les Nations Unies en 2006. À l'issue de ce sommet, plusieurs grandes résolutions ont été prises. C'est le cas par exemple, de la création d'une commission mondiale pour les migrations⁹⁹. La tenue de ce grand dialogue est précédée par des consultations régionales. Ces dernières sont des instances de réflexions par des experts sur des questions migratoires. Leur finalité est de produire des propositions sur des grandes lignes de la politique migratoire à l'échelle mondiale afin de faire de la migration internationale un facteur de développement entre les pays d'origine, de transit et de destination. En prenant acte des différentes propositions faites par des experts lors du sommet de 2006, l'Assemblée Générale des Nations Unies demandait aux différents Etats membres de cette organisation de célébrer la journée internationale des migrants en tenant compte ;

Des aspects des migrations internationales qui ont trait au développement, tels qu'ils ont été mis en évidence par le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu à New York, en échangeant des données d'expérience et des recommandations sur les façons d'agir pour maximiser les avantages des migrations internationales et réduire leurs effets négatifs¹⁰⁰

Cette recommandation montre à suffisance à quel point la question de la promotion du développement à partir des migrations internationales fait l'unanimité au sein des Nations Unies. Même comme l'application de ces recommandations dépend des intérêts politico-économiques de chaque Etat. Pour faire de la migration un facteur de développement, il faut impérativement que les droits des migrants soient respectés dans tous les Etats d'accueil.

⁹⁹ Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale du point 55 de l'ordre du jour portant sur Migrations internationales et développement, New York, 2007, p.2.

¹⁰⁰ *Ibid.* p.3

C'est pour cette raison que, l'une des résolutions de ce sommet réitère aux Etats et à toutes les parties prenantes que :

Pour que les migrations internationales portent pleinement leurs fruits, il faut que les droits des migrants soient respectés. Les États ont l'obligation de protéger les droits fondamentaux de toute personne qui se trouve sur leur territoire, et ils doivent prendre les mesures voulues pour protéger les migrants A/60/871 0635355f.doc 19 contre toute forme de violation de ces droits et d'abus à leur encontre. Ils doivent aussi lutter contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie, d'ethnocentrisme et de racisme¹⁰¹.

Ce sommet a abordé tous les aspects qui peuvent faire de la migration internationale un facteur de développement. Il a jeté les bases d'une interpellation mondiale des Etats en matière de respect des normes qui encadrent les migrations afin de créer un environnement propice pour que la scène internationale tire pleinement profit des flux humains. C'est pour cette raison qu'en prélude à ce sommet, le secrétaire général des Nations Unies affirmait que : ‘‘ Il est donc temps de reconstituer tous les éléments de l'énigme. Nous avons une occasion sans précédent de le faire en mettant en évidence, en évaluant et en partageant les nombreuses données d'expérience sur les modes de gestion des migrations que l'on trouve actuellement à travers le monde¹⁰²’’. Après ce sommet mondial de 2006, s'est ouvert le bal des sommets internationaux sur la migration et le développement sous l'initiative du Forum Mondial sur les Migrations (FFM).

Le premier sommet mondial sur les migrations et développement organisé par le FFM s'est ouvert en 2007 à Bruxelles. C'est ainsi qu'en prélude à l'organisation de ce forum, les autorités Belges ont lancé en 2006 auprès de tous les Etats membres de l'ONU une enquête pour définir les différents thèmes qui devraient être abordés pendant les travaux de réflexion au cours du forum. À l'issue de cette enquête, trois thèmes sont arrêtés par les différents acteurs. Les thématiques qui ont été arrêtées pour être débattues au cours de la table ronde sont les suivantes :

Développement du Capital humain et mobilité du travail : maximiser les opportunités et minimiser les risques, envois des fonds et autres ressources des diasporas : Augmenter leur volume et leur impact sur le développement et le troisième thème qui animait les débats de la table ronde organisé à cet effet portait sur le renforcement de la cohésion institutionnelle et

¹⁰¹ Nation Unies, Rapport du Secrétaire général de l'ONU en prélude au sommet mondial sur les migrations et le développement, New York, 2006, p.18-19.

¹⁰² *Ibid.* p.6.

politique et promouvoir des partenariats. Cette rencontre a permis la mise sur pied des points focaux dans les 150 pays membre de l'ONU ayant participé aux débats. Chaque Etat avait l'obligation de maintenir ces points focaux pour favoriser la mise en œuvre des différentes recommandations qui meublaient chaque thématique. À la fin de ce forum, il a été décidé que, "les gouvernements devraient entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en évidence la migration et le développement dans leurs programmes politiques, et pour renforcer les capacités et les rôles de leurs départements ou ministères respectifs à participer au Forum"¹⁰³.

Après ce forum s'est tenu le second forum sur les migrations et le développement en 2008 au philippine. Puis celui de 2010 au Mexique. Le forum de Mexique avait pour thématique principale "Partenariats pour la migration et le développement humain - prospérité partagée, responsabilité partagée". C'est au cours de ce forum de 2010 que des recommandations ont été faites pour que le monde ait des stratégies conjointes d'aborder la migration irrégulière. À ce sujet, plusieurs résolutions et recommandations ont été prise. C'est le cas par exemple des recommandations telles que :

Les gouvernements doivent porter davantage leur attention sur la migration irrégulière en accordant une priorité à la protection des groupes les plus vulnérables, à savoir les migrants irréguliers, les victimes de trafic d'êtres humains, les femmes et les enfants non-accompagnés ;

Les gouvernements doivent combler le fossé de la coordination et de la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'accueil. Nous devons également rechercher la coopération en matière d'échange d'information, à l'intérieur et à l'étranger ;

Les gouvernements doivent poursuivre en justice les organisations criminelles impliquées dans le trafic et la traite des personnes, grâce à des efforts conjoints entre plusieurs acteurs locaux et internationaux ;

De campagnes de communication et de sensibilisation doivent être menées dans le but de consolider l'échange d'information tant dans les pays d'origine, que de transit et d'accueil¹⁰⁴ etc.

La liste des foras mondiaux de réflexion sur la migration au développement est très longue au regard de la volonté des Etats de tirer pleinement profit de la migration internationale. L'on ne peut pas prétendre d'avoir présenté toutes ces rencontres. Pour que le monde profite de migration, il faut que ces dernières se déroulent dans le cadre des canaux mise en place par les Etats.

¹⁰³Rapport sommaire de la première Réunion du forum mondial sur la migration et le développement, Bruxelles, 2007, p.21.

¹⁰⁴ Rapport du Forum mondial sur les migrations et développement, Mexique, 2010, p. 25.

2-Les sommets mondiaux de régulation des migrations internationales : le cas du sommet de Marrakech

L'on veut montrer ici que, pour donner une nouvelle configuration à la gouvernance mondiale des migrations, des sommets sont organisés pour réunir autour d'une même table les différents acteurs. L'objectif ici est de redéfinir de façon conjointe les politiques publiques internationales en matière de gouvernance migratoires. Ayant constaté de nombreux dysfonctionnements dans les flux internationaux les acteurs de la société civiles réunies autour des chefs d'Etats et de gouvernement à Marrakech vont se pencher sur la définition d'un système mondiale de gouvernance migratoire. Cette politique vise à donner des outils stratégiques aux Etats pour lutter contre la migration irrégulière qui fait perdre à l'Afrique sa main d'œuvre juvénile. Mais aussi de mettre sur pied une politique structurelle de gouvernance des migrations régulière pour qu'elles soient au service du développement des Etats.

Après 18 mois de consultations des différents acteurs impliqués dans la gouvernance migratoire s'est tenu à Marrakech au Maroc le sommet mondial sur la migration. Ce sommet donne lieu à l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il s'agit d'une matrice qui réadapte la politique de gestion des migrations dans un contexte particulier qui est celui de la promotion des droits de l'homme dans le champ migratoire. Le Pacte Mondiale sur les Migrations (PMM) repose sur un ensemble de principes transversaux voire des valeurs partagées par tous les acteurs de la chaîne. 'Il est axé sur la personne humaine, les droits de l'homme, le développement durable et la règle de droit. Il reconnaît la souveraineté des Etats et appelle à une approche pangouvernementale et pan-sociétale. Il prend en compte la dimension du genre et répond aux besoins des enfants¹⁰⁵'. Cette grande résolution est structurée autour de 23 objectifs et chaque objectif englobe des engagements et des plans d'actions en vue de rendre cet objectif une réalité pragmatique. Parmi ces objectifs quelques-uns retiennent l'attention au regard des urgences dans le domaine migratoire au Cameroun. Il s'agit plus précisément de :

L'objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.

Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues

¹⁰⁵ Royaume du Maroc, *Déclinaison nationale du pacte mondiale pour les migrations sûres, ordonnées et régulières*, Morocco, 2019, p.4.

Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays¹⁰⁶.

Le PMM est un instrument dont la matérialisation est fondée sur une approche mobilisant l'ensemble de la société dans l'optique de collaborer avec tous les acteurs concernés¹⁰⁷. D'ailleurs le paragraphe 15 du PMM envisage que :

Le Pacte mondial promeut la création de vastes partenariats multipartites, pour que la question des migrations soit traitée sous tous ses aspects en faisant participer à la gouvernance des migrations les migrants, les diasporas, les populations locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les médias et les autres acteurs concernés¹⁰⁸

Cette matrice très ambitieuse et adaptée aux contextes actuels porte en elle-même les germes de sa propre destruction. Les principaux acteurs de la gouvernance migratoire sont des Etats. Ceci est aminé par la recherche des intérêts égoïstes. Ce qui constitue une entrave à la mise en œuvre des différentes lignes et recommandations du PMM. Pour être plus convaincant et pragmatique, le PMM devrait être un plan mondial contraignant. C'est pour cette raison que Mathieu Tardis estime que, si le PMM 'vise à devenir la pierre angulaire d'une gouvernance mondiale des migrations, souhaité par la communauté internationale, il se heurte pourtant à des priorités nationales contradictoires en fonctions des enjeux migratoires de chaque Etat, au gré d'une opposition entre le Nord et le Sud, pays d'origine et pays de destination¹⁰⁹'.

Les foras de production des grandes directives en matière de gouvernance migratoire ne vont pas se limiter au niveau mondial. L'espace Schengen étant l'une des destinations que les migrants africains convoient le plus, les pays de cette zone de libre circulation vont se ranger aux côtés des Etats africains pour la construction des cadres de gestion concertée des migrations entre les pays africains et européens. 'La nécessité d'une gestion concertée des migrations par les pays du Sud et du Nord est au profit d'un développement partagé (stratégie win-win-win)', a conduit l'Europe à externaliser sa politique migratoire en Afrique. Les multiples dialogues migratoires organisés entre les dirigeants des deux continents ont conduit

¹⁰⁶ *Ibid.* p.5

¹⁰⁷ Réseau des Nations Unies sur les migrations, Mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) : Lignes directrices pour les gouvernements et toutes les parties prenantes concernées, New York, 2020, p.10.

¹⁰⁸ Nations Unies, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, New York 2018, p.8

¹⁰⁹ M. Tardis, *le pacte de Marrakech, vers une gouvernance mondiale des migrations ?* Note de l'ifri, 2019, p.4.

à la construction des matrices de production d'un système de gouvernance euro-Afrique des migrations.

B- Les sommets UE/Afrique comme arène de production des cadres de gestion concertée des migrations internationales

L'espace Schengen étant menacé par l'arrivée de nombreux migrants réguliers et irréguliers, les Etats européens prirent conscience qu'il était impossible de continuer à vouloir solutionner le problème des migrations africaines vers l'Europe sans toutes fois impliquer les Etats africains. C'est dans cette dynamique que plusieurs rencontres entre les dirigeants des deux continents ont été menées. Ces différents dialogues migratoires ont donné naissance à plusieurs programmes d'actions visant une harmonisation des initiatives en matière de régulation des migrations africaines vers l'Europe. Ces programmes d'actions entre beaucoup plus dans une dynamique d'assistanat migratoire. L'Europe-Schengen qui cherche à matérialiser ses politiques d'extension de ses frontières extérieures utilise ces sommets internationaux pour faire des Etats africains des acteurs de leur politique migratoire. C'est pour cette raison que nous avons des sommets entre l'UE et les Etats de transit (1) mais aussi des sommets UE/Afrique (2).

1-Présentation de quelques sommets UE/Etats africains de transit

Les initiatives de gestion conjointe des migrations africaines vers l'Europe trouvent leur fondement avec le sommet de Barcelone. Ayant constaté que les disparités de développement entre le Nord et le Sud sont à l'origine des flux humains vers l'Europe, les dirigeants des Etats Européens vont construire un cadre de réflexion conjointe pour chercher des voies et moyens afin de limiter les entrées illicites en Europe via la méditerranée. C'est ce qui fait dire à Junior Yebega Ndjana qu'en réalité '' il s'agit d'un partenariat pour compenser le différentiel de niveau de vie entre les rives Nord et Sud de la méditerranée¹¹⁰'' . Le processus de Barcelone est mis en place au moment où la plupart des économies africaines étaient détruites par la conjoncture internationale.

¹¹⁰ J. N. Yebega Ndzana, ''Gouvernance Européenne de la migration Africaine : contribution à l'analyse de la gestion concertée et du codeveloppement'', Thèse de Doctorat PHD en science politique soutenue à l'Université de Yaoundé 2, 2014, p.305.

Les migrants d'Afrique subsaharienne vont faire de la traversée de la méditerranée la voie du salut pour fuir les multiples conséquences des plans internationaux de redressement économique. Ce nouveau cadre de coopération qui donne naissance à l'union méditerranéenne, montre comment depuis les années 1995, l'Europe avait privilégié la coopération avec les Etats de transit pour lutter contre la migration irrégulière africaine. Dans la déclaration du processus de Barcelone, il est convenu que, 'la zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de l'Union européenne¹¹¹'. La construction d'une zone de libre échange nécessite une reconfiguration de la politique de gestion des frontières. Il devient très difficile pour les clandestins venus d'Afrique subsaharienne de pénétrer les frontières des Etats de transit pour avoir accès à la mer. La mise en place d'une union méditerranéenne, n'est qu'une politique qui vise à relever le niveau de vie des Etats de transit mais sans toutefois résoudre le problème de la migration africaine.

Au moment où les Etats européens construisent un cadre de coopération avec les pays dits méditerranéens, ceux d'origine étaient en marge de ces politiques. Mais, la marée humaine qui va prendre d'assaut les frontières européennes va conduire à la refondation de la politique migratoire de l'Europe Schengen en incluant les pays d'origine d'Afrique subsaharienne dans les débats. C'est ainsi qu'à partir des années 2000 l'UE va mettre sur pied un nouveau système de gestion migratoire dénommé Approches Globales de la question Migratoire et de Mobilité (AGMM). Cette nouvelle méthode de gestion bilatérale et multilatérale des migrations est mise en place dans les années 2000.

En 2006, les Chefs de l'Etat et de gouvernement des Etats de l'Europe Schengen et d'Afrique se sont réunis à Rabat au Maroc pour définir une nouvelle politique de gestion des migrations. L'objectif de ce sommet visait à trouver des solutions durables, à partir du sol africain pour faire de la migration un catalyseur de développement. Les Ministres des Etats d'origine, de transit et d'accueil réaffirmaient que 'que la gestion de ces flux exige une réponse cohérente abordant, dans une perspective globale et équilibrée, les différents aspects et les diverses phases du processus migratoire dans sa globalité, dans le cadre d'une démarche impliquant les pays d'origine, de transit et de destination¹¹²'. Cette prise de conscience est accompagnée par des initiatives pragmatiques. Conscient du fait que les migrations africaines vers l'Europe se complexifient d'avantage, leur gouvernance nécessite une consolidation du

¹¹¹ Déclaration de Barcelone, 27 et 28 novembre 1995, p.5.

¹¹² Déclaration de Rabat, Partenariat euro-africain pour la migration et le développement, 2006, p.2

partenariat entre le tryptique étatique, Etat d'origine, de transit et d'accueil. Cela permet aux Etats d'avoir les informations leur permettant d'encadrer les migrants dans leurs parcours migratoires.

À la sortie de ce sommet, les Etats ont pris l'engagement de "créer et à développer un partenariat étroit entre nos pays respectifs pour travailler de façon conjointe, suivant une approche globale, équilibrée, pragmatique et opérationnelle, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité des migrants et des réfugiés, sur le phénomène des routes migratoires qui touche nos peuples¹¹³". L'ensemble d'initiatives prises dans la plupart des sommets entre l'UE et les Etats de transit se focalisent sur la recherche des pistes de solution pour contrer les migrants irréguliers africains à partir de ces Etats, d'où la nécessité de renforcer les différents domaines de la gouvernance migratoire. En 2017, ces mêmes Etats vont se réunir à nouveau dans le cadre du sommet de Tunis. L'une des résolutions phares du sommet de Tunis réside sur la coopération en matière de retour migratoire. La plupart des migrants ayant le souci d'atteindre l'Europe voient leur parcours migratoire s'arrêter dans les pays du Maghreb au regard des multiples programmes d'action mise en place à cet effet. Fort de ce constat, il est impérieux de construire un cadre de coopération visant une réadmission des migrants dans leur différents pays d'origine contre une promesse de financement d'un projet de réintégration économique. C'est ainsi qu'en 2017 les Etats ont décidé d'

Améliorer la coopération dans le domaine du retour et appuyer les programmes d'aide au retour volontaire et de réintégration économique et sociale des migrants à travers des programmes d'accompagnement spécifiques et adéquats, tenant compte des vulnérabilités spécifiques des migrants concernés et ce ; dans le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine ;

Renforcer la coopération en matière de réadmission des migrants irréguliers vers leurs pays d'origine sur la base de leur identification et selon des procédures fixées d'un commun accord, en accélérant l'émission des documents de voyage nécessaires, et ce dans le respect des droits de l'homme¹¹⁴.

Ces déclarations impliquent l'action conjointe des trois Etats mais sous différents rôles. Il y a d'abord les Etats d'accueil de l'espace Schengen qui sont des financiers des projets de réintégration économique des migrants dans leur pays d'origine. Ensuite, les Etats de transit qui sont des Etats d'accueil de façon temporaire. Ils servent de barrières pour de nombreux migrants qui souhaitent atteindre l'Europe. Ce sont des frontières extérieures de l'espace Schengen en Afrique. En fin, les Etats d'origine qui dans ce jeu de coopération ont

¹¹³ *Ibid.*, p.3.

¹¹⁴ Déclaration de Tunis sur la deuxième réunion Ministérielle du groupe de contact sur la route Migratoire en méditerranée Centrale, 24 juillet 2017, p.5.

pour rôle de réadmettre leurs ressortissants en situation irrégulière dans ces pays. Les sommets internationaux organisés entre les Etats de l'UE et ceux de transits insistent également sur le renforcement des politiques de contrôle des frontières.

Le sommet de Niamey de 2018 qui était concentré sur la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des êtres humains est revenu via ses résolutions sur le renforcement du contrôle des frontières. En matière de protection des frontières, il a été décidé que les Etats doivent ‘renforcer les dispositifs nationaux de contrôle des frontières, associant à la fois les forces de défense et les forces de sécurité intérieure, pour identifier les voies empruntées par les flux migratoires irréguliers et permettre l'interception des moyens de transport utilisés par les réseaux de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains¹¹⁵’. Si l'UE présente un intérêt particulier pour la fabrique des initiatives conjointes de gestion migratoire au niveau des Etats de transit, il existe également une mobilisation qui mettant tous les Etats africains et ceux européens sur une même table de discussion.

2-Présentation de quelques sommets UE/Afrique : le cas du sommet de la Valette et d'Abidjan

Le sommet de la valette et le sommet d'Abidjan sont des dialogues UE/Afrique les plus récents. Leur particularité réside sur le fait que, les résolutions issues de ces deux sommets ont été construites en tenant compte de l'évolution de la situation actuelle. Leur inefficacité ne saurait tirer des raisons sur le caractère dépassé des initiatives mais plus tôt au niveau de la teneur de leur applicabilité au regard de la situation. Ces deux sommets ont réuni les trois types d'Etats qui conduisent la régulation des migrations africaines vers l'Europe. En 2015 les dirigeants des deux continents vont se réunir à Malte pour réfléchir sur la nouvelle orientation qu'il faut donner aux politiques de gestion des migrations africaines. Il faut relever que ce sommet se tient dans un contexte particulier.

La déstructuration de la Lybie ayant causée la chute tragique de Mohamad Kadhafi a eu des graves conséquences sur des frontières extérieures Schengen qui sont débordées par l'arrivée massive des migrants Africains. Cette possibilité d'atteindre l'Europe via la Libye en passant par la méditerranée va nourrir des réseaux de passeurs. Ce qui va donner place à de nombreuses pratiques inhumaines telles que la vente des migrants en mer et dans certains Etats. Conscient du fait que les Etats sont des vigiles par excellence de la protection des droits

¹¹⁵ Rencontre de Niamey sur la migration- Déclaration conjointe suivant la réunion de coordination de la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, 2018, p.5.

humains, il fallait donc prendre des nouvelles initiatives pour compléter les résolutions du sommet de 2006, de Khartoum, etc. en matière de protection des droits des migrants. C'est ainsi que ce sommet se voulait une occasion idoine pour les dirigeants des deux continents d'apporter des solutions concrètes pour la réalisation de ces problèmes qui se sont auto-internationaliser. À l'issue de ce sommet, les Etats ont pris l'engagement de lutter contre les trafics illicites des migrants en ces termes :

Nous nous engageons à intensifier les efforts conjoints que nous déployons pour prévenir et combattre le trafic de migrants, éradiquer la traite des êtres humains et lutter contre ceux qui exploitent les personnes vulnérables, tant en Europe qu'en Afrique. La traite des êtres humains, y compris à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, est une forme grave de criminalité et une violation intolérable des droits de l'homme fondamentaux. Nous renforcerons la lutte contre les réseaux criminels organisés, y compris en ce qui concerne leurs liens avec le terrorisme, grâce à une gestion efficace des frontières, à une coopération accrue et à la mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels pertinents¹¹⁶.

Pour lutter efficacement contre la migration irrégulière dans les pays africains, les Etats européens ont pris l'engagement de mettre sur pied un fonds spécial donc les opérations ne visent que la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière. Ce fonds est connu au Cameroun et dans d'autres pays sous le nom du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. L'importance de ce fonds est bien claire dans le plan d'action du sommet de la Valette. L'orientation donnée à l'utilisation de ce fonds est donnée par les Etats européens qui sont des bailleurs. Il est dit que :

Le nouveau fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique fournira un financement supplémentaire et contribuera à ce qu'une aide soit fournie de manière flexible, rapide et efficace pour favoriser la stabilité et contribuer à une meilleure gestion des migrations¹¹⁷.

La mise sur pied de ce nouveau fonds spécial est la principale résolution qui a été prise lors de ce dialogue migratoire. Il est le bras séculier en matière de financement de toutes les initiatives visant la lutte contre la migration irrégulière tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit. Afin d'agir à titre préventif et faire des Etats Africains des biotopes où il fait beau vivre pour la jeunesse africaine, les dirigeants des continents vont une fois de plus se rencontrer en Afrique. Le thème de ce sommet Euro-Afrique révèle déjà aux yeux du monde son importance mais aussi et surtout son orientation. Il est énoncé en ces termes : ‘‘ Investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement

¹¹⁶ Déclaration Politique du sommet de la Valette de 2015, p.2.

¹¹⁷ Plan d'action du sommet de la valette, 2015, p.3.

durable''. Malgré que le sommet réunit les dirigeants des deux continents, les résolutions qui sont prises ne visent que l'amélioration des conditions de vie des jeunes africains. Les problèmes de la jeunesse européenne ne sont pas abordés ici. Les domaines prioritaires nécessitant une intervention rapide à l'issue de ce sommet sont les suivants :

- Investir dans les personnes - l'éducation, la science, la technologie et le
- Développement des compétences ;
- Renforcement de la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance ;
- Migrations et mobilité ;
- Mobilisation des investissements pour la transformation structurelle durable de l'Afrique¹¹⁸.

Les différents sommets organisés entre les Etats de l'Europe Schengen et ceux d'Afrique au sujet de la gouvernance migratoire ne visent que l'implication des Etats africains dans le projet européen de protection des frontières extérieures Schengen. Les résolutions des dialogues ne sont que des actions concrètes de la politique migratoire européenne en Afrique. Si les dialogues migratoires Euro-Afrique réunissent les différents acteurs de la chaîne migratoire des deux continents pour la fabrique des grandes politiques, comment ses différents acteurs se déploient sur le terrain camerounais d'opérationnalisation de la gouvernance migratoire ? L'on retient que le dispositif normatif qui encadre les migrations des camerounais vers l'Europe Shengen est perceptible au niveau universel, régional et national. C'est dans ces cadres juridiques que les différents acteurs agissent pour la régulation des migrations au Cameroun. Le chapitre qui va suivre s'intéresse essentiellement à la présentation de ces différents acteurs.

¹¹⁸ Résolution finale du cinquième sommet Union Européenne-Union Africaine, Abidjan, 2017, p.4

CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN

La gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen se construit autour d'une constellation d'acteurs. Il s'agit des acteurs rationnels qui agissent en fonction de leurs intérêts, ayant pour point de convergence la promotion des migrations au développement. Ces acteurs sont de plusieurs ordres, à savoir : des acteurs étatiques, des structures privées, des organisations internationales et des organisations de la société civile, etc. Malgré cette catégorisation différenciée nous pouvons dire que leurs différentes actions se complètent. Le déploiement de ces différents acteurs matérialise les postulats de la théorie de la gouvernance globale. Dans le cadre de ce chapitre, il est question de présenter tour à tour les acteurs étatiques (I), les structures privées de promotion de la migration pour études (II), et les organisations internationales couplées des organisations de la société civile (III).

I-LES ACTEURS ETATQUES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SCHENGEN

Les acteurs étatiques de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe-Schengen sont de deux catégories. Ce sont des acteurs gouvernementaux composés des institutions étatiques (1), et des différents programmes mis en place par le gouvernement pour gérer les migrations camerounaises au quotidien (2).

1-Les institutions étatiques de gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen

Pour une meilleure gouvernance des migrations au Cameroun, l'Etat a construit son action autour d'une multitude institutions en fonction de leur mission. Dans le cadre de cette étude, ces institutions sont divisées en trois catégories à savoir : les institutions visibles (acteur primaire) et les institutions invisibles (acteur secondaire). Les institutions visibles sont celles qui sont toujours en première ligne. Celles dites invisibles voient leurs actions se diluées dans le déploiement des acteurs de premier plan. En fin, les institutions sociales étatiques.

1-1-les acteurs visibles de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen

1-1-1 La prééminence de la Présidence de la République dans la gouvernance de l'émigration au Cameroun

La présidence de la République est l'institution qui est au centre de toute politique nationale et de toute initiative qui engage l'Etat à l'international. Elle intervient dans l'orientation de toute politique et se présente comme un régulateur dans le cadre de l'implémentation des politiques étatiques par des différentes unités techniques de l'Etat. En matière de politique migratoire, la présidence de la république est l'intense suprême de décision en matière de gouvernance migratoire. Dans le cadre des politiques publiques, la décision s'identifie comme étant 'l'acte administratif par lequel une politique reçoit force de loi et devient légitime¹'. La légitimation de la politique Camerounaise de gouvernance migratoire passe par les différentes décisions prises par le chef de l'Etat. Aucune décision importante ne peut être prise par les institutions techniques étatiques en matière de gouvernance migratoires sans l'avale, voire le consentement de la Présidence de la République. La question de la gouvernance l'émigration est fortement tributaire de la politique étrangère de chaque Etat.

De façon plus précise, l'on veut dire que le dispositif institutionnel et opérationnel mis en place au Cameroun pour conduire la politique de l'émigration des camerounais dépend de la volonté et des aspirations politiques de la Présidence de la République. C'est le milieu décisionnel central, celui par lequel transitent toutes les décisions importantes². Les autres acteurs étatiques et non étatiques ne sont que des instruments mis en place par l'Etat via la présidence pour la mise en œuvre de cette politique. Depuis l'avènement de la première république au Cameroun, la politique de l'émigration des Camerounais est menée par les différents décrets qui ont été pris par le chef de l'Etat. Ici, il s'agit d'une politique qui s'est construite autour des décrets présidentiels ou alors les lois votées à l'Assemblée Nationale (AN) et qui reçoivent l'onction présidentielle via la promulgation. Malgré les différentes mutations qu'a connu la politique de gouvernance migratoire au Cameroun, c'est toujours la Présidence de la République qui a toujours eu la primauté dans la promulgation des décrets,

¹ Déjoli Mbogning, 'La politique migratoire du Cameroun ...', p.46.

² P. Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1991, p. 20

des arrêtés relatifs à la politique migratoire³. La politique migratoire camerounaise n'étant pas codifiée dans un référentiel national bien déterminée, seuls les actes juridiques (décrets, loi, arrêtés) peuvent bien édifier sur la nature et l'orientation de cette politique.

Pour mener à bien son rôle dans sa posture de centrale décisionnelle, la présidence de la République du Cameroun a confié la gestion quotidienne de l'émigration à deux principales structures. La première structure est celle qui conduit la politique étrangère du Cameroun et la seconde s'en charge de la sécurité publique mais aussi de la gestion des frontières.

1-1-2 Le Ministère des Relations Extérieures : une clé de voute de la gouvernance de l'émigration internationale au Cameroun

La régulation de l'émigration internationale au Cameroun est une mission que le Ministère des Relation Extérieures (MINREX) mène au quotidien. C'est une action structurelle qui est bien définie dans son cahier de charge vu qu'il s'agit d'une question qui touche la visibilité internationale du Cameroun. L'internationalisation des actions du MINREX à travers ses structures déconcentrées communément appelé les représentations diplomatiques permet à ce département ministériel d'informer non seulement la Présidence de la République mais aussi les autres structures sur la situation des camerounais à l'étranger. Cette position lui confère le statut d'acteur primordial dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives en matière de gouvernance migratoires sur le sol Camerounais. Le MINREX engage l'Etat dans toutes les initiatives internationales et veille sur les multiples engagements internationaux auxquels le Cameroun est lié en matière de politique migratoire. C'est pour cette raison que l'on se permet de considérer ce département ministériel comme étant le la clé de voute de la diplomatie migratoire au Cameroun.

En vue de mieux impliquer les camerounais de l'étranger dans les dynamiques de développement du pays, l'Etat a mis en place des structures pour porter cette politique nationale. ‘‘Le MINREX est l'une des structures étatiques de gestion des flux migratoires. Il assure l'interface entre les migrants camerounais et leur pays d'origine. Pour essayer de fondre la conception selon laquelle tous les migrants sont les ‘nids d'opposition’’⁴’. En 2013 le Cameroun a procédé à la réorganisation du MINREX via un décret présidentiel. Ce décret crée au sein du MINREX une direction en charge des questions migratoires tant au plan

³ W. D. Foga Fomekong, ‘‘Les migrations Nigérianes au Cameroun : incidences et représentations sociales (1916-2008)’’, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire soutenue à l'Université de Yaoundé 1, 2015, p.79-80.

⁴ C. G. Kamno, ‘‘ Politiques De Gestion Et D'encadrement Des Migrations De Retour Au Cameroun’’ in, *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)*, vol 6, 2021, p. 205.

interne qu'au plan international. C'est la direction des camerounais de l'étranger et des étrangers au Cameroun, des questions migratoires et des réfugiés. Cette direction est le laboratoire de la politique migratoire du Cameroun. Ces principales missions sont les suivantes :

- La mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion, promotion et de protection sociale et juridique des camerounais à l'étranger ;
- Du suivi et de l'élaboration des politiques et stratégies en vue de la participation des camerounais de l'étranger au développement politique, économique et social du pays, en collaboration avec les administrations concernées ;
- Du suivi et de la gestion des événements heureux ou malheureux affectant les camerounais de la diaspora en liaison avec les autres administrations concernées ;
- De la préparation et du suivi des rencontres internationales portant sur la diaspora ;
- Du suivi des questions d'évacuation sanitaire et de rapatriement des dépouilles mortuaires au Cameroun ;
- Suivi des activités de l'organisation internationale des migrations (OIM),⁵ etc.

Ces missions de direction, permettent de ressortir le rôle central du MINREX dans la politique gouvernementale en matière de gouvernance migratoire. Au Cameroun, aucune autre structure en dehors de la Présidence de la République n'engage l'Etat en matière de gouvernance migratoire au même titre que ce Ministère. Carine Kamno renseigne même que '' Le MINREX a également acquis en 2008 un logiciel de gestion informatisée des ressortissants camerounais de l'extérieur et lancé l'élaboration d'un annuaire des associations des camerounais de l'étranger''⁶. Ces programmes permettent de mieux informer le gouvernement sur la situation des Camerounais de l'étranger. A la question de savoir ce qu'ils font pour voir dans quelle mesure ils peuvent être utiles au processus de développement du Cameroun. La collaboration entre l'Etat et les organisations internationales, les organisations

⁵ Décret n°2013/112, du 22 Avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures.

⁶ *Ibid.* P.2506.

non gouvernementales, les organisations de la société civile en matière de gouvernance de l'émigration des camerounais vers l'Europe est conduite par le MINREX.

1-1-3- Le rôle de la DGSN dans la gouvernance de l'émigration au Cameroun

La DGSN fait partie des institutions de l'Etat qui ont la question migratoire dans leur cahier de charge au quotidien. C'est l'organe étatique qui veille sur l'application des lois concernant les conditions de sorties sur toutes les points de sorties du territoire Camerounais. Pour assurer sa mission celle qui consiste à garantir la paix et la sécurité à l'intérieur du Cameroun, cette structure regroupe les services centraux, propres à la présidence et les services rattachés⁷. Ce rattachement à la présidence est la preuve que la DGSN est une institution donc la décision d'opérationnalisation de ses différentes missions émanent du Chef de l'Etat. Les revendications politiques qui existent au Cameroun depuis la période coloniale jusqu'en 1971 ont fait du Cameroun un "Etat policé"⁸.

Depuis l'avènement de la démocratie qui cadre avec le projet de professionnalisation de la Police camerounaise, l'Etat essaye de refaire l'image de la police auprès du peuple. Longtemps utiliser comme un instrument de répression de tout artisan de l'opinion contraire, la police était l'ennemi du peuple, voire des citoyens. Sa fonction de protecteur des droits et de garant de la sécurité des citoyens avait perdu son sens. Il fallait retravailler l'image de ce corps de métier auprès des citoyens. C'est pour cette raison que des slogans tels que "la police de proximité" vont émerger. Le policier d'hier qui n'était qu'au service de l'homme politique, devient de plus en plus au service des populations. Pour s'en convaincre on peut se référer à cette déclaration de Joyce Mandence, chef de cellule de la communication à la DGSN qui dit : " le Policier est de service 24/24, 7jours/7. De longue journées d'insécurité qu'il doit ré-analyser pour faire de ce monde un lieu saint où il fait bon vivre, un lieu où la liberté de circuler et de dormir sur ses deux oreilles est le maître-mot"⁹.

Cette affirmation montre à suffisance la deuxième face de la police qui est celle d'une unité commandement qui reste au service des populations. Certaines actions au niveau des frontières ne visent que la sécurité et la protection des citoyens contre les intempéries transnationales. La lutte contre la migration illégale au niveau des frontières camerounaises par la police des frontières ne saurait être perçue comme un acte de violation des droits des

⁷ C. C. Quero, *Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone : structures et missions au regard de la prévention de la criminalité*, Montréal, Centre internationale pour la prévention et la criminalité, 2008, p.57.

⁸ Kant, *Projet de paix perpétuelle...* p.30

⁹ Servir, magazine trimestriel d'informations de la DGSN, n°23, 2020, p.9.

migrants mais comme une opération de protection de la dignité et des droits de l'homme. En vue de rendre la police plus professionnelle et pragmatique dans ses différentes missions au quotidien, le Président de la République a signé un décret portant organisation de la DGSN en 2012. Ce décret définit clairement les différentes missions qui sont assignées à la police des frontières en matière de régulation de la migration internationale au Cameroun. La police des frontières a pour mission de :

- Appliquer les lois et règlements en matière d'émigration, d'immigration, d'entrée et de sortie des étrangers sur le territoire national ;
- De concourir au niveau des frontières à la lutte contre la criminalité transfrontalière et particulièrement contre le terrorisme et les trafics divers ;
- De diriger et d'orienter les activités des commissariats à l'émigration, aux aéroports, les postes frontières de la sûreté nationale, ainsi qu'aux postes Emi-immigration et d'en exploiter les rapports ;
- De procéder aux refoulements, aux reconduites à la frontière et aux expulsions ;
- Participer aux commissions mixtes ayant un rapport avec la police des frontières ;
- Assurer la liaison avec les autres administration et organismes implantés dans les aéroports et les ports¹⁰, etc.

Pour mener cette lourde mission au quotidien, la direction de la police des frontières est assistée par trois sous directions. Mais deux peuvent retenir notre attention dans le cadre de cette recherche au regard de leurs missions en matière de régulation des migrations. Il y'a la sous-direction de l'Emi-immigration et de la sous-direction des frontières. La sous-direction de l'Emi-immigration joue un rôle essentiellement administratif en matière de régulation de l'émigration et de l'immigration au Cameroun. Elle a pour missions de :

- L'établissement et du contrôle des documents de voyage ;
- Contrôle du séjour des étrangers ;
- Du contrôle de l'activité opérationnelle des services déconcentrés en matière d'Emi-immigration¹¹.

¹⁰ Décret n° 2012/540 du 19 Novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, p.45.

¹¹ *Ibid.*, p.46

Par contre, la sous-direction des frontières œuvre au quotidien pour la surveillance des points d'entrées et de sorties au Cameroun. Ces principales missions régaliennes sont les suivantes :

- Des questions relatives à la surveillance des frontières terrestre, aériennes, fluviales et maritimes ;
- De l'exercice de la police des frontières ;
- De la recherche des infiltrations et des trafics transfrontaliers ;
- Du contrôle de la circulation transfrontalière¹².

À partir de ces différentes missions, l'on comprend clairement que la Police des frontières est l'unité opérationnelle qui permet à l'Etat de lutter contre la migration irrégulière au niveau des frontières multiformes. Son rôle s'aperçoit également au niveau du point de regard qu'elle pose pour l'émigration sûre et ordonnée des camerounais. Le contrôle des frontières, des sorties et des retours étant considéré comme des domaines de souveraineté, l'Etat a concentré cette activité entre les mains de la police des frontières. Elle est présente sur tous les points d'entrées et de sorties du territoire Camerounais. L'abandon légale de la délivrance des instruments essentiels de voyage telle que le passeport, la carte nationale d'indenté (CNI) entre les mains de la police montre à suffisance comment l'Etat reste le détenteur légitime des décisions en termes de mobilité de ses citoyens. Une unité administrative comme la police est crédible pour réprimer et retirer les documents de voyage à tout citoyen en situation de trouble. En instrumentalisant la police à des fins politique, l'Etat décide du type de citoyen ayant la possibilité d'avoir un document de voyage ou alors de bénéficier du renouvellement de ces pièces.

Le refus du renouvellement des documents de voyage à certains camerounais vivants à l'étranger et contestataire au régime politique de Yaoundé est une pratique quotidienne et très vieille. Ceci est une preuve que l'Etat reste le seul détenteur de la décision migratoire sur son sol et qu'au nom de la '' raison souveraine¹³'' l'Etat décide de qui peut sortir et revenir sur son territoire à travers l'action de la police. Dans cette même lancée, Torpey renseigne que, la monopolisation des moyens légitimes de circulation par les Etats post wesphalien, s'identifie par le fait que '' les Etats ont cherché à monopoliser la capacité d'autoriser les déplacements de personnes et à établir sans ambiguïté leur identité afin de renforcer leur autorité pour de

¹² *Ibid.*, p.47

¹³ O. Barsalou et A. G. Sipowo, '' Les crises migratoires globales à l'aune de la raison souveraine'' *Etudes internationales*, vol 49, n°2, 2018, p.233.

nombreuses raisons révélant ainsi la nature ambiguë des Etats modernes, qui à la fois protègent et dominant¹⁴’.

Le fait de donner la mission de délivrances des documents de voyage à la police des frontières, permet aux policiers d’être mieux outiller pour lutter contre la fraude documentaire au niveau des frontières Camerounaises. Dans l’optique de renforcer et de rendre plus performante les actions de la police camerounaise, cette institution va travailler en collaboration avec les unités de police des frontières des autres Etats. Cette collaboration est marquée par de nombreux accords de coopérations policières. La collaboration entre la police camerounaise et Interpol en matière de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun a eu des résultats concrets. Le Chef de Bureau régional d’interpol pour l’Afrique Centrale affirme que ;

La sécurisation des frontières est un domaine de souveraineté de chaque Etat. Pour agir dans ce sens, interpol mène des opérations conjointes avec la police camerounaise. En matière de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun, interpol offre des formations sur la détection des faux documents Schengen au niveau des points de sorties du pays. En cas de signalisation d’un déplacement massif irrégulier des Camerounais, interpol travaille avec des officiers de la police camerounaise pour détecter les migrants et entrer en contact avec eux¹⁵.

La lutte contre la fraude documentaire au niveau des aéroports et autre point de sortie du pays est menée par les éléments de la police camerounaise, qui au préalable ont été formés par Interpol.

1-1-4- le MINESUP et les Universités, grandes écoles et IPES : des régulateurs par excellence des migrations estudiantines et des mobilités internationales des enseignants chercheurs

En matière de coopération universitaire, le Ministère de l’Enseignement Supérieur (MINESUP) est le régulateur des initiatives de coopération prises par les universités camerounaises et grandes écoles. C’est dans le cadre des canaux tracés par ce département ministériel que les universités se déploient sur la scène internationale. Si le MINESUP régule leur action, il est le vigile du déploiement international des universités et grandes écoles. Autrement dit, aucun engagement ne peut être pris à l’internationale sans son accord. C’est la porte d’entrée de toutes les opportunités de bourses publiques et de mobilités internationales

¹⁴ J. Torpey, “ Aller et venir : le monopole étatique des moyens légitimes de circulation” in <https://ciaotest.cc.columbia.edu> , consulté le 15 juillet 2022.

¹⁵ Entretien avec Chantal Apendeki Cinene, 39 environs, Chef de bureau régional d’interpol pour l’Afrique Centrale, Yaoundé, le 27 juillet 2022.

des enseignants chercheurs. La plus par des bourses que les Etats de l'Europe Schengen mettent à la disposition du gouvernement camerounais, sont logées au sein du MINESUP qui à son tour fait des communiqués pour les mettre à la disposition du public cible.

Pour s'en convaincre, on peut se référer au communiqué du MINESUP portant communication des modalités de la bourse Suisse aux étudiants chercheurs. Il est dit qu'après la constitution du dossier, chaque postulant devrait déposer un "dossier complet en quatre exemplaires (1 original et 03 photocopies) doivent être déposés au Ministère de l'Enseignement Supérieur, 15ème étage, porte 1504 au plus tard le 24 octobre 2014 à 15 h 30, délai de rigueur¹⁶". Ceci permet de montrer la supériorité du MINESUP sur certaines actions en matière de migrations estudiantines, malgré le transfert des compétences de coopération internationale dans des universités. Le rôle du MINESUP en matière de coopération universitaire vectrice des mobilités internationales reste supérieur à l'action des universités malgré leur autonomie. Les universités ne sont que des acteurs d'opérationnalisation de la politique du gouvernement menée par le MINESUP à l'échelle nationale et internationale. Pour permettre aux étudiants et enseignants chercheurs de finaliser leur recherche, le MINESUP loge en son sein un programme de mobilité académique. Ce programme offre des bourses de mobilité aux étudiants et chercheurs chaque année.

L'autonomie administrative des universités, grandes écoles et Instituts d'Enseignement Supérieur donne la possibilité à ces banques de formation supérieure de se mouvoir sur la scène internationale comme des acteurs libre et rationnel. Ces acteurs de coopération universitaires sont libres de choisir leur partenaire à l'internationale pour assurer leur rayonnement scientifique ou alors pour la recherche d'une expertise pointue et voire même une assistance. Malgré que des grandes écoles aient vu le jour au Cameroun, il fallait attendre 1962 pour que la première université voie le jour. Le Cameroun n'ayant pas une expertise en la matière, l'Université Camerounaise est née sous les cendres de la coopération culturelle avec France. Ceci montre le Cameroun ne pouvait pas encore conduire de façon souveraine son destin sans faire recours à la France. Avec la création de l'Université fédérale, la coopération universitaire camerounaise était structurée autour de quatre points essentiels à savoir :

¹⁶ MINESUP, Communiqué portant publication des modalités de la bourse Suisse aux étudiants Camerounais, in <https://africa-and-science.com/?p=7038>, consulté le 14 juillet 2022.

- Échanges d’enseignants et étudiants ;
- Appui logistique pour l’encadrement pédagogique des jeunes enseignants et des étudiants en cycle de recherche ;
- Échange des documents pédagogique et didactiques ;
- La formation des enseignants nationaux de rang magistral¹⁷.

Au fil du temps, les orientations de cette coopération ont changé malgré la pérennisation du volet de l’assistance des universités du Nord en faveur des universités du Cameroun (périphérie). La redéfinition de la diplomatie universitaire camerounaise était une nécessité au regard des nouveaux enjeux nationaux et internationaux. Dans les années 1993, le Cameroun disposait déjà de plusieurs universités, grandes écoles et Institut de formation supérieure avec une main d’œuvre nationale compétente qui avait déjà remplacé les coopérants. Des cet instant, la priorité du Cameroun était de professionnaliser son système d’enseignement supérieur pour ne pas être en marge de la mondialisation universitaire. La mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel administratif des universités était devenue l’un des points fondamentaux de cette nouvelle orientation de la diplomatie universitaire Camerounaise. C’est la preuve qu’on n’est plus au stade où l’université camerounaise était entre les mains des coopérants français, mais à des institutions autonomes qui choisissent leurs partenaires internationaux en fonction des nouveaux enjeux. Hilaire de Prince Pokam estime qu’en 1993 l’université camerounaise a eu de nouvelles activités à savoir : “appropriation des directives de certains partenaires, engagement en faveur de la formation, déploiement des stratégies pour la recherche conjointe, création des structures de recherche, facilitation de la mobilité des étudiants et enseignants, captation des financements pour leurs institutions¹⁸”.

À partir des chemins tracés par l’Etat du Cameroun et ses partenaires européens, les enseignants de nationalité Camerounaise peuvent via des initiatives individuelles ou alors institutionnelles jouir des programmes de mobilités. La finalité étant de permettre aux chercheurs camerounais de s’arrimer à l’exigence internationale de la recherche et de prendre part aux débats scientifiques internationaux. On peut dire que c’est une stratégie incontestable de partage d’expérience et de transfert du savoir-faire des autres dans les universités camerounaises. À ce sujet Hilaire de Prince Pokam estime que :

¹⁷ A. E. Bella, “L’institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, ruptures et permanences d’une réalité plurielle ; des origines à 2001”, Thèse de Doctorat Phd en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2010, p.232.

¹⁸ H. De Prince Pokam, “ Enseignement supérieur et coopération internationale au Cameroun” in L., Ngwé et H., De Prince Pokam (Sd), *L’enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993. Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, p.258.

La participation aux conférences produit non seulement un forum pour la présentation de nouvelles visions dans la discipline, mais offre une plate-forme de discussion pour partager les connaissances à travers des débats et une opportunité de nouer des contacts personnels avec des collègues d'universités éloignées. C'est l'occasion idéale pour tout universitaire d'établir une communication professionnelle. La construction de la coopération par les enseignants permet donc l'accès aux réseaux internationaux de chercheurs. En même temps, les enseignants avancent dans leurs carrières en acquérant de l'expérience dans la coopération internationale¹⁹.

La promotion de la mobilité physique, cognitive et virtuelle des enseignants chercheurs Camerounais participe à la réduction des écarts qui peuvent exister entre les chercheurs européens et Camerounais. En d'autres termes c'est une politique d'affirmation et de rayonnement des universités Camerounaises par ses chercheurs à l'échelle internationale. L'action internationale des universités et grandes écoles et même des Instituts Professionnels d'Enseignement Supérieurs (IPES) au Cameroun favorise également l'émigration estudiantine. La mise en place des cadres de coopération permet aux étudiants d'avoir des bourses d'étude ou alors de construire leur projet migratoire pour étude dans des pays qui sont liés aux universités camerounaises à partir des accords de coopération. Qu'il soit privé ou alors issue d'une bourse d'Etat le projet de migration estudiantine se construit et s'organise au tour de l'Etat. C'est pour cette raison que Ngwe affirme que :

C'est lui qui, à travers sa politique de bourses nationales, envoie la plupart des contingents d'étudiants poursuivre leurs études à l'étranger. C'est également par sa médiation que les différents pays attribuent des bourses dites de "coopération" à différents étudiants. Par ailleurs, ces mobilités épousent les contours d'un mouvement rectiligne et pendulaire²⁰.

La mobilité internationale estudiantine est donc le fruit de l'action étatique à travers ces institutions techniques. En 1995, le Cameroun s'est engagé à accueillir le Bureau Régional d'Afrique Centrale de l'Agence Universitaire Francophone (AUF). Cette victoire diplomatique permet à l'Etat du Cameroun de booster, voire de renforcer sa politique de mobilité internationale des étudiants et enseignants chercheurs. Dès cet instant, plusieurs étudiants et enseignants chercheurs ont migré grâce à cette coopération. Parmi les universitaires camerounais ayant bénéficié de cette coopération, nous le cas du professeur

César Kapseu qui reçut une bourse postdoctorale en 1997, ou encore le cas du Pr Wamba Sylvie, enseignante au Département de français à l'ENS de Yaoundé qui parvient à bénéficier plus d'une fois de ces bourses, dont l'une en option narratologie et stylistique. Elle participe également à des rencontres scientifiques

¹⁹ *Ibid.* p.272.

²⁰ L. Ngwé " Globalisation et mobilités internationales des étudiants au Cameroun" *Hommes & migrations*, n°1307, 2014, p.79.

grâce à l'AUF Dans le domaine des sciences appliquées, des bourses ont été octroyées comme c'est le cas avec Takadong Judith qui reçut une bourse en biochimie et biologie pendant trois ans à l'université de Brest en France. Ceci lui a valu au sortir de sa soutenance d'être un Docteur agrégé dans ce domaine²¹.

Plusieurs étudiants Camerounais ont également bénéficié de ces bourses dans le cadre de la réalisation de leur projet de recherche. Bien vrai qu'au regard du contexte social qui prévaut au Cameroun, certains bénéficiaires considèrent ces bourses comme étant une voix de libération et ne reviennent plus au Cameroun. La diplomatie universitaire émerge dans un contexte où les grandes puissances utilisent leur système éducatif pour recoloniser la jeunesse camerounaise et africaine. L'un des instruments du *soft power* français ou d'autres Etats de l'Europe-Schengen réside sur le niveau d'attractivité de leur système universitaire. Cela à favoriser l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Le Cameroun est entré dans cette mouvance de la nouvelle réalité de l'enseignement supérieur sans toutefois mettre des bases qui lui permettent de tirer véritablement profit du potentiel de sa jeunesse. Ses universitaires et chercheurs ne sont pas rester à l'écart des mouvements qui conduisent à la construction de nouveaux espaces géopolitiques²², créer par la mondialisation universitaire. La poursuite de cet objectif devrait être accompagnée par une politique de rétention de tous les enseignants et chercheurs qui migrent dans le cadre de ces multiples coopérations pour ne pas en faire de cette coopération un facteur de fuite de main d'œuvre.

‘‘La diplomatie scientifique²³’’ des Etats européens comme la France favorise la mobilité des étudiants. Pour le Cameroun en tant pour d'origine, il s'agit d'une possibilité pour lui de faire circuler ses jeunes étudiants dans l'espace monde pour acquérir des nouvelles connaissances. Cette nouvelle diplomatie accentue la présence française et autre grande puissance au Cameroun. C'est un moyen pour ces Etats de coopter à partir du Cameroun des intelligences capables de booster le développement de la société d'accueil. Si l'on reste sur le cas de l'Etat français, on se rend compte que ce pays d'Europe a fait de ces universités et grandes écoles des nouvelles firmes internationales du savoir qui véhiculent la culture

²¹ D. Gansop Ouandji, ‘‘Coopération universitaire entre le Cameroun et l'agence universitaire de la francophonie (AUF)’’, Mémoire soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Dipes II, 2019, p.46.

²² O. Curbatov, P. Pavlidis, ‘‘ La Diplomatie Académique : vers un patrimoine culturel immatériel des communautés universitaires. Illustration holistique et inclusive de la diplomatie scientifique, culturelle et universitaire’’ in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01496155>, consulté le 10 Juillet 2022.

²³ P. B. Ruffini, ‘‘ Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions-clés’’ *Philosophia Scientiæ*, n°3, P.67.

Le concept de diplomatie scientifique n'est pas à confondre avec celui de coopération universitaire internationale. La diplomatie scientifique intègre trois dimensions à savoir : attirer, coopérer, influencer. Contrairement à la coopération universitaire internationale la diplomatie scientifique est animée par l'intérêt national.

scientifique française au Cameroun. Les différents accords scientifiques signés entre les institutions d'enseignement supérieures des deux pays nourrissent cette diplomatie scientifique. L'externalisation des firmes françaises d'enseignement supérieure au Cameroun réside dans la mise en place des cursus double. Ce sont des formations qui commencent au Cameroun et s'achèvent en France ou alors qui ont un système d'enseignement issues des deux Etats.

Le choix de ces grandes écoles est réservé aux étudiants ayant un capital migratoire considérable. Il n'est donc pas un choix fortuit. C'est un raccourci pour maximiser les chances d'avoir son visa long séjour et poursuivre ses études en Europe. La prolifération des filiales des universités et grande école française au Cameroun peut également justifier le caractère massif de l'émigration estudiantine camerounaise vers la France. Pour mieux expliquer ce nouveau système de fonctionnement qui favorise l'émigration, il faut partir sur la base d'un cas précis. L'institut Universitaire PrépaVogt qui est sous la tutelle universitaire de l'université Saint Jean au Cameroun est une filiale d'une l'école supérieur privée française dénommée IRCOM (Institut de Recherche en Communication, en Optique et Micro-ondes) de l'Université d'Angers. C'est une école supérieure des humanités et du management qui forment les étudiants selon les exigences du marché de l'emploi français à partir du Cameroun. Ils commencent leur cursus au Cameroun et la condition finale pour avoir une licence délivrée par l'établissement mère (IRCOM) est de voyager.

Pour s'en convaincre madame Maka fait s'avoir que : 'Prépa Vogt offre deux ans de formation au Cameroun et pour la troisième année les étudiants partent en France. Les nouveaux sont encadrés en France par l'association des étudiants camerounais d'Ircom appelée ALUMNI. Cette association aide également des nouveaux à avoir des stages mais aussi de l'emploi après leur formation²⁴'. Dans cette logique, il est clair que la chance de retour vers le pays d'origine devient très minime. Des grandes écoles camerounaises telles que l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) accueillent également des Masters professionnels des universités européennes. C'est le cas par exemple du Master Francophonie et mondialisation qui appartient à l'Université de Lyon en France. Il y'a également des masters tels que Management environnemental, coopération décentralisée, Action humanitaire qui appartiennent à l'Université de Padoue en Italie. Ces masters de

²⁴ Entretien avec madame Meka, 40 ans, responsable de la filière science politique à prépaVogt, Yaoundé le 10 Juillet 2022.

coopération offrent des possibilités de migration aux étudiants qui y sont régulièrement inscrits.

1-2– les acteurs étatiques invisibles de la régulation des migrations internationales au Cameroun

Le dispositif d'acteurs étatiques mise en place pour gérer les migrations internationales des Camerounais vers l'Europe Schengen est construit autour des acteurs visibles, c'est-à-dire, ceux qui sont connus par tout citoyen. Pourtant, il existe des acteurs qui jouent un grand rôle dans la gouvernance des migrations mais qui restent invisibles et peu connus par le public. Les politiques publiques mises en place par les États ont toujours eu cette dimension de l'invisibilité de certains acteurs dont le rôle a été crucial au niveau de l'élaboration et dans l'implémentation.

Dans le cadre de cette étude, les acteurs invisibles sont des structures étatiques qui offrent une expertise donnée dans des domaines précis. La légitimation de l'action des acteurs décisionnels qui sont au premier plan, passe nécessairement par l'action des acteurs invisibles. L'invisibilité des experts naît du fait que " l'expertise fonctionne sur le principe d'un transfert de légitimité²⁵" c'est ce qui fait des structures de production de l'expertise technique des acteurs de second plan dans les politiques publiques. Dans la construction des politiques de gouvernance des migrations internationales des Camerounais, les acteurs étatiques qui sont invisibles sont les suivants : l'Assemblée Nationale (AN), le Ministère de la Justice Garde des Sceaux (MINJUSTICE) et le Ministère de la Femme et de la Famille (MINFOF), etc.

Si la politique migratoire Camerounaise a longtemps été identifiable sur la base des textes juridiques en la matière, il est évident que ces cadres normatifs ont toujours fait objet des débats dans des séances plénières de l'Assemblée Nationale Camerounaise. Toutes les lois consacrées à la gestion des flux migratoires des Camerounais sont votées par les élus de nation. La promulgation de ces lois par le Président de la République se fait en fonction des règles de l'art. Cet acte de promulgation des lois met en évidence le processus de transfert de légitimité des représentants du peuple au Président de la République en termes de prise de décision sur une question bien déterminée. Si l'AN vote une loi et autorise le Président de la République à promulguer cette loi, il est évident que le processus de construction de cette loi a connu la forte influence du Ministère de la Justice Garde des Sceaux. La plupart des textes

²⁵ C. Robert, " Expertise et action publique" in <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00396558>, consulté le 17 juillet 2022.

juridiques en matière d'émigration au Cameroun, plus précisément dans le cadre des migrations irrégulières, fixent des amendes que les auteurs pris en flagrant délit devraient verser au trésor public. La conception de ces cadres ne peut donc être l'apanage des élus de la nation uniquement. Ils sont préparés par les experts du Minjustice avant d'être soumis à l'appréciation des représentants du peuple. C'est pour dire qu'il s'agit en fait des mesures donc le gouvernement soumet à l'appréciation de l'AN pour avoir la légitimité dans leur application.

La féminisation du phénomène de la migration illégale occasionne l'augmentation des femmes ou alors des jeunes filles dans les vagues des migrants irréguliers de retour au Cameroun. Cette augmentation des jeunes filles dans les lots des migrants irréguliers ne laisse indifférent le Ministère de la promotion de la Femme et de la Famille. Le MINPROFF s'insère dans le cercle des acteurs de la réinsertion des migrants irréguliers de retour au Cameroun malgré son invisibilité. Son action consiste à offrir des formations techniques aux jeunes filles migrantes irrégulières retournées au Cameroun. Ces jeunes filles sont formées dans les Centres de promotion de la femme et de la famille. Les formations telles que la gestion des projets, l'esthétique, la coiffure, l'agriculture, la pisciculture, etc. sont offertes aux Jeunes migrantes. C'est également le cas avec la Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP).

1-2-Les acteurs étatiques d'assistance social dans la gouvernance de l'émigration des Camerounais vers l'Europe Schengen : le cas du MINSANTE et du MINAS

Le Ministère de la santé publique (MINSANTE) et le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) sont des ministères qui interviennent dans le volet social en matière de gouvernance migratoire. Ce sont des structures qui sont toujours négligées dans la nomenclature ou alors la typologie des acteurs étatiques de la régulation des migrations. Aujourd'hui, la complexité du phénomène migratoire fait de ces deux départements ministériels des acteurs clés du champ migratoire. Leur intervention dans la chaîne migratoire est essentiellement sociale. Les structures sanitaires interviennent dans la migration internationale depuis la période coloniale. Leur position se conforte avec la crise sanitaire causée par le Corona virus. Par contre, le MINAS est un nouvel acteur qui entre en jeu avec la montée en puissance du phénomène de la migration irrégulière.

1-2-1 le MINSANTE : un acteur de production des cartes sanitaires pour des candidats à l'émigration internationale

Les interactions qui existent entre les individus, les Etats et même les continents les obliges à se déplacer. Sauf que pour effectuer des déplacements en toute sécurité, l'on devrait être en bonne santé. Du moins, le migrant ne devrait pas être porteur d'une maladie contagieuse. L'objectif recherché ici, est d'avoir une population saine. Ce principe est très ancien dans la gestion des mobilités des Camerounais tant au niveau interne ou au niveau internationale. En nous référant à l'histoire du Cameroun, on se rend compte que le laissez-passer qui était un document de voyage, voire de mobilité au niveau national et international a été introduit pour assurer la santé des migrants et des populations des zones d'accueil. Les multiples contacts occasionnés par le processus migratoire sont susceptibles de favoriser des contaminations à grande échelle. Entre 1923 et 1924, les circonscriptions administratives camerounaises telles que la subdivision d'Akonolinga, Abong Mbang et Doumé²⁶ étaient des zones les plus infectées par la trypanosomiase. Le confinement, voire la restriction des mobilités des indigènes était l'une des solutions phare utilisées par l'administration coloniale française pour lutter contre ce phénomène. Le laissez-passer ne pouvait être attribué qu'aux indigènes ayant passé des examens de santé suivi du vaccin. L'on comprend qu'en réalité, la mission première du laissez passer n'était pas de traquer les nationalistes mais, d'éviter que la pandémie se propage sur toute l'étendue du territoire national. Pour s'en convaincre, on peut se référer aux écrits de du professeur Kaptué lorsqu'il affirme :

Une population saine et vigoureuse est dans tout pays du monde une richesse inestimable. Conçu au départ pour protéger les indigènes d'une décimation systématique de la part de la trypanosomiase, le laissez-passer devint malheureusement une arme redoutable aux mains de l'administration qui s'en servit pour obliger le Camerounais à se mettre au service d'elle-même et du colonat²⁷.

L'utilisation de ce document délivré par l'administration coloniale pour des fins d'oppression et de violation de droit à la libre mobilité des indigènes va jeter les bases d'une émigration clandestine au Cameroun. Le laissez passer était le passeport colonial et par conséquent les conditions d'attributions dépendaient des priorités du colonisateur.

Les multiples crises sanitaires causées par des pandémies et épidémies à l'échelle planétaire vont causer la réorientation des conditions de sorties d'un territoire à un autre.

²⁶ L. Kaptué, "L'administration colonial et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946" in *Africa Zamani*, n°10 et 11, Yaoundé, 1979, p.162.

²⁷ *Ibid.* p.180.

L'état de santé du potentiel migrant devient de plus en plus une condition incontournable pour que ce dernier obtienne le visa. Cette mesure qui peut être perçue comme étant un acte de violation des droits des migrants au moment où l'on instrumentalise les conditions de santé pour limiter les refus de visa. L'objectif premier est de protéger le migrant et des personnes qui l'entourent. Les activités de vaccination avant la migration menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ou alors par des structures sanitaires nationales visent à améliorer la santé des migrants en augmentant le taux de couverture vaccinale pour certains vaccins essentiels²⁸. C'est une opération qui permet de réduire des risques de contamination des maladies évitables par le vaccin dans les Etats d'accueils. Selon les chiffres donnés par l'OIM, environ 141 000 personnes ont reçu un vaccin avant leur départ²⁹. Il 'existe plusieurs maladies évitables par le biais du vaccin identifié par l'OIM. Mais l'exigence d'un vaccin et de certains examens dépend du pays de destination.

L'Etat du Cameroun s'est conformé via son ministère de la santé pour octroyer aux voyageurs les différents vaccins, et résultats d'examens demandés à tous potentiels migrant. En effet, le carnet de vaccination destiné aux voyageurs internationaux est bien différent de celui qui est délivré aux citoyens à l'échelle nationale. Il s'est avéré qu'aucun candidat à l'émigration de façon régulière ne peut sortir du territoire camerounais sans toutefois présenté son certificat international de vaccination. Il est rempli en fonction des types de vaccins que le pays d'accueil exige. Pour être plus pragmatique sur la structuration de ce document de voyage internationale, on peut se référer au certificat international de vaccination ci dessous :

²⁸ OIM, Vaccinations dans le cadre des programmes d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire de L'OIM, Genève, 2020, p.3.

²⁹ *Ibid.* p.2.

Dans le cadre des migrations internationales, l'Organisation internationale pour les migrations dénombre plusieurs types de vaccins pour des migrants à savoir : Diphtérie, haemophilus influenzae de type b, hépatite A, hépatite B, papillomavirus humain, grippe, encéphalite japonaise, rougeole, méningite, oreillons, coqueluche, infection pneumococcique, polio, rotavirus, rubéole, tétanos, varicelle, fièvre jaune. Et avec l'avènement du corona virus, le vaccin anti-covid s'est inséré dans cette liste.

Image 2: Certificat international de vaccination délivré par le MINSANTE à un candidat à l'émigration internationale

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX MÉDECINS

1. La date de la vaccination doit être portée sur les certificats dans l'ordre suivant : jour, mois, année - le mois étant indiqué en lettres.
Exemple : 1^{er} janvier 1981.

2. Si la vaccination est contre-indiquée pour raison médicale, le médecin doit fournir au voyageur une attestation indiquant son opinion, dont l'autorité sanitaire aux frontières pourra tenir compte.

3. Les exigences des pays en matière de vaccination sont publiées par l'OMS dans la brochure Certificats de vaccination exigés et conseils d'hygiène pour les voyages internationaux. La liste des centres habilités à pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune est publiée par l'OMS dans la brochure Centres de vaccination contre la fièvre jaune pour les voyages internationaux. En général, les autorités sanitaires locales possèdent ces renseignements.

INFORMATION FOR PHYSICIANS

1. The dates of vaccination on each certificate are to be recorded in the following sequence : day, month, year - the month in letters.
Example : 1st January 1981

2. If vaccination is contraindicated on medical grounds, the physician should provide the traveller with a written opinion, which health authorities should take into account.

3. Vaccination certificate requirements of countries are published by WHO in Vaccination certificate requirements and health advice for international travel. The list of designated yellow-fever vaccinating centres is published by WHO in Yellow-fever vaccinating centres for international travel. This information is usually also available from local health offices.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

CERTIFICAT INTERNATIONAL DE VACCINATION ET DE PROPHYLAXIE
INTERNATIONAL CERTIFICATE OF VACCINATION AND PROPHYLAXIS

Organisation Mondiale de la Santé
World Health Organization

N° Série **N° 00013423 M**

Délivré à **ONGUENE ONGUENE Christophe**
Issued at

Numéro du passeport ou de la pièce justificative
Passport No. or Travel Document N°

CERTIFICAT INTERNATIONAL DE VACCINATION CONTRE LA FIEVRE JAUNE
INTERNATIONAL CERTIFICATE OF VACCINATION AGAINST YELLOW FEVER

Nous certifions que
This is to certify that

Nationalité **Cameroonaise** Document d'identification national, le cas échéant
Nationality **Cameroonaise** document of identification if necessary

Dont la signature suit
Whose signature follows

a été vacciné à la date indiquée, conformément au Règlement
Has on the date indicated been vaccinated, in conformation with

Sanitaire International
International Health Regulation

Nom du vaccin ou agent prophylactique/ Name of vaccine or prophylactic agent	Date	Signature et titre du clinicien responsable/ Signature and professional title of the responsible clinician	Fabricant du vaccin et N° de lot / Manufacturer and batch N° of vaccin	Certificat valable à partir du jusqu'au / Validity from until	Cachet officiel du Centre habilité / Official stamp of approved center
STAMARIL PASTEUR Lot N° V3G51	07.05.22	 Médecin			AÉROPORT INTERNATIONAL YAOUNDE-NDJAMENA CENTRE INTERNATIONAL DE VACCINATION ORGANISME AGREE

6 **AVie** 7

Source : archive privée de Onguene Onguene Christophe Candidat à la migration internationale

L'aéroport étant une porte de sortie du territoire Camerounais, c'est en son sein que l'Etat du Cameroun a logé certain centre de vaccination pour délivrer des documents crédibles aux candidats à l'émigration. Le document ci-dessus en est une illustration. Certains vaccins obligatoires aux candidats à l'émigration vers la France par exemple ne sont pas matérialisés

dans ce document. C'est le cas du vaccin contre l'Hépatite B. La société auquel nous vivons étant fortement dominée et envahie par le risque sanitaire, les documents fournis par le MINSANTE accordent une crédibilité aux migrants pour ne pas être exclus dans sa communauté d'accueil pour des raisons de santé. Avec l'avènement de la COVID 19 les Etats du monde en général et ceux européens en particulier ont fait du test anti COVID un instrument important dans l'élaboration du projet migratoire. Les Etats étant devenus très exigeants sur ce précieux test, le MINSANTE œuvre au quotidien pour le délivrer à tous les candidats à l'émigration. La photo ci-dessous peut mieux illustrer la structuration de ce document de voyage.

Image 3: Image illustrant un test anti-covid délivré par le MINSANTE à un potentiel migrant



Source : Archive Privée de Onguene Onguene Christophe candidat à l'émigration régulière

Conscient du fait que qu'Aucun pays n'est à l'abri des effets de la pandémie tant que tous les pays ne seront pas protégés³⁰, des mesures de sécurités sanitaires sont prises pour éviter toute propagation d'un quelconque virus. Le rôle central de Ministère de la santé ne se limite simplement dans le cadre de la migration régulière. Ce département ministériel est également impliqué dans le processus d'assistance sociale aux différents migrants irréguliers de retour au Cameroun. En ce qui concerne la gestion des migrants irréguliers, le MINSANTE

³⁰ OIM, *Tous protégés, ou tous vulnérables*, Genève, 2020, p.1

intervient dans le cadre du retour dite volontaire de ces derniers. C'est une action menée par l'initiative conjointe UE/OIM. Ce projet multi sectoriel fait intervenir plusieurs acteurs. Le rôle du MINSANTE est de procurer les soins de santé aux nombreux migrants irréguliers qui arrivent avec des maladies, des blessures et bien d'autres problèmes de santé. C'est la première phase de réintégration sociale des migrants irréguliers qui arrivent au Cameroun. Ayant subi des traumatismes causés par les intempéries du voyage dans le désert, la mer, et du traitement inhumain dans certains pays d'Afrique du Nord, certains migrants arrivent avec une santé instable. Leur prise en charge immédiate par le MINSANTE est un ouf de soulagement qui permet aux migrants irréguliers de se sentir chez lui. La particularité de ses soins de santé réside au niveau de leur gratuité.

1-2-2 Le MINAS et la question de la lutte contre la traite des personnes et de la réinsertion sociale des migrants irréguliers de retour au Cameroun

La question de la réintégration des migrants irréguliers de retour au Cameroun est d'abord sociale avant d'être économique. En réalité, ce sont des personnes qui sont hantés par le sentiment de honte suite à l'échec de leur parcours migratoire. La communauté de départ est convaincue que la migration vers l'Europe est un facteur d'ascension sociale voire de réussite sociale. Par conséquent, il est souvent incompréhensible que l'un des leurs revient de son parcours migratoire pour être à nouveau un fardeau pour la famille au moment où un ressortissant d'une autre communauté se trouvant en Europe devient l'espoir de sa société de départ. Si la migration vers l'Europe Schengen est un facteur de développement socioéconomique, le migrant est un fonds de commerce pour sa communauté d'origine. L'échec d'une aventure migratoire est une pilule difficile à avaler pour le migrant et sa communauté de départ. Celui qui devrait être le messie devient un paria dans sa communauté de départ suite à l'échec de son parcours migratoire. Le Ministère des Affaires Sociales est l'instrument du gouvernement pour une préparation psychologique des migrants qui reviennent au Cameroun. Dans un premier temps, il faut décomplexifier le migrant lui-même, en lui permettant d'admettre qu'il a encore des possibilités d'avoir une vie normale malgré l'échec de son parcours migratoire. Pour permettre à ces nouveaux venus d'avoir l'espoir qu'une vie meilleure est encore possible pour eux au Cameroun même s'ils ont tout perdus avant leur départ, le MINAS offre une gamme très variée en terme d'action.

La première opération consiste à identifier les vulnérabilités. Les migrants irréguliers qui reviennent au Cameroun sont constitués de plusieurs cas de vulnérabilité. C'est le cas plus

précisément des enfants non accompagnés, des victimes de la traite des personnes, les personnes nécessitant des soins de santé. Ces derniers sont mis directement à la disposition du Ministère de la Santé après enregistrement. Plusieurs séances de conseil et écoute sont effectués avec les nouveaux venus pour essayer d'identifier leur blocage psychologique. En ce qui concerne la scolarisation des enfants non-accompagnés par exemple, ‘‘ c’est dans le cadre de la décentralisation que ces enfants bénéficient d’un soutien à travers le fonds secours des mairies. C’est à travers des fonds que le MINAS met à la disposition des mairies pour des cas sociaux³¹’’. L’action du MINAS dans la réintégration sociale des migrants irréguliers de retour au Cameroun est constituée d’une gamme d’action sociale multiniveau mais complémentaire.

Ensuite, il y’a le soutien psychosocial qui est faite sur la base des échanges avec des migrants. Ces échanges permettent d’identifier les différents problèmes des migrants, mais c’est également des cadres de réarmement moral pour que ces derniers trouvent une stabilité. Le MINAS mène des discussions avec des familles et communautés des migrants dans le but de favoriser l’intégration des migrants dans leur différente famille sans rejet ni des stigmatisations. Selon l’OIM, ‘‘le soutien social est composé des plans de protection sociale, le logement, les études, l’assistance médicale, les soins aux enfants et les services juridiques³²’’. Mais, l’action du MINAS en matière d’assistance sociale aux migrants irréguliers de retour au Cameroun est une action sectorielle du cahier de charge de l’OIM, On peut même se permettre de dire qu’il ne s’agit pas d’une action souveraine, vu qu’elle dépend du Fonds fiduciaire. En plus, il peut être un acte d’accompagnement de l’OIM dans ses multiples secteurs d’interventions au Cameroun en matière de gouvernance migratoire au Cameroun. Pour s’en convaincre Pierre Kono nous renseigne que le numéro vert 1503 mise à la disposition du public est une initiative financée par l’OIM Cameroun. C’est un numéro auquel les téléconseillers répondent aux personnes victime de la traite ou de trafic³³’’.

En matière de gouvernance migratoire au Cameroun, le MINAS intervient également dans le cadre des politiques de lutte contre la traites des personnes. La résurgence de la traite des personnes dans différents Etats fait en sorte que certains pays à l’instar du Cameroun se dote des instruments juridiques et des actions lui permettant de combatte ce phénomène avec

³¹ Entretien avec Nkanjio, 43 ans environs, Sous-directeur de la lutte contre l’exclusion social au MINAS, Yaoundé le 17 Août, 2022.

³² Archive de l’OIM Cameroun, Initiative conjointe UE-OIM, résultats consolidés des régions Sahel et lac Tchad, Afrique du Nord et corne de l’Afrique, 2017, p.4.

³³ Entretien avec Pierre Kono, 33ans, Superviseur général du centre opérationnel de la téléphonie du site provisoire d’accueil des migrants de retour volontaire, Yaoundé le 17 Août 2022.

abnégation et autorité. La migration irrégulière est devenue une forme de mobilité internationale qui nourrit les acteurs de cette pratique inhumaine. C'est ainsi qu'en 2011 le Cameroun va doter son paysage juridique d'un nouvel instrument de droit qui condamne cet acte et ses acteurs. Cette loi prévoit en son article 4 que : ''est puni d'un emprisonnement de 10 (dix) à 20 (vingt) ans et d'une amende de 50000 (cinquante mille) à un million (1000000) de franc CFA celui qui se livre, même de façon occasionnellement, au trafic ou à la traite des personnes³⁴''.

Pour appliquer les principes et les obligations de cette loi, le MINAS organise plusieurs ateliers de sensibilisations sur la traite des êtres humains dans plusieurs régions du pays. Au regard des multiples changements que connaissent la question des migrations des Camerounais vers l'Europe, il devient difficile et voire même impossible de parler de la gouvernance de cette émigration en écartant les actions du MINAS.

2-Les programmes étatiques de la gouvernance des migrations : le cas des programmes du FNE et du PARI-JEDI

Pour être opérationnel sur le champ de la gouvernance migratoire au Cameroun, l'Etat du Cameroun a mis en place des programmes spécifiques. Ce sont des programmes qui ont pour vocation de générer les emplois jeunes au Cameroun et de faire circuler ces compétences dans d'autres pays. C'est le cas du Programme d'Aide au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC) du Fonds National de l'Emploi (FNE) (1). À côté de ce programme le gouvernement camerounais avait mis sur pied un second programme au ministère de la jeunesse et de l'éducation civique appelé Pari-Jedi (2).

1-Le FNE et la mise en place des programmes de promotion de sortie et de retour des professionnels Camerounais

Le fonds National de l'Emploi est le bras séculier de l'Etat en matière de promotion d'emploi. Cette institution est placée sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINFOP). Son autonomie financière et administrative lui donne la possibilité de naviguer dans le marché de l'emploi international pour pouvoir assurer au quotidien le placement des Camerounais et favoriser le retour des professionnels. Cet organisme étatique a été créé en 1990 par un décret présidentiel. Elle a pour principale mission de promouvoir les emplois au niveau interne et favoriser le retour des

³⁴ Loi n°2021/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes, p.5.

professionnelles camerounais de l'étranger qui souhaitent exercer au Cameroun. Le FNE est le trait d'union entre le chercheur d'emploi et l'employeur tant au niveau interne qu'international. Pour mieux comprendre le système de fonctionnement du FNE en matière de placement à l'étranger, le conseiller Technique n°3 de cette structure nous informe que :

Le FNE est membre de l'Association Mondiale des Services d'Emploi Publique (AMSEP). Les différents pays sont en contact et s'informent mutuellement sur les besoins en termes de main d'œuvre. Mais nous envoyons les professionnels dans d'autres pays en tenant compte des demandes du marché national. Les professionnels qui souhaitent rentrer au Cameroun accompagnés via des conseils sur les spécificités du marché de l'emploi camerounais dont ils ne maîtrisent plus. Et on les place dans des entreprises en fonction de leur profil et des demandes des entreprises. Ce travail est effectué au FNE grâce au PARIC et l'Agence Internationale³⁵.

Pour atteindre ses objectifs au quotidien, le FNE se donne des programmes pour s'occuper des Camerounais de l'étranger et ceux qui souhaitent retourner au pays. En 1996, le FNE a mis sur pied le PARIC. Structure interne au FNE qui a deux objectifs essentiels à savoir :

- Aide à la réintégration socioprofessionnelle des immigrés camerounais ayant travaillé ou étudié à l'étranger
- Approvisionnement des entreprises locales en main d'œuvre qualifiée et expérimentée³⁶

Au moment de sa création, ce programme s'intéressait uniquement aux camerounais d'Allemagne et de France. C'est pour cette raison que ces premiers partenaires étaient essentiellement des institutions allemandes et françaises. Avec le temps cette institution s'ouvre aux migrants camerounais quel qu'en soit leur pays d'accueil. À côté du PARIC le FNE a mis en place l'Agence internationale (AI). "C'est un instrument d'accompagnement et d'intermédiation du FNE au service des migrants Camerounais en quête d'une insertion professionnelle, et des entreprises nationales ou internationales recherchant une main d'œuvre de qualité avec une expérience professionnelle étrangère³⁷". Son public cible est le suivant :

- Les entreprises étrangères recherchant une main d'œuvre Camerounaise qualifiée ;

³⁵ Entretien avec Ngomezo'o, 48 ans environs, conseiller technique n°3 du directeur du FNE, Yaoundé le 29 juillet 2022.

³⁶ FNE, "Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais", Yaoundé, 2020, p.5

³⁷ FNE, *Agence Internationale. Pour une migration professionnelle circulaire réussie*, Yaoundé, 2020, p.1

- Les entreprises Camerounaises souhaitant recruter un personnel doté d'un savoir-faire international ;
- Les candidats à l'émigration professionnelle ;
- Les chercheurs d'emploi camerounais de l'étranger désirant une insertion professionnelle dans leur pays ;
- Aux potentiels investisseurs camerounais installés à l'étranger et désirant investir au Cameroun à travers des projets productifs et générateurs d'emploi³⁸.

L'AI ne limite pas ses actions dans le placement. Cette structure accompagne des entreprises Camerounaises de l'étranger qui souhaitent avoir des partenariats de développement avec les entreprises locales. Ces deux programmes du FNE travaillent en étroites collaboration avec les organismes européens de promotion de retour des migrants dans leur pays d'origine. C'est le cas par exemple de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), l'OIM, etc.

1-Le PARI-JEDI

Afin d'être présent sur le champ d'opérationnalisation des politiques de lutte contre la migration irrégulière et de réintégration des migrants réguliers et irréguliers au Cameroun, le MINJEC avait mis en place un programme dénommé Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI). Ce programme a été créé par décision Ministérielle n° 013-2017/D/MINJEC/CAB du 14 février 2017. Il s'agit d'un programme qui à partir de sa structuration institutionnelle est très faible par rapport aux attentes. On a l'impression que le MINJEC n'a pas créé le Pari-Jedi pour apporter des solutions structurelles au problème migratoire. Il est construit autour de trois départements internes à savoir : le Département d'Information et de Facilitation (DIF), le Département du Suivi et Accompagnement (DSA) et fin le Département de la Prévention des Migrations irrégulières (DPMI). L'action de ces trois départements correspond aux des activités financées par l'UE dans le cadre du projet Initiative conjointe UE/OIM au Cameroun. En dehors du département de la prévention des migrations irrégulières qui apporte du sang neuf dans paysage des activités menées par l'Etat dans le cadre de la gouvernance migratoire, l'action des autres départements cadre avec les activités du PARIC. Bien vrai que le PARIC n'accompagne pas les migrants irréguliers de retour au Cameroun. Pour mieux comprendre l'action du PARI-JEDI, le coordonnateur dudit programme nous enseigne que :

³⁸ *Ibid.*

En ce qui concerne la méthode utilisée par le Pari-Jedi dans la lutte contre la migration irrégulière, nos actions sont construites autour des campagnes de sensibilisations avec des outils tels que des flyers. Au cours de cette campagne, nous formons des jeunes qui seront des relais communautaires après pour mener une campagne digitale contre la migration irrégulière. Elles sont faites dans les lycées, collèges et universités. Nous prenons également leur avis sur le phénomène. Nous procédons à des marches sportives et des matchs de gala pour dire non à la migration irrégulière. Dans nos différentes cibles, il y'a les populations des marchés des urbains et périurbains. Par contre les migrants irréguliers qui rentre au Cameroun par l'accompagnement de l'OIM nous leur assurons des accompagnements administratifs jusqu'à la mise sur pied de leur projet de réintégration économique. Les camerounais de la diaspora qui souhaitent investir au Cameroun, ou alors qui veulent mettre leur expérience à la disposition des jeunes qui sont restés au pays reçoivent également des facilités de notre part³⁹.

Pour lutter contre la migration irrégulière, ce programme mène des campagnes avec des messages qui peuvent facilement influencer les potentiels migrants pour prendre conscience du niveau de dangerosité de la migration irrégulière. Ce sont des messages visant à décourager les jeunes à prendre la route de l'aventure. C'est ainsi que sur des flyers que le programme met à la disposition des jeunes on peut retrouver des messages du genre :

Nous vous invitons à ne pas prendre la route du désert ou de la traversée de la mer pour aller en Europe.

C'est un voyage dangereux risqué, cher et très long ;

Chaque semaine plus de 500 africains meurent dans le désert ;

Chaque semaine des africains vivent l'enfer dans la forêt du Maroc ou en Lybie ;

Chaque semaine des africains meurent dans la mer méditerranée ;

Si vous voulez allez en Europe, allez demander un Visa, Prenez un vol et aller étudié⁴⁰.

Pour illustrer les dangers liés à cette forme de mobilité, les autorités ccamerounaises n'ont pas manqué de présenter à la jeunesse des images très choquantes des jeunes migrants irréguliers morts dans le désert. Ceci se fait à travers une carte d'engagement portant des slogans du genre : « Non a la mort dans le desert ou sur la mer !! ». Pour s'en convaincre, il suffit de voir cette carte en image.

³⁹Entretien avec, Epoko Aselme, coordonnateur national du Pari-Jedi, à Yaoundé le 4 Août 2022.

⁴⁰ Archives du Pari-Jedi, *Flyers de sensibilisation dans la lutte contre l'immigration irrégulière*, Yaoundé, 2019.

Image 4: Illustration d'un slogan de campagne de sensibilisation mené par le Pari-Jedi



Sources : archives du Pari-Jedi, 2019.

En dehors de ces opérations de sensibilisation sur les dangers liés à la migration irrégulière et de facilitation du retour des migrants réguliers que le Pari-Jedi mène à fonds propre, les activités de réintégration sont financées par l'OIM. Pour des formalités administratives, tous les projets de la diaspora passent par le Pari-Jedi ou alors le PARIC.

II-LES STRUCTURES PRIVÉES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN

Les structures privées de la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe Schengen sont de deux ordres. Il y'a des institutions de promotion de la migration pour étude (1) et les réseaux non institutionnels (2).

1- les structures privées de gouvernance des migrations pour emploi, étude et formation professionnelle

Ces structures sont composées des facilitateurs de la migration pour études et formation professionnelle (1-1) et des centres linguistiques (1-2).

1-1 Les acteurs institutionnels de gestion des migrations pour étude et formation professionnelle des camerounais vers l'Europe-Schengen : le de Campus France et studely

Les acteurs institutionnels de gestion des migrations estudiantines camerounaises vers l'Europe Schengen sont de plusieurs ordres. Depuis la mise sur pied des politiques d'immigration choisie dans les pays de l'Europe Schengen, les hommes politiques européens ont mis leur système d'enseignement supérieur au service de la sélection des jeunes étudiants dans différents pays. L'instrumentalisation de l'enseignement supérieur pour des fins de sélection des étudiants à partir des pays d'origine a occasionné un fourmillement des acteurs institutionnels et non institutionnels d'accompagnement des potentiels candidats à l'émigration pour étude.

Il existe deux types d'acteurs institutionnels de gestion des migrations pour étude à savoir : les institutions d'accompagnement et des institutions d'accompagnement et de formation linguistique. Aucun de ces acteurs n'évolue dans un système isolé. Il y'a des acteurs qui conscients de leur faible crédibilité auprès des institutions étrangères mobilisent les dossiers de leurs candidats et les acheminent vers des institutions agréées par les Etats d'accueils. La vente des services migratoires par ces différents acteurs nourrit aujourd'hui les entrepreneurs de l'industrie migratoire. On note un nouveau domaine d'investissement dont l'investisseur est convaincu d'avoir uniquement des bénéfices. Au Cameroun ces institutions sont créées par les Etats d'accueils (européens) mais aussi par la diaspora Camerounaise qui se trouve dans ses différents pays d'accueil.

La mondialisation des enseignements universitaires a également un enjeu géopolitique sur la scène internationale. L'enseignement supérieur est devenu le nouvel instrument de *soft power*. Il fait l'objet de concurrence entre les Etats puissants. Il faut impérativement rendre son système universitaire compétitif et attractif pour accueillir plus d'étudiants afin de véhiculer ses valeurs dans les modules de formation et servir le marché national de l'emploi. Pour faire face à cette concurrence universitaire, la France par exemple va lancer un nouveau programme de promotion du rayonnement international des universités et grandes écoles françaises. Ce programme est connu sous le nom de "le label bienvenue en France". Selon le gouvernement français le label bienvenue en France est un programme qui permet "d'identifier les établissements qui proposent des services pour faciliter vos études puis votre

insertion professionnelle, avant, pendant et après votre séjour en France⁴¹”. Ce programme présente les conditions qu’une institution universitaire devrait remplir pour adhérer le réseau. Ces conditions sont les suivantes :

- Être un établissement d’enseignement supérieur français ;
- Proposer une offre de formation dont une partie au moins est visée par l’Etat ou par des organisations habilitées ;
- Avoir mis en place des dispositifs et services destinés à mieux accueillir les étudiants internationaux⁴².

Pour mieux comprendre l’idée ou alors la philosophie qui alimente cette nouvelle politique des Etats européens plus précisément la France, il faut se référer à la déclaration de l’ancien premier Ministre Français Édouard Philippe qui en 2019, lorsqu’il affirmait à ce sujet que : “ Notre objectif est d’atteindre 500 000 étudiants en mobilité à l’horizon 2027, nous en comptons actuellement 320 000⁴³”. C’est à partir de cette déclaration que Lena Haziza et Flora Peno estiment que le programme d’attractivité universitaire dénommé Bienvenue en France renvoie à une “sélection à travers le coût financier des études et un tri externalisé, dans la continuité des différentes politiques d’immigration choisie mis en place depuis plusieurs années qui pourtant, déjà, diminuaient les effectifs d’étudiant·e·s étranger·ère·s”⁴⁴. Pour entretenir cette politique dans un cadre légale institutionnalisé, la France a mis sur pied Campus France.

Il faut noter que la France n’est pas le seul pays européen à avoir décentralisé les compétences des structures diplomatiques en matière de gestion des demandes de visas pour études et formation professionnelles. Nous avons également l’institution campus Belgique pour l’accompagnement des étudiants ayant choisis la Belgique comme pays d’accueils. Les procédures de demandes de visa pour études pour les autres pays européens sont gérées par des institutions d’accompagnement et linguistiques. L’on s’attarde sur le cas de campus France au regard de la disponibilité des données qui nous permettent de mieux épiloguer sur son mode de fonctionnement. Malgré la diversification des itinéraires migratoires par des étudiants camerounais, la France reste l’un des pays de l’Europe qui accueille chaque année une quantité importante des étudiants de nationalité camerounaise. Selon les statistiques

⁴¹République Française, le Label “Bienvenue en France”, Paris, Campus France, 2020, p.1

⁴² *Ibid.*

⁴³ L. Haziza et F. Peno, “ Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l’immigration choisie à “Bienvenue en France”, in *e-Migrinter*, n° 20, 2020, p.4.

⁴⁴ *Ibid.*

données par Campus France, entre 2020 et 2021 la France a accueillie 8 329⁴⁵ étudiants camerounais. Campus France est un intermédiaire qui se veut légaliste dans la gestion des dossiers de migration. Pour masquer la politique d'immigration choisie qui est en contradiction avec les normes du droit international, cette institution arbore une couverture juridique dans l'exercice de ces missions au Cameroun et partout en Afrique. Elle miroite aux candidats dont les dossiers n'ont pas été sélectionnés par les universités françaises qu'ils ont la possibilité de faire un recours. À partir de ce dispositif l'Etat français se dédouane de toute accusation laissant croire au monde qu'il est contre le droit à la migration. Campus France dans sa démarche de sélection des dossiers, cadre toute requête avec le droit⁴⁶.

La plateforme numérique dont dispose Campus France est constituée des universités et grandes écoles Française qui meublent "le Label bienvenue en France". C'est à partir de là que les dossiers complets sont envoyés dans différentes universités après vérification par les agents locaux. Les réponses d'acceptations ou de refus des étudiants viennent également dans leurs différentes boites mail créées au sein de cette plateforme. En réalité, campus France se présente comme étant l'organe français de sélection des candidats au niveau local. Une fois le dossier validé au niveau local et en France, le candidat entame son dossier de voyage auprès des institutions partenaires de campus France voire du gouvernement français. Il faut préciser que les différents services que campus France offre aux candidats à l'émigration pour étude ne sont pas gratuites. Pour avoir une idée claire à ce sujet, Anne Clarisse Bile candidate à l'émigration pour étude en France nous renseigne que :

Campus France veille sur l'authenticité des diplômes que le candidat présente. Une fois que le dossier est complet avec tous les justificatifs possibles, on vous programme pour un entretien pédagogique. Cet entretien coûte 75 000 fr (soixante-quinze mille) non remboursable. C'est un test d'évaluation du niveau du niveau académique et de la maîtrise du projet professionnel dont le candidat soumet⁴⁷.

Après vérification de la cohérence du parcours académiques et des diplômes obtenus, il revient à campus France de soumettre le dossier du candidat auprès des différentes institutions sollicitées. Si cette politique de gestion des migrations pour études à partir des pays d'origine cadre avec les normes internationales, il est évident qu'elle se fonde sur le principe du respect du genre. Campus France dans ses choix de dossiers fait preuve d'une "réelle capacité concurrentielle de la France à séduire les étudiantes, notamment selon les

⁴⁵ Campus France, *Fiche de mobilité Cameroun*, Octobre 2021, p.1

⁴⁶J. Miaz. L. Odasso, R. Sabrié, "Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier", in *Droit et société*, n°107, 2021, p.9.

⁴⁷ Entretien avec A. C. Bilé, 27 ans, candidate à l'émigration pour étude en France, Yaoundé le 20 juin 2022.

origines ou les filières choisies⁴⁸». Après validation voire l'acceptation de la candidature d'un étudiant par une université française, il revient aux partenaires institutionnels de Campus France de continuer la mission d'accompagnement pour les procédures de demande de visa. Le partenaire de l'Etat français reconnu en la matière est Studely bien vrai qu'il en existe d'autres institutions qui offrent les mêmes services.

Créer en France en 2016, studely est entré dans le lot des institutions qui ont pour vocation de promouvoir l'enseignement supérieur français dans le monde. Le réseau institutionnel qui agit dans beaucoup de pays pour rendre le système d'enseignement supérieur français plus attractif est construit dans une logique d'action complémentaire. C'est pour cette raison que les services que studely vend aux potentiels migrants viennent en second lieu et surtout au moment où tout le travail a été fait en amont par campus France. La migration pour étude évolue dans un contexte très particulier qui est celui de la déresponsabilisation de l'Europe à l'égard des sans-abris et sans papiers qui se trouvent dans leur différents Etats. L'on peut avoir le fantasme d'aller étudier en Europe, mais le capital migratoire que cela exige tue l'intention. C'est à dire que le coût financier de la migration pour étude est énorme. Ce qui fait de la migration pour étude est devenu une affaire d'élite et évolue dans un cercle très fermé.

Les conditions d'attribution des visas d'étudiant sont devenues de plus en plus très complexe. Pour que la demande de visa d'un potentiel migrant pour étude et formation. Soit déposer dans une ambassade européenne de nos jours au Cameroun, il y'a des conditions financières qu'elle devra préalablement remplir en amont auprès des institutions telle que studely. Cette institution centrale de régulation des migrations pour études a externalisé ses services dans différents pays de l'espace Schengen. Tel en est le cas par exemple de l'Allemagne qui a marqué son accord pour que les étudiants aient eu une inscription dans une université allemande de payer leur caution financière auprès des banques partenaires de cette structure de nationalité française.

Studely vend quatre types de service aux étudiants à savoir : les conseils pour la recherche des formations en France, la recherche du logement, la délivrance d'un justificatif financière. Le premier service intervient au moment où le candidat tâtonne et ne sait pas encore décider sur la formation qu'il peut suivre en France en fonction de son profil académique. Dans ce cas, la structure met à la disposition du candidat un conseiller

⁴⁸ Campus France, *Le genre et la mobilité étudiante internationale*, les notes n° 52, Paris, 2016, p.2.

d'orientation qui maîtrise les offres de formation professionnelles que la France met à la disposition des étudiants étrangers. Ce service fait le marketing scientifique du système éducatif français au quotidien. Les deux derniers services sont indispensables pour la demande de visa par tout étudiant non boursier. La preuve financière est un document qui prouve aux autorités consulaires et diplomatiques que l'étudiant a des capacités de pouvoir survivre en France durant son séjour. Il n'est pas question de faire migrer légalement des personnes qui ne vont pas pouvoir résister au niveau de vie de la société d'accueil et devenir une charge pour l'Etat.

La preuve financière est fournie à partir de la présentation de l'Attestation de Virement Irrévocable (AVI). Pour s'en convaincre, on peut se référer à cette déclaration de Studely qui dans l'un de ces rapports explique que l'AVI est un '' document indispensable à l'obtention du Visa étudiant long séjour et qui informe les services consulaires français que l'étudiant étranger a bel et bien la capacité d'autofinancer son séjour d'études en France⁴⁹'' . C'est une somme d'argent qui permet à l'étudiant d'avoir une rémunération mensuelle et de pouvoir payer ses études et des factures pendant son séjour dans un pays Schengen de son choix. Le montant de l'AVI dépend des pays, du profil du candidat mais aussi et surtout du cycle d'étude. Madame Méka nous faisait savoir que, en ce qui concerne les étudiants de science politique à prépaVogt par exemple, ''l'AVI est de 10 millions de FCFA. Et un montant de 615 euro est versé à l'étudiant chaque fin du mois pour soutenir à ses besoins et mener à bien ses études⁵⁰'' . L'AVI est en réalité l'argent de l'étudiant que Studely dépose dans une banque française et installée dans les villes universitaires qui est perçu par l'immigré chaque fin du mois pendant son séjour d'étude. D'après le responsable des dépôts d'AVI de Studely '' la délivrance d'une preuve de justification financière communément appelé AVI est rémunérée à hauteur de 309 000 FCFA que chaque étudiant dépose à Studely comme frais de service, le seul service qui est gratuit c'est l'assurance voyage santé⁵¹'' .

L'avant dernier service que Studely vend au candidat c'est la recherche du logement. Aucun étudiant ne peut effectuer une demande de visa sans toutefois associer son contrat de bail. Pour permettre à l'étudiant d'avoir un contrat de bail à partir de son pays d'origine, Studely travaille en collaboration avec des agents immobiliers des villes universitaires

⁴⁹ Studely, *Rapport d'activité, Plus d'ouverture pour améliorer la mobilité étudiante vers la France*, Parais, 2018, p.5.

⁵⁰ Entretien avec madame Meka, 40 ans, responsable de la filière science politique à prépaVogt, Yaoundé le 10 Juillet 2022.

⁵¹ Entretien avec P., Fodop, 33 ans environ, Responsable des dépôt d'AVI à Studely, Yaoundé, 28 juillet, 2022

françaises et s'engage comme garant de son client auprès de ces agents. Pour être plus crédible auprès des bailleurs, 'studely délivre un acte de cautionnement personnalisé, s'engageant auprès du bailleur pour le recouvrement de tout éventuel impayé pendant la durée de l'acte de cautionnement⁵²'. Le contrat de bail est signé entre le potentiel migrant et le bailleur. Et le dernier service est celui de l'assurance voyage et santé. La photo ci-dessous peut mieux nous édifier sur les différents services que studely offre à sa clientèle.

Photo 3: Illustration des différents services de studely à partir d'une affiche publicitaire



Source : cliché d'Alfred Ekani, photo prise à Yaoundé le 28 juillet 2022.

À partir de cette photo prise au quartier élig-ssono plus précisément au lieudit total élig-ssono on voit les principaux services que studely offre au quotidien. Les rues des grandes villes camerounaises sont bondées avec de telles affiches. Mais aussi, des spots publicitaires radiophonique et TV inonde le milieu médiatique camerounais. Pour avoir plus de clients campus France et studely organisent même des descentes dans les lycées et collèges et des grandes écoles du Cameroun pour convaincre les potentiels migrants à choisir la France dans leur projet de voyage.

⁵² Studely, *qui sommes-nous ?* Paris, 2019, p.9

1-2 Les centres linguistiques : entre structure d'accompagnement et creuset de déblocage des barrières linguistiques

La libéralisation du champ migratoire au Cameroun et dans le monde a favorisé le phénomène de la diversification des itinéraires migratoires. Cette multiplication des zones d'accueil a placé les centres linguistiques au cœur du dispositif migratoire. Le Cameroun ayant reçu deux langues coloniales, les ressortissants des deux circonscriptions qui souhaitent rejoindre des pays européens qui ont une autre langue outre que le français et l'anglais sont obligés de passer par des centres linguistiques. Ou alors un camerounais d'expression française qui souhaite aller poursuivre des études en Europe doit avoir un niveau en langue anglaise acceptable vice versa. Les études mettant en rapport langue et migration, ont toujours été analysées sous le prisme de la facilitation de l'intégration. Il s'agit des travaux consacrés à l'intégration des migrants dans les pays d'accueil. Dans la plus part des cas, ce sont des réfugiés. Ils arrivent dans les pays d'accueil sans aucune préparation au préalable. C'est pour cette raison que des linguistes et pédagogues ont mis en leur disposition des formations linguistiques pour favoriser leur intégration sociale. Il est évident que, "la communication et les interactions orales sont indispensables pour se représenter le système de la langue du pays d'accueil"⁵³. Tout potentiel migrant dans la préparation de son projet de voyage devrait s'approprier la langue de son pays d'accueil à partir de son pays d'origine. L'objectif étant de favoriser "la dilution des frontières"⁵⁴ linguistiques pour une intégration rapide et sans contrainte.

Les pays de l'espace Schengen comme l'Allemagne, l'Autriche ayant pour langue officielle l'allemand mais très largement convoité par les jeunes étudiants Camerounais, ont d'énormes critères en termes du niveau de langues que les jeunes migrants devraient avoir à partir de leur pays d'origine. Selon les statistiques données par Campus France, l'Allemagne a accueilli "5845 étudiants de nationalité Camerounaise en 2014 et 7214 en 2019"⁵⁵ ce qui est la preuve que la langue Allemande n'est pas un obstacle pour ces migrants. Les centres linguistiques vendent aux candidats à la migration les connaissances dans les langues des pays d'accueil. Le niveau maximum permettant aux étudiants de migrer après l'apprentissage est donné en fonction des exigences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

⁵³ M. N. Roubaud et Brahim Azaoui, "L'accueil et la formation linguistique des migrants. Quelle pratique aujourd'hui ?" in *Questions Vives*, n°32, 2019, p.5.

⁵⁴ C. Deprez, "Langues et migrations : Dynamique en cours" in *PUF*, Vol 41, 2005, p.21.

⁵⁵ Campus France, *fiche de mobilité du Cameroun*, p.2

(CECR). Le CECR est un document pédagogique élaboré par le ‘‘Conseil de l'Europe afin d'unifier les aspects éducatifs et culturels de l'enseignement des langues étrangères au sein de ses États membres et de promouvoir la transparence et la cohérence en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues vivantes en Europe⁵⁶’’. Pour bien montrer le rôle des centres linguistiques dans la vente des formations en langue en fonction des niveaux on peut se référer au tableau ci-dessous.

Tableau 7: présentation des coûts de formation en langue dans certains centres linguistiques

Nom du centre linguistique	Niveau	Langue	Durée par niveau	Montant en franc Cfa
Frida House International	De A1 à C1	Allemand	3 mois par niveau	100 000
Institut des langues étrangères et des TIC	Tofel	Anglais	5 semaines	50 000
	De A1 à C1	Italien	3mois par niveau	75000
	A1 et A2	Allemand	3 mois par niveau	95 000
	De B1 à C1	Allemand	3mois par niveau	110 000
Institut le Visa DIPCO	De A1 à C1	Allemand	3 mois par niveau	130 000
	A1 au C2	Anglais	3 mois	60 000
	A1 et A2	Allemand	3mois par niveau	110 000
	B1 et B2	Allemand	3mois par niveau	120 000

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani sur la base des données collectées auprès des différents centres linguistiques.

⁵⁶ S. Broek, I., van den Ende, *Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues dans les systèmes éducatifs européens*, Bruxelles, Parlement européen, 2013, p.10.

Ce tableau nous permet de démontrer que la vente d'un service migratoire dépend de chaque structure. Si le CECR arrête les différents cycles de formation en langues, les prix de formation par niveau sont fixés par les promoteurs de ces structures. On constate également que les cours de langues sont structurés en six niveaux à savoir : A1, A2, B1, B2, C1, C2⁵⁷. C'est à partir de ce cadre que les examens sont organisés pour permettre aux étudiants et autres voyageurs de passer d'un niveau à un autre. Christelle Kamdoum nous explique que, '' pour passer d'un niveau à un autre les apprenants paye les frais d'examen à Goethe-Institut Kamerun. C'est le centre unique des examens. Les frais d'examen sont repartis ainsi qu'il suit de A1 à B1, 90 000 FCFA, B2, 110000 FCFA et C1 66000 FCFA⁵⁸''.

Si chaque niveau prend à moyenne trois mois, cela voudrait dire que les candidats ayant des difficultés de langue, préparent leur projet de migratoire au moins pendant une période d'un an six mois. Dans l'optique de ne pas perdre sa clientèle, les centres linguistiques se sont appropriés le rôle des institutions d'accompagnement. Les promoteurs de ces centres ont tissé des relations de connivence avec des institutions diplomatiques pour la facilitation du suivi des dossiers de visa de leur client. A ce sujet, le fondateur du centre Frida House affirme que ; '' nous sommes en partenariat avec des ambassades des pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse etc. Cela crédibilise les dossiers de nos candidats. Sur une échelle de 10 étudiants ayant des dossiers complets dans notre structure, 8 à 9 voir tous obtiennent leur visa⁵⁹''.

Étant dans la plupart des cas des structures créées par des camerounais de l'étranger, ces centres fonctionnent comme des entreprises ayant des filiales dans différents pays. Les fondateurs vivant en Europe, mettent à la disposition de leur client les offres qui se présentent dans ces pays. C'est le cas des bourses d'étude, des offres d'emploi, des offres en termes de formation professionnelles, etc. L'élargissement de leur gamme d'offre fait en sorte que ces centres accompagnent les potentiels migrants dans les demandes des visas d'étudiant, les visas formation professionnelle, les visas aupair, les visas étudiant, les visas de travail, etc. Les honoraires sont payés en fonction du type de service sollicité par le potentiel migrant. Par exemple, pour un étudiant qui sollicite '' des orientations sur le choix de filières ou de formation plus une préparation du dossier complet avec des formulaires et pour une

⁵⁷ A=utilisateur élémentaire, A1= introductif ou découverte ; A2= intermédiaire ou de suivi ; B= utilisateur indépendant, B1= niveau Seuil, B2=avancé ou indépendant, C= utilisateur expérimenté, C1=autonome, C2 maîtrise, in Conseil européen, Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer, Strasbourg, 2019, p.25.

⁵⁸ Entretien avec C. Kamdoum, 25 ans, Secrétaire Général de l'Institut le visa, Yaoundé le 23 Avril 2022.

⁵⁹ Entretien avec P. Dipla, 35 ans, Directeur fondateur du centre linguistique Frida House, Yaoundé le 18 Avril 2022

préparation d'entretien à l'ambassade, le candidat débourse une somme de 100000 FCFA⁶⁰’. Les différents montants que les candidats à la migration pour études déboursent après chaque étape, confirme la posture selon laquelle la migration pour étude vers l’Europe Schengen est une affaire d’élite. ‘’ Pour des études en Allemagne la caution bancaire minimum est estimée à 7 400 000⁶¹’ FCFA. Les centres linguistiques forment aussi les candiadts à l’émigration pour des emplois ou alors ceux qui émigrent pour des raisons de recouvrement fmilliales.

2-Les familles, individus et les réseaux de passeurs comme acteurs des migrations internationales

La dynamique fonctionnelle des migrations internationales nous laisse croire qu’il est impossible de parler des acteurs de la migration en mettant de côté les familles. Ce premier centre de socialisation d’un individu est considéré en migration internationale comme étant l’incubateur par excellence des projets migratoires. Dans les sociétés contemporaines, La famille reste et demeure ‘’le giron où se forment les identités, les individualités, sous l’influence des interactions dont elle est le théâtre⁶²’’. C’est pour dire que, l’espace de maturation d’un projet migratoire reste la famille. Que ce soit la migratoire régulière ou irrégulière le potentiel migrant dans un jeu d’inter action communicationnelle connaît une influence d’un membre de sa famille.

D’ailleurs, dans les sociétés camerounaises de nos jours le projet migratoire se prépare dans le silence. C’est un secret familial qui se dévoile à la communauté si et seulement si le potentiel migrant se retrouve déjà dans son pays d’accueil. Ceci s’explique par le fait que les regards méchants voire les oiseaux de mauvais augure peuvent influencer négativement ce projet. La famille joue le rôle de protecteur du candidat à la migration mais aussi et surtout de son initiative de voyage. Le souci d’avoir des enfants mieux formés dans des universités prestigieuses au monde fait en sorte que les familles sous la conduite des parents, jouent le rôle de révélatrice du potentiel migratoire de l’enfant. Ceci, en aménageant des ‘’conditions propices à l’actualisation de ce potentiel, d’où l’expression de famille relationnelle⁶³’’.

Dans le cadre de la migration estudiantine la famille est le seul décideur crédible sur les choix de formation de leur progéniture à l’étranger. Cela est visible avec un enfant qui

⁶⁰ Entretien avec H. Djomen, 49 ans, promoteur du centre linguistique institut des langues étrangères et TIC, Yaoundé le 19 avril 2022.

⁶¹ Entretien avec C. Kandoum, 25 ans, Secrétaire Général de l’Institut le visa, Yaoundé le 23 Avril 2022.

⁶² C. Martin, ‘’ Les fonctions de la famille’’ in Les Cahiers français, n°322, 2004, p.30

⁶³ *Ibid.*, p.32

venait à peine d'obtenir son baccalauréat qui doit poursuivre ses études en Europe. L'envie de poursuivre le cycle universitaire dans un pays de l'Europe Schengen ou dans un autre pays peut naître chez tout jeune étudiant, sauf que la décision revient à sa famille voire aux parents qui se projettent de façon pragmatique sur l'avenir de leur enfant en fonction de la disponibilité de leur ressources économiques et financières. Le parent est au centre des choix de formation, du choix de l'institution universitaire mais aussi du pays d'accueil.

Pour le cas des enfants mineurs, c'est le parent qui se porte garant et signe toutes les procédures administratives en lieu et place de son enfant. En dehors des bourses universitaires ou de formation professionnelle à l'étranger, les projets migratoires qui se construisent de façon individuelle ne dépendent pas totalement du potentiel migrant mais des parents. Ceci est également le cas pour les professionnels qui décroche leur premier emploi en Europe à partir du Cameroun. Dans leur procédure de voyage, la famille a une double fonction également à savoir : la fonction économique pour le financement des procédures et la fonction sécuritaire pour la protection du secret avant le départ.

Le rôle de la famille ne se limite pas dans le pays de départ. Elle reste le pont entre le pays de départ et le pays d'accueil de leur progéniture. Une fois que la migration devient rentable c'est dire qu'il y'a un retour de fonds, elle s'effectue au sein de la famille. L'incubateur du projet migratoire d'hier, devient le premier cercle qui bénéficie des fruits de la migration. Avant de penser à une éventuelle contribution à l'intérêt général de son Etat d'accueil ou même de sa communauté de départ, la famille est le premier noyau qui jouit des fruits de la migration internationale. C'est ce qui justifie la mise en place au Cameroun des projets en vue de la canalisation des fonds que ces familles reçoivent de l'étranger. Ce sont les premières destinations des fonds de la diaspora camerounaise. Le contexte actuel des migrations fait naître une nouvelle variété de famille. C'est celle dite familles transnationale⁶⁴.

L'installation des membres d'une famille dans un pays autre que leur pays d'origine occasionne plusieurs cas de mobilité. Par le lien d'affection familiale les premiers venus facilitent la tâche aux autres et se porte garant de leur parcours migratoire et de leur insertion dans les pays d'accueil. Cela maintient une interdépendance entre les deux familles qui malgré la distance vivent les mêmes joies et peines. Le rôle des familles dans la migration ne se résume pas uniquement dans le cadre des migrations régulières. Les familles facilitent

⁶⁴ P. Garcia, M. Pujol Berché et A., Román Antequera, ' ' la famille et migrations. Du franquisme au boom économique espagnol du XXIe siècle' ' in *e-migrinter*, n°21, 2020, p.4.

également la mobilité irrégulière des jeunes de nos jours. Dans leur différent parcours migratoire, les migrants sont en contact avec leur famille. Pour passer d'un poste de péage établi par des passeurs à un autre les familles envoient des fonds à l'immigré. Même en cas d'arrestation voire de kidnapping c'est à partir des fonds de la famille que le migrant trouve sa libération des mains de ses ravisseurs.

Ce pendant, les réseaux d'individus encore des passeurs, voire des facilitateurs sont des acteurs qui interviennent dans la migration régulière et irrégulière. La professionnalisation de ces réseaux ne fait l'ombre d'aucun doute au regard de leur efficacité et de l'incapacité des Etats à traquer ceux qui sont de mauvaise foi. On a l'impression que malgré les pistes tracées par les Etats, les réseaux d'individus reconfigurent les itinéraires transnationaux migratoires et s'imposent comme étant des nouveaux acteurs incontournables de la chaîne migratoire. Ce sont des hommes de l'ombre dont les actions sont très puissantes au regard des interconnexions qu'ils ont tissé avec les acteurs des pays d'origines, de transit et d'accueil. Si ces derniers respectent par moment la régulation en vigueur en matière de migration régulière, ils sont devenus des nouveaux patrons de la migration irrégulière. La recherche effrénée de l'argent est à l'origine de leur forfait. Ils sont dans la plus part des cas des acteurs nuisibles de la gouvernance migratoire. N'ayant pas reçu de mandat pour exercer dans ce domaine, ils agissent dans l'ordre de leur priorité. Leur action rend plus lourd et couteux le projet migratoire des jeunes. Ils conduisent des innocents potentiels migrants aux erreurs les conduisant en prison après avoir mis fin à leur rêve. Comme exemple de forfait menés par des passeurs auprès des potentiels migrants nous avons le fait qu' '' Ils pourraient fournir des documents frauduleux aux migrants, organiser leur transport par air ou par mer, puis faciliter leur déplacement par voie terrestre⁶⁵'' . Tous ces services sont rémunérés en amont et le seul perdant ici c'est le migrant. Pour être plus clair sur les différents services que les réseaux d'individus frauduleux offrent aux candidats à la migration, on peut se référer à la catégorisation suivante :

- Transports terrestres, maritimes et aériens
- Hébergement
- Documents frauduleux (par exemple, passeports, visas, permis de travail)
- Abus des voies légales de la migration (mariages simulés, fausses adoptions, par exemple)
- Accompagnants

⁶⁵ ONU, *Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs*, New York, 2019, p.17.

- Coaching pour l'interrogatoire des autorités
- Soutien logistique (par exemple, vêtements, nourriture)
- Emploi (marché noir)⁶⁶.

En réalité, l'action des groupes d'individus prospère au regard de la difficulté de certains migrants à avoir des documents de voyage ou alors de leur détermination de voyager à tout prix. Surtout lorsque le candidat à la migration sait qu'il n'a pas le profil requis. Les passeurs profitent alors de sa naïveté pour activer leur chaîne d'escroquerie transnationale. Malgré le cri d'alerte des responsables d'ambassades et autres acteurs à travers des messages tels que "Attention aux dokimen"⁶⁷ Ils mettent en péril votre avenir⁶⁸, l'activité prospère on a même l'impression que ses réseaux ne sont nullement inquiétés.

L'hypocrisie de la scène internationale voudrait que les individus n'ayant pas une légitimité des autres acteurs ne soient pas présentés comme des acteurs clés d'une action. Pourtant, dans le champ migratoire, la libération des migrants irréguliers dans des prisons privées ne se négocie pas entre les acteurs légitimes de la gouvernance migratoire. Cette action oblige les acteurs légitimes à négocier avec ses nouveaux acteurs pour des issues favorables. La libération des migrants dans des prisons privées au Maghreb par des organisations internationales est souvent présentée comme une victoire diplomatique de ses organisations sans toutes fois faire allusion à l'action des autres acteurs. Les passeurs ne sont pas des individus inconnus par les Etats ou alors par des organisations internationales. Ces derniers travaillent synergie lorsque besoin se fait ressentir. La plupart des migrants irréguliers ayant fait des prisons privées accusent toujours l'Union européenne et l'OIM d'être en complicité avec des passeurs. Pour s'en convaincre, on peut lire sur la plume d'Anicet Bilongo ancien détenu des prisons privées du Maghreb que :

L'ancien chauffeur de la ligne Monsieur Sarki Akmaya bénéficiait d'une grande crédibilité auprès de ses pairs de sa maîtrise des réalités du voyage. Ses bonnes relations avec les autorités locales et ses biens amassés grâce à ce trafic faisaient de lui un homme craint et respecté des autres. Certaines indiscretions laissaient entendre qu'il était recherché par les services de renseignement français qui l'accusaient d'être le relai pour l'immigration clandestine. Il s'habillait toujours en tenue traditionnelle, notamment en gandoura, sa tête toujours couverte d'un long turban en soie, laissait à peine voir ses yeux. Un cortège assez impressionnant

⁶⁶ *Ibid.* p.18

⁶⁷ *Dokimen* qui a pour pluriel *dokiman* renvoie aux spécialistes de la production frauduleuse des papiers de voyage. Ces professionnels de l'ombre ont plusieurs noms, ils sont également appelés des passeurs, des intermédiaires, des coksseurs etc.

⁶⁸ J. Apells, "Payer pour émigrer : les intermédiaires de la migration au Cameroun" in *Autrepart*, N° 66, 2013, p.68.

accompagnait souvent sa grosse 4x4 rouge bordeaux aux vitres fumées lors de ses déplacements. Chaque agencier lui versait un taux fixé au préalable par le client⁶⁹.

À partir d'une telle déclaration, on peut s'interroger sur la nature des recherches qui sont faites par les acteurs légitimes pour traquer les réseaux de passeurs sur la route de la migration irrégulière. Ce type d'acte et de comportement est au centre du doute que certains observateurs ont à l'égard de la politique mise en place en matière de lutte contre la migration irrégulière. Si le migrant est l'acteur principal qui est à l'origine de la mise sur pied d'une politique de gouvernance migratoire à l'échelle supra nationale, les différents acteurs qui structurent son action méritent une attention particulière dans leur déploiement pour une solution efficace.

III- LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : DES ACTEURS INDENIABLES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SHENGEN

La complexité de la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Shengen est à l'origine de l'engagement des Organisations Internationales (OI) et des Organisation de la Société Civile (OSC). Ces organisations sont au centre des ‘’ communautés épistémiques’’⁷⁰ autour desquelles s'élaborent des stratégies de gouvernance migratoire au Cameroun. En dehors de l'expertise cognitive que fournissent les organisations internationales dans le cadre de la gestion des migrations au Cameroun, elles sont également au cœur du financement des différents sous-traitants qui interviennent dans la chaîne. Conscient du nombre considérable des OI et OSC qui interviennent dans la gouvernance des migrations au Cameroun, cette étude fait express d'ignorer l'action de certaines pour concentrer nos analyses sur les organisations les plus visibles sur le champ cognitif et opérationnel. À cet effet, nous allons présenter l'action de l'UE (A) puis présenter l'action du couple institutionnel OIM-UE (B).

A- L'Union Européenne dans la gouvernance migratoire au Cameroun

En matière de gestion des migrations des camerounais vers l'Europe, l'UE joue un rôle fondamental. Au regard de ces multiples actions, on peut se permettre de dire que l'UE est le centre des décisions en matière de régulation des flux migratoires vers l'Europe. L'on constate que les initiatives prises au Cameroun en matière de régulation de ces vagues

⁶⁹ A. F. *Prisonnier malgré moi. Récit d'un migrant clandestin*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.35-36

⁷⁰ Peter Haas cité par Y. Saurel, ‘’ Le poids des organisations internationales dans les reformes des politiques sociales’’, in *informations sociales*, n°157, 2010, p.41.

migratoires ne sont que les fruits de la politique migratoire de l'espace Schengen. Au lieu de s'intéresser aux multiples politiques de financement du secteur économique camerounais par le Fonds Européen pour le Développement (FED) et rester vague dans l'analyse, cette rubrique est construite sur les actions spécifiques de l'UE en matière de promotion des migrations régulières (1) mais aussi à sa diplomatie financière dans le cadre de la lutte contre la migration illégale (2).

1-L'Union Européenne : promotrice des talents estudiantins et distributrice des bourses de mobilité internationale aux étudiants camerounais

L'Union Européenne se présente comme un partenaire international dont l'action revêt plusieurs volets en matière d'éducation et de formation des jeunes au Cameroun. Cette organisation internationale ne se limite pas uniquement à la promotion de la bonne gouvernance universitaire, ni à la lutte contre l'analphabétisme ; elle s'attelle aussi à valoriser les talents des étudiants camerounais et à faciliter leur mobilité internationale. L'éducation des jeunes camerounais est un secteur clé en matière de promotion d'une bonne gouvernance migratoire et pour le développement local. Si le pari de la construction cognitive des étudiants est réussi, la jeunesse se transforme en de véritables entrepreneurs. Selon le Dr. Paul Fokam, " la prospérité des nations, des entreprises et des personnes dépend de leur capacité à naviguer dans l'espace du savoir. La puissance est désormais conférée par la gestion optimale du savoir et surtout du savoir technique et du savoir scientifique⁷¹".

A partir de ce constat, l'on peut comprendre le caractère légitime et indispensable de l'action de l'UE dans le domaine éducatif au Cameroun dans ce contexte de mondialisation. Il s'agit là d'un appui extérieur aux autorités camerounaises qui sont à la quête de stratégies pour rompre avec un système éducatif qui produit des demandeurs d'emploi et non des créateurs. L'objectif ici est de mettre fin à une école qui a longtemps été considérée comme "une officine de dressage inconditionnel d'une jeunesse sacrifiée"⁷², pour parvenir à un système éducatif qui fasse de la jeunesse le véritable moteur du changement social. C'est dans cette optique que l'UE se présente au Cameroun comme un stimulant de valorisation du potentiel des jeunes issus du système éducatif camerounais.

Lors de la célébration des 70 ans de la Charte Universelle des Droits de l'Homme, la délégation de l'UE au Cameroun a donné l'occasion aux étudiants camerounais ressortissants

⁷¹ P. Fokam, *Et si l'Afrique se réveillait ?* Yaoundé, Afrédis, 2016, p.27.

⁷² Tidiane Diakite, *l'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala, 1986, p.114.

de plusieurs universités locales de prendre la parole pour donner leurs points de vue sur la problématique de la protection des Droits de l'Homme. C'est ce qui justifie l'organisation du concours d'éloquence du 12 au 13 décembre 2018⁷³ à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). Les thématiques telles que la discrimination, la torture, l'esclavage étaient abordées par les étudiants à cet effet. C'est un cadre de valorisation du potentiel des étudiants Cameroun. L'amélioration des performances des étudiants par l'UE ne se limite pas à des telles occasions conjoncturelles.

Il faut dire que des programmes de formation professionnelle ont été conçus et financés par l'UE au Cameroun, c'est le cas de la conception et du financement d'un Master professionnel en Gouvernance et Action Publique⁷⁴ rentrant dans le cadre des 10^{ème} et 11^{ème} FED via le PASOC (le programme d'Appui aux organisations de la société civile camerounaise). L'UCAC est l'université qui a eu le privilège d'abriter cette formation qui est d'une importance capitale en matière de formation scientifique dans les métiers de la gouvernance et des politiques publiques Cameroun. Les étudiants boursiers de cette formation reçoivent des enseignements théoriques et pratiques ouvrant au marché de l'emploi, ce qui leur permet de mettre leur potentiel cognitif au service du développement social, économique et politique au Cameroun.

L'UE ne se limite pas à la promotion et à la formation des jeunes de façon locale, cette organisation a fait également son entrée dans la liste des partenaires camerounais en matière d'attribution des bourses d'étude aux étudiants. À travers le programme *Erasmus+* de l'Union Européenne, les étudiants et enseignants chercheurs camerounais bénéficient des bourses de mobilité internationale dans le cadre de leur cursus académique ou dans le cadre de leur recherche. La mobilité internationale des étudiants est un stimulant qui permet la transformation des universités et constitue aussi un moyen d'acquisition des savoirs qui participent au développement des sociétés d'accueil et d'origine. Selon, Luc Ngwe affirme que la mobilité permet de "fournir aux intéressés des formations et des compétences dont ils ne pourraient pas disposer dans leur pays d'origine et constituer un réservoir de ressources humaines, dont les pays africains ont besoin pour leur développement⁷⁵".

⁷³ Union Européenne-Cameroun, *Les étudiants camerounais en compétition pour les Droits de l'Homme*, Yaoundé, 2018, p.2.

⁷⁴ Programme FED de L'Union Européenne pour le Cameroun, *Evaluation finale du Programme d'Appui à la Société Civile (PASC - 10e FED) et Identification/Formulation de la composante « Société civile » du Pro-CIVIS 11e FED*, Yaoundé, 2015, p.74.

⁷⁵ L. Ngwe, " Globalisation et mobilités internationales des étudiants au Cameroun ...", p. 234.

A partir de cette affirmation, l'on peut voir en cette mobilité internationale une expression du co-développement scientifique entre l'UE et le Cameroun. Le programme *Erasmus* est un programme de mobilité des jeunes étudiants dans l'espace Schengen lancé depuis 1987. Mais, pour des raisons de partenariat entre l'UE et les Etats ACP à l'image du Cameroun, ce programme va s'ouvrir aux étudiants du Sud et du monde entier et prendre le nom d'*Erasmus +* à partir de 2014. Il permet aux jeunes Camerounais de découvrir l'Europe dans le cadre de leur recherche mais aussi de se perfectionner dans le domaine professionnel pour être en phase avec les exigences du marché de l'emploi. À ce sujet, la délégation de l'UE au Cameroun estime qu'*Erasmus +* permet de :

Donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et aux volontaires la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes. Erasmus+ inclut également une importante dimension internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel⁷⁶.

Depuis la mise en place de ce programme, les étudiants camerounais bénéficient de bourses d'études et professionnelles dans différents pays de l'Europe Schengen. Pour le compte de l'année académique 2018-2019, neuf étudiants camerounais ont obtenu cette bourse avec pour destination l'Estonie, la France, la Hongrie, l'Italie, la République tchèque et le Royaume-Uni⁷⁷. La mise en place des masters communs *Erasmus Mundus* en Europe (MCEM), a attiré l'attention de plusieurs étudiants camerounais. L'obtention de cette bourse est un raccourci pour avoir le précieux visa Schengen. Le master commun *Erasmus Mundus* est un système de bourse universitaire totalement financer (frais de voyage, frais de scolarité et frais de subsistance) par l'Union européenne. C'est un cycle d'étude qui peut avoir une durée d'un an ou de deux ans. Pour mieux comprendre le système de fonctionnement des MCEM, la commission de l'UE nous renseigne que, dans le cadre de ce programme,

Les étudiants suivent leur cursus dans au moins deux pays européens différents et obtiennent un diplôme conjoint, double ou multiple. Les établissements des pays partenaires peuvent également faire partie des consortiums qui fournissent ces programmes (bien que ce ne soit pas obligatoire) en tant que partenaire, ce qui signifie qu'ils délivrent officiellement les diplômes, ou en tant que partenaires

⁷⁶ Union Européenne -Cameroun, *Formation : Voici les nouveaux bénéficiaires camerounais du Programme ERASMUS+*, Yaoundé, 2018, p.2.

⁷⁷ *Ibid.*

associés, lorsqu'ils participent au programme sous une forme ou sous une autre, mais ne délivre pas de diplôme conjoint⁷⁸.

Le programme MCEM est considéré au Cameroun comme un catalyseur de la coopération universitaire au Cameroun. Il donne une possibilité aux universités publiques, grandes écoles et même aux Institut d'enseignement supérieur privé (IPES) d'entrer dans cette nouvelle mouvance d'enchevêtrement voire de croisement des formations universitaires. Il devient quasiment difficile de voir un IPES camerounais qui n'est pas dans ce consortium des grandes écoles et universités européennes. En dehors de cette fonction de promotrice des talents et de bourses de mobilité, l'action de l'UE dans le cadre de la gouvernance des migrations camerounaises continue à travers un nouvel instrument financier. Celui-ci est spécialisé dans le financement des actions visant les causes profondes de cette la migration irrégulière et la traite des personnes en Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier.

2– Le Fonds fiduciaire de l'UE pour la migration en Afrique : un fonds conjoncturel spécialisé dans la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière des jeunes

Cette partie est construite autour de deux sous partie à savoir : la présentation du fonds fiduciaire (2-1) et l'analyse d'un exemple de projet financé par ce fonds spécial dans le cadre de la lutte contre les causes profondes de la migration (2-2).

2-1- Une brève présentation du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

Le Fonds fiduciaire d'urgence est le fruit des différents dialogues migratoires organisés entre l'Europe et les Etats du continent africain. Dans la quête des stratégies globales de lutte contre la migration irrégulière, l'UE a mis sur pied ce fonds spécial pour le financement des initiatives des jeunes africains dans leurs différents Etats. Il est judicieux de noter que le Fonds fiduciaire est né en 2015 lors du sommet de Malte qui réunissait les dirigeants européens et ceux des Etats africains. Ce sommet s'est tenu dans une ville connue sous le nom de La Valette, il portait sur la migration et sa finalité était de trouver des réponses communes à ce phénomène qui est transcontinental. Ce sommet d'urgence s'est déroulée dans un contexte où l'Europe était débordée par une grise migratoire mais aussi par une crise de réfugiés, d'où la nécessité d'agir avec les pays africains pour stopper le phénomène en Afrique. Il est la preuve d'une responsabilité commune oblige qu'impose l'émigration irrégulière entre les pays d'origine, de transit et de destination. Le Fonds fiduciaire de l'UE

⁷⁸ Commission européenne, *Eramus+ pour l'enseignement supérieur à la république du Cameroun*, Bruxelles, 2020, p.2

pour la migration en Afrique est un instrument de visibilité de la diplomatie migratoire européenne en Afrique. Pour rendre efficaces les opérations de lutte contre la migration dite clandestine auprès des Etats africains, le président de la Commission Européenne, Jean-Claude Juncker, fait une déclaration forte au cours du sommet :

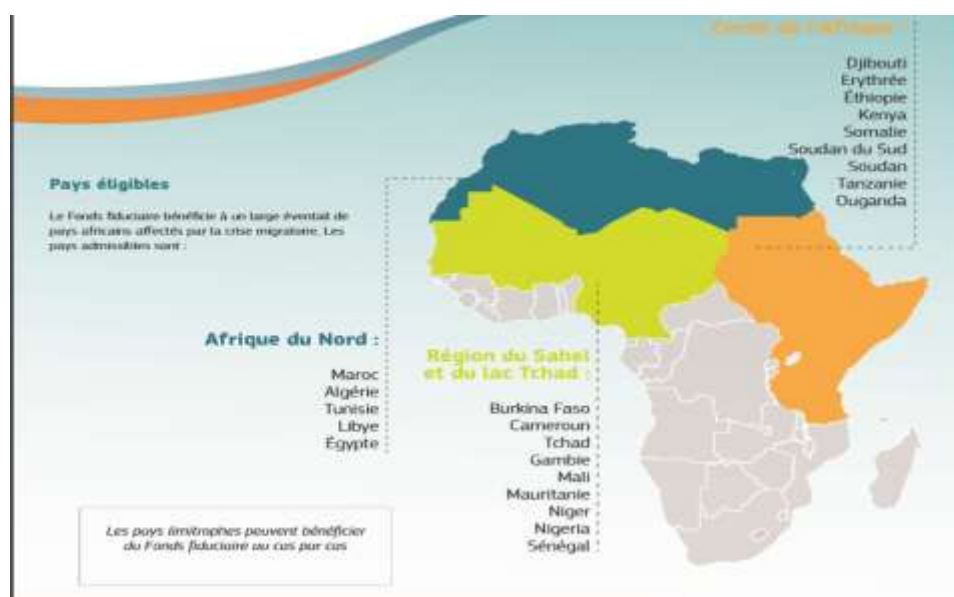
Par sa coopération de longue date en faveur du développement, l'UE a apporté une contribution substantielle à la lutte contre les causes profondes de la pauvreté et de la migration irrégulière. Nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape. Ce fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, mis sur pied en un temps record, montre une fois de plus combien l'UE est déterminée à relever rapidement les défis de taille auxquels nous sommes confrontés dans la région. Pour y parvenir, nous devons collaborer avec les autres pays européens et avec les pays partenaires d'Afrique pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière et pour améliorer les perspectives économiques et promouvoir l'égalité des chances, la sécurité et le développement. Pour que le fonds fiduciaire pour l'Afrique et notre réponse soient crédibles, je veux voir davantage d'Etats membres apporter leur contribution pour s'aligner sur l'enveloppe de 1,8 milliard d'euros débloquée par l'UE⁷⁹.

Cette déclaration nous permet sans ambages de comprendre la détermination de l'UE d'agir au chevet des Etats africains pour combattre cette nouvelle pathologie mais aussi, elle marque le lancement voire la mise en place de ce fonds spécial. En réalité, c'est un outil politique et financier de l'UE qui vient renforcer l'action collective sur les terrains d'opérationnalisation. Si le fonds fiduciaire est lancé à Malte en 2015, il connaît son lancement dans les pays bénéficiaires en fonction des marchandages entre l'UE, l'OIM et les autorités étatiques. En ce qui concerne le Cameroun plus précisément, la convention du lancement du fonds fiduciaire a été signée le 16 juin 2017⁸⁰. Tous les pays africains ne sont pas bénéficiaires dudit fonds, seuls 24 pays africains bénéficient de ces financements. Ils sont répartis en trois grandes zones géographiques. La carte ci-dessous, élaborée par l'UE, se veut plus convaincante.

⁷⁹ Commission européenne, *Rapport du sommet de la Valette pour la migration*, Valetta, 2015, p. 4.

⁸⁰ Archives de la Direction des Affaires Européennes du Ministère des Relations extérieures du Cameroun, p.1.

Carte 2: Carte des pays éligibles au fonds fiduciaire en Afrique.



Source : Commission européenne, *Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, 2015.

Les ressources du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique sont de deux natures : il y a tout d'abord des fonds en provenance du budget de l'UE et du Fonds européen de développement, ensuite, les contributions d'États membres de l'UE⁸¹ et d'autres donateurs internationaux qui ont l'intention de mettre fin aux flots humains qui arrivent en Europe en provenance d'Afrique. Pour les trois régions ciblées, cette aide financière est un ouf de soulagement qui permet à ces Etats de relever les défis liés aux préoccupations des jeunes, dont la pauvreté et les crises alimentaires, ce qui a pour conséquence majeure l'extraversion des mentalités des jeunes qui vont croire qu'ils ne peuvent réussir qu'en sortant du continent. Le fonds fiduciaire présente quatre grands objectifs, à savoir :

- Multiplier les opportunités économiques et d'emplois. Il est question ici d'élaborer des programmes économiques structurels qui vont favoriser la création des emplois jeunes dans les différents Etats bénéficiaires.
- Ensuite, le renforcement de la résilience des communautés, notamment des plus vulnérables, ainsi que des réfugiés et des populations déplacées. Celui-ci vise à fournir les éléments de base aux populations défavorisées et aux couches de population vulnérable,

⁸¹ Commission européenne, *Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, 2015, p.2.

l'objectif ici étant de relever leur niveau de vie pour qu'ils se sentent comme les acteurs du changement social et non des victimes.

- Le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique a également pour objectif d'améliorer la gestion des flux migratoires dans les pays d'origine, de transit et de destination, conformément à l'approche globale de la migration et de la mobilité. L'objectif est de prévenir l'immigration irrégulière et de lutter contre la traite des personnes.
- Et enfin, ce fonds vise en Afrique l'amélioration de la gouvernance, la facilitation la prévention des conflits et la limitation des déplacements forcés/la migration irrégulière⁸² dans les pays bénéficiaires, c'est-à-dire que la protection des Droits de l'Homme et la sécurité humaine restent au cœur de la lutte contre cette immigration⁸³.

Au Cameroun, toutes les régions ne bénéficient pas des financements du fonds fiduciaire. Seules les régions que l'UE estime qu'elles sont les plus grandes productrices de migrants clandestins sont ciblées par ce fonds spécial. Il s'agit non seulement des régions productrices des migrants, mais aussi des régions dont le niveau de vie des populations est faible (la partie septentrionale du Cameroun). Un ensemble de projets visant le développement économique des jeunes y a été jugé prioritaire dans le cadre de ce fonds. L'on peut donc voir au Cameroun non seulement des projets d'insertion et de réinsertion mais aussi des projets de sensibilisation qui ont une portée préventive dans le cadre de la quête d'évacuation de ce phénomène par l'Etat du Cameroun et son partenaire européen qui est l'UE.

2-2- Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique comme instrument économique de lutte contre les causes profondes de la migration : le cas du financement du projet HIMO dans la partie septentrionale camerounaise

Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique se présente comme un instrument financier qui favorise le développement économique des jeunes au Cameroun. La multiplication des opportunités économiques des jeunes fait face à l'éternel problème des pays africains qui est celui de financement. À ce sujet, Sylvain Bengono reconnaît que "le problème de financement des initiatives des jeunes est au cœur de l'inefficacité de la politique nationale

⁸² Commission européenne, *Rapport annuel 2017 Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, 2018, p.9.

⁸³ *Ibid.*

pour les jeunes au Cameroun. De grands axes ont été élaborés certes, mais les moyens mis à leur disposition restent insuffisants et cela expose notre jeunesse à la migration irrégulière⁸⁴’.

Pour agir de façon curative et préventive sur le phénomène de la migration irrégulière, l’Union Européenne à travers ce fonds va financer les projets d’ouverture économique. ‘’Dans le cadre de la promotion du développement économique des jeunes dans les zones à haut risque, le Cameroun bénéficie d’un total de quatre projets. L’UE n’est qu’un bailleur de fonds, l’opérationnalisation des projets se fait par nos différents partenaires⁸⁵’’. La partie septentrionale camerounaise est la zone dont la jeunesse est considérée comme les bénéficiaires finaux desdits projets. Parmi ces projets, il y a :

Le projet d’investissement en appui au développement économique local dans l’Extrême Nord, favorisant l’emploi et l’insertion des jeunes (approche HIMO) porté par l’Agence Française de développement avec une enveloppe budgétaire de 10 millions d’euros, le projet d’Appui à la Résilience Socioéconomique des jeunes vulnérables (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) : PARSE porté par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), ce projet a une enveloppe budgétaire de 7 millions d’euros, le programme de redressement économique et social inclusif et de lutte contre l’insécurité alimentaire et nutritionnelle des territoires du Nord Cameroun (RESILIENT) qui est porté par ACF - Action Contre la Faim avec une enveloppe budgétaire estimée à 13 millions d’euros, et enfin, le Projet de renforcement de la résilience des populations des régions septentrionales du Cameroun (PRESEC) qui est porté par *Netherlands Development Organisation* (SNV) pour une enveloppe budgétaire de 7 millions d’euros⁸⁶.

Ces quatre projets ont un coût global financier de 37 millions d’euros. Dans le cadre de ce travail, seul le projet HIMO fait l’objet d’une présentation au regard de l’indisponibilité des sources pour une bonne analyse des autres projets mais aussi, au regard de sa forte capacité d’employabilité de la main d’œuvre locale juvénile. Le projet d’investissement en appui au développement économique local dans l’Extrême Nord, favorisant l’emploi et l’insertion des jeunes (approche HIMO) est un projet qui, au départ, est porté par le Programme national participatif (PNDP). Pour comprendre ce que l’on appelle approche HIMO, il faut rentrer dans les exigences de l’Organisation Internationale du Travail (OIT). L’approche HIMO a été adoptée par cette institution des Nations Unies et est diffusée en Afrique à partir des années 1970. C’est une stratégie d’action humanitaire investissant dans des projets favorisant l’emploi des populations locales. Cette stratégie de promotion d’emplois

⁸⁴ Entretien avec Sylvain Bengono, 47 ans, Directeur de l’Education Civique et de l’Intégration Nationale au MINJEC, à Yaoundé, le 19, mars 2019.

⁸⁵ Entretien avec Marius Talla, 41 ans, Chargé des programmes de migration et de sécurité à la délégation de l’Union Européenne au Cameroun, à Yaoundé le 23 octobre 2018.

⁸⁶ Entretien avec le sous-directeur des Affaires de l’Union européenne au Ministère des Relations extérieures, à Yaoundé, le 7 novembre 2018.

locaux est adoptée directement au Cameroun et très vite abandonnée. Depuis 2009, avec l'adoption du document de stratégie pour l'emploi, le Cameroun utilise l'approche HIMO comme levier par excellence de création d'emplois jeunes⁸⁷.

De façon plus précise, le Cameroun adopte l'approche HIMO suite au décret du Premier Ministre de 2014. Ce décret n°2014/0611.PM/du 24 mars 2014, fixe les conditions de recours et d'application des approches à haute intensité de main-d'œuvre. Il définit l'approche HIMO dans son article 2 comme étant une "technique qui combine de façon optimale la main-d'œuvre et l'équipement généralement léger, qui favorise la valorisation des ressources locales dans la réalisation des projets d'intérêt public ou communautaire chaque fois que cela est techniquement possible et économiquement rentable⁸⁸". C'est une méthode qui vise à optimiser les ressources locales disponibles pour créer des emplois de façon locale. Ce projet est simplement présent dans la région de l'Extrême-Nord à cause du faible niveau de vie des jeunes de cette localité, mais aussi à cause de l'insécurité causée par Boko Haram.

Toutefois l'organisation non gouvernementale Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs Indique : "La situation humanitaire qui prévaut depuis 2012 dans l'Extrême-Nord nécessite que l'approche HIMO soit intégrée dans tous les projets de développement afin de renforcer la résilience des populations face aux conséquences des effets conjugués de l'insécurité, de la sécheresse, de la désertification et des changements climatiques⁸⁹". Compte tenu de la portée de cette approche, l'UE à travers le fonds fiduciaire va s'impliquer dans ce projet à partir de 2016. Si l'Agence Française de Développement est le partenaire européen qui porte le financement alloué, le projet est implémenté par les collectivités territoriales décentralisées (CTD) sous la supervision du PNDP. L'AFD renseigne que :

L'intégration d'une approche HIMO dans les communes de l'Extrême Nord a un double objectif : appuyer les communes à réaliser les microprojets identifiés dans les PCD par le PRODAT suivant le mode opératoire du PNDP ; contribuer à la création d'emplois pour les jeunes désœuvrés des communes de l'Extrême Nord, en favorisant la main-d'œuvre locale (qualifiée et non qualifiée) des lieux d'implantation des microprojets sélectionnés⁹⁰.

⁸⁷ Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs, *Rapport sur La méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) dans des projets de lutte contre la désertification et des changements climatiques*, Yaoundé, 2015, p.7.

⁸⁸ Décret n°2014/0611.PM/du 24 mars 2014 fixant conditions de recours et d'application des approches à haute intensité de main-d'œuvre.

⁸⁹ Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs, *Rapport sur La méthode HIMO*, p.7.

⁹⁰ UE- OIM, annexe du document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion, p.8.

Dans le souci de relancer les activités économiques dans cette zone, un programme d'aménagement du territoire avait été mis sur pied dans 20 communes de la région de l'Extrême-Nord. C'est le programme d'Aménagement du territoire (PRODAT)⁹¹. Ce programme vise la reconstruction des infrastructures de base qui ont été détruites lors des affrontements entre l'armée camerounaise et la nébuleuse terroriste Boko Haram. Dans le cadre de ces travaux, plusieurs jeunes de la localité ont été recrutés pour l'exécution de projets communaux. Dans la version de création d'emplois par ce fonds dans cette partie du pays, l'approche HIMO est une étincelle d'espoir pour de nombreux jeunes qui ont vu leur projet se réaliser. L'objectif ici est de transformer les jeunes en de véritables entrepreneurs. Pour bénéficier des financements, l'approche HIMO préconise le regroupement de 3 à 15 jeunes autour d'un projet produisant une rémunération hebdomadaire.

Pour mieux comprendre la forte insertion socioprofessionnelle des jeunes de l'Extrême Nord grâce aux approches HIMO via le fonds fiduciaire, il faut se référer à ce tableau accompagné d'un diagramme réalisé grâce aux statistiques tirées du journal du PNDP dans trois communes de cette région.

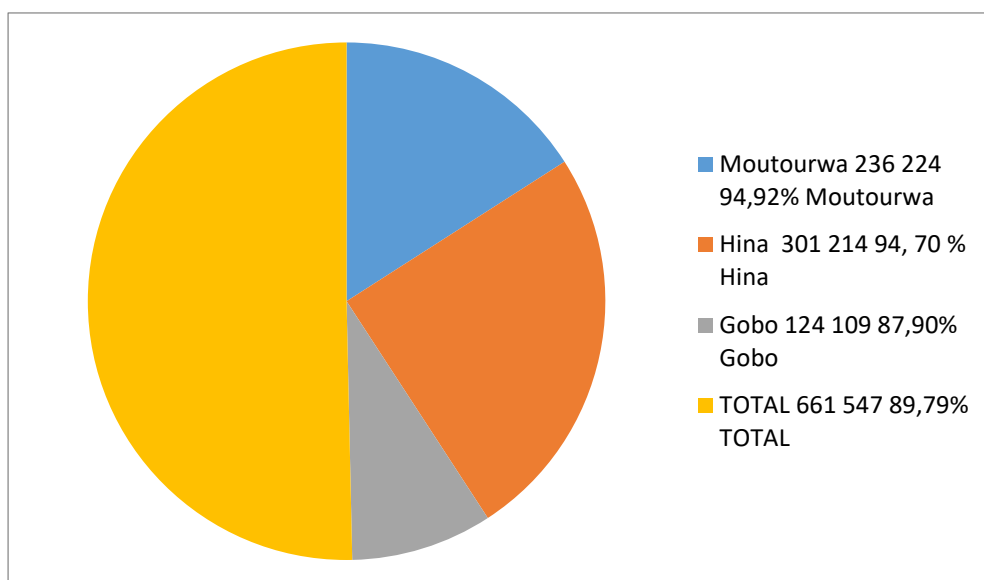
Tableau 8: Représentation du taux de microprojets financés par le fonds fiduciaire dans 3 communes de l'Extrême Nord en 2017

Commune	Nombre de projets soumis par des jeunes	Projets juvéniles démarrés	Pourcentage de financement des projets
Moutourwa	236	224	94,92%
Hina	301	214	94, 70 %
Gobo	124	109	87,90%
TOTAL	661	547	89,79%

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données de l'écho du PNDP n°015 du 1^{er} trimestre 2017.

⁹¹ PNDP, '' Extrême-Nord sur les traces des jeunes de l'opération HIMO'', in Les Echos du PNDP n°015, 1er trimestre, 2017, p.22.

Diagramme 3: Représentation graphique du taux de microprojets financés par le fonds fiduciaire dans 3 communes de l'Extrême Nord en 2017



Source : Diagramme réalisé par Alfred Ekani à partir des données du tableau 9.

Les projets qui bénéficient des financements sont en rapport avec l'environnement socioéconomique qui prévaut dans la région de l'Extrême Nord. Ce sont des petits métiers qui connaissent une forte modernisation pour une bonne rentabilité à travers ce financement. Il s'agit des salons de coiffure, des projets d'élevage, des ateliers de réparation et de vente des pièces de moto et des restaurants. Il faut préciser que les microprojets qui obtiennent des financements appartiennent aux jeunes qui ont travaillé dans les projets communaux à travers l'opération HIMO. C'est le cas des membres du "GIC la force de la solidarité" qui, après des épargnes et le soutien financier du projet HIMO, ont ouvert un café-restaurant⁹². La photo ci-dessous montre le dispositif architectural qui permet d'identifier un microprojet qui a bénéficié du soutien financier du fonds fiduciaire via le projet HIMO.

⁹² *Ibid.*, p.26.

Image 5: Restaurant d'un groupe de jeunes ayant bénéficié du soutien du fonds fiduciaire dans le cadre du projet HIMO en 2017.



Source : Les Echos du PNDP, n°015, 1^{er} trimestre 2017.

En somme, bien que tous les quatre projets n'aient pas été présentés, le projet HIMO tente de ressortir l'objectif visé. Il est question ici de favoriser l'insertion socioéconomique des jeunes issus des couches défavorables. Il est clair que la partie septentrionale du pays fait partie des zones où la jeune population vit sous la dictature de la pauvreté. Or, la pauvreté est un argument utilisé par des groupes terroristes tels que Boko Haram pour recruter en milieu jeune. Ces projets visent donc non seulement à occuper les jeunes mais aussi à relever leur niveau de vie économique par le biais de la promotion d'un esprit entrepreneurial. Les financements du fonds fiduciaire ne vont pas se limiter à la promotion des opportunités économiques des jeunes mais aussi à des campagnes de sensibilisation et de réintégration des migrants irréguliers de retour au pays.

B- Le rôle du couple Institutionnel OIM-UE dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen

La gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen se construit autour du couple institutionnelle OIM-UE. L'action des autres acteurs est commanditée par des ordres et la vision de ses deux OI. C'est autour des programmes conjoints OIM-UE que gravite l'action des autres acteurs. C'est ainsi que dans le cadre de cette étude il est question de s'attarder sur le rôle de l'OIM Cameroun (1) avant de montrer les initiatives conjointes UE/OIM (2).

1-L'OIM Cameroun : une banque d'expertise en matière de régulation des migrations camerounaises

Après la Première ‘‘Guerre Mondiale’’, la technicisation du monde devenait une priorité pour pacifier la scène internationale. Chaque domaine de la vie internationale a des organisations techniques qui œuvrent pour apporter des réponses adéquates aux différentes préoccupations dans ce secteur. Le domaine de la migration internationale est chapeauté par l'OIM. Issue de la gamme institutionnelle du système des Nations Unies, cette organisation créée en 1951 a pour mission de :

- Contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique ;
- Favoriser la compréhension des questions de migration ;
- Promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ;
- Veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants⁹³.

Le fil conducteur des actions de l'OIM dans le monde, est que les migrations doivent se passer dans l'ordre, et dans un cadre de respect des droits de l'homme. Si l'OIM ‘‘constitue une enceinte propice au dialogue entre pays d'origine, pays de transit et pays de destination⁹⁴’’, elle est également un cadre des dialogues des différents acteurs de la gouvernance migratoire au Cameroun. Cette organisation qui s'installe au Cameroun en 2007 veille sur les normes internationales en matière de protection des migrants dans l'élaboration des politiques de gestion des migrations. L'OIM se positionne comme une banque d'expertise qui dote des acteurs étatiques et privés des outils nécessaires pour affronter avec abnégation les différents défis migratoires. Au Cameroun, cette organisation internationale est l'instigateur mais aussi la centrale des projets et programmes internationaux en matière de migration. La plupart des actions concrètes en matière de la gestion des migrations ou de la promotion du développement à partir des migrations initiées au Cameroun ne sont pas des initiatives d'Etat mais, de l'OIM.

Il est difficile et même impossible de voir l'OIM sur les terrains en tant qu'acteur opérationnel ou d'implémentation d'un projet. Cette organisation a initié un système des sous-traitants des projets de régulation des migrations internationales au Cameroun en particulier et en Afrique en général. Les sous-traitants sont constitués des Organisations de la société civile

⁹³ OIM, *Intégration De La Problématique Du Genre A L'OIM. Politique, stratégie et activités de programmes*, Genève, 2019, p.4.

⁹⁴ P. Masson, *Rapport de la session ordinaire du SENAT de 1999-2000*, Paris, Parlement français, 2000, p.6.

locale. La mission de l'OIM dans ce cas consiste à former en fonction de ces attentes et ceux de ses bailleurs les différents acteurs qui implémentent les projets. Le point de vue des acteurs locaux ne compte pas même si la méthode utilisée pour résoudre un problème migratoire n'est pas bonne. Cette posture de l'OIM Cameroun est perceptible dans le cadre des migrations régulière et irrégulière.

En ce qui concerne la migration légale, l'OIM a entrepris de nombreux projets visant à faire du Camerounais de l'étranger un acteur du changement social au Cameroun. En vue de faire de la migration des camerounais un facteur de développement, l'Organisation internationale pour les Migrations a mis sur pied en 2018 un projet pour renforcer 'la gestion des ressources financières générées par la diaspora pour le développement durable du Cameroun'. C'est un projet structuré autour de deux dimensions la première consiste à faire des enquêtes auprès des ménages qui reçoivent des fonds de la diaspora. Le second volet vise à doter ces ménages des outils cognitifs nécessaires pour injecter ces fonds dans des domaines plus rentables.

En réalité, ce 'projet de 18 mois, financé par le Fonds OIM pour le développement, qui vise à canaliser les transferts de fonds des migrants vers les investissements collectifs dans les infrastructures de santé ou des projets productifs entrant dans le cadre des programmes de développement'⁹⁵, était mise en œuvre par l'OIM. Aussi, les partenaires d'implémentation étaient le MINREX, le Ministère des finances (MINFI), l'institut national de la statistique (INS) et le Bureau Central de Recensement, d'Etude de la population au Cameroun (BUCREP) et l'organisation African BIB. L'enquête a impliqué 1000⁹⁶ ménages dans la ville Yaoundé, Douala et Bafoussam. Au cours de ce projet, 'Un recensement permettra de mieux comprendre les données sur les flux de ressources financières ; les capacités des autorités nationales seront renforcées et la diaspora mobilisée à travers un plan de communication'⁹⁷.

Dans le cadre de la migration irrégulière l'OIM porte également le projet avant de le confié aux sous-traitant pour l'implémentation. C'est le cas du projet dénommé initiative conjointe UE/OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun. Ce projet multidimensionnel agit à titre préventif et curatif dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière. Il mobilise également une multiplicité d'acteurs au tour de l'OIM dans sa mise en œuvre. Ce sont des activités de sensibilisation contre les dangers liés à la migration irrégulière

⁹⁵ Newsletter de l'OIM au Cameroun, n°2, Juin 2018, p.6

⁹⁶ *Ibid.*, p.7

⁹⁷ Newslatter de l'OIM au Cameroun n°1, Mars 2018, p.6

mais aussi des activités de réintégration socioéconomique des migrants irréguliers de retour au Cameroun. L'augmentation des cas de vulnérabilité dans les rangs des migrants irréguliers de retour au Cameroun est à l'origine du changement des paradigmes de prises en charge. On est quitté du stade des simples refoulements avec l'insertion économique comme priorité au stade du suivi et de l'accompagnement psychosocial des migrants retournés dans leur pays d'origines avant la mise en œuvre des projets économiques.

Pour montrer l'engagement de l'OIM a accordé un soutien psychosocial aux migrants vulnérables, l'ancien chef de mission de l'OIM Cameroun le Dr Boubacar Seybou affirme que "l'OIM a développé des partenariats, notamment avec les structures médicales, pour une prise en charge plus rapide et efficace des migrants de retour malade. Une stratégie psychoéducation collective est en cours d'élaboration⁹⁸". Le soutien psychosocial est également apporté aux migrants par les experts de l'OIM Cameroun. Selon le Dr Houdou Seyni " le soutien psychosocial vise la prise en compte de l'interaction entre les facteurs psychologiques et sociaux, entre l'esprit et la société⁹⁹" il définit l'appui psychosocial comme " tout type de soutien qui vise à protéger ou promouvoir le bien être psychosocial et ou prévenir ou traiter un trouble mental¹⁰⁰". En dehors de certaines actions spécifiques de cette nature, l'OIM agit au Cameroun comme un formateur. Les différents acteurs impliqués dans la gouvernance migratoire se forment au sein de l'OIM. C'est cette organisation qui définit des slogans de campagne et donne des directives en la matière. C'est pour cette raison qu'avant la mise en œuvre d'un projet elle organise des séances de formation à tous les acteurs impliqués dans la chaîne. L'objectif est de mettre tous les acteurs au même niveau d'information pour atteindre les objectifs fixés dès le départ. Le phénomène de la migration irrégulière qui secoue l'Europe depuis la crise migratoire de 2015 va pousser les autorités européennes à mettre en places des nouveaux projets de régulation migratoire dans les pays d'origines des migrants. C'est dans cette optique que le Cameroun va bénéficier du projet de l'initiative conjointe UE/OIM.

2-L'action du couple institutionnel UE/OIM dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen 2017-2020

Le projet phare du fonds fiduciaire financé au Cameroun est l'initiative conjointe UE/OIM. Ce projet qui avait une durée de trois ans, devrait s'exécuter entre 2017 et 2020.

⁹⁸ Newslatter de l'OIM au Cameroun, mai, 2019, p.1

⁹⁹ *Ibid.*, p.8.

¹⁰⁰ *Ibid.*

L'initiative conjointe UE/OIM est l'un des projets de l'UE qui vise à lutter contre la migration irrégulière des jeunes dans les pays d'origine comme le Cameroun. Cette initiative qui s'étend sur une durée de 3 ans concerne 5 régions au Cameroun. Il s'agit de la région du Centre, Littoral, l'Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest¹⁰¹. En fait, ce sont des régions qui livrent plus de migrants irréguliers au Cameroun. Ce projet qui bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 3.3 millions d'euros a pour objectif de :

- Soutenir le Cameroun dans l'amélioration de la réintégration des migrants de retour et dans le renforcement de ses structures et capacités en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable ;
- Permettre aux migrants de retour et aux migrants potentiels de prendre des décisions informées quant à leurs parcours migratoires. Sensibiliser les communautés sur les dangers de la migration irrégulière ;
- Renforcer la communication et les données relatives aux flux, routes et tendances migratoires ainsi que sur les besoins et vulnérabilités des migrants dans les pays ciblés. Ceci en vue de soutenir la conception des politiques et programmes basés sur des éléments factuels¹⁰².

Pour montrer l'opérationnalisation de ces objectifs au Cameroun, l'on va intéresser aux actions de la société dans le cadre des communications préventives (2-1) et à la politique du retour volontaire et de réintégration des migrants camerounais (2-2). Dans son opérationnalisation, cette initiative tient compte d'un système de gouvernance globale pour atteindre les résultats escomptés.

2-1 Les Organisations de la Société civile Camerounaises : des sous-traitants des politiques du couple institutionnel UE/OIM

Par ces termes, l'on veut montrer que l'UE conjointement avec son partenaire technique qui est l'OIM utilise les campagnes de sensibilisation pour édifier les potentiels migrants sur les dangers liés à la migration clandestine. Pour mieux toucher le public cible dans ces vastes campagnes dans le cadre de cette initiative, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les associations de la société civile sont utilisées ici comme des acteurs opérationnels clés

¹⁰¹ Archives MINREX, *Rapport du lancement de l'initiative Fonds fiduciaire de l'UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun*, Yaoundé, 2017, p.2.

¹⁰² Archives de l'OIM, *rapport sur l'évaluation de mis par cours de l'initiative conjointe UE/OIM*, Septembre 2018.

voire incontournables dans cette mission. Ce sont des campagnes à double volet dans la mesure où elles présentent les dangers liés à la migration irrégulière en expliquant aux jeunes les moyens légaux de migration. Aussi, ces campagnes sont des cadres de dialogue qui permettent aux jeunes de prendre conscience de la construction d'un paradis local voire endogène. Dans le cadre de ces campagnes, ' l'UE veut désormais non plus empêcher les migrants africains de pénétrer en Europe mais les empêcher de quitter leur pays d'origine. Ce contrôle des flux migratoires en amont est moins coûteux et moins aléatoire qu'une expulsion du territoire européen qui n'est pas toujours effective¹⁰³'.

Les structures en charge de la matérialisation de ces campagnes sont assez abondantes mais seule l'ONG Solutions aux Migrations Clandestines (SMIC) et une association de la société civile dénommée Organisation pour l'Eveil des Jeunes contre la Migration Irrégulière et la Traite des Personnes (OEMIT) qui retiennent l'attention dans le cadre de cette analyse. Dans leurs différentes actions, ces organisations vont beaucoup s'intéresser aux sportifs et aux causeries éducatives dans les établissements scolaires.

Les campagnes de sensibilisation constituent l'une des actions prioritaires de l'UE dans la lutte contre l'émigration irrégulière, car la bonne information semble être l'instrument de combat efficace dans cette lutte. Les financements de l'UE dans le cadre de la lutte contre ce phénomène ne commencent pas avec la mise en place du Fonds fiduciaire. D'après Yves Tsala,

SMIC est le partenaire d'implémentation de la politique de l'UE en matière de lutte contre l'immigration clandestine au Cameroun. Nous avons reçu nos premiers financements de l'UE dans le cadre du 11^e FED ceci dans les années 2007, 2009. Mais à cette période, les campagnes de sensibilisation étaient basées sur des affiches dans des espaces publics. Cette campagne d'affichage était visible dans des marchés tels que le marché Mekolo au lieu-dit 'Mekolo Congelcam' où on avait une affiche en format 4 x 3, le marché Dakar à Douala et bien d'autres¹⁰⁴...

En réalité, il ne s'agit pas des affiches publicitaires ou de marketing public, mais des affiches portant des messages édifiant la population des communautés ciblées sur les risques liés à l'immigration clandestine. L'analyse des messages que portaient ces affiches permet de comprendre que les bénéficiaires finaux de cette campagne d'affichage étaient la jeunesse en général et en particulier les potentiels migrants. A ce niveau, l'on remarque que les messages tournaient autour des péripéties qu'un migrant clandestin peut rencontrer durant son voyage, mais aussi sur l'esprit positif qui devrait animer les jeunes sur les possibilités de réussir au

¹⁰³ Yebega Ndjana, *la gouvernance européenne de la migration africaine : contribution ...*, p.541.

¹⁰⁴ Entretien avec Yves Tsala, 45 ans, Président de l'ONG SMIC, à Yaoundé, le 16 novembre 2018.

Cameroun. Les affiches utilisées dans le cadre de cette campagne constituent un élément illustratif d'une grande portée.

Photo 4: Photos illustrant la campagne d'affichage de lutte contre la migration irrégulière menée par SMIC en 2007.



Source : Clichés d'Alfred EKANI, Yaoundé le 22 Mars 2019

Cette campagne a connu une augmentation en termes d'activités entre 2016 et 2017 jusqu'en 2020 grâce au financement du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Dans le cadre de ce fonds, les activités de campagne tournent autour des causeries éducatives dans les lycées, les conférences débats, et les causeries avec de jeunes sportifs camerounais.

En ce qui concerne les causeries éducatives dans les établissements scolaires, Ce sont des échanges entre les membres de l'organisation de la société civile et les ONG avec les élèves. Si nous prenons les cas de l'OEMIT, cette organisation est constituée de jeunes migrants clandestins de retour au Cameroun qui, dans leurs campagnes, partagent les expériences vécues pendant leur voyage. Le choix des établissements scolaire s'explique par le fait que,

La tranche d'âge comprise entre 13 à 25 ans est une population considérée comme vulnérable à la migration irrégulière, parce que ces jeunes ont encore toute leur vitalité et pensent être aptes à emprunter plusieurs chemins parmi lesquels celui de la migration irrégulière pour réussir. Ceci nous a amenés à diriger le travail vers les établissements scolaires secondaires de la ville de Yaoundé¹⁰⁵.

Au cours de ces causeries, les débats ont tourné sur la connaissance de la migration irrégulière, la présentation des photos des migrants morts dans le désert et la Méditerranée, ensuite sont suivis les témoignages des anciens migrants¹⁰⁶, avant de donner des éléments de réponse aux différentes préoccupations des élèves. Toutes ces campagnes n'avaient pas l'intention de dire aux jeunes que cette forme de migration n'est pas bonne, mais elles sont aussi des catalyseurs d'un esprit de réussite local en milieu juvénile au Cameroun. C'est ce qui justifie des messages tels que " mon avenir c'est ici au Mboa" accompagnés d'un slogan intitulé " ensemble construisons notre paradis ici chez nous". Tel en est les de messages portés par l'OEMIT et par toutes les organisations auprès des élèves.

Compte tenu de la vulnérabilité des jeunes sportifs à ce phénomène, des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des clubs de football. Pendant cette période de sensibilisation, l'OEMIT et les autres associations ont également œuvré auprès des jeunes sportifs. Pour trouver des solutions durables au phénomène de la migration clandestine des jeunes sportifs, des rencontres sont organisées au Cameroun grâce au fonds fiduciaire. A titre d'exemple nous avons le cas d'une conférence-débat organisée par SMIC sur le thème " Migrations irrégulières des sportifs africains : enjeux et défis à partir du Cameroun¹⁰⁷ ". C'est une initiative qui avait pour objectif " de proposer des analyses empiriquement et théoriquement informées permettant de comprendre la complexité du phénomène des migrations irrégulières des sportifs en Afrique et de tirer de meilleurs enseignements en vue de réduire le phénomène¹⁰⁸". Par-là, l'on peut donc comprendre que la quête des solutions aux migrations irrégulières au Cameroun n'est pas uniquement réservée aux organisations d'implémentation des campagnes, mais également, C'est une situation qui concerne des chercheurs qui, par le biais des arguments cognitifs, peuvent contribuer à l'élimination complète du phénomène. Selon Henri Mboya Yamssi,

¹⁰⁵ Archives OEMIT, *Rapport narratif final pour des activités de sensibilisation menées par l'OEMIT*, Décembre 2018, p. 15.

¹⁰⁶ Archives OEMIT, *Rapport narratif final pour des activités de sensibilisation menées par l'OEMIT*, p.16.

¹⁰⁷ Archives de SMIC, *Rapport des activités juillet-15 octobre 2018*, Yaoundé, 2018. p.3.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.4.

Le déplacement des campagnes de sensibilisation dans les amphithéâtres par le biais des conférences est une initiative à double volet, il s'agit d'une stratégie de sensibilisation des jeunes de ces écoles mais aussi et surtout une stratégie qui vise à rechercher des arguments cognitifs pouvant faciliter la réduction du phénomène auprès des chercheurs venus de plusieurs horizons disciplinaires¹⁰⁹.

Les grands événements constituent une aubaine pour ces organisations dans le cadre de ces campagnes. C'est le cas des "Dixiades 2018" qui se sont tenues dans la région de l'Ouest Cameroun. C'est un moment de rassemblement national des jeunes sportifs venus de toutes les régions du pays. Ces occasions de regroupement des jeunes favorisent l'organisation des causeries communautaires. Dans le cadre de ces Dixiades, la causerie communautaire était menée sur la pelouse et avait pour cible les sportifs des différentes disciplines venus des 10 régions du Cameroun¹¹⁰. L'intensité des activités en matière de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun fait dire à Lipotty Robert Alain que : "Si on comptabilise nos activités dans les marchés, les radios, les télévisions, des productions de magazine en bande dessinée, de causeries éducatives et communautaires, on peut dire que notre association mène 200 activités minimum par an au Cameroun¹¹¹".

En somme, la campagne de sensibilisation menée dans le cadre de l'initiative conjointe UE/OIM a pour objectif principal d'agir à titre préventif. Il est question de conscientiser la population en général, mais aussi de potentiels migrants, en particulier. Que ce soit les causeries éducatives dans les établissements scolaires, des débats radio et des causeries communautaires, l'objectif final est de transmettre des messages de sensibilisation à plusieurs niveaux de sociabilité, étant donné que le manque d'information objective est au cœur de cette forme de mobilité internationale. Les campagnes ne sont donc pas des antidotes à la migration régulière, mais plutôt à la clandestinité migratoire qui caractérise le milieu social camerounais. L'initiative conjointe n'est pas favorable aux campagnes de prévention. Elle présente également un aspect lié à la promotion du retour dite volontaire des migrants et à leur réinsertion socioéconomique une fois rentrés au Cameroun.

¹⁰⁹ Entretien avec Henri Ludovic Mboya Yamssi, 40 ans, Secrétaire général de SMIC, à Yaoundé, le 23 février 2020.

¹¹⁰ Archives de SMIC, *Rapport descente dans la région de l'Ouest pour les causeries éducatives et communautaires*, Yaoundé, 2018, p.5.

¹¹¹ Entretien avec Alain Robert Lipotty, 36 ans, Président de ARECC, Yaoundé le 25 juillet 2022.

2-2 Le rôle du couple institutionnel UE/OIM dans la promotion du retour volontaire des migrants irréguliers et de leur réinsertion socioéconomique au Cameroun 2017-2020

L'on veut démontrer ici que l'initiative conjointe UE/OIM présente également un aspect qui vise à promouvoir le retour volontaire des migrants irréguliers au Cameroun, est à financer leur réintégration socioéconomique pour éviter que ces derniers reprennent la route de l'aventure. Cette réintégration est une stratégie qui permet également d'occuper ces jeunes et de redonner un sens économique à leur vie dans un contexte où ils ont cru avoir tout perdu. La réintégration permet aux jeunes migrants en détresse d'avoir l'espoir que s'ils se prononcent pour rentrer, ils ne vont pas être abandonnés à leur propre sort, car le projet prévoit une gamme d'accompagnement psychologique, social, et économique de ces derniers. Pour assurer une bonne réintégration des migrants de retour, l'initiative conjointe UE/OIM n'ayant pas assez d'experts dans les différents domaines, elle travaille en étroite collaboration avec les autorités publiques et administratives de l'Etat du Cameroun.

Toutefois, le retour se fait de manière volontaire par chaque migrant qui se trouve en situation de détresse dans un pays et qui veut retrouver son pays d'origine, le Cameroun. Il faut relever que les réalités que certains migrants ayant pris la route vivent ne sont pas toujours celles qui animaient leur imaginaire au moment de leur départ. Une fois face aux intempéries de toute nature qu'impose ce voyage pénible, les migrants veulent faire demi-tour pour regagner leur famille, mais ils n'ont pas de moyens. C'est ainsi que grâce à cette initiative, l'OIM en tant qu'acteur opérationnel du projet facilite le retour à tous les volontaires. Pour s'en convaincre, l'OIM par le biais de ses archives renseigne que 'Hamina, 13 ans, a quitté le Cameroun avec une amie sans le consentement de leurs familles. Une fois au Niger, elles ne savaient pas quoi faire. Une femme s'est occupée d'elles et les a accompagnées à l'OIM Niger. L'OIM Niger et l'OIM Cameroun ont retrouvé la famille de Hamina et l'ont aidée à rentrer¹¹²'. Cette démarche de la mineure Hamina peut illustrer à suffisance la méthode utilisée par OIM pour faciliter le rapatriement des migrants clandestins camerounais se trouvant en détresse dans différents pays.

L'assistance des migrants ayant été convaincus de rentrer volontairement au Cameroun commence à l'accueil à l'aéroport. L'assistance à la réception recouvre plusieurs pans : il y a des hébergements, l'octroi d'espèces pour des besoins urgents, les soins médicaux d'urgence et l'assistance pour le transport depuis l'aéroport jusqu'aux différents domiciles

¹¹² Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, septembre 2018

familiaux des migrants. Toutes ces étapes sont financées par le fonds fiduciaire. Le traitement réservé aux migrants ici se situe en droite ligne des exigences de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples. Ces modes d'assistance constituent des moyens efficaces pour encourager ces hommes qui étaient en détresse à l'extérieur, mais qui volontairement ont décidé de rentrer au Cameroun. Cela est même une preuve palpable d'une humanisation des relations internationales. Toujours dans le cadre de la typologie des assistances réservées aux migrants de retour, nous avons l'identification des vulnérabilités et des conseils pour la réintégration. Il est question dans ce cas de procéder à l'identification des cas vulnérables, des enfants non accompagnés et des victimes de la traite. Ils bénéficient également d'une assistance dans le cadre de l'élaboration des projets de réintégration¹¹³.

Il existe aussi le soutien économique. Celui-ci consiste à aider les migrants à retrouver des emplois, à créer des microentreprises et à acquérir des formations¹¹⁴. Pour favoriser leur insertion durable, l'OIM procède à la formation des migrants pour leur donner des outils cognitifs et empiriques pouvant leur permettre de gérer avec abnégation leur microentreprise. C'est dans cette optique qu'en novembre 2018, l'OIM Cameroun avait procédé à la formation de 50 migrants en attente de réintégration en "entrepreneuriat et innovation"¹¹⁵, cette formation avait été menée avec le concours des experts israéliens. Massabe Rafiatou, migrante de retour au Cameroun, raconte : "Ma réinsertion socioéconomique n'a pas été difficile quand je suis arrivée au Cameroun. L'OIM a offert une assistance à tous les migrants. Moi, particulièrement, l'OIM m'a ouvert une mercerie à Anguissa au lieu-dit Carrefour Belibi à Yaoundé et c'est ce qui me permet d'avoir mon gagne-pain au quotidien"¹¹⁶. Grâce à cette initiative, les migrants de retour participent à la vie économique de leur biotope. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam connaissent la présence des migrants dans différents secteurs économiques en fonction de leurs compétences. Cette photo issue des archives de l'OIM Cameroun peut mieux illustrer l'effectivité de la réinsertion économique des migrants de retour.

¹¹³ Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, Aout 2018 période 1.

¹¹⁴ Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM de la zone Sahel, Lac Tchad et Afrique du Nord*, Aout 2018.

¹¹⁵ Archives OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, novembre 2018.

¹¹⁶ Entretien avec Massabe Rafiatou, 30 ans, migrante réinsérée, à Yaoundé, 04 mars 2020.

Photo 5: Photo d'illustration d'un migrant de retour ayant reçu un soutien économique grâce au fonds fiduciaire



Source : archives de l'OIM, rapport mensuel de décembre 2018.

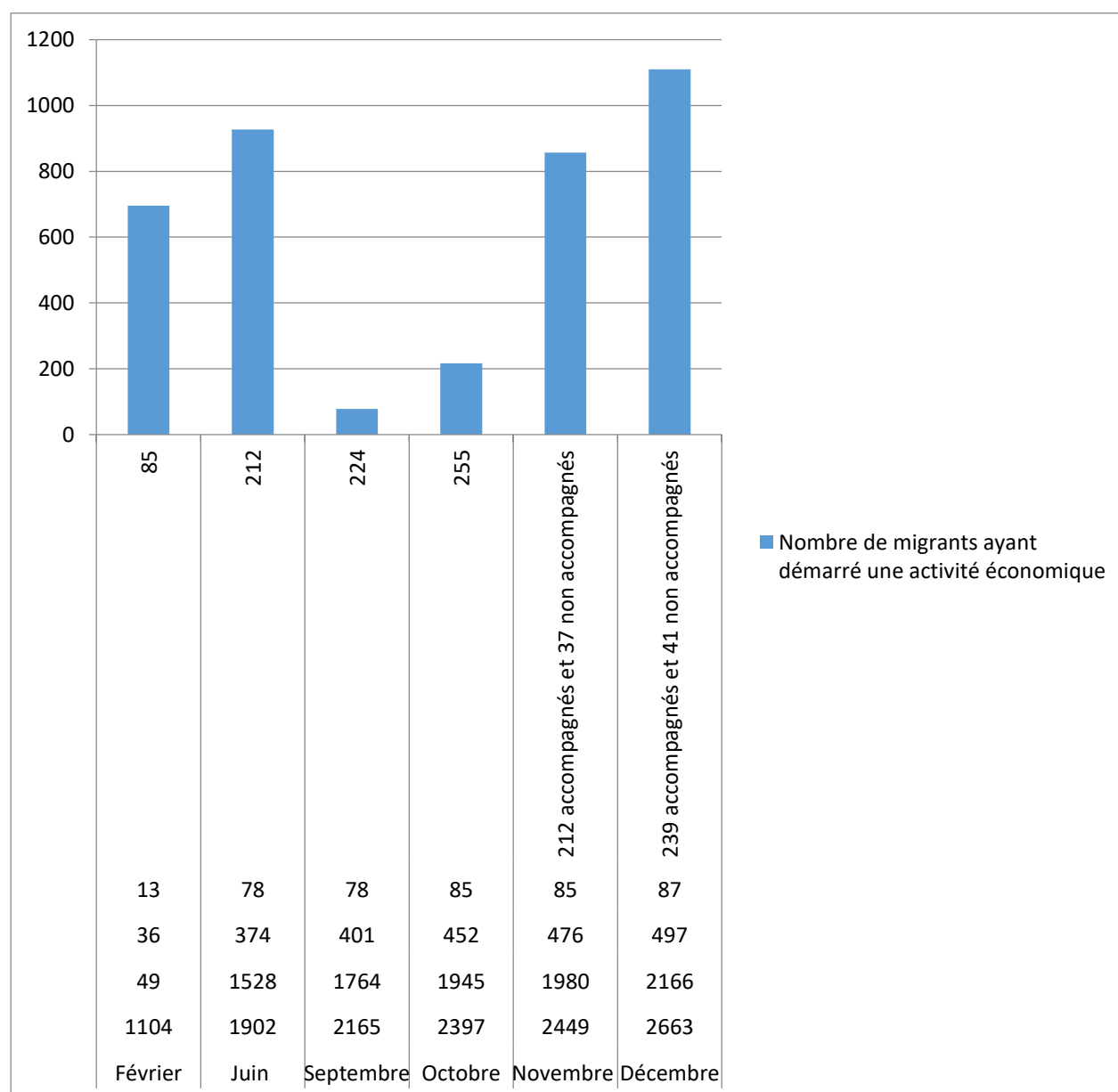
Selon l'OIM, ce migrant en image qui aujourd'hui devient propriétaire d'un comptoir spécialisé dans la vente des Jeans est un migrant ayant subi la traite en Libye, et qui a décidé de rentrer au Cameroun en 2017. Le tableau et diagramme ci-dessous conçu sur la base des données chiffrées disponibles aux archives de l'OIM peuvent mieux présenter le nombre de personnes ayant été enregistrées dans le cadre de cette initiative. Ces personnes sont regroupées par sexe et en fonction des tranches d'âge.

Tableau 9: Récapitulatif mensuel du nombre de migrants de retour au Cameroun ayant bénéficié d'une prise en charge en 2018.

Mois	Nombre de migrants de retour	Nombre de migrants masculins	Nombre de migrants féminins	Nombre de femmes enceintes	Nombre de mineurs accompagnés et non accompagnés	Nombre de migrants ayant démarré une activité économique
Février	1104	49 jeunes garçons	36 jeunes filles	13	85	132 et 564 dossiers en attentes de réinsertion économique
Juin	1902	1528	374	78	182 et 30 enfants non accompagnés	463 avec 464 dossiers en attentes
Septembre	2165	1764	401	78	189 accompagnés et 35 non accompagnés	78
Octobre	2397	1945	452	85	217 accompagnés et 38 non accompagnés	217
Novembre	2449	1980	476	85	212 accompagnés et 37 non accompagnés	857
Décembre	2663	2166	497	87	239 accompagnés et 41 non accompagnés	1110

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani sur la base des archives de l'OIM Cameroun de 2018

Diagramme 4 : Répartition mensuel du nombre de migrants de retour au Cameroun ayant bénéficié d'une prise en charge en 2018.



Source : Diagramme réalisé par Alfred Ekani sur la base des données du tableau 10.

L'indisponibilité des données chiffrées dans le cadre de ce projet fait en sorte qu'on n'a pas pu avoir les données sur les trois années d'existence du projet. Il ressort de ce tableau et diagramme que, malgré la prédominance des jeunes hommes dans le processus d'émigration irrégulière, les jeunes filles ne sont pas en reste. La féminisation de la migration irrégulière des jeunes est la preuve que, dans le contexte social actuel, les hommes n'ont plus le monopole. En ce qui concerne la prise en main de leur vie dans ce contexte de précarité, les

femmes ne sont pas en reste. Si la migration clandestine connaît un aspect féminin, la conséquence est donc l'augmentation du taux de natalité sur la route migratoire. Il ne s'agit pas là d'enfants voulus, conçus par consentement des conjoints, mais d'enfants qui sont le fruit d'actes du viol et d'exploitation sexuelle dont les migrantes sont victimes sur leur route et dans leurs casernes de désespoir. L'on constate également que la réintégration socio économique des migrants irréguliers ne s'effectue pas en fonction des retours. Les migrants qui bénéficient d'un soutien économique sont très minimes par rapport au retour. Le dispositif de prise en charge des migrants irréguliers de retour au Cameroun est en déphasage avec le nombre de migrants qui rentrent par mois.

L'on peut dire que pour lutter contre le phénomène de la migration irrégulière avec pugnacité, la promotion du développement structurel est le premier défi de l'Union Européenne. Ce développement structurel passe par le financement de la construction des édifices et des projets porteurs de développement social. L'objectif étant de réduire les inégalités de développement qui existent entre les pays de l'Europe Schengen et le Cameroun. La question du développement est au cœur de l'agenda de la coopération multilatérale entre l'Union Européenne et le Cameroun qui connaît juste un accent particulier avec le phénomène de la migration clandestine. La mise sur pied du fonds fiduciaire est une réponse conjoncturelle à cette nouvelle pathologie qui mine les relations Cameroun/UE. Pour éviter de façon drastique le détournement de l'enveloppe budgétaire liée au financement des projets de développement en termes d'action, ce fonds spécialisé a été mis sur pied. Après avoir présenté et analysé le rôle des différents acteurs de la gouvernance des migrations au Cameroun, place à la présentation du rôle de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans les dynamiques de développement du Cameroun.

CONCLUSION PARTIELLE

En guise de conclusion, la seconde partie de cette thèse avait pour objectif de présenter dans un discours analytique le dispositif normatif et cognitif de la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe Schengen. Puis, les différents acteurs de la chaîne de gouvernance des migrations camerounaises ont été présentés. Il ressort de cette partie que le processus de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen se fonde sur un arsenal de textes juridiques tant au niveau universel, régional, sous régional et national. Le processus d'émigration étant synonyme d'un déplacement transnational, les lois de régulations des migrations internationales prises dans les Etats de transit et d'accueil s'appliquent dès lors aux immigrés camerounais. Les grandes décisions de la gouvernance des migrations internationales au Cameroun sont prises dans les sommets internationaux et nationaux. La mondialisation étant un catalyseur d'augmentation du niveau des flux à l'échelle planétaire, la migration est devenue une industrie. Chaque acteur s'y engage en fonction de ses rationalités. C'est pour cette raison que cette étude a montré de façon minutieuse les différents acteurs clés de la gouvernance migratoire au Cameroun en ressortant la spécificité et le niveau d'intervention de tout un chacun. Au-delà des limites dues au manque de moyens financiers, il est nécessaire de réorienter le système de gouvernance des migrations camerounaises.

**TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'UNE REORIENTATION DU SYSTEME
DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-
SCHENGEN : UN ENJEU CRUCIAL POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DE
LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE DANS LE PROCESSUS DE
DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN**

La capitalisation du potentiel de la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen est un enjeu crucial pour le développement du Cameroun. Le dynamisme et l'attachement de cette diaspora à l'Etat d'origine justifie les actions de ses citoyens dans le processus de développement des sociétés d'origine. Catalogué comme étant une légion d'opposants, la diaspora camerounaise d'Europe occupe un statut marginal dans les priorités publiques des dirigeants du Cameroun. Les enjeux de développement du pays et les actions privées de cette communauté vont inciter l'Etat à élaborer des politiques en faveur de ces citoyens. En matière de développement du Cameroun, la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen intervient au niveau politique, économique, social, etc. mais, ces initiatives restent à l'état embryonnaire. Le système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen ne produit pas d'effet conséquent en matière d'implication de la diaspora dans les initiatives de développement. Dans le cadre de cette dernière partie, est-il question de ressortir les actions de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans le processus de développement du Cameroun (chapitre 5), et en fin, de faire une étude bilantielle de la gouvernance des migrations camerounaise vers l'Europe-Schengen (Chapitre 6).

CHAPITRE V : L'ACTION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE-SCHENGEN DANS LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN

Les migrations internationales des pays du Sud vers le Nord sont toujours analysées sous le prisme de facteur de développement. Ce discours européen a été approprié par les hommes politiques et chercheurs africains, sans toutes fois expliquer le type de développement dont cette migration internationale apporte dans les sociétés de départ. Les migrations camerounaises vers l'Europe Schengen émargent dans ce registre qui conduit à une facilité analytique et explicative. Dans le cadre de ce chapitre, il est question d'identifier les actions diasporiques au Cameroun, afin de tirer une conclusion pour montrer le type de développement dont ces derniers apportent dans leur pays de départ. C'est ainsi que la première partie de cette étude s'intéresse d'abord à l'approche définitionnelle du couple conceptuel migration au développement (I), ensuite aux activités socio-économiques de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen au Cameroun (II) et en fin l'action de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans le développement politico-culturel (II).

I-DE L'APPROCHE DÉFINITIONNELLE DU COUPLE CONCEPTUEL MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE RETOUR DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE DE L'EUROPE SCHENGEN

Dans le cadre de cette partie, il est question d'élucider le couple conceptuel migration au développement et d'identifier les types de retour migratoire susceptibles d'être au service du développement (A) et après montrer comment la figure diasporique met son image au service du développement du Cameroun (B).

A- Définition du couple conceptuel migration au développement et typologie des retours migratoires

Le système de gouvernance migratoire mis en place au Cameroun a un seul et unique objectif officiel. Celui de faire de la migration camerounaise vers l'Europe Schengen un facteur de développement voire de codeveloppement. Pour y parvenir, il est impératif de procéder à un déblayage conceptuel afin de vérifier en amont l'applicabilité du couple conceptuel migration au Cameroun sur le champ camerounais (1). Si ce couple conceptuel a

un sens sur le champ de gouvernance migratoire au Cameroun, il est impérieux d'identifier les différents types de retour migratoire qui sont synonyme de développement (2).

1-Approche définitionnelle du couple conceptuel migration au développement

La transformation des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen en un facteur de développement est un enjeu primordial de la mise en place d'un système de gouvernance de ces migrations. Les migrations Sud-Nord ont toujours été perçues dans ce sens, mais en oubliant parfois, les pertes initiées dès le départ par les pays d'origine. Si ces migrations peuvent stimuler le développement de l'Etat d'origine, elles portent en elles les germes du sous-développement pour ces Etats en construction. L'accumulation de la main d'œuvre experte dans une seule région crée des écarts de développement entre les différentes régions du globe. Pour montrer à quel point la migration camerounaise vers l'Europe-Schengen relève d'un facteur de développement, il devient impératif de donner une définition claire et précise du concept de développement.

Sans toutefois ajouter une nouvelle définition à la "mosaïque de définitions"¹ consacrées à ce concept "prêt-à-porter ou prêt-à-utiliser"². Le caractère pluridisciplinaire de ce concept oblige le chercheur à le circonscrire dans son champ de recherche. Cela dit ce concept est né dans les pays du Nord pour exprimer les écarts qui existent entre ces pays et ceux du Sud. C'est pour cette raison qu'au sens politique du terme, on parle de pays développé ou alors de pays sous-développé. Dans le cadre du lancement des politiques industrielles aux Etats Unis, le président Américain Harry Truman évoquait pour première fois le concept de sous-développement de certaines régions en 1949. Cette qualification montre à suffisance que le monde est divisé en deux groupes. S'il existe des régions sous-développées, il y'a forcément des régions développées. D'après Bertrand Conte, le développement renvoie à "la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global"³. A partir de cette définition, l'on admet que le développement est non seulement un phénomène physique mais aussi psychologique ou morale. Réduire le développement à une simple évolution positive des structures sociétales ne favorise pas l'inclusion de tous les

¹ J. R. Legouté, "Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque", *Cahier de recherche Vol. 1*, 2001, p.6.

² S. Tremblay, *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, Québec, Bibliothèque Nationale du Québec, 1999, p.12.

³ B. Conte, "Le développement : concept et différentes approches" in <http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/intro1.htm>, consulté le 28 Août 2022.

aspects de ce concept dans l'analyse. Son caractère multidimensionnel et pluridisciplinaire est à l'origine de ses mutations terminologiques. C'est pour cette raison que chaque discipline l'utilise en fonction de son registre scientifique discursif. Par conséquent, il peut prendre des formes suivantes en fonction des contextes ; développement humain, développement économique, développement migratoire développement local, etc. Tous ces concepts ne renvoient pas à la même réalité malgré leur similitude au plan syntaxique.

Classés dans le registre des pays sous-développés, les universitaires africains en général et camerounais en particulier s'intéressent à ce concept pour lui donner un sens purement africain. N'étant pas quantitatif, Célestin Tagou estime que "le développement n'existe pas, puisqu'il est soit un processus, soit un état à atteindre ou encore un ensemble de manques et de carences à combler⁴". Le concept de développement semble être vide de sens dans la mesure où, seul les Etats puissants ont le monopole d'attribution de ce statut à un autre Etat. Ils ont forgé ce concept pour pérenniser leur domination sur les Etats faibles. Ces tiers-mondistes estiment que, "le développement de la périphérie ne lui a jamais permis de rattraper le centre parce que, à chaque étape de l'évolution du centre, une nouvelle étape d'une division internationale du travail, qui restait inégale, attribuait à la périphérie des fonctions subalternes⁵".

La migration au développement au Cameroun s'inscrit dans cette logique. Si on s'en tient aux différents critères de développement donnés par les Etats capitalistes et les institutions internationales, il est impossible de parler systématiquement de migration au développement au Cameroun. Par contre, si la migration est un facteur de développement, cela peut se lire dans les sociétés d'accueil. Le développement au sens de la transformation structurelle, ou alors le passage du statut de pays sous développé à pays développé n'est pas effectif au Cameroun. Pourtant, tous les acteurs internationaux qui agissent dans le champ de la gouvernance migratoire parlent de l'effectivité des migrations au développement au Cameroun même lorsque ces derniers accordent une aide de réintégration à un migrant irrégulier de retour au Cameroun. Il est clair que parler des migrations au développement en contexte camerounais s'assimile à un abus de langage.

⁴ C. Tagou, "Les théories et politiques Globales de développement" ,in J., E., Pondi, *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, afrédit, 2011, p.25-26.

⁵ C. P., Messanga Nyamnding, "La faillite du développement en Afrique 1960-2010" in J., E., Pondi, *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, afrédit, 2011, p.89.

Si en termes de développement, le Cameroun est au statu quo, cela démontre à suffisance que l'influence des transferts de fonds des migrants Cameroun reste et demeure jusque là insignifiant et mérite d'être repenser. Le développement dont les migrants camerounais apportent reste fortement au niveau des communautés. Les initiatives effectuées au niveau macro, voire national sont embryonnaires et ne sont pas à la hauteur de l'enfumage médiatique qui est faite tout autour. A partir de la définition du développement local, l'on peut accorder du crédit aux initiatives de la diaspora comme étant des catalyseurs du développement local ou communautaire au Cameroun. Le développement local est défini comme étant "une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales⁶". Ce type de développement n'est pas loin du développement communautaire qui renvoie à une approche "centrée sur une vision globale et sociale du développement et fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'État⁷".

Ces deux dernières variables du concept de développement peuvent nous permettre de montrer l'action de la diaspora camerounaise de l'Europe-Schengen dans le processus de développement du Cameroun. C'est à ce niveau du concept qu'on peut parler du couple conceptuel migration et développement au Cameroun. Ce constat est également fait par Cyrille Mbiaga, lorsqu'il affirme que "les migrants camerounais s'engagent dans les actions de développement en faisant participer les organisations sociales dont ils sont membres à des projets de développement local, en particulier dans les régions de forte émigration du Cameroun⁸". Ceci pour dire que la forte manifestation des actions de la diaspora au sein d'une communauté au Cameroun dépend du dynamisme des ressortissants de cette communauté à l'étranger. Cette forme d'action diasporique en faveur du développement, n'est pas forcément l'œuvre des acteurs étatiques et des acteurs internationaux, tels que les organisations internationales et les ONG. Ce sont des initiatives volontaristes des ressortissants des contrées pourvoyeuses des migrants qui portent en eux les problèmes de développement de leur communauté d'origine. La visibilité de l'action de la diaspora dans le processus de développement local et communautaire se lit aussi au sein des familles des

⁶ S. Tremblay, *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, p., 26

⁷ Ibid. p.27.

⁸ Mbiaga, *Diaspora et système diasporique. Moteur de développement du Cameroun...* p.108

migrants. Le concept de migration au développement ne peut pas s'apercevoir au sens macro ou alors niveau national tel que présenté par certains acteurs. Les migrants ont bien circonscrit à partir de leur initiative au développement les secteurs d'intervention de leur fonds et autres actions de développement. C'est pour dire que la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen a rendu prioritaire les initiatives locales que nationales. Parler de la migration au développement dans le cadre de ce chapitre renvoie beaucoup plus au développement local et communautaire que national. Pour faire de la migration un facteur de développement, il existe plusieurs types de retour qui permettent à la diaspora d'être au cœur du changement social au sein de leur communauté.

2-Le retour de la diaspora comme première forme de la migratoire au développement

Pour que la migration camerounaise de l'Europe-Schengen influence le processus de développement du Cameroun, il faudrait qu'à la base, elle soit une émigration de retour. Si une communauté ou alors un camerounais de la diaspora décide de couper les liens avec son pays d'origine, il devient impossible qu'il soit un acteur du développement pour le Cameroun. Cela est visible avec les descendants des esclaves déportés en Europe et en Amérique pendant la traite négrière et même des descendants africains voire camerounais qui sont nés en Europe, grandi en Europe et qui occupent déjà des fonctions administratives. Cette catégorie d'immigrants ne porte pas en elles les problèmes de leur Etat d'origine.

Par conséquent, ils se revendiquent d'être des citoyens de leur Etat d'accueil que le pays d'origine de leurs parents même lorsque ces derniers connaissent bien l'histoire de ces origines. Il devient très difficile, voire impossible que ces derniers agissent au bénéfice du pays d'origine de leurs parents ou de l'un de leurs parents. La patrie d'accueil est celle qui alimente son cœur et son esprit. Toute forme de retour dans le pays qu'il considère comme étant celui de ses parents est quasiment impossible. Ce type de diaspora n'est pas au service du développement. Ce dernier a la nationalité de son pays de naissance sans toutefois faire une demande de naturalisation. Seul le lien de sang avec sa communauté de départ peut faire en sorte que certaines personnes se revendiquent comme étant leur frère. Généralement, c'est à partir de la nationalité du parent ou des parents qu'on veut forcer ce dernier à se reconnaître africain en général et camerounais en particulier. Or, le retour dans le pays d'origine est le socle qui porte les initiatives de la diaspora. L'on ne peut en aucun cas parler de migration au développement, si les communautés diasporiques n'ont pas de liens avec leur pays d'origine. C'est à partir de la manifestation d'une volonté de retour dans son pays d'origine que la

migration peut être au service du développement. Dans le jargon de la migration internationale, la notion de retour renvoie généralement à ‘l’acte ou le processus de repartir vers son point de départ. Pour les migrants, il s’agit généralement de repartir depuis un pays d’accueil (qu’il soit de transit ou de destination) vers leur pays d’origine, c’est-à-dire, leur point de départ initial⁹’.

De façon plus pratique, ‘le retour est davantage pensé et vécu comme une étape, un moment dans la trajectoire migratoire, et non comme une fin en soi¹⁰’. C’est un acte volontariste vu qu’il relève d’un choix de vie de tout migrant. Le retour qui est un facteur de développement n’est pas nécessairement synonyme du retour définitif. Il est beaucoup plus teinté aux allures ethniques ou familiales. Généralement, la fibre patriotique n’est pas toujours la source de motivation des retours migratoires. C’est ce qui explique la forte mobilisation de la diaspora dans les initiatives communautaires et voire locales. A cet effet, les familles et des villages des migrants deviennent des premières zones de destination des actions des migrants.

En ce qui concerne les migrations Camerounaises vers L’Europe, il existe plusieurs types de retour qui propulsent les dynamiques de développement local au Cameroun. Les acteurs de la gouvernance des migrations camerounaises vers l’Europe-Schengen intègrent le retour des migrants irréguliers dans la nomenclature des types de retour qui sont au service du développement. Cette catégorie de retour est appelée : le retour volontaire. La particularité de cette forme de retour s’explique par le fait qu’il ne s’agit pas des refoulements officiels où le migrant est une nouvelle charge pour sa famille. Des refoulements officiels qui bénéficient d’une compensation financière dans le cadre de la réintégration des migrants irréguliers dans leur communauté de départ. Le financement des projets économiques des migrants irréguliers retournés au Cameroun, pouvait être en toute en totalité un facteur de développement si et seulement si leur réintégration dans les zones de départ était durable. Dans l’analyse des migrations internationales, on parle de réintégration durable ‘lorsque le migrant de retour atteint un niveau d’autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de sa communauté et de bien-être psychosocial, qui lui permet de faire face aux facteurs de migration. Une fois

⁹ Union Africaine, *Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique*, Abdis Abeba, 2021, p.12

¹⁰ V. Petit, ‘Il n’est de richesse que d’hommes en mouvement’, in V., Petit, *Migrations internationales de retour et pays d’origine*, Centre Population et développement, Paris, 2007, p.13.

que la réintégration est durable, la décision de migrer à nouveau devient un choix et non une nécessité pour le migrant¹¹”.

Le financement de la réintégration économique des migrants n’est pas forcément pour redonner une vie économique au migrant. Ces *Start-up* répondent également aux besoins locaux des communautés. Si le migrant atteint l’autosuffisance économique, il devient automatiquement un acteur du changement social. Dans ce cas, on ne saurait dire à proprement parler que son aventure migratoire a été totalement un échec. Ce retour est également un facteur de développement à partir du moment où il permet au Cameroun et aux différentes familles de recevoir à nouveau une main d’œuvre moyenne qui était en divagation dans les pays de transit et d’accueil. Les secteurs d’activité tels que l’élevage, l’agriculture etc. souffrent d’une pénurie de main d’œuvre moyenne par ce que le phénomène de l’exode rural ayant pour finalité la migration internationale vide les villages camerounais de leur jeunesse. Le retour de ces personnes perdues dont la famille n’avait plus espoir de retrouver est parfois perçu comme une libération, un soulagement du stress et de l’envie de voir son fils.

Dans le cas des migrations régulières camerounaises vers l’Europe Schengen, nous avons également les retours assistés. Dans le cadre des politiques de promotion de retour des immigrés vers leurs différents pays d’origine, les migrants camerounais bénéficient des financements des acteurs internationaux pour la mise en œuvre d’un projet de réintégration économique au Cameroun. Ils ne sont pas des migrants en situation irrégulière en Europe. Dans la plupart des cas, ce sont des étudiants ou alors des professionnels dans certains domaines qu’ils ont la volonté de venir implémenter leurs activités au Cameroun pour que sa communauté de départ bénéficie de son savoir-faire acquis hors du Cameroun. Les organismes internationaux tels que Caritas International Belgique (CCEY-CA), l’Office Français des Immigrés et d’Intégration (OFII), *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ)¹², etc. œuvrent au Cameroun pour le financement du retour économique de la diaspora Camerounaise.

Ce type de retour est également un instrument de développement de l’Etat d’origine. Le retour physique, à distance ou virtuel est une forme de retour volontariste. Ce retour effectué par la diaspora camerounaise, est au centre des grandes initiatives des camerounais

¹¹S. Hall, *Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour au Cameroun*, Yaoundé, OIM-Cameroun, 2018, p.4.

¹² OFII, “Cartographie des acteurs et des dispositifs d’aide au retour et à la réinsertion au Cameroun, Mali, Maroc et Sénégal”, Paris, 2020, p.48.

de l'étranger au Cameroun. Il se caractérise par des retours définitifs qui ont été préparés en amont à travers des initiatives entrepreneuriales, des retours temporaires pour la réalisation d'un projet. Mais aussi des retours symboliques ou retour à distance qui se manifeste par les envois de fonds. Le retour forcé ou alors les expulsions ne sont pas au service du développement de l'Etat d'origine. En réalité, l'expulsion met fin à une présence immigrée déclarée irrégulière, c'est-à-dire, non conforme aux règles de droit régissant l'entrée et le séjour des étrangers¹³. Après avoir présenté quelques types de retour susceptible d'être des facteurs de développement local du Cameroun, place à présent à l'identification des initiatives de développement engagés par la diaspora camerounaise d'Europe au Cameroun.

B- Diaspora camerounaise d'Europe-Schengen : entre porte flambeau des projets étatiques de promotion de retour et acteur des politiques de rétention ou de conscientisation des jeunes au Cameroun

Les projets étatiques visant le retour de la diaspora au Cameroun reçoivent une onction particulière de certaines grandes figures de la diaspora camerounaise d'Europe et d'ailleurs. Cette rubrique s'intéresse aux initiatives d'Etats portés par la diaspora (1) et figure héroïque de mobilisation des jeunes (2).

1-Les figures diasporiques et la question de la vulgarisation internationale des projets étatiques de promotion du retour de la diaspora au Cameroun

Les divergences d'opinion qui animent les relations entre autorités politiques et diaspora, sont à l'origine des écarts voire du climat de méfiance qui existe entre les deux parties. Très critique envers le régime de Yaoundé, la plupart des membres de la diaspora ont du mal à faire confiance aux élites politiques et administratives de leur pays d'origine. Ce comportement encourage la rétention des camerounais de la diaspora dans leur pays d'accueil. Conscient du fait que l'Etat est en crise de légitimité pour convaincre ces derniers, des opportunités qu'offre le Cameroun pour favoriser leur retour dans des meilleures conditions, le Cameroun a mis sur pied des programmes et projets de promotion de leur retour. Ces initiatives ne sont pas construites et mises en œuvre dans l'autarcie étatique. Elles connaissent une forte implication de la diaspora. L'appui de la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen dans les dynamiques de développement du Cameroun, n'est pas essentiellement matérielle.

L'un des aspects que bon nombre d'analystes semblent négliger résident au niveau du rôle joué par certaines figures diasporiques pour convaincre les camerounais de l'étranger à

¹³ O. M. Kebeyeng, "Les migrations scientifiques des Camerounais vers la Belgique (1970-2017)", Mémoire de Master en histoire soutenu à l'Université de Yaoundé1, 2021, p.77.

revenir au pays. L'Etat ayant compris qu'il ne suffit pas de mettre sur pied des projets en faveur de la diaspora, la grande équation réside au niveau de la légitimité de ses projets auprès de cette diaspora qui a déjà une autre mentalité et des idées préconçues sur le fonctionnement de l'Etat du Cameroun. Pour lever cette barrière et ses blocages psychologiques, l'Etat va fonder sa légitimité derrière les grandes figures diasporiques pour porter ces projets auprès de leurs frères de l'étranger.

La légitimité dont on fait référence ici, renvoie à la confiance que la diaspora peut faire à un projet étatique. Pour avoir une idée plus précise du concept de légitimité on se réfère à la définition que fournit par Séverine Bellina, Dominique Darbon qui estiment que la légitimité est 'la qualité particulière reconnue à une entité sociale ou politique par ceux qui en sont sujets ou en font partie et qui lui confère ainsi son autorité¹⁴'. L'on est tenté de dire que dans ce compromis entre l'Etat et les figures diasporiques, il est question d'amener la diaspora radicale à croire aux projets qui sont mis en place en leur faveur. Dans ce jeu trouble, certaines figures diasporiques malgré leur point de vue politique acceptent coopérer avec l'Etat pour donner du poids aux initiatives étatiques à l'échelle nationale et internationale. À ce sujet Ondoua Gousse Aristide affirme que :

Le Pari-Jedi utilise l'image des grandes figures de la diaspora Camerounaise pour avoir des facilités de communication auprès de ceux qui sont encore retissant de revenir au Cameroun ou alors de faire confiance aux projets qui ont été mise sur pied en faveur de leur retour. Bon nombre de projet du MINJEC ont déjà bénéficié du soutien des membres de la diaspora. Nous pouvons citer Madame Françoise Puene qui est ambassadrice du projet Youth connect, le Professeur Essoh Elamé qui est l'accompagnateur scientifique du projet *Diaspora and local Youth Joint venture* (Dialyj), madame Calixe Beyala qui est l'icône de Dialyj, Véra Songwe icône du projet Dialyj¹⁵.

Les figures diasporiques deviennent des acteurs qui aident accompagnent l'Etat dans sa politique de promotion de retour de ses citoyens de l'extérieur. Les positions stratégiques occupées par ces figures diasporiques leur donnent le pouvoir de convaincre facilement les camerounais de l'étranger dans un style purement diasporique. Si ces derniers acceptent être des ambassadeurs de projets du publique cible qui est essentiellement constitué des citoyens du dehors, c'est par ce qu'ils ont accepté de porter en eux les questions de développement du Cameroun. Leur implication dans la promotion du retour des citoyens de l'étranger ne saurait être négligée dans la classification des actions de la diaspora en faveur du développement du

¹⁴ S. Bellina, D. Darbon et All, *L'Etat en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*, Paris, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2010, p.

¹⁵ Entretien avec A. Ondoua Gousse, 41 ans, Chef de département de l'information et la facilitation au Pari-Jedi, Yaoundé le 18 Août 2022.

Cameroun. L'appui de la diaspora camerounaise d'Europe ne se limite pas à la promotion des politiques de retour de l'Etat du Cameroun à l'International. Il est question également d'une diaspora capable de sensibiliser les jeunes du dedans.

1- Figure héroïque de la diaspora camerounaise comme acteur de conscientisation des jeunes au Cameroun

L'appui de la diaspora dans le processus de développement du Cameroun est multiforme. Il ne saurait être strictement réductible aux seules initiatives matérielles. Les conditions de vie des jeunes au Cameroun font en sorte que ceux qui sont restés au pays perdent toujours espoir de réussite locale. Ils deviennent des potentiels clients des groupes terroristes avides d'une main d'œuvre criminelle et se livrent dans d'autres activités mal propres. La méfiance vis-à-vis de l'Etat et des autorités qui incarnent son pouvoir devient grandissante. Dans sa quête des stratégies de réarmement moral des jeunes, le Cameroun utilise les figures héroïques de la diaspora camerounaise pour conscientiser la jeunesse locale. L'on attend par figure héroïque tout jeune camerounais de la diaspora ayant une reconnaissance internationale dans son domaine de compétence. La conscientisation quant à elle renvoie à un :

Processus d'apprentissage et d'influence entre des groupes de personnes de la classe populaire, immergées dans des situations d'exploitation, de domination et d'aliénation, et des intervenantes et intervenants intérieurs ou extérieurs à la classe populaire, interpellés par ces situations et visant à les changer dans une interaction dialectique avec un processus plus global de transformation politique de la société¹⁶.

Cette définition du concept de conscientisation explique clairement le but de rechercher par les camerounais de la diaspora dans leurs activités de promotion de la rétention des jeunes au Cameroun. Ces activités sont menées par des jeunes qui ont réussi dans leur domaine et qui ont une admiration de ceux qui sont restés aux pays. Le pouvoir que ces derniers exercent sur les jeunes locaux ou du dedans fait en sorte qu'ils aient confiance en eux et qu'il existe des possibilités de réussite à l'intérieur du Cameroun. En réalité, c'est un jeu d'intérêt, les jeunes de la diaspora ayant une reconnaissance internationale cherchent à s'infiltrer dans des couloirs administratifs du Cameroun pour avoir une place considérable, au moment où l'Etat cherche à mettre la jeunesse locale en confiance pour ne pas sombrer dans le désespoir et des discours illusionnistes. Les jeunes de la diaspora mettent donc leur vécu et

¹⁶ R. Debord, "Qu'est-ce que la conscientisation" in http://www.anim.ch/pxo305/pxo_content/medias/debord_r_qu_est_ce_que_la_conscientisation.pdf, consulté le 14 septembre 2022.

expérience au service de ce qui sont au pays pour vanter les mérites du Cameroun et les avantages qu'il 'a pour un citoyen de vivre chez soi.

Au regard des politiques de rétention que les Etats puissants mettent en place, il est évident que si tous les jeunes sortent du Cameroun, l'émergence du pays est réduite à un simple slogan politique. Le phénomène de la migration irrégulière qui secoue sans vergogne le Cameroun, fait partir des préoccupations de la diaspora Camerounaise d'Europe. Ils deviennent par conséquent de nouveaux acteurs de la lutte contre la migration irrégulière au Cameroun. La particularité de leur action en matière de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun réside sur l'autonomie financière. Ceux-ci collectent les fonds en Europe, et rentrent au Cameroun pour implémenter leurs projets. Ils ont besoin d'un simple accompagnement étatique pour agir. Dès cet instant, Aristide Ondo Gousse fait comprendre que :

Les associations de la diaspora qui sollicitent l'accompagnement du Pari-Jedi en matière de sensibilisation contre la migration irrégulière ne posent pas de demande financière. Mais un accompagnement administratif. C'est le cas par exemple de l'association Nanterre. Composé des jeunes Camerounais de Nantes en France, nous avons accompagné cette association dans des établissements d'enseignement secondaire et universitaire pour prévenir les jeunes sur les dangers liés à la migration irrégulière. Leur passage dans les établissements consistait à déconstruire l'idée selon laquelle toute possibilité de réussite locale est impossible par conséquent, il faut s'y rendre en Europe à tout prix¹⁷.

Les initiatives de conscientisation menées par la diaspora au Cameroun, entrent dans la stratégie étatique de rétention des jeunes dans leurs différentes communautés. En tant que personnalité crédible jouissant d'un coefficient de considération pour véhiculer ce genre de message, la diaspora participe à sa manière au partage d'expérience de voyage avec les jeunes. Parmi les figures diasporiques qui œuvrent au Cameroun dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, on peut citer le président du Centre Africain des Médias d'Allemagne (*Afrika medien Zentrum*) qui était le porteur du projet *Look I'm back*. C'est un vaste projet de trois ans qui a été implémenté au Cameroun en collaboration avec une association locale dénommée Association des Rapatriés et de lutte contre l'Emigration Clandestine au Cameroun (ARECC). Pour avoir une idée claire concernant ce projet, le président de ARECC affirme que :

¹⁷ Entretien avec A. Ondoua Gousse, 41 ans, Chef de département de l'information et la facilitation au Pari-Jedi, Yaoundé le 18 août 2022.

Le projet *Look I'm back* a reçu le financement du gouvernement fédéral Allemand. Il était porté par le président du Centre africain des médias d'Allemagne Monsieur Hervé Tchuemele. Ce projet commence au Cameroun en 2017 et devrait prendre fin en 2020. Mais malheureusement il a été interrompu par la crise sanitaire causée par la Covid 19 au cours de sa dernière année. Dans le cadre de ce vaste projet, il était question de mener des causeries éducatives dans les établissements, des causeries communautaires, des projections des films sur des réalités du désert et des expositions photo des jeunes en détresse sur la route de la migration irrégulière, la production des bandes dessinées appelé « Mollah »¹⁸, etc.

Les figures héroïques de la diaspora camerounaise ne vont pas se limiter dans la sensibilisation des jeunes. Leur action dans la politique de rétention des jeunes au Cameroun est aussi perceptible dans la vulgarisation des hautes études scientifiques visant à donner les outils aux jeunes afin de s'orienter vers des filières qui offrent des nouveaux emplois. C'est le cas du physicien camerounais Arsène Tema Biwolé qui a effectué des campagnes dans les universités et lycées du Cameroun. Il est ingénieur Nucléaire, Physicien, et Enseignant de physique à L'École Polytechnique Fédérale de Lausanne en Suisse. Ce jeune Camerounais est revenu au Cameroun pour mettre son expérience au profit des universités, grandes écoles, etc. du Cameroun. L'objectif global de sa campagne dans les régions camerounaises vise à ''promouvoir la culture de la résilience auprès des jeunes et encourager l'apprentissage de la physique au Cameroun pour booster l'émergence du pays à l'horizon 2035¹⁹'' . Pour atteindre cet objectif, ce camerounais de la diaspora a arboré sa toge d'enseignant d'université à travers l'organisation des conférences dans les grandes écoles et universités. À ce sujet, le rapport de son activité effectué par le Pari-Jedi renseigne que les descentes du jeune physicien dans les lycées et universités étaient meublées par l'organisation,

Des conférences et les cours de physique aux élèves des Lycées et Collèges, ainsi aux étudiants des Universités et Grandes Ecoles, il était question de dispenser les cours pour vulgariser les techniques, savoir-faire apprises au cours de son parcours académique et professionnel à destination des élèves et étudiants. Ceci à travers une série de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la formation des sciences physiques en général et de la physique nucléaire en particulier²⁰.

Les initiatives diasporiques de cette nature sont assez nombreuses au Cameroun. Ceci est la preuve que, en dehors des envois de fonds la diaspora Camerounaise d'Europe-Schengen se mobilise sur plusieurs fronts pour participer de façon significative au développement du Cameroun.

¹⁸ Entretien avec Alain Lippotti, 33 ans, Président de ARCC, Yaoundé le 26 juillet 2022.

¹⁹ Pari-Jedi, *Rapport de la participation du jeune camerounais de la diaspora, Arsene Stephane Tema Biwolé, a l'effort de construction nationale*, Yaoundé, 2021, p.2.

²⁰ Pari-Jedi, *Rapport de la participation du jeune Camerounais de la diaspora, Arsene Stephane Tema Biwolé, a l'effort de construction nationale*, Yaoundé, 2021, p.3

II- LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE-SCHENGEN AU CAMEROUN

L'action de la diaspora en matière de développement des communautés d'origine, est plus visible dans le volet socioéconomique. Des secteurs les reçoivent de façon régulière l'aide des camerounais de l'étranger. L'exportation des problèmes des communautés de départ dans les sociétés d'accueil conditionne la diaspora à agir pour la résolution de ces problèmes. Malgré que leurs actions sont toujours ambiguës et crée des divisions au sein de ces mêmes sociétés. Seules les familles ayant un fils ou une fille à l'étranger peuvent voir leur condition de vie changer au moment où les autres croupissent dans la misère. Ayant un pouvoir financier considérable, la diaspora camerounaise œuvre pour servir le marché camerounais des produits européens et pour créer des entreprises. La finalité de ses actions est de permettre à la société camerounaise de bénéficier des privilèges de leur séjour en Europe. Fort de ce constat, cette rubrique s'intéresse aux activités sociales de la diaspora (A) avant de montrer leur effort dans le développement économique du Cameroun (B).

A- L'action sociale de la diaspora dans le processus de développement des communautés d'origine

Le niveau de vie sociale des camerounais étant très bas, les membres de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen sont plus présents sur le terrain social camerounais dans l'optique de relever le niveau de vie des communautés locales. L'appui dans le domaine social constitue l'une des initiatives phares de la diaspora camerounaise les plus visibles. Pour mieux montrer l'appui de la diaspora camerounaise au développement social au Cameroun on peut se référer à leurs initiatives dans le domaine de l'éducation (1), mais aussi dans le secteur sanitaire (2).

1-La diaspora camerounaise d'Europe-Schengen et son appui au développement de l'éducation au Cameroun

Le secteur éducatif est l'un des domaines qui connaît un appui considérable de la diaspora au Cameroun. Le soutien de la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen dans le milieu éducatif est très varié. Ce sont des initiatives à caractère ethnique et nationale. La particularité de l'intervention de la diaspora dans le secteur éducatif réside sur le fait que, même lorsque ces actions sont orientées vers des communautés de départ, elles ont une portée nationale. L'amélioration des conditions d'enseignement dans une contrée au sein du territoire camerounais participe à l'augmentation du niveau du système éducatif à l'échelle nationale.

Les écoles qui reçoivent l'aide de la diaspora, ne forment pas une catégorie de citoyen. Le Cameroun en tant que membre des Nations Unies, a souverainement accepté l'implémentation des objectifs de développement durable (ODD) sur son territoire.

Dans cette politique universelle, un objectif parmi les 17 s'intéresse à la question de l'éducation. Ce qui montre à suffisance la place qu'elle occupe dans le développement des Etats et de la planète. L'ODD 4 prévoit que les mineurs et les jeunes enfants doivent avoir accès à une éducation de qualité. Par conséquent, il faut 'veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie²¹'. Cet objectif universel s'inscrit en droite ligne avec la vision de la politique camerounaise de relance de l'éducation. Pour élargir l'offre en matière d'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités, le gouvernement a pris l'engagement d':

Accroître l'accès à l'éducation de tous les enfants d'âge scolaire et de les maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la scolarisation des filles et des garçons vivant dans les zones d'éducation prioritaires (les provinces de l'Extrême- Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les poches de sous-scolarisation des grandes agglomérations et des zones frontalières), ainsi que les enfants issus des groupes pauvres ou vulnérables, de même que des groupes marginaux tels que les pygmées, Bororos, etc²².

Pour faire de cette vision une réalité concrète, l'Etat a besoin de l'aide des partenaires internationaux, mais beaucoup plus d'une aide venant de ses citoyens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Puisque la diaspora porte en elle les problèmes de sa communauté de départ, les ressortissants de ces zones orientent leurs contributions au développement des localités d'origine vers l'amélioration du système éducatif. Pour rendre leur action efficace, les camerounais de l'Europe Schengen se regroupent en plusieurs organisations dont les noms indiquent parfois la finalité de la mise en place d'une telle organisation dans les sociétés d'accueil. C'est le cas par exemple de l'Association pour le développement du Cameroun septentrional (ADCS) qui est née en France depuis 1996. Cette association est constituée des ressortissants de la partie septentrionale du pays qui œuvrent dans la promotion et l'amélioration du niveau éducatif dans le grand Nord.

Cette partie du pays étant la cible gouvernementale pour la réduction des disparités en matière d'éducation avec le reste du pays, l'appui de la diaspora dans ce domaine est une

²¹ UNICEF France, *Les Objectifs de développement durable (ODD)*, Paris, 2005, p.4.

²² République du Cameroun, *Document de stratégie sectorielle de l'éducation*, Yaoundé, 2001, p.95.

aubaine pour la politique gouvernementale. L'appui des associations des communautés diasporiques du grand Nord de l'Europe se résume "au recrutement des enseignants vacataires et à leur rémunération, à l'équipement en table-bancs et en matériels informatiques, à la construction de salles de classes. Il s'agit de petits financements pourtant vitaux pour l'amélioration du niveau de scolarisation des zones bénéficiaires où le taux de réussite aux examens officiels est parfois nul²³". Le problème du système éducatif africain en général et camerounais en particulier réside essentiellement sur le problème des infrastructures, du matériel didactique et du corps enseignant. Conscient de ce fait, les ressortissants de cette localité vont orienter leur aide pour la résolution concrète des besoins pressant de l'éducation dans cette localité.

Le souci de voir les populations de leur localité d'origine avec un même niveau d'enseignement élevé au même titre que les autres régions, conditionne l'action de la diaspora. L'appui de ces associations ne se limite pas au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Les ressortissants du septentrion organisent des grandes rencontres scientifiques en collaboration avec les universités locales de cette partie du pays. Ces messes scientifiques ont pour but de penser le développement du Cameroun en général mais surtout du septentrion en particulier. Pour s'en convaincre, les camerounais de la partie septentrionale dans l'espace européen regroupé autour de l'association ADCS ont organisé un colloque scientifique en 2012 à l'Université de Maroua en collaboration avec le Club Sahel. Cette rencontre scientifique avait pour thème "Enjeux et perspectives techniques, économiques et sociales pour les régions septentrionales du Cameroun à l'horizon 2035²⁴". L'organisation d'un tel événement scientifique est un haut lieu de partage, d'échange entre les fils du septentrion exerçant en Europe comme enseignant chercheur et ceux qui sont au Cameroun.

L'action de la diaspora dans le système éducatif au Cameroun ne se limite pas à ces échanges temporaires ou alors à ces actions d'aide au développement des infrastructures éducatives. Si le transfert des compétences, de la technique et même du savoir-faire est une réalité non fonctionnelle dans certains domaines dans les relations Cameroun-Europe, il est visible et voire même pragmatique dans le champ migratoire. L'enseignement est l'un des secteurs d'activité qui bénéficient de façon permanente des compétences des camerounais de l'Europe-Schengen. Dans la plupart des cas, c'est une action indépendante du migrant qui

²³F. Watang Zieba, "Migrations internationales et développement rural au nord Cameroun" in <https://revues.imist.ma/index.php/RAMI/article/download>, consulté le 8 septembre 2022.

²⁴ Université de Maroua/ADCS, "Communiqué relatif à l'organisation du colloque international du 12 au 14 Décembre 2012" in www.woylacameroun2035.org, consulté le 8 septembre 2022.

décide librement de laisser les opportunités d'emploi se trouvant dans son pays d'accueil pour faire carrière au Cameroun. L'on peut constater cela avec des métiers dont l'Europe a plus besoin de la main d'œuvre experte, c'est le cas de la médecine par exemple.

Dans ce secteur vital de la société, plusieurs universitaires camerounais ont fait leur étude ou alors des spécialisations en Europe et sont revenus au Cameroun pour servir et doter des universités et facultés de médecine camerounaise des universitaires de pointe et même de classe exceptionnelle, mondialement reconnus dans leur champ de spécialisation. Si l'on prend le cas de la faculté de la Suisse, on constate que c'est depuis 1980 grâce à une coopération universitaire entre les deux pays que la Suisse forme certains universitaires camerounais de renom dans le domaine de la médecine. Les médecins camerounais sont partis en Suisse pour des formations post-graduées et d'autres pour un cycle complet de six ans. Après ce cycle de formation, ces derniers sont revenus au Cameroun pour former plusieurs promotions de médecins et étudiants dans les universités camerounaises. Pour s'en convaincre, le neurochirurgien Vincent de Paul Djientcheu, professeur à l'Université de Yaoundé 1 qui rentre du Cameroun en 1999 après son départ en 1993, affirme qu'«On m'a fait des propositions de travail à Genève que j'ai déclinées parce que je me sentais plus utile au Cameroun : le déséquilibre entre l'offre et la demande y est très grand. Les patients pour la neurochirurgie sont nombreux, mais les neurochirurgiens manquent. Quand je suis rentré, nous étions 4 neurochirurgiens pour tout le pays²⁵».

En outre, nous avons dans le même parcours le professeur Jean Bahébeck chirurgien orthopédiste qui quitte le Cameroun en 1996 et revient en 1999. Dans l'une de ses interviews de 2010, ce dernier estimait qu'au moment où il décide de rentrer au Cameroun, son pays ne disposait pas assez de spécialistes. Selon lui, «Actuellement nous ne sommes que trois Camerounais (dont deux formés à Genève) à nous partager la totalité de l'enseignement de la physiologie²⁶». La faculté de Médecine de l'Université de Yaoundé bénéficie également des enseignements et encadrement du Professeur Marcel Azadji qui est aussi un produit des universités Suisses. Il faut noter que, dans les années 1999, au moment où ces derniers arrivent au Cameroun, le pays avait besoin de leur service en tant qu'universitaire dans les facultés, mais aussi en tant que médecins spécialiste dans les hôpitaux. Les filières de la médecine ne sont pas les seules à bénéficier de l'expertise des Camerounais ayant étudiés en

²⁵ Université de Genève, «30 années de coopération médicale entre Genève et Yaoundé-Cameroun», Genève, Institut de médecine sociale et préventive, 2010, p.10.

²⁶ *Ibid.* p.12.

Europe. On peut se permettre de dire que l'Université camerounaise s'est construite autour de l'expertise de ces camerounais de la diaspora d'Europe.

Les universitaires camerounais de l'Europe Schengen n'ayant pas effectués un retour définitif au pays natal, ont gardé des liens constants avec des universités locales. Conscient du fait qu'il est impératif d'inscrire les universités camerounaises, enseignants chercheurs et étudiants dans le bouclier planétaire universitaire, ils deviennent des acteurs clés de la nouvelle coopération universitaire entre le pays d'accueil et le Cameroun. A partir de leurs actions, la coopération universitaire ne naît pas forcément entre les Etats, ils œuvrent pour lier les Etats dans ce domaine. Les acteurs de production de la coopération universitaire ne sont pas uniquement les gestionnaires des institutions universitaires. Des universitaires en service dans les universités Européennes.

Pour être plus pragmatique, on peut se référer aux différents accords de coopération porté par le Professeur Essoh Elamé en service à l'Université de Padoue en Italie. Ce citoyen de la diaspora scientifique camerounaise d'Europe-Schengen, contribue au quotidien dans le changement du paysage universitaire camerounais à travers l'ouverture des nouvelles offres de formation. Ses initiatives ont mis des grandes écoles camerounaises et l'Université italienne en coopération. Ce qui a permis l'ouverture de plusieurs offres de formation universitaire dans ces écoles au Cameroun. Le tableau ci-dessous présente clairement les différentes formations de l'Université de Padoue dispensées au Cameroun.

Tableau 10: récapitulatif de quelques formations italiennes dispensées au Cameroun à partir de l'initiative d'un universitaire camerounais de l'Italie

Coopération	Formation	Durée de formation
IRIC/ Université de Padoue	Master en coopération décentralisée	2 ans
	Master en action Humanitaire	2 ans
	Master en management environnemental	2 ans
Ecole Nationale	Master en gestion intégrée des ressources en eau	2 ans
	Master en Gestion durable des déchets	2 ans
	Master en énergie renouvelable	2 ans
	Master en Géotechnique et structures	2 ans
	Master en Génie civil et génie de	2 ans

Supérieure des Travaux Publics /Université de Padoue	l'environnement	
	Master en Eau, déchets et assainissement	2 ans
	Master en écoconstruction	2 ans
	Master en Topographie et Cadastre	2 ans

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données collectées à l'IRIC et à l'Ecole Nationale Supérieure des travaux publics.

Ce sont des formations à double diplôme. C'est-à-dire, des diplômes délivrés par l'Italie mais aussi par des écoles camerounaises. A partir de ces offres de formation, un camerounais ou alors un citoyen de la sous-région n'a plus besoin de se déplacer vers l'Italie pour bénéficier de ces offres de formation. Elles sont essentiellement constituées des filières voire, des domaines techniques que les universités camerounaises n'avaient pas malgré les besoins en terme de main d'œuvre experte dans le domaine. Les camerounais de la diaspora en service dans les universités camerounaises utilisent également leurs chaînes de relations socio-professionnelles nouées à l'extérieur pour les mettre au service et bénéfice du développement de la recherche au Cameroun. À ce sujet, Hilaire De Prince Pokam relève les cas du Dr Hatheu qui crée le laboratoire dénommé les Jeunes chercheurs associés pour le développement (JCAD) à l'Université de Dschang. L'idée étant de créer un centre de documentation privé bénéficiant d'un don important de livres de son directeur partant en retraite en France²⁷. En matière de valorisation de l'enseignement supérieur, les camerounais de la diaspora font briller les universités camerounaises par la création des centres de recherche mais aussi des laboratoires. C'est le cas par exemple du laboratoire " *Virology Project*" du Dr Paul Djukeng qui est un ancien boursier de la fondation *Alexander Von Humboldt* d'Allemagne²⁸. Ce dynamisme dans la recherche n'est que la somme des expériences acquises dans son pays d'accueil ou alors son pays de formation.

²⁷ H. de Prince Pokam, " Enseignement supérieur et coopération internationale au Cameroun" in H. de Prince Pokam et L. Ngwé, *L'enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993. Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, p.267.

²⁸ *Ibid.*, p.266.

2-La prise en charge sanitaire des populations des communautés d'origines par la Diaspora : la mise en évidence du *care* dans les pratiques migratoires

L'attitude des communautés diasporiques envers les populations des localités d'origine est très fraternelle. Ayant séjourné dans un autre contexte culturel, la diaspora camerounaise reste attachée aux multiples problèmes de santé qui minent sa localité d'origine. Leurs actions en matière de promotion de la santé des parents ou des communautés ne reflète pas généralement leur position politique. Pour des raisons politiques, certains membres de la diaspora sont très critiques envers le régime en place et peuvent parfois prendre des décisions de ne plus revenir au Cameroun de manière présentielle, mais restent très actifs à travers la promotion des initiatives de développement de leurs différentes communautés de départ. La promotion des soins de santé dans les communautés d'origine des membres de la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen, est similaire aux pratiques du *Care*. Si ce concept est plus utilisé dans le cadre des politiques d'aide humanitaire et dans des hôpitaux, il devient de plus en plus visible dans le champ migratoire.

L'action de la diaspora africaine en générale et camerounaise en particulier en matière de soin de santé entre dans la logique du *Care*. C'est pour cette raison qu'en matière de promotion de la santé au Cameroun cette étude emploie le concept du *Care* dans les pratiques de retour migratoire de la diaspora camerounaise. Le concept du *care* renvoie à la manière de " prendre soin d'autrui, d'avoir le souci de l'autre avec une sollicitude, une bienveillance ou encore une inquiétude empreinte d'anxiété²⁹". Si tel est le sens basique du *Care*, les communautés diasporiques qui aident les populations locales en matière de soin de santé, manifestent suffisamment leur souci de prendre soin de l'autre, des communautés en détresse.

La vulnérabilité d'autrui en matière de soin de santé ne laisse en aucun cas indifférent les communautés diasporiques d'Europe Schengen. Si l'éthique du *care* considère la vulnérabilité comme l'une des caractéristiques essentielles de la condition humaine³⁰, l'action de la diaspora en matière de soin de santé se lit comme étant la réparation d'une injustice à laquelle les populations de leur communauté d'origine font face vis-à-vis du l'Etat central. Dans le cadre migratoire, le *Care* se matérialise la volonté de la diaspora à basculer

²⁹ A. Gaudry-Muller, " Le care dans les soins et dans la pratique d'apprentissage infirmier informel" in *Recherche en soins infirmiers*, N° 122, 2015, p. 45.

³⁰ E. Delassus, " L'éthique du Care : Vulnérabilité, autonomie et justice " in, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00701247v1> , consulté le 13 septembre 2022.

l'Etat vers des pratiques humaines et justes. Les quatre phases de la dynamique relationnelle qui animent l'éthique du Care sont : se soucier de, prendre en charge, prendre soin, recevoir les soins³¹. L'action des communautés diasporiques camerounaises d'Europe-Schengen en matière de promotion de la santé dans les localités d'origine obéit à ces quatre phases. Ces membres de la diaspora ne sont pas seulement des acteurs de financement des besoins de santé, ils sont parfois des infirmiers et médecins spécialistes qui reviennent de façon temporaire au Cameroun pour apporter des solutions aux problèmes de santé et entretenir des relations de soignant et patient avec les populations de leur société de départ.

Par ailleurs, même si les efforts du Cameroun en matière de promotion de la santé pour tous, la prise en charge sanitaire de ce pays reste faible. Cette faiblesse se justifie parfois par le manque du personnel, le matériel technique adéquat ou alors les moyens financiers. Il est important de relever que, 'bien que la santé des Camerounais se soit améliorée depuis les années soixante, les objectifs de l'OMS, 'la santé pour tous en 2000'', n'ont pas été atteints³²'. Malgré que les objectifs du millénaire pour le développement soient parvenues à échéance en 2015, leur contenu et pertinence demeurent encore d'actualité au Cameroun. Le niveau de vie de certaines couches sociales ne permet pas à tout un chacun de pouvoir s'offrir des soins de santé digne de ce nom. Cela constitue l'un des éléments qui participent à l'augmentation du taux de mortalité au Cameroun. Les campagnes de santé de la diaspora qui interviennent de façon occasionnelle constituent pour ces populations une manne venue du ciel.

À partir de l'ensemble d'initiatives en matière de promotion de la santé, la diaspora camerounaise se forge une place capitale dans le système de santé au camerounais. Il faut noter que lorsqu'on parle de système de santé dans le cadre de cette analyse, l'on fait allusion à toutes les personnes et toutes les actions dont l'objectif principal est l'amélioration de la santé³³. Autrement dit, c'est un ensemble d'acteurs qui interviennent pour l'amélioration de la qualité des soins santé des populations ou alors des communautés. Parmi ces acteurs qui animent le système de santé au Cameroun se trouve la diaspora.

L'intervention de la diaspora dans la promotion de la santé des populations est visible dans les communautés de départ. Cette action est multiforme. Elle s'illustre à travers

³¹ Marjolaine Laroche, 'L'éthique du Care : les enjeux de la relation de soin asymétrique' Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts, à l'Université de Sherbrooke, 2018, p.17.

³² J. P. Beyeme Ondoua, 'Le système de santé camerounais' in ADSP n° 39 juin 2002, p.61.

³³ *Ibid.* p.62.

l'octroie des dons en termes de médicament, du matériel de santé, de la construction des infrastructures sanitaires, le renforcement des capacités du personnel de santé, de l'organisation des campagnes de santé communautaires, etc. Pour avoir une idée plus claire et pragmatique, l'on peut se référer à une étude de terrain menée par Félix Watang Zieba sur l'apport des camerounais du septentrion vivant en Europe dans le développement de la santé des populations de la partie septentrionale du pays. Le tableau ci-dessous peut mieux illustrer nos propos à ce sujet.

Tableau 11: Quelques réalisations des Associations de Migrants camerounais de l'Europe dans le domaine de la santé au Cameroun septentrional entre 1994-2010

Réalisation (ouvrage ou activité)	Promoteur	Lieu	Année	Montant	Partenaire	Apport des populations locales
Equipement	Ident.Africa	Zaklang (Mayo Kani)	2010	13000000	CODEBO	Main d'œuvre
Equipement	ADCS	Tcholliré, Ngaoundéré, Bogo	2009		Club du sahel (Frais de Douane)	
Financement campagne de sensibilisation	ADCS	Petté (Diamaré)	2007			
Equipement	ADCS	Garoua (Bénoué)	2004			
Don Médicaments	ADCS	Mémé (Mayo Sava)	1997			

Source : Tableau réalisé par F. Watang Zieba, " Migrations internationales et développement rural au nord Cameroun" in <https://revues.imist.ma/index.php/RAMI/article/download> , consulté le 8 septembre 2022.

Ce tableau se réfère à l'action de deux associations des camerounais vivants en Europe. Il s'agit de l'Association pour le développement du Cameroun septentrional (ADCS) et l'Organisation Non Gouvernementale *Ident-africa*. Ces deux organisations ont été créées en Europe par les ressortissants Camerounais du septentrion. Leurs actions sociales dans le domaine sanitaire est basée sur les dons des équipements de santé, de médicament, des

campagnes de sensibilisation, etc. A partir de ce tableau, l'on peut lire clairement l'action collective de la diaspora camerounaise d'Europe en matière de la promotion de la santé des populations des zones d'origine. Ceci part au-delà des aides sanitaires familiales pour s'inscrire dans le cadre communautaire. Ces deux associations à caractère ethnique ou tribale, ne sont pas les seules à s'intéresser aux problèmes de santé des populations de leurs zones d'origine. Plusieurs départements camerounais ont vu leurs fils et filles faire émerger des associations à l'international dont le but est de favoriser leur développement. C'est le cas par exemple de l'association de droit français dénommée Lekié diaspora en mouvement (LDM)³⁴.

En dehors des dons en termes d'équipement, ces associations orientent leurs actions en fonction du contexte sanitaire nationale et internationale. La crise sanitaire causée par le Covid 19 a conditionné l'action sanitaire de plusieurs camerounais de la diaspora. Les communautés camerounaises d'Europe Schengen se sont senties obligées d'éduquer les populations de leur contrées d'origine sur les mesures préventives de lutte contre la Covid 19. C'est le cas de l'association Lekie Diaspora en mouvement qui, en 2020 plus précisément le 17 Avril a remis un important don des kits sanitaires aux populations de l'arrondissement d'Evodoula dans la région du Centre, département de la Lekié. Si la crise de Covid 19 a conduit à la révision de l'ordre des priorités en matière d'intervention sanitaire des communautés diasporiques Camerounaises en faveur des zones d'origine, elle n'a pas conduit à la suppression des initiatives classiques dans ce domaine.

Les médecins camerounais ayant acquis une expertise dans les pays d'accueil, se montrent toujours très humanistes face aux multiples problèmes de santé que rencontrent les populations locales. Il n'est plus rare de voir des annonces de campagne de santé menées par les camerounais de la diaspora. Les données sur ce type d'activités étant très rares et parfois inaccessibles au public, l'on a exploité une campagne plus ressentie pour rendre notre discours scientifique pragmatique. C'est pour cette raison que l'on peut se référer à la campagne médico-chirurgicale menée dans la région de l'Ouest Cameroun par le Dr Salvador Nkondjo président de l'association *MEDCAMSWISS* (Association des médecins Camerounais de Suisse). Dans le cadre de cette campagne, l'association des médecins Camerounais de Suisse était accompagnée de ses partenaires Suisse. L'objectif de la campagne était de :

- Faire un transfert de compétences techniques, à travers le renforcement des capacités des médecins et infirmiers locaux ;

³⁴ Statut de l'association Lekie diaspora en mouvement, Paris, 17 novembre 2018, p.1.

- Consulter les patients et de mettre à leur disposition des médicaments de première nécessité ;
- Effectuer des interventions médicales et des opérations chirurgicales ;
- Renforcer les capacités matérielles des plateaux techniques et certains centres hospitaliers³⁵.

Pour atteindre ces différents objectifs en terre camerounaise, l'association a mobilisé un bon nombre de personnel de santé venus de France, de Suisse et certains médecins et infirmiers locaux. L'équipe de campagne était constituée des spécialités très variés. Le tableau ci-dessus peut mieux édifier sur les profils, les pays de résidence de différents médecins ayant participé à cette opération.

Tableau 12: illustration des profils des personnels de santé ayant effectués une campagne de santé à l'Ouest Cameroun

Nombre	Spécialité	Qualité	Nationalité et pays d'accueils
02	Ophtalmologues	Médecin	Camerounais vivant au Cameroun
08	Chirurgiens	Médecin	Suisse
02	Cardiologues	Médecin	Camerounais vivant en France
02	Dermatologues	Médecin	Camerounais vivant en Suisse
02	Pédiatres	Médecin	Camerounais vivant en Suisse
03	Pneumologues	Médecin	Camerounais vivant en Suisse
01	Néphrologue	Médecin	Camerounais vivant en Suisse
01	Anesthésiste	Médecin	Suisse
07	Généralistes	Médecin	Camerounais vivant en Suisse
06		Infirmiers	Camerounais et Suisse
04	Instrumentalistes		Suisse

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données des archives du Pari-Jedi sur la mission de l'Association MEDCAMSWISS au Cameroun, Yaoundé, 29 août 2022.

³⁵ Archives Pari-Jedi, Rapport de la mission de santé de l'Association MEDCAMSWISS au Cameroun, Yaoundé, le 29 Août 2022, p.3

Les profils variés du personnel de santé de la diaspora montrent suffisamment à la qualité des soins dont la population reçoit dans le cadre de ces campagnes de santé menée par la diaspora. Le retour de ces médecins pour être au service de la population camerounaise n'est pas une initiative du gouvernement bien vrai qu'ils reçoivent des accompagnements administratifs de l'Etat. Ces communautés diasporiques lèvent des fonds à partir de leur pays d'accueil et viennent opérationnaliser leur projet dans leur communauté de départ. Leurs différentes spécialités correspondent aux différents domaines d'interventions pendant la campagne. Étant dans un monde qui se veut humanitaire, où les peines, les angoisses et les joies se partagent, la diaspora camerounaise d'Europe Schengen réussit le pari visant à impliquer leur collègue de métier de nationalité étrangère (Suisse) dans les opérations de promotion des soins de santé aux populations de leur localité d'origine. La synergie d'action qui naît ainsi entre le personnel de santé local, de la diaspora et des étrangers, est une initiative privée qui matérialise le dynamisme de la diaspora en matière de développement du Cameroun.

B- L'apport de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans le processus de développement économique du Cameroun

La diaspora camerounaise d'Europe Schengen fait partie des acteurs incontestables du développement économique du Cameroun. Bien vrai que leurs actions n'influencent pas grandement l'économie nationale, son déploiement économique a un très fort impact positif sur l'économie locale. Pour mieux comprendre l'apport de la diaspora dans le processus de développement économique au Cameroun, il faut se référer à l'activité des transferts des fonds vers les communautés d'accueil au Cameroun (1), au commerce international (2) et à la création des entreprises au Cameroun (3).

1-Les transferts de fonds comme catalyseur du bien-être des familles de départ et de l'économie nationale

L'analyse des migrations Sud-Nord comme facteur de développement se focalise toujours sur la question des transferts de fonds des communautés diasporiques vers leur zone d'origine. Le transfert de fonds constitue la première action visible, voire l'une des actions les plus récurrentes en matière de migration au développement. Pour instrumentaliser les discours scientifiques et politiques en Afrique, les Etats du Nord considèrent les immigrants du Sud comme étant des acteurs de la fuite des capitaux vers leur pays d'origine. Pour contourner les immigrés, les pays Européens ont mis sur pieds des lois pour restreindre et recadrer le volume

d'envoi des fonds dans son pays d'origine. Les envois des fonds sont tributaires du statut de l'immigré dans son Etat d'accueil. La mise sur pied d'une telle politique dans les Etats d'accueil, a occasionné l'émergence des couloirs informels de transfert des fonds dans les pays d'origine. Ceci à travers des méthodes de transfert internationaux des fonds d'un pays à un autre qui contournent les logiques établies par les Etats. Or, les experts des questions migratoires, les Etats européens et du Sud, ne peuvent aucunement se prétendre d'avoir le control ou alors les chiffres exacts du volume des fonds que les immigrants envoient dans leur pays.

En réalité, la naturalisation des immigrants au sein des Etats Schengen, les oblige à utiliser la part de gain financier pour le développement économique des sociétés d'accueil. C'est pour dire que, ces derniers doivent désormais se soucier du développement économique de leur nouveau pays ou alors de leur société d'accueil et non l'inverse. Chose qui est impossible au regard de l'attachement patriotique de la diaspora aux problèmes financiers de sa localité d'origine. Le secteur informel des transferts de fonds vers le Cameroun ne peut en aucun cas avoir des données chiffrées pourtant, c'est un secteur qui vit aisément. Pour contourner les lois financières en la matière, et éviter d'être condamné pour invasion fiscale, les immigrants utilisent plusieurs méthodes pour transférer de façon informelle les fonds vers leur pays. Pour être pragmatique à ce sujet on peut se référer à un témoignage d'un ingénieur camerounais en service en France. Ce dernier renseigne que :

La forte demande que je reçois du Cameroun en matière d'envoi des fonds, ne me permet pas d'utiliser les agences telles que *Wester Union*. Aussi, il est impossible pour moi de financer mes projets au Cameroun en effectuant des gros transferts. Par conséquent, j'utilise deux méthodes informelles à savoir : les transferts d'argent dans les conteneurs de commerce et des deals avec des commerçants internationaux qui viennent faire des achats ici en Europe. Dans le cadre des conteneurs, lorsque j'ai des colis (Valise, habit, sac, etc.) a envoyé à ma famille, je mets de l'argent dans une pièce où seul le bénéficiaire connaît et entre en possession de ça. L'argent étant en euro, ce dernier fait des opérations de changes au Cameroun. L'autre méthode concerne des grands investissements au Cameroun. Pour réaliser un projet d'une importante somme au Cameroun, je fais un deal avec un commerçant international. Il extrait une grosse somme d'argent de son capital et le met à la disposition de ma famille à partir du Cameroun, une fois en France pour faire ses achats, je lui fais un virement bancaire à partir de son compte logé dans les Banques européenne ici en France³⁶.

³⁶ Entretien avec Félicien Mvogo, 37 ans, Ingénieur Camerounais en France, entretien effectué en ligne le 24 Août 2022.

Les pays en développement ou alors les pays de départ comme le Cameroun, considèrent les sorties internationales de leurs ressortissants comme une opportunité économique qui influence positivement le niveau économique des populations mais aussi de l'Etat à l'échelle nationale. Les transferts de fonds peuvent être considérés comme une sorte de compensation à jeu égal dans le cadre de la coopération migratoire entre les Etats du Nord et ceux du Sud. Cette compensation s'observe au niveau du profit que chaque acteur tire des mobilités internationales. Au moment où les Etats Schengen compensent leur pénurie de main d'œuvre avec les migrants du Sud, les transferts effectués par ces immigrants sont considérés comme d'importantes sources de financement stables pour les pays en développement³⁷. Ceci peut permettre de comprendre le comportement et la démarche de l'Etat du Cameroun dans la dynamique de gouvernance migratoire sur son sol. L'on fait face à un Etat qui, courtise sa diaspora afin de l'inciter à effectuer de nombreuses opérations économiques au Cameroun à partir de leur pays d'accueil. Le Cameroun n'est pas seul dans cette logique.

Les envois de fonds des membres de la diaspora vers les pays d'origine africaine sont considérables. Selon les statistiques de la balance des paiements de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), ‘pour 2008, les envois de fonds vers les pays africains au sud du Sahara se sont établis à 18,69 milliards de dollars EU, 21,32 milliards de dollars EU, 20,74 milliards de dollars EU et 21,5 milliards de dollars EU en 2007, 2008, 2009 et 2010, respectivement³⁸’. La particularité des envois des fonds dans le pays d'origine repose sur le fait que ces fonds viennent sous forme de don. Ils ne s'inscrivent pas dans une logique d'aide au développement. Ce sont des financements philanthropiques directs tant au niveau micro que macro-économique. C'est pour cette raison qu'on parle d'altruisme migratoire. Le premier cercle social qui reçoit de l'argent de la diaspora reste la famille. Le modèle altruiste repose sur quelques hypothèses qui définissent les différentes fonctions des sommes reçues dans les communautés de départ. Ces fonctions se répartissent ainsi qu'il suit :

Premièrement, le montant des transferts est censé augmenter en même temps que le revenu de l'émigré. Deuxièmement, ce montant devrait diminuer à mesure que le revenu de la famille augmente. Et troisièmement, le montant devrait diminuer au fil du temps, à mesure que les liens familiaux se distendent. Il devrait en être de même

³⁷ J. Bomda, ‘Transfert financier des migrants et impact sur la croissance économique des pays d'Afrique Sub-saharienne’, in D. Simo, *Problématique migratoire en contexte de globalisation*, Yaoundé, Centre Daw, 2014, p.248.

³⁸ Banque Africaine de développement, ‘Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation : Leçons à tirer par les Etats fragiles et les Etats sortant de conflits en Afrique’, Abidjan, 2020, p. 7.

lorsque l'émigré s'installe définitivement dans le pays hôte et que les membres de sa famille viennent le rejoindre.³⁹

Bien que l'envoi des fonds dans des familles de départ trouve une explication dans ces thèses altruistes, les transferts des fonds des migrants camerounais sont également destinés pour le financement des projets privés, voire personnels des membres de la diaspora au Cameroun. Pour comprendre l'action de la diaspora africaine en général et camerounaise en particulier ne se limite pas au simple altruisme, l'on constate qu'il existe plusieurs raisons personnelles d'envoi des fonds. "Premièrement, un migrant peut envoyer de l'argent à ses proches en pensant à l'héritage, pour autant que les legs soient subordonnés au comportement des héritiers. Deuxièmement, le fait de posséder des biens dans son pays d'origine peut inciter le migrant à envoyer de l'argent aux parents qui y sont restés pour s'assurer que ces derniers s'occupent comme il faut de ces biens⁴⁰".

Les transferts de fonds de la diaspora ont une influence considérable sur l'économie locale, mais aussi et surtout sur l'économie nationale. Ces transferts connaissent une augmentation considérable au regard du nombre élevé des communautés diasporiques camerounaises. L'on peut se référer au tableau et diagramme ci-dessous pour mieux montrer l'accroissement des transferts de fonds de la diaspora camerounaise de façon générale.

Tableau 13: Présentation des montants transférés au Cameroun par la diaspora entre 2000 et 2015

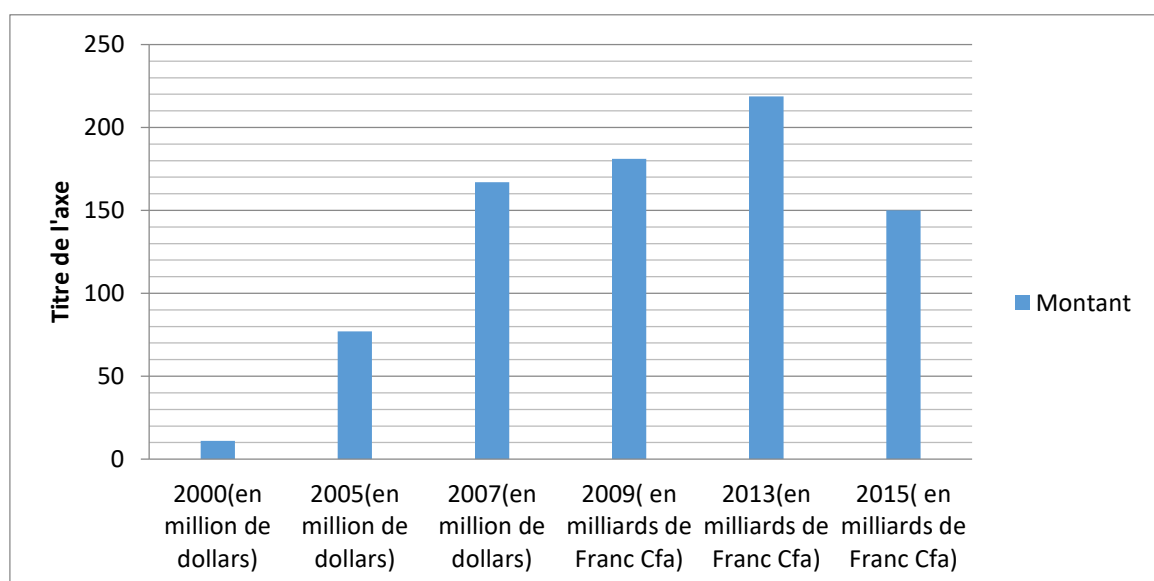
Années	Montant
2000	11 million de dollars
2005	77 millions de dollars
2007	167 millions de dollars
2009	181 milliards de Franc Cfa
2013	218,7 milliards de Franc Cfa
2015	150 milliards de Franc Cfa

Source : Tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données tirées dans le journal Investir au Cameroun n°56-57 de Décembre 2016 et Janvier 2009, p.10 et du rapport de recherche ACP de 2013.

³⁹ OCDE, "Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement", SOPEMI – Édition 2006, p.156.

⁴⁰*Ibid.*, p.156

Diagramme 5: Répartition des montants transférés au Cameroun par la diaspora entre 2000 et 2015



Source : Diagramme réalisé par Alfred Ekani sur la base des données du tableau 14.

À partir de ce tableau et graphique, l'on constate qu'entre 2009 et 2013, les transferts de fonds de la diaspora Camerounaise ont nettement augmenté de façon vertigineuse avec une légère diminution en 2015. L'indisponibilité des données chiffrées à ce sujet ne permet pas à cette étude de couvrir l'intervalle de temps sus mentionnés. L'on a juste voulu montrer par là d'importantes sommes, que la diaspora transfère au Cameroun. Selon les estimations du journal "investir au Cameroun", les transferts de fonds de la diaspora camerounaise ont significativement influencé le Budget d'Investissement Public (BIP) à hauteur de 10% en 2015⁴¹.

Ces statistiques montrent de façon convaincante la contribution de la diaspora dans les performances de l'économie nationale. Les données sur la part de contribution de la diaspora sur le PIB camerounais et même les montants transférés semblent ne pas faire l'unanimité entre les différents acteurs. Les idées convergent unanimement sur la forte influence économique des fonds transférés par la diaspora camerounaise d'Europe Schengen sur le développement local. Brice Arsène Mangou s'intéressant sur le cas des cybermigrantes maritales camerounaises vers la France conclut que ; "Les cybermigrantes maritales

⁴¹ C. Wines, "La diaspora camerounaise effectue des milliers de transferts d'argent chaque mois via WorldRemit" in Investir au Cameroun n°56-57, Décembre 2016 et Janvier 2017, p.13.

camerounaises contribuent au développement local de leur pays dans trois secteurs majeurs de l'économie. Il s'agit du secteur du petit commerce avec des boutiques exotiques hauteur de 67%, le secteur de la restauration à 20% et le secteur de la coiffure à 13 %⁴²''.

Les transferts de fonds de la diaspora camerounaise d'Europe sont des véritables catalyseurs du développement niveau de la vie des ménages. Les familles ayant des enfants en Europe, s'auto enregistrent dans les cercles restreints des ménages ayant un niveau de vie stable au Cameroun en contexte de précarité. Les fonds reçus par ces familles interviennent largement dans la consommation courante des ménages. Ils sont destinés à résoudre les problèmes de nutrition, de scolarité, de location ou de construction voire de réhabilitation des maisons familiales, etc. c'est ce qui fait que certaines études estiment que les transferts monétaires internationaux permettent une hausse de 31,7 % en moyenne des dépenses par tête au sein des ménages bénéficiaires⁴³. On observe donc que les transferts de fonds de la diaspora renforcent certain dysfonctionnement des sociétés à travers la structuration. Cyrille Mbiaga pense à ce sujet que ; ''la classe des élites d'une part, et la classe de ceux qui ne le sont pas. Les élites par leur puissance financière exercent un pouvoir de domination de nature coercitive sur l'ensemble de ses ressortissants d'origine''⁴⁴.

Les familles de départ deviennent automatiquement contrôlées par une élite diasporique du fait de son pouvoir financier. Il revient à dire que, les transferts de fonds effectués par la diaspora camerounaise d'Europe bien qu'étant beaucoup plus destinés à des fins familiales, participent à l'amélioration du niveau de vie des populations issues des communautés d'origine. Si cette action augmente le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires, il est évident que ces fonds influencent positivement l'économie locale et nationale dans ce contexte de décentralisation.

2-La diaspora camerounaise d'Europe-Schengen comme acteur d'importation des produits d'occasion de l'Europe vers le Cameroun

Le commerce international fait partie des activités menées par la diaspora et qui apportent la prospérité économique dans des ménages, l'économie locale, mais aussi à

⁴² B. A. Mangou, '' Rôle des migra devises dans le développement local du Cameroun : le cas des Cyber migrantes maritales franco-camerounaises'' in H. Mimché et P. Kamdem, *Emigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.399.

⁴³ E. S. Tamo Mbouyou et T. A. Fopa Diesse, '' Transferts monétaires internationaux reçus par les ménages au Cameroun'' in <https://uaps2011.princeton.edu>, consulté le 8 septembre 2022.

⁴⁴ C. Mbiaga, *Diaspora et système diasporique. Moteur de développement du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p.113-114.

l'économie nationale. Depuis la période du protectorat allemand qui commence au Cameroun en 1884, l'activité d'importation des produits d'occasion au Cameroun est menée par des firmes allemandes. Avec le régime de condominium, les commerçants français et Anglais vont continuer avec cette activité pour servir et ravitailler le marché local.

Les produits d'occasion tels que la friperie vestimentaire, les chaussures, etc. faisaient partie des objets utilisés par des administrateurs étrangers pour corrompre les autorités locales. Bien se vêtir te donnait un statut particulier dans la société et attirait de l'admiration. Le fait de recevoir ces vêtements et autres produits d'occasion faisait de toi un blanc à la peau noire. Durant cette longue période, le secteur d'importation des produits d'occasion était monopolisé par des commerçants occidentaux. Le souci de préserver les entreprises locales qui œuvraient dans l'industrie vestimentaire, va faire en sorte que le 29 juin 1988, le Ministre du Développement Industriel et Commercial va signer une décision portant interdiction de l'importation et de la distribution de la friperie vestimentaire sur toute l'étendue du territoire national. Conscient du fait que l'industrie locale avait déjà pris une longueur d'avance en matière de production des vêtements, l'opinion publique estimait à tort ou à raison que ces produits d'occasion importés dans ce domaine étaient très dangereux et nocifs pour la santé des Camerounais. Pour s'en convaincre à ce sujet, l'on peut lire sous la plume du géographe camerounais Kengne Fodouop que, "la décision, du 29 juin 1988 traduisait la volonté du Gouvernement de protéger l'industrie locale de la confection et des chaussures contre la concurrence des articles de friperie et d'éliminer du marché camerounais, des produits jugés dangereux pour la santé des populations⁴⁵". Cette belle initiative de protection du marché locale contre la concurrence des produits européens ne va pas perdurer.

Le 18 mars 1992, le Ministère du développement industriel et commercial va prendre une initiative visant à légaliser l'importation des produits de la friperie au Cameroun. Si cette décision cherche à répondre au pouvoir d'achat des Camerounais au regard des multiples crises économiques auxquelles le Camerounais faisait face, elle constitue de nos jours l'épicentre de la libéralisation de la vente de la friperie vestimentaire au Cameroun. Au cours de cette période, les camerounais qui refusaient de vivre sous la dictature de la pauvreté, avaient fait de la migration vers l'Europe leur voie du salut voire d'ascension sociale. Une fois en Europe, ces derniers ont rivalisé d'adresse les commerçants occidentaux dans leur

⁴⁵ Kengne Fodouop, *le marché de la friperie vestimentaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 39.

siège de seul détenteur du pouvoir d'importation des produits d'occasion au Cameroun. Malgré la multiplicité des sources d'approvisionnement en matière de friperie vestimentaire, les pays de l'Europe Schengen restent les premiers fournisseurs au Cameroun. La France, la Belgique, l'Allemagne, le Pays-Bas et l'Italie constituent aujourd'hui les premières zones de provenance de la friperie vestimentaire au Cameroun. '' En 2003/2004 ceux-ci ont fourni au Cameroun 27 407 tonnes d'articles de friperie représentant 71, 8% du total en volume 77 % en valeur⁴⁶''.

Les camerounais de la diaspora, ayant un lien fraternel et patriotique envers le pays natal, vont se hisser au premier rang, en matière d'importation des produits d'occasion. Le fonctionnement de la vente de ses produits va très vite changer. On n'a plus des firmes étrangères uniquement dans ce domaine. Les membres de la diaspora vont ouvrir des boutiques et créé d'autres types d'espaces commerciaux qui sont gérés par leurs proches. La ''camerounisation'' de ce secteur de commerce international va même conduire à l'émergence des couloirs formels et informels des produits d'occasion au Cameroun. Avec l'avènement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la vente de produits de seconde main va connaître un coup. Les boutiques virtuelles vont émerger. Le citoyen camerounais a dès lors la possibilité de choisir les produits qu'ils désirent à partir de l'Europe et en fonction de son capital financier. La dématérialisation de la vente des produits d'occasion devient aujourd'hui une niche de création d'emplois non seulement pour la diaspora, mais aussi et surtout pour des familles restées au pays d'origine. Le processus de vente de ces produits d'occasion d'Europe en ligne a un avantage pour des importateurs qui ne ramènent que des commandes au Cameroun. Pour mieux comprendre le fonctionnement de la vente en ligne, Mélanie Roustan nous renseigne que ;

La mise en vente est une simple mise en ligne de l'offre : description de l'objet, de ses caractéristiques intrinsèques (marque, modèle, état...) et extrinsèques (lieu d'enlèvement ou frais de port associés, modes de paiement acceptés), indication du prix (ou du prix de départ des enchères et, le cas échéant, d'un prix d'achat immédiat). D'éventuelles photographies peuvent accompagner ce descriptif, ainsi que diverses améliorations de la page constituée (toutes options payantes pour le vendeur). Il peut également y avoir une « galerie » rassemblant l'ensemble des objets proposés par le vendeur, sorte de boutique virtuelle, professionnelle ou non ; ce dernier point dépend du statut du vendeur, non du contenu de son achalandage⁴⁷.

⁴⁶ Kengne Fodouop, *le marché de la friperie vestimentaire au Cameroun...*, p.34.

⁴⁷ Mélanie Roustan, '' Acheter d'occasion sur internet parcours de consommateurs, vies d'objets'', in *cahier de recherche*, n° 239, 2007, p.17.

La mondialisation commerciale a conduit les Etats dans une interdépendance économique. Ceci à travers la virtualisation du monde qui a occasionné une intensité des flux commerciaux qui parfois échappe à la vigilance des Etats. L'accroissement des échanges entre Etats entre les continents donne l'impression qu'aujourd'hui c'est le marché qui dicte ses lois au Etats. Les distances deviennent minimisées. On n'est plus obligé de se déplacer pendant des mois pour faire tourner son activité de commerce. Cette opportunité est dès lors saisie par les Camerounais de l'Europe Schengen qui sont devenus des commerçants internationaux ou alors des importateurs des produits d'occasions au Cameroun. Aussi, l'activité économique menée par la diaspora a deux principales caractéristiques. Le commerce des produits d'occasion peut être mené par la diaspora à des fins économiques privés, ça peut être également être une stratégie d'autonomisation économiques des frères restés au pays, ça peut des simples aides vestimentaires ou d'équipement de la maison familiale. Malgré les critiques, de nombreux experts qui estiment que le berceau de l'humanité (Afrique) devient de plus en plus la poubelle de l'humanité ou alors des pays industrialisés, le commerce des produits d'occasion d'Europe donne une aisance économique aux familles de départ, des mairies et à l'économie nationale. Cette nouvelle activité de l'heure connaît des paradoxes. Aux moments où les Etats travaillent en synergie pour lutter efficacement contre la pollution de l'environnement, ceux d'Afrique qui n'ont pas la capacité de gestion des déchets solides reçoivent les produits d'occasion chaque jour vu qu'ils nourrissent les appétits économiques des citoyens locaux et mêmes ceux de l'étranger.

L'activité des brocantes semble devenir un commerce effectué par toutes les familles ayant un ressortissant à l'étranger. Lorsqu'on parcourt les rues des grandes villes camerounaises et même certains arrondissements à forte densité de population, il n'est pas rare de voir ces points de vente d'occasion des produits en provenance de l'Europe et d'autres pays industrialisés. En effet, les brocantes n'ont pas une spécificité dans la vente. Il s'agit des espaces qui font dans la vente du tout-venant. Ce sont des espaces commerciaux qui vendent tout ce qui sort dans le conteneur (habits, chaussures, vélo, appareils électro ménagé, le matériel de cuisine, etc.). Les prix de ces produits ne connaissent pas de contrôle. Ils sont fixés par le gérant et même le camerounais de la diaspora qui a expédié le conteneur. L'intensité de cette activité démontre à suffisance à quel point l'offre coïncide avec le pouvoir d'achat des populations camerounaises.

L'une des fidèles clientes des brocantes livre les raisons de son affection envers ces boutiques en ses termes : 'la particularité des produits des brocantes réside au niveau des

prix. Un frigo que tu achètes ici à 100 000 francs coûte 170 000, voire 200 000 au marché Central. C’est la même chose avec les autres produits tels que les fers à repasser, les habits des nouveaux nés et enfants de moins de 10 ans, etc. j’ai équipé ma cuisine avec les produits des brocantes à de très bon prix⁴⁸’. La capacité de tout vendre permet de mettre sur le marché camerounais des produits qui ne pouvaient plus être utilisés dans leur société de provenance. D’où leur appellation de boutiques poubelles. Pour illustrer nos propos, les images ci-dessous montrent suffisamment la nature des produits vendus dans ces espaces commerciaux.

Photo 6: Illustration des points de vente des produits d’occasion d’Europe



Source : Clichés d’Alfred Ekani, photos prises à Yaoundé le 18 septembre 2022

Si les brocantes sont aujourd’hui les boutiques des camerounais à faible pouvoir d’achats, tous les articles qui meublent ces espaces commerciaux ne sont pas toujours à la portée de tous et de chacun. Certains camerounais de la diaspora en ont fait du commerce d’importation des produits d’occasion leur second métier en Europe. Aussi, toute catégorie de camerounais vivant au pays trouve son compte dans l’importation de ces produits. Les maisons des camerounais ayant une vie aisée et stable économiquement sont meublées par cette activité. L’on voit que la présence de ces commerçants de la diaspora facilite à la

⁴⁸ Entretien avec Angeline Senouni, 37 ans, Cliente d’une la brocante d’Obili, Yaoundé le 18 septembre 2022.

consommation des produits européens au marché local. L'importance de cette activité des camerounais de la diaspora pour le marché local n'est point à démontrer de à jours. Les secteurs d'activités tels que la vente automobile, des appareils agricoles, etc. dépendent totalement de ce commerce. Le Cameroun n'étant pas un pays industriel, son marché de consommation des produits automobiles dépend intégralement des produits européens et de bien d'autres pays.

En ce qui concerne les véhicules par exemple les Camerounais de la diaspora ont ouvert les points de vente dans toutes les bordures de route des grandes agglomérations. Il s'agit en réalité d'une activité qui inter connecte les locaux et les citoyens quivivent à l'étranger. Compte tenu de l'abondance des sources d'approvisionnement, les véhicules de l'espace Schengen qui arrivent au Cameroun ont une particularité. Elle réside au niveau de la plaque d'immatriculation. Ces véhicules avant que le propriétaire ne s'arrime aux normes camerounaises plus précisément de la sous-région CEMAC, ont une immatriculation qui porte le drapeau de l'Union européenne. La photo ci-dessous peut mieux illustrer nos propos.

Photo 7: Photo illustrant une voiture d'occasion venue de l'UE



Source : Cliché d'Alfred Ekani, photo prise à Yaoundé le 20 septembre 2022.

Le commerce des produits d'occasion mené par les camerounais de la diaspora est devenu au Cameroun une niche de création d'emplois et d'autonomisation économique des jeunes restés au pays. Cette activité réglementaire répond aux normes prescrites par la loi n° 2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun. Cette loi stipule dans son article 3 que l'activité commerciale contribue à :

- la stimulation des activités de production des biens et des services, ainsi que de la compétitivité ;
- la création d'entreprises génératrices d'emplois ;
- la rationalisation et l'assainissement des circuits de distribution des biens et des services ;
- la satisfaction des besoins du consommateur tant au niveau de la disponibilité, de la qualité des biens et services offerts que du prix ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- l'animation de la vie urbaine et rurale⁴⁹.

Le Cameroun étant devenu l'ilôt de la débrouillardise, le commerce des produits d'occasion d'Europe est devenu l'une des activités qui occupe le plus grand nombre de jeunes en situation de sans emploi en milieu urbain et périurbain. La gestion des brocantes, des points de vente des véhicules et bien d'autres boutiques des produits d'Europe fait partie des jobs d'étudiant qui favorisent l'autonomisation économique de ces derniers. Si l'on s'en tient sur le poids de la vente de la friperie dans le marché de l'emploi Camerounais, Kengne Fodouop nous renseigne que,

Pour un total de 2 950 000 travailleurs urbains qui ont été recensés au Cameroun à la fin de 2004, le marché de la friperie emploie directement 163 500 dont les deux-tiers dans les quatre provinces du Centre, Littoral, de l'Ouest et du Nord-Ouest. A l'heure actuelle, le marché de la friperie occupe directement et indirectement quelque 250 000 personnes, soit 8,5 % de la population active employée du pays⁵⁰.

Si à cela s'ajoute les autres domaines commerciaux auxquels intervient la diaspora au Cameroun, l'on serait tenté de dire sans risque de se tromper, que les importations de la diaspora occupent $\frac{1}{4}$ des populations en quête d'un emploi stable et décent. Parlant de la forte capacité économique des brocantes à relever le niveau de vie des populations locales, Laurentine Luce Makou et Mougoué Benoît affirment que, 'les activités de brocantes jouent

⁴⁹ Loi n° 2016/004 du 18 Avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun, p.3.

⁵⁰ Kengne Fodouop, *Le marché de la friperie vestimentaire au Cameroun...* p.115.

un rôle moteur dans l'absorption de la main-d'œuvre, et réduisent de ce fait le chômage. Elles apparaissent alors comme un élément central dans la lutte contre la pauvreté (...) Les recettes journalières des brocanteurs peuvent aller jusqu'à plus de 300 000 frs⁵¹». Les familles de départ de certains membres de la diaspora vivent essentiellement de cette activité économique qui nourrit ses acteurs. Les revenus financiers de ce commerce des produits d'occasion et de seconde usage ne sont pas essentiellement bénéfiques aux employés (gérant ou propriétaire de brocante, de points de vente de véhicule, boutique de liqueur, etc.) c'est également une source d'approvisionnement de l'économie locale en ce contexte de décentralisation. Chaque point de vente de ces produits importés approvisionne les caisses de l'Etat en termes de taxe.

En dehors des Camerounais qui utilisent les circuits illégaux pour faire entrer la marchandise, chaque conteneur est susceptible de payer des taxes douanières. Une fois que les boutiques sont approvisionnées et ouvertes elles sont tenues par la responsabilité fiscale. La collecte de ces taxes relève généralement de la compétence des collectivités territoriales décentralisées (CTD). S'il est vrai que l'impôt est un instrument de régulation de l'économie favorisant le recouvrement des dépenses publiques⁵², l'on peut tout naturellement déduire que l'activité commerciale de la diaspora participe activement à la vitalisation de la vie économique de l'Etat du Cameroun. Le paiement des droits de douane et des taxes auprès des collectivités territoriales décentralisées est une forme de transfert des capitaux de la diaspora au Cameroun. Ce transfert des ressources financières privées vers le secteur public⁵³ initié par les activités économiques des communautés diasporiques, permet à l'Etat et aux CDT d'opérationnaliser les projets visant le bien-être de tous.

3 – Les Entreprises diasporiques au Cameroun et emploi jeune

En termes de création d'entreprise, les investissements de la diaspora camerounaise d'Europe sont très rares. Depuis les indépendances, les divergences de point de vue politique qui existent entre la diaspora et les autorités politiques locales, ont porté atteinte au processus de création d'entreprises au Cameroun par ces citoyens de l'étranger. Jusqu'en 1990, il était très difficile de voir les entreprises créées par les communautés diasporiques au Cameroun. À partir des années 2000 le gouvernement a desserré son étau pour attirer les camerounais de

⁵¹ L. Luce Makou et B. Mougoué, ‘‘ Les impacts induit par les activités de brocantes à Douala’’ in <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/Laurentine-Luce-Makou-.pdf> , consulté le 20 septembre 2022.

⁵² Neslihan Karatas Durmas, ‘‘La fonction économique de l'impôt’’ in <https://www.researchgate.net/publication/322235615> , consulté le 2à septembre 2022

⁵³ Ruud De Mooij et Michael Keen, ‘‘ Les principes de l'impôt. Comment s'accommoder au mieux d'un mal nécessaire’’ in *Finances & Développement*, Décembre 2014, p.50.

l'étranger à investir au Cameroun. Ces derniers continuent de considérer le Cameroun comme une zone à risque en termes d'investissement. Il devient difficile de faire une analyse scientifique objective et pragmatique sur les entreprises créées par la diaspora camerounaise au Cameroun. La plupart de ces entreprises sont encore en train de faire leur premier pas dans le marché camerounais. D'autres ne sont que des *start-up* constituées d'une main d'œuvre familiale. L'environnement n'étant pas favorable aux grands investissements, la diaspora camerounaise est entrée dans une logique de construction des entreprises qui n'ont pas pour vocation première de développer le pays, mais l'autonomisation économique des familles de départ.

Le faible capital de ces entreprises fait en sorte que même lorsque ces dernières œuvrent pour la communauté nationale, ces moyens d'actions deviennent très limités. De ce fait, son influence sur le marché de l'emploi camerounais devient faible. Si le climat politique a ralenti les investissements diasporiques au Cameroun, la crise de confiance entre les familles de départ et les camerounais de l'étranger a conduit au désistement de certains pour un investissement durable au Cameroun. Pour avoir été abusé par leurs proches, la diaspora semble avoir perdu la confiance des leurs ainsi que l'envie d'installer des entreprises au Cameroun. Avec l'assouplissement des procédures de création d'entreprises au Cameroun, les Camerounais de l'étranger vont saisir cette opportunité pour créer des micro-entreprises qui leur permettent de mettre en valeur leur expérience acquise dans les pays Schengen.

Les entreprises créées par la diaspora sont de plusieurs ordres. Les secteurs tels que l'immobilier par exemple font partir des domaines auxquels la diaspora préfère investir au Cameroun. C'est ainsi que les grandes agglomérations et villes universitaires connaissent de grands investissements de la diaspora à travers la construction des cités universitaires, des logements de familles, des structures hôtelières, etc. Le secteur éducatif et sanitaire accueille également bon nombre des Camerounais de la diaspora qui souhaitent investir dans ces domaines. Les médecins camerounais ayant appris en Europe, malgré leur intégration dans la fonction publique camerounaise, ouvrent des structures sanitaires à fonds privés pour vendre certains services spécialisés aux camerounais en détresse. C'est également le cas avec des établissements à caractère éducatif. Ces structures qui œuvrent dans le domaine social sont animées par un esprit capitaliste et participent à la réduction du chômage.

Ayant constaté que les gestionnaires des projets des camerounais de l'étranger ne sont pas toujours crédibles, les membres de la diaspora qui ont effectué un retour définitif au

Cameroun vont mettre sur pied des entreprises visant à gérer les projets de tous ceux qui souhaitent investir au Cameroun à partir de leur pays d'accueil. Malgré que ces entreprises ne visent que la gestion des fonds des investisseurs camerounais de la diaspora, elles s'appuient sur la main d'œuvre locale pour l'opérationnalisation des différents projets dont ils sont tenus de réaliser. L'un des exemples est le cabinet d'études dénommé *develop group* basé à Douala au Cameroun. Cette entreprise est spécialisée dans des domaines tels que : l'informatique, le marketing digital, le marketing, génie civil, environnement, l'aquaculture, bâtiment, immobilier, etc. Dans un rapport d'activités effectués par cette entreprise, il est dit que :

Develop group SARL est une entreprise de gestion de projet. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans les domaines suivants : Aquaculture, Génie civil, Marketing, et Environnement. C'est un cabinet de conseils et d'études offrant des prestations en matière de conceptions, de gestion, d'ingénierie d'affaire et social. Nous avons pour vocation :

- 1) D'abord d'appuyer les entrepreneurs et les investisseurs camerounais et de la diaspora dans la réalisation de leurs affaires au Cameroun ;
- 2) Ensuite d'appuyer les entreprises dans l'orientation et la conduite efficiente de leurs affaires. Dans l'accompagnement de notre clientèle, nous assurons une offre complète de services adaptée de manière précise au besoin de celle-ci⁵⁴.

Cette nouvelle forme d'entreprise qui émerge dans le paysage camerounais est tenue par la diaspora qui cherche des voies et moyens pour garantir un environnement sain à tous ceux qui ont des doutes et de la méfiance pour investir au Cameroun. Ce sont des entreprises qui boostent l'investissement de la diaspora au Cameroun. Les centres linguistiques et de gestion de migrations pour étude, emploi, tourisme et formation professionnelle, jouent également ce rôle depuis un certain temps. C'est le cas par exemple de l'Institut le Benguiste qui est créé par un camerounais ayant fait ses études en Allemagne. Cet institut qui est agréementé par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINFOP) offre des formations aux jeunes Camerounais, il joue également le rôle d'interface entre le Cameroun et les membres de la diaspora qui souhaitent investir au Cameroun. Pour mieux comprendre le fonctionnement de ces nouvelles formes d'entreprises de la diaspora, il faut les considérer comme étant des entreprises de travaux publics qui sous la base d'un contrat de travail réalisent des projets dans des délais bien déterminés. Le bailleur de fonds (client de la diaspora) s'engage de son côté à faire des versements financiers, selon les obligations contractuelles pour que son projet soit réalisé dans les délais.

⁵⁴ E. Sonfa, "Diaspora camerounaise, Comment réussir son projet au Cameroun ?" Douala, Develop Group SARL, 2020, p.5.

À côté de ces entreprises qui sous-traitent les travaux de réalisation des investissements de la diaspora, les Camerounais de l'Europe Schengen deviennent de plus en plus des entrepreneurs migratoires. La migration étant devenue un business rentable qui fonctionne dans les canaux privés avant d'avoir l'onction finale des Etats, a donné place à la création de nouvelles structures capitalistes dont le rôle est de vendre les services de voyage aux candidats à la migration internationale. La vente des services de voyage et des offres d'emploi à l'international n'est plus une affaire des structures étatiques uniquement. Ayant des connaissances sur le fonctionnement du marché de l'emploi et des modalités de migrations pour études dans leurs différents pays d'origine, la diaspora Camerounaise va mettre sur pied au Cameroun, des agences de placement pour emploi à l'étranger.

Ces agences œuvrent également dans le domaine de la promotion des migrations pour études. Leur niveau d'employabilité de la main d'œuvre locale est faible. Elles participent à la facilitation des procédures de voyage. La plupart des centres linguistiques créés au Cameroun ne sont que l'œuvre des Camerounais de l'Europe Schengen. À titre illustratif, on peut citer l'institut le visa, l'institut le Benguiste, DIPCO, Frida House international, International consulting, Clirap, etc. Ces structures privées ne font pas dans des œuvres sociales au sens propres du terme. Encore plus que ce n'est pas forcément la réussite du voyage du client qui est leur premier souci, mais des gains financiers qu'ils peuvent avoir chaque fois qu'un potentiel migrant sollicite leur expertise ou alors, si ce dernier est intéressé par leur offre d'emploi à l'international.

L'expertise acquise dans les Etats d'accueil est au centre du type d'entreprise qu'un camerounais de la diaspora peut mettre sur pied au Cameroun. Ayant reçu des formations dans des domaines divers, ces derniers créent des entreprises qui peuvent permettre aux populations locales de jouir de leur expérience et de leur séjour en Europe. C'est dans cette optique que le Dr Patrick Dawah et Anne Ndjock épouse Dawah ont créé en 2018 au Cameroun, une entreprise industrielle spécialisée dans la transformation du bois. Connue sous l'appellation de *wood pivot* Sarl, cette entreprise s'inscrit dans la logique de transfert de la technologie allemande au Cameroun en matière de transformation de bois. Cette menuiserie industrielle qui s'intéresse à la main d'œuvre locale, emploie 17 personnes, soit 01

gestionnaire du Showroom, 01 directeur technique et 15 jeunes techniciens dont certains sont responsabilisés comme chef de pôle et d'unité⁵⁵.

Les différents domaines de cette entreprise sont les suivants, la fabrication des meubles de luxe, le séchage du bois, le traitement du bois, la transformation en mobiliers sur mesure de qualité supérieure, l'appui conseil⁵⁶. Les professionnels des métiers du bois ayant appris en Allemagne ne sont pas les seuls à faire valoir leur compétence au Cameroun. Le jeune informaticien Francis Pouatcha a créé en 2006 en Allemagne après ses études en informatique une entreprise dénommée Adorsys Cameroun. Après avoir connu un succès à l'international (Allemagne, USA, etc.), le promoteur de cette entreprise va par la suite s'installer au Cameroun. Selon Francis Pouatcha ;

L'idée d'Adorsys Cameroun, est de transférer les technologies ainsi que les connaissances vers l'Afrique, continent qu'on considère comme émergent et promoteur. Le projet est de mettre sur pieds des logiciels faciles d'accès et d'usage pour les Camerounais et les Africains, en collaboration avec les partenaires Allemands. Compte tenu du fait que les logiciels faciles d'accès et usage pour les SAP sont très coûteux et ne sont pas adaptés aux réalités de l'Afrique, la ligne directrice d'Adorsys Cameroun est d'accompagner les PME dans la conception, la réalisation et le déploiement de solutions bon marché qui amélioreront la qualité de leur travail et leur productivité⁵⁷.

La vente des services ou alors des compétences acquises n'est pas le seul secteur vers lequel la diaspora oriente ses entreprises. Ces entrepreneurs construisent des entreprises qui ont pour finalité d'œuvrer dans le domaine social au Cameroun. L'entreprise du Dr Gankou connue sous le nom de *Nuevanation*⁵⁸ créée en 2019 au Cameroun a une vocation essentiellement socialiste. Cette entreprise a la particularité qu'elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC). Ses objectifs de solidarité nationale, de culture du patriotisme et de la promotion de la santé entrent en droite ligne avec les exigences de ce département ministériel. C'est pour cette raison que sur les affiches de cette entreprise l'on peut voir les empreintes du MINJEC. Pour atteindre son objectif d'être une entreprise sociale et citoyenne, *nuavanation* construit son action sociale autour de quatre services à savoir :

⁵⁵ Archive du Pari-Jedi, "Rapport du suivi et de la promotion des initiatives locale de la diaspora", Yaoundé, 2022, p.4

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ D. T. Djoumessi, " Les projets de la diaspora et leur impact sur le développement des pays d'origine : cas de la diaspora Camerounaise d'Allemagne", in D. Simo, *Problématique migratoire en contexte de Globalisation*, Yaoundé, Centre DAW et Goethe Institut, 2014, p.270.

⁵⁸ *Nuevanation* c'est un mot espagnol qui veut dire nouvelle nation.

Le service mobile *nuevanation* qui consiste à faire des recharges de crédit de télécommunication et services mobile money, la redistribution des produits pétroliers via programme de fidélité, la collecte et vente des déchets plastiques et en fin la contribution au œuvres sociale d'intérêt national via la lutte pour l'éradication des fistule obstétricale, soutien aux enfants des militaires ayant perdue la vie au combat⁵⁹.

La stratégie de cette nouvelle entreprise repose sur la réorientation des modes d'achats de certains services auprès des entreprises partenaires de *nuevanation*. Au cours d'un entretien avec le promoteur de cette structure, il affirmait que :

Pour agir dans le domaine social à l'échelle nationale au Cameroun, notre entreprise à nouer des partenariats avec des entreprises telles qu'Orange Cameroun, MTN, Canal+, les stations des produits pétroliers. Le but est de vendre les services de ses différentes structures à partir de notre code marchand. En fonction des de nos ventes ces différentes entreprises nous déversent en fin d'année des sommes d'argent au prorata de nos ventes. Et c'est cet argent que l'entreprise utilise pour apporter son aide aux populations vulnérables. Nous menons par exemple les opérations chirurgicales en faveur des femmes qui souffrent des fistules obstétricales⁶⁰.

Cette méthode consiste à rendre tous les Camerounais ayant un niveau de vie moyen des acteurs sociaux qui participent à l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables ou des populations en détresse. C'est pour cette raison que les produits de consommation courante sont ciblés. Pour s'en convaincre de l'effectivité du fonctionnement des stratégies de cette jeune entreprise, l'image ci-dessous qui présente les modes de paiement du servie mobile *nuevanation* pour être plus édifiant.

⁵⁹ Archive de Nuevanation, "Flyers de présentation des différentes activités de l'entreprise", Yaoundé, 2022.

⁶⁰ Entretien avec Gankou, 35 ans, Directeur général de l'entreprise *Nuevanation*, Yaoundé le 05 septembre, 2022 ;

Image 6: présentation des offres de service mobile *nuevanation*




SOCIAL-
ENTREPRISE
ALLIANCE
Ministère de l'Économie et du Développement

FICHE D'ENRÔLEMENT
CLUB CITOYEN NUEVANATION/MINJEC

« Pour la solidarité nationale, l'engagement patriotique, la promotion de la santé et le renforcement de la cohésion sociale au Cameroun »

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Numéro de téléphone :**
- **Forfait Nuevanation**
 - Coût: 6000FCFA/mois
 - Avantages:
- 5000FCFA crédit principal
- 5000FCFA crédit bonus appels tout réseau,
- 1,2 Go Data offerts,
- 1500 SMS offerts,
- Appels illimités à 0fcfa dans le club,
- Réduction prix d'achat forfait data,
- Commission de 300fcfa par membre
- Consultation médicale à distance gratuite tous les 3 mois

MOYEN DE PAIEMENT

Code marchand OM: #150*47*744202*Montant#

Code marchand Momo: *126*4*721137*Montant#

Nom: NUEVANATION




Plus d'information au 696 22 00 35 - Service Client WhatsApp 696 22 00 35

Source : Archive de *Nuevanation*, 2021.

Cette image présente l'offre mobile *nuevanation* avec les différents avantages qu'elle donne à toute personne qui souscrit à ce forfait via les différents codes marchand de l'entreprise. C'est le nombre d'abonnés au service mobile *Nuevanation* qui permet aux partenaires téléphoniques de faire des versements financiers annuels dans les comptes de l'entreprise. Une fois que les partenaires font ces versements, l'entreprise, sous la supervision administrative du MINJEC décide de concrétiser sa mission dans un domaine social bien déterminé. Le système de code marchand est également utilisé pour le payement de l'abonnement canal +.

III- LA CONTRIBUTION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE SCHENGEN DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT POLITICO CULTUREL DU CAMEROUN

L'action de la diaspora camerounaise dans le processus de développement du Cameroun ne peut aucunement être limitée dans le cadre des initiatives économiques. Le dynamisme politico culturel de ces camerounais de l'étranger participe également au développement du Cameroun. En effet, si la migration internationale éloigne le citoyen de son biotope d'origine et s'adapte aux nouvelles réalités, ce dernier ne se déconnecte pas réellement de son milieu de vie. Malgré le changement d'espace de vie, le migrant porte en lui les réalités culturelles de son espace civilisationnel de départ. Il reste étroitement lié et rattaché aux problèmes politiques du Cameroun. C'est ainsi que dans le cadre de cette rubrique, nous allons montrer dans quelle mesure la diaspora fait figure d'acteur de développement de la vie politique au Cameroun (A) et après présenté les communautés diasporiques comme étant les acteurs de l'internationalisation de la culture camerounaise (B).

A- La participation des communautés diasporiques d'Europe dans la vie politique camerounaise 1946-2020

L'action des communautés diasporiques Camerounaises d'Europe dans la vie politique de leur pays est une initiative des intellectuels. Si certains évolués du dehors avaient eu des élans souverainistes à partir de l'étranger, cela n'a pas eu un grand écho. Leur influence dans les débats politiques camerounais a eu un impact considérable en 1946 avec la création de l'Association des Etudiants Camerounais de France (AECF), qui plus tard en 1958, devient l'Union des étudiants kamerounais (UNEK). Cette organisation des étudiants camerounais de France partageait la même vision politique que le parti nationaliste camerounais dirigé par Roben Um Nyobé. Les revendications politiques menées par l'UPC constituaient l'objet des combats de ces derniers à l'étranger. Ce dynamisme politique des Camerounais de la diaspora a facilité l'internationalisation des revendications de l'UPC par des Camerounais. Le terrain de combat ou de dénonciation des pratiques colonialistes n'était pas uniquement le Cameroun ou alors les Nations Unies, les camerounais de l'étrangers vont eux même porter ce combat jusqu'aux Etats d'accueil.

Le ralliement des camerounais de la France et d'autres pays d'Europe à la ligne politique de l'UPC avait favorisé l'accroissement du phénomène de la transnationalisation de

la vie politique camerounaise. La ‘‘territorialité politique’’⁶¹ camerounaise n’est donc plus limitée à l’espace territorial, tel que défini par le colonisateur depuis 1910 et matérialisé en 1911⁶². L’Etat d’accueil devient un nouveau champ d’expression de la vie politique camerounaise. Le rapprochement de ces militants de l’extérieur aux grandes puissances fait en sorte que les élites politiques du dedans en quête de l’électorat et de la légitimité des communautés diasporiques, se mobilisent pour les conquérir. La conquête de l’électorat international passe par l’implémentation du parti dans certains Etats Européens. En France par exemple, suite à un processus qui commence en 1954, l’UPC installe son premier comité de base à Paris avec ses principaux membres : Jean Gwodog,, Henri Bot Ba Njock, Joseph Etoundi⁶³. Pour animer la vie ‘‘politique transfrontalière’’⁶⁴, les dirigeants des partis politiques du dedans principalement ceux de l’UPC rendent visite à leurs militants du dehors. Malgré les actions politiques de ces communautés diasporiques, les autorités politiques locales ne leur accordaient pas une grande importance. Ils étaient tous catalogués comme étant des opposants au système local. L’élite gouvernante camerounaise de cette époque ne percevait pas les territoires étrangers comme un espace d’expérimentation ou de pratique de la vie politique camerounaise. Son objectif était de ramener ces camerounais au niveau interne pour limiter l’influence des ‘‘opposants de la diaspora’’ qui selon eux portait atteinte à l’image du pays.

Dans les années 1990, le Cameroun est revenu dans le multipartisme tout en congédiant le régime du parti unique instauré par le président Ahidjo. Sauf qu’à cette période, les communautés diasporiques camerounaises d’Europe-Schengen étaient de plus en plus considérables. La démocratisation de la vie politique camerounaise a donné plus de poids aux camerounais de la diaspora pour prendre part au même titre que les citoyens du dedans à la vie politique locale. Il est judicieux de préciser que jusqu’en ce moment, ces derniers se limitent aux dénonciations et n’ont pas la possibilité de prendre part aux échéances électorales au Cameroun. Pour manifester leur intérêt et le grand souci de participer au développement politique du Cameroun, ces derniers vont saisir l’ensemble des opportunités qu’offrent les nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC). La diaspora a changé l’ordre politique et son système de fonctionnement. La politique camerounaise ne se lit plus

⁶¹ T. Lacroix, ‘‘ Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique’’ Mémoire d’Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie soutenu à l’Université de Paris Est, 2018, p.12.

⁶² D. Abwa, *Cameroun Histoire d’un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Clé, 2010, p 65.

⁶³ Karin Hofseth, ‘‘ L’UPC en France Un chapitre de la lutte upéciste pour l’indépendance au Cameroun...’’, p.36.

⁶⁴ Lacroix, ‘‘ Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique...’’, p.13.

exclusivement sur des arènes physiques, elle tend de plus en plus vers le monde immatériel. De ce fait, la gouvernance politique appliquée par les acteurs de la politique camerounaise s'intéresse aux opinions émises par les communautés diasporiques dans les différents réseaux sociaux. Le champ politique de l'étranger n'est plus réservé aux opposants essentiellement, même le parti au pouvoir œuvre pour internationaliser ses actions politiques dans le monde en général et l'Europe Schengen en particulier.

Le nombre sans cesse croissant des communautés diasporiques dans certains pays de l'Europe justifie à suffisance leur forte influence dans les débats politiques locaux même s'il est vrai que l'Etat reste intransigeant sur la question de la double nationalité. Selon les estimations du Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Economiques et stratégiques (CEIDES). L'on enregistre 100 000 camerounais en France, 15 000 en Belgique et au Pays Bas, en Allemagne nous avons 10 000 et en Suisse et en Italie il existe, 4200 camerounais⁶⁵. Ce qui fait un chiffre de 129 200 potentiels électeurs, en ce qui concerne le cas de ces quelques pays. Étant très actif sur les réseaux sociaux, leur niveau élevé de militantisme ne laisse indifférent aucun parti.

D'ailleurs, les multiples crises (politiques, gouvernance, sécuritaires, etc.) dont traverse le Cameroun ont accentué la participation de la diaspora dans l'espace public du pays à travers la toile numérique. Pour mieux capitaliser ce potentiel politique diasporique, le président de la République a décidé d'enlever la diaspora sur le fauteuil d'acteur de dénonciation essentiellement pour être un acteur opérationnel de la vie politique du Cameroun. C'est ainsi qu'en 2011, un important décret présidentiel avait été signé. Ledit décret se consacre sur l'attribution du droit de vote aux camerounais de l'étranger et organise le fonctionnement des bureaux de vote à l'étranger. Pour une meilleure participation des camerounais de l'étranger au processus de vote, l'article 15 dans son alinéa 1, 2, 3 de ce décret organise les bureaux de vote des camerounais de l'étranger ainsi qu'il suit :

- Sur proposition des chefs de représentation diplomatique ou de poste consulaire, le Directeur Général des Elections fixe la liste des bureaux de vote ouverts aux citoyens camerounais établis où résidant à l'étranger.
- La liste indique le ressort de chaque bureau de vote sa localisation, ainsi que les nom et prénoms de tous les électeurs qui y sont inscrits.

⁶⁵POUT, "Diaspora, atout pour la coopération transfrontalière...", p.5.

- Les bureaux de vote sont situés dans des locaux aménagés par les représentations diplomatiques et les postes consulaires⁶⁶.

Ce décret montre que le politique camerounais a changé sa perception de la diaspora. Il n'affiche plus clairement la volonté d'exclure cette catégorie de citoyen dans les débats politiques. Mais de les considérer comme des citoyens à part entière ayant un mot à dire dans le choix de l'homme qui va conduire la destinée du pays. La distance n'est donc plus un obstacle. L'argument de "l'Etat sédentaire"⁶⁷ est remise en cause. On assiste à la redéfinition de l'espace politique camerounais à partir de "la reproduction extraterritorial de l'Etat à l'étranger"⁶⁸ via l'exportation des bureaux de vote. Cette occasion a été saisie par la diaspora Camerounaise d'Europe Schengen pour prendre une part active et décisive au processus électoral. Malgré la faible participation de la diaspora aux élections présidentielles ce qui peut s'expliquer par l'obstacle de la double nationalité, leur engagement reste remarquable. Pour mieux illustrer de façon empirique l'implication de la diaspora dans la vie politique du Cameroun on peut s'en référer au tableau et diagramme ci-dessous.

Tableau 14: Nombre d'inscrits des Camerounais de l'Europe-Schengen sur les listes électorales aux élections présidentielles de 2011 et 2018.

Pays	2011	2018
Allemagne	419	877
Belgique	146	235
Espagne	1194	510
France	1767	901
Italie	192	410
Pays-Bas	128	196
Suisse	528	418

Source : tableau réalisé par Alfred Ekani à partir des données tirées dans la publication de Moïse Tchingankong Yanou intitulée " Le rôle pluriel de la diaspora camerounaise d'Europe : entre délégitimation et relégitimation du pays d'origine" Communication présentée at the Faculty of Political Science and Institute of

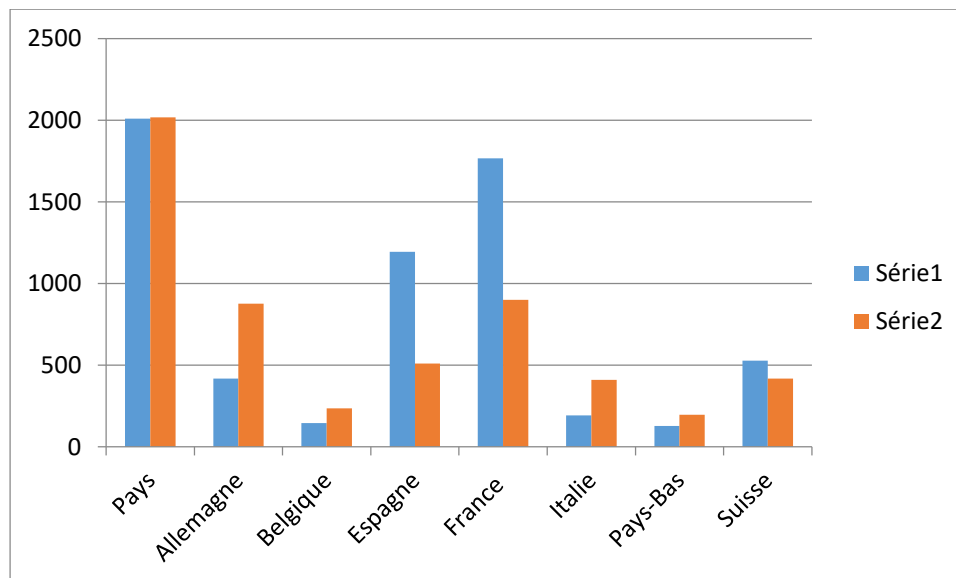
⁶⁶ CAMERLEX;COM, " Le vote des Cameroun de l'étranger" in <https://www.camerlex.com/le-vote-des-camerounais-de-letranger-5303> consulté le 27 septembre 2022.

⁶⁷ P. Bigombe Logo, " L'Etat sédentaire à l'épreuve des migrations, des populations nomades "pygmées" Aka et Baka dans le bassin du Congo", in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p.191.

⁶⁸ H. L. Boha Nyamsi, " Immigration et logique de transplantation Ailleurs de l'Etat d'origine : le cas du Liban au Cameroun et en Côte d'Ivoire... p.347.

African Studies International Conference, on the topic « Conceptualizing and understanding the role of the African diaspora(s) in Europe and in Africa», University of Bucarest, Romania, 8th April 2022, p.8.

Diagramme 6: Représentation graphique des Camerounais de l'Europe-Schengen inscrits sur les listes électorales aux élections présidentielles de 2011 et 2018.



Source : Diagramme réalisé par Alfred Ekani sur la base des données du tableau 15.

Ce tableau et graphique présentent le nombre de camerounais régulièrement inscrits sur les listes électorales qui ont pris part aux élections présidentielles de 2011 et de 2018. Néanmoins, l'on constate qu'il y'a eu une baisse considérable dans certains pays en 2018. L'inscription sur les listes électorales des "Camerounais émigrés expriment leur volonté de participation institutionnelle à la vie politique de leur pays d'origine"⁶⁹. Si le nombre d'électeurs est autant considérable, il est évident que les partis politiques exportent leurs démembrements dans ces différents pays. C'est pour cette raison que les partis politique tels que le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le Mouvement pour le Renouveau du Cameroun (MRC), le Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN), etc. ont des représentations dans ces pays. Les postes de ces partis sont occupées par des camerounais de l'étranger et chacun défend l'idéologie de son parti au quotidien. L'exportation de l'action des partis politique camerounais a également occasionné l'exportation des rivalités politiques locales dans les différents pays d'accueil. Ce qui donne naissance à "une scène politique permanente de la compétition pour le pouvoir au pays

⁶⁹ M. Tchingankong Yanou, "Le rôle pluriel de la diaspora camerounaise d'Europe : entre délégitimation et relégitimation du pays d'origine" Communication présentée at the Faculty of Political Science and Institute of African Studies International Conference, on the topic "Conceptualizing and understanding the role of the African diaspora(s) in Europe and in Africa", University of Bucarest, Romania, 8th April 2022, p.4

d'origine''⁷⁰. La déterritorialisation⁷¹ de la politique par les communautés diasporiques embelli la démocratie au Cameroun et évite les citoyens camerounais d'être moulés dans un raisonnement politique à sens unique.

B- La participation de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans la vulgarisation de la culture camerounaise

Dans ce contexte de mondialisation, les acteurs de la scène internationale ont placé la culture au centre des enjeux internationaux du monde. La rencontre des ressortissants de différentes aires culturelles fait l'objet de plusieurs manipulations, au regard des élans de domination qui les animent. Sur le pan culturel, la migration des africains en général et des Camerounais en particulier vers l'Europe a longtemps été perçue uniquement sous le prisme de l'extraverssion et de l'acculturation. Les Etats d'accueil ayant construit leur socle de développement sur la base de leurs spécificités culturelles, les immigrants sont obligés de délaisser leurs pratiques culturelles d'origine pour s'arrimer aux normes des pays d'accueil. Ces derniers deviennent des étrangers aux valeurs culturelles africaines. Le processus migratoire redéfinit l'immigré culturellement. Il arrive parfois qu'il perde sa langue, '' tout un système symbolique disparaît de l'esprit du migrant. En quittant son pays, il perd tout un monde''⁷².

Avec l'évolution du monde et du contexte international, la migration n'est plus un facteur d'acculturation et d'aliénation ou alors de déconstruction culturelle des immigrants. Mais aussi, un catalyseur de promotion et de projection de l'identité culturelle endogène. Les citoyens de l'étranger ont désormais la possibilité de vivre et de présenter à sa communauté d'accueil ses réalités culturelles. Dans ce cas, l'immigré n'est plus obligé d'épouser toutes les réalités culturelles de son pays d'accueil, il peut procéder à un tri systématique. La migration devient dans ce cas un catalyseur d'internationalisation des valeurs culturelles des Etats d'origine. L'immigré camerounais de l'Europe-Schengen devient un acteur qui favorise le développement de l'Etat d'origine dans la mesure où il participe au rayonnement international de ces valeurs culturelles.

Le concept de culture que nous évoquons ici renvoie à ''un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer

⁷⁰ M. Tchingankong Yanou, '' Le champ politique camerounais « à l'étranger » au travers des rivalités entre partis politiques'' in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, 2019, p.88.

⁷¹ *Ibid.* p.85.

⁷² J. Binet, '' Migrations et appauvrissement culturel en Afrique'' in *Cahiers du C.H.E.A.M.*, n°9, 1980, p.54.

ces personnes en une collectivité particulière et distincte⁷³». De façon plus simplifiée, il s'agit de l'ensemble d'éléments par lequel une personne ou un groupe se définit, se manifeste et souhaite être reconnue⁷⁴. Les éléments culturels dont l'immigré manifeste dans sa société d'accueil sont des signes distinctifs qui lui permettent de s'identifier à un environnement interculturel donné. Dans ce cas, l'immigré participe au rayonnement de la culture de son pays d'accueil.

Par ailleurs, le Cameroun étant victime de plusieurs maux qui portent atteinte à son image diplomatique, la reconstruction de celle-ci passe également par des actes posés par des acteurs privés. C'est qui montre que l'Etat n'est plus le seul acteur légitime dans la dynamique de construction de son image diplomatique. Les initiatives culturelles des acteurs privés aident le Cameroun à rayonner à l'international, via sa culture dans toutes ses composantes. La promotion de l'image culturelle du Cameroun par les communautés diasporiques permet de faire connaître la culture camerounaise à l'échelle internationale. Ils présentent les spécificités de la culture Camerounaise aux communautés d'accueil. Cette stratégie qui vise le changement, amène les individus à connaître, à aimer la culture Camerounaise. Alors que la culture africaine en général et camerounaise en particulier reste peu connue. Elle est teintée d'une perception négative dans les Etats européens. Les actions diasporiques en faveur de la promotion de cette culture participent activement à la restructuration de sa représentation physique et mentale de la perception⁷⁵ que les uns et les autres se sont fait de cette culture depuis la nuit des temps.

Si un tel effet, peut être créé par l'action de la diaspora en faveur de cette culture, il est évident que c'est l'occasion pour les descendants des membres de la diaspora qui n'ont jamais mis pied dans l'Etat d'origine de leurs parents, de prendre attache avec les réalités culturelles de leur communauté d'origine. L'internationalisation de la culture camerounaise par les promoteurs de industries "culturelles et créatives"⁷⁶ en Europe, au-delà de se faire des gains financiers en vendant la culture camerounaise, attirent les touristes au Cameroun. Les

⁷³ G. Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée, troisième édition, 1992, p.115.

⁷⁴ R. Amelia Maltez, "La migration internationale et ses effets sur le plan socioculturel sur les communautés d'origine, des migrants en milieu rural : une étude de cas au Salvador", Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie Soutenue à l'Université de Montréal, 2011, p.42.

⁷⁵ Fazia Arab, "La communication, un moyen de promotion de l'image d'un pays : cas de la diplomatie Algérienne", mémoire de maîtrise en communication, soutenu à l'Université de Montréal, 2006, p.37.

⁷⁶ B. Miège, "L'internationalisation de la culture, de l'information et de la communication II : l'emprise progressive des industries de la communication sur les industries culturelles et créatives", in http://lesenjeux.ugrenoble3.fr/les_enjeux, consulté le 25 septembre 2022.

gestionnaires des industries culturelles camerounaises en Europe promeuvent les modes vestimentaires camerounais dans leur espace commercial. C'est ainsi que les modes vestimentaires tels que le *Ndop* chez les peuples de l'Ouest Cameroun ou alors les habits traditionnels des Ekangs sont présents chez les artistes de mode. Ceci crée un esprit de curiosité chez les touristes qui décident dans ce cas d'arriver au Cameroun pour mieux vivre ces réalités. Le style vestimentaire ne saurait être le seul exemple de l'exportation des valeurs culturelles Camerounaises en Europe.

En outre l'art culinaire camerounais a aussi été exporté par des migrants camerounais d'Europe. Dans la plupart des pays d'accueil des camerounais en Europe –Schengen, les restaurants offrant uniquement les plats, voire les menus d'origine camerounaise sont créés. Cela est un acte d'affirmation de l'identité culinaire camerounaise dans les pays d'accueil. Le Cameroun, à partir de sa diaspora vit de façon involontaire l'internationalisation de son art culinaire par ses communautés diasporiques. L'identification de ses restaurants n'est pas uniquement au niveau de la nature des plats, mais également aux noms que les promoteurs donnent à leur structure. C'est le cas par exemple du restaurant Lion indomptable situé au 10^e arrondissement de Paris, le restaurant Sawa situé au 14^e arrondissement de Paris, le restaurant les Calebasses de la Lobe situé au 19^e arrondissement de Paris⁷⁷. Ces appellations qui font référence à la qualité des plats qu'on peut y trouver, participe également à la nationalisation de ses structures malgré leur présence en terre Française.

Ceci pour dire qu'ils s'identifient à partir des noms issus de leur Etat d'origine ou alors de la communauté d'origine du promoteur. Ce type d'initiative qui favorise la visibilité de la culture camerounaise permet aux immigrés camerounais d'Europe de garder en eux l'esprit camerounais en matière de régime alimentaire. Leur cuisine traditionnelle s'internationalise et se vit dans des espaces culturels étrangers. "Les plats bétéphones, tels que la sauce d'arachide, le *kwem*, le *nnam wondo*, etc. les plats bamiléké comme le *koki*, le *pilé*, la sauce jaune⁷⁸", etc. se mangent désormais dans des pays étrangers. Ils deviennent automatiquement les plats internationaux.

Cependant, l'un des principes directeurs des relations diplomatiques entre les Etats repose sur la réciprocité. Ce principe promeut qu', "un Etat ne confère des droits ou des

⁷⁷ Monisnapblog, "Restaurant Camerounais à Paris : les 10 meilleures tables" in <https://www.monisnap.com/fr/blog/article/restaurant-camerounais-paris/>, consulté le 25 septembre 2022.

⁷⁸ J. M. Essomba, Mbonji Edjenguèlè, P. Pasquet et A. Hubert, "Migrations et pratiques culinaires Avenir de la cuisine endogène et santé des populations en milieu urbain au Cameroun" in *Hommes & migrations*, n°1283, 2010, p.138.

avantages à un autre Etat que si ce dernier lui donne les mêmes droits et avantages⁷⁹». Dans les faits, la réciprocité peut être diplomatique, c'est-à-dire, fondée sur des actes. Elle peut aussi être législatives⁸⁰ via les accords. C'est un principe qui échappe toujours à l'Etat du Cameroun comme tous les autres Etats africains dans leurs multiples relations avec les Etats puissants. La diplomatie culturelle camerounaise est victime de cette incapacité de l'Etat à s'affirmer pour mettre en valeur ce principe. Alors que la plupart des Etats européens ont installé des centres culturels au Cameroun, les priorités politiques couplées du pouvoir financier ne permettent pas à l'Etat d'ouvrir des Centres culturels camerounais dans ces Etats. Or, les communautés diasporiques camerounaises semblent ne pas avoir des institutions culturelles étatiques dans leur différents Etats d'accueil. Pourtant, ce sont des lieux de mémoire pour ces citoyens de l'étranger voire, des espaces de diffusion de l'identité culturelle camerounaise à l'étranger à l'aune de la mondialisation culturelle.

Si le Cameroun a failli en matière de promotion de son identité culturelle à l'échelle internationale, plus précisément dans l'Europe Schengen, la diaspora camerounaise a pris le taureau par les cornes en s'organisant autour des associations culturelles. Ces regroupements sont essentiellement tribaux vu qu'elles promeuvent les valeurs culturelles de certaines contrées d'origine. Pour s'en convaincre, on peut se référer aux associations telles que : ‘‘ Association Culturelle des Jeunes Bafia’’ basée en France ayant pour objectif la promotion de la culture Bafia du Cameroun⁸¹. En Allemagne, il y'a, l'Associations camerounaises pour la culture et l'intégration qui est un regroupement des associations ethno régionales Camerounaises en Allemagne. Elles se concentrent souvent sur les manifestations culturelles⁸². Celle-ci vise la promotion de l'intégration nationale en misant sur le dialogue entre différentes cultures camerounaises. Les associations culturelles aussi nombreuses et variés, sont considérées comme étant des acteurs incontestables de la diplomatie culturelle Camerounaise. La diaspora en tant que diplomate culturelle du monde d'en bas, participe au processus ‘‘d'expatriation du ‘’charisme collectif distinctif’’-identité nationale’’⁸³ camerounaise dans leur société d'accueil. Si ces initiatives diasporiques peuvent résoudre le

⁷⁹ Confédération Suisse, *ABC de la diplomatie*, Genève, département fédéral des affaires étrangères, 2008, p.34.

⁸⁰ J. de Preux, ‘‘ Les Conventions de Genève et la réciprocité’’, in <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100083428a.pdf> , consulté le 27 septembre 2022.

⁸¹ OIM France, *Répertoire des associations de la diaspora camerounaise en France*, Paris, OIM, 2015, p.6.

⁸² J. Winterhagen, *Les organisations de la diaspora camerounaise en Allemagne et leur engagement en faveur du développement*, Berne, GIZ, 2020, p.13.

⁸³ Y.A. Chouala, L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée-Equatoriale. Les dynamiques originales d'exportation de l'Etat d'origine’’, in L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, P.95.

problème d'intégration nationale en Europe, elles sont les seules structures de promotion de l'image culturelle du Cameroun à l'international.

En somme, la contribution de la diapora camerounaise d'Europe Shengen est visible tant sur le plan politique, économique, social et culturel. Leurs actions au développement se matérialisent tant au niveau de leurs différents Etats d'accueil qu'au Cameroun. Auregard des différentes entraves que rencontrent au quotidien ces communautés, elles n'ont pas assez d'ouvertures pour mieux s'impliquer dans les dynamiques de développement du Cameroun.

CHAPITRE VI : IDENTIFICATION DES LIMITES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SHENGEN : PERSPECTIVES POUR UNE REFONDATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE CAMEROUNAIS

L'espace analytique semble favorable pour questionner l'efficacité du dispositif mis en place au Cameroun pour gouverner les migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen. Après avoir constaté que la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen est largement tributaire de la politique migratoire européenne, la migration camerounaise semble être plus bénéfique pour les sociétés d'accueil. Que ce soit des initiatives de lutte contre la migration irrégulière ou la promotion des sorties et des retours des migrants au Cameroun, toutes ces actions sont propres à la volonté des Etats Européens. Le Cameroun devient ainsi un acteur passif, qui se contente de la délivrance des autorisations et de l'accompagnement des autres acteurs dans la mise en place de la politique européenne de gouvernance migratoire.

En plus, l'extraversion du système de gouvernance des migrations camerounaises fait en sorte que cette politique porte en elle les germes de sa propre destruction au Cameroun mais, avantageuse à l'espace Schengen. L'externalisation de la politique migratoire Schengen au Cameroun permet à cet espace de libre mobilité de choisir en connivence avec l'Etat Camerounais les citoyens qui peuvent migrer, ceux rentrent au Cameroun, ceux reste dans l'espace Schengen et comment bloquer les irréguliers à partir du Cameroun. Pourtant, la vocation première de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations dans un Etat, est de faire de la migration un levier de développement structurel. Ceci est possible si et seulement si, l'Etat s'approprie voire nationalise son système de gouvernance migratoire animé par des partenariats rationnels et non une dépendance. Pour y parvenir, ce chapitre adopte une démarche tripartite, la première partie s'intéresse à la critique du système de gouvernance des migrations Camerounaises vers l'Europe-Schengen (I). La seconde partie s'intéresse à une lecture critique de la diplomatie financière européenne en matière de lutte contre l'émigration clandestine (II) et la dernière partie est consacrée aux propositions visant la refondation structurelle de ce système de gouvernance(III).

I-L'industrie des migrations estudiantines Camerounaises vers l'Europe Schengen comme facteur d'appauvrissement du Cameroun

Le fonctionnement des migrations Camerounaises vers l'Europe-Schengen est similaire à une véritable industrie. Que ce soit la migration régulière ou irrégulière vers l'Europe, le dispositif d'acteur mis en fait de telle sorte que les investisseurs du champ migratoire s'en sortent gagnant au moment où l'Etat perd ces ressources humaines et ces capitaux. Le Cameroun n'ayant pas construit une politique de retour pragmatique, les sorties massives des étudiants constitue une perte en terme de main d'œuvre et de fuite des capitaux (A). Puis, une lecture critique de la diplomatie financière de l'UE dans la gouvernance migratoire au Cameroun (B).

A- De la rétention des étudiants à la fuite des Capitaux du Cameroun vers l'espace Schengen : une faiblesse structurelle du système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen

La mafia migratoire qui anime le fonctionnement de l'industrie migratoire est à l'origine de la faiblesse de la politique migratoire mis en place au Cameroun. Cette industrie migratoire se lit sur la base de certaines rationalités qui animent les acteurs dans le jeu de gouvernance, c'est le cas des politiques de rétention (1) et de la fuite de Capitaux causée par la migration estudiantine (2).

1-La question de la rétention des étudiants dans les pays Schengen comme facteur de pérennisation des politiques du non- retour des migrants vers les Etats d'origine : une lecture critique du jeu trouble des Etats européens dans la gouvernance migratoire

Le non-retour des migrants dans les Etats d'origine qui est communément appelé fuite de cerveaux, est un facteur de sous-développement. Au lieu de qualifier cet acte comme étant une fuite des cerveaux, il relève plus tôt de la perte des ressources humaines pour l'Etat d'origine. Il est vrai que les défenseurs de la thèse néo-libérale veulent faire comprendre au monde qu'en contexte de cosmopolitisme, tout citoyen du monde a le droit d'aller exercer là où il se sent à l'aise. Malgré ce cosmopolitique, les Etats ont conservé jusque là leur souveraineté et chacun se soucie de façon unilatérale de son développement si l'on ne tient pas compte des pseudos discours sur la solidarité internationale.

Pour montrer l'importance capitale des ressources juvéniles dans le processus de développement de l'Afrique Edem Kodjo affirmait : ‘‘Chère mère-Afrique ! Tes enfants sont la matière et ta première richesse, mais je veux parler d'enfants debout, droits comme des

baobabs, prêts pour la lutte et la souffrance, ne redoutant ni épreuve ni tourments, tournés vers l'action, ayant comme idéal ton destin et pour seul objectif ton avenir¹'''. Cette déclaration présente la jeunesse comme un acteur décisif ou alors un acteur actif et incontournable pour un développement durable du continent en général. Malgré la nécessité des Etats de construire des politiques communes pour la résolution des problèmes communs à l'instar du problème migratoire, chaque Etat devrait se soucier de son développement tout en misant essentiellement sur ses ressources humaines. Si tel est le cas, le Cameroun a épousé les directives de gouvernance migratoire européenne sans construire une politique lui permettant de tirer pleinement profit de sa main d'œuvre se trouvant en Europe-Schengen.

Par conséquent, la migration Camerounaise vers l'Europe Schengen entraine une crise de main d'œuvre au Cameroun au moment où l'Europe comble son déficit en termes de ressource humaines. La politique migratoire européenne au Cameroun est similaire à une industrie dans la mesure où le Cameroun est le pôle fournisseur des ressources humaines aux sociétés européennes. C'est la zone d'exportation des talents pour l'Europe. Les ressources humaines camerounaises qui prennent la destination de l'Europe sont dans la plupart des cas des jeunes formés dans les universités et grandes écoles Camerounaises. Parfois, leur formation est subventionnée par l'Etat. Au moment de rendre à l'Etat ce qu'ils ont reçu ils migrent vers des zones économiquement stables pour la recherche des emplois bien rémunérés. Il s'agit d'un domaine où l'Etat peine à former au regard du coup financier, mais la capacité de rétention des diplômés de l'Etat devient très faible. A ce sujet Kamno affirme que :

La perte excessive de ces travailleurs de la santé nuit à la capacité et à la qualité des services de santé. Cela se manifeste par une insuffisance des soins et un manque certain de suivi des patients dans les zones rurales et urbaines. Lorsque la main-d'œuvre qualifiée quitte un pays, la capacité productive est amputée de ses ressources humaines nécessaires pour bâtir les institutions et les infrastructures qui soutiennent des économies fortes².

Le système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen a pour but essentiel de promouvoir au codéveloppement. Mais, cela reste dans des discours. Malgré la signature des accords de réadmissions des migrants dans les pays d'origine, les Etats Schengen renvoient au Cameroun des personnes qui n'ont pas une grande importance dans leur société. Les politiques européennes ne sont pas favorables au retour de la main

¹ Edem Kodjo, *lettre ouverte à l'Afrique cinquantenaire*, Paris, Edition Gallimard, 2010, p. 40.

² Kamno, "Emigration des profils qualifiés ...", p.9

d'œuvre experte formée dans leurs universités et grandes écoles. Sinon comment comprendre qu'au moment où le Cameroun et ses partenaires européens s'engagent à mettre sur pied une politique de gouvernance visant une limitation drastique de "la fuite des cerveaux", l'Europe met en place des politiques de rétention des étudiants en fin de formation au même moment.

Ceci montre à suffisance l'esprit rationnel qui anime le déploiement européen dans le jeu de gouvernance migratoire au Cameroun. La sélection des étudiants à partir du Cameroun n'est qu'une politique qui vise la matérialisation de la migration choisie dans un cadre plus légal. L'argument officiel selon lequel les structures européennes (campus France, Campus Belgique, etc.) favorisent la migration sûre et ordonnée des étudiants au Cameroun compte tenu des réseaux mafieux qui se sont constitués autour de cette forme de mobilité est vide sens. Il s'agit des branches institutionnelles qui matérialisent la sélection de la main d'œuvre au Cameroun en fonction des besoins du marché de l'emploi Schengen. Dans cette logique, la gouvernance de la migration pour étude n'est qu'au service des intérêts de l'Etat d'accueil. L'aspect du codeveloppement devient une illusion. Il est bafoué au détriment des intérêts égoïstes camouflés dans la quête de l'intérêt commun.

Par contre, le vieillissement de la population européenne est à l'origine de la sélection des compétences à partir des pays d'Afrique. La population active étant vieillissante, la main d'œuvre juvénile devient une ressource très rare, faisant l'objet de plusieurs convoitises. Dans cet optique, l'archipel métropolitain (UE) poursuit son objectif de polarisation du territoire ou alors d'occidentalisation du monde en attirant la main d'œuvre jeune, aux qualifications à jours³. Cet esprit européen qui semble échapper aux autorités camerounaises met à nu la dimension instrumentale de la gouvernance migratoire au Cameroun. Le phénomène de l'internationalisation du système d'enseignement a contribué à l'accroissement des migrations estudiantines au Cameroun et partout dans le monde. Cette conjoncture internationale est favorable aux Etats de l'Europe Schengen pour implémenter leur politique de rétention des étudiants étrangers.

La politique de rétention appliquée par les pays Schengen passe par le système éducatif. En effet, ayant adapté le système éducatif aux besoins du monde professionnel européen en général et des différents Etats en particulier, les pays n'acceptent plus que les produits de leurs universités et grandes écoles mettent leur expertise au service du

³ Association Internationale des démographes de langue française, *Régimes démographiques et territoire : les frontières en question* - Actes du colloque de La Rochelle, septembre 1998, Paris, AIDELF, 2000, p.550.

développement de leur pays d'origine ou alors d'autres Etats. D'ailleurs, ce sont des personnes qui ont reçu des formations qui cadrent avec l'espace géoculturel et géo civilisationnel européen. Leur insertion devient plus difficile dans les pays d'origine que dans les pays hôtes. Le fait d'arrimer les formations aux besoins de leur société, fait en sorte que les étudiants se détournent de façon cognitive des réalités de leur société d'origine pour penser des solutions concrètes aux différents problèmes qui minent la société d'accueil. Le système des stages professionnels mis en place en France par exemple permet aux étudiants de s'acclimater avec le milieu professionnel français. A ce sujet, une étude démontre que la France "promeut l'acquisition de compétences professionnelles au sein même du parcours scolaire, au travers des stages " en responsabilité". Près de 74 % des sortants de l'enseignement supérieur ont ainsi réalisé un stage au cours de leurs études⁴".

Cette stratégie permet aux entreprises de sélectionner les meilleurs étudiants pour une intégration professionnelle après la formation. En contexte de quête de compétences dans le marché internationale, la priorité des Etats puissants serait de former leurs propres compétences et de miser sur leur rétention afin de propulser leur développement. Aujourd'hui, "Attirer les talents étrangers est devenu un enjeu majeur pour participer à l'économie de la connaissance⁵". Ceci constitue un enjeu géopolitique dont le Cameroun n'a pas encore intégré dans sa technique de gouvernance migratoire avec ses partenaires européens.

S'il est vrai que, "l'Allemagne est le pays qui, pour des raisons démographiques (baisse de la population active) et de niveaux de diplôme (faiblesse des diplômés du supérieur), a le plus besoin de recourir à une immigration qualifiée⁶" l'ouverture de ses universités et grandes écoles aux étudiants Camerounais n'est pas une politique qui peut permettre le retour des diplômés. Le jeu trouble des Etats européens en matière de gouvernance migratoire au Cameroun réside au niveau des paradoxes qui animent leur discours. On a l'impression que les accords de réadmission qui ont été signés entre le Cameroun et ces Etats ne s'appliquent que dans le cadre des migrations irrégulières. Ayant sélectionnés les profils des professionnels et académiciens qui les intéressent au Cameroun, ils retiennent ces derniers dans leur société.

⁴ N. Charles et C. Jolly, *Étudiants étrangers et marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, Paris, Commissariat Général à la stratégie et à la prospective, 2013, p.38.

⁵ *Ibid.* p.43

⁶ *Ibid.*

La rétention des étudiants dans les pays européens est un facteur d'appauvrissement du Cameroun qui voit sa main d'œuvre s'échapper. La migration estudiantine camerounaise vers l'Europe se transforme dans ce cas en une forme d'esclavage moderne et volontaire qui dépouille le Cameroun de son énergie. Cette fuite de main d'œuvre est unidirectionnelle⁷, c'est-à-dire, du Cameroun vers l'Europe et jamais l'inverse. Si les compétences camerounaises restent au service des sociétés européennes, comment la réduction des écarts de développement entre le Nord et le Sud est-elle possible ?

Ces différentes manœuvres permettent de démontrer à suffisance que l'Europe-Schengen n'est pas dans la dynamique de lutter véritablement contre les causes profondes de la migration Sud-Nord. Il maintient l'Etat africain en général et du Cameroun en particulier dans la posture d'exportateur des étudiants vers leur société ce qui entrave les dynamiques de développement de l'Etat d'origine. Pour masquer cela, ces mêmes Etats de connivence avec le Cameroun, focalisent leur discours sur les transferts de fonds de la diaspora vers le Cameroun. Or, l'argent ne développe pas un pays, il faut l'idée, l'expertise. Les accords de coopération signés entre le Cameroun et les Etats Schengen ne sont que des accords de dupe animés par l'esprit néocolonial. Ils ne se fondent pas sur le principe de la réciprocité diplomatique.

2- La migration estudiantine camerounaise vers l'Europe Schengen : facteur de fuite des capitaux du Cameroun vers l'espace Schengen

La question de la fuite des capitaux dans le champ migratoire est toujours abordée dans le sens des transferts d'argent Nord-Sud. Le pseudo discours portant sur la migration comme facteur de développement pour le Cameroun met en avant l'argument des transferts d'argent de la diaspora dans les Etats d'origine. Si le Cameroun s'attarde à ce niveau sans toutefois mener des études comparatives afin d'avoir les données claires sur les montants qui sortent et qui entrent via les migrations, il se contente sur des arguments européens. Cette posture fausse les débats et désoriente l'Etat du Cameroun dans ses priorités en matière de gouvernance migratoire. C'est une preuve de la domination de la vision européenne dans le système de gouvernance des migrations au Cameroun. Les discours de légitimation de la nécessité de mettre sur pied un système de gouvernance des migrations au Cameroun ont envahi l'esprit de domination européen en battant en brèche les priorités camerounaises. Le

⁷ R. Ennafaa et S. Paivandi, " Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la fuite des cerveaux " in *Revue française de sciences sociales*, n°103, 2008, p.26.

concept de domination nous évoquons ici doit être pris au sens wébérien du terme. Il renvoie à ‘‘l’effet d’un pouvoir contraignant les dominés à se percevoir selon les catégories qu’il impose, parfois même au-delà de leur conscience⁸’’. La domination européenne dans le système de gouvernance des migrations des camerounais vers l’espace Schengen n’est pas différente de cette définition. L’Europe a construit des canaux de fonctionnement des actions de cette gouvernance au point où les dominés (Etat du Cameroun, OSC etc.) semble ne plus penser autrement.

Sous prétexte de lutte contre la vulnérabilité des étudiants, ou lors vivre sous la dictature de la pauvreté, les Etats européens ont mis la clause financière comme principale condition pour la demande d’un visa d’étudiant. Pour un Etat économiquement instable et dont la jeune population est très active en matière de migration pour étude, le Cameroun transfère vers l’Europe Schengen d’importantes sommes d’argent qu’il semble ne pas recevoir en retour au regard des contraintes mises en place par les Etats européens en matière d’envoi des fonds vers les pays d’origine. Malgré les sorties massives des capitaux du Cameroun, cet aspect n’est pas abordé dans la construction des politiques communes de gouvernance migratoire. On a l’impression qu’il y a un problème migratoire si et seulement si les intérêts européens sont menacés.

En effet, malgré la mise sur pied des vastes politiques et programmes de régulation des migrations des camerounais vers l’Europe, aucune initiative n’est mise sur pied pour limiter les fuites des capitaux via la migration pour étude. Le dispositif institutionnel de régulation des migrations estudiantines camerounaises vers l’Europe Schengen qui est mis en place au Cameroun échappe à son contrôle. Le Cameroun semble ne pas s’intéresser à cette forme de mobilité qui lui fait perdre sa main d’œuvre experte et ses Capitaux. Pour mieux analyser la migration estudiantine comme catalyseur de fuite des capitaux, il faut reprendre certains chiffres qui ont fait l’objet d’une présentation dans les précédents chapitres à partir des entretiens.

Fodop Philippe nous renseigne que l’AVI pour étudier en France est de 7 38 euro soit 4 797 000 FCFA. L’étudiant qui dépose ce montant reçoit 615 euro par mois comme frais de subsistance⁹. En Allemagne Christelle Kamdoun nous révèle que, l’AVI est de 10 800 euro

⁸ C. Guibet Lafaye, ‘‘Domination sociale dans le contexte contemporain’’, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°1, 2014, P.158.

⁹ Entretien avec Philippe Fodop, 33 ans, responsable des AVI à Studely, Yaoundé le 28 Juillet 2022.

soit 7 020 000 FCFA. L'étudiant reçoit 900 euro par mois comme frais de subsistance¹⁰. Dans le cadre du loyer étudiant dans l'espace Schengen, les prix dépendent de chaque pays et en fonction des villes. Nangue Tassé Josnel renseigne qu'en Belgique par exemple le prix des loyers étudiants est fonction de la ville universitaire. Dans une ville comme Bruxelles par exemple la chambre dans la cité universitaire coûte 247 euro et chez des particuliers les chambres d'étudiant s'élèvent à plus de 500 euro le mois. A Liège, le coût du loyer pour étudiant varie entre 300 et 400 euro et à Mounsse ils sont de 250 à 400 euro¹¹.

Le financement de la migration pour étude nourrit l'économie des pays d'accueil tout en réduisant de façon considérable le niveau de vie économique dans les pays d'origine. Si on se focalise sur les chiffres avancés plus haut, l'on constate que, les Etats Schengen ont mis la clause financière très haute pour compenser les envois de fonds de la diaspora dans leur pays d'origine. Dans le cas contraire, comment comprendre qu'un pays qui a mis sur pied des emplois d'étudiant, soit exigeant sur le financement du séjour étudiant sur son sol pendant au moins un (01) an. La fuite des capitaux n'est plus perçue uniquement au niveau des achats des produits dans ces pays. La migration pour étude entre dans cette liste d'activités occasionnant la fuite des Capitaux avec vitesse considérable au Cameroun.

D'après les données statistiques de Campus France Cameroun, 'la France a reçu 4773 étudiant Camerounais en 2019. Et l'Allemagne comptait 5845 en 2014 et 7214 en 2019. 2767 étudiants Camerounais sont partis en Italie en 2017 et 930 en 2019. 1631 ont choisi la Belgique en 2014 et 1633 en 2019¹²'. Si on calcule ces chiffres en terme d'AVI déposé dans les banques Françaises, Belges, Allemandes et italiennes, il est évident que ces transferts financiers peuvent être largement supérieurs aux transferts de fonds effectués par la diaspora vers le Cameroun au cours de ces différentes années. En plus, si à cela l'on ajoute les frais d'assurance, de logement et de voyage, il ne fait l'ombre d'aucun doute que le Cameroun semble être perdant dans ce jeu de gouvernance des migrations pour études. L'apport économique des étudiants camerounais dans les pays de l'Espace Schengen qui accueillent plus de camerounais, peut-être supérieur à l'influence des envois de fonds de la diaspora au Produit Intérieur Brut (PIB) camerounais. Pourtant, les discours officiels qui meublent la gouvernance migratoire démontrent l'inverse.

¹⁰ Entretien avec Christelle Kamdoun, 25 ans, Secrétaire générale de l'Institut le Visa, Yaoundé le 23 Avril 2022.

¹¹ Entretien en ligne avec Josnel Tasse Nangué, 29 ans, étudiant Camerounais en Belgique, le 23 Juillet, 2022.

¹² Campus France Cameroun, *fiche de mobilité*, p.2

Au-delà du discours de régulation des migrations estudiantines, les pays de l'Europe-Schengen et bien d'autres pays développés ont fait de la migration estudiantine le nouvel enjeu économique. La promotion de cette migration fait partie de la nouvelle figure des politiques d'assujettissement de l'Afrique via la pauvreté. La migration estudiantine camerounaise vers l'Europe fait de ce pays un acteur conscient de la réduction du niveau de vie économique sur son sol pour augmenter, voire maintenir le rythme de vie et emploi dans les sociétés du Nord. L'Europe a fait de la migration estudiantine un instrument d'exportation du Capital humain mais aussi, financier dans l'optique de pérenniser sa domination sur le Cameroun. Les projets migratoires pour étude se construisent avec assurance dans le cadre des services que les entreprises européennes offrent aux potentiels migrants au Cameroun. C'est la preuve qu'aujourd'hui, on ne peut pas vouloir migrer pour une formation professionnelle, ou pour des études vers l'Europe, sans toutefois consommer les services des entreprises européennes qui sont d'ailleurs les seules structures légitimes autour desquelles se construisent les projets migratoires. Parlant de l'apport des étudiants internationaux dans les sociétés françaises de manière globale, Campus France affirme que :

Alors que le coût de ces étudiants étrangers pour le budget de l'État peut être évalué à 3 milliards d'euros environ, l'apport des étudiants à notre économie se monte à 4,65 milliards d'euros dont :

- 3 250 millions € en consommation quotidienne de biens et services ;
- 563 millions € en frais d'inscription et de scolarité ;
- 364 millions € en dépenses de transport aérien auprès d'opérateurs français ;
- 466 millions € de dépenses des proches qui rendent visite aux étudiants¹³.

D'après une étude statistique menée par campus France, 'hors frais d'inscription, sur 12 mois, un étudiant étranger dépense environ 11 048 € sur le territoire français¹⁴'. L'on comprend que l'étudiant camerounais en France est un acteur actif de l'économie Française. Les fonds dépensés par ces étudiants ne sont que des montants transférés vers les pays d'accueils à partir du Cameroun. Un tel comportement rationnel des pays européens dans le jeu de gouvernance migratoire devrait normalement interpeller cet Etat pour une réorientation du système de gouvernance des migrations.

B- Les paradoxes des actions de l'Etat du Cameroun dans la gouvernance des migrations de ces citoyens

L'une des faiblesses majeures du système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen réside au niveau de certains paradoxes qui animent

¹³ Campus France, 'Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France', *les notes de Campus France* n° 45 - Novembre 2014, p.1.

¹⁴ *Ibid.* p.10.

l'action de l'Etat du Cameroun. La position de l'Etat du Cameroun démontre que ce pays n'a pas aménagé son cadre national, pour tirer profit de la synergie d'action mise en place sur son sol au sujet des migrations de ces citoyens. Pour mieux justifier cela, on va d'abord présenter la persistance de la politique de la nationalité unique (1) en suite, montrer l'importation de la politique migratoire européenne au Cameroun (2), et enfin présenter le phénomène de l'institutionnalisation du bricolage dans les politique de rétention et de retour de la diaspora camerounaise (3).

1-La question de la nationalité unique et des contestations diasporiques comme source archivistique de la marginalisation de la Diaspora Camerounaise

La question de la nationalité unique est l'un des principes qui, avec le temps et des conjonctures nationales et internationales, est restée immobile dans la politique migratoire camerounaise. Malgré la volonté du Cameroun de tirer profit du potentiel de sa diaspora, ce pays de retour semble ignorer la clause juridique qui depuis 1968 empêche certains camerounais de la diaspora de revenir exercer au Cameroun. On a l'impression que, dans sa volonté d'impliquer sa diaspora dans les dynamiques de développement du pays, le Cameroun a besoin des services des camerounais de la diaspora étant dans leur pays d'accueil. Ou alors qu'ils interviennent actuellement au Cameroun comme des temporaires qui doivent rentrer dans leur pays d'accueil après l'accomplissement d'une tâche. Or, le retour de la diaspora qui peut être synonyme de développement est celui des personnes physiques et reconnu comme citoyens à part entière méritant une intégration réussie. Cette attitude constitue une source structurelle de l'exclusion de la diaspora dans les politiques camerounaises. Si non, comment peut-on vouloir les services d'une ressource humaine capitale mais en maintenant ces personnes à l'écart des grandes décisions et d'opérationnalisation des politiques du pays.

La question à la double nationalité est une limite structurelle de la gouvernance migratoire au Cameroun. La plupart des citoyens Camerounais ayant eu un parcours professionnel en Europe et dans bien d'autres pays développés ont été contraints de façon sourdine d'avoir une la nationalité du pays d'accueil. Il ne s'agit pas forcément d'un choix de vie, mais d'une contrainte professionnelle. Dans le souci d'avoir les mêmes privilèges que les nationaux des pays hôtes, les camerounais sont obligés d'avoir la nationalité des pays d'acceuil. Une fois cette nationalité acquise, ce dernier perd automatiquement la nationalité camerounaise selon les termes de l'article 32 du Code de nationalité. Selon le juriste

camerounais Camille Tchotchou Petche la perte de la nationalité dans le régime juridique camerounais signifie :

Perdre la qualité de camerounais à la suite d'un acte ou lorsque certaines conditions sont réunies, précisément celles prévues par le code de la nationalité. Celui-ci distingue la perte de la nationalité de la déchéance, la répudiation et la renonciation, quoique sur un plan littéraire ces notions désignent la même chose. L'on répudie sa nationalité camerounaise lorsque l'on décide de perdre sa nationalité d'origine par l'effet de l'acquisition d'une nationalité nouvelle ou par l'effet d'un mariage avec un étranger (exemple le cas d'une femme mariée camerounaise qui épouse un étranger). On ne renonce pas à une nationalité, mais à la faculté de répudier une nationalité, c'est le cas de la femme mariée camerounaise qui épouse un étranger et renonce à sa faculté de répudier sa nationalité d'origine¹⁵.

La question de la double nationalité est l'un des principaux problèmes des camerounais de la diaspora. Ces derniers ne peuvent pas engager d'énormes investissements dans un pays dont ils ont perdu la citoyenneté. C'est la preuve que le Cameroun a entrepris une politique de gouvernance migratoire sans toutefois aménager le cadre national qui peut favoriser le retour véritable de la diaspora. Le maintien de la politique de la nationalité unique est l'un des paradoxes le plus insensé qui rend complexe la compréhension de la vision camerounaise en matière de capitalisation du potentiel de sa diaspora. Au moment où, dans ce jeu de gouvernance migratoire, le Cameroun se présente officiellement comme un pays qui souhaite bénéficier du potentiel de sa diaspora, il maintient officieusement sa politique de la nationalité unique envers ses citoyens.

Par conséquent, les camerounais ne disposant pas des grandes entreprises dans le pays d'accueil, ne peuvent pas externaliser les filiales de ces dernières dans leur pays d'origine, où ils sont désormais considérés comme des investisseurs étrangers et non pas comme des citoyens à part entière. Il est clair que "les Camerounais ayant pris une autre nationalité sont contraints de prendre un visa d'entrée au Cameroun en bonne et due forme comme tout autre étranger¹⁶". Cette politique est au cœur de la perte de la main d'œuvre experte, mais également du retour physique des camerounais de l'étranger. Le drame de la politique de double nationalité réside au niveau de son application à géométrie variable. Les autorités politiques en fonction de leur sensibilité, peuvent tolérer la double nationalité chez certains

¹⁵ C.Tchotchou Petche, "Le cadre juridique de la perte de la nationalité camerounaise au regard de la loi du 11 juin 1968 et son décret d'application du 16 décembre 1968 : une réponse juridique au débat sur la double nationalité au Cameroun" in <https://hal-auf.archives-ouvertes.fr/hal-01509437> , consulté le 10 août 2022.

¹⁶ P. A. Engamba, "La question de la nationalité des sportifs camerounais : enjeux et défis à l'aune de la globalisation" in <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/> , consulté le 10 août 2022.

citoyens au moment où elles sont radicales chez d'autres. Cela a fait naître le problème l'injustice de la nationalité au sein de la diaspora camerounaise qui de temps à autre va monter au créneau pour dénoncer cette injustice qui reste sans suite.

En ce XXI^e siècle où la mondialisation a noyé les Etats dans la course aux talents à l'international, le Cameroun reste en marge de cette nouvelle 'guerre de ressources humaine' en maintenant sa loi sur la double nationalité. Si l'Etat reste souverain en matière d'attribution de la nationalité, il ne devrait pas empêcher à un citoyen d'acquérir une autre nationalité. La déclaration universelle des droits de l'Homme reconnaît ce pouvoir aux citoyens en son article 15 en ces termes : 'tout individu a droit à une nationalité, et nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité'¹⁷. Le changement de la nationalité est avant tout un droit réservé à tout citoyen du monde et donc aucun acteur de la gouvernance migratoire ne devrait violer. En maintenant l'article 32 du code de nationalité, le Cameroun de façon implicite, refuse de reconnaître et d'octroyer ce droit à ses citoyens.

Son discours sur la facilitation du retour de la diaspora, devient non fondé et vide de sens malgré toute la gesticulation institutionnelle qui l'accompagne. L'exclusion de la diaspora pour des raisons de la nationalité reste le fil conducteur de la politique migratoire camerounaise. Si la nationalité unique est la politique sur laquelle le Cameroun compte pour mieux gouverner les migrations de ses citoyens, il ne devrait pas revendiquer les succès de certains binationaux à l'international. Cette marginalisation à des fins politiques est à l'origine des distances qui existent entre la diaspora et les autorités politiques de Yaoundé.

Animé par un esprit contestataire, la diaspora reste exclue dans la plupart des initiatives de développement au Cameroun. Le Cameroun ayant hérité son caractère autocratique du régime colonial, se montre toujours très hostile et méfiant envers des citoyens critiques. Le culte de la personnalité reste une pratique qui aiguise les appétits des gouvernants. Tout citoyen qui ne s'inscrit pas dans cette dynamique, s'auto exclut consciemment de la société avant que les autorités politiques ne fassent de lui un paria. Le Cameroun étant un pays aux multiples maux, la diaspora a pris le courage de dénoncer les dérives de la gouvernance d'Etat qu'ils ont gardé en esprit comme étant le leur malgré l'acquisition d'une nationalité étrangère pour certains. Cette attitude de la diaspora est à l'origine de leur marginalisation, voire l'exclusion que les autorités politiques appliquent à

¹⁷ Article 15 de la déclaration Universelle des droits de l'homme, New York, ONU, 2009.

leur égard. Etant dans un environnement de “transnationalisation de la contestation¹⁸”, les autorités politiques préfèrent maintenir la diaspora à l’écart au risque de venir multiplier les niches d’opposition.

Les affrontements politiques entre les autorités de Yaoundé et la diaspora pérennisent la construction d’une image négative de la diaspora par les hommes politiques du dedans qui veulent par tous les moyens et à tous prix conserver leur posture politique. Pour limiter leur influence, le Cameroun organise “une coupure entre les citoyens du dedans et ceux du dehors¹⁹”. Dans cette mouvance, les contestations de la diaspora continuent d’être la raison de leur exclusion au moment où l’Etat s’engage dans un système de gouvernance migratoire multiniveaux avec des acteurs très variés. Cette attitude rend le discours étatique sur la gouvernance des migrations camerounaises vers l’Europe Schengen très controversé. Le système de gouvernance migratoire mis en place au Cameroun, n’a pas apporté des aménagements en matière d’implication véritable de la diaspora, malgré les actions multisectorielles qui sont engagées. Le “desserrement de l’étau autoritaire²⁰” de l’Etat vis-à-vis de la diaspora n’est pas effectif au Cameroun. Cela est à l’origine des multiples pertes que les Camerounais enregistrent dans ce jeu de gouvernance migratoire implémenté sur son terroir.

2- L’importation de la politique migratoire européenne au Cameroun : comprendre les raisons de l’échec d’une politique multisectoriel

L’importation de la politique migratoire européenne au Cameroun, est une initiative qui transpose les logiques d’assistanat et de conditionnalité dans le domaine migratoire. L’extraversion de cette politique ne peut que faire régner sur tous les pans la politique migratoire européenne au Cameroun. Conscient du fait que le Cameroun n’a pas encore une véritable politique migratoire pragmatique de ses citoyens vers l’Europe-Schengen, l’UE a profité de cet environnement pour imposer son système de gouvernance des migrations au Cameroun. N’ayant pas des enveloppes financières destinées à la régulation des migrations, le Cameroun entend profiter des ressources financières de la politique migratoire de l’UE sur son sol. C’est cet ensemble d’éléments qui justifie non seulement la dépendance de la

¹⁸ D. Bigo “ Contestations populaires et émeutes urbaines : les jeux du politique et de la transnationalité” in https://ciaotest.cc.columbia.edu/olj/cc/5_cc_spr92/bid01.pdf , consulté le 10 août 2022.

¹⁹ R., Nkuitchou Nkouatchet, “ Le Cameroun et le tabou de la marginalisation de la diaspora” in <https://journals.openedition.org/espacepolitique/9610> , consulté le 10 août 2022.

²⁰ N. Machikou, “ La production parlementaire de la consolidation autocratique en Afrique” in *Revue internationale et stratégique*, n°126, p.100.

politique migratoire camerounaise vis-à-vis de l'Europe, mais aussi la naissance de la conditionnalité dans le champ migratoire.

La question de la dépendance ou de l'assistanat a longtemps été analysée dans les domaines politiques, techniques, économiques, etc. l'argument unanime qui ressort de ces différentes études porte sur l'échec des politiques calquées sur le modèle occidental et qui sont implémentées en Afrique. Les politiques importées ont une particularité qu'elles sont majoritairement financées par les Etats du Nord. Les Etats donateurs orientent les lignes budgétaires, mais également les grands axes prioritaires de l'implémentation de cette politique. D'ailleurs, elles sont conçues en amont hors des différents terrains d'implémentation. La politique de gouvernance migratoire des camerounais vers l'Europe Schengen n'échappe pas à cette logique, d'où son échec au Cameroun. C'est un système de gouvernance extraverti dont les priorités ne répondent pas aux attentes du développement de l'Etat du Cameroun.

Pour comprendre l'échec de ce système de gouvernance calqué sous le modèle européen, il faut rentrer sur le sens rationnel de l'externalisation de la politique migratoire européenne. L'externalisation de la politique migratoire européenne au Cameroun et partout d'ailleurs, se structure sur quatre points essentiels à savoir : la délocalisation, la sous-traitance, la privatisation et de la déresponsabilisation²¹. Il s'agit de quatre fils conducteurs du déploiement du principal bailleur de fonds de la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe Schengen au Cameroun. À partir de ces quatre principes, on peut comprendre pourquoi ce système de gouvernance sorti des moules européennes ne profite en rien à l'Etat du Cameroun.

On peut même se poser la question de savoir : comment de façon rationnelle l'Etat du Cameroun peut accepter entretenir une politique migratoire qui ne lui permet pas d'atteindre ses objectifs de développement ? Du moins, Comment un Etat qui cherche à tirer profit de sa diaspora peut épouser une politique migratoire venue d'ailleurs sans toutefois la réinterroger en fonction de ses attentes ? La réponse à ces interrogations réside sur le fait que l'Etat africain post colonial fonde toujours ses initiatives de développement sur le financement extérieur. La réorientation de cette politique par le bailleur de fonds fait en sorte que le Cameroun devient un acteur passif, non influent qui aide les Etats européens a implémenté les

²¹ E. Blanchard, " Qu'est-ce que l'externalisation ?", *groupe d'information et de soutien des immigrés, Externalisation de l'asile et de l'immigration Après Ceuta et Mellila, les stratégies de l'Union européenne*, Genève, 2006, p.8.

frontières extérieures Schengen sur son territoire. Son incapacité financière le déloge de son statut d'acteur prioritaire de la gouvernance migratoire au Cameroun, pour centraliser l'Union Européenne.

La dépendance qui anime cette politique peut mieux justifier l'échec du système de gouvernance migratoire mis en place au Cameroun. La prédominance de la politique migratoire européenne se fait ressentir sur tous les plans. On a l'impression que le Cameroun, malgré son indépendance, n'est pas encore suffisamment mature pour asseoir une politique souveraine de régulation des migrations sur son sol. Ceci démontre le caractère pervers des accords de coopération bilatérale et multilatérale que le Cameroun signe avec ses partenaires Européens. Les politiques néocoloniales ne sont plus uniquement dans le domaine économique, politique et culturel etc. elles sont bien perceptibles dans le champ de régulation des migrations vers l'Europe.

Pour mieux présenter le caractère extraverti et néocolonial de cette politique, on peut se baser sur la philosophie qui anime son implémentation. Le fait qu'elle soit hautement financée par les fonds européens, l'UE dicte ses lois aux différents sous-traitants qui deviennent des véritables valets de la politique migratoire européenne au Cameroun. Au lieu d'aider le Cameroun au sens propre à tirer meilleur profit de la migration de ses citoyens, ces acteurs deviennent plutôt au service de l'UE. Cette gouvernance cesse d'être un moyen de gestion concertée d'un problème commun, mais une véritable stratégie d'opérationnalisation de la politique Schengen au Cameroun. L'extraversion de cette politique néocoloniale s'aperçoit également au niveau de l'implémentation des institutions néocoloniales européennes au Cameroun sous le fallacieux prétexte d'assistance technique. C'est le cas des institutions en charge de la mobilité universitaire. À ce sujet Thierry Foutem nous renseigne que ;

Les bourses allemandes sont également offertes aux étudiants camerounais par la *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD) et l'Institut Goethe pour ce qui est de la promotion de la recherche scientifique. La DAAD est un outil de coopération avec des universités des pays envoies de développement. Elle a un siège à Yaoundé et des branches dans les universités d'Etat comme Yaoundé 1, Dschang et Douala pour ne citer que celles-là. En plus de ces bourses, elle y affecte du personnel enseignant d'origine allemande. Toutefois, la présence de ces puissances au Cameroun frise une recolonisation, car ces aides ont développé

une nouvelle dépendance du Cameroun à l'égard de ses ex métropoles comme du temps de la colonisation²².

Si la mission première du DAAD est celle énoncée plus haut, on déduit par là que c'est l'un des acteurs qui influencent négativement la politique migratoire camerounaise. Fonder des actions sur ce type d'acteur, ne peut en rien permettre au Cameroun d'atteindre ses objectifs dans le domaine migratoire. L'importation de la politique migratoire européenne au Cameroun a fait émerger "la conditionnalité migratoire"²³. Cette conditionnalité migratoire est diamétralement opposée à la conditionnalité démocratique qui anime les politiques européennes d'aides au développement en Afrique depuis les années 1990. Dans le cadre de la gouvernance migratoire et supporte des gouvernements camerounais, dont il critique la gouvernance politique dans ses médias de ne pas respecter les droits de l'homme et d'autres principes de la démocratie. La conditionnalité migratoire repose sur l'acceptation de l'application de la politique migratoire européenne au Cameroun comme condition d'octroi des financements européens dans le domaine migratoire. Dans ce contexte, la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe Schengen fait bravement son entrée dans les politiques d'éléphant blanc implémenté au Cameroun.

3- L'institutionnalisation du Bricolage comme paradigme explicatif du manque de financement et de coordination des différents acteurs de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen

L'institutionnalisation du bricolage qui a fait son lit dans les politiques publiques au Cameroun conduit à la ruine de ces initiatives. Le bricolage est la forme moderne de contournement utilisé par l'Etat dans la résolution d'un problème concret. Pour la résolution d'un problème aussi simple qu'il soit ou alors complexe, l'Etat crée de nouvelles commissions et institutions qui en réalité n'ont aucun pouvoir de décision et opérationnelle pour la résolution du problème. Influencé par les dynamiques du dehors (les bailleurs de fonds, les Etats Européennes etc.), l'Etat crée des institutions dans le cadre de chaque problème auquel il fait face pour faire plaisir à ces acteurs et montrer sa bonne volonté d'agir malgré la persistance du problème.

²² T., M., Foutem, "Aide extérieure au développement et nouvelle forme de colonisation du Cameroun par ses ex-métropoles (1960-2009)", in P., Batibonack, *Indépendances inachevées en Afrique. Entour économiques de la néo-colonisation*, Yaoundé, Monange, 2019, p.33.

²³ T. Buratti, *externalisation des frontières de L'Union Européenne enjeux et perspectives*, Bruxelles, Agir pour la solidarité, 2020, p.14.

En réalité, ces institutions sont mises en place pour être non seulement des réceptacles de l'aide financière, mais aussi des institutions qui accompagnent l'action des autres acteurs au quotidien. C'est dans cette optique que fonctionnent certaines institutions d'encadrement des jeunes et de régulation des migrations. Pour éviter la migration clandestine et les sorties massives des jeunes, l'Etat se doit de mettre sur pied des politiques de rétention des jeunes bien structurées et pragmatiques. Elles ne devraient pas être des simples coquilles institutionnelles dont le bruit est similaire à celui des tonneaux vides comme c'est le cas au Cameroun actuellement dans le champ migratoire. L'encadrement des jeunes chercheurs d'emploi et de formation professionnelle est un programme issu des moules du bricolage institutionnel.

Depuis que la crise migratoire secoue le Cameroun avec dextérité, ce pays n'a pas entrepris une politique migratoire codifiée avec un plan d'action connu. Si on se réfère à la politique nationale de la jeunesse, on est très étonné de constater que ce document stratégique dont les actions peuvent favoriser la rétention des jeunes au Cameroun, n'aborde nulle part la question migratoire. Structuré au tour de 10 axes stratégiques, aucun de ces axes ne s'intéresse aux migrations irrégulières et régulières des jeunes au Cameroun. Pourtant, le but de la politique nationale de la jeunesse est "d'assurer à l'horizon 2020, l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien-être et à leur insertion socio-économique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la nation²⁴". Deux ans après, l'on n'a pas besoin de prouver par un argumentaire soutenu que le Cameroun n'a pas atteint cet objectif. La politique est devenue caduque et stérile avant son opérationnalisation.

Pour étoffer notre argumentaire sur l'institutionnalisation du bricolage, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) reste notre cible. Ce département ministériel brille par son ingéniosité en terme de création des programmes que par des actions concrètes capables de retenir et d'attirer les jeunes de la diaspora au Cameroun. Le MINJEC compte aujourd'hui près de vingt programmes d'encadrement des jeunes du "dedans et ceux du dehors". Comme exemple nous pouvons citer PARI-JEDI, du projet intégré d'Appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI), du Programme d'Appui à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur (PRO-ACTP) et du Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine (PAJER-U)²⁵, etc. Le caractère abondant de ces programmes n'est

²⁴ Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, *La politique nationale de la jeunesse*, Yaoundé, 2015, p.47

²⁵ MINJEC, *Plan jeunesse*, Yaoundé, 2015, p.18-19.

pas synonyme de l'efficacité ou de la maîtrise par l'Etat des différents problèmes des jeunes. C'est une expression de l'incompétence étatique, voire une exposition de l'absence d'une solution structurelle étatique aux problèmes de sa jeunesse.

La multiplication de ces programmes à deux conséquences essentielles à savoir : le manque de moyens financiers et la bonne coordination des actions des différents programmes au sein du même ministère. Dans le jeu de complémentarité des actions des différents programmes, le migrant de retour ou le potentiel migrant qui doit en bénéficier du soutien du MINJEC passe dans différents programmes avant de voir son dossier aboutir. Selon , Carine Mballa nous fait savoir que :

Ici au Pari-Jedi on ne donne pas l'argent aux jeunes migrants de retour. Le migrant qui rentre vient vers nous ouvre son dossier, on vérifie la conformité et la faisabilité de son projet de réintégration et on envoie son dossier au Fonds National d'intégration des jeunes (FONIJ) pour suite de procédure. S'il n'a pas une expertise dans le domaine sollicité il fait d'abord une formation dans le Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ)²⁶.

Cette longue procédure nous permet de comprendre que le Pari-Jedi n'est qu'un programme de recensement des jeunes migrants qui rentrent au Cameroun. Sa dépendance financière ne lui donne pas le dernier mot, ni la certitude que le migrant de retour a bénéficié des fonds pour la réalisation de son projet d'intégration. Ce manque de moyen financier auquel font face ces programmes n'est que le reflet des résultats de leurs actions sur le terrain. Ils deviennent même invisibles sur le terrain d'opérationnalisation, car la demande est abondante et l'offre minimale. C'est pour cette raison qu'il y'a une hyper médiatisation de la part de l'Etat, lorsqu'il réussit à réintégrer un jeune sur une échelle cent voire mille qui attendaient le financement. Que ce soit le PARIC, ou le Pari-Jedi et bien d'autres programmes, la communication est faible entre eux au regard du manque de moyens financiers propres. Ces programmes vivent des financements des bailleurs tels que l'OFI, l'UE, l'OIM, etc. Ce qui est à l'origine de leur dépendance qui conduit à la redéfinition de leur cahier de charges en fonction des exigences du bailleur. En dehors de ce problème de financement qui rend les acteurs étatiques inertes en matière de gouvernance migratoire, se pose un véritable problème de coordination.

En plus, le caractère complexe de la gouvernance migratoire fait intervenir une multiplicité d'acteurs. Le nombre d'acteurs de la gouvernance migratoire ne pose aucun

²⁶ Entretien avec Carine Mballa, 36 ans, Chef de département du Suivi et évaluation au PARI-JEDI, Yaoundé le 01 août, 2022.

problème si et seulement si, un système de coordination constructive est mis sur pied. La coordination ici renvoie à un système de coopération constructive. Qui renvoie à “la répartition des tâches conformément aux mandats respectifs des différentes organisations concernées, la coopération permet d’éviter que des activités se chevauchent ou, au contraire, qu’aucune action ne soit entreprise²⁷”. Mais malheureusement le système de gouvernance migratoire mise en place au Cameroun, n’est pas à l’image des principes d’une coordination constructive. On peut même se permettre de dire que seuls les bailleurs de fonds réunissent les différents acteurs sur une même table de discussion. Si non, il n’existe pas une répartition des tâches qui empêche les répétitions sur le terrain d’action. Les campagnes de sensibilisation de lutte contre la migration irrégulière sont menées dans les établissements scolaires, les communautés, les marchés et médias etc. par la société civile et le Pari-Jedi avec les mêmes contenus. Ce chevauchement d’action par exemple est la résultante d’une “manque de coordination entre acteurs de la société civile, et absence de synergies entre les organisations non-gouvernementales et les partenaires institutionnels²⁸”. Ce manque de coordination constructive se fait ressentir sur tous les niveaux d’action de la gouvernance migratoire. Lorsque l’Etat dispose ses fonds propres il mène des actions en fonction des objectifs recherchés et se soumet à la volonté des bailleurs lorsque ces derniers ont financé ses actions. Dans cette logique de bricolage, il est clair que malgré cette multiplicité d’acteurs et de nombreux fonds qui sont déboursés, il ne peut avoir des solutions concrètes. Les initiatives entrepris restent toujours en retard au regard de l’évolution démentielle des migrations camerounaises vers l’Europe Schengen.

II - UNE LECTURE CRITIQUE DE LA DIPLOMATIE FINANCIÈRE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE AU CAMEROUN

La politique camerounaise de gouvernance des migrations irrégulières vers l’Europe Schengen repose sur les différents fonds européens. Le Cameroun ne dispose pas assez de fonds propre lui permettant de financer son déploiement dans le cadre des campagnes de sensibilisation. Dans cette rubrique, il est question de montrer que les instruments financiers mis en place par l’Union Européenne pour combattre la migration irrégulière des jeunes au

²⁷ Peter Fuchs, “La coordination des opérations d’urgence : un problème du ressort des acteurs de l’humanitaire, ou plutôt des politiciens et des militaires ?” in <https://internationalreview.icrc.org/sites/default/files/S0035336100010339a.pdf>, consulté le 18 Août 2022.

²⁸ S. Hall, *Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour au Cameroun*, Dakar, Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest et Centre de l’Organisation internationale pour les migrations, 2018, p.18.

Cameroun portent en eux les germes de leur propre inefficacité. L'échec de ces outils part du niveau de la philosophie de leur conception (A) jusqu'au niveau opérationnel (B) d'où leur caractère inefficace au regard de la gravité de la menace.

A- L'impuissance des instruments financiers Européens face à la situation des jeunes au Cameroun

Pour financer la lutte contre la migration irrégulière au Cameroun, ce pays d'Afrique Centrale comme tous les pays d'ailleurs, bénéficie du soutien financier de l'UE via le FED et le fonds fiduciaire. On constate que, la promotion du développement structurel au Cameroun via le FED n'arrive pas à stimuler de façon considérable l'émergence du pays. Le FED en lui-même est un instrument inefficace dans la lutte contre les causes structurelles de la migration irrégulière (1), tel est également le caractère du fonds fiduciaire dont la nature est en déphasage avec la menace (2).

1-Le FED : un symbole de la perpétuation de la domination et de la visibilité de l'UE au Cameroun

Cette section ne s'attarde pas sur la mystification de l'aide européenne au développement. Dans ce monde globalisé caractérisé par des relations d'interdépendance mutuelle entre les acteurs internationaux, l'aide publique au développement favorise en quelque sorte le développement des Etats bénéficiaires. Certains économistes estiment même que "si l'aide contribue à la croissance et que la croissance contribue à la réduction de la pauvreté, alors l'aide permet de lutter contre la pauvreté" ²⁹. De façon plus claire, il est question de ressortir les limites de l'aide publique européenne au développement du Cameroun. Le constat est sans équivoque que depuis le traité de Rome jusqu'à nos jours, le Cameroun reçoit l'aide de l'Union Européenne, mais ce pays demeure jusque là sous-développé. Les écarts de puissance et de richesse qui existent entre les pays de l'espace Schengen et le Cameroun restent considérables.

L'aide européenne par le biais des FED semble être la continuation des relations de dépendance voire de paternité entre ses anciennes puissances colonisatrices et le Cameroun. Ce sont les pivots de la zone Schengen aujourd'hui. Dans ce contexte, le FED peut être considéré comme un élément matériel qui symbolise le néocolonialisme européen dans ses multiples relations avec le Cameroun. Cet instrument financier n'est pas en réalité au service

²⁹ G. P. Dazoué Dongué, J. Pasky Ngameni et A. Mba FOkwa, " L'influence de l'Aide publique au développement sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement : une analyse économique de cas du Cameroun de 1980 à 2013" in *Global Journal Inc*, Volue 15 Issue 7 version, 2015, p.17.

du développement structurel du Cameroun ni d'un quelconque Etat ACP, mais il est au centre du rayonnement international de l'UE et de sa vision de maintenir les Etats ACP sous son joug administratif. C'est ce qui fait dire à Raphaël Batenguene Assil que " l'Europe n'a jamais été intéressée par le développement de l'Afrique en général et en particulier du Cameroun " ³⁰. L'un des éléments matériels qui symbolise ce type d'argument est la conditionnalité qui caractérise l'octroi du FED aux Etats ACP comme le Cameroun.

S'il existe déjà des conditions pour recevoir l'aide européenne dont l'idée matrice est la réduction du niveau de sous-développement au Cameroun, ceci cesse d'être une relation de partenariat pour se verser dans une coopération de contrôle donnant lieu à l'ingérence européenne au Cameroun. La conditionnalité de l'aide européenne permet à cette institution de diffuser ses valeurs dans les Etats bénéficiaires comme le Cameroun. Si celles-ci ne sont pas respectées, l'Etat court le risque de ne pas bénéficier de ce soutien financier européen via le FED. Pourtant, l'histoire enseigne que depuis les indépendances jusqu'en ce 21^e siècle, la conditionnalité n'a pas été au service du développement structurel du pays bénéficiaire de l'aide, "chaque fois que l'on introduit des conditionnalités sans tenir compte des principales positions des forces sociales du pays, on se trompe ".

La continentalité qui caractérise le FED facilite la compréhension du poids de l'UE sur certains aspects de développement structurel du pays tels que le système politique, la gouvernance, les Droits de l'Homme, etc. Il s'agit des domaines où l'ingérence européenne est plus accentuée au Cameroun. Les fonds versés pour le financement du développement constituent le vecteur des différentes prises de position de l'UE sur ces questions. Car, la main qui donne reste puissante, contrôle tout et reste exigeante sur la qualité de réception. Pour comprendre ce poids de l'UE comme donateur sur le maintien du Cameroun sous sa tutelle, Stéphanie Laetitia Bekono Ndongo explique que " l'aide ne saurait être un moyen de développement pour celui qui reçoit, mais plutôt comme un moyen de dépendance et d'assujettissement " ³¹.

Le FED reste le symbole de domination et de visibilité de l'UE au Cameroun dans la mesure où ce fonds ne défend que les intérêts européens et favorise l'occidentalisation du

³⁰ R. Batenguene Assil, "Les pays de l'Europe communautaire dans la politique étrangère du Cameroun (1960-2000)", Thèse de Doctorat Phd en Histoire des Relations Internationales soutenue à l'Université de Yaoundé 1, 2009, p.248.

³¹ S. L. Bekono Ndongo, " Les relations économiques entre le Cameroun et l'Union européenne sous l'accord de Cotonou : expérience sous le 9^e et 10^e FED (2000-2013)", Mémoire de Master en Histoire soutenu à l'Université de Yaoundé 1, 2016, p.121.

système de gouvernance des migrations au Cameroun. Il ne saurait financer des projets de développement qui ne cadrent pas avec les réalités européennes. C'est ce qui fait de lui un incubateur européen d'importation des politiques de développement au Cameroun. La promotion d'un développement non adapté aux réalités locales camerounaises caractérisées par la prédominance des valeurs européennes sur les valeurs locales reste le propre du FED. Dans ce contexte, il cesse d'être au service du développement structurel du Cameroun pour stimuler la visibilité de l'UE. Si l'on s'en tient à la borne chronologique de cette analyse, l'on comprend que le développement de ce pays est très loin d'être une réalité, surtout si l'on s'appuie toujours sur l'aide européenne au développement. Sur les trois derniers FED, le Cameroun a reçu une aide financière à hauteur de 67, 182 milliards d'euros, sur une période allant de 2001 à 2020.

A la lisière de l'année 2020, l'on constate qu'on enregistre plus de chiffres financiers que d'exploits de développement. Celui-ci reste l'idéal. Ce déphasage entre les enveloppes financières allouées pour le développement du Cameroun et les résultats sur le terrain fait de l'aide européenne un outil qui oscille entre le rêve, voire l'intérêt suscité au moment de la signature des accords et le désespoir à outrance à l'évaluation des résultats sur le terrain. Cette aide au développement consolide la place prioritaire de l'UE sur les pays sous-développés. Si pendant la période coloniale les explorateurs ont servi de facilitateurs à la mission civilisatrice, le FED en ce siècle est un instrument au service de la recolonisation du Cameroun par les puissances européennes, c'est-à-dire, un outil qui sert les intérêts économiques de l'UE au lieu de promouvoir le développement du Cameroun. C'est ce qui fait de l'UE "une donatrice universelle en trompe-l'œil"³² car son aide reste très distante de la promotion du développement du pays récepteur.

En somme, le développement structurel qui constitue un antibiotique efficace pour la lutte contre la migration irrégulière des jeunes au Cameroun reste un mythe. Le FED qui est instrument européen en charge du financement du développement au Cameroun depuis 1959 avec le traité de Rome montre ses limites aujourd'hui. L'espace Schengen reste le centre et continue d'exploiter sa périphérie qui est le Cameroun par l'intermédiaire de pseudos financements octroyés par le FED. Si le FED qui a pour cahier de charges de promouvoir le développement structurel du Cameroun a failli malgré son existence actionnelle, qu'en est-il

³² J. Coussy, "Soixante ans de conditionnalités", in l'AITEC, Oxfam France-Agir Ici, *l'aide au développement ; à quelles conditions*, Paris, 2007, p.12.

du fonds fiduciaire dont bénéficie le Cameroun dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière ?

2- Le fonds fiduciaire pour la migration : un outil porteur de germes de sa propre impuissance face à la gravité de la menace au Cameroun

Il est question de montrer que compte tenu de la gravité de la menace et des exigences des jeunes camerounais, le fonds fiduciaire malgré sa bonne volonté reste impuissant et caduc. Ce nouvel instrument financier spécialisé dans la lutte contre la migration clandestine porte en lui les germes de destruction de son action et de son échec sur les terrains d'opérationnalisation. Le premier germe destructeur du fonds fiduciaire européen pour la migration au Cameroun est sa nature. Celle-ci montre à suffisance que l'objectif européen n'est pas de finir une fois pour toute avec la migration irrégulière des jeunes Camerounais vers l'Europe Schengen, mais de limiter la pression migratoire qui se vit aux portes de l'Europe. C'est un fonds qui devrait agir de façon rapide mais sans réunir les conditions de cette rapidité actionnelle.

Malgré la mise en place d'une bureaucratie permanente pour son suivi et sa gestion au sein de l'Union Européenne, il n'existe pas de fonds propres à cet instrument financier. Son fonctionnement est complexe et biaise son action sur le terrain. Ses mécanismes d'approvisionnement peuvent à tout moment faire face aux égoïsmes des Etats, car le fonds fiduciaire fonctionne par la collecte des fonds auprès des Etats de l'espace Schengen pour financer des projets sur les terrains d'opérationnalisation en Afrique en général et en particulier au Cameroun en fonction de la demande. Des montants sont arrêtés pour la réalisation d'un certain nombre de projets sur le terrain avant de procéder à la quête des financements auprès des Etats. Ce mode d'action ne semble pas permettre à ce fonds non seulement d'atteindre ses objectifs sur le terrain, mais également d'améliorer les conditions de vie des jeunes au Cameroun pour être délivrés du démon de l'Europe comme espace du possible. Ceci pour dire que le fonds fiduciaire n'a pas d'enveloppe budgétaire disponible au même titre que le FED.

Dans son système de fonctionnement, le fonds fiduciaire tombe dans les mêmes conditions de fonctionnement que celui des aides publiques au développement. C'est ainsi que l'on considère le fonds fiduciaire comme un instrument qui est au service des intérêts européens au Cameroun. Sa finalité est de décourager au maximum les potentiels migrants

pour créer un climat de paix dans cette zone de libre circulation. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les critiques de certaines ONG telles qu'Oxfam, qui dénonce :

Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique représente une nouvelle modalité d'aide caractérisée par un financement commun flexible qui relève d'une tendance de plus en plus fréquente. Dès lors que les processus décisionnels et les mesures de responsabilisation manquent de transparence, des États européens risquent d'y voir là une aubaine de porter à exécution des programmes politiques qui n'ont pas forcément pour effet de promouvoir les intérêts des populations dans le besoin ou les objectifs de l'aide³³.

De cette déclaration, l'on peut déduire que la philosophie du fonds fiduciaire n'est pas différente de celle du FED. Les deux maintiennent l'Europe dans sa posture de puissant qui a des capacités d'intervention multidimensionnelles. Le fonds fiduciaire reste global dans les objectifs visés. Si la migration illégale est la principale raison qui conduit à la mise en place de ce fonds, les projets qu'il cible sur le terrain restent dans la généralité. Les résultats escomptés sont déterminés par les pays de l'Union. Avec la gestion du fonds fiduciaire, l'on assiste à l'exclusion de l'Etat du Cameroun et des autres pays africains bénéficiaires sur une question qui concerne leur avenir en ce 21ème siècle. Sinon, comment comprendre qu'un fonds qui est destiné à financer les projets de lutte contre la migration clandestine des jeunes Camerounais et Africains reste entre les mains des donateurs ? En réalité, les pays africains n'ont pas accès à la gestion du fonds. L'UE est à la fois le bailleur et le gestionnaire du fonds, le Cameroun ne bénéficiant que de l'opérationnalisation de certains projets financés par ledit fonds sur son sol, mais ne contrôlant pas son système de fonctionnement.

Au Cameroun, par exemple, les projets qui bénéficient du financement du Fonds fiduciaire avec une enveloppe budgétaire considérable sont implémentés à la partie septentrionale du pays. L'on constate que ces projets restent entre les mains des organismes des pays donateurs. L'on peut voir cela avec le projet PARSE géré par le GIZ qui est de nationalité allemande, le projet HIMO géré par l'AFD qui est de nationalité française, le projet PRESEC géré par l'ONG SNV de nationalité néerlandaise et enfin le projet RESILIENT géré par l'ONG Action contre la faim qui est de nationalité belge. C'est également le cas avec l'initiative conjointe UE-OIM qui s'occupe des campagnes de sensibilisation et de réintégration des migrants de retour au Cameroun implémentées par l'OIM qui est un organisme du système onusien. Ceci pour dire que l'objectif premier du

³³ OXFAM, *Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : routes migratoires et aide au développement en Afrique*, novembre 2017, pp.6-7.

fonds fiduciaire n'est pas de promouvoir le développement de la jeunesse camerounaise ; c'est une stratégie de protection des frontières extérieures européennes. Le Cameroun n'est qu'un simple acteur qui délivre des autorisations d'implémentation de ses projets.

En somme, l'on peut dire que le fonds fiduciaire est un instrument qui accentue la domination européenne au Cameroun dans un contexte où le concept de colonisation a été remplacé par celui de coopération. Compte tenu de la gravité de la pression migratoire qui secoue l'Europe, les objectifs du fonds fiduciaire ont été formulés de manière aussi générale que possible, de sorte que la plupart des actions puissent être considérées comme éligibles, ce qui fait de lui un instrument souple et flexible. Si l'essence, voire la nature de ces outils européens pose déjà problème, qu'en est-il de leurs résultats sur les terrains d'opérationnalisation au Cameroun ?

B- Le déphasage entre les outils européens de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun et les besoins des jeunes : un facteur explicatif de leur non réalisation

L'on veut montrer ici qu'il existe un dysfonctionnement entre les besoins locaux et les outils européens de lutte contre la migration clandestine des jeunes au Cameroun. C'est ce qui explique les lenteurs en matière de développement du pays malgré les enveloppes budgétaires qu'il reçoit. Ce dysfonctionnement repose sur le choix des secteurs d'investissement. C'est ainsi que nous allons examiner les limites du FED (1) et celles du fonds fiduciaire (2).

1- Les limites fonctionnelles du FED au Cameroun : une lecture à partir des besoins pressants des jeunes

Cette section a pour ambition de montrer qu'au niveau fonctionnel, malgré sa bonne volonté de promouvoir le développement structurel au Cameroun, le financement du FED reste impuissant voire inadapté aux besoins pressants des jeunes Camerounais. Si le FED malgré ces fonds ne résout pas les préoccupations des jeunes, c'est à cause des choix des secteurs d'investissements qui semblent être mal orientés. L'on peut dire que les orientations de ce fonds ont été détournées au regard de la situation du pays. Celui (le FED) qui avait pour finalité de promouvoir le développement structurel se transforme sur le terrain en un fonds de modernisation des unités administrative et politique au Cameroun. Pour transformer les financements du FED en un facteur de développement, il faut un certain nombre de préalables, à l'instar de la bonne gouvernance.

Compte tenu des difficultés de l'instauration d'un bon système démocratique au sens européen au Cameroun et de l'application des principes de la bonne gouvernance dans ce pays, le FED s'est transformé en un outil de financement de la réhabilitation des institutions administratives et politiques au Cameroun. À titre illustratif, l'enveloppe budgétaire du 11^e FED qui est estimée à 282 milliards d'euros a réservé 84 milliards pour le financement de la bonne gouvernance, soit 30 % de cette enveloppe budgétaire³⁴. Dans ce cas, le FED devient volatile, car "la prévisibilité³⁵" financière qui impose l'étude de terrain avant tout investissement n'a pas été établie.

Le dysfonctionnement qui existe également entre le FED et les besoins pressants des jeunes Camerounais repose sur la déviance de l'industrialisation du pays par le FED. Il ne revient pas à cet instrument financier de promouvoir l'industrialisation du Cameroun mais si son objectif de promouvoir un co-développement entre l'UE et le Cameroun est fondé pour réduire les inégalités qui sont au cœur des migrations clandestines, le secteur industriel devrait être prioritaire dans ses actions sur le terrain. Il s'agit là d'un secteur qui est considéré comme la clé de voûte du développement économique du Cameroun. Dans la philosophie de l'Européen, l'objectif du FED est de soutenir le développement économique sans toutefois intégrer l'aspect industriel. Pourtant, les industries sont porteuses du bien-être social et permettraient au Cameroun non seulement de créer des emplois pour sa jeunesse, mais aussi de sortir du système économique établi depuis l'ordre colonial. C'est-à-dire un système économique extraverti, qui réduit le Cameroun à un fournisseur des matières premières aux industries européennes.

L'action du FED au Cameroun ne favorise pas encore la réduction de l'émigration des jeunes vers l'espace Schengen. Il n'existe pas vraiment de résultats visibles et palpables de ce fonds sur l'amélioration des conditions de vie des jeunes au Cameroun. Si l'on se réfère aux systèmes sanitaire, éducatif et du développement local, etc., on peut déduire sans ambages que la situation dans ces domaines est restée défavorable à la prospérité de la jeunesse malgré les fonds alloués par le FED. Le développement structurel et durable qui est au cœur même de l'éradication de l'émigration clandestine des jeunes risque de ne pas être atteint par l'intermédiaire de ce fonds. Il reste plus focalisé sur le financement du respect des valeurs européennes au Cameroun que sur les projets porteurs de développement à long terme.

³⁴ Cameroun-UE, "11^e Fonds européen de développement programme indicatif national 2014-2020", p.8.

³⁵ M. Cué Rio, "Une approche de l'aide publique au développement par le biais de ses objectifs chiffrés : examen de la définition des objectifs comme facteur explicatif de leur non-réalisation", Thèse pour le Doctorat en sciences économiques de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2016, p.243.

2-Les limites fonctionnelles du fonds fiduciaire au Cameroun

Il est question de montrer ici que le fonds fiduciaire de l'UE au Cameroun présente quelques limites sur le terrain d'opérationnalisation. Ces limites sont perceptibles à l'intérieur du territoire national camerounais, mais aussi, au niveau des enjeux de l'intégration sous-régionale, en zone CEMAC.

Au niveau national, le premier problème de l'opérationnalisation du fonds fiduciaire est son caractère ciblé. En réalité, dans la vision européenne, la matérialisation des projets financés par le fonds fiduciaire ne s'effectue pas sur toute l'étendue du territoire national. Les financements du fonds fiduciaire connaissent réellement leur implémentation dans quatre régions, à savoir : la partie septentrionale du pays, la région du Littoral, la région du Centre et la région de l'Ouest. Pourtant, dans la signature de la convention entre l'UE et le Cameroun sur l'application du fonds fiduciaire au Cameroun, les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest sont concernées dans le cadre des campagnes de sensibilisation. Mais, compte tenu de la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans cette région, Il n'y a pas de possibilité de mener des campagnes dans ces régions. Par conséquent, les campagnes s'effectuent uniquement dans les régions du Centre, Ouest et Littoral. Ces campagnes de sensibilisation des jeunes contre la migration irrégulière dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM restent dans les établissements des grandes villes (Yaoundé, Douala, Bafoussam). Pourtant, avec les réseaux sociaux et l'utilisation d'internet, même la jeunesse rurale est au courant des écarts qui existent entre les pays de l'Europe Schengen et le Cameroun. Les grandes villes restent prioritaires dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation, comme si les maux qui minent la jeunesse urbaine ne concernaient pas la jeunesse rurale. Ceci cause, par un effet non voulu, la création d'un fossé entre la jeunesse des grandes villes qui reçoit des informations sur les dangers liés à l'émigration illégale et la jeunesse rurale qui reste ignorante de ces mêmes dangers. Ce caractère ciblé du fonds fiduciaire rend ses actions inefficaces, car les problèmes qui exposent les jeunes à l'émigration clandestine au Cameroun sont presque identiques dans toutes les dix régions du pays.

La seconde limite fonctionnelle du fonds fiduciaire que nous pouvons soulever ici dans le cadre de la lutte contre l'émigration clandestine des jeunes au Cameroun repose sur l'inefficacité des projets de réintégration des jeunes qui bénéficient des financements. En réalité, l'on constate que les projets de réintégration des migrants de retour restent dans le secteur informel. Compte tenu de la crise sociale que vit le Cameroun, le pouvoir d'achat des

jeunes devient faible et le secteur informel reste le seul où les jeunes se rabattent pour subvenir à leurs besoins au quotidien, ce qui crée une concurrence à outrance entre les microentreprises des jeunes dans ce secteur. Pour s'en sortir dans ce cas, il faut moderniser sa microentreprise, ce qui nécessite d'énormes financements. Mais, les projets de réintégration des migrants de retour sont financés à faible taux, et dans certains cas, le montant requis par le migrant pour le financement de sa start-up n'est pas forcément ce qu'il reçoit du fonds fiduciaire. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à ce tableau qui montre le décalage entre la somme désirée par le migrant et la somme perçue.

Tableau 15: déphasage entre la somme désirée par le migrant et le montant perçu pour le financement de son projet de réintégration par le fonds fiduciaire.

Noms des migrants	Coût global du projet monté en FCFA	Montant perçu par le migrant en FCFA
Eric Franck Pako Diboue	550 000	450 000
Ibrahim Sanda	500 000	425 000
Jean Bernard Toukam	600 000	525 000
Mouhamadou Awal	500 000	443 000
Ghislain Tamo Ouafa	700 000	530 000
Steve Kael Fodjeu Simo	500 000	450 000
André Junior Vivian Tjeka	550 000	530 000
Barthélemy Fonkoua	500 000	450 000

Source : archives OEMIT, Note d'information adressée à Monsieur le Chef de Mission de L'OIM au Cameroun, mars 2019.

Ce tableau présente clairement les résultats d'une enquête menée par l'OEMIT auprès de certains migrants de retour, ayant bénéficié des financements du fonds fiduciaire pour leur réintégration. Cela permet de comprendre clairement que, non seulement les migrants ne perçoivent pas la totalité des frais de financement pour leurs projets, mais aussi, que les sommes perçues restent insuffisantes pour l'entrepreneuriat. La lenteur des procédures administratives est à l'origine de la prospérité de telles rationalités des administrateurs. En réalité, étant impatient de supporter la lenteur des procédures administratives qui peut être créé par les autorités en charge de la réintégration des migrants irréguliers de retour au Cameroun, ils proposent un service rapide aux migrants en détresse contre des sommes d'argent. Cette enquête menée par un ancien migrant et en même temps président fondateur

de OEMIT, nous semble être biaisé. Si l'esprit prédateur qui anime les autorités en charge de réintégrer les migrants irréguliers est vrai, ces migrants ne sont pas en conformité avec les différentes étapes de la réintégration. En réalité, les montants déclarés ne sont que ceux du deuxième décaissement. Pour s'en convaincre, le chef de département du suivi et accompagnement des projets de réintégrations économiques des migrants irréguliers de retour au Cameroun du Pari-Jedi nous informe que ;

Chaque migrant irrégulier qui rentre au Cameroun par le canal de l'OIM, après des procédures administratives a droit à un financement du projet économique à hauteur de 800 000 (huit cent mille) quel qu'en soit le secteur d'activité choisi par le migrant. Les décaissements de ce montant s'effectuent en trois tranches. Il y'a d'abord un décaissement de 150 000 qui représente les frais de subsistance et doit permettre au migrant de jeter les bases de son projet (recherche d'espace cultivable, espace commercial, la zone d'intervention etc.). Puis, il y'a le second décaissement de 500 000 qui permet au migrant de lancer effectivement son projet. Pour entrer en possession avec la dernière tranche, il faut présenter des justificatifs qui prouvent qu'on a effectivement effectué des achats pour le compte de son projet et qu'il existe réellement. Et généralement cette condition n'est pas respectée par la plupart des migrants³⁶.

On peut déduire à partir de cette affirmation que cet échantillon de migrant a limité leur procédure de réintégration qu'à la deuxième phase de décaissement. Ceci peut nous permettre de comprendre que la mentalité des migrants n'est pas du tout favorable à la réussite de leur réintégration même si les sommes ne sont pas considérables. Ceci semble ne pas dépendre uniquement de leur volonté, mais de certaines réalités de leur vie avant et pendant leur parcours migratoire. En effet, la plupart des migrants irréguliers contractent des dettes auprès de leur proche pour compléter leur capital financier migratoire. Au moment de prendre la route de l'aventure ils ne disent la moindre aurevoir à ces derniers ayant pour conviction qu'une fois en Europe ils vont restituer la dette quelques temps après. Or, malheureusement, le projet échoue soit dans la ville de Ceuta, Melilla, le désert, la méditerranée ou alors dans un pays de transit. Dans son parcours migratoire, il peut faire l'objet de plusieurs arrestations et la famille contracte des dettes pour la sa libération. Torturé par les intempéries de toute nature du voyage irrégulier, le migrant est obligé de signer un engagement de retour dit volontaire contre le financement de sa réintégration économique dans son pays d'origine. C'est l'acceptation du migrant de retourner dans son pays d'origine, qui fait bénéficier du financement du fonds fiduciaire. Une fois retourné au Cameroun, le

³⁶ Entretien avec Mballa Carine, 26 ans, Chef de département du suivi et accompagnement au Pari-Jedi, Yaoundé, le 01 août 2022.

migrant l'UE via l'OIM respecte le deal et finance des projets. Au moment où ces migrants reçoivent ces fonds ils les virent dans le cadre de restitution des dettes contractées par la famille pour sauver sa vie, ou alors des dettes contractées par ce dernier avant son départ.

Pour contourner l'OIM Cameroun, tous ces migrants se filment devant des comptoirs commerciaux, des espaces agricoles et des fermes etc. de leur proche et montrer aux yeux de la communauté nationale et internationale que son projet de réintégration a été effectif. On peut voir dans les archives de l'OIM ces photos et ces chiffres de réintégration fictive. C'est qui rend les chiffres de réintégration économique avancées par l'OIM non crédibles. Les quelques rares micro entreprises qui existent disparaissent très rapidement à cause des caprices du marché. Dans un environnement où les taxes sont élevées et avec un pouvoir d'achat faible dû à la concurrence, la prospérité de ces microentreprises demeure au stade de l'idéal. Par conséquent, la jeunesse reste animée par le sentiment de vouloir sortir du pays, ses bases économiques étant fragiles. Au niveau sous régional, le financement des projets des jeunes par le fonds fiduciaire présente des limites pour le Cameroun en tant que locomotive de la zone CEMAC. Le fonds fiduciaire détourne le Cameroun de sa région d'intégration et le place dans une nouvelle zone géographique appelée Lac Tchad-Sahel qui regroupe des pays avec qui le Cameroun ne partage pas de frontières, à l'exception du Tchad. L'émigration clandestine des jeunes étant un phénomène transnational, le Cameroun devrait le combattre conjointement avec ses voisins dans une perspective communautaire.

En somme, il a été question dans cette section de montrer les limites institutionnelles et fonctionnelles du FED et du fonds fiduciaire dans la lutte contre l'émigration clandestine des jeunes au Cameroun. Il ressort de cette analyse que le FED, depuis les indépendances, reste très loin des besoins de l'heure des jeunes. Et que le caractère ciblé du fonds fiduciaire réduit son efficacité sur le terrain. Si les instruments de l'UE ne sont pas en mesure de résoudre efficacement le problème de l'émigration clandestine des jeunes au Cameroun, il est clair que la solution à ce problème reste endogène.

III-L'URGENCE DE LA REFONDATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SCHENGEN

Par ces termes, il est question de montrer qu'il est urgent de reconstruire la stratégie nationale de gouvernance des migrations au Cameroun. Le Cameroun ne devrait pas compter sur des partenaires pour éradiquer ce phénomène, car il lui revient la lourde responsabilité de créer les conditions de vie favorables à sa jeunesse. La contribution des

acteurs internationaux devrait être considérée comme un appui et non comme la principale source de financement de lutte contre la migration clandestine au Cameroun par exemple. La diaspora étant l'une des richesses incontournables pour l'émergence du Cameroun, cette dividende démographique devient dans ce cas un enjeu géopolitique dont le contrôle et l'orientation doivent être assurés par le Cameroun lui-même. Cette dernière section, s'intéresse aux mesures endogènes de gouvernance migratoire au Cameroun en adoptant une démarche bipartite. La première partie s'intéresse aux différentes mesures à prendre par l'Etat du Cameroun pour lutter efficacement contre la migration clandestine des camerounais vers l'Europe Schengen (A) et la seconde vise à l'urgence d'une restructuration des mécanismes institutionnelles pour une nouvelle réorientation endogène de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen (B).

A- L'impératif catégorique de construction des politiques pragmatiques de lutte contre la migration irrégulière camerounaise vers l'espace Schengen : une présentation des initiatives de sortie de crise

Il est question de démontrer ici qu'au regard de la menace grandissante, il est urgent que les autorités camerounaises construisent des politiques structurelles de lutte contre la migration irrégulière. Il est clair que la réduction du taux de chômage au Cameroun est une solution idoine dans la lutte contre l'émigration irrégulière, car la recherche de l'emploi décent est au cœur de ce phénomène qui prive le Cameroun de sa démographie juvénile. En outre, la mauvaise gouvernance se situe aux antipodes du développement structurel de l'Etat du Cameroun. Elle crée un sentiment de frustration de la jeunesse. Le phénomène de la lutte contre la migration clandestine des jeunes au Cameroun doit cesser d'être l'apanage des partenaires extérieurs pour impliquer les Camerounais eux-mêmes quel que soit leur rang social. Cette analyse propose la réforme due politique de prise en charge des jeunes (1) en suite, la refondation du système de gouvernance et la construction d'une communauté de responsabilité migratoire (2).

1-La refondation des politiques de prise en charge des jeunes au Cameroun comme facteur de rétention et de retour des camerounais de l'étranger

La refondation des politiques de prise en charge des jeunes au Cameroun, n'est plus un débat. Il s'agit d'un impératif catégorique qui s'impose dans l'agenda des décideurs politiques au Cameroun. Cette refondation passe nécessairement par la restructuration des politiques d'enseignement (1-1) et le financement des jeunes et l'industrialisation du pays (1-2).

1-1 L'urgence de la réforme des enseignements au Cameroun comme clé de voûte du développement social des jeunes

Il est question de démontrer ici que le système éducatif est au cœur de la lutte contre l'émigration clandestine des citoyens camerounais. À l'ère de la mondialisation, il est impératif que l'on passe à une dépolitisation du discours sur la professionnalisation des enseignements dans divers secteurs d'activités des jeunes au Cameroun. La concrétisation de cet enjeu constituera un stimulant au développement social des jeunes. Les réformes du système éducatif camerounais sont d'un atout considérable tant au niveau de la construction de la mentalité des citoyens camerounais qu'au niveau de l'arrimage des formations reçues par des jeunes aux réalités du monde de l'emploi.

En ce qui concerne la construction des mentalités citoyennes via l'éducation, il faut dire que ce défi peut être réalisé si et seulement si, le politique prend conscience que l'éducation est l'arme qui permet au Cameroun d'atteindre son émergence et de mettre fin aux mobilités clandestines de ses ressources humaines. L'émigration clandestine des jeunes au Cameroun est le fruit du système éducatif colonial qui forme des diplômés théoriques et qui a pour finalité de former une élite qui est au service de la métropole en exploitant le pays. Pour rompre avec ce système éducatif caduc et faire de l'éducation le moteur du changement social au Cameroun, il faut d'énormes investissements pour la réforme dans ce secteur. A ce sujet, le professeur A. Kom remarque que :

Pour un Etat, l'éducation devrait être l'objet de toutes les attentions et mériter un investissement supérieur à toutes les autres dépenses, y compris celles dites de souveraineté (...) toujours est-il qu'en amont, nous aurions dû nous interroger sur les programmes véritablement adaptés à nos besoins de développement. Il est impératif de former les jeunes en tenant compte des ressources endogènes à développer³⁷.

Cette affirmation permet de comprendre qu'il n'existe pas de système éducatif neutre. Il devrait être orienté en fonction des objectifs de développement du pays. Il est donc urgent voire impératif que le Cameroun oriente la formation de sa jeunesse dans les secteurs clés de son développement pour avoir une ressource humaine qui va permettre à ce pays de réduire les écarts de pouvoir et de richesses avec les pays de l'Europe-Schengen. Sur ce point Ambroise Kom renseigne que "c'est sans doute une lapalissade, mais je demeure convaincu

³⁷ A. Kom, "Sortir le système éducatif du ghetto", in L'Estafette, n° 39 du 27 août 2018, pp. 8-9.

qu'aucune ressource n'est plus précieuse pour un pays qu'une jeunesse bien formée, c'est-à-dire munie d'une capacité optimale à réfléchir, à créer et à imaginer³⁸''.

La réorientation du système éducatif camerounais est donc une aubaine pour mettre la jeunesse au centre des changements sociaux. L'urgence de réformer le système éducatif camerounais s'impose sur la qualité des formations pour une gestion optimale des opportunités de développement du Cameroun, mais aussi elle contribue à la décolonisation mentale de la jeunesse. L'une des principales raisons de la migration clandestine des jeunes est mentale, voire psychologique. L'on constate que malgré les indépendances, les populations africaines en général et camerounaises en particulier n'ont pas été décolonisées au plan mental. Ce qui fait d'elles des actrices de la perpétuation du colonialisme.

Ce sentiment d'infériorité qui mine encore la société camerounaise est à l'origine de l'émigration clandestine, car la jeunesse migrante qui reste envieuse du niveau de développement des pays de l'espace Schengen reste convaincue que l'enfer c'est le Cameroun, et l'Europe depuis la nuit des temps demeure le paradis. La conséquence est que dans ce cas, le Cameroun finance et encadre une jeunesse qui semble ne plus avoir l'amour de la patrie, une jeunesse extravertie qui a pour seul rêve atteindre l'Europe malgré les possibilités de réussite qui peuvent exister au niveau local. La reformation du système éducatif qui passe par l'inscription de la ''camerounité'' à l'école est le remède par excellence approprié pour soigner ce mal social.

Pour décomplexer la jeunesse, il faut utiliser le système éducatif pour stimuler en des jeunes l'amour de la patrie, gage de la construction d'un paradis local. L'identité nationale doit être délivrée du méso-nationalisme de corollaire ethnique et tribal qui encourage des frustrations et des stigmatisations obligeant les parias à vouloir quitter le pays pour construire leur avenir ailleurs. Le système éducatif doit donc transformer l'identité nationale comme un noyau dur sous forme de cercle autour duquel gravitent les valeurs des différentes régions³⁹, socle du développement structurel et d'excitation à l'amour de la patrie et du désir de vivre dans son biotope étatique d'origine. La réforme du système éducatif pour le développement social des jeunes au Cameroun nécessite également l'établissement d'une relation de connivence entre les formations reçues par les jeunes et les besoins du monde de l'emploi. Selon la fondation Friedrich Elberth,

³⁸ *Ibid.* p.9.

³⁹ J., P., Nguemeta, '' Une identité mouvante et scientifique'', in *L'Estafette*, n°34, 26 mars 2018, p.5.

24% des employeurs demandent que l'Etat crée des programmes universitaires professionnels spécialisés pour répondre aux besoins du marché de l'emploi en constante mutation. Parallèlement, 19% d'entre eux ajoutent qu'il est important que l'Etat développe beaucoup plus chez les jeunes des compétences professionnelles et des habiletés pratiques leur permettant de créer leurs propres entreprises⁴⁰.

Ceci pour dire que le mariage entre formation et emploi reste incestueux au Cameroun. Pour remédier à cela, les autorités publiques doivent professionnaliser les unités d'enseignement pour les adapter à la demande des entreprises. La composition des programmes de formation dans les établissements secondaires et universitaires devrait se faire sur la base du consentement entre les entreprises et l'Etat. Ceci permet à l'Etat du Cameroun de ne plus être le seul gros employeur, car son système éducatif répond dans ce cas aux attentes des entreprises privées. Les universités camerounaises produisent encore plus de demandeurs d'emploi que de créateurs, d'où la faible employabilité des diplômés au Cameroun. Pour solutionner ce problème de la faible employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur, il faut intégrer de manière urgente et cohérente dans les programmes scolaires, du pré-primaire au supérieur, des ateliers de développement de compétences fondamentales pour le travail⁴¹.

Cette initiative vise à mettre les établissements de formation en contact avec le monde des entreprises qui sont considérées ici comme le champ d'expérimentation des connaissances théoriques reçues et le lieu d'acquisition des connaissances empiriques voire professionnelles. Le partenariat public-privé sur l'employabilité des diplômés Camerounais peut être basé soit sur des subventions salariales soit sur la réduction des taxes aux entreprises. C'est-à-dire, qu'il devrait y avoir une responsabilité partagée entre l'Etat et l'entreprise au niveau des indemnités mensuelles des jeunes travaillant dans le privé. Ceci est également possible si un système de compensation est établi entre l'Etat qui perd en réduisant les taxes aux entreprises, mais en imposant à ces entreprises de recruter plus de jeunes avec des garanties. Cela présente un double avantage dans la mesure où le secteur privé va recruter en masse, mais il ne va plus mettre un terme au contrat des employés à son aise et cela va favoriser la déconcentration des emplois qui ne vont plus entre les seules mains de l'Etat.

La jeunesse ayant pris d'assaut le secteur informel au Cameroun, les formations qui visent le développement de ce secteur doivent être en rapport avec le milieu social

⁴⁰ CAMYOSFOP, *La voix de la jeunesse : réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi des jeunes*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2014, p.23.

⁴¹ Wathi, 'Comment favoriser la création d'emplois pour les jeunes en Afrique de l'Ouest?', Matak, numéro 2, octobre 2016, p.1.

camerounais. Pour encourager les jeunes installés dans ce domaine, ils doivent être formés à la modernisation et à la compétition du marché pour ne pas être envahis par les Petites et Moyennes Entreprises étrangères. Des initiatives adoptées par le Cameroun telles que le Bureau de mise à niveau des entreprises et la banque camerounaise des PME sont louables et méritent plus de moyens pour la concrétisation de leurs actions sur le terrain. Pour encourager les jeunes de ce secteur, l'Etat du Cameroun devrait procéder à la réduction des impôts et autres taxes à tout jeune exerçant dans ce domaine. Dès lors, comment comprendre que l'Etat taxe les jeunes dans les domaines d'activités que lui-même n'a pas définis au départ. Quelles sont la portée du financement des jeunes et l'industrialisation du pays dans la promotion des emplois jeunes ?

1-2- L'amélioration du système de financement des jeunes et l'industrialisation du Cameroun comme solution pour la multiplication des emplois jeunes

Ce paragraphe tente de démontrer que le financement des projets des jeunes et l'industrialisation du pays sont des solutions structurelles pour la promotion des emplois et l'autonomisation des jeunes au Cameroun. Si la jeunesse camerounaise est exposée au phénomène de la migration à tout prix, c'est tout simplement parce qu'elle cherche des ouvertures pour mettre en valeur son potentiel dans l'optique d'améliorer ses conditions de vie. Pour capitaliser le potentiel de cette dividende démographique et empêcher l'hunimation de ces cerveaux dans les cimetières du désert et de la Méditerranée, l'urgence est à la rupture avec de fausses promesses sur l'industrialisation et des discours vains sur le financement des projets des jeunes, financements qui s'imposent désormais avec acuité. Il est temps que le Cameroun quitte le champ théorique pour donner place à la pratique.

Le financement est un vecteur de promotion de l'entrepreneuriat jeune au Cameroun. Par conséquent, le pays devrait renforcer son budget de financement des initiatives des jeunes pour permettre le développement de leurs start-ups qui vont à leur tour contribuer à la réduction du chômage et au développement de l'auto-emploi. Cela participe d'une stratégie qui permet de libérer la jeunesse camerounaise non seulement de l'ennui qui parfois conduit à sa radicalisation et à l'extrémisme violent, mais aussi, de la sortir des champs d'action de la pauvreté, voire de la misère.

Le financement des initiatives des jeunes au Cameroun est dans ce cas une initiative qui favorise la croissance de petites et moyennes entreprises des jeunes. Les PME sont porteuses du développement économique tant au niveau national que local. Certains

économistes, à l'instar de Chantal Marie Ngo Tong, indiquent que la mise en place des PME dans un Etat comme le Cameroun apporte à cet Etat "une croissance pro-pauvre"⁴². C'est-à-dire que les PME sont des catalyseurs de la croissance économique à un double volet, soit c'est le "principal moyen de réduire la pauvreté", soit c'est "la condition *sine qua non* de réduction de pauvreté" au Cameroun. En clair, il s'agit d'une croissance qui vise à réduire de façon considérable la pauvreté dans un Etat. Le financement des PME des jeunes est une initiative qui peut être considérée comme un antidote de leur pauvreté, d'où l'impératif d'accentuer et de multiplier les efforts pour mettre des fonds à leur disposition.

Des initiatives souverainistes de l'Etat du Cameroun telles que le plan triennal spécial jeunes lancé par le Chef de l'Etat en 2016 reste louable. C'est une enveloppe financière de 102 milliards de FCFA qui a favorisé le financement de l'auto-emploi des jeunes, le volontariat et la formation entrepreneuriale et technique des jeunes, etc. L'objectif étant de rendre opérationnelle, voire pragmatique, la vision de l'émergence du Cameroun qui conditionne les autorités publiques à faire de la jeunesse une couche de personnes responsables, créatrices, dynamiques et pleinement engagées dans la réalisation des objectifs de la nation⁴³. Malgré cette belle ambitieuse vision, les résultats de cette enveloppe financière restent encore théoriques, d'où la nécessité de doubler d'efforts pour faire du financement des jeunes une réalité palpable sur les terrains d'opérationnalisation des projets de jeunes.

En ce qui concerne l'industrialisation, c'est la solution idoine pour créer des emplois au Cameroun. Car, les industries constituent des niches d'emplois qui ont besoin de main-d'œuvre dans des domaines divers, et parfois qui ne tiennent pas compte du niveau académique des postulants. L'industrialisation permet au Cameroun de rompre avec son système économique extraverti, qui réduit le pays en un fournisseur de matières premières pour les industries étrangères, ce qui constitue une entrave au développement des emplois locaux, et qui entretient ainsi un appauvrissement croissant du Cameroun. La réduction des écarts de développement qui existent entre les pays de l'Europe-Schengen et le Cameroun serait possible si ce dernier améliore son tissu industriel. Face à cette situation, le Chef de l'Etat Paul Biya reconnaissait lui-même l'importance de l'industrialisation du Cameroun dans

⁴² C. M. Ngo Tong, "L'opérationnalisation de la stratégie de croissance pro-pauvres au Cameroun" *Revue Interventions économiques*, <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2962> consulté le 20 Août 2022.

⁴³ A. Ekani, "La politique nationale pour les jeunes au Cameroun : une lecture sous le prisme de la charte africaine de la jeunesse...", p. 37.

la promotion du développement structurel, lorsqu'il affirmait : "Nous avons besoin en effet d'une politique industrielle ambitieuse. Il n'y a pas de grand pays sans industrie (...).

En 2016, le pari majeur pour notre pays reste la création des conditions d'une véritable industrialisation. L'émergence ne se conçoit pas sans une industrie viable⁴⁴". Cette affirmation permet de comprendre le rôle central qu'occupent les industries dans le développement structurel d'un pays, gage de l'amélioration des conditions de vie de ses populations. L'on ne peut contourner l'industrialisation que, si le Cameroun souhaite véritablement rompre avec l'émigration massive de sa jeunesse. Selon les Nations Unies, les secteurs à forte densité de production sont porteurs d'emplois et pour assurer le décollage de la croissance, il faut miser sur ces secteurs. C'est ainsi que, conjointement avec l'Union Africaine (UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique notait :

Pour accélérer la croissance de l'emploi dans une économie, il faudrait que les grands secteurs à forte élasticité d'emplois soient les principaux moteurs de la croissance. Dans ce contexte, la transformation structurelle devient indispensable pour pouvoir passer des secteurs à forte intensité capitaliste aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que des secteurs nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée à ceux exigeant de hautes qualifications (...) La relation symbiotique entre l'emploi et la croissance économique permet donc d'affirmer que le seul moyen de renforcer la création d'emplois en Afrique est de déplacer les sources de la croissance des secteurs à forte intensité capitaliste et créant peu d'emplois vers des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et plus productifs⁴⁵.

A partir de cette déclaration, l'on peut affirmer que l'industrialisation est l'axe principal que le Cameroun devrait emprunter pour créer des emplois décents à sa jeunesse et améliorer ses conditions de vie au quotidien. Le pays étant fortement agricole, la révolution de ce secteur est également une perspective indéniable pour la promotion de l'emploi jeune et la lutte contre l'insécurité alimentaire qui expose de nombreux jeunes aux déplacements forcés. Il est impératif que l'agro-business devienne une réalité au Cameroun. La transformation véritable de l'agriculture camerounaise permet au pays de lutter contre le phénomène d'exode rural. Une fois que les jeunes sont concentrés dans les grandes agglomérations sans emplois, ils prennent directement la route de la migration clandestine. Il faut donc repenser les périphéries nationales au Cameroun à travers le financement d'une industrialisation du secteur agricole. A partir des différents secteurs qui entrent en jeu dans le champ de l'agro-business, l'on peut comprendre son poids dans la promotion des emplois

⁴⁴ République du Cameroun, *Plan directeur de l'industrialisation du Cameroun*, Yaoundé, p.34.

⁴⁵ CEA/UE, *Rapport de Concertation de haut niveau sur l'industrialisation au service de la création d'emplois*, Abuja, 2014, p.2-3.

jeunes dans un pays comme le Cameroun. Steve Wiggins et Torben Roepstorff parlant d'agri-business pensent que :

L'agribusiness est un vaste concept qui recouvre les fournisseurs d'intrants, les agroindustriels, les courtiers, les exportateurs et les détaillants. L'agribusiness fournit des intrants aux agriculteurs et met ceux-ci en contact avec les consommateurs par le biais du financement, du traitement, de la transformation, du stockage, du transport, de la commercialisation et de la distribution des produits de l'agro-industrie⁴⁶.

Il se trouve que pour promouvoir de façon durable les emplois destinés à la jeunesse rurale et urbaine au Cameroun, il faut privilégier ce secteur qui par un effet domino implique le développement de plusieurs métiers agricoles. La promotion de l'agro-business ne se présente pas pour le Cameroun comme une question de choix, mais comme une obligation pour la promotion du développement structurel du pays. Elle est porteuse de surproduction agricole, gage de l'extirpation du phénomène de l'insécurité alimentaire, mais cela nécessite à la base la refondation voire la modernisation des chaînes de valeurs agricoles pour les adapter aux besoins et à la modernité. L'industrialisation est la seule option pour faire sortir la jeunesse du secteur informel. Dans les multiples campagnes de sensibilisation contre la migration irrégulière organisée au Cameroun, les professionnels de certains métiers expriment leur envie formelle de sortir du secteur informel. Pour s'en convaincre, on peut se référer à l'image ci-dessous.

⁴⁶ S. Wiggins et Torben Roepstorff, '' Les nouvelles réalités mondiales qui régissent l'agribusiness'', in Patrick Kormawal', Antony Hawkins, (AL), *Agribusiness pour la prospérité de l'Afrique*, ONUDI, p.29.

Photo 8: Illustration de la volonté des jeunes de sortir du secteur informel lors d'une campagne de sensibilisation.



Source : Archive de ARECC, 2019.

Cette image permet de démontrer que la jeunesse camerounaise quel qu'en soit le secteur d'activité est bien consciente que le secteur informel n'est pas porteur. D'où la nécessité de sortir de là. La clé de sortie dans ce secteur réside au niveau de l'industrialisation du Cameroun.

2-L'amélioration du système de gouvernance et la mise en place d'une communauté de responsabilité migratoire comme antidote à la migration irrégulière au Cameroun

Par ces termes, l'on veut mentionner que pour donner une réponse endogène, efficace et adaptée à l'émigration clandestine des jeunes au Cameroun, il faut revoir le système de gouvernance. C'est pour cette raison que la dernière partie de ce chapitre est divisée en deux sous-parties dont la première s'intéresse à l'amélioration du système de gouvernance au Cameroun (2-1) et la seconde plaide pour la construction d'une communauté endogène de responsabilité migratoire (2-2).

2-1-L'amélioration du système de gouvernance camerounais : une solution structurelle à la lutte contre la migration irrégulière et du retour de la diaspora au Cameroun

La mauvaise gouvernance au Cameroun est l'une des causes majeures voire structurelles de la migration clandestine et du non-retour de la diaspora camerounaise. Parler de la mauvaise gouvernance ici ne signifie pas qu'on s'en tient uniquement à la gouvernance administrative, l'on plaide aussi pour l'amélioration de toutes les chaînes de gouvernance, à savoir : politique, administrative, politique et territoriale.

Au niveau administratif, il faut dire qu'il est impératif pour le Cameroun de promouvoir une gouvernance inclusive pour que certains citoyens ne se sentent plus paria dans la gestion des affaires publiques. Administrée par des personnes issues d'une autre génération, la jeunesse n'est pas un acteur de la gouvernance des affaires de l'Etat, elle subit les décisions qui sont prises en son absence. Si l'on observe avec beaucoup de recul, le système de gouvernance au Cameroun, l'on peut dire avec un minimum de réserve scientifique que c'est le système de gouvernance exclusive qui prévaut dans ce pays, ce qui congédie la gouvernance inclusive.

Malgré les mutations qu'impose la mondialisation aux Etats, le Cameroun est resté enraciné dans ses réalités socio-anthropologiques en matière de gouvernance. C'est-à-dire une gouvernance patriarcale où la jeune génération qui manque d'expérience devrait observer comment les plus âgés gèrent la chose publique. Il est urgent de rompre avec cette logique si le Cameroun veut tirer profit du potentiel de ce dividende démographique, car la promotion d'un système de gouvernance inclusive se situe au cœur du développement structurel de ce pays.

Dans le cas contraire, comment peut-on mettre le savoir-faire des jeunes de l'intérieur et ceux du dehors au service de l'émergence du pays si cette couche sociale reste en marge sous prétexte qu'elle manque d'expérience ? L'expertise cognitive dont regorge la jeunesse camerounaise de nos jours est un atout essentiel pour son développement, il est injuste de limiter l'expérience sur des données empiriques. Il est nécessaire que le Cameroun procède à la réforme de son administration publique. Celle-ci est le squelette physique de tout gouvernement qui met en œuvre ses politiques de développement. L'Administration publique est l'axe étatique dont le mauvais fonctionnement ne peut étouffer permettre le développement de ce pays.

Au Cameroun, l'administration est subdivisée ainsi qu'il suit : l'Administration centrale, régionale, départementale et des arrondissements. L'on constate que, dans toutes les sphères de cette chaîne des phénomènes tels que le méso nationalisme, la corruption emboîtent le pas à l'action gouvernementale et au développement structurel du pays. Face à cette situation alarmante, les besoins de la bonne gouvernance se posent avec beaucoup d'intérêt. La notion de bonne gouvernance apparaît ici comme traitant de ce qui devait être fait dans l'appareil interne de l'Etat dans sa totalité, le secteur public, et la bureaucratie gouvernementale⁴⁷. Reformuler le système de gouvernance administrative nécessite également la dépolitisation des mécanismes de lutte contre la corruption au Cameroun. Le niveau de corruption élevé qui perfore l'administration camerounaise est un frein pour les investissements des camerounais de l'étranger. Ils sont parfois considérés comme des véritables vaches à lait pour certains administrateurs tant au niveau des douanes que dans d'autres secteurs.

L'amélioration du système de gouvernance administrative au Cameroun permet à ce pays en quête d'émergence de capitaliser les énergies de sa jeune population sur la base de la méritocratie. C'est ainsi que certains universitaires, à l'instar du professeur S. Mougno, pensent que pour une promotion du mérite dans le système éducatif camerounais, il faut impérativement " créer une autorité nationale des concours dont le personnel opérationnel sera composé des correcteurs expérimentés. Ces correcteurs évaluent les candidats dans les différentes matières proposées⁴⁸". La bonne gouvernance qui implique une gouvernance inclusive au Cameroun est une solution qui non seulement vise le développement structurel, mais aussi l'élimination d'un sentiment de marginalisation chez les jeunes qui vont se sentir acteurs essentiels de la bonne marche des affaires d'Etat et par conséquent, cette jeunesse va prendre le goût de vivre à l'intérieur du territoire national.

Le domaine politique au Cameroun est l'un des secteurs clés de développement qui nécessite en urgence une amélioration de son système de gouvernance. Pour l'amélioration du système de gouvernance politique au Cameroun, il faut donner des réponses politiques au phénomène de l'immigration irrégulière des jeunes, il faudrait que l'homme politique procède à la dépolitisation de la situation des jeunes. En observant la scène politique camerounaise,

⁴⁷ G. Mhone, " Les défis de la gouvernance, de la réforme du secteur public et de l'administration publique en Afrique", communication faite au séminaire portant sur Développement d'une Gouvernance Africaine et Soutien à l'Administration Publique et Programme de Recherche, à Johannesburg le 17 février 2003, p.17.

⁴⁸ S. Mougno, " Créer une haute autorité des concours" in *L'Estafette*, "qu'elle école pour le camerounais et l'africains du XXIème siècle ?" n°39 du 27 août 2018, p.11.

l'on constate qu'il existe une déconnexion entre le discours de prise en charge des jeunes et l'opérationnalisation. Ce déphasage existe également au niveau des postes de responsabilité politiques. La Charte africaine de la Jeunesse délimite l'âge de la jeunesse de 15 à 35 ans, c'est également cette tranche d'âge que le Cameroun reconnaît. Au niveau des occupations des postes politiques, l'on n'a cessé d'entendre les médias publics chanter que des hommes à la quarantaine révolue sont promus à des postes importants, comme s'ils étaient des jeunes. Il est temps et important de faire recours à des textes juridiques pour une bonne gouvernance politique au Cameroun. Il est impératif que la jeunesse participe activement à la vie politique du Cameroun, pour éviter qu'elle se sente déçue. Pour ce faire, il faudrait que le Cameroun réserve des postes importants à cette tranche de personnes qui semblent n'avoir de représentants dans aucune sphère de décision, cela participe à la construction des citoyens actifs et non passifs.

Pour construire véritablement une démocratie participante dans un pays, il faut convoquer le paradigme de la coalition, de l'interaction du citoyen et des institutions⁴⁹, mais aussi de la répartition des postes politiques. Le Cameroun gagnerait mieux et retiendrait sa jeunesse et de sa diaspora si et seulement s'il reconvertit son système démocratique en une démocratie inclusive que l'universitaire camerounais, le professeur Pr. Touyem, appelle "la démocratie palabrique". Une gouvernance inclusive est également synonyme de l'alternance pour une meilleure représentativité. La diaspora considère toujours le Cameroun comme un pays à haut risque au regard du caractère vieillissant de l'élite politique.

En outre, la gouvernance territoriale est appelée à être améliorée au Cameroun. Il faut noter que pour assurer efficacement la lutte contre la migration clandestine et le retour de la diaspora des jeunes au Cameroun, la gouvernance territoriale est un atout majeur. Le territoire camerounais étant en crise, de nombreux jeunes sont obligés de laisser leur case d'origine pour chercher un lieu de vie paisible. Aussi l'un des problèmes fondamentaux que le Cameroun devrait régler est-il celui de la construction des périphéries nationales sur son territoire. En réalité, le Cameroun, comme d'autres pays africains, est dans une logique de prioriser le développement des grandes agglomérations tout en délaissant les zones dites reculées. Dans cette situation, l'on assiste à la paupérisation des zones rurales et à une concentration de l'Etat dans les centres institutionnels. La jeunesse des zones abandonnées devient donc orpheline de la gouvernance étatique et par conséquent, elle est obligée d'avoir

⁴⁹ S. Kapchie, "Obstacles à l'engagement citoyen au Cameroun", F. E. STIFTUNG, *Citoyenneté active au Cameroun : enjeux, défis et perspectives*, Yaoundé, 2017, p.23.

l'intention de quitter le pays pour la recherche des conditions de vie meilleures en Europe. Il faudrait promouvoir un développement équitable pour permettre à la jeunesse de ces zones de se sentir impliquée dans les affaires publiques.

2-2-La construction d'une communauté nationale de responsabilité migratoire : un défi doublé d'un pari

Par ces termes, l'on veut dire que la construction d'une communauté de responsabilité migratoire est un impératif pour vaincre la migration irrégulière et le phénomène du non-retour volontaire. Tel est le défi que le Cameroun devrait relever pour apporter une réponse globale, structurelle, et parier efficacement sur la "camerounisation" des méthodes de lutte pour relever ce défi. Cette récupération du problème consiste à créer une communauté endogène de lutte contre l'émigration irrégulière. Il ne s'agit pas forcément d'une communauté institutionnalisée, mais de la construction d'une conscience collective face à ce problème qui surgit dans cette communauté de destins.

La communauté nationale de responsabilité migratoire que nous proposons ici a une fondation endogène c'est-à-dire, une communauté qui puise dans les réalités socio-anthropologiques camerounaises pour contenir la menace. Il est question d'un appel à une action collective à l'échelle nationale. Selon Olivier Nay, la Communauté est un groupe humain défini par les traits spécifiques et un sentiment d'appartenance commune⁵⁰. La communauté de responsabilité migratoire est donc un réseau d'acteurs qui a pour trait spécifique la lutte contre la migration irrégulière et la promotion du retour volontaire de la diaspora. C'est un mouvement social dont la charge est de défendre l'intérêt commun caractérisé par la notion de "responsabilité partagée" entre les différents acteurs qui interviennent dans la chaîne.

Le premier acteur ici est le noyau familial. Pour lutter avec abnégation et pugnacité contre la migration irrégulière des jeunes Camerounais et le phénomène de non retour de la diaspora, il faut intégrer les familles dans la chaîne. La famille est une institution d'éducation de base qui influence le processus de socialisation d'un individu. Selon olivier Reboul, "l'autorité des parents sur les enfants reste infiniment plus forte que celle qu'un monarque absolu pouvait rêver d'exercer sur ses sujets⁵¹". Ceci pour dire que malgré la dépravation des mœurs qui secoue la société actuelle, l'autorité familiale reste au centre de tout déploiement

⁵⁰ O., Nay(sd), *Lexique de sciences politique vie et institutions politiques*, paris Dalloz, 2008, p.77.

⁵¹ O. Reboul, *La philosophie de l'éducation*, Que sais-je ? 9^e édition, Paris, PUF, 2004, p.32.

de l'individu. La famille dans sa mission de protectrice devrait protéger ses jeunes contre ces aventures foireuses et la conscientisation des camerounais de la diaspora.

Visiblement, avec la crise du bien-être que connaît la société camerounaise, les familles peuvent être soupçonnées d'être à l'origine de la mauvaise migration de leurs enfants, car elles sont persuadées qu'elles vont percevoir des devises considérables si jamais leurs fils atteignent la zone du possible, et sortir de la pauvreté. Quand ce rêve démesuré n'est pas atteint, les familles deviennent les proies des prédateurs des migrants qui demandent des rançons contre de pseudos libérations de leurs enfants. La communauté de responsabilité migratoire intègre la famille dans cette lutte pour éduquer, sensibiliser leurs jeunes sur les voies légales de l'émigration. L'intégration de la famille dans cette action est en conformité avec les réalités socio-anthropologiques camerounaises, car la famille a des personnes influentes qui jouent le rôle de protecteur de tous les fils et filles issus du clan. L'éducation de la famille reste le socle de la morale et de l'éthique de vie d'un individu. Auguste Comte fait remarquer que "l'efficacité morale de la vie domestique consiste à former la seule transition naturelle qui puisse habituellement nous dégager de la pure personnalité pour nous élever graduellement jusqu'à la vraie sociabilité⁵²". Ceci justifie le rôle central de la famille dans le processus d'éducation d'un individu.

Comme autre acteur intervenant dans la construction d'une communauté nationale des responsabilités migratoires, nous avons les chefs traditionnels et les leaders religieux. Les autorités religieuses font partie des leaders qui ont une grande influence sur les populations. Par conséquent, ils sont des personnes crédibles qui devraient être intégrées dans les stratégies de cette lutte et de promotion de retour de la diaspora. En ce qui concerne les chefs traditionnels, il s'agit des personnes qui jouissent d'une légitimité traditionnelle considérable pouvant aider dans l'éducation et la sensibilisation des jeunes et de la diaspora. Les sociétés traditionnelles ont toujours eu ces personnalités traditionnelles très influentes qui jouent également le rôle de protecteur. Pour se convaincre de cette capacité des autorités traditionnelles, il suffit de lire les écrits du professeur Kpwang Kpwang Robert lorsqu'il affirme : "Qu'il s'agisse des Lamibé du Nord-Cameroun, du sultan des Bamoun, des Fô et Fon des Grassfields, des mintôl, des mbombog ou encore des CI de la zone forestière, les

⁵² A. COMPTE, *Système de politique positive*, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 4 Aout 2022.

détenteurs de l'autorité ancienne étaient des protecteurs⁵³». Il faudrait compter sur ces personnes pour lutter efficacement contre ce phénomène de la migration irrégulière et inciter les reflexes du retour des camerounais de l'étranger. En observant les initiatives de sortie de crise que connaît le Cameroun au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, ces personnes sont régulièrement consultées, d'où la nécessité de les impliquer dans la lutte contre la migration irrégulière de la jeunesse camerounaise.

Dans cette initiative, les hommes politiques doivent se servir des points de vue des acteurs (Organisations internationales, Organisations Non Gouvernementales, Organisations de la Société Civile, experts, etc.) qui interviennent dans le domaine des jeunes pour élaborer des politiques d'encadrement efficace pouvant les amener à rompre avec cette forme de mobilité périlleuse tout en créant des conditions de vie favorables sur place. Dans ce combat endogène, les médias ne devraient pas être en reste. Il faudrait que les médias nationaux sensibilisent davantage les jeunes, aussi bien au niveau communautaire que national. Le défi de rompre avec la migration irrégulière des jeunes et de la fuite des ressources humaines, doublé du pari d'adopter des méthodes endogènes, est un atout considérable. La communauté de responsabilité migratoire telle que susmentionnée serait moins coûteuse pour le Cameroun qui obtiendrait des résultats probants.

De plus, elle permet au gouvernement de rompre avec l'assistanat financier européen et son comportement de médecin de circonstance ou de sapeur-pompier des différents maux qui minent la société camerounaise. La communauté de responsabilité migratoire ferait preuve d'une prise en main par l'Etat du Cameroun des problèmes qui minent sa propre jeunesse qui veut goûter la saveur du bien-être. La seule et unique solution à la problématique de la migration clandestine des jeunes et du retour de la diaspora repose sur le retour de l'Etat social au Cameroun.

B- La nécessité d'une restructuration des mécanismes institutionnels pour une nouvelle réorientation endogène de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen

Le débat sur l'inefficacité du système actuel de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen ne fait l'ombre d'aucun doute. Il est clair que l'Etat du Cameroun devrait restructurer ses mécanismes institutionnels pour que l'intérêt national soit

⁵³ R. Kpwang Kpwang, "Pouvoirs traditionnels et notion de "chefferie" au Cameroun : de la période coloniale à l'ère de la mondialisation (1850-2010)", in R. Kpwang Kpwang, *La chefferie "traditionnelle" dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.37.

le fil conducteur de la diplomatie migratoire camerounaise. Cette restructuration passe nécessairement par l'autonomisation des institutions étatiques en charge de la gestion des migrations (1), mais aussi, par l'instauration d'une taxe de compensation migratoire et la restructuration du réseau des camerounais de la diaspora (2).

1-Repenser la restructuration des institutions étatiques en matières de gouvernance migratoire au Cameroun

La plus grande faiblesse de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe réside sur le fait que le Cameroun ne dispose pas d'une institution forte, capable d'assurer au quotidien la question migratoire. Pour bâtir une politique nationale ayant des fondements endogènes, il faut que l'Etat mette en place une institution forte qui porte cette initiative. La conjoncture politique et les événements de la scène internationale ont toujours poussé l'Etat à poser les jalons de sa politique migratoire. C'est ce qui fait en sorte que cette politique reste à l'Etat embryonnaire, théorique avec des avancés au plan juridique. La mise en place d'une institution forte qui va permettre à l'Etat d'avoir une vision nationale bien précise et concise en matière de régulation des migrations. Cela peut limiter la forte influence des politiques migratoires européennes qui s'imposent au Cameroun par ce qu'il n'existe pas une véritable politique pragmatique. En ce contexte de mondialisation, où les Etats européens cherchent des stratégies et moyens opérationnels pour appliquer leur macabre projet d'occidentalisation du monde, le Cameroun se doit de construire ses propres politiques au risque de se voir être étranger sur les politiques qui s'implémentent sur son sol. La plupart de ses initiatives sont teintés des couleurs néocoloniales, et de domination. Avec pour agenda caché la conversion mentale des camerounais aux valeurs européennes. Cela n'est pas nouveau, c'est une vision qui anime le déploiement européen en Afrique depuis la période coloniale.

Pour pérenniser cette volonté l'Europe va dicter ses lois au nom de son pouvoir financier aux Etats Africains sur tous les plans de la vie. Si l'Etat du Cameroun restructure au plan institutionnel sa politique migratoire, il peut stopper avec dextérité cette volonté européenne. Cette restructuration passe par la création d'une institutionnelle nationale ayant pour cahier de charge la gestion des migrations au quotidien. Il ne s'agit pas d'une nouvelle institution qui vient enrichir le paysage institutionnel camerounais en la matière, mais une structure qui naît suite au grand projet de rationalisation des programmes étatiques existant en la matière.

Au lieu que l'Etat multiplie des programmes et projets dans différentes administrations, il est impératif de mettre une seule institution forte et structurelle ayant un cahier de charge bien terminé. C'est en quelque sorte ce qu'on appelle, la rationalisation des programmes tels que le PARIC, le PARI-JEDI, LE DIALYJ, l'Agence Internationale du FNE, etc. qui au quotidien s'occupent des migrations sans aucune efficacité au regard de l'intensité des flux. La nouvelle institution, doit avoir le pouvoir d'avoir une main mise sur les différentes sorties des camerounais avec leur différentes destinations connues et l'objet de leur migration en amont. En aval elle s'occupe des différents types de retour des Camerounais de l'étranger. Il est évident que cette nouvelle institution s'intéresse également aux migrations des étrangers aux Cameroun.

Si le Cameroun a une structure d'un tel acabit, les données sur les migrations camerounaises ne sont plus entre les mains des étrangers, les objectifs de la politique migratoire camerounaise vont définir les sorties et tracer des nouveaux canaux. En l'état actuel, les sorties et les retours des étudiants camerounais par exemple sont maîtrisés par les partenaires européens. Ce sont des structures telles que l'OFII qui informent l'Etat de la volonté de certains étudiants de retourner au Cameroun, après leur formation en France et en Europe. Elles assurent leur réintégration économique. Une telle action est louable, mais elle rend l'Etat du Cameroun très vulnérable face aux Etats Schengen. Si c'est l'Europe qui finance le retour des étudiants camerounais et assure leur réintégration économique au Cameroun, c'est une preuve incontestable de l'incapacité du Cameroun à prendre soin de ses citoyens de l'étranger. La prise en charge des citoyens d'un Etat est un domaine de souveraineté de chaque pays. Si cela est violé, les citoyens n'ont plus de respect ni d'amour à l'endroit de l'Etat qui a assuré son réintégration économique, d'où la désaffection des citoyens du dedans et du dehors vis-à-vis de leur Etat d'origine.

La manipulation des populations peut donc passer par des actes de transfert de compétence aux partenaires étrangers. Cette politique de réintégration se vit au Cameroun, au moment où ce pays ne maîtrise pas les critères de choix de ces citoyens qui doivent retourner. Les questions stratégiques qu'on devrait se poser sont celles de savoir, pourquoi certains rentrent au pays et d'autres pas ? Pourquoi ces Etats acceptent financer le retour des migrants réguliers au Cameroun ? Que gagnent-ils ? Le financement de la réintégration économique des camerounais de l'Europe Schengen n'est-elle pas la nouvelle condition du retour de la main d'œuvre donc les sociétés européennes n'en ont pas besoin ?

Par ailleurs, si le Cameroun met en place une institution de gestion des migrations, il peut avoir des outils politiques et diplomatiques pour réorienter la nature de sa coopération migratoire avec les Etats européens. Il ne peut plus être nécessairement dépendant des politiques migratoires européennes. Il va sortir du système de dépendance migratoire en vue de la redéfinition du discours migratoire. Les Etats européens et leur branche institutionnelle peuvent être des partenaires au sens propres du terme de la politique migratoire camerounaise et non des meneurs de cette politique. En l'état actuel, les actions menées en matière de régulation des migrations ne sont que le fruit des initiatives européennes. D'ailleurs, c'est le seul itinéraire migratoire qui fait écho en terme de sorties et de retour. Le vocabulaire dévalorisant les migrants africains en général, et camerounais en particulier en situation de détresse détresse en Europe peut changer si et seulement si les Etats postcoloniaux africains mettent en place des institutions autonomes capables de mener avec abnégation des véritables politiques d'encadrement des migrants. Il s'agit des institutions donc l'autonomie financière leur permet de ne pas émarger dans les lignes budgétaires néocoloniales en perpétuant la dépendance et creusant d'avantage les écarts de développement entre les différents Etats du Nord et le Sud. La mondialisation a conduit les Etats dans un siècle où les relations de paternité ont cédé la place aux relations de partenariats à jeu égal.

Les politiques messianiques ventées par les Etats Schengen au Cameroun en matière de gouvernance migratoire n'apportent pas assez de fruits positifs pour l'intérêt national du Cameroun. Au contraire, ces politiques messianiques entretiennent le phénomène de l'esclavage moderne qui dépouille le Cameroun de sa main d'œuvre experte et de sa population juvénile. Si l'Etat ne met pas en place une véritable politique de rétention et de retour de sa diaspora d'Europe on peut tout naturellement se poser la question de savoir : avec quelle ressource humaines ce pays veut atteindre son émergence ? Si jamais cette émergence n'est pas un simple slogan politique aux calculs électoralistes. L'absence d'une institution centrale ayant pour cahier de charges la gouvernance migratoire au Cameroun est à l'origine d'un manque d'initiatives nationales pragmatistes capables de porter très haut les principes de la diplomatie migratoire.

Pour que ceci ne soit pas une simple vue de l'esprit, ou alors une illusion, il faut une bonne dose de volonté politique. Pour avoir cette volonté, il est urgent et impératif que le politique camerounais soit domestiqué de sa vision, de l'esprit de méfiance qui l'anime envers la diaspora. La diaspora ne doit plus être perçue comme des opposants, mais comme des citoyens ayant un mot à dire dans la bonne marche des affaires politiques du Cameroun. Elle

ne doit plus être tenue à l'écart, ou alors considérée comme une main experte temporaire pour le développement du Cameroun. Pour arriver à une telle considération, il urge que l'Etat du Cameroun reforme sa clause juridique sur la nationalité unique. Comment comprendre que des grandes puissances qui se livrent dans la bataille des talents à l'échelle internationale pour le développement de leur société reconnaissent la double nationalité. C'est le cas par exemple de tous les pays Schengen.

Mais bizarrement, un pays comme le Cameroun où tout est affaire voire même à refaire refuse d'admettre la double nationalité de sa main d'œuvre experte qui a été contrainte en Europe d'avoir la seconde nationalité pour mieux exercer. Les débats et promesses sur la double nationalité restent théoriques. Si l'Etat met en place une structure autonome capable de réguler les migrations elle peut favoriser la mise en œuvre des initiatives prises lors du grand dialogue national. Parmi ces grandes résolutions en faveur de la diaspora, l'Etat a pris l'engagement en 2019 de :

- Réformer le Code de la nationalité pour l'adoption de la double nationalité ou des nationalités multiples,
- Adopter le principe de la représentation de la diaspora aux niveaux parlementaire et gouvernemental (Un ministère dédié à la diaspora),
- Créer un Haut Conseil de la diaspora dans les pays d'accueil avec des dirigeants élus, la qualité de membre étant conditionnée par la possession d'une carte consulaire,
- Désigner une équipe chargée de prendre langue avec les membres radicalisés de notre diaspora et,
- Créer une agence transnationale d'investissement et de développement pour la diaspora⁵⁴.

Malgré le caractère ambitieux de ces engagements étatiques prises en 2019, le Cameroun n'a pas fait un pas de plus dans la concrétisation de ces initiatives. Ceci traduit la preuve d'une mauvaise volonté politique en matière d'intégration de la diaspora dans les initiatives de développement au Cameroun. Le gouvernement de l'Etat du Cameroun a pris goût d'avoir une politique migratoire tributaire des financements de l'Union Européenne. C'est pour cette raison qu'au lieu de mettre sur pied des initiatives nationales, il crée plutôt des structures qui favorisent l'implémentation de la politique migratoire européenne au Cameroun. La création du Site d'Accueil provisoire des Migrants de retour volontaire du

⁵⁴ République du Cameroun, *Rapport général du grand dialogue national*, Yaoundé, 2019, p.8.

Centre d'Ecoute et de Transit de Yaoundé en abrégé, n'est qu'une initiative qui aide l'Europe dans ses politiques de rapatriement des migrants irréguliers camerounais.

D'ailleurs, c'est une structure créée dans le cadre de la politique de mise en œuvre de l'initiative conjointe UE-OIM au Cameroun. Pour contourner la mise en place d'une institution forte, l'Etat du Cameroun a mis en place un comité national chargé de la supervision des interventions sectorielles en matière de gestion des flux migratoires au Cameroun. L'on ne doute point de son efficacité à booster la politique migratoire au Cameroun, mais son caractère faible montre le niveau de ses résultats. Il n'est donc pas important pour l'Etat du Cameroun de contourner la nécessité de mettre en place une nouvelle structure de gestion des migrations. C'est une réalité qui va finir par rattraper le Cameroun si jamais ce pays souhaite véritablement tirer profit du potentiel de ses citoyens de l'intérieur et de l'extérieur.

2-L'instauration d'une taxe de compensation migratoire, la mise en place d'un réseau des camerounais de l'étranger et l'urgence de l'attribution d'un statut spécial aux citoyens ayant une double nationalité

L'une des mesures que cette étude propose aux décideurs politiques est l'instauration d'une taxe de compensation migratoire. Cette dernière, est l'un des moyens par lequel le Cameroun peut tirer profit des vagues migratoires qui se vivent sur son sol. L'objectif ici est de trouver des astuces permettant la réduction des écarts de développement entre le Cameroun en tant que pays d'origine et l'espace d'accueil Schengen. Le phénomène de la fuite des capitaux du Cameroun vers l'espace peut avoir un début de compensation si et seulement si le Cameroun instaure une taxe de compensation migratoire dans sa nouvelle politique de gouvernance des migrations. En réalité c'est une taxe à double facette. Elle s'applique à tous les Camerounais qui demandent des visas long séjour pour étude, pour des besoins de formations professionnelles et ceux qui migrant pour des emplois vers l'Europe Schengen. Mais aussi aux Etats européens qui appliquent les politiques de rétention des étudiants après formation.

Conscient du fait que les étudiants déboursent d'énormes sommes d'argent sortir du pays, ces étudiants sont parfois contraints de ne plus revenir exercer au Cameroun. La disponibilité des emplois à forte rémunération dans leur société d'accueil est à l'origine de leur rétention. L'Etat doit fixer une caution que ces derniers devraient verser au trésor camerounais avant toute sortie. Une telle condition n'est pas nouvelle dans la politique

migratoire camerounaise. Le décret de 1962 portant institution du passeport fédéral et réglementation de l'émigration du territoire de la république fédérale du Cameroun prévoyait que : "Le Camerounais quittant le territoire de la république fédérale pour obtenir un visa de sortie, doit faire preuve qu'il a acquitté à une caisse du trésor camerounais à titre du cautionnement de rapatriement, la somme de 50 000 francs "55.

Cette caution qui représente la taxe de compensation migratoire, peut être assortie de la signature d'une lettre d'engagement. Elle n'est pas forcément une lettre d'engagement décennal comme à l'époque du président Ahidjo, la durée et les clauses contraignantes peuvent être fixés par le gouvernement en commun accord avec des acteurs de la société civile. Cet engagement concerne tous les étudiants et professionnels qui sortent du Cameroun même à fonds propre. Cela permettrait de maintenir le contact avec tous les professionnels camerounais de l'étranger. La signature d'un contrat d'engagement avec l'Etat favorise leur retour pour permettre une véritable politique de transfert des compétences au Cameroun.

Le second volet de la taxe de compensation migratoire concerne les Etats qui appliquent les politiques de rétention pour empêcher la main d'œuvre hautement qualifiée de revenir dans leur pays d'origine. Ces pays doivent déverser une caution dans les caisses du trésor camerounais pour compenser sa main d'œuvre experte qu'ils ont volontairement mis au service de leur développement. Au lieu de tirer profit de façon unilatérale des services de ces professionnels, l'Etat du Cameroun doit nécessairement en bénéficier des fonds issus des services rendus aux pays d'accueil. Cette caution ne vient pas sous forme d'aide au développement. Elle est tributaire des différents postes de responsabilité que la main d'œuvre experte camerounaise occupe dans la société d'accueil.

Pour voir un tel défi se réaliser, il est judicieux redéfinir les accords de coopération migratoire entre les pays de l'espace Schengen et le Cameroun. Le Cameroun ne devrait plus agir pour faire plaisir aux pays Schengen et croire qu'il tire profit de leur politique migratoire. Il faut oser dans des conditions de négociation des termes d'accord pour contraindre ces pays qui sont en position de faiblesse de mettre sur pied des politiques à gains réciproque dans ce champ migratoire. Si cette caution est impossible d'être versée au trésor Camerounais par ces Etats, le Cameroun doit exiger que les Etats qui appliquent la rétention dans leur politique migratoire allègent les lois qui fixent les quotas de transfert de fonds au Cameroun. Les

⁵⁵ Décret n° 62- DF-23 du 17 janvier 1962 instituant le passe port fédéral et réglementation de l'émigration du territoire de la République fédérale du Cameroun.

professionnels camerounais exerçant dans l'Europe Schengen doivent être libre d'effectuer des véritables transferts de fonds qui peuvent booster le développement du Cameroun.

Le besoin de structuration de la diaspora camerounaise se fait de plus en plus ressentir. Cette diaspora Camerounaise de l'Europe-Schengen, comme celle des autres pays s'est constituée autour de plusieurs associations de natures diverses. Ce sont des creusets de solidarité entre les camerounais vivants dans ces différents pays. Les logiques de ces réseaux associatifs voudraient que les plus anciens facilitent l'intégration des nouveaux. Cet émiettement de plusieurs réseaux associatifs ne peut aucunement favoriser le développement du pays, ou alors permettre à la diaspora d'influencer le processus décisionnel. Parfois ces associations ne partagent pas les mêmes valeurs et les mêmes idéologies. De telles oppositions rendent vulnérables les réseaux diasporiques. D'après Anafack Jet et Kakez Kayeb Dieudonné "la diaspora camerounaise est divisée par divers clivages proportionnels à la réalité nationale : ethnique, social, politique et géographique"⁵⁶. Cette logique est à l'origine de la transposition des divisions internes dans ses associations.

La structuration de ces associations par les membres de la diaspora leur permet d'avoir un réseau transnationale fort, avec pour fil conducteur le développement du Cameroun. C'est la seule voie qui peut permettre à la diaspora de convaincre l'Etat d'origine et d'accueil en matière d'amélioration de leur condition d'intégration dans les pays d'accueils et de retour dans le pays d'origine. Si ces associations restent émiettées, dispersées leur capacité d'influence reste faible. Leur fusion en un réseau international des Camerounais de l'Europe Schengen (RICES), permet à cette diaspora d'avoir un lobby efficace et multidimensionnel. Si les professionnels camerounais de diverses activités se réunissent ils peuvent contraindre les Etats Schengen de ne plus faire de la naturalisation une condition essentielle pour jouir des avantages liés à son poste. La convention de 1949 de l'OIT interdit toute forme de discrimination de traitement et de rémunération sur des personnes exerçant une même tâche sous prétexte qu'elles ont des nationalités différentes.

Ne disposant pas assez de moyens pour mener une bonne politique culturelle dans les Etats Schengen en ce contexte de mondialisation, le Cameroun peut réorganiser les associations culturelles camerounaises de l'Europe pour promouvoir la culture camerounaise dans toutes ses spécificités en Europe. Ceci est possible à travers le financement de ces

⁵⁶ J. Anafack et D. Kakez Kayeb, "la question de retour de la diaspora scientifique camerounaise au pays d'origine ; état des lieux des voies de sorties ?" in E. Messina, E. Bouba Mamoudou et All, *Renaissance Africaine de la théorie à la matérialisation à l'horizon 2060*, Douala, édition Cheick anta Diop, 2017, p. 355.

associations pour organiser plusieurs événements culturels dans les différents Etats de l'Europe-Schengen. S'il est vrai que le niveau de vie et le pouvoir financier de l'Etat du Cameroun ne lui permet pas d'installer des centres culturels camerounais dans ces différents Etats Schengen, l'on peut tout au moins passer par ces associations pour internationaliser les spécificités culturelles camerounaises en Europe.

En fin cette étude propose l'attribution d'un statut spécial aux Camerounais de l'étranger qui souhaitent revenir investir ou servir le pays. Ce statut spécial concerne les porteurs de projets d'entreprise ayant une double nationalité. S'il est difficile pour l'Etat de lever le verrou sur la double nationalité, le Cameroun peut accorder une chance à ces citoyens afin de mieux tirer profit de leur potentiel. Pour limiter la fuite de la main d'œuvre experte sous prétexte qu'ils ont une double nationalité, ou alors continuer de pérenniser l'injustice de la nationalité, on peut revoir cette loi. La révision qui peut faire l'unanimité est de reconnaître tous les camerounais de la diaspora ayant la double nationalité et introduire une clause qui prévoit que tout camerounais ayant la double nationalité perd sa seconde nationalité dès lors qu'il accepte exercer au Cameroun. En cas d'infraction ou de poursuite judiciaire sa seconde nationalité reste inactive. Si cette clause est revue dans ce sens, l'on va plus assister à des situations d'ingérence étrangère dans des procès impliquant des binationaux ayant exercé des fonctions politiques au Cameroun. Cela permettrait à l'Etat de voir et d'avoir des membres de la diaspora qui ont la volonté de revenir mettre leur expérience au service du Cameroun sans faire recours à la protection de son pays adoptif.

La seconde option concerne les membres de la diaspora porteurs de projets d'entreprise. Au lieu de repousser la diaspora avec des taxes financières, il faut plutôt donner un statut spécial à ces entreprises dans l'optique de favoriser leur installation au Cameroun. Comment comprendre que des camerounais ayant une forte expérience avec des grandes entreprises en Europe sont incapables de créer ces mêmes structures au pays. L'Etat doit aménager son système financier et tendre la main à ces camerounais chefs d'entreprises en Europe. Imaginons un Cameroun où la majorité des chefs d'entreprises installent leur structure au pays mais avec des filiales en Europe. Au lieu de continuer de vivre l'inverse. Ce n'est qu'à partir de là que la diaspora peut-être au cœur des politiques d'emploi jeune au Cameroun.

CONCLUSION PARTIELLE

En guise de conclusion, il était question dans cette partie de montrer l'action de la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen dans le processus de développement du Cameroun avant de s'intéresser aux multiples entraves qui freinent les actions diasporiques et proposer quelques pistes de solution. Il en ressort de tout évidence que l'action de la diaspora dans le processus de développement du Cameroun se fait ressentir au niveau communautaire voire local. Étant des initiatives privées, ces citoyens du dehors manifestent dans un premier temps le souci d'améliorer les conditions de vie de leurs familles ou alors des communautés de départ. C'est ce qui donne une coloration ethnique à ces initiatives. Il est quasiment impossible de réduire l'action de la diaspora à des initiatives économiques et sociales malgré leur prédominance. Aujourd'hui, les figures héroïques de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen sont devenues des acteurs de légitimation des projets étatiques destinés aux citoyens du dehors et du dedans.

Malgré leur engagement porté par des projets d'investissement au Cameroun, les contraintes internes (la nationalité unique, le manque de volonté politique, les crises de gouvernance...) et internationales (la politique de rétention de la main d'œuvre, limitation des transferts de fonds par des lois etc.) constituent des entraves conjoncturo-structurelles de l'implication de la diaspora dans les initiatives de développement du Cameroun. Le système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen, semble être incapable d'apporter des solutions à ces problèmes. Les projets qui sortent des moules de ce système de gouvernance maintiennent les immigrés de retour au Cameroun dans le secteur informel. Il devient donc très difficile pour ces derniers de s'installer définitivement au Cameroun au regard du niveau de vie modeste et confortable qu'ils ont laissé dans les pays d'accueil. Ainsi, la "camerounisation" des initiatives de gouvernance migratoires est un impératif.



CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion, le thème de cette Thèse s'intitule ‘ ‘ **La gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe-Schengen (1990-2020)** ’ ’ a permis de ressortir le dispositif institutionnel et juridique mis en place pour gouverner les migrations camerounaises vers l'Europe Schengen. De ce fait, l'hypothèse centrale selon laquelle, la gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen est une politique construite autour d'une configuration d'acteurs rationnels à des niveaux différents a été émise. Pour traiter cette thématique, trois grilles théoriques ont été mobilisées.

La théorie des réseaux transnationaux qui est née sous les cendres de la théorie du transnationalisme développée par Karl Kaiser. Cette approche théorique non stato centré a été mobilisée pour montrer comment les réseaux migratoires formels interconnectent les Etats, les individus, les institutions locales et internationales entre le Cameroun et l'espace Schengen pour œuvrer en synergie dans l'optique de mieux gouverner la migration camerounaise. Elle donne également une explication logique et constructive sur le fonctionnement des réseaux migratoires informels entre le Cameroun et les Etats Schengen. Ensuite, la théorie du néo-institutionnalisme historique a été exploitée dans cette recherche pour montrer l'action incontournable des institutions en matière de gouvernance des migrations Camerounaises en fonction du temps politique interne et internationale. Enfin la théorie de la gouvernance globale développée par l'école française des relations internationales tenue par Bertrand Babie a bouclé cette partie théorique. Cette dernière approche théorique a permis de montrer que la complexité de la gouvernance des migrations camerounaises fait intervenir une multitude d'acteurs pour un travail de complémentarité dans différents niveaux de gouvernance des migrations des camerounaises vers l'Europe-Schengen. Ces trois théories ont été complémentaires. Leur point commun par rapport à cette étude réside sur l'explication ou alors la présentation de la synergie d'action construite entre les acteurs locaux et internationaux pour résoudre un problème aussi complexe tel que les migrations. Les intérêts des acteurs de la chaîne migratoire étant liés, leur implication dans gouvernance migratoire est motivée par des rationalités égoïstes.

Pour ressortir un raisonnement historique dans cette analyse, cette recherche a procédé à la collecte des données documentaires, iconographiques et aux entretiens oraux auprès des personnes ressources. La migration vers l'Europe étant beaucoup plus pratiquée par une tranche de personne essentiellement juvénile, cette étude s'est penchée sur des informateurs jeunes pour mieux toucher du doigt les réalités des différents parcours migratoires. Dans un esprit de complémentarité disciplinaire, trois méthodes d'analyse ont été mobilisées dans le

cadre de cette étude. Il s'agit tout d'abord de la méthode hypothético-déductive ensuite, la méthode géopolitique et en fin la méthode historique de confrontation des sources.

Ainsi, pour donner des réponses aux différentes interrogations posées, la thématique qui fait l'objet de cette étude a été structurée autour de trois parties et six chapitres. La première partie intitulée les déterminants de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen est structurée autour de deux chapitres. Le chapitre premier étudie l'étiologie du phénomène de la migration camerounaise vers l'Europe-Schengen. Il ressort de là que les causes de la migration des Camerounais sont à la fois endogènes et exogènes à l'Etat du Cameroun. Les TICs viennent s'ajouter dans le lot des excitants de la migration internationale au Cameroun et partout dans le monde. Le chapitre deuxième s'intéresse aux enjeux ayant présidé la mise en place d'un système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen au Cameroun. La conjoncture politique interne et internationale donne une explication assez claire à ces différents enjeux.

Après cette première partie concentrée aux mobiles de la gouvernance migratoire, vient la seconde partie consacrée à l'identification du dispositif normatif et des différents acteurs de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen. Deux chapitres meublent également cette partie.

Le premier chapitre de cette partie qui est le chapitre troisième de cette thèse, montre l'arsenal juridique qui a été mis sur pied tant au niveau universel, régional, sous régional et national pour gouverner les migrations internationales. Il s'agit dans la plupart des cas, des instruments juridiques auxquels le Cameroun est lié où alors qui s'appliquent directement sur les immigrés Camerounais dans l'espace Schengen. Les cadres cognitifs de la gouvernance des migrations camerounaises ont également été analysés dans ce chapitre. Le quatrième chapitre présente de façon analytique les différents acteurs de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen.

En fin, la dernière partie de cette thèse consacrée à la réinvention du système de gouvernance des migrations pour une meilleure promotion de retour de la diaspora camerounaise d'Europe. Cette partie a été élaborée autour du chapitre cinq et six. Le cinquième Chapitre présente la diaspora camerounaise d'Europe-Schengen comme un acteur du développement matériel et immatériel du Cameroun en tant que pays de départ. Pour finir, le sixième chapitre montre que le système de gouvernance des migrations camerounaise vers

l'Europe Schengen est largement dominé par les politiques européennes, d'où la nécessité de construire au niveau national une politique endogène pragmatique.

Il en ressort de cette étude que, malgré la multitude d'acteurs qui interviennent dans la chaîne de gouvernance migratoire au Cameroun, il n'existe pas un antidote efficace pour mieux réguler les migrations camerounaises. Les initiatives de lutte contre le phénomène de la migration irrégulière et de promotion de retour des immigrés au Cameroun sont caduques et inefficaces, d'où la persistance de la migration irrégulière. Les domaines vitaux qui peuvent améliorer les conditions de vie des jeunes ne sont pas encore bien structurés. De même, les secteurs d'intervention des différents acteurs en faveur des migrants et immigrés restent à réorienter au regard de la forte prédominance de la vision européenne dans ces multiples actions. Dans la communauté de destin et d'intérêt dans laquelle nous vivons, l'Europe devrait se sentir obligée de rompre avec les politiques d'exploitation démentielle des ressources camerounaises au profit de ses industries sans toutefois procéder à une délocalisation de l'implémentation de ces industries au Cameroun.

Le système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe-Schengen mis en place au Cameroun, ne vise pas à réguler les migrations au profit de l'Etat camerounais. Il s'agit d'une implémentation voire une opérationnalisation de la politique de l'externalisation des frontières européennes dans les Etats de départ en Afrique. Les Etats Schengen et l'Union Européenne ont réussi à imposer leur vision dans toutes les actions en faveur de la gestion des migrations vers leur espace. Dans la plupart des cas, ils sont des concepteurs de toutes les politiques mises en place au Cameroun en matière de gestion des migrations internationales vers l'Europe. Le pouvoir financier de ces derniers leur donne la possibilité d'instrumentaliser tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne. Ceci peut s'illustrer dans le cadre des politiques de gestion des migrations irrégulières au Cameroun. Dans ce domaine migratoire, l'OIM, les médias, les ONG et les acteurs de la société civile locale sont totalement financés par le fonds fiduciaire de l'UE, par conséquent, au lieu de mener une politique qui tient compte du contexte social camerounais, ils implémentent plus tôt la politique européenne de lutte contre la migration irrégulière. Tous ces acteurs sont devenus les gardes côtes ou alors les agents de protection des frontières extérieures Schengen au Cameroun. Pour poursuivre leur politique de sélection migratoire voire d'émigration choisie, et de rétention des migrants clandestins à partir du Cameroun, les accords de gestion

concertée ont été signés. Ces accords ne sont qu'une mise en pratique de l'instrumentalisation de la migration légale¹ par l'Europe au miroir de leur différentes closes.

L'une des conclusions majeures de cette étude repose sur le caractère extraverti, et sur la vulnérabilité de l'Etat du Cameroun devant les politiques migratoires européennes dictatoriales mais, camouflées dans des instruments démocratiques. Cela montre que l'adoption des politiques extérieures n'épargne aucun domaine de la vie des Etats postcoloniaux africains. C'est ce qui explique le sous-développement en général et l'échec de la politique migratoire mise en place au Cameroun en particulier. Le Cameroun comme tous les autres pays d'Afrique semble ne pas encore comprendre la nécessité "d'endogéniser" les politiques de développement. En donnant une explication assez claire au sous-développement des Etats africains, Joseph Ki-Zerbo affirmait : " notre sous-développement unijambiste d'aujourd'hui provient de ce qu'on a fait des pays africains une table rase, un Sahara culturel, une page blanche prêt pour tout copie²". L'échec des politiques de gouvernance migratoire au Cameroun trouve une explication à partir de cette déclaration. Le Cameroun a copié la politique européenne de gouvernance migratoire sans toutefois tenir compte des initiatives qui ont été prises à l'interne depuis son accession à la souveraineté internationale.

Pour faire plaisir à ses partenaires Européens et bénéficier des appuis financiers, l'Etat du Cameroun est partie en contradiction avec les normes de gestion migratoire qu'il s'est lui-même fixé. C'est le cas par exemple de l'abandon des recommandations de la loi n°74/21 du 5 décembre 1974 portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine. C'est également le cas avec la loi n°64/LF/14 du 26 juin 1964 relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais, etc. Le régime juridique Camerounais en matière de gestion des migrations a toujours été très répressive en vers les migrants clandestins et des passeurs, mais l'Etat a abandonné ces textes pour accompagner l'Europe-Schengen dans sa stratégie de compensation du retour des migrants irréguliers. Pour venter ces actions de gestion des migrations au Cameroun, l'on parle de la promotion d'une migration au développement. Pourtant, "le développement est loin d'être le résultat mécanique d'un transfert de gadgets et de recettes, loin d'être la capacité d'endettement ou de

¹ N. J. Yebega Ndjana, " les « accords de gestion concertée des flux migratoires et le développement » euro-africains et la gouvernance des migrations internationales africaines" in B. J. Nkene, *Les migrations internationales en Afrique Centrale. Au-delà des chiffres... les questions politiques et de développement*, Yaoundé, édition Kilimandjaro, 2022, p.206.

² J. Ki-Zerbo, " le développement clé tête" in J. Ki-Zerbo, *La natte des autres. Pour un développement endogène de l'Afrique*, Dakar, CODESRIA, 1992, p.2.

communication béate béante des productions d'autrui³». Il est le fruit d'un construit des initiatives qui tiennent compte des spécificités endogènes. Le but ici n'est pas de montrer que la politique européenne de gouvernance migratoire au Cameroun n'a pas de point positif. Ou alors, de promouvoir un repli des politiques de gouvernance migratoire du Cameroun dans un monde ouvert avec des problèmes très complexes. Le problème repose sur l'esprit d'aliénation stratégique⁴ qui anime la politique de gouvernance des migrations vers l'Europe au Cameroun.

L'erreur n'est donc pas au niveau l'appropriation de la politique européenne de gestion des migrations au Cameroun. Sur le fait d'embrasser sans discrimination les mécanismes européens de gestion des migrations sans tenir compte des politiques internes. Pourtant, si la politique camerounaise de gouvernance migratoire est dotée d'une bonne volonté politique, elle peut résoudre le problème de la migration clandestine et permettre au Cameroun de tirer véritablement profit du potentiel de sa diaspora. Cette politique européenne appliquée au Cameroun, donne des outils stratégiques aux Etats Schengen de contrôler les ressources humaines camerounaises de l'étranger dans ce contexte où ces Etats sont en pleine bataille des cerveaux à l'échelle internationale. Si le Cameroun souhaite se libérer de «l'impérialisme européen⁵» dans le champ migratoire, il devrait compter sur ses ressources humaines de l'étranger et locale qui maîtrisent la science et la technologie moderne pour promouvoir l'industrialisation du Cameroun. Il est évident que le problème des jeunes n'est pas le financement des micro entreprises dont certains étaient propriétaires avant de se lancer dans l'aventure migratoire, mais la création des emplois structurels pouvant contribuer à leur bien-être social.

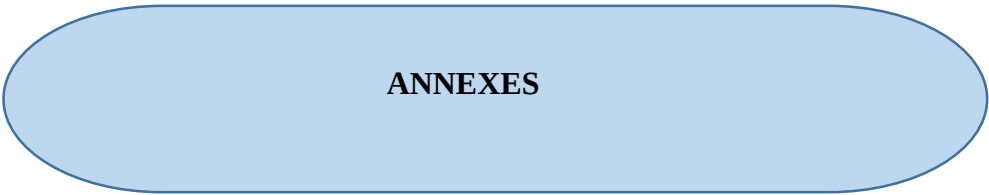
Il est donc temps et urgent que le Cameroun dépolitise les discours sur la prise en charge de sa jeunesse et procède à la reconstruction des politiques des jeunes qui sont adaptées aux réalités locales mais aussi aux réalités du monde moderne. La résolution de problèmes de la jeunesse camerounaise ne viendra pas des financements du partenaire international, mais de l'Etat du Cameroun lui-même. Si la population et les communautés diasporiques constituent un facteur de puissance et de développement, quel serait l'intérêt des Etats Schengen à aider véritablement le Cameroun dans la gestion de ses migrations ? Si ce n'est le besoin d'exclure et de renvoyer ceux dont ils n'ont pas besoin dans leur pays. Ceci

³ *Ibid.*

⁴ M. Towa, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Clé, 2008, p.39.

⁵ M. Towa, *L'idée d'une philosophie négro-africaine*, Yaoundé, Clé, 1998, p.55.

pour dire que seul le Cameroun devrait prendre en main le destin de ses citoyens locaux et étranger pour assurer son développement et atteindre son émergence fixée à l'horizon 2035 par le gouvernement.



ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche délivrée par le département d'histoire de l'Université de Yaoundé 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef du Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **EKANI Alfred**, matricule **12C355**, est inscrit en première année Doctorat dans le dit Département, option : Histoire des Relations Internationales. Il mène, sous la direction du **Pr. Christian Célestin TSALA TSALA** (professeur titulaire), une recherche universitaire sur le thème : « *La problématique de la gouvernance des migrations des Camerounais vers la zone Euro 1990-2020* ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des Centres de documentations, d'Archives et toutes autres Institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

08 JAN 2021

Fait à Yaoundé le.....

Le Chef de Département

Bokagne Betobo Edouard
Maître de Conférences

Annexe 2 : Autorisation de recherche délivrée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ----- DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIRECTION DE LA FORMATION		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- PRESIDENCY OF THE REPUBLIC ----- GENERAL DELEGATION FOR NATIONAL SECURITY ----- GENERAL SECRETARIAT ----- DEPARTMENT OF TRAINING -----
N° <u>1939</u> /DGSN/SG/DF/DAF/SDFCS/S. Yaoundé, le <u>05 AOUT 2022</u>		
LE DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE		
A MONSIEUR EKANI ALFRED ETUDIANT A L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I TEL : 694 66 28 56 / 678 14 21 61 - YAOUNDE -		

Objet : Demande d'une autorisation de recherches académiques

Ref : Votre correspondance du 12 juillet 2022

Monsieur l'Etudiant,

En réponse à votre correspondance de référence dont l'objet est repris en marge,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je marque mon accord pour les recherches que vous souhaitez effectuer dans les services de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

A cet effet, vous voudrez bien prendre attache avec le Directeur de la Police des Frontières.

Toutefois, vous êtes invité à faire preuve de responsabilité et discrétion dans l'exploitation des informations dont vous aurez connaissance lors de vos recherches. Une copie de votre travail devra également être mise à la disposition de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (Direction de la Formation) dès la fin de vos travaux.

Veuillez agréer Monsieur l'Etudiant, l'assurance de ma parfaite considération./-



Martin MBARGA NGUELE –

Annexe 3 : Autorisation de recherche délivrée par le cordonateur du Pari jedi



N° _____/MINJEC/SG/PARI-JEDI-CN

Yaoundé, le

LE COORDONNATEUR

A

EKANI Alfred

Tél: 694662856/678142161

E-mail : ekaniafred@gmail.com

-Yaoundé (Université de Yaoundé 1) -

Objet : Demande d'entretien de
recherche universitaire

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre correspondance dont l'objet est ci-dessus mentionné.

Y faisant suite, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je marque mon accord pour l'autorisation de vos recherches au sein du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI).

A cet effet, je vous invite à vous rapprocher de la Coordination Nationale du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora afin de rencontrer les Chefs de Département pour des entretiens.

Veuillez croire Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération. /-



Annexe 4 : Autorisation de recherche délivrée par le MINAS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL DE LA SOLDE ET
DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL NON FONCTIONNAIRE

N° 10/1079
/L/MINAS/SC/DAG/SDSP/SPEL/BPNF
REF : Your letter of July 12, 2022.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT IN CHARGE OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS

SERVICE FOR HUMAN RESSOURCES

BUREAU FOR CIVIL NON SERVANTS

Yaoundé the, 03 AUG 2022

THE MINISTER
TO
Mr. EKANI Alfred
University of Yaoundé I
(Faculty of Arts, Letters and Social Sciences)
Tel : 694662859/678142161
-YAOUNDE-

SUBJECT: Your application for
research

Sir,

While acknowledging receipt of your correspondence whose subject and references are cited above,

I have the honour to inform you that, your request for a research has been granted, scheduled for a period of two weeks (08th to 19th August 2022).

Thus, you are called upon to get in contact with the Department of National Solidarity and Social Development at the Ministry of Social Affairs, for the effective beginning of your research.

Accept, Sir, the expression of my distinguished consideration. /-

Pour le Ministre des Affaires Sociales
et par Délégation
le Secrétaire Général
[Signature]
Nzambi III Dikouo Henri
Inspecteur Principal des Affaires S.
Diplômé de l'ENAM

Annexe 5 : Loi portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LOI N° 74/ 21 DU 5 décembre 1974

portant répression de l'émigration et de
l'immigration clandestines. -

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi
dont la teneur suit :

.../...

TITRE Ier

DU CONTROLE TRANSFRONTALIER DE POLICE

ARTICLE 1er. - Toute personne qui entre au Cameroun ou qui en sort, est tenue de se soumettre au contrôle de la Police des Frontières.

TITRE II

DE L'EMIGRATION IRRÉGULIÈRE

ARTICLE 2. - Tout Camerounais ou Etranger résident qui désire quitter le Territoire National doit présenter à l'autorité compétente de Police :

- un passeport ou un laissez-passer ou tout autre titre de voyage en cours de validité, revêtu d'un visa de sortie.

ARTICLE 3. - Tout Camerounais ou Etranger résident, qui sort du Cameroun sans se conformer aux dispositions des articles 1er et 2 ci-dessus, est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

ARTICLE 4. - Sont punis des mêmes peines comme complices au sens de l'article 97 du Code Pénal, ceux qui procurent aide ou assistance aux tiers en vue de favoriser leur émigration irrégulière.

ARTICLE 5. - 1) Constituent des causes d'aggravation du délit d'émigration irrégulière :

- le fait pour l'auteur d'être trouvé en possession d'armes ou de preuves écrites ayant consommé l'infraction ;
- l'usage d'un véhicule, engin cycle ou embarcadère volés spécialement à cette fin ;
- le fait d'avoir agi dans le but d'échapper soit aux poursuites judiciaires, soit à l'exécution d'une condamnation pour crime ou délit commis au Cameroun et non encore prescrite, soit au paiement des sommes dues à l'Etat au titre d'impôts, patentes ou amendes fiscales ;

2) Dans les cas visés à l'alinéa I. ci-dessus, les peines prévues à l'article 3 ne peuvent être inférieures à 6 mois d'emprisonnement, ni à 300.000 francs d'amende.

ARTICLE 6. - 1) Les touristes étrangers, les visiteurs temporaires et les passagers en transit, peuvent à tout moment quitter le Cameroun sans être astreints à la formalité du visa de sortie prévue à l'article 2 ci-dessus.

2) Ceux d'entre eux qui séjournent au Cameroun au-delà de la date limite du visa accordé, sont astreints à cette formalité, sans préjudice des sanctions visées à l'article 8 ci-dessous.

.../...

- 2 -

TITRE IIIDE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

ARTICLE 7. - 1) Tout Etranger qui débarque au Cameroun doit être en possession d'un passeport ou de tout autre titre de voyage en cours de validité et d'un permis de séjour délivré par l'autorité compétente valant visa d'entrée.

2) L'Etranger qui débarque au Cameroun en violation des dispositions de l'alinéa précédent et de celles de l'article 1 ci-dessus, fait l'objet d'une décision de refoulement à ses frais sans préjudice de l'application de l'article 3 ci-dessus.

3) L'Etranger condamné pour immigration irrégulière est, à l'expiration de sa peine, ou après acquittement de l'amende, ~~expulsé~~ du Cameroun.

ARTICLE 8. - A l'expiration de la durée de validité du visa accordé, l'Etranger visiteur temporaire, touriste ou passager en transit fait l'objet d'une décision de refoulement à ses frais sans préjudice de l'application de l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 9. - Sont punis des peines prévues à l'article 3 de la présente loi, ceux qui, par fraude ou de toute autre manière, favorisent l'immigration ou le séjour irrégulier d'un ou plusieurs Etrangers au Cameroun.

ARTICLE 10. - Toute compagnie de navigation aérienne ou maritime, toute compagnie consignataire d'un navire ou d'un aéronef, tout transporteur public de voyageurs par voie terrestre, fluviale, maritime ou aérienne, qui accepte comme passager à destination du Cameroun des Etrangers non munis des pièces réglementaires, sont astreints à supporter les frais de leur rapatriement ou de leur refoulement.

A cet effet, lesdits passagers sont d'office consignés à bord du navire, à l'aéroport ou au poste de Police le plus proche du lieu de l'interpellation, sous la responsabilité du Chef de Poste aux frais du transporteur.

ARTICLE 11. - Tout hôtelier ou logeur qui héberge sciemment un Etranger s'étant soustrait aux obligations prévues aux articles 1 et 7 alinéa 1 ci-dessus, est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 jours et d'une amende de 4.000 à 25.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

TITRE IVDISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12. - Les dispositions qui précèdent ne visent pas les mouvements traditionnels des frontaliers, qui feront l'objet d'une réglementation particulière.

.../...

- 3 -

ARTICLE 13. - Toutes les dispositions antérieures en la matière sont abrogées, notamment :

- la loi n° 64/LF/14 du 26 juin 1964 relative à la répression de l'émigration clandestine des Nationaux Camerounais ;
- le titre IV du décret du 7 octobre 1930 définissant les conditions d'admission et de séjour des Etrangers au Cameroun ;
- toutes autres dispositions législatives ou réglementaires contraires à la présente loi.

ARTICLE 14. - La présente loi ne fait pas obstacle à l'application des conventions et actes internationaux souscrits par le Cameroun en matière de circulation de personnes.

ARTICLE 15. - La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en français et en anglais et exécutée comme loi de l'Etat.

YAOUNDE, le 5 décembre 1974

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Source : Archives du MINREX

Annexe 6 : Loi relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux Camerounais

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

--:--:--

--:--:--

L O I N° 64/LF/ 14 du 26 JUIN 1964

relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais.

L'Assemblée Nationale Fédérale a délibéré et adopté ;

Le Président de la République Fédérale promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Tout camerounais désireux de quitter le Cameroun à destination de tous pays étrangers devra faire une demande de sortie auprès des services de police.

ARTICLE 2. - Cette autorisation de sortie sera constatée par la délivrance d'un passeport, d'un sauf-conduit ou d'un laissez-passer, revêtu d'un visa de sortie du Cameroun, conformément aux dispositions du décret n° 62/DF/ 23 du 17 janvier 1962.

ARTICLE 3. - Tout Camerounais qui quittera le Cameroun sans se conformer aux dispositions des articles 1 et 2 de la présente loi sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un an et d'une amende qui ne pourra excéder 240.000frs, ou de l'une de ces deux peines seulement

ARTICLE 4. - Seront punis de la même peine ceux qui favoriseront par quelques moyens que ce soit, l'émigration clandestine vers l'extérieur d'un ou des ressortissants camerounais.

Le maximum de la peine sera prononcé en cas de récidive.

ARTICLE 5. - Les dispositions qui précèdent ne visent pas les mouvements traditionnels des frontaliers, qui feront l'objet d'une réglementation particulière.

ARTICLE 6. - La présente loi, qui sera enregistrée et publiée au Journal Officiel en français et en anglais, sera exécutée comme loi de la République Fédérale du Cameroun.

YAOUNDE, le 26 JUIN 1964

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,



A. AHIDJO

Annexe 7 : Rapport du mois d'Octobre 2018 de l'initiation conjointe UE/OIM pour la protection et la réintégration des migrants

Initiative Conjointe UE-OIM pour la Protection et la Réintégration des Migrants



CE PROJET EST FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



CE PROJET EST MIS EN ŒUVRE PAR L'OIM

Octobre 2018

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir le Cameroun dans l'amélioration de la réintégration des migrants de retour et dans le renforcement de ses structures et capacités en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable;
- Permettre aux migrants de retour et aux migrants potentiels de prendre des décisions informées quant à leur parcours migratoire. Sensibiliser les communautés sur les dangers de la migration irrégulière;
- Renforcer la communication et les données relatives aux flux, routes et tendances migratoires, ainsi que sur les besoins et vulnérabilités des migrants dans les pays cibles, ceci en vue de soutenir la conception de politiques et programmes basés sur des éléments factuels.



Provenance des migrants de retour: Lybie, Niger, Mali, Mauritanie, autres pays d'Afrique du Nord, d'Europe et du Moyen Orient. À ce jour, **2397** migrants ont été accueillis à leur arrivée aux aéroports de Douala et Yaoundé.



Une logistique conséquente est requise pour procéder dignement à l'accueil des migrants lors de chaque rapatriement (ambulance, bus, hôtel et moyens de subsistance immédiats) en coopération avec le MINSANTE, MINAS, MINREX, MINJEC.

H

90% des migrants de retour ont été pris en charge sur le plan médical (vaccins, soins). L'épreuve de la migration irrégulière met la santé de ceux-ci en danger.



Ce projet est rendu possible grâce à un partenariat entre l'OIM, le Gouvernement du Cameroun et l'Union Européenne.



2397 retournés ont jusqu'ici été pris en charge par l'OIM Cameroun.



1945 des migrants retournés dans l'EUTF sont de sexe masculin, soit environ 81%.



452 des migrants retournés sont de sexe féminin, soit près de 19%.



85 des femmes migrantes de retour sur EUTF étaient enceintes à leur arrivée.



217 des migrants de retours (8%) sont des enfants parmi lesquels 38 non accompagné(e)s.



852 (35%) des migrants retournés ont déjà reçu les outils pour démarrer leur activité génératrice de revenus ou ont commencé une formation. **40** enfants ont bénéficié d'un appui à la scolarisation par l'OIM.

PERSONNES CIBLÉES PAR LE PROJET

- Communautés d'origine sensibilisées sur la migration irrégulière : 200;
- Migrants retournés d'Afrique bénéficiant d'une aide à la réintégration : 700 personnes;
- Migrants retournés d'Europe bénéficiant d'une aide à la réintégration : 150 personnes.



Projet financé par l'Union européenne.
Projet mis en œuvre par l'OIM





ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

Quartier Bastos, au bout du boulevard du 1^{er} Mars, derrière l'Ambassade de Suisse. Boite: 12691 Yaoundé - 237 222 211 344/323 - www.iom.int

EU-IOM Joint Initiative for Migrant Protection and Reintegration



THIS PROJECT IS FUNDED BY THE
EUROPEAN UNION

THIS PROJECT IS IMPLEMENTED BY IOM



UN MIGRATION

OBJECTIVES

October 2018

- Support Cameroon in improving reintegration of returning migrants and strengthening capacity of national authorities in managing reintegration in a sustainable and dignified manner;
- Allow returning and potential migrants to take informed decisions about their migration route and raise awareness among communities on the risks of irregular migration;
- Strengthening migration data and communication regarding migrants' routes, migrations fluxes and trends. Also, raising awareness on the needs and vulnerabilities of migrants in the target countries in order to support data based programming on migration.



Migrants are returning from the following countries: Libya, Niger, Mali and Mauritania. To this day, **2397** migrants have been welcomed at their arrival in Douala and Yaoundé airports.



A well-structured logistics is set up to welcome migrants at each repatriation, including ambulances, buses, hotels, as well as livelihoods, thanks to the support of the MINSANTE, MINAS, MINREX, MINJEC.



90% of the migrants have been given appropriate medical care and vaccines at their arrival.



This project exists thanks to a partnership between IOM, the Government of Cameroon and the European Union.



2397 returnees have been looked after by IOM Cameroon.



1945 returned migrants under EUTF are men (81%).



452 returned migrants are women (19%).



85 women were pregnant upon arrival.



217 migrants were minors (8%), and 38 among them were unaccompanied.



852 (35%) among returned migrants have received the tools to start their income-generating activity or started vocational training. **40** children went back to school with IOM support.

PEOPLE TARGETED BY THE PROJECT

- Communities sensitized to the risks of irregular migration: 200;
- Migrants returning from other African countries benefitting from reintegration assistance: 700 people;
- Migrants returning from Europe benefitting reintegration assistance : 150 people.



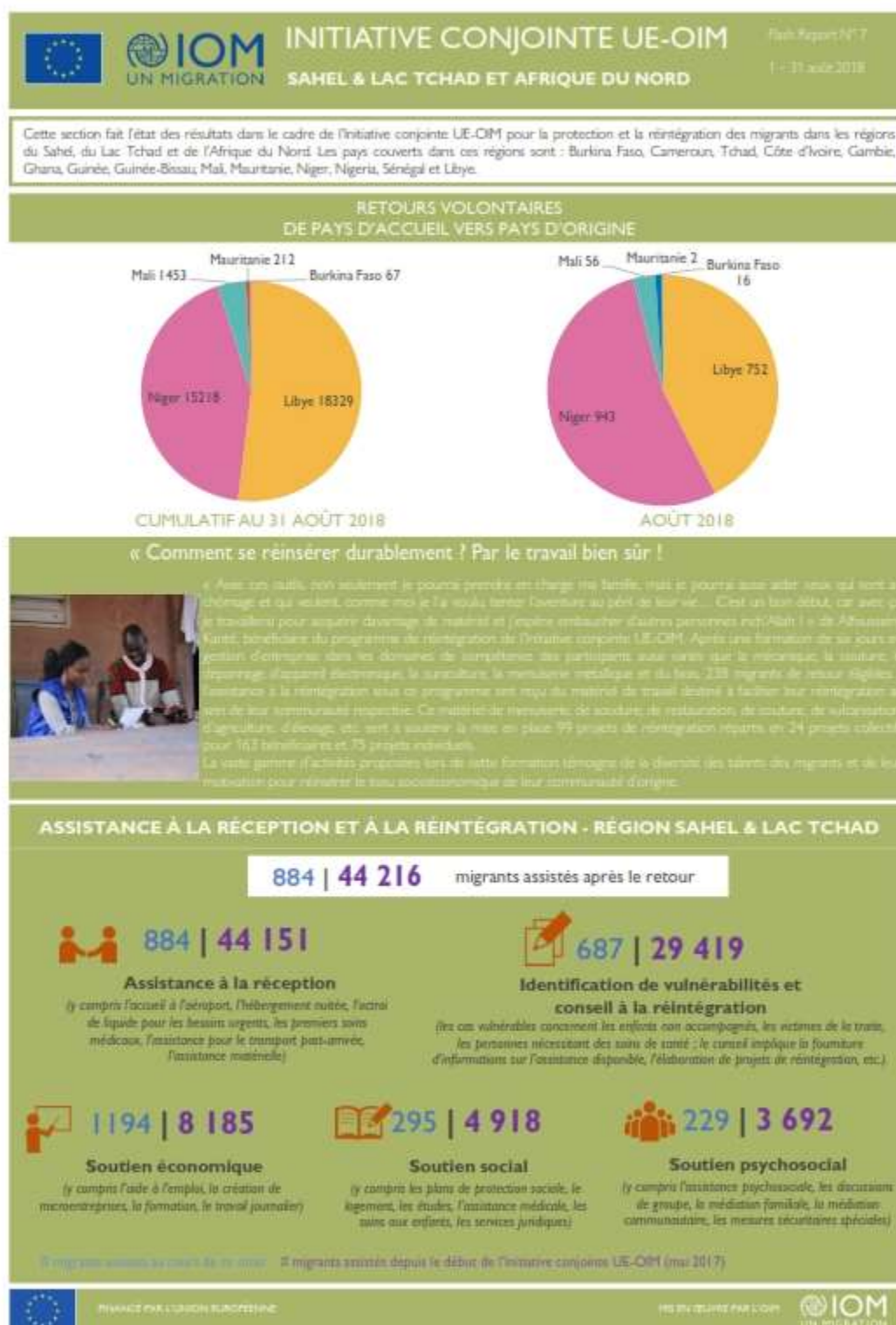



Project funded by the European Union
Project implemented by IOM

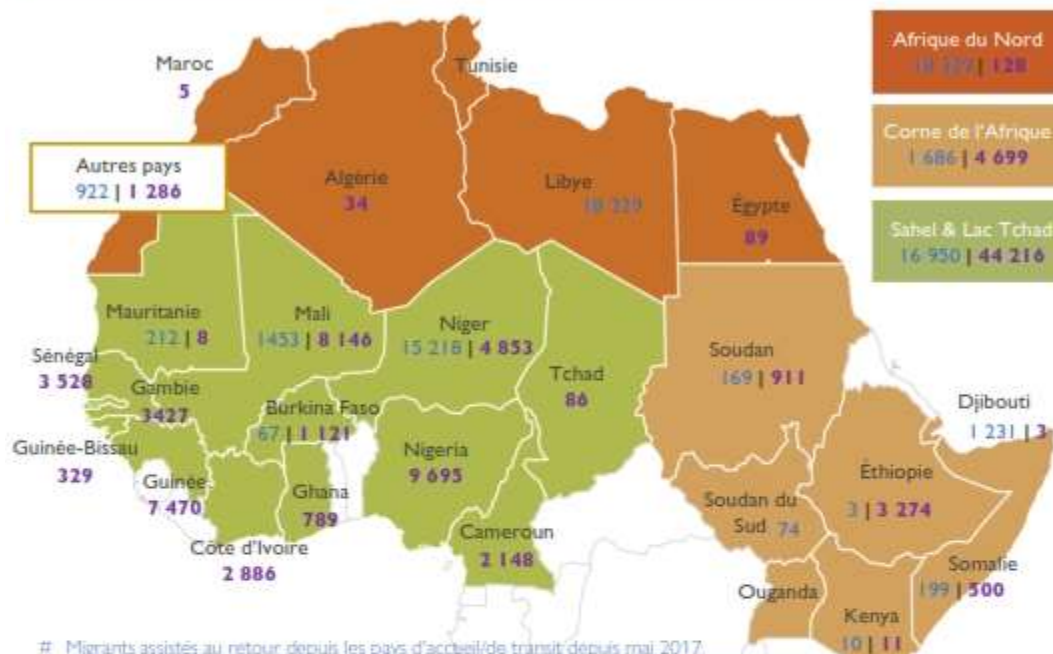
INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)

Quartier Bastos, at the end of the USA boulevard, behind the Swiss embassy. PO Box : 13891 Yaounde - 237 332 311 344/323 - www.iom.int

Annexe 8 : Rapport du mois d'Août 2018 de l'initiation conjointe UE/OIM pour la protection et la réintégration des migrants



ASSISTANCE AU RETOUR ET À LA RÉINTÉGRATION (depuis mai 2017)



Migrants assistés au retour depuis les pays d'accueil/de transit depuis mai 2017.

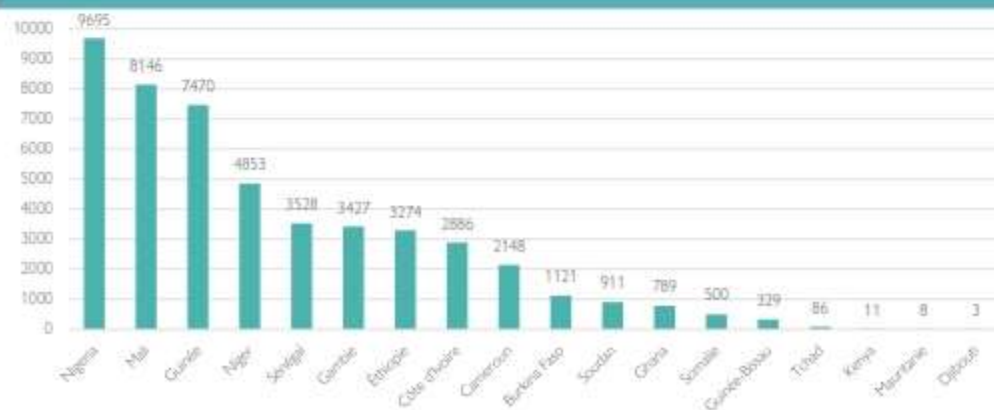
Migrants assistés à la réception et/ou à la réintégration dans leur pays d'origine depuis mai 2017.

(Ex: 212 migrants assistés au retour vers leur pays d'origine au départ de la Mauritanie | 8 migrants de retour en Mauritanie assistés à la réception et/ou la réintégration)

Les frontières et les appellations dans cette carte ainsi que les données qui y figurent résultent de la part de l'Organisation des Nations Unies ou de l'OIM aucune prise de position officielle.

L'Érythrée est un État membre du Processus de Khartoum; cependant aucune activité n'est actuellement prévue par l'Initiative conjointe UE-OIM dans ce pays.

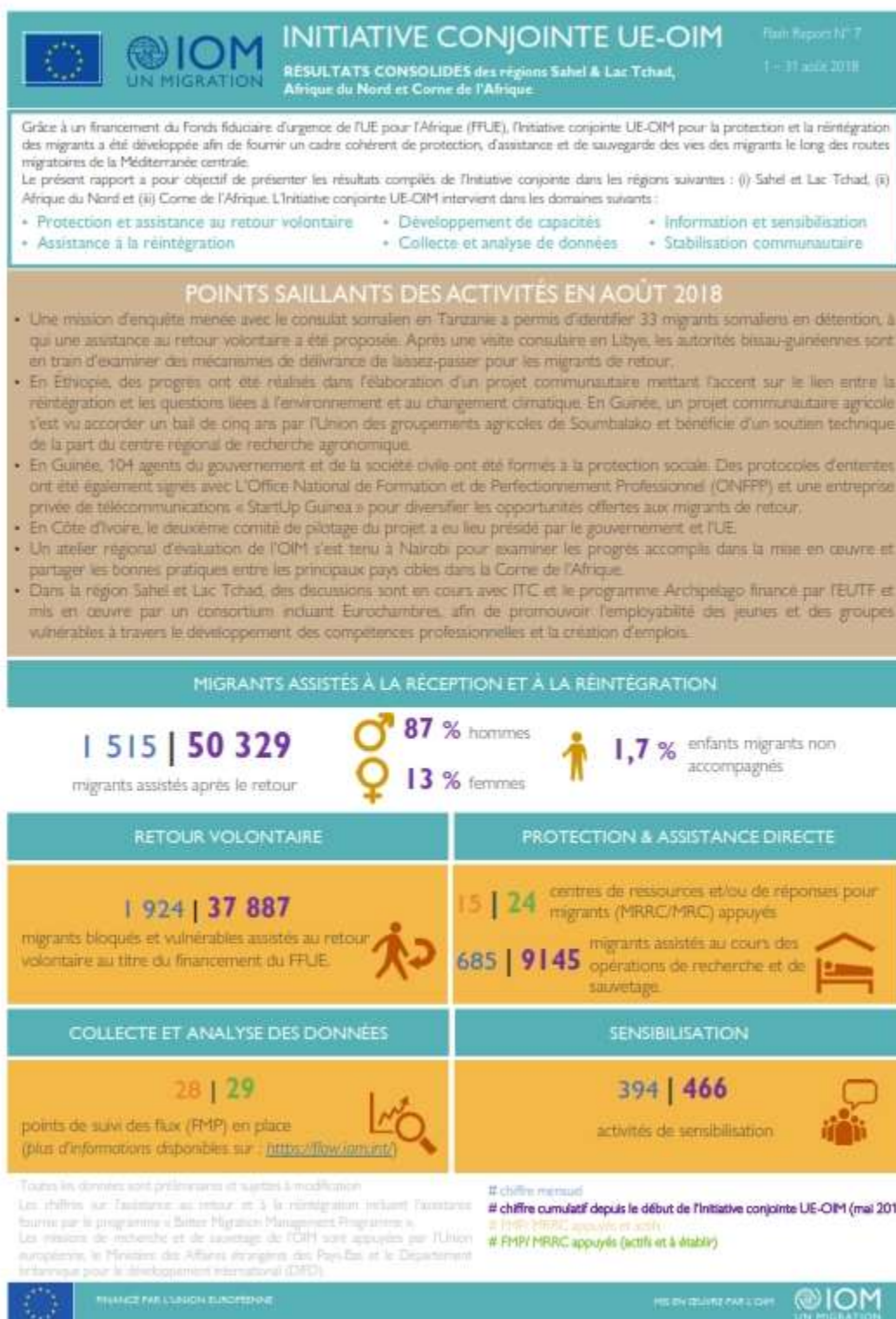
ASSISTANCE À LA RÉCEPTION ET À LA RÉINTÉGRATION DANS LES PAYS D'ORIGINE (depuis mai 2017)

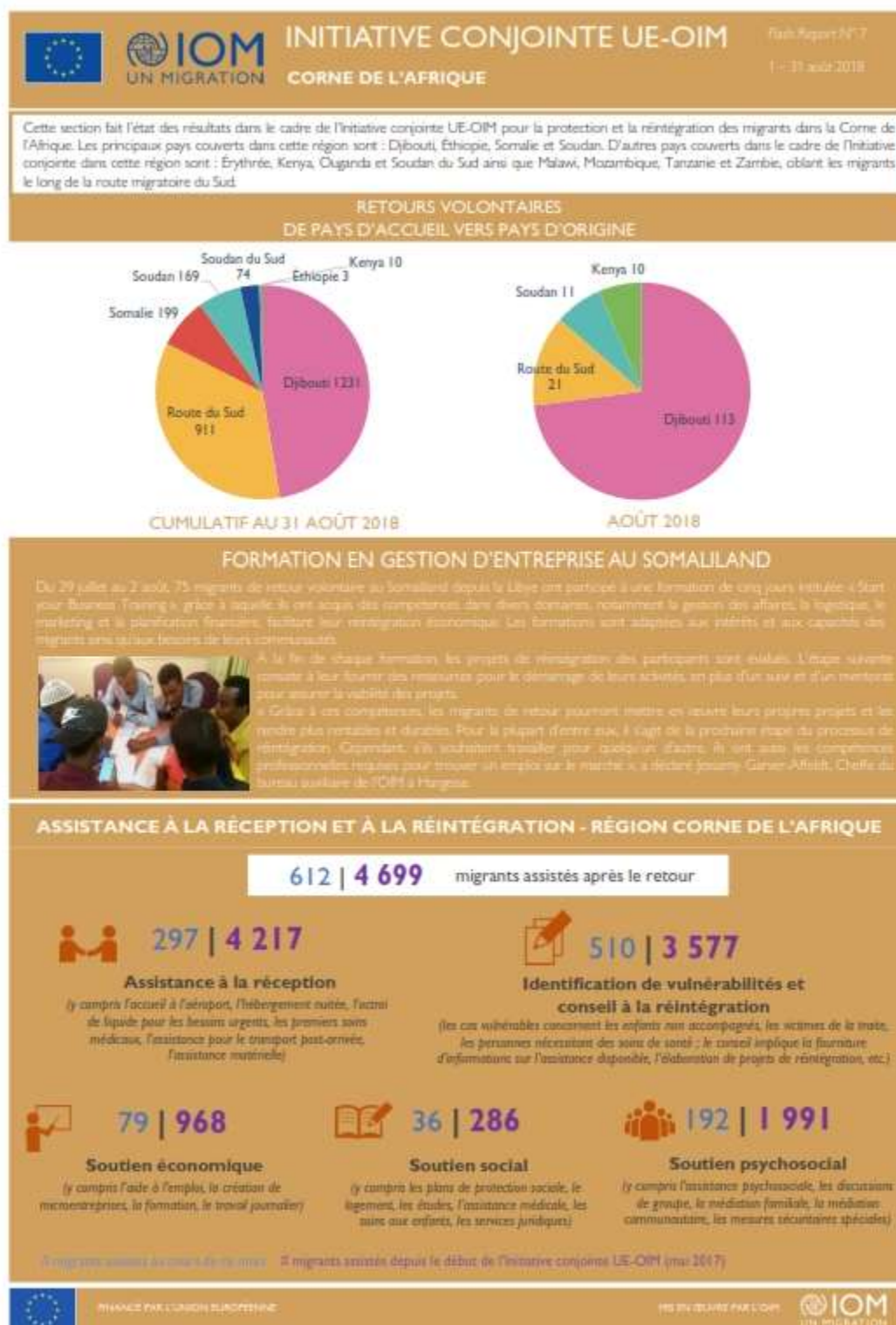


FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

POUR ENQUÊTE PAR L'OIM







Source : Archives de l'OIM Cameroun

Annexe 9 : Rapport du mois de septembre 2018 de l'initiation conjointe UE/OIM pour la protection et la réintégration des migrants

Initiative Conjointe UE-OIM pour la Protection et la Réintégration des Migrants



CE PROJET EST FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST MIS EN ŒUVRE PAR L'OIM



Septembre 2018

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir le Cameroun dans l'amélioration de la réintégration des migrants de retour et dans le renforcement de ses structures et capacités en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable;
- Permettre aux migrants de retour et aux migrants potentiels de prendre des décisions informées quant à leur parcours migratoire. Sensibiliser les communautés sur les dangers de la migration irrégulière;
- Renforcer la communication et les données relatives aux flux, routes et tendances migratoires, ainsi que sur les besoins et vulnérabilités des migrants dans les pays cibles, ceci en vue de soutenir la conception de politiques et programmes basés sur des éléments factuels.



Provenance des migrants de retour: Lybie, Niger, Mali, Mauritanie, autres pays d'Afrique du Nord, d'Europe et du Moyen Orient. À ce jour, **2165** migrants ont été accueillis à leur arrivée aux aéroports de Douala et Yaoundé.



Une logistique conséquente est requise pour procéder dignement à l'accueil des migrants lors de chaque rapatriement (ambulance, bus, hôtel et moyens de subsistance immédiats) en coopération avec le MINSANTE, MINAS, MINREX, MINJEC.



85% des migrants de retour ont été pris en charge sur le plan médical (vaccins, soins). L'épreuve de la migration irrégulière met la santé de ceux-ci en danger.



Ce projet est rendu possible grâce à un partenariat entre l'OIM, le Gouvernement du Cameroun et l'Union Européenne.



2165 retournés ont jusqu'ici été pris en charge par l'OIM Cameroun.



1764 des migrants retournés dans l'EUTF sont de sexe masculin, soit environ 81%.



401 des migrants retournés sont de sexe féminin, soit près de 19%.



189 des migrants de retours (10%) sont des enfants parmi lesquels 35 non accompagné(e)s.



78 des femmes migrantes de retour sur EUTF étaient enceintes à leur arrivée.



813 (38%) des migrants retournés ont déjà reçu les outils pour démarrer leur activité génératrice de revenus ou ont commencé une formation.

PERSONNES CIBLÉES PAR LE PROJET

- Communautés d'origine sensibilisées sur la migration irrégulière : 200;
- Migrants retournés d'Afrique bénéficiant d'une aide à la réintégration : 700 personnes;
- Migrants retournés d'Europe bénéficiant d'une aide à la réintégration : 150 personnes.





Projet financé par l'Union européenne
Projet mis en œuvre par l'OIM

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

Quartier Bastos, au bout du boulevard de l'UNSS, derrière l'Ambassade de Suisse, Boko: 13891 Yaoundé - 237 222 211 344/323 - www.oim.int

EU-IOM Joint Initiative for Migrant Protection and Reintegration



THIS PROJECT IS FUNDED BY THE EUROPEAN UNION



THIS PROJECT IS IMPLEMENTED BY IOM

September 2018

OBJECTIVES

- Support Cameroon in improving reintegration of returning migrants and strengthening capacity of national authorities in managing reintegration in a sustainable and dignified manner;
- Allow returning and potential migrants to take informed decisions about their migration route and raise awareness among communities on the risks of irregular migration;
- Strengthening migration data and communication regarding migrants' routes, migrations fluxes and trends. Also, raising awareness on the needs and vulnerabilities of migrants in the target countries in order to support data based programming on migration.



Migrants are returning from the following countries: Libya, Niger, Mali and Mauritania. To this day, **2165** migrants have been welcomed at their arrival in Douala and Yaoundé airports.



A well-structured logistics is set up to welcome migrants at each repatriation, including ambulances, buses, hotels, as well as livelihoods, thanks to the support of the MINSANTE, MINAS, MINREX, MINJEC.



85% of the migrants have been given appropriate medical cares and vaccines at their arrival. Irregular migration is indeed challenging and dangerous for their health.



This project exists thanks to a partnership between IOM, the Government of Cameroon and the European Union.



2165 returnees have been looked after by IOM Cameroon.



1764 returned migrants under EUTF are men (81%).



401 returned migrants are women (19%).



189 migrants were minors (9%), and 35 among them were unaccompanied.



78 women were pregnant upon arrival.



813 (38%) among returned migrants have already received the tools to start their income-generating activity or a started vocational training.

PEOPLE TARGETED BY THE PROJECT

- Communities sensitized to the risks of irregular migration: 200;
- Migrants returning from other African countries benefitting from reintegration assistance: 700 people;
- Migrants returning from Europe benefitting reintegration assistance : 150 people.





Project funded by the European Union
Project implemented by IOM

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)
Quartier Bastos, at the end of the USSR boulevard, behind the Swiss embassy PO Box : 1389 / Yaoundé - 237 222 211 344/323 - www.iom.int

Source : Archives de l'OIM Cameroun

Annexe 10 : Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Comité national chargé de la supervision des interventions sectorielles en matière de gestion des flux migratoires au Cameroun.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

ARRETE N° 024 /CAB/PM DU 29 MARS 2022
portant création, organisation et fonctionnement du Comité national chargé de la supervision des interventions sectorielles en matière de gestion des flux migratoires au Cameroun.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95 /145-bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

ARRÊTE :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1^{er}.- Le présent arrêté porte création, organisation et fonctionnement du Comité national chargé de la supervision des interventions sectorielles en matière de gestion des flux migratoires au Cameroun, ci-après désigné « le Comité ».

ARTICLE 2.- Placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Comité est une instance permanente dont la mission est de piloter et de suivre les flux migratoires au Cameroun.

A ce titre, il est chargé :

- d'établir un fichier national actualisé des étrangers en situation régulière ou irrégulière sur le territoire national ;
- de dresser une carte annuelle des flux migratoires des citoyens camerounais vers les pays du monde entier ;
- de réviser le cadre normatif national de placement de la main d'œuvre camerounaise à l'étranger ;
- de procéder à la relecture des lois et règlements régissant les conditions d'entrée, de séjour, de transit et de sortie des étrangers au Cameroun ;
- de conduire les études en vue de la mise en conformité des accords bilatéraux de libre circulation signés et ratifiés par le Cameroun, avec les exigences de l'intégration sous-régionale ;
- de suivre et d'évaluer les migrations de travail vers l'étranger et à destination du Cameroun ;
- de proposer et de coordonner la mise en œuvre des stratégies de prise en charge psychosociale et d'insertion économique et socioprofessionnelle de la Diaspora camerounaise désirant rentrer définitivement au Cameroun ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTAIRAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

- de préparer les sessions du Comité ;
- de rédiger les comptes rendus de réunions et les rapports d'activités du Comité ;
- d'élaborer le projet de budget et le plan d'actions du Comité ;
- d'accomplir toute autre mission à lui confiée par le Comité.

ARTICLE 5.- (1) Le Secrétariat Technique prévu à l'article 4 ci-dessus est composé ainsi qu'il suit :

Coordonnateur : le Chef de la Division des Affaires Publiques et Institutionnelles des Services du Premier Ministre.

Membres :

- un (01) représentant de la Division des Affaires Publiques et Institutionnelles des Services du Premier Ministre ;
- un (01) représentant de la Division des Affaires Sociales, des Sports et de la Culture des Services du Premier Ministre ;
- un (01) représentant de la Division de l'Economie, de la Prospective, du Budget et des Finances des Services du Premier Ministre ;
- deux (02) représentants du Ministère en charge des relations extérieures ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'économie ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la formation professionnelle ;
- un (01) représentant du Ministère en charge du travail ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'administration territoriale ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la justice ;
- un (01) représentant du Ministère en charge des affaires sociales ;
- un (01) représentant du Ministère en charge des finances ;
- un (01) représentant du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale ;
- un (01) représentant de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale ;
- un (01) représentant de la Direction Générale de la Recherche Extérieure ;
- un (01) représentant de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun.

(2) Le Coordonnateur du Secrétariat Technique peut inviter, en tant que de besoin, toute personne physique à prendre part aux travaux, en raison de ses compétences sur l'un des points inscrits à l'ordre du jour.

(3) Le Secrétariat Technique comporte en son sein un Pool de rapporteurs composé de deux (02) responsables des Services du Premier Ministre.

(4) La composition du Secrétariat Technique est constatée par décision du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

(5) Le Coordonnateur du Secrétariat Technique peut convoquer des sessions spéciales d'échanges avec les représentants des partenaires au développement intervenant sur les questions de flux migratoires.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CHAPITRE IV
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 6.- (1) Les fonctions de Président et de membre du Comité, ainsi que de Coordonnateur, de membre et de rapporteur du Secrétariat Technique sont gratuites.

(2) Toutefois, les intéressés, ainsi que les personnes invitées à titre consultatif, peuvent prétendre à une indemnité de session et à des facilités de travail, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7.- (1) Les dépenses de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

(2) Le Comité peut bénéficier d'appuis techniques, logistiques, matériels et financiers des partenaires au développement.

(3) Le Président du Comité est l'ordonnateur de son budget. Il peut déléguer cette fonction au Coordonnateur du Secrétariat Technique. Il désigne, le cas échéant, un régisseur chargé des opérations comptables.

ARTICLE 8.- Un Rapport annuel d'activités du Comité est transmis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à la diligence de son Président, au plus tard à la fin du mois de février de l'année suivante.

ARTICLE 9.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 29 MARS 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

Annexe 11 : Accord de gestion concertée des migrations entre la France et le Cameroun.

Accord France Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire (ensemble six annexes), signé à Yaoundé le 21 mai 2009

Le Gouvernement de la République française,
et
le Gouvernement de la République du Cameroun,
ci-après désignés « les Parties »,

Convaincus que les flux migratoires contribuent au rapprochement entre les peuples et que leur gestion concertée constitue un facteur de développement économique, social et culturel pour les pays concernés ;

Considérant que les mouvements migratoires doivent se concevoir dans une perspective favorable au développement et qu'ils ne doivent pas se traduire par une perte définitive pour le pays d'origine de ses ressources en compétences et en dynamisme ;

Constatant que la migration doit concourir au progrès des pays concernés à travers les transferts de fonds des migrants mais également grâce aux activités qu'ils mènent dans leur pays d'accueil ;

Résolus à encourager une migration temporaire fondée sur la mobilité et l'incitation à un retour des compétences dans le pays d'origine, en particulier pour les étudiants, les professionnels et les cadres qualifiés ;

Considérant l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun conclu le 21 février 1974 ;

Se référant aux dispositions pertinentes de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes signée à Yaoundé le 24 janvier 1994,

Considérant l'article 13 de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005 ;

Déterminés à adopter ensemble les mesures appropriées pour prévenir et lutter contre la migration irrégulière et les activités criminelles connexes ;

Animés de la volonté d'inscrire leur action dans l'esprit des résolutions et recommandations de la conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement organisée à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, et de la conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement organisée à Paris les 23, 24 et 25 novembre 2008, qui a notamment considéré dans sa déclaration finale qu'une attention particulière devait être portée au travail décent des migrants ;

Considérant les liens historiques d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays ;

Dans le respect des droits et garanties prévus par leurs législations respectives et par les traités et conventions internationales pertinentes ;

Conviennent de ce qui suit :

CHAPITRE I^{er} Circulation et séjour des personnes

Article 1^{er} *Octroi de visas de circulation*

Sous réserve des impératifs de la lutte contre la fraude documentaire, le trafic des stupéfiants, la criminalité transfrontalière, l'immigration irrégulière et le travail illégal et des autres impératifs d'ordre public et afin de favoriser la circulation des personnes entre les deux pays, le Cameroun et la France

s'engagent, dans le respect de leurs obligations respectives, à faciliter la délivrance aux ressortissants de l'autre Partie, détenteurs de passeports ordinaires valides et appartenant à l'une des catégories ci-dessous d'un visa de court séjour à entrées multiples, dit visa de circulation, permettant des séjours ne pouvant excéder trois mois par semestre et valable de un à cinq ans en fonction de la complétude et de la conformité à la réglementation du dossier présenté, de la durée des activités prévues dans le pays d'accueil et de celle de la validité du passeport :

a) Agents publics, hommes d'affaires, commerçants, professions libérales, intellectuels, universitaires, scientifiques, artistes ou sportifs de haut niveau qui participent activement aux relations économiques, commerciales, professionnelles, universitaires, scientifiques, culturelles et sportives entre les deux pays ;

b) Personnes appelées à recevoir régulièrement des soins médicaux sur le territoire de l'une ou l'autre des Parties, sous réserve de la présentation des garanties financières nécessaires.

Article 2

Admission au séjour

2.1 Étudiants

a) La France et le Cameroun s'engagent à poursuivre la promotion d'accords inter-universitaires entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays.

b) Une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de neuf mois renouvelable une fois, est délivrée au ressortissant de l'une des Parties qui souhaite compléter sa formation par une première expérience professionnelle sur le territoire de l'autre Partie après avoir obtenu une licence professionnelle ou un diplôme au moins équivalent au master :

- soit dans un établissement d'enseignement supérieur situé sur le territoire de l'autre Partie et habilité au plan national ;
- soit dans un établissement d'enseignement supérieur lié à un établissement d'enseignement supérieur de l'autre Partie par une convention de délivrance de diplôme(s) en partenariat international.

Pendant la durée de cette autorisation, son titulaire est autorisé à chercher et, le cas échéant, à exercer un emploi rémunéré en relation avec sa formation. En France, la rémunération afférente à cet emploi doit être au moins égale à une fois et demie la rémunération mensuelle minimale en vigueur.

A l'issue de cette période de neuf mois, l'intéressé pourvu d'un emploi ou titulaire d'une promesse d'embauche, satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessus, est autorisé à séjourner sur le territoire de l'autre Partie pour l'exercice de son activité professionnelle, sans que soit prise en considération la situation de l'emploi.

Dans le cas contraire, une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de neuf mois non renouvelable, lui est délivrée de plein droit. Si, pendant cette seconde période, l'intéressé obtient un emploi satisfaisant aux conditions énoncées au deuxième alinéa, il est procédé comme prévu au troisième alinéa.

2.2 Immigration pour motifs professionnels

2.2.1. Les deux Parties conviennent de développer entre elles des échanges de jeunes professionnels camerounais ou français, âgés de 18 à 35 ans, déjà engagés ou entrant dans la vie active qui se rendent dans l'autre État pour améliorer leurs perspectives de carrière grâce à une expérience de travail salarié dans une entreprise qui exerce une activité de nature sanitaire, sociale, agricole, artisanale, industrielle, commerciale ou libérale et approfondir leurs connaissances de la société d'accueil.

Ces jeunes professionnels sont autorisés à occuper un emploi dans les conditions prévues au présent article sans que soit prise en considération la situation du marché du travail. Dans le cas de professions réglementées, les jeunes professionnels sont soumis aux conditions d'exercice définies par l'État d'accueil.

Ils doivent être titulaires d'un diplôme correspondant à la qualification requise pour l'emploi offert ou posséder une expérience professionnelle dans le domaine d'activité concerné.

La durée autorisée de travail varie de six à douze mois et peut faire l'objet d'une prolongation dans la limite de 18 mois.

Le jeune professionnel camerounais ou français reçoit une carte de séjour l'autorisant à exercer une activité professionnelle pour une durée compatible avec les dispositions du précédent alinéa.

Les jeunes professionnels camerounais ou français ne peuvent poursuivre leur séjour sur le territoire de l'État d'accueil à l'expiration de la période autorisée d'emploi. Les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures visant à assurer l'effectivité du retour du jeune professionnel dans son pays.

Le nombre de jeunes professionnels camerounais et français admis de part et d'autre ne doit pas dépasser 250 par an. Toute modification de ce contingent pour l'année suivante peut être décidée par simple échange de lettres entre les autorités compétentes des deux États avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.

Les jeunes professionnels bénéficient de l'égalité de traitement avec les ressortissants de l'État d'accueil pour tout ce qui concerne l'application des lois, règlements et usages régissant les relations et conditions de travail, la protection sociale, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail.

Ils reçoivent de leur employeur un salaire équivalent à celui versé aux ressortissants de l'État d'accueil travaillant dans les mêmes conditions.

Le conjoint et les enfants des jeunes professionnels ne peuvent pas bénéficier de la procédure de regroupement familial.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cet article figurent en [annexe I](#) au présent accord.

2.2.2. Un titre de séjour « *compétences et talents* » peut être accordé au ressortissant camerounais susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable au développement économique ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et, directement ou indirectement, du Cameroun. Il est accordé pour une durée de trois ans renouvelable.

Le nombre de cartes de séjour portant la mention « *compétences et talents* » susceptibles d'être délivrées par la Partie française à des ressortissants camerounais résidant au Cameroun et désireux d'être admis au séjour en France, est limité à 200 par an, de manière à faciliter l'accueil et l'intégration professionnelle des intéressés en France.

2.2.3. Sans préjudice des dispositions de la législation française visant à l'exercice des professions réglementées, un titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité salariée peut être délivré, sans que soit prise en compte la situation de l'emploi en France, aux ressortissants camerounais, titulaires d'un contrat de travail visé par l'autorité française compétente, résidant au Cameroun à la date à laquelle est visé le contrat de travail mentionné ci-dessus, titulaires d'un visa pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois, en vue de l'exercice d'une activité salariée pour une durée égale ou supérieure à douze mois ; dans l'un des métiers mentionnés sur la liste figurant à [l'annexe II](#).

Pour permettre aux ressortissants camerounais d'acquérir des compétences professionnelles nouvelles et pour favoriser leur accueil et leur insertion en France, le nombre de titres de séjour mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe susceptibles d'être délivrés chaque année par la France à des ressortissants du Cameroun est limité à 750.

2.2.4. Les ressortissants camerounais qui ne pourraient bénéficier des dispositions prévues aux paragraphes 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 pour la seule raison d'un dépassement des limites chiffrées indiquées dans ces articles pourront toutefois bénéficier des dispositions de la législation française relative à l'immigration professionnelle.

CHAPITRE II

Réadmission des personnes en situation irrégulière

Article 3

Réadmission des nationaux

Conformément au principe d'une responsabilité partagée en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, la France et le Cameroun réadmettent, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes, leurs ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'autre Partie.

Se trouve en situation irrégulière toute personne qui possède la nationalité de la Partie requise, et qui ne remplit pas, ou ne remplit plus, les conditions d'entrée ou de séjour applicables sur le territoire de la Partie requérante. Dans le respect des procédures et des délais légaux et réglementaires en vigueur en France et au Cameroun, chaque Partie délivre, à la demande de l'État requérant et selon les modalités prévues à l'annexe III, les laissez-passer consulaires nécessaires à la réadmission de ses ressortissants en situation irrégulière.

Article 4

Réadmission des ressortissants d'États tiers

La France et le Cameroun réadmettent sur leur territoire le ressortissant d'un État tiers en situation irrégulière sur le territoire de l'une des Parties pour autant qu'il est établi que ce ressortissant dispose ou a disposé d'un titre de séjour, ou d'un visa délivré par la Partie requise. À défaut, l'intéressé est reconduit directement dans son pays d'origine.

Article 5

Transit pour éloignement

Chacune des Parties contractantes, sur demande de l'autre, autorise, par la délivrance d'un visa, le transit sur son territoire des ressortissants d'États tiers qui font l'objet d'une mesure d'éloignement prise par la Partie requérante. Le transit s'effectue par voie aérienne, et sous l'entière responsabilité de l'État requérant.

Article 6

Dispositions particulières

La France et le Cameroun s'informent mutuellement des résultats des recherches effectuées pour déterminer la nationalité de la personne en situation irrégulière afin de procéder à sa réadmission dans les meilleurs délais.

La Partie requise est informée, dans les meilleurs délais, par la Partie requérante et par écrit de la date et des modalités prévues pour le retour de la personne en situation irrégulière munie d'un document de voyage. Si le retour n'est pas mis en œuvre, la Partie demandant le retour dans le pays d'origine en informe la Partie requise.

La France et le Cameroun s'informent réciproquement, des points de contacts et des modalités pratiques permettant l'application des dispositions relatives à la réadmission des personnes en situation irrégulière prévues au sein du présent Accord.

Les frais relatifs au transport jusqu'à la frontière de la Partie requise, ainsi que les frais relatifs au transit des ressortissants d'États tiers incombent à la Partie requérante.

Si postérieurement à un retour, il apparaît que la personne concernée ne possède pas la nationalité du pays de destination, il est procédé, dans un délai de 30 jours, à son retour sur le territoire de la Partie requérante, qui en supporte les frais.

Article 7

Aide au retour

La France s'engage à proposer aux ressortissants camerounais en situation irrégulière qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français son dispositif d'aide au retour.

CHAPITRE III

Coopération policière

Article 8

Coopération en matière de prévention et de lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire

La France s'engage à apporter au Cameroun une expertise policière en matière de prévention et de lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire :

a) De façon générale dans les domaines suivants :

- amélioration à apporter au cadre légal de la répression de l'immigration irrégulière et de la fraude documentaire ;

- évaluation du niveau de sécurité des aéroports internationaux du Cameroun et des autres points d'entrée sur le territoire camerounais ;
- définition d'un schéma d'organisation des services de lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire ;
- évaluation des besoins de formation dans l'optique de l'élaboration d'un processus de traitement judiciaire spécifique des infractions en matière d'immigration irrégulière et de fraude documentaire.

b) Pour la formation des personnels chargés du démantèlement des filières d'immigration clandestine et de fraude documentaire :

- acquisition, centralisation et analyse du renseignement afin d'identifier les structures criminelles ;
- surveillance physique et technique des filières et recueil de preuves ;
- réalisation d'opérations, coordonnées le cas échéant avec d'autres pays, contre les structures criminelles.

La France (ministère chargé de l'immigration) s'engage à mettre en œuvre les actions décrites dans l'annexe IV et à apporter un soutien financier à hauteur de cinquante mille euros sur la période 2009-2010.

CHAPITRE IV Développement solidaire

Article 9

La France et le Cameroun s'engagent à favoriser la mise en œuvre de projets de développement solidaire, en examinant les meilleurs moyens de mobiliser les compétences et les ressources des migrants camerounais résidant en France en vue d'actions en faveur du développement du Cameroun, et en appuyant des projets dans des zones d'émigration.

Les deux Parties reconnaissent que ce développement passe en partie par l'appui à la structuration de filières économiques porteuses, génératrices d'emplois, notamment dans le secteur productif.

La France appuiera dans ces zones des actions visant à favoriser des aménagements productifs. Elle appuiera en outre le développement de l'entrepreneuriat et de la formation professionnelle pour des filières identifiées d'un commun accord entre les Parties permettant d'améliorer les conditions de l'emploi au Cameroun. Elle favorisera des mécanismes qui permettront l'appui à la réalisation d'équipements marchands et à leur gestion.

Article 10

Les deux Parties chercheront à favoriser une participation active des migrants à ces actions de développement à travers l'appui :

- au retour au Cameroun de migrants ayant acquis des compétences en France ;
- à la mobilité et la circulation des migrants camerounais restant en France mais souhaitant transmettre leur compétence par des missions d'expertise au Cameroun ;
- à l'orientation de l'épargne des migrants vers l'investissement productif créateur d'emplois et de revenus au Cameroun ;
- à la participation d'associations de Camerounais établis en France à des projets de développement local à caractère collectif ;
- aux initiatives de la jeunesse camerounaise de France dans le cadre de programmes d'échanges et de solidarité.

Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre du comité de suivi prévu à l'article 18 du présent Accord.

Article 11

La coopération engagée entre la France et le Cameroun pour le développement de la formation professionnelle sur la base de propositions circonstanciées correspondant aux besoins du marché du travail sera poursuivie et renforcée.

Article 12

La France s'engage à développer un outil de comparaison sur internet des prix des transferts de fonds afin d'encourager la transparence des coûts et une meilleure connaissance des modalités de transfert.

Article 13

La France et le Cameroun conviennent également de promouvoir les instruments financiers créés en France dans le but de faciliter les transferts de fonds des migrants et leurs investissements dans des activités participant au développement économique du Cameroun. Les ressortissants camerounais établis en France bénéficient des dispositifs français du compte épargne codéveloppement et du livret d'épargne pour le codéveloppement lequel donne lieu à une prime d'épargne. Les investissements ouvrant droit à cette prime d'épargne sont ceux qui concourent au développement économique du Cameroun, et appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- a) La création, la reprise ou la prise de participation dans les entreprises locales ;
- b) L'abondement de fonds destinés à des activités de micro finance ;
- c) L'acquisition d'immobilier d'entreprise, d'immobilier commercial ou de logements locatifs ;
- d) Le rachat de fonds de commerce.

Article 14

La France et le Cameroun s'engagent à mettre en œuvre des stratégies concertées destinées à permettre la réinsertion au Cameroun des professionnels camerounais travaillant en France et volontaires pour un tel retour. Les deux pays conjugueront leurs efforts afin de permettre à ces professionnels de bénéficier au Cameroun de conditions d'exercice de leur métier, dans le secteur public ou dans le secteur privé, aussi favorables que possible. Parallèlement, la France et le Cameroun encourageront la réinsertion des étudiants dans leur pays d'origine à la suite d'une expérience d'expatriation. Les deux pays s'engagent, à cet égard, à promouvoir des conditions optimales de réinsertion de leurs ressortissants respectifs.

Article 15

La France et le Cameroun, dans le respect du principe de la libre administration des collectivités territoriales, s'engagent, en veillant à la cohérence des politiques nationales et locales, à favoriser les projets de coopération décentralisée comportant un volet développement solidaire.

Article 16

La France s'engage à soutenir les efforts du Cameroun pour la mise en œuvre de la réforme de l'état civil décrite à l'annexe V. L'engagement défini au paragraphe 2 de cette annexe est relatif à la première année du programme pluriannuel mentionné dans ladite annexe.

Pour les quatre années suivantes, la France (ministère en charge du développement solidaire) s'engage à apporter pour la poursuite de ce projet une participation financière complémentaire dans la limite d'un montant d'un million et demi d'euros.

Les modalités de cette participation seront précisées par le Comité de suivi prévu à l'article 18 qui se prononcera chaque année au vu d'un rapport annuel d'exécution du projet décrit à l'annexe V.

Article 17

Pour la mise en œuvre des dispositions du chapitre IV autres que l'article 16, la France (ministère en charge du développement solidaire) s'engage à financer des projets correspondant aux priorités définies à titre indicatif par l'annexe VI du présent Accord, dans les limites fixées par cette annexe.

CHAPITRE V Dispositions diverses

Article 18 *Comité de suivi*

La France et le Cameroun décident de créer un Comité de suivi de l'application du présent Accord composé de représentants des administrations des deux Parties. Ce comité qui comprend au maximum dix membres de chacune des Parties, se réunit au moins une fois par an en alternance sur le territoire de l'une ou l'autre Partie. Il se réunit en outre en tant que de besoin à la demande de l'une ou l'autre Partie. Il est destiné :

- à l'observation des flux migratoires et des programmes de développement solidaire ;
- à l'évaluation des résultats des actions mentionnées dans le présent Accord et à un ajustement éventuel au vu des résultats de ces actions ;
- à la formulation de toutes propositions utiles pour en améliorer les effets.

Article 19 *Dispositions finales*

Les annexes font partie intégrante du présent Accord.

Les dispositions du présent Accord prévalent sur toutes les dispositions contraires de [la Convention](#) entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes signée à Yaoundé le 24 janvier 1994.

Le présent Accord entre en vigueur le premier jour du deuxième mois qui suit la date de la dernière notification de l'accomplissement par chacune des Parties des procédures constitutionnelles requises.

Il est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être modifié d'accord-parties.

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties avec un préavis de six mois par la voie diplomatique. La dénonciation ne remet pas en cause les droits et obligations des Parties nés du présent Accord avant sa dénonciation sauf si les Parties en décident autrement d'un commun accord.

Les difficultés d'interprétation et d'application du présent Accord sont réglées au sein du Comité de suivi mentionné à [l'article 18](#) ou, à défaut, par la voie diplomatique.

En foi de quoi les représentants des Parties, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord, établi en quatre exemplaires originaux, deux en langue française et deux en langue anglaise, les deux versions faisant également foi.

Fait à Yaoundé, le 21 mai 2009.

Pour le Gouvernement
de la République française :
*Ministre de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du développement solidaire,*
E. BESSON

Pour le Gouvernement
de la République du Cameroun :
*Délégué à la présidence,
chargé de la défense,*
E.-A. MERE NGO'O

ANNEXE I

Les autorités gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'article 2.2.1 sont :

- pour la Partie française : le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ;
- pour la Partie camerounaise le ministère des relations extérieures.

Les jeunes professionnels qui désirent bénéficier de ces dispositions doivent en faire la demande à l'organisme chargé dans leur État de centraliser et de présenter les demandes des jeunes professionnels. Les organismes désignés à cet effet sont :

- du côté français : l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- du côté camerounais : le Fonds national de l'emploi, ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les jeunes professionnels doivent joindre à leur demande toutes les indications nécessaires sur leurs diplômes ou leur expérience professionnelle et faire connaître également l'entreprise pour laquelle ils sollicitent l'autorisation de travail.

Il appartient à l'un ou à l'autre des organismes précités d'examiner cette demande et de la transmettre, lorsque les conditions prévues sont remplies, à l'organisme de l'autre État, en tenant compte du contingent annuel auquel il a droit. Ces organismes font tout leur possible pour assurer l'instruction des demandes dans les meilleurs délais.

Pour faciliter les recherches d'emploi des candidats, les organismes désignés ci-dessus mettent à leur disposition la documentation nécessaire pour la recherche d'un employeur et prennent toutes dispositions utiles afin de faire connaître aux entreprises les possibilités offertes par les échanges de jeunes professionnels. Des informations sur les conditions de vie et de travail dans l'État d'accueil sont également mises à la disposition des intéressés.

Les autorités gouvernementales visées ci-dessus font tous leurs efforts pour que les jeunes professionnels puissent recevoir des autorités administratives compétentes, dans les meilleurs délais, le visa d'entrée et l'autorisation de séjour prévus par la législation en vigueur dans l'État d'accueil et pour que les difficultés qui pourraient éventuellement surgir soient réglées le plus rapidement possible.

ANNEXE II

LISTE DES MÉTIERS OUVERTS AUX RESSORTISSANTS DU CAMEROUN (66 MÉTIERS) EMPLOI-MÉTIER PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

AGRICULTURE

Conducteur d'engins d'exploitation agricole et forestière ;
Agent technique agricole.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Chargé d'études techniques du BTP ;
Chef de chantier du BTP ;
Conducteur d'engins de chantier du BTP et du génie civil ;
Conducteur de travaux du BTP ;
Dessinateur du BTP ;
Géomètre ;
Monteur structures métalliques ;
Ouvrier du béton ;
Ouvrier de l'extraction solide ;
Ouvrier des travaux publics.

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

Dessinateur-projeteur en électricité et électronique ;
Dessinateur en électricité et électronique ;
Technicien de contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.

MÉCANIQUE, TRAVAIL DES MÉTAUX

Opérateur-régleur sur machines-outils ;
Ajusteur mécanicien ;
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique ;
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux ;
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux ;
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux ;
Agent de montage-assemblage de la construction mécanique ;
Chaudronnier-tôlier.

INDUSTRIE DE PROCESS

Pilote d'installation des industries chimiques et de production d'énergie ;
Opérateur de transformation des viandes (abattage, préparation et conditionnement) ;
Technicien de production des industries de process ;
Assistant de fabrication de l'alimentation.

MATÉRIAUX SOUPLES, BOIS, INDUSTRIES GRAPHIQUES (INDUSTRIES LÉGÈRES)

Façonneur bois et matériaux associés (production de série) ;
Monteur en structures bois.

MAINTENANCE

Inspecteur de mise en conformité ;
Technicien d'installation d'équipements industriels et professionnels (dont technicien d'installation en télécommunications) ;
Maintenance en électronique ;
Mécanicien d'engins de chantier, levage, manutention, machines agricoles ;
Installateur-maintenancier en ascenseurs (autres systèmes automatiques) ;
Électricien de maintenance ;
Maintenancier des systèmes techniques, climatiques, frigorifiques ;
Mécanicien de maintenance ;
Mécanicien de véhicules particuliers et industriels.

INGÉNIEURS, CADRES DE L'INDUSTRIE

Cadres techniques de la production.

TRANSPORTS, LOGISTIQUE ET TOURISME

Technicien méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie ;
Conducteur de transport en commun (réseau routier).

GESTION, ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Cadre de l'audit et du contrôle comptable et financier ;
Technicien des services comptables ;
Cadre de la comptabilité.

INFORMATIQUE

Informaticien d'étude (dont chef de projet) ;
Informaticien expert (dont ingénieur des communications) ;
Informaticien d'exploitation.

ÉTUDES ET RECHERCHE

Cadre technique d'études et recherche développement de l'industrie.

BANQUES ET ASSURANCES

Responsable d'exploitation en assurances.

COMMERCE

Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières ;
Attaché commercial en service auprès des entreprises ;
Marchandiseur (conception de points de vente et de rayons) ;
Préparateur en produits de pêche ;
Chef de rayon produits frais.

HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME

Maître d'hôtel ;
Cuisinier ;
Serveur en restauration ;
Réceptionniste en établissement hôtelier ;
Gouvernant en établissement hôtelier ;
Traiteur charcutier ;
Préparateur en produits carnés.

SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS

Agent de sécurité et de surveillance ;
Laveur de vitres spécialisé ;
Agent d'entretien et d'assainissement ;
Agent de traitements dépolluants ;
Employé de ménage à domicile.

ANNEXE III

IDENTIFICATION DES NATIONAUX ET DÉLIVRANCE DES LAISSEZ-PASSER CONSULAIRES

1. Si la personne est en possession d'un passeport en cours de validité, la réadmission s'effectue sans délivrance d'un laissez-passer consulaire.

2. Sur présentation d'un laissez-passer consulaire périmé depuis moins de trois mois, et d'une photographie de l'intéressé, l'autorité consulaire délivre, sur présentation d'un plan de vol, un nouveau laissez-passer consulaire.

3. Dans les autres hypothèses, l'autorité consulaire procède à une audition. Les auditions sont organisées deux fois par semaine, dans les locaux consulaires, et au plus tard dans un délai de six jours calendaires à compter de la réception de la demande de laissez-passer consulaire.

A l'issue de cette audition, soit le laissez-passer consulaire est délivré sur présentation d'un plan de vol, soit il est procédé à des vérifications complémentaires auprès des autorités centrales compétentes qui donnent leur réponse dans un délai de treize jours calendaires à compter de la date de l'audition. Ces vérifications complémentaires doivent être signalées par écrit à l'autre Partie.

A l'issue de ces vérifications, si la nationalité est établie, l'autorité consulaire délivre le laissez-passer consulaire, sur présentation d'un plan de vol.

La non-reconnaissance par la Partie requise de la nationalité de la personne concernée doit être motivée par écrit.

ANNEXE IV

COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE ET LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

Ces actions visent à apporter un appui à l'action de la police aux frontières des aéroports internationaux du Cameroun afin d'optimiser son efficacité opérationnelle.

Action n° 1 : remise à niveau du système de contrôle informatique

Pour que la police des frontières camerounaise optimise son efficacité dans ses actions de contrôle et de lutte contre l'immigration illégale, il apparaît nécessaire qu'une remise à niveau du réseau informatique et radio entre la direction de la police des frontières et les aéroports internationaux du Cameroun soit effectuée.

Coût de l'opération : 15 000 €.

Action n° 2 : formation des fonctionnaires de police

Formation des opérateurs chargés du contrôle documentaire.

Formation des techniciens pour la maintenance des appareils.

Deux sessions de formation de 15 jours seront organisées pour les deux catégories de personnel susvisées.

Coût de l'opération : 20 000 €.

Action n° 3 : Évaluation

A l'issue des actions susmentionnées, un audit sécurité aura lieu pour déterminer les axes de coopération à améliorer.

Coût de l'opération : 15 000 €.

ANNEXE V

PROJET D'APPUI À LA RÉHABILITATION DE L'ÉTAT CIVIL AU CAMEROUN

1. Présentation générale de la réforme

Le Gouvernement camerounais, accompagné des autorités françaises, a entrepris depuis plusieurs années une réflexion visant à une réforme globale du système d'état civil dont les faiblesses majeures sont le faible taux des déclarations, le manque de fiabilité des actes, et l'importance de la fraude documentaire. Un système d'état civil fiable sera un instrument indispensable en matière de lutte contre l'immigration illégale. Il permettra une traçabilité des informations contenues dans les documents de voyage ainsi que de celles relatives à la filiation.

Une étude de faisabilité financée par la France en 2006-2007 et réalisée par CIVIPOL Conseil, société de conseil et de service du ministère français de l'intérieur, a donné lieu à la proposition d'un programme pluriannuel sur cinq ans, se déclinant en cinq sous-programmes : collecte d'informations, réforme institutionnelle et juridique, formation de sensibilisation des responsables locaux et de la population, investissements et fournitures, et informatisation de l'état civil.

Sur cette base et d'un commun accord avec les autorités camerounaises ont été fixées comme actions prioritaires les quatre actions suivantes qui correspondent à la première année d'exécution du programme pluriannuel :

- élaboration de la carte de l'état civil qui consiste en la réalisation d'un inventaire informatisé de l'ensemble des centres de l'état civil au Cameroun ;
- réalisation d'études préparatoires ;
- sensibilisation des maires, principaux acteurs de l'état civil ;
- révision des textes réglementaires de l'état civil.

2. Description du projet

Dans le respect de ces priorités susmentionnées, la France, en complément des activités financées par le Cameroun (ministère chargé de l'administration territoriale), s'engage à soutenir et à mettre en œuvre les quatre activités suivantes :

Activité n° 1 : conception et mise en œuvre d'une application informatique de gestion de données de cartographie de l'état civil :

Soutien pour la conception et la programmation de l'application et pour l'analyse des données statistiques et géographiques.

Coût : 165 000 €.

Activité n° 2 : formation du personnel du service de l'état civil du ministère chargé de l'administration territoriale :

Mise en œuvre d'un programme de formation complet : formation informatique, formation aux principes et à l'établissement de documents d'état civil, formation à la gestion administrative de l'état civil.

Coût : 60 000 €.

Activité n° 3 : informatisation du service d'état civil du ministère chargé de l'administration territoriale :

Informatisation du service central de l'état civil par l'acquisition des équipements de base (postes de travail, serveurs, logiciels, etc.) et formation des agents du service central de l'état civil afin de leur permettre notamment de piloter la cartographie de l'état civil ainsi que sa mise à jour.

Coût : 25 000 €.

Activité n° 4 : sensibilisation des maires sur l'ensemble du territoire :

Formation des maires sur l'ensemble du territoire au niveau des dix régions administratives.

Coût : 131 000 €.

Coût global du projet sur une année : 381 000 €.

3. Actions ultérieures

Au-delà de la première année de mise en œuvre du programme pluriannuel qui fait l'objet de la présente annexe, la France poursuivra son soutien dans les conditions prévues aux deux derniers alinéas de l'article 16.

ANNEXE VI

DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Les projets s'inscrivent en priorité dans les quatre secteurs suivants : la formation professionnelle, le soutien aux activités productives, la santé et l'énergie et le développement durable.

Les projets relevant d'autres secteurs font l'objet toutefois d'un examen systématique par les autorités françaises et camerounaises.

La sélection est effectuée par la France après avis formel du Cameroun et 30 % au moins des projets ainsi sélectionnés doivent être portés par des associations de migrants camerounais résidant en France.

Le comité de suivi mentionné à l'article 18 fait tous les ans le point sur la mise en œuvre de ces projets et propose si nécessaire les mesures permettant une bonne exécution des programmes relevant des quatre secteurs de référence :

1. Formation professionnelle

Les priorités indicatives sont les suivantes :

1.1. Soutien à la création et au développement de centres de formation professionnelle correspondant d'une part à des métiers pour lesquels le Cameroun manque de personnel qualifié et d'autre part aux métiers pour lesquels la France manque de personnel qualifié et qui sont listés à l'annexe II.

1.2. Formation de formateurs : soutien à la formation de formateurs dans les domaines mentionnés ci-dessus, notamment en encourageant la venue au Cameroun de spécialistes français ou camerounais résidant en France.

2. Soutien aux activités productives

Soutien aux activités susceptibles de créer de l'emploi (agriculture, élevage, pêche, agro-alimentaire, artisanat...) au plan local au Cameroun.

3. Santé

Les priorités indicatives sont les suivantes :

3.1. Appui à des projets de mobilité des professeurs en médecine, des médecins et des personnels de santé camerounais exerçant en France et désireux de revenir temporairement ou définitivement au Cameroun.

3.2. Soutien à des équipements médicaux ou paramédicaux de proximité.

3.3. Soutien à la prévention et la lutte contre le paludisme.

3.4. Soutien à la mise sur pied d'un réseau de secours d'urgence notamment pour la prévention des conséquences des accidents de la route.

3.5. Appui aux actions dans les secteurs de la pédiatrie et de la puériculture.

4. Énergie et développement durable (énergie solaire, biomasse...)

La France s'engage pour ce faire à apporter au Cameroun un soutien financier de 12 millions d'euros au total sur une période de cinq ans, selon la ventilation suivante :

- formation professionnelle : 5 500 000 € ;
- soutien aux activités productives : 2 000 000 € ;
- santé : 3 500 000 € ;
- énergie et développement durable : 1 000 000 €.

Source : Archives du MINREX

Annexe 12 : Flyers de sensibilisation sur les dangers liés à l'émigration irrégulière







SOIS LE KING DE TA VIE
* SUCCESS 237 *

La migration est bien, faites bien les choses

- 1- Avoir son passeport
- 2- Avoir le visa
- 3- Avoir les moyens pour vivre dans le pays hôte





Une question sur les voyages et les opportunités au Cameroun?

 **699 09 22 22**

Le Cameroun mon aventure

Initiative Conjointe UE-IOM pour la protection et la réintégration des migrants financée par l'Union européenne et mise en œuvre par

Source : Archives d'ARECC

Annexe 13 : Flyers de sensibilisation sur les dangers liés à l'émigration irrégulière

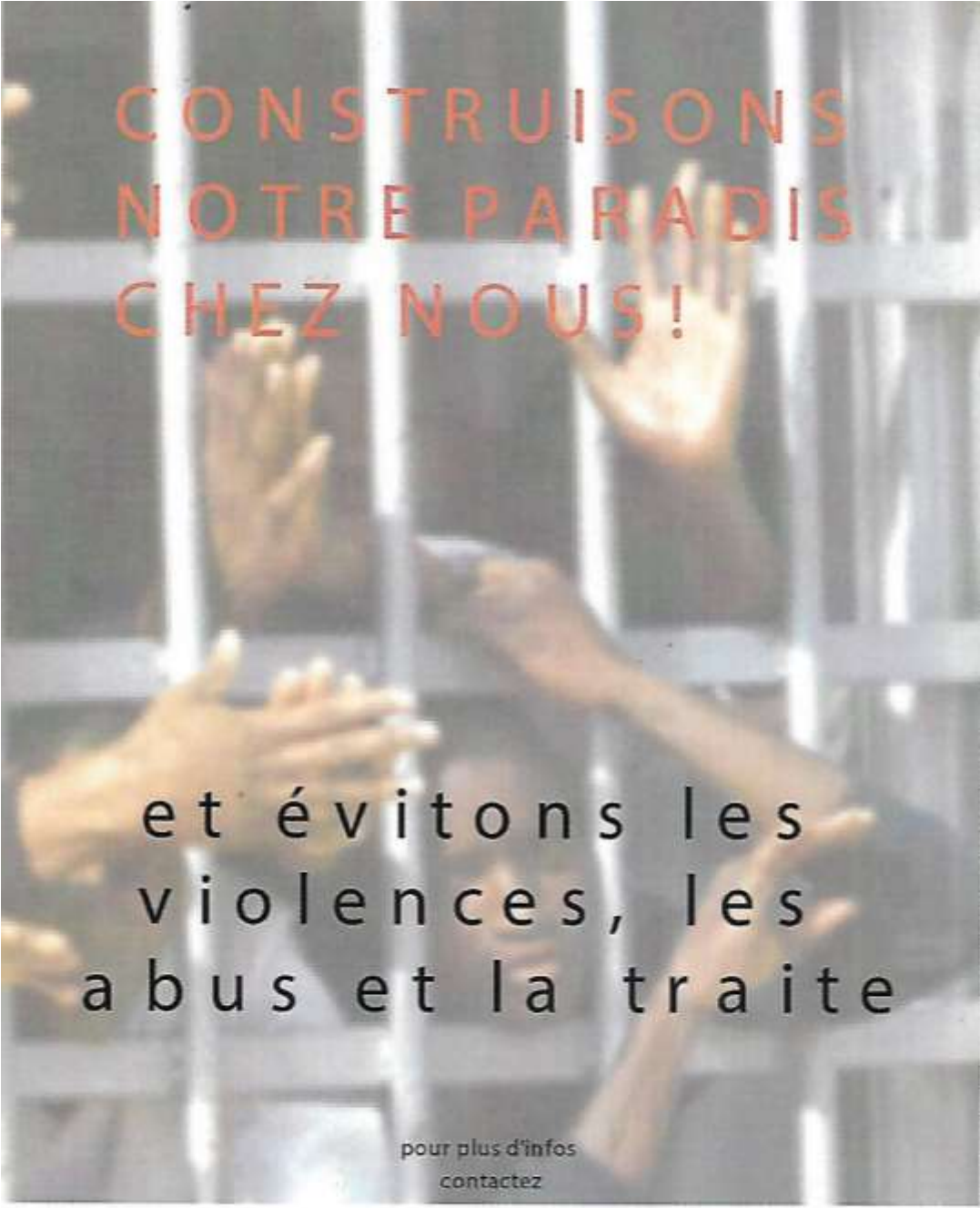


FÊTE NATIONALE DE LA JEUNESSE
CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA MIGRATION
IRRÉGULIÈRE

Mon Avenir c'est
ici au MBOA!



Projet financé par l'Union européenne
Projet mis en œuvre par l'OIM



CONSTRUISONS
NOTRE PARADIS
CHEZ NOUS!

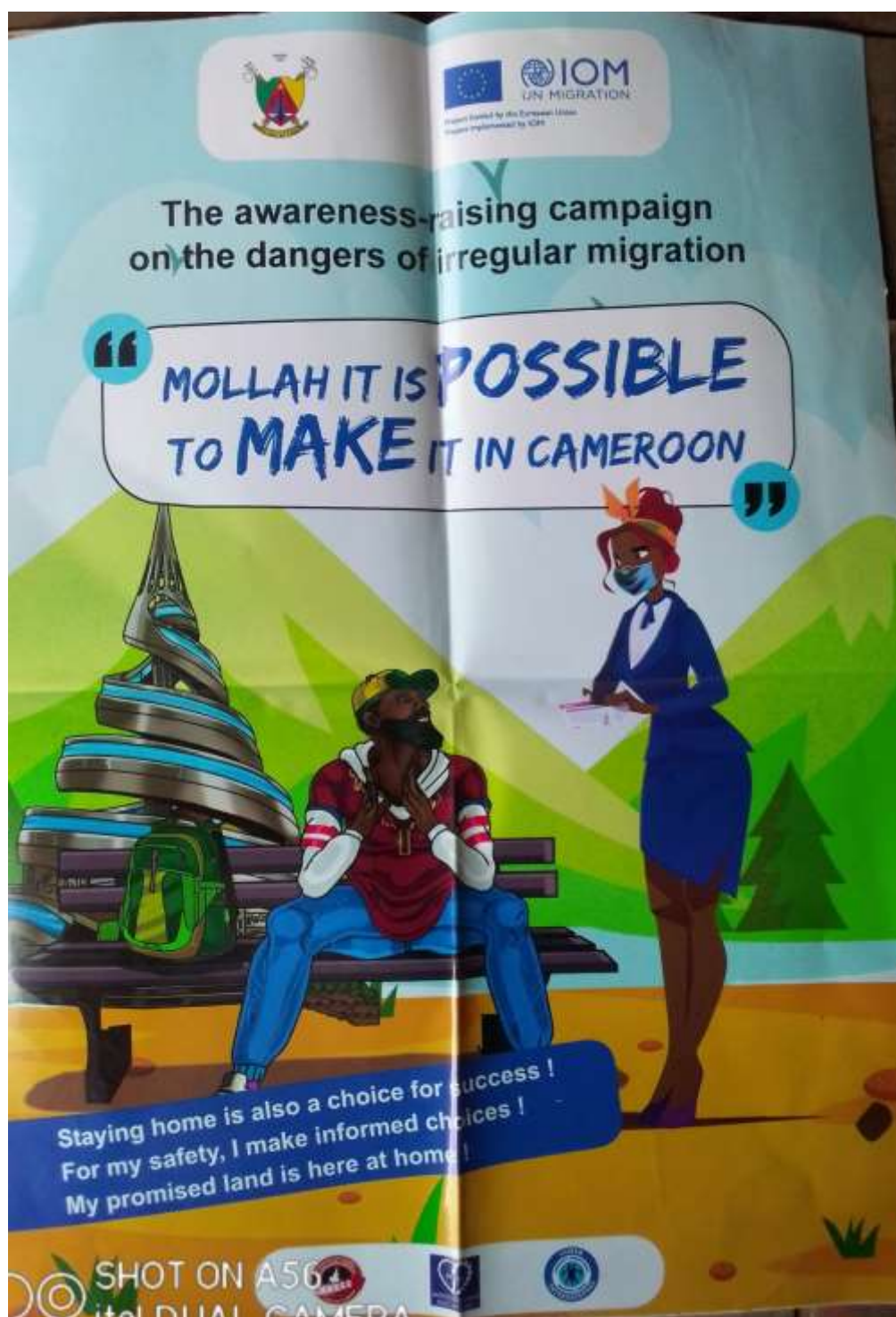
et évitons les
violences, les
abus et la traite

pour plus d'infos
contactez

OIM:
222 2113 23/222 2113 44
OEMIT: toukam.oemit@gmail.com
699 469 278/ 661603 897
SMIC : 677 781236/677 372 015

Source : Archives de OEMIT

Annexe 14 : Affiche de sensibilisation sur les dangers liés à l'émigration irrégulière



Source : Archives d'ARECC

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- SOURCES
ARCHIVES ORALES

Noms et Prenoms	Age	Statut Social	Lieu et date de l'entretien
Anaba Sandrine	37 ans	internaute ayant trouvée un amant dans le site <i>Chat oline</i>	Yaoundé le 5 septembre 2021.
Anonyme	-	sous-directeur des Affaires de l'Union européenne au Ministère des Relations extérieures,	Yaoundé, le 7 novembre 2018.
Apendeki Cinene Chatal	39 ans environ	Chef de bureau régional d'Interpol pour l'Afrique Centrale,	Yaoundé, le 27 juillet 2022.
Atouba Paulin	32 ans	chauffeur à la China Lin Xiang	Nkometou le 8 Août 2021.
Bengono Sylvain	45 ans	Directeur de l'Education Civique et de l'Intégration Nationale au MINJEC	Yaoundé, le 19, mars 2019.
Bilé Anne Clarisse	27 ans	Candidate à l'émigration pour étude en France.	Yaoundé le 20 juin 2022.
Bilongo Anicet Flavien	49 ans	ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun.	Yaoundé le 20 Avril, 2022.
Dipla	35 ans	Directeur fondateur du centre linguistique Frida Haouse.	Yaoundé le 19 avril 2022.
Eloga Paul-Patrick	30 ans	migrant irrégulier de retour au Cameroun	
EPOKO ASELME	-	coordonnateur national du Pari-Jedi.	Yaoundé le 4 Août 2022.
Essama Pascal	-	Chargée du programme assistant de sensibilisation contre la migration irrégulière à l'OIM Cameroun.	Yaoundé le 23 novembre 2021.
Fodop Paul	33 ans environs	Responsable des dépôt d'AVI à studely.	Yaoundé, 28 juillet, 2022
Fonkoua Barthélemy	30 ans	migrant clandestin de retour au Cameroun	Yaoundé le 14 Août 2021
Gankou	35 ans	Directeur général de l'entreprise <i>Nuevanation</i>	Yaoundé le 05 septembre, 2022.
Hibrahim Sanda	35 ans	migrant clandestin de retour au Cameroun et vice-président de l'OEMIT	Yaoundé le 5 septembre 2021.
Jean Calvin	33 ans	ancien migrant irrégulier de	Yaoundé le 11

		retour au Cameroun.	janvier 2022.
Kandoum	25 ans	Secrétaire Général de l'Institut le visa	Yaoundé le 23 Avril 2022.
Kom Ambrouise	-	professeur émérite des universités à la retraite et boursier des années 1971.	Yaoundé 5 Avril 2022.
Kono Pierre	33 ans	Superviseur général du centre opérationnel de la téléphonie du site provisoire d'accueil des migrants de retour volontaire	Yaoundé le 17 Août 2022.
Lippotty Alain Robert	36ans	Président de ARECC	Yaoundé le 25 juillet 2022.
Mballa Carine	36 ans	Chef de département du Suivi et évaluation au Pari-Jedi.	Yaoundé le 01 Août, 2022.
Mboya Yamssi Henri Ludovic	40 ans	Secrétaire général de SMIC	Yaoundé, le 23 février 2020
Meka	40 ans environ	responsable de la filière science politique à prépa-Vogt.	Yaoundé le 10 Juillet 2022.
Mollo Olinga Jean Marie	64 ans	Journaliste en retraite et ancien migrant régulier de retour au Cameroun.	Yaoundé le 11 Avril 2022.
Mvogo Félicien	37 ans	Ingénieur Camerounais en France	entretien effectué en ligne le 24 Août 2022.
Ngomez'o	48 ans environ	conseiller technique n°3 du directeur du FNE.	Yaoundé le 29 juillet 2022.
Nguembock Samuel	38 ans	enseignant chercheur à l'IRIS de Paris et enseignant permanent à l'IRIC	Yaoundé le 23 juillet 2021.
Nkanjio	43 ans environ	Sous-directeur de la lutte contre l'exclusion social au MINAS.	Yaoundé le 17 Août, 2022.
Onana Onana Jean de Dieu	31 ans	chauffeur à la China Lin Xiang,	Nkometou le 8 Août 2021
Ondoua Gousse A.	41 ans	Chef de département de l'information et la facilitation au Pari-Jedi	Yaoundé le 18 Août 2022.
Rafiatou Massabe	28 ans	migrante irrégulière de retour au Cameroun	Yaoundé le 4 mars 20122.
Senouni Angeline	37 ans	Cliente d'une la brocante d'Obili,	Yaoundé le 18 septembre 2022.

Talla Marius	41 ans	chargé des programmes de migration et de sécurité à la délégation de l'Union Européenne au Cameroun,	Yaoundé le 23 octobre 2018.
Tasse Nangué Josnel	29 ans	étudiant Camerounais en Belgique	entretien effectué en ligne le 23 Juillet, 2022.
Teka André Junior Vivien	30 ans	migrant clandestin de retour au Cameroun	Yaoundé, le 9 janvier 2022.
Tiété Thiéry	33 ans	ancien migrant irrégulier de retour au Cameroun,	Yaoundé, le 24 Avril 2022.
Toukam Jean Bernard	32 ans	migrant irrégulier de retour et Président de l'OEMIT	Yaoundé le 20 novembre 2021.
Tsala Yves	45 ans	Président de l'ONG SMIC	Yaoundé, le 16 novembre 2018.

ARCHIVES ÉCRITES

- Archive de l'OIM Cameroun, Initiative conjointe UE-OIM, résultats consolidés des régions Sahel et lac Tchad, Afrique du Nord et corne de l'Afrique, 2017.
- Archive de Nuevanation, "flyers de présentation des différentes activités de l'entreprise", Yaoundé, 2022.
- Archive du MINSUP Convention cadre entre l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)- France et l'université de N'Gaoundéré, 2011.
- Archive du MINSUP, Accord de coopération entre l'Université Paris Didérot-Paris France et l'Université de Yaoundé 1-Cameroun, 2009.
- Archive du Pari-Jedi, "Rapport du suivi et de la promotion des initiatives locale de la diaspora", Yaoundé, 2022.
- Archive du Senat français, rapport de la première session ordinaire de 1960-1961, Paris, 1960.
- Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, septembre 2018
- Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, Aout 2018 période 1.
- Archives de l'OIM Cameroun, *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM de la zone Sahel, Lac Tchad et Afrique du Nord*, Aout 2018.

- Archives de l'OIM, *rapport sur l'évaluation de mis par cours de l'initiative conjointe UE/OIM*, Septembre 2018.
- Archives de la Direction des Affaires Européennes du Ministère des Relations extérieures du Cameroun.
- Archives de SMIC, *Rapport des activités juillet-15 octobre 2018*, Yaoundé, 2018.
- Archives de SMIC, *Rapport descente dans la région de l'Ouest pour les causeries éducatives et communautaires*, Yaoundé, 2018.
- Archives du Pari-Jedi, *Flyers de sensibilisation dans la lutte contre l'immigration irrégulière*, Yaoundé, 2019.
- Archives MINREX, *Rapport du lancement de l'initiative Fonds fiduciaire de l'UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun*, Yaoundé, 2017.
- Archives OEMIT, *Rapport narratif final pour des activités de sensibilisation menées par l'OEMIT*, Décembre 2018.
- Archives OIM, Cameroun *Rapport mensuel de l'initiative conjointe UE-OIM*, novembre 2018.
- Archives Pari-Jedi, *Rapport de la mission de santé de l'Association MEDCAMSWISS au Cameroun*, Yaoundé, le 29 Août 2022.

PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

- . Sonfa E., ‘‘Diaspora camerounaise, Comment réussir son projet au Cameroun ?’’ Douala, Develop group sarl, 2020.
- Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs, *Rapport sur La méthode HIMO (Haute Intensité de Main d’Œuvre) dans des projets de lutte contre la désertification et des changements climatiques*, Yaoundé, 2015.
- Assemblée nationale française, *L’orientation de la politique de l’immigration*, Paris.
- Assemblée parlementaire de la Francophonie, *Emigration : Quelles perspectives ? Le cas Afrique-Europe*, rapport de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l’APF, Québec, 2008.
- Association Internationale des démographes de langue française, *Régimes démographiques et territoire : les frontières en question - Actes du colloque de La Rochelle*, septembre 1998, Paris, AIDELF, 2000.

- Autorité Commune de contrôle Schengen, *Le système d'information Schengen mémento sur l'exercice du droit d'accès*, Bruxelles, Conseil de l'UE, 2009.
- Banque Africaine de développement, '' Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation : Leçons à tirer par les États fragiles et les États sortant de conflits en Afrique'', Abidjan, 2020.
- Banque Africaine de Développement, *Industrialiser l'Afrique*, Abidjan, 2018.
- BIT, *Vers le droit au travail. Un guide pour la conception de programmes publics d'emploi novateurs*, Genève, BIT, 2013.
- BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population*, Yaoundé, 2011.
- Bureau International du Travail, *Profil national du travail décent Cameroun*, Genève, 2012.
- Cameroun/UE, 11^{ème} Fonds européen pour le développement, 2014-2020.
- Campus France, ''Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France'', les notes de Campus France n° 45 - Novembre 2014.
- Campus France, *Fiche de mobilité Cameroun*, Octobre 2021.
- Campus France, *Le genre et la mobilité étudiante internationale*, les notes n° 52, Paris, 2016.
- CAMYOSFOP, *La voix de la jeunesse : réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi des jeunes*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2014.
- CEA, *Les Mouvements Migratoires en Afrique : gouvernance des migrations*, New york, 2017.
- CEA/UE, *Rapport de Concertation de haut niveau sur l'industrialisation au service de la création d'emplois*, Abuja, 2014.
- CERE, Règlement de Dublin relatif aux demandes de protection internationale, Paris, Parlement Européen, 2020.
- Commissariat général des réfugiés aux apatrides, *Cameroun Le traitement réservé par les autorités nationales à leurs ressortissants de retour dans le pays*, Bruxelles, 2019.
- Commission Economique des Nations Unies, *La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun*, Addis-Abeba, 2018.
- Commission européenne, *Eramus+ pour l'enseignement supérieur à la république du Cameroun*, Bruxelles, 2020.
- Commission européenne, *L'espace Schengen*, Bruxelles, 2019.

- Commission européenne, *Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, 2015.
- Commission européenne, *Le Système de Dublin*, Bruxelles, 2008.
- Commission européenne, *Opérations de l'UE en mer Méditerranée*, Bruxelles, Octobre 2016.
- Commission européenne, *Rapport annuel 2017 Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, 2018.
- Commission européenne, *Rapport de la commission au parlement européen et au conseil relatif à l'évaluation du système européen de surveillance des frontières (Eurosur)*, Bruxelles, 2018.
- Commission européenne, *Rapport du sommet de la Valette pour la migration*, Valetta, 2015.
- Commission Européenne, *Rapport sur la gestion des frontières extérieures*, Bruxelles, 2018.
- Commission Européenne, *Rapport sur la gestion des frontières extérieures*, Bruxelles, 2018.
- Commission européenne, *Rapport sur La nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes*, Bruxelles, 2017.
- Commission européenne, *Un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes renforcé et parfaitement équipé*, Bruxelles, 2018.
- Commissions européennes, *Force navale de l'Union européenne - Méditerranée Opération Sophia*, Bruxelles, 2016.
- CONAC, *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, Yaoundé, 2011.
- Confédération Suisse, *ABC de la diplomatie*, Genève, département fédéral des affaires étrangères, 2008.
- CRADAT, *fiche de renseignement sur les modalités d'inscriptions en cycle licence et master professionnelle*, Yaoundé, 2020.
- Crisi Group, "Cameroun : Etat fragile ?" Rapport Afrique N°160 – 25 mai 2010.
- Crisis Group, *Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins*, n°250, Bruxelles, 2017.
- DARES, *la revalorisation du SMIC au 1^{er} Janvier 2019*, Paris, 2020.
- Déclaration de Barcelone, 27 et 28 novembre 1995.

- Déclaration de Rabat, Partenariat euro-africain pour la migration et le développement, 2006.
- Déclaration de Tunis sur la deuxième réunion Ministérielle du groupe de contact sur la route Migratoire en méditerranée Centrale, 24 juillet 2017.
- FIDA, *La bonne gouvernance, une mise au point*, Rome, 1999.
- FNE, *Agence Internationale. Pour une migration professionnelle circulaire réussie*, Yaoundé, 2020.
- FNE, *Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais*, Yaoundé, 2020
- Friedrich Ebert Stiftung, “ *Le Cameroun face à l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne : Menace ou opportunité ?* “, Yaoundé, 2015.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, *Migration et droits de l'homme : améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'Homme*, New York, Nations Unies, 2006.
- INS, *Annuaire Statistique du Cameroun*, Yaoundé, 2015.
- INS, *Annuaire statistique du Cameroun. Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles*, Yaoundé, INS, 2017.
- INS, *Evolution des importations des produits alimentaires de grande consommation et impact sur l'économie nationale*, Yaoundé, 2017.
- INS, *Jeunes et marché du travail au Cameroun en 2010*, Yaoundé, 2011.
- Institut Montaigne, *Le défi démographique : mythe ou réalité*, Paris ; 2018.
- JICA-World, *Repenser la sécurité humaine dans le contexte actuel*, Paris, 2021.
- L'Institut Montaigne, *Rapport sur l'Europe dont nous avons besoin*, Paris, 2017.
- Migreurop, “Accords de réadmission. La coopération au service du refoulement des migrants”, note n°1, 2012.
- MINFOP, *Plan national pour l'emploi*, Yaoundé, 2015.
- Ministère de la Jeunesse et de l'éducation Civique, *La politique nationale de la jeunesse*, Yaoundé, 2015.
- MINJEC, *Plan jeunesse*, Yaoundé, 2015.
- Nation Unies, *Rapport du Secrétaire général de l'ONU en prélude au sommet mondial sur les migrations et le développement*, New York, 2006.
- Nations Unies au Cameroun, *Rapport général annuel de 2016*, Yaoundé, 2017.
- Nations Unies, *déclaration universelle de droit de l'homme*, Nations Unies 2015.

- Nations Unies, *Migrations Internationales 2020 : Principaux résultats*, Genève, 2021.
- Nations Unies, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, New York 2018.
- Nations Unies, *Rapport du quinzième conseil de tutelle*, New York, 4 février 1955.
- Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale du point 55 de l'ordre du jour portant sur Migrations internationales et développement, New York, 2007.
- OCDE, 'Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le, SOPEMI – Édition 2006.
- OCDE, 'Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement', SOPEMI – Édition 2006.
- OFII, 'Cartographie des acteurs et des dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion au Cameroun, Mali, Maroc et Sénégal', Paris, 2020.
- OIM France, *Répertoire des associations de la diaspora camerounaise en France*, Paris, OIM, 2015.
- OIM, *Comprendre les incidences de la COVID-19 sur la migration et la mobilité*, Aperçu analytique n° 15, 2020.
- OIM, *Covid 19. La réponse de l'OIM concernant la gestion de l'immigration et des frontières*, Genève, 2020.
- OIM, *Intégration De La Problématique Du Genre A L'OIM. Politique, stratégie et activités de programmes*, Genève, 2019.
- OIM, *Migrations et protection des droits de l'homme*, Genève, 2005.
- OIM, *Tous protégés, ou tous vulnérables*, Genève, 2020
- OIM, *Vaccinations dans le cadre des programmes d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire de L'OIM*, Genève, 2020.
- ONU, *Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs*, New York, 2019.
- ONUDI, *Pour un développement industriel inclusif et durable*, Vienne, 2014.
- OUA, *Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)*, Addis Abéba, 25, Mai, 1963.
- OXFAM, *Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : routes migratoires et aide au développement en Afrique*, novembre 2017.
- Pari-Jedi, *Rapport de la participation du jeune Camerounais de la diaspora, Arsene Stephane Tema Biwole, a l'effort de construction nationale*, Yaoundé, 2021.

- Parlement Européen, *Les migrants en Méditerranée : la protection des Droits de l'Homme*, Paris, 2015.
- PNDP, '' Extrême-Nord sur les traces des jeunes de l'opération HIMO'', in Les Echos du PNDP n°015, 1er trimestre, 2017.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.
- Programme FED de L'Union Européenne pour le Cameroun, *Evaluation finale du Programme d'Appui à la Société Civile (PASC - 10e FED) et Identification/Formulation de la composante « Société civile » du Pro-CIVIS 11e FED*, Yaoundé, 2015.
- Rapport du Forum mondial sur les migrations et développement, Mexique, 2010.
- Rapport sommaire de la première Réunion du forum mondial sur la migration et le développement, Bruxelles, 2007.
- Rencontre de Niamey sur la migration- Déclaration conjointe suivant la réunion de coordination de la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, 2018.
- République du Cameroun, *Document de stratégie sectorielle de l'éducation*, Yaoundé, 2001.
- République du Cameroun, *Plan directeur de l'industrialisation du Cameroun*, Yaoundé 2000.
- République du Cameroun, *Rapport général du grand dialogue national*, Yaoundé, 2019.
- République du Cameroun, *Rapport sur la population du Cameroun en 2010*, Yaoundé, 2010.
- République française, Arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, paris, le 30 septembre 2021.
- République Française, le Label « bienvenue en France », Paris, Campus France, 2020.
- République française, *Pacte républicain sur les défis de l'immigration*, Paris, 2011.
- République française, *Rapport sur l'immigration sélective et les besoins sur l'économie française*, Paris, 2006.
- Réseau des Nations Unies sur les migrations, Mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) : Lignes directrices pour les gouvernements et toutes les parties prenantes concernées, New York, 2020.

- Royaume du Maroc, Déclinaison nationale du pacte mondiale pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, Morocco, 2019.
- Studely, *qui sommes-nous ?* Paris, 2019.
- Studely, *Rapport d'activité, Plus d'ouverture pour améliorer la mobilité étudiante vers la France*, Parais, 2018.
- UE- OIM, annexe du document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion, 2015.
- UE/UA, Déclaration Politique du sommet de la Valette de 2015.
- UE/UA, Plan d'action du sommet de la valette, 2015.
- UE/UA, Résolution finale du cinquième sommet Union Européenne-Union Africaine, Abidjan, 2017.
- UNICEF France, les Objectifs de développement durable (ODD), Paris, 2005.
- Union Africaine, *Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique*, Abdis Abeba, 2021.
- Union Européenne -Cameroun, *Formation : Voici les nouveaux bénéficiaires camerounais du Programme ERASMUS+*, Yaoundé, 2018.
- Union Européenne-Cameroun, *Les étudiants camerounais en compétition pour les Droits de l'Homme*, Yaoundé, 2018.
- Université de Genève, "30 années de coopération médicale entre Genève et Yaoundé-Cameroun", Genève, Institut de médecine sociale et préventive, 2010.
- Vivre ensemble éducation et éducation, "immigration menace ou chance ?" Bruxelles, 2015.

Textes Juridiques

- Accord de coopération entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République du Cameroun en matière de migration, 2014.
- Accord France Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire, signé à Yaoundé le 21 Mai 2009.
- Accord France Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire, Yaoundé, 2009.
- Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, 1981.
- Charte des Nations unies, San Francisco, 1945

- Convention 143, portant sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, Genève, 24 juin 1975.
- Convention 143, portant sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, Genève, 24 juin 1975.
- Convention 143, portant sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, Genève, 24 juin 1975.
- Convention d'application entre les Gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.
- Convention de Dublin sur la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile, 15 juin 1990.
- Convention de Dublin sur la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile, 15 juin 1990.
- Convention entre la République Française et la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes, Yaoundé le 24 janvier 1994.
- Convention entre la République Française et la République du Cameroun relative à la circulation et au séjour des personnes, Yaoundé le 24 janvier 1994.
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Genève, 18 décembre 1990.
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Genève, 18 décembre 1990.
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Genève, 18 décembre 1990.
- Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, Genève, 29 juin 1951.
- Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, Genève, 29 juin 1951.

- Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, Genève, 29 juin 1951.
- Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, Recommandation (no 20) sur l'inspection du travail du 20 octobre 1923.
- Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, Genève, 2011.
- Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, Genève, 2011.
- Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, Genève, 2011.
- Convention n°105 concernant l'abolition du travail forcé, Genève, le 25 juin 1957.
- Convention n°105 concernant l'abolition du travail forcé, Genève, le 25 juin 1957.
- Convention n°181 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997.
- Convention n°181 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997.
- Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants, 1999.
- Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants, 1999.
- Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, Genève, 1930.
- Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, Genève, 1930.
- Convention n°97 sur les travailleurs migrants, Genève, 1949.
- Convention n°97 sur les travailleurs migrants, Genève, 1949.
- Convention n°97 sur les travailleurs migrants, Genève, 1949.
- Convention no 122 sur la politique de l'emploi, 1964.
- Convention no 122 sur la politique de l'emploi, 1964.
- Convention no 122 sur la politique de l'emploi, 1964.
- Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 1948.
- Directive 2004/38/CE du parlement européen et du Conseil, 2004.
- Directive 2014/36/UE du parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.
- Le parlement européen et le conseil de L'Union Européenne, règlement (UE) 2017/2226 du 30 novembre 2017. Publié dans le journal officiel de l'Union européenne le 9 décembre 2017.

- Le parlement européen et le conseil de L'Union Européenne, règlement (UE) 2017/2225 du 30 novembre 2017, publié dans le journal officiel de l'union européenne du 9 décembre 2017.
- Le Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
- Pacte international relatif aux droits Civils et Politiques, New York, 16 décembre 1966.
- Pacte international relatif aux droits Civils et Politiques, New York, 16 décembre 1966.
- Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, New York, 2000.
- Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, New York, 2000.
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, Air, mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Genève.
- Recommandation (no 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), Genève, 26 juin 1984.
- Recommandation (no 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), Genève, 26 juin 1984.
- Recommandation (no 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), Genève, 26 juin 1984.
- Recommandation Charte des Nations unies, San Francisco, 1945
- Recommandation n° 122 sur la politique de l'emploi de 1964, Genève, 1964.
- Recommandation n° 122 sur la politique de l'emploi de 1964, Genève, 1964.
- Recommandation n° 188 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997.
- Recommandation n° 188 sur les agences d'emploi privées, Genève, 1997.
- Règlement (CE) n° 539/2001 du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des Etats membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation, 15 Mars 2001.

- Règlement (CE) n°560/2006 du Parlement et du Conseil Européen, 2006.
- Règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union Européenne du 26 octobre 2004.
- Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil, du 14 septembre 2016.
- Règlement (UE) 2016/399 du parlement Européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), 2016.
- Règlement (UE) 2016/399 du parlement Européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes.
- Règlement (UE) n° 1052/2013, portant création du système européen de surveillance des frontières.
- Statut de l'association Lekié diaspora en mouvement, Paris, 17 novembre 2018.
- Traité d'établissement d'une union économique et douanière d'Afrique Centrale, 8 décembre 1964.
- Traité instituant la communauté économique africaine, Abuja, 1991.
- Décret n° 62-DF-23 du 17 Janvier 1962, instituant le passeport fédéral et réglementant l'émigration du territoire de la République fédérale du Cameroun.
- Loi n°64/LF/14 du 26 juin 1964 relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais.
- Loi n° 1968-LF-3 du 11 juin 1968, Portant code de la nationalité camerounaise
- Loi n°74/21 du 5 décembre 1974 portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine
- Loi n°74/21 du 5 décembre 1974, portant répression de l'émigration et de l'immigration clandestine
- Convention d'application de l'accord de Schengen, 19 juin 1990.
- Loi n° 1990/043 du 19 décembre 1990, Conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais.
- Accord de Cotonou, 23 juin 2000.

- Règlement n°01/00/CEMAC-042-CH-04 du 20 juillet 2000, portant institution et condition d'attribution du passeport CEMAC.
- Décision 2004/512/CE du Conseil du 8 juin 2004 portant création du système d'information sur les visas (VIS).
- Le règlement (CE) n° 863/2007 du 11 juillet 2007 instituant un mécanisme de création d'équipe d'intervention rapide aux frontières et modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil pour ce qui a trait à ce mécanisme et définissant les tâches et compétences des agents invités.
- Loi n°2021/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.
- Décret n° 2012/540 du 19 Novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sureté Nationale, p.45.
- Décret n°2013/112, du 22 Avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures.
- Décret n°2014/0611.PM/du 24 mars 2014 fixant conditions de recours et d'application des approches à haute intensité de main-d'œuvre.
- Loi n° 2016/004 du 18 Avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun.
- Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17, modifiant le règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du passeport CEMAC, 20 juin 2008.
- Acte additionnel n°01/13-CEMAC-070- U-CCE-SE portant suppression des visas pour tous les ressortissants de la CEMAC en circulation dans l'espace communautaire, juin 2013.
- Recommandation (no 20) sur l'inspection du travail du 20 octobre 1923.
- Recommandation (no 20) sur l'inspection du travail du 20 octobre 1923.

JOURNAUX

- CAPECO Africa, *Magazine du développement économique de la zone CEEAC*, n°09, Mars-Avril, 2017.
- Etienne, R., « A l'hôtel intercontinental, le calme avant la tempête », in *tribune de Genève* du 29 -30 juin 2019.
- Newsletter de l'OIM au Cameroun n°1, Mars 2018
- Newsletter de l'OIM au Cameroun, n°2, Juin 2018

- Newslatter de l'OIM au Cameroun, mai, 2019
- Eyebe Mpesse, J.P., ‘‘ Ascenseur social : le pouvoir des réseaux’’ in *L'Estafette*, n°59 du 30 Août 2019.
- Kom, A., ‘‘ Sortir le système éducatif du ghetto’’, in *L'Estafette*, n° 39 du 27 août 2018, pp. 8-9.
- Machikou Ndzesop, N., ‘‘ La compassion a appauvri l'Afrique’’ in *Estafette*, n° 50, du 30 Août 2019, p.13.
- Mollo Olinga, J.M., ‘‘ La gouvernance : du concept à la pratique’’, in *L'Estafette*, n°32 du 29 janvier 2018.
- Mognol, S., ‘‘ Créer une haute autorité des concours’’ in *L'Estafette, qu'elle école pour le camerounais et l'africains du XXIème siècle ?* n°39 du 27 août 2018, pp.11.
- Mognol, S., ‘‘ L'esclavage continue’’ in *L'Estafette* n°38 du 30 juillet 2018.
- Ndongo Mbaye, ‘‘ De l'en-dépendance à la post-colonie, les vérités sont tenaces’’, in *L'Estafette*, n°38 du 30 juillet 2018, pp.12-13.
- Nguemeta, J.P., ‘‘ Une identité mouvante et scientifique’’, in *L'Estafette*, n°34, 26 mars 2018.
- Rud De Mooij et Michael Keen, ‘‘ Les principes de l'impôt. Comment s'accommoder au mieux d'un mal nécessaire’’ in *Finances & Développement*, Décembre 2014, pp.50-51.
- SERVIR, magazine trimestriel d'informations de la DGSN, n°23, 2020.
- Wines, C., ‘‘ La diaspora camerounaise effectue des milliers de transferts d'argent chaque mois via WorldRemit’’ in *Investir au Cameroun* n°56-57, Décembre 2016 et Janvier 2017.

B- SOURCES WEBOGRAPHIQUES

- Barthou, E., ‘‘ Penser l'« immigration continuité » à travers les réseaux sociaux numériques. Le cas de jeunes d'origine marocaine’’ in <https://doi.org/10.4000/rfsic.6388> , consulté le 7 septembre 2021.
- Bigo, D., ‘‘ Contestations populaires et émeutes urbaines : les jeux du politique et de la transnationalité’’ in https://ciaotest.cc.columbia.edu/olj/cc/5_cc_spr92/bid01.pdf , consulté le 10 Août 2022.

- CAMERLEX;COM, “ le vote des Cameroun de l'étranger” in <https://www.camerlex.com/le-vote-des-camerounais-de-letranger-5303> consulté le 27 septembre 2022.
- COMPTE, A., *Système de politique positive*, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 4 Aout 2022
- Comte, M., “Le sous-emploi: pourquoi ? travail et Emploi” in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00136999>, consulté le 20 Août 2021.
- Conte, B. , “ Le développement : concept et différentes approches” in <http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/intro1.htm>, consulté le 28 Août 2022.
- Curbatov, O. et Pavlidis, P., “ La Diplomatie Académique : vers un patrimoine culturel immatériel des communautés universitaires. Illustration holistique et inclusive de la diplomatie scientifique, culturelle et universitaire” in <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01496155>, consulté le 10 Juillet 2022.
- de Preux, J., “ Les Conventions de Genève et la réciprocité”, in <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100083428a.pdf>, consulté le 27 septembre 2022.
- De Prince Pokam, H., “Enseignement supérieur et coopération internationale au Cameroun”, in <https://codesria.org>, consulté le 20 juillet 2021.
- Debord, R “ Qu'est-ce que la conscientisation” in http://www.anim.ch/pxo305/pxo_content/medias/debord_r_qu_est_ce_que_la_conscientisation.pdf , consulté le 14 septembre 2022.
- Delassus, E., “ L'éthique du Care : Vulnérabilité, autonomie et justice ” in, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00701247v1> , consulté le 13 septembre 2022.
- Doreau, A. et Tanguy Martin, “ L'agribusiness survivra-t-il à la fin des paysans ?” in https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Agribusiness_T-Martin.pdf, consulté le 26 août 2021.
- Engamba, P.A., “ La question de la nationalité des sportifs camerounais : enjeux et défis à l'aune de la globalisation” in <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>, consulté le 10 août 2022.

- Geisser, V., ‘‘ Bon nègre ‘‘ méritant *versus* ‘‘ mauvais nègre’’ délinquant ? Ambivalences et hypocrisies autour de la fabrique du héros Mamoudou Gassama ‘‘, in [Migrations Société](#), N° 172, 2018.
- Jouannet, E., ‘‘ Colonialisme européen et néo-colonialisme contemporain, (Notes de lecture des manuels européens du droit des gens entre 1850 et 1914)’’ in <http://www.win2pdf.com/fr>, consulté le 30 Août 2021.
- Luce Makou, L. et Mougoué, B., ‘‘ les impacts induit par les activités de brocantes à Douala’’ in <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/Laurentine-Luce-Makou-.pdf>, consulté le 20 septembre 2022.
- Mamoudou Gassama : un exemple pour son village natal au Mali, in https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/mamoudou-gassama-un-exemple-pour-son-village-natal-au-mali_2779333.html , consulté le 30 Août 2021.
- Manfred Kouty, ‘‘ Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun’’ in <https://vi.unctad.org/tpa/web/docs/localizations/tpalockout15.pdf> , consulté le 23 Août 2021.
- Marco Mbilla, ‘‘L’épineuse question de l’emploi des jeunes au Cameroun’’ in https://www.wathi.org/debat-du-mois/contributions_mars_avril-2016/lepineuse-question-de-lemploi-des-jeunes-au-cameroun/ consulté le 06 Août 2021.
- Merceron, J.H.S., ‘‘Sous-emploi et inadéquation professionnelle’’ in https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-08/010059074.pdf, consulté le 20 Août 2021.
- Miège, B., ‘‘L’internationalisation de la culture, de l’information et de la communication II : l’emprise progressive des industries de la communication sur les industries culturelles et créatives’’, in http://lesenjeux.ugrenoble3.fr/les_enjeux, consulté le 25 septembre 2022.
- MINESUP, communiqué portant publication des modalités de la bourse Suisse aux étudiants Camerounais, in <https://africa-and-science.com/?p=7038>, consulté le 14 juillet 2022.
- Monisnapblog, ‘‘ Restaurant Camerounais à Paris : les 10 meilleures tables’’ in <https://www.monisnap.com/fr/blog/article/restaurant-camerounais-paris/>, consulté le 25 septembre 2022.
- Motta Ramirez, O., ‘‘ L’immigration au féminin : un nouveau regard au travers du web social’’ in <https://doi.org/10.4000/rfsic.6730>, consulté le 8 septembre 2021.

- Ndjepel, J., Ngangue, P., Mballa Elanga ,E., “ Promotion de la santé au Cameroun : état des lieux et perspectives” in <https://doi.org/10.3917/spub.140.0035>, consulté le 23 Août 2021.
- Neslihan Karatas Durmas, “ La fonction économique de l’impôt” in <https://www.researchgate.net/publication/322235615>, consulté le 2à septembre 2022
- Ngo Tong, C. M., “ L’opérationnalisation de la stratégie de croissance pro-pauvres au Cameroun” in *Revue Interventions économiques*, <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2962> consulté le 20 Août 2022.
- Njike Njikam, G. B., Lontchi Tchhoff R.M. et Violet Fotzeu Mwaffo, “Caractéristiques et déterminants de l’emploi des jeunes au Cameroun”, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-08/59072.pdf, consulté le 16 août 2021.
- Nkuitchou Nkouatchet, R., “ Le Cameroun et le tabou de la marginalisation de la diaspora” in <https://journals.openedition.org/espacepolitique/9610>, consulté le 10 Août 2022.
- Noam Schomsky, “ Les dix stratégies de manipulation de masse”, in <https://www.atlantico.fr/imprimer-pdf/node/3406896>, consulté le 30 Août 2021.
- Omar Hadhrami, “ L’impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe ” in https://www.assecaa.org/images/WorkPapers/Retreat/french/Jordan2/corruptionondevelopment_fr.pdf, consulté le 23 janvier 2019.
- Peter Fuchs, “La coordination des opérations d’urgence : un problème du ressort des acteurs de l’humanitaire, ou plutôt des politiciens et des militaires ?” in <https://internationalreview.icrc.org/sites/default/files/S0035336100010339a.pdf>, consulté le 18 Août 2022.
- Robert, C., “ Expertise et action publique” in <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00396558>, consulté le 17 juillet 2022.
- Tamo Mbouyou, E.S. et Fopa Diesse, T.A., “ transferts monétaires internationaux reçus par les ménages au Cameroun” in <https://uaps2011.princeton.edu>, consulté le 8 septembre 2022.
- Tchotchou Petché, C., “ Le cadre juridique de la perte de la nationalité camerounaise au regard de la loi du 11 juin 1968 et son décret d’application du 16 décembre 1968 :

une réponse juridique au débat sur la double nationalité au Cameroun” in <https://hal-auf.archives-ouvertes.fr/hal-01509437>, consulté le 10 Août 2022.

- Thual, F. “ méthode de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l’actualité” in <http://www.dachary.org/obses/geopo.html>, consulté le 3 septembre 2021.
- Torpey, J., “ Aller et venir : le monopole étatique des moyens légitimes de circulation” in <https://ciaotest.cc.columbia.edu>, consulté le 15 juillet 2022.
- Université de Mouroua/ADCS, “communiqué relatif à l’organisation du colloque international du 12 au 14 Décembre 2012” in www.woylacameroun2035.org, consulté le 8 septembre 2022.
- Watang Zieba, F., “ Migrations internationales et développement rural au nord Cameroun” in <https://revues.imist.ma/index.php/RAMI/article/download>, consulté le 8 septembre 2022.

C-LES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

THÈSES

- Amelia Maltez, R., “La migration internationale et ses effets sur le plan socioculturel sur les communautés d’origine, des migrants en milieu rural : une étude de cas au Salvador”, Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie, Université de Montréal, 2011.
- Batenguené Assil, R., “Les pays de l’Europe communautaire dans la politique étrangère du Cameroun (1960-2000)”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des Relations Internationales , Université de Yaoundé 1, 2009.
- Bella, A.E., “L’institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, ruptures et permanences d’une réalité plurielle : des origines a 2001”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2010.
- Belomo Essono, C. P., “L’ordre et la sécurité publics dans la construction de l’Etat au Cameroun”, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2007.
- Boya Nyamssi, H. L., “Immigration et logiques de transplantation ailleurs de l’Etat d’origine : le cas du Liban au Cameroun et en Côte d’Ivoire”, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2016.

- Carnet P., “ Passer et quitter la frontière ? Les migrants africains ”clandestins” à la frontière sud espagnole”, Thèse de Doctorat Ph.D de Sociologie, Université de Toulouse 2, 2011.
- Cué Rio, M., “ Une approche de l'aide publique au développement par le biais de ses objectifs chiffrés : examen de la définition des objectifs comme facteur explicatif de leur non-réalisation”, Thèse de Doctorat Ph.D en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2016.
- Foga Fomekong, W.D., “ Les migrations Nigérianes au Cameroun : incidences et représentations sociales (1916-2008)”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2015.
- Goubinat, M., “Les principes directeurs du droit des contrats”, Thèse de Doctorat Ph.D en Droit, Université Grenoble Alpes, 2016.
- Heuchou Nana, M. M., “Les sites d'informations générales sur Internet. Stratégies, conceptions et pratiques des diasporas camerounaises en France, Belgique, États-Unis” Thèse de Doctorat Ph. D, Université de grénoble Aples, 2006.
- Mankou, A., “Cybermigration maritale des femmes camerounaises de Yaoundé vers le Nord-pas-de- Calais. Analyse sociologique et enjeux sociaux d'une migration nouvelle” Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie, Université de Science et Technologie de Lille 1.
- Seyhan Gözde Seymen, “L'usage des TICs et l'évolution des projets migratoires des migrants africains en Turquie (le cas de l'agglomération d'Istanbul)”, Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie, Université de Strasbourg en 2017.
- Tchingankong Yanou, M., “L'action publique internationale à l'épreuve des migrations clandestines d'origine africaine vers l'Europe. Acteurs, discours et controverse plurielle”, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2012.
- Tsala Tsala, C. C., “Les détenus politiques au Cameroun 1958-1961”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2008.
- Yebega Ndzana, N.J., “Gouvernance Européenne de la migration Africaine : contribution à l'analyse de la gestion concertée et du codeveloppement”, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2014.
- **MÉMOIRES**

- Bekono Ndong, S. L., “ Les relations économiques entre le Cameroun et l’Union européenne sous l’accord de Cotonou : expérience sous le 9^e et 10^e FED (2000-2013)”, Mémoire en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2016.
- Bouopda A, “La genèse de l’enseignement supérieur au Cameroun, 1945-1965”, Mémoire de Master 1 en Histoire , Université Panthéon-Sorbonne, 2016.
- Ekani, A., “La contribution de l’Union Européenne dans la lutte contre la migration irrégulière des jeunes Camerounais vers la zone euro (2000-2020)”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019.
- Fazia ARAB,” La communication, un moyen de promotion de l'image d'un pays : cas de la diplomatie Algérienne”, Mémoire de Maîtrise en communication, l’Université de Montréal, 2006.
- Gansop Ouandji, D., “Coopération universitaire entre le Cameroun et l’agence universitaire de la francophonie (AUF)”, Mémoire de DIPESS II, ENS de Yaoundé 1 ,2019.
- Gueye, M., “Les Sources de l'Histoire moderne et contemporaine africaine”, Mémoire de DEA présenté à l’Université Cheick Anta Diop, 1999.
- Kebeyeng, O. M., “ Les migrations scientifiques des Camerounais vers la Belgique (1970-2017)”, Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé1, 2021.
- Lacroix, T., “ Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique” Mémoire d’Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie, Université de Paris Est, 2018.
- Marjolaine Laroche, “L’éthique du Care : les enjeux de la relation de soin asymétrique” Mémoire présenté en vue de l’obtention du grade de Maître ès arts, à l’Université de Sherbrooke, 2018.
- Ndadjo Mba, H., “ Etude de l’APE intérimaire dans les relations multilatérales Cameroun-UE, une lecture historique, analytique et prospective d’un régime commercial de type nouveau “, Mémoire en Relations Internationales, IRIC, Université de Yaoundé 2, en 2016.
- Pacquement, F., “ Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée”, Mémoire ,l’Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2018.
- Victor, B., “ Les contrôles de police au sein de l'espace Schengen. L'impact de l'article 23 du Code frontières Schengen sur la réalisation des contrôles de police belges aux frontières nationales”, Mémoire de Science Politique, Université de Liège, 2018.

Rapport de stage académique

- Ekani, A., ‘’ La politique nationale pour les jeunes au Cameroun : une lecture sous le prisme de la charte africaine de la jeunesse’’, rapport de stage académique présenté à l’Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), janvier 2018.

D-RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages Généraux

- Abdoulaye Wade, *Un destin pour l’Afrique*, Paris, Michel Lafon, 2005.
- Abwa, D., *Cameroun Histoire d’un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Clé, 2010.
- Agier, M., *Gérer les indésirables des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.
- Ayissi, L., *Corruption et Gouvernance*, Paris, L’Harmattan, 2008.
- Ayissi, L., *Corruption et pauvreté*, Paris, L’Harmattan, 2007.
- Ayissi, L., *Rationalité prédatrice et crise de l’Etat de droit*, Paris, L’Harmattan, 2011.
- Badie, B., *La fin des territoires, Essai sur le désordre international sur l’unité sociale du respect*, Paris, Fayart, 1995.
- Batchom, P.E., *Les parias de la scène internationale à propos des dynamiques inégalitaires de l’ordre mondial*, Paris, L’Harmattan, 2018.
- Batchom, P. E., *L’Afrique dans les relations internationales. Réflexions sur des problématiques de la mondialisation*, Paris, DOXA, 2016.
- Bayart, J. F., *L’Etat au Cameroun*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1985.
- Bellina, S. Darbon D. et All, *L’Etat en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*, Paris, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2010.
- Broek, S., van den Ende I, *Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues dans les systèmes éducatifs européens*, Bruxelles, Parlement européen, 2013.
- Buratti, T., *externalisation des frontières de L’Union Européenne enjeux et perspectives*, Bruxelles, Agir pour la solidarité, 2020.

- Courade, G. (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.
- Dumont, R., *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil, 1982.
- Ebale, R., *Les Accords de Partenariat Economique (APE)*, Yaoundé, Litchasonic formations, 2014.
- Edem Kodjo, *lettre ouverte à l'Afrique cinquantenaire*, Edition Gallimard, 2010.
- Essé Amouzou, *L'impact de la culture occidentale sur la culture africaine*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Fokam, P., *Et si l'Afrique se réveillait ?* Yaoundé, Afrédit, 2016.
- Fomba Kamga, B., Fotie A. et all, *Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique Francophone (Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Sénégal)*, CRDI, 2019.
- Frantz Fanon, *Peau noire masques blancs*, Paris, Seuil, 1952.
- Habermas, J., *Ecrits politiques. Culture, droit, histoire*, Paris, CERF, 1990.
- Hugon, P. et Naïma Pagès, *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Genève, OIT, 1998.
- Hugon, P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Kamto, M., *L'Urgence de la pensée. Réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Mandara, 1994.
- Kangue Ewane, F., *Défi aux Africains du III^{ème} millénaire*, Yaoundé, CLE, 2000.
- Kant, E., *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie philosophique J.vin, 1990.
- Kengne Fodouop, *le marché de la friperie vestimentaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Laidi, Z., *La norme sans la force l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 2013.
- Manga, J.M., *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Masson P., *Rapport de la session ordinaire du SENAT de 1999-2000*, Paris, Parlement français, 2000.
- Mbembé, A., *politiques de l'inimitié*, Paris, la découverte, 2016.
- Moreau Defarges, P., *la gouvernance*, Paris, PUF, 2003.
- Mouelle Kombi, N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Muller, P., *les politiques publiques*, Paris, PUF, 1991.

- Ngoh, V. J., *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Nkolo Foe, *Le postmodernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar, CODESRIA, 2008.
- Owona, A., *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Pape François, *Lettre encyclique Fratelli tutti*, vatican, 2020.
- Plasait, B., *Améliorer l'image de la France*, Paris, Etude du Conseil économique, social et environnemental, 2010.
- Quero, C.C., *Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone : structures et missions au regard de la prévention de la criminalité*, Montréal, Centre internationale pour la prévention et la criminalité, 2008.
- Reboul, O., *La philosophie de l'éducation*, Que sais-je ? 9^e édition, Paris, PUF, 2004.
- Rocher, G., *Introduction à la sociologie générale*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée, troisième édition, 1992.
- Temgoua, A. P., *Le Cameroun à l'époque des Allemands 1884-1916*, Paris, l'Harmattan, 2014.
- Tidiane Diakite, *l'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala, 1986.
- Tinga Yepdo, J.M., *La problématique du chômage des jeunes dans le monde et en Afrique en particulier, dans un contexte de mondialisation*, Yaoundé, INS, 2019.
- Touoyem, P., *Dynamiques de l'ethnicité en Afrique. Eléments pour une théorie de l'Etat multinational*, Berlin, Langaa et Centre d'Etudes Africaines, 2014.
- Towa, M., *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Clé, 2008.
- Towa, M., *L'idée d'une philosophie négro-africaine*, Yaoundé, Clé, 1998.
- Tremblay, S., *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, Québec, Bibliothèque Nationale du Québec, 1999.
- Ziegler, J., *le Capitalisme expliqué à ma petite fille (en espérant qu'elle verra la fin)*, Paris, Seuil, 2018.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.
- Bilongo, A. F., *Prisonnier malgré moi. Récit d'un migrant clandestin*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- Cassarino, J. P., *Migrants de retour au Maghreb, Réintégration et enjeu de développement*, Paris, fondation Robert Shuman, 2007.
- Hall, S., *Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour au Cameroun*, Yaoundé, OIM-Cameroun, 2018.
- Charles, N. et Jolly, C., *Étudiants étrangers et marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, Paris, Commissariat Général à la stratégie et à la prospective, 2013.
- Christi Wallonie, P., *Espace Schengen : un mur ou une porte ?*, Bruxelles, 2007.
- Ela, J.M., *fécondité et immigrations africaines : les nouveaux enjeux*, Paris, l'Harmattan, 2006.
- Evina, R. C., *Migration au Cameroun profil national 2009*, Genève, OIM, 2009.
- Hall, S., *Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour au Cameroun*, Dakar, Bureau regional pour l'Afrique de l'Ouest et Centre de l'Organisation international pour les migrations, 2018.
- Kamdem, P., *Camerounais en Ile-de-France. Dynamique migratoires et stratégies d'intégration socio-spaciale différenciées*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Kamdem, P., *Le Mouvement associatif de la diaspora camerounaise. Enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Mbiaga, C., *Diaspora et système diasporique. Moteur de développement du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2019.
- Simo, D., (sd), *Problématiques migratoires en contexte de globalisation*, Yaoundé, DAW Centre, 2014.
- Wihtol de Wenden, C., Badie B., et all, *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, la découverte, 2008.
- Winterhagen, J., *Les organisations de la diaspora camerounaise en Allemagne et leur engagement en faveur du développement*, Berne, GIZ, 2020.

OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

- Battistella, D., *Théories des Relations Internationales*, Paris, 2^e édition, Presse de sciences po, 2006.

- Beaud, M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006.
- Bourdé, G., et Martin, H., *Les écoles historiques*, Paris, Edition Seuil, 1983.
- Braudel, F., *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969.
- Descarte, R., *Discours de la méthode*, Paris, Fernand Nathan, 1981.
- Dosse, F., *L'histoire en miette, des annales à la nouvelles*, Paris, La Découverte, 1987.
- Ela, J. M., *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Ela, J. M., *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Lawrence, O., Bedard, G., Ferron, J., *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Lawrence, O., Bernard, G., Ferrou, J., *L'élaboration d'une problématique de recherche. Sources, outils et méthodes*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Lemarchand, Y., et Nikitin, M., *La méthode en histoire et l'histoire comme méthode*, Paris, CNRS, 2014.
- Nda, P., *Méthodologie et guide pratique du mémoire de la recherche et la thèse de doctorat en lettre, arts, sciences humaines et sociales : informations, normes et recommandations universitaires techniques et pratiques actuelles*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Prost, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Edition Seuil, 1996.
- Pycke, J., *La critique historique*, Bruxelles, Académia Bruylant, 3^e édition, 2000.
- Quivy, R., Van Campenhoudt, L., *manuel de recherche en science sociales*, Paris, Dunod, 3^e édition, 2006.
- Roche, J. J., *Théorie des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Montchrestien, 1997.
- Roche, J. J., *Théories des relations internationales*, 4^e édition, Paris, Montchrestien, 2001.
- Zagre, A., *Méthodologie de la recherche en sciences sociales, manuel de recherche à l'usage des étudiants*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Dictionnaires, Lexique et glossaire

- George, P., et Verger, F., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 2009.
- Le Galès, P., “ Gouverner” in Laurie Boussaguet et all (Sd), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presse de science po, 2004,
- Nay, O.(sd), *Lexique de sciences politique vie et institutions politiques*, paris Dalloz, 2008.
- Pérruchoud, R., *Glossaire des migrations*, Genève, OIM, 2007.

• Articles scientifiques

- Kröhnert, S., Nienke van Olst et Klingholz R., “ Allemagne 2020 : l’avenir démographique de la nation” Ifri, 2004.
- Abe, C., “ L’Afrique à l’épreuve de la mondialisation : à propos d’une peur ‘’, in *Cahier de l’UCAC*, “La mondialisation quel Humanisme ?”, Yaoundé, Presse de l’Université Catholique d’Afrique Centrale, 2002, pp. 313-332.
- Abêt Mongbet, “Mobilités, dynamiques frontalières et intégration sous régionale en zone CEMAC : le cas des commerçants de Kyé-Ossi” in *e-migrinter*, 2020.
- Abwa, D., “Emigration africaine et histoire ‘’, in Pondi, J.E., *Immigration et diaspora, un regard africain*, Yaoundé, Afrédit, 2007, pp. 19-30.
- Adil Atak, “ La coopération policière pour la lutte contre la migration irrégulière au sein de l’Union européenne”, in *Revue générale de droit*, Volume 36, n°3, 2006, pp.3-36.
- Alpes Maybritt Jill, “Payer pour émigrer : les intermédiaires de la migration au Cameroun”, in *Autrepart*, 2013, N° 66, pp. 83-97.
- Anafak, J., et KarezKayeb, D., “ Retour de la Diaspora scientifique Camerounaise au pays d’origine : Etat des lieux et perspectives ‘’, in Bouba Mamoudou, Meva’a Abomo D., et Al., *La renaissance Africaine : de la théorie à la matérialisation à l’horizon 2060*, Douala, Cheick Anta Diop, 2017, pp. 429-445.
- Anteby-YEmini, L., et Berthomiere, W., “ les diasporas”, Actes de “Géoforum Poitiers 2004 – Les migrations internationales : connaître et comprendre ‘’. Géographes associés, 2005, n°29, p. 28. pp.27-33
- Assia Iallouchen, “ L’exode des cerveaux africains et le défi du développement : la marche à rebours” in *Revue Économie, Gestion et Société*, N°9 juin 2017, pp.1-28

- Barbier J.C., Courade G. et Gubbry P., ‘‘L’exode rural au Cameroun’’, in *Cah. O.R.S.T.O.M.*, vol. XVIII, no 1, 1982, pp.107-147.
- Barsalou O. et A. G. Sipowo A.G., ‘‘ Les crises migratoires globales à l’aune de la raison souveraine’’ in *Etudes internationales*, vol 49, n°2, 2018, pp.231-260.
- Bassi, M., et Shoshana Fine, ‘‘ la gouvernance des flux migratoires ‘‘indésirables’’ : Cas d’étude de Calais et Lampedusa’’, in *Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1304, pp. 77-83.
- Ki-Zerbo, J., ‘‘ le développement clé tête’’ in J. Ki-Zerbo, *La natte des autres. Pour un développement endogène de l’Afrique*, Dakar, CODESRIA, 1992, pp.1-71.
- Bekono, C. A., ‘‘ l’Union Africaine et l’Agenda africain sur les migrations : un plan stratégique pour une approche de la crise migratoire’’ in CERCOM, *Migrations contemporaines et frontières de l’Humanité : Dynamique communicationnelle et interculturelle*, Abidjan, *Revue scientifique en science de l’information et de la communication*, 2019, pp. 508-526.
- Bekono, C. A., ‘‘ Une approche historique de l’émigration internationale des Camerounais : de la période précoloniale à 1960 ’’ in *Héritages des tropiques*, n° 13 et 14 de juin 2020, pp. 75-100.
- Belomo, P.C., ‘‘ Sécurité et ordre politique au Cameroun : entre dynamiques internes et connexions internationales’’ in *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, pp.39-80.
- Beyeme Ondoua, J.P., ‘‘ Le système de santé camerounais’’ in *ADSP* n° 39 juin 2002, pp.61-65.
- Bigombe Logo, P., ‘‘ l’Etat sédentaire à l’épreuve des migrations, des populations nomades ‘‘pygmées’’ Aka et Baka dans le bassin du Congo’’, in Sindjoun L., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp.191-208.
- Binet, J., ‘‘ Migrations et appauvrissement culturel en Afrique’’ in *Cahiers du C.H.E.A.M.*, n°9, 1980.
- Bios Nelem, C. ‘‘ Les usages sociaux d’internet au Cameroun : une nouvelle figure de l’émigration féminine ’’, in Mimché, H., et Kamdem, P., *Emigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L’Harmattan, 2016, pp.239-262.

- Blanchard, E., ‘‘ Qu’est-ce que l’externalisation ?’’, in Groupe d’Information et de Soutien des Immigrés, *Externalisation de l’asile et de l’immigration Après Ceuta et Mellila, les stratégies de l’Union européenne*, Genève, 2006, pp.6-9.
- Bomda, J., ‘‘ Transfert financier des migrants et impact sur la croissance économique des pays d’Afrique Sub-sahérienne’’, in D. Simo, *Problématique migratoire en contexte de globalisation*, Yaoundé, Centre Daw, 2014, pp.243-260.
- Briqué, X., ‘‘ Ceuta et Melilla, comme espaces d’observation des frontières européennes’’, in Batibonack, S., Samba, J.F., et Hawa Coulibaly, *Mutations dans les pratiques, conflictualités dans les migrations*, Paris l’Harmattan, 2019, Pp. 107-124.
- Buchan, J., ‘‘Comment maîtriser les migrations des professionnels de santé de façon à réduire leurs effets néfastes sur l’offre de services ?’’ Copenhague, Organisation mondiale de la santé, 2008.
- Buzmaniuk, S., ‘‘ Les frontières extérieures de l’Union : un débat Européen révisé’’ in *Question d’Europe*, n°585, Fondation Robert Schuman, 2021.
- Chagny, O., Le Layon, S., ‘‘La loi sur le salaire minimum en Allemagne : un bilan globalement positif, des enjeux d’application majeurs’’, in *Revue de l’IRES*, n°100, 2020, pp.103-143.
- Cheikh Oumar ba, ‘‘Un exemple d’essoufflement de l’immigration sénégalaise : les Sénégalais au Cameroun’’ in *Monde en développement*, n°91, 1995, pp.31-45.
- Choplin, A., ‘‘ Quand la mer se ferme’’ Du transit au post-transit migratoire en Mauritanie ‘’, in *Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1286-1287, 2010, Pp. 74-85.
- Chouala, Y. A., ‘‘L’installation des Camerounais au Gabon et en Guinée-Equatoriale : Les dynamiques originales d’exportation de l’Etat d’origine’’, in Luc Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp.93-145.
- Corinne Balleix, ‘‘Migration : l’Europe à l’épreuve de la crise Italienne ‘’, in Notes de l’Ifri, juillet 2018.
- Coussy, J., ‘‘ Soixante ans de conditionnalités’’, in l’AITEC, Oxfam France-Agir Ici, *l’aide au développement ; à quelles conditions*, Paris, 2007, pp. 11-15.
- D’humieres, V., ‘‘ La coopération Union européenne/Afrique : l’externalisation des politiques migratoires européennes’’ in *Question d’Europe* n°472, 2018. Pp. 1-9
- Dazoué Dongué, G. P., Pasky Ngameni, J. et Mba Fokwa, A., ‘‘ Influence de l’Aide Publique au Développement Sur la Réduction de la Pauvreté dans les Pays En

Développement : Une Analyse Économétrique de cas du Cameroun de 1980 À 2013'', in *Global Journals Inc*, volume 15, 2015, pp. 15-24.

- De Prince Pokam, H., ‘’ Enseignement supérieur et coopération internationale au Cameroun’’ in L., Ngwé et H., De Prince Pokam (Sd), *L’enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993. Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, pp. 255-287.
- Ngwé, L. ‘’ Globalisation et mobilités internationales des étudiants au Cameroun’’ in *Hommes & migrations*, n°1307, 2014, pp.77-86.
- Déjoli Mbogning, P., ‘’ La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l’épreuve des flux humains’’, in Sindjoun, L., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp.19-66.
- Deprez, C., ‘’ Langues et migrations : Dynamique en cours’’ in *PUF*, Vol 41, 2005, pp.9-22.
- Djoumessi, D.T., ‘’ Les projets de la diaspora et leur impact sur le développement des pays d’origine : cas de la diaspora Camerounaise d’Allemagne’’ in David Simo (sd), *Problématiques migratoire en contexte de globalisation*, Yaoundé, DAW et Goete institut, 2014, pp.261-279.
- Docquier, F., Fuite des cerveaux et inégalités entre pays, in *Revue d’économie du développement*, Vol. 15, 2007, pp. 49-88.
- Durang, X., ‘’ Sortir du Salarariat et apprendre à vivre « petit »’’, in Courade G., *le désarroi Camerounais. L’épreuve de l’économie monde*, Paris, Karthala, 2000, pp.131-151.
- Ebogo, F. et Awondo P., ‘’L’État stationnaire, entre chaos et renaissance’’ in *Politique africaine*, n°150, 2018, pp.5-27.
- Eboko, F., ‘’Risque SIDA, sexualité et pouvoirs de la puissance de l’Etat en question’’, in Courade G., *le désarroi Camerounais. L’épreuve de l’économie monde*, PP.235-262
- Ennafaa, R. et Paivandi, S., ‘’ Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la « fuite des cerveaux »’’ in *Revue française de sciences sociales*, n°103, 2008, pp.23-39
- Essomba, J.M., Mbonji Edjenguèlè, Pasquet P. et Hubert A., ‘’ Migrations et pratiques culinaires Avenir de la cuisine endogène et santé des populations en milieu urbain au Cameroun’’ in *Hommes & migrations*, n°1283, 2010, pp.136-149.

- Evita Schmieg, ‘‘ La politique commerciale de l’Union Européenne et les mouvements migratoires : une incitation ou un frein ? ‘‘ in F. Braunsdorf, *Les causes des migrations dues aux politiques ‘‘ MADE IN EUROPE’’*, Politiques européennes et corrélations avec les migrations, Friedrich Ebert Stiftung, 2017, pp.35-40.
- Foutem, T.M., ‘‘Aide extérieure au développement et nouvelle forme de colonisation du Cameroun par ses ex-métropoles (1960-2009)’’, in P., Batibonack, *Indépendances inachevées en Afrique. Entour économiques de la néo-colonisation*, Yaoundé, Monange, 2019, pp. 27-42.
- Garcia, P., Pujol Berché M. et Román Antequera A., ‘‘ la famille et migrations. Du franquisme au boom économique espagnol du XXIe siècle’’ in *e-migrinter*, n°21, 2020.
- Gaudry-Muller, A., ‘‘ Le care dans les soins et dans la pratique d’apprentissage infirmier informel’’ in *Recherche en soins infirmiers*, N° 122, 2015, pp. 44-51.
- Geisser, V., ‘‘Immigration et terrorisme : « corrélation magique » et instrumentalisation politique’’ in *migrations Société*, N° 182, pp.3-13.
- Geisser, V., ‘‘Des Guantanamo aux portes de l’Europe ? L’externalisation au secours de nos “amis” les dictateurs’’, in *Migrations et Société*, vol 21, n°122, 2009, Pp. 03-10.
- Guibet Lafaye, C., ‘‘domination sociale dans le contexte contemporain’’ in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°1, 2014, pp.127-145.
- Hall, P. A., et Taylor, R., ‘‘La science politique et les trois néo-institutionnalismes’’, in *Revue française de Science Politique*, 47e année, n°3-4, 1997, pp.469-496.
- Haziza, L. et F. Peno F., ‘‘ Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l’immigration choisie à “Bienvenue en France”, in *e-Migrinter*, n° 20, 2020.
- Hennequin, E. et Meyo J. M., ‘‘ La fuite des cerveaux du Sud vers le Nord : Comprendre et gérer la mobilité du personnel soignant camerounais’’, communication au colloque portant sur Santé et mobilités au Nord et au Sud : Circulations des acteurs, évolutions des pratiques, de 2009 à l’Université de Paris Sorbonne.
- Wiggins, S. et Torben Roepstorff, ‘‘ les nouvelles réalités mondiales qui régissent l’agribusiness’’ in Patrick Kormawal’, Antony Hawkins, (AL), *Agribusiness pour la prospérité de l’Afrique*, ONUDI, pp.24-23.

- Kamdem, P., ‘‘ Dialectique citoyenne asymétrique dans les migrations internationales au Cameroun : quelques éléments de Compréhension’’, in Mimhé, H., et Kamdem (sd), *Emigration Internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L’Harmattan, 2016, pp. 429-446.
- Kamdem, P., ‘‘La ‘camerounite’ en migration : une construction diasporique laborieuse’’, in *Revue DesHautes Terres*, vol. I, n° 1, 2011, pp.187-214.
- Kamno, C.G., ‘‘ Politiques De Gestion Et D’encadrement Des Migrations De Retour Au Cameroun’’ in, *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)*, vol 6, 2021.
- Kapchie S., ‘‘ Obstacles à l’engagement citoyen au Cameroun’’, in F. E. STIFTUNG, *Citoyenneté active au Cameroun : enjeux, défis et perspectives*, Yaoundé, 2017, pp.23-43.
- Kaptué, L., ‘‘L’administration colonial et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946’’ in *Africa Zamani*, n°10 et 11, Yaoundé, 1979, pp. 160-184.
- Karamanli, M., Communication sur le bilan de la politique migratoire et de la gestion des frontières extérieures de l’Union Européenne à la Commission Européenne, 22 février 2017.
- Kelman, G., ‘‘Pour une contribution de la Diaspora au développement de l’Afrique’’ in Pondi, J.E., (sd), *Immigration et diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, Afrédit, 2007, pp.301-320.
- Kingue Mbang Bang, J. et Otabela, J., G., ‘‘La lutte de libération au Cameroun après l’indépendance, 1960-1971’’ in Abwa D. L. Ayissi, Tsala Tsala C.,C. , *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L’Harmattan, 2012, pp.301-320.
- Kpwang Kpwang, R., ‘‘Pouvoirs traditionnels et notion de ‘chefferie’ au Cameroun : de la période coloniale à l’ère de la mondialisation (1850-2010)’’ in R. Kpwang Kpwang, *la chefferie ‘’traditionnelle’’ dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris, L’Harmattan, 2011, pp.37-70.
- Lacoste, Y., ‘‘ La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique’’ in *revue Hérodote*, n°146-147, 2012, PP- 14-44
- Lacroix, I., et Pier-Olivier St-Arnaud, ‘‘la gouvernance : tenter une définition’’ in *Cahiers de Recherche en Politique Appliquée*, Vol. IV, Numéro 3, 2012, pp. 19-37.

- Lambert, J. et Quentin D., “L’élargissement de l’espace Schengen et le paquet frontières intelligentes”, communication présentée à l’assemblée nationale française le 30 Avril 2014.
- Le Gouriellec, S., “Sécurisation et construction d’un complexe de sécurité régional dans la Corne de l’Afrique” in *Etude internationale*, Volume 49, numéro 1, 2018, pp.83-104.
- Lecours, “l’approche néo-institutionnalisme en science politique : unité ou diversité”, in *politique et société*, vol, 21, n°3, 2002, pp. 3-19.
- Legouté, J. R., “définir le développement : historique et dimensions d’un concept plurivoque”, *Cahier de recherche Vol. 1*, 2001, pp. 2-29.
- Levayer, A., “Le capital érotique selon Catherine Hakim : quelle portée sociologique? Une mise à l’épreuve au regard d’une analyse intersectionnelle des sites de rencontres” in *Recherches féministes*, vol. 32, n° 1, 2019, p. 75. PP. 71-88
- Machikou, N., “la production parlementaire de la consolidation autocratique en Afrique” in *Revue internationale et stratégique*, n°126, 2020, pp.97-108.
- Malet ma Njami Mal Njam, “Plaidoyer pour une immigration de Co-développement”, in Jean Emmanuel Pondi, *Immigration et diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, afredit, 2008, pp.54-76.
- Mandjem, Y.P., “Le Cameroun face aux APE : risque ou opportunité ? ”, in Friedrich-Ebert-Stiftung, 2015.
- Manga Edimo, R. M., “Les TIC, nouvelles formes d’action politique le cas des diasporas camerounaises” in *Afrique contemporaine*, n° 234, 2010, pp. 127 -140.
- Manizan Allou, “Le rôle des TIC dans l’émigration des Ivoiriens”, in *Revue Scientifique en Sciences del’Information et de la Communication, Migration contemporaines et frontières de l’humanité : Dynamiques communicationnelle et interculturelle* Abidjan, 2019 ? PP.439-454.
- Mankou, B., A., “Rôle des migra devises dans le développement local du Cameroun : le cas des « cybermigrantes maritales » franco-camerounaises ”, in Mimché, H., et Kamdem, P., *Emigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L’Harmattan, 2016, pp.391-406.
- Martin, C., “Les fonctions de la famille” in *Les Cahiers français*, n°322, 2004, pp.29-33.

- Mbengué Nguini, M., ‘‘ les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960’’ in *Journal of the Cameroon academy of science*, vol2, n°2, 2002, pp.139-148.
- Mélanie Roustan, ‘‘ Acheter d’occasion sur internet parcours de consommateurs, vies d’objets’’, in *cahier de recherche*, n° 239, 2007.
- Messanga Nyamnding, C.P., ‘‘ La faillite du développement en Afrique 1960-2010’’ in J., E., Pondi, *Repenser le développement à partir de l’Afrique*, Yaoundé, afrédit, 2011, pp.133-156.
- Mhone, G., ‘‘ Les défis de la gouvernance, de la réforme du secteur public et de l’administration publique en Afrique’’, communication faite au séminaire portant sur Développement d’une Gouvernance Africaine et Soutien à l’Administration Publique et Programme de Recherche, à Johannesburg le 17 février 2003.
- Miaz, J. Odasso, L., Sabrié, R., ‘‘ Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier’’, in *Droit et société*, n°107, 2021, pp. 7-15.
- Mimché, H., ‘‘Tenter l’aventure : Les jeunes face au nouvel ordre migratoire internationale’’, in P., Kamdem et H., Mimché (sd), *Emigration internationale au Cameroun des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L’Harmattan, 2016. Pp. 75-104.
- Mohamed Limam, ‘‘Les Partenariats pour la Mobilité de l’Union européenne avec le Sud’’, *Med dialogue Série* n°28, 2020.
- Mollo Olinga, J.M., ‘‘ L’extimité comme invariant d’une quête de reconnaissance’’ in M. Simo Djom, *les réseaux sociaux. Ce qu’ils ont fait de nous et ce que nous devons en faire*, Yaoundé, afrédit, 2020, pp.155-168.
- Mouctar Bah, T., les étudiants de l’Afrique noire et la marche à l’indépendance’’, in C., R., Ageron et M., Michel, *l’Afrique noire française à l’heure des indépendances*, CNRS édition, 1992.
- Nanga Coulibaly, D., « Migration Clandestine des Ivoiriens : les réseaux sociaux comme vecteur de mobilisation », in *Revue Scientifique en Science de l’Information et de la Communication, Migrations contemporaines et frontière de l’Humanité : Dynamique communicationnelle et interculturelle*, numéro spécial 2029, Abidjan, 2019, pp.129-141.

- Nedelcu, M. F., "L'utilisation d'un espace virtuel par une communauté de professionnels immigrés : vers une nouvelle forme d'organisation diasporique" in *Autrepart*, n°22, 2002, pp.147-165.
- Nkene, B. J., "De la migration à la crise identitaire : quelle citoyenneté pour les migrants igbo au Cameroun ?", in Sindjoun L., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, 2004, pp.237-266.
- Ntuda Ebodé, J. V., " De la décolonisation fictive à l'hypercolonisation : les nouvelles formes de la domination à l'aube du troisième millénaire", in *Cahier de l'UCAC, la mondialisation quel humanisme ?*, Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2002.
- OulaiKahi, H., "Sociabilités diasporiques sur le web : entre imaginaire collectif et migrations contemporaines des communautés ivoiriennes ", in *Revue Scientifique en Sciences de l'Information et de la Communication, Migration contemporaines et frontières de l'humanité : Dynamiques communicationnelle et interculturelle*, Abidjan, 2019, pp.439-454.
- Palier, B., et Surel Y. , " Les « trois i » et l'analyse de l'Etat en action ", in *Revue française de science politique*, Vol. 55, 2005, pp.7-32.
- Pascouau, Y., "Le paquet « gouvernance Schengen » : les équilibres subtils entre méthode communautaire et logique intergouvernementale", *note du Cerfa* 106, Paris, IFRI, 2013.
- Payep-Nlepe, A., " quelques ficelles du métier d'influenceur" in Maurice Simo Djom, *les réseaux sociaux. Ce qu'ils ont fait de nous et ce que nous devons en faire*, Yaoundé, afrédit, 2020 P.183-184.
- Saurel, Y. " Le poids des organisations internationales dans les reformes des politiques sociales", in *informations sociales*, n°157, 2010.
- Petit, V., " Il n'est de richesse que d'hommes en mouvement", in V., Petit, *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Centre Population et développement, Paris, 2007, p.9-26.
- Pihel, L., " L'emploi durable, une relation de type don/contre-don : de la validation aux enseignements d'un paradigme" in *Relations industrielles*, vol. 63, n° 3, 2008, pp. 502-528.
- Rodier, C., " Externalisation du contrôle des flux migratoires : comment et avec qui l'Europe repousse ses frontière" in *Migration et société*, n°116, 2008, pp. 105-122.
- Rodier, C., "le business de la migration", in *Gisti-Migreurop*, n° 101, juin 2014.

- Roubaud, M.N. et Brahim Azaoui, “ L’accueil et la formation linguistique des migrants. Quelle pratique aujourd’hui ?” in *Questions Vives*, n°32, 2019, pp.1-7.
- Ruder, G. , “Renforcer la lutte mondiale contre toutes les formes de travail forcé”, Genève, Bureau international du travail, 2014.
- Ruffini, P.B., “ Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions-clés” in *Philosophia Scientiæ*, n°3, pp.67-80.
- Rwabahungu, M., “ La fuite des cerveaux : un facteur important du sous-développement” communication faite à l’occasion de l’Association des secrétaires généraux des parlement, session de Session de Nusa Avril/mai 2007.
- Simo Djom, M., “ Facebook et la dilution de l’amitié” in Maurice Simo Djom (sd), *Les réseaux sociaux. Ce qu’ils ont fait de nous et ce que nous devons en faire*, Yaoundé, afrédit, 2020, pp.145-153.
- Sindjoun, L., “Sociologie des Relations internationales africaines : entre Etat en crise et flux transnationaux”, Dakar, Document de travail n° 1, CODESRIA, 2002.
- Songue, G. P., “ L’imposture politique de développement Afrique entre illusions, faillite et besoin de refondation”, in J. E. Pondi, *Repenser le développement à partir de l’Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, pp.167-208.
- Sónia Pereira et Masja Van Meetren, “ Le rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire”, in *Pro asile* n° 23, 2019, pp.469-488.
- Souiah, F., “ Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de *harraga*”, in *Revue Française de Référence sur les Dynamiques Migratoires*, n° 1304, 2013, Pp.95-101.
- Tagou, C., “ Les théories et politiques Globales de développement” in J., E., Pondi, *Repenser le développement à partir de l’Afrique*, Yaoundé, afrédit, 2011, pp.23-54.
- Tamba, I., “ La corruption et ses effets économiques au Cameroun “, in Titi Nwel P., *La corruption au Cameroun*, Yaoundé, Friedrich-Ebert-Stiftung, 1999, pp.2010-223.
- Tankoua Jantou, S., “Pour une valorisation de la Diaspora africaine”, in Pondi, J.E., (sd), *Immigration et diaspora. Un regard africain*, Yaoundé, Afrédit, 2007, pp.263-278.
- Tardis, M., *le pacte de Marrakech, vers une gouvernance mondiale des migrations ?* Note de l’ifri, 2019.

- Tchenzette, M., ‘‘ Immigration clandestine africaine et le droit international : quels défis pour l’humanité ?’’, in Pondi, P. E., *Immigration et diaspora : un regard africain. Un regard africain*, Yaoundé, afredit, 2007. Pp. 157-180.
- Tchingankong Yanou intitulée, M. ‘‘ Le rôle pluriel de la diaspora camerounaise d’Europe : entre délégitimation et relégitimation du pays d’origine’’ Communication présentée at the Faculty of Political Science and Institute of African Studies International Conference, on the topic ‘‘Conceptualizing and understanding the role of the African diaspora(s) in Europe and in Africa’’, University of Bucarest, Romania, 8th April 2022.
- Tchingankong Yanou, M., ‘‘ Le champ politique camerounais « à l’étranger » au travers des rivalités entre partis politiques’’ in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, 2019 , pp.83-105.
- Tchingankong Yanou, M., ‘‘La politique des citoyens de l’étrangers au Cameroun’’, Communication présentée à la Conférence internationale de l’Association pour l’Anthropologie et le Développement Social (APAD), Université de Roskilde, Copenhague, Danemark, 23-25 mai 2018.
- Thales Gemalto Border Kiosk, ‘‘Une expérience intelligente, rapide et sécurisée aux frontières extérieures de l’espace Schengen’’, Paris, 2020.
- Tiquet, R., ‘‘ Migrations protestataires et résistances au travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946)’’, in *Hommes et migrations, l’Afrique qualifiée dans la mondialisation*, Paris, Musée de l’histoire de l’immigration, n° 1307, juillet-août- septembre, 2014, pp.166-169.
- Tournier, C., ‘‘ Le concept de gouvernance en science politique’’, in *Papel Político*, vol. 12, núm. 1, 2007, pp. 63-91
- Tsala Tsala, C. C., et Ewodo, M.L., ‘‘ Criminalisation et dépenalisation de l’opinion au Cameroun : expression d’une phobie au libéralisme politique des autorités de la première République’’ in Abwa, D., et al, *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, l’Harmattan, 2012, pp.223-241.
- Wafang, R., ‘‘Décolonisation culturelle et valorisation des systèmes techniques locaux au Cameroun’’ in Batibonack P., *Indépendances inachevées en Afrique. Entours économiques de la néocolonisation*, Yaoundé, Monange, 2019, pp.159-170.
- Wathi, ‘‘ Comment favoriser la création d’emplois pour les jeunes en Afrique de l’Ouest ?’’, Matak, numéro 2, octobre 2016.

- Withol de Wenden, C., ‘‘ Démographie, Immigration, Intégration’’ in *Question d’Europe*, Octobre 2008.
- Wolfgang OBenland, ‘‘ L’influence de l’Europe sur les inégalités dans le monde ‘’, in Félix Braunsdorf, *Les causes des migrations dues aux politiques ‘MADE IN EUROPE’’*, *Politiques européennes et corrélations avec les migrations*, Berlin, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2017, pp.19-23.
- Yebega Ndjana, J. N., ‘‘ Lutte contre le terrorisme et reconfigurations des législations migratoires en Afrique’’ in Olinga A. D., *Droit international, droits nationaux et lutte contre le terrorisme en Afrique*, Yaoundé, Presses de l’UCAC, 2017.
- Yebega Ndjana, N.J., ‘‘ le processus d’institutionnalisation du passeport biométrique communautaire en zone CEMAC’’ in *Revue Africaine de Sciences Politique et Sociales* n°23 Septembre 2019, pp. 135-171.
- Yebega Ndzana, N. J., ‘‘ les dynamiques migratoires entre le Cameroun et son ancienne tutelle française’’ in *Revue africaine de droit et de science politique*, n° Vol VI, n° XII - juil. - déc. 2018, pp.209-225, pp.209-225.
- Yebega, N.J., ‘‘ Les accords de gestion concertée des flux migratoires et de codeveloppement euro-africains et la gouvernance des migrations internationales africaines’’ in Kenne, J.B., *Migrations internationales en Afrique Centrale, Au-dela des chiffres... les questions de politiques et de développement*, Yaoundé, Kilimandjaro, 2022, pp.181-216.



INDEX

INDEX DES CONCEPTS

- Camérounais, v, vi, vii, ix, xi, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 23, 28, 29, 30, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 42, 44, 47, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 68, 69, 70, 73, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 89, 93, 95, 96, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 131, 140, 141, 145, 150, 153, 156, 157, 160, 167, 172, 173, 175, 179, 182, 184, 187, 192, 193, 194, 196, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 238, 240, 241, 242, 244, 248, 249, 250, 253, 260, 268, 270, 278, 280, 281, 300, 304, 305, 309, 312, 314, 315, 316, 318, 322, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 335, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 348, 351, 353, 354, 365, 366, 367, 368, 373, 385, 388, 392, 393, 394, 398, 399, 401, 413, 444, 445, 451, 452, 462, 466, 470, 473, 474, 475, 478, 487
- diaspora, ix, 4, 6, 7, 18, 21, 22, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 45, 46, 52, 113, 116, 119, 161, 230, 251, 253, 254, 264, 280, 291, 293, 294, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 349, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 360, 373, 382, 384, 385, 386, 387, 390, 391, 393, 394, 395, 396, 399, 402, 407, 447, 448, 452, 459, 460, 463, 470, 472, 475, 477, 478, 481, 486
- émigration, viii, xi, 2, 3, 6, 19, 31, 32, 33, 34, 39, 42, 47, 51, 53, 55, 57, 60, 68, 69, 70, 79, 80, 84, 85, 89, 90, 93, 96, 102, 104, 109, 118, 120, 131, 142, 144, 145, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 168, 176, 177, 195, 204, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 228, 229, 231, 232, 233, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 248, 250, 254, 256, 263, 271, 283, 290, 292, 297, 298, 344, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 379, 381, 385, 386, 392, 401, 409, 413, 439, 440, 442, 446, 456, 457, 473, 478, 486
- espace Schengen, viii, ix, 9, 10, 11, 12, 14, 22, 23, 38, 47, 54, 55, 67, 80, 84, 90, 93, 99, 102, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 134, 135, 140, 141, 142, 148, 149, 150, 153, 156, 159, 161, 167, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 194, 195, 197, 198, 199, 203, 204, 220, 223, 257, 260, 268, 270, 326, 344, 345, 349, 350, 363, 365, 368, 373, 375, 393, 398, 399, 449, 466, 477, 482, 487
- Europe, vi, ix, xi, xii, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 62, 65, 67, 68, 69, 74, 77, 80, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 100, 102, 103, 104, 114, 115, 116, 121, 126, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 138, 139, 140, 142, 143, 145, 149, 150, 153, 158, 161, 162, 174, 177, 179, 182, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 198, 204, 207, 209, 214, 215, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 231, 234, 238, 240, 241, 246, 248, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 260, 262, 263, 267, 270, 271, 273, 278, 281, 283, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 313, 314, 316, 317, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 356, 357, 358, 359, 362, 363, 365, 366, 367, 369, 371, 373, 375, 379, 384, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 448, 451, 464, 465, 474, 480, 481, 482, 487
- gestion, 4, 6, 9, 14, 16, 17, 20, 27, 35, 51, 53, 58, 59, 74, 87, 104, 105, 108, 114, 119, 121, 122, 123, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 136, 138, 140, 149, 150, 157, 163, 185, 189, 191, 195, 197, 198, 200, 201, 208, 212, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 229, 230, 240, 242, 246, 254, 255, 256, 267, 268, 274, 276, 279, 280, 282, 283, 310, 324, 327, 329, 330, 358, 365, 366, 375, 382, 387, 388, 389, 391, 400, 401, 402, 422, 450, 452, 454, 458, 459, 465, 477, 483, 486
- gouvernance migratoire, xi, 17, 18, 23, 33, 35, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 104, 109, 112, 114, 118, 121, 126, 130, 141, 150, 153, 161, 162, 163, 164, 178, 179, 184, 205, 210, 215, 219, 220, 222, 225, 228, 230, 241, 247, 248, 251, 265, 266, 267, 268, 279, 281, 292, 294, 296, 318, 344, 345, 346, 347, 348,

- 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 361, 373, 387, 390, 398, 399, 400, 401, 402, 486
- immigration, xi, xii, 3, 7, 14, 19, 20, 25, 31, 33, 70, 77, 81, 84, 85, 89, 90, 91, 95, 97, 102, 129, 131, 135, 138, 144, 156, 167, 173, 175, 176, 196, 202, 203, 212, 213, 232, 252, 254, 255, 256, 266, 274, 283, 348, 357, 383, 401, 409, 448, 452, 453, 454, 457, 460, 462, 473, 474, 476, 478, 482, 486
- immigré clandestin, 487
- immigré de retour, 486
- la réintégration, 39, 246, 247, 249, 280, 282, 288, 299, 371, 389, 414, 416, 420, 448, 487
- migrant clandestin, 7, 90, 94, 95, 96, 144, 152, 267, 283, 444, 446, 469, 487
- migrant de retour, viii, 289, 299, 360, 486
- migration, viii, xi, xii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 39, 47, 51, 52, 54, 58, 59, 62, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 84, 89, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 115, 116, 121, 126, 127, 128, 130, 133, 135, 137, 141, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 155, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 168, 174, 177, 179, 180, 182, 184, 186, 187, 188, 190, 192, 196, 198, 200, 201, 202, 203, 205, 207, 209, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 225, 227, 231, 233, 234, 237, 239, 241, 242, 244, 246, 248, 250, 251, 253, 256, 257, 260, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 271, 272, 274, 275, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 303, 304, 317, 322, 330, 335, 339, 340, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 358, 359, 361, 362, 365, 366, 367, 369, 373, 375, 377, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 398, 399, 400, 401, 444, 446, 450, 451, 452, 453, 454, 464, 465, 466, 472, 476, 479, 480, 486
- migration clandestine, 4, 6, 7, 20, 21, 77, 99, 133, 144, 146, 152, 282, 285, 291, 359, 365, 366, 367, 373, 375, 379, 382, 384, 387, 402, 487
- migration internationale, 2, 5, 17, 19, 20, 54, 58, 59, 65, 68, 89, 93, 95, 100, 103, 146, 163, 205, 215, 216, 217, 218, 232, 241, 244, 263, 264, 279, 294, 298, 300, 331, 335, 340, 399, 451, 464, 486
- migration irrégulière, xi, 20, 25, 26, 27, 28, 31, 34, 39, 47, 51, 76, 78, 97, 98, 100, 121, 128, 130, 152, 155, 198, 201, 202, 207, 209, 212, 213, 214, 218, 219, 221, 225, 233, 234, 241, 248, 250, 251, 253, 265, 267, 271, 272, 274, 275, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 290, 291, 303, 304, 344, 361, 362, 365, 367, 369, 373, 380, 381, 382, 385, 386, 387, 400, 444, 466, 472, 487
- pays d'accueil, 8, 14, 19, 29, 36, 98, 112, 142, 156, 167, 170, 172, 175, 178, 180, 183, 189, 201, 215, 243, 250, 254, 260, 263, 264, 298, 301, 309, 311, 316, 319, 329, 339, 341, 351, 353, 354, 393, 396, 487
- pays d'origine, 7, 10, 11, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 36, 42, 53, 110, 121, 130, 141, 143, 151, 161, 179, 180, 185, 191, 194, 198, 200, 216, 218, 220, 222, 223, 225, 229, 239, 250, 254, 258, 260, 264, 269, 271, 274, 279, 282, 283, 287, 295, 298, 299, 300, 301, 317, 319, 331, 332, 338, 339, 346, 347, 350, 351, 354, 372, 392, 393, 394, 472, 475, 480, 481, 487
- pays de transit, 8, 25, 26, 100, 135, 144, 145, 150, 152, 153, 179, 180, 181, 182, 185, 196, 197, 225, 279, 300, 372, 487
- régulation, xi, 39, 44, 51, 96, 104, 105, 162, 163, 184, 185, 186, 188, 192, 193, 200, 201, 205, 207, 208, 209, 210, 212, 214, 215, 218, 221, 224, 229, 232, 240, 241, 257, 265, 267, 279, 280, 281, 328, 350, 351, 356, 357, 359, 388, 389, 486
- retour migratoire, 113, 114, 115, 222, 294, 295, 312, 486

INDEX DES AUTEURS

- Abdoulaye Wade, 60, 493
 Abe, 2, 3, 499
 Abêt Mongbet, 223, 499
 Abwa, 4, 6, 40, 113, 118, 356, 493, 499, 505, 511
 Adil Atak, 210, 499
 Agier, 12, 85, 493, 496
 Alpes Maybritt Jill, 153, 154, 499
 Amelia Maltez, 360, 490
 Anafak, J., et KarezKayeb, D., 499
 Anteby-YEmini, 499
 Assia Iallouchen, 164, 499
 Ayissi, iii, 81, 82, 113, 118, 493, 505
 Badie, 5, 6, 8, 45, 48, 140, 493, 497
 Barbier, 72, 499
 Barsalou, 249, 500
 Barthou, 104, 486
 Bassi, 19, 500
 Batchom, 22, 23, 91, 493
 Batenguené, 384, 490
 Battistella, 44, 150, 497
 Bayart, 10, 116, 493
 Beaud, 35, 50, 497
 Bekono, 2, 51, 385, 491, 500
 Bekono Ndong, 385, 491
 Bella, 18, 70, 251, 490
 Bellina, 320, 493
 Belomo, 118, 119, 490, 500
 Belomo Essono, 119, 490
 Beyeme Ondoua, 331, 500
 Bigo, 376, 486
 Bigombe Logo, 358, 500
 Bilongo, 176, 177, 283, 470, 496
 Binet, 360, 500
 Bios Nelem, 33, 108, 109, 500
 Blanchard, 378, 501
 Bomda, 338, 501
 Bouopda, 128, 492
 Bourdé, 52, 497
 Boya Nyamssi, 39, 490
 Braudel, 6, 497
 Briqué, 29, 501
 Broek, 277, 494
 Buchan, 168, 169, 501
 Buratti, 379, 494
 Buzmaniuk, 205, 501
 Carnet, 74, 75, 490
 Cassarino, 24, 496
 Chagny, 184, 501
 Charles N. et Jolly C, 496
 Cheikh Oumar ba, 154, 501
 Choplin, 27, 501
 Chouala, 39, 124, 363, 501
 Christi Wallonie, 11, 496
 Comte, 66, 486
 Conte, 313, 314, 486
 Corinne Balleix, 200, 502
 Courade, 14, 66, 72, 73, 92, 93, 494, 499, 503
 Coussy, 386, 502
 Cué Rio, 389, 490
 Curbatov, 253, 486
 D'humieres, 29, 502
 Dazoué Dongué, 91, 384, 502
 de Preux, 362, 486
 De Prince Pokam, 37, 252, 330, 486, 502
 Debord, 322, 486
 Defarges, 48, 495
 Déjoli Mbogning, 38, 111, 227, 243, 502
 Delassus, 331, 487
 Deprez, 276, 502
 Descarte, 49, 497
 Djoumessi, 23, 352, 502
 Docquier, 169, 170, 502
 Doreau, 79, 487
 Dosse, 52, 497
 Dumont, 89, 494
 Durang, 66, 503
 Ebale, 203, 494
 Ebogo, 118, 503
 Edem Kodjo, 366, 494
 Ekani, iii, 3, 30, 63, 68, 70, 106, 123, 139, 140, 149, 153, 201, 215, 275, 278, 294, 308, 329, 335, 340, 345, 346, 359, 400, 492, 493
 Ella, 25, 49, 71, 496, 498
 Engamba, 375, 487
 Ennafaa, 369, 503
 Essé Amouzou, 75, 494
 Esseck, 66, 487
 Essomba, 74, 121, 362, 503
 Evina, 6, 7, 167, 497
 Evita Schmieg, 97, 503
 Fazia ARAB, 361, 492
 Foga Fomekong, 244, 491
 Fokam, 285, 494
 Fomba Kamga, 64, 494
 Foutem, 94, 379, 503
 Frantz Fanon, 74, 494
 Gansop Ouandji, 253, 492

- Garcia, 281, 503
 Geisser, 28, 101, 159, 487, 503, 504
 George, 20, 21, 498
 Goubinat, 174, 491
 Gueye, 53, 492
 Guibet Lafaye, 370, 504
 Habermas, 59, 494
 Hall, 46, 318, 382, 496, 497, 504
 Haziza, 271, 504
 Hennequin, 167, 504
 Heuchou Nana, 34, 491
 Hugon, 73, 93, 494
 Jouannet, 87, 88, 487
 Kamdem, 26, 30, 31, 33, 109, 340, 497, 500, 504, 506, 507
 Kamno, 167, 168, 244, 245, 367, 504
 Kamto, 14, 494
 Kant, 101, 211, 246, 494
 Kapchie, 406, 504
 Kaptué, 258, 505
 Karamanli, 146, 149, 150, 505
 Kebeyeng, 319, 492
 Kelman, 23, 32, 505
 Kengne Fodouop, 342, 347, 494
 Kingue Mbang Bang, 113, 505
 Ki-Zerbo, 3, 424, 494, 500
 Kpwang Kpwang, 408, 409, 505
 Kröhnert, 184, 499
 Lacoste, 52, 505
 Lacroix, 17, 18, 356, 492, 505
 Laidi, 36, 495
 Lambert, 133, 505
 Laroche, 331, 492
 Lawrence, 26, 49, 55, 498
 Le Galès, 17, 498
 Le Gouriellec, 150, 505
 Lecours, 46, 505
 Legouté, 313, 506
 Lemarchand, 53, 498
 Levayer, 109, 506
 Luce Makou, 347, 487
 Machikou, 95, 377, 485, 506
 Malet ma Njami Mal Njam, 36, 506
 Mamoudou Gassama, 100, 101, 487
 Mandjem, 98, 506
 Manfred Kouty, 76, 487
 Manga, 4, 7, 34, 62, 74, 81, 495, 506
 Manizan Allou, 34, 506
 Mankou, 33, 491, 506
 Marco Mbilla, 60, 487
 Martin, iii, 52, 79, 279, 487, 497, 506
 Masson, 296, 495
 Mbembé, 40, 495
 Mbengué Nguini, 127, 506
 Mbiaga, 32, 315, 341, 497
 Mélanie Roustan, 343, 506
 Merceron, 69, 488
 Messanga Nyamnding, 314, 507
 Mhone, 405, 507
 Miaz, 272, 507
 Miège, 361, 488
 Mimché, 26, 33, 168, 340, 500, 506, 507
 Mohamed Limam, 209, 507
 Mollo Olinga, iii, 80, 108, 204, 205, 470, 485, 507
 Motta Ramirez, 109, 488
 Mouctar Bah, 123, 125, 507
 Mouelle Kombi, 58, 495
 Muller, 243, 331, 495, 503
 Nanga Coulibaly, 34, 507
 Nay, 407, 498
 Nda, 35, 36, 498
 Ndadjo Mba, iii, 99, 492
 Ndjepel, 73, 488
 Nedelcu, 34, 507
 Neslihan Karatas Durmas, 348, 488
 Ngo Tong, 399, 488
 Ngoh, 10, 495
 Ngwé, 252, 330, 502
 Njike Njikam, 63, 488
 Nkene, 124, 424, 508
 Nkolo Foe, 97, 495
 Nkuitchou Nkouatchet, 376, 489
 Noam Schomsky, 102, 489
 Ntuda Ebodé, 89, 508
 Omar Hadhrami, 83, 489
 OulaiKahi, 508
 Owona, 10, 495
 Pacquement, 91, 92, 492
 Palier, 173, 508
 Pape François, 104, 495
 Pascouau, 12, 508
 Pavlidis, 253, 486
 Payep-Nlepe, 105, 508
 Pérruchoud, 20, 21, 22, 24, 499
 Peter Fuchs, 382, 489
 Petit V, 508
 Pihel, 94, 508
 Plasait, 100, 495
 Prost, 16, 498
 Pycke, 54, 498
 Quero, 495

- Quivy, 35, 43, 498
 Reboul, 407, 408, 495
 Robert, 24, 123, 205, 256, 303, 408, 472, 489, 496, 501
 Roche, 44, 45, 498
 Rocher, 360, 495
 Rodier, 9, 29, 508
 Roubaud, 276, 509
 Ruder, 509
 Ruffini, 254, 509
 Rwabahungu, 164, 165, 166, 167, 509
 Saurel, 284, 508
 Seyhan Gözde Seymen, 110, 491
 Simo, 8, 23, 103, 104, 105, 108, 338, 352, 497, 501, 502, 507, 508, 509
 Sindjoun, 20, 38, 39, 111, 116, 124, 227, 358, 363, 500, 501, 502, 508, 509
 Songue, 94, 509
 Sónia Pereira et Masja Van Meetren, 105, 509
 Souiah, 28, 509
 Tagou, 314, 509
 Tamba, 83, 509
 Tamo Mbouyou, 341, 489
 Tankoua Jantou, 32, 510
 Tardis, 235, 510
 Tchenzette, 20, 27, 510
 Tchingankong, 22, 30, 39, 40, 109, 359, 491, 510
 Tchotchou Petche, 374, 489
 Temgoua, 10, 495
 Thales Gemalto Border Kiosk, 135, 510
 Thual, 52, 489
 Tidiane Diakite, 285, 495
 Tinga Yepdo, 64, 496
 Tiquet, 3, 4, 510
 Torpey, 249, 489
 Touoyem, 5, 16, 496
 Tournier, 17, 510
 Towa, 425, 496
 Tremblay, 313, 315, 496
 Tsala Tsala, iii, 40, 50, 51, 113, 118, 121, 127, 128, 491, 505, 511
 Victor, 492
 Wafang, 88, 511
 Watang Zieba, 326, 332, 333, 490
 Wathi, 398, 511
 Wiggins, 401, 504
 Wihtol de Wenden, 48, 497
 Withol de Wenden, 70, 511
 Wolfgang OBenland, 90, 511
 Yebega Ndjana, 115, 116, 158, 222, 236, 300, 424, 511
 Yebega Ndzana, iii, 4, 5, 236, 491, 511
 Zagre, 26, 43, 498
 Ziegler, 98, 496

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENT	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	viii
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SUJET	2
II- DE LA DELIMITATION SPATIALE A LA JUSTIFICATION DU CADRE CHRONOLOGIQUE DU SUJET	9
III- DÉBAT CONCEPTUEL.....	15
IV- INTÉRÊT DU SUJET.....	23
V- LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE DE THESE.....	24
VI – DE L'IDENTIFICATION DU PROBLEME A LA PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	33
VII- Hypothèses de recherche	40
VIII- Cadre théorique et méthodologique	41
IX -Les difficultés rencontrées et stratégies de contournement	51
X- PLAN DE LA THESE	52
PREMIERE PARTIE: LES DETERMINANTS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN	53
CHAPITRE I : LA CRISE DE L'ETAT PROVIDENCE COMME PARADIGME EXPLICATIF DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE	54
I-UNE ÉTUDE APPROFONDIE DES FONDEMENTS ENDOGÈNES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE	54
A-La faillite de l'Etat social au Cameroun comme facteur d'émigration des Camerounais vers l'Europe.....	55
1-l'accroissement démentiel du taux de chômage au Cameroun comme facteur d'émigration des Camerounais vers l'espace Schengen	55
2- La question du sous-emploi et de la surexploitation de la main d'œuvre dans le marché de travail camerounais : une pilule difficile à avaler pour les potentiels migrants.....	61
3-Le déséquilibre entre la croissance démographique et l'offre sanitaire, et la perception de l'Europe en milieu social juvénile camerounais comme facteur de la migration internationale	66

B- De l'extraversion économique à la crise de la gouvernance au Cameroun : des catalyseurs de la migration des Camerounais vers l'Europe	70
1- L'extraversion de l'économie camerounaise comme fondement de la faible industrialisation du Cameroun : vers une fuite des emplois jeunes	70
2- La crise de la gouvernance administrative et territoriale au Cameroun.....	74
II- LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS EUROPÉENS DANS LE PROCESSUS D'ÉMIGRATION INTERNATIONALE DES CAMEROUNAIS VERS L'ESPACE SCHENGEN.....	80
A-La dépendance de l'Etat du Cameroun vis-à-vis des partenaires européens : une entrave pour le développement structurel du pays.....	80
1- Le mythe de la post-colonie comme cadre de légitimation du néo-colonialisme européen au Cameroun : un facteur d'émigration des Camerounais vers l'espace Schengen	81
2- Le poids des politiques d'aide publique au développement dans la désorganisation des économies des pays du Sud : une lecture à partir du cas Camerounais	85
B-Panorama des politiques européennes productrices d'émigration des Camerounais vers l'Europe.....	89
1- La question de la migration choisie et la politique commerciale européenne au Cameroun : de véritables stimulants d'une migration internationale massive.....	89
2 - La politique médiatique européenne comme facteur d'émigration des Camerounais	93
III- L'INFLUENCE DES TIC DANS LES MOTIVATIONS DE DEPART DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE	96
A-Les TIC comme vecteur d'émigration irrégulière des Camerounais vers l'Europe : une analyse à partir du cas des réseaux sociaux numériques.....	96
B-Les TICs comme facteur de migration régulière	101
CHAPITRE II : LA MISE SUR PIED D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE COMME EXPRESSION D'UNE ACTION DICTEE PAR LA NECESSITE 1960-2020	105
I-LA LUTTE CONTRE LES REVENDICATIONS POLITIQUES AU CAMEROUN POSTCOLONIAL COMME CODE DE COMPREHENSION DU PHENOMENE DE LA MONOPOLISATION DU SYSTEME DE REGULATION DES MIGRATIONS PAR L'ETAT (1960-1971)	106
A-La lutte contre les nationalistes révolutionnaires post indépendante à l'interne et au niveau international.....	106
1-De la lutte contre les mouvements de contestation politique au le triomphe de la centralité de l'Etat en matière de surveillance des frontières camerounaises de 1960 à 1971	106
2- Le régime d'Ahidjo face aux upécistes radicaux de l'étranger : la tactique du musellement comme option conjoncturelle de gouvernance migratoire.....	110

B-La politique migratoire camerounaise sous Ahidjo dans l'entre deux : entre répression des étudiants contestataires à l'étranger et besoin d'une main d'œuvre experte pour le fonctionnement de l'Etat..... 115

1- Le régime de Yaoundé et les étudiants nationalistes de l'étranger : la mise en évidence de l'application d'une politique de retour migratoire non rationnelle 116

2- De l'impératif d'une nationalisation des cadres à la mise sur pied des grandes écoles et Université en contexte de revendications politiques au Cameroun post indépendant : quand la promotion de l'émigration devient un mal nécessaire..... 119

II- L'ECHEC DES POLITIQUES DE SECURISATION DES FRONTIERES EXTERIEURES SCHENGEN : UN ADJUVANT DE CONSTRUCTION D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE A PARTIR DU CAMEROUN.. 122

A-Les initiatives pragmatiques et les plans financiers européens de protection des frontières extérieures de l'espace Schengen de 1985 à 2020..... 123

1-Les initiatives de protection des frontières extérieures européennes : le cas du système SIS et de VIS II 123

2-Le système électronique d'entrée et sortie : quand la biométrie se met au service du contrôle des frontières Schengen..... 125

3- Les instruments financiers de sécurisation des frontières extérieures Schengen.... 127

B- De l'institutionnalisation de la protection des frontières dans l'espace Schengen à la mise sur pied des initiatives européennes de lutte contre la migration irrégulière 131

1-L'agence FRONTEX : un symbole d'institutionnalisation de la protection des frontières extérieures européennes 132

2- La militarisation des frontières extérieures européennes comme option de lutte contre la migration illégale dans l'espace Schengen..... 137

III- L'ENJEU SECURITAIRE COMME CADRE EXPLICATIF DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU CAMEROUN 141

A-L'enjeu sécuritaire comme paradigme explicatif de la mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun 142

1-Les trafics des réseaux de passeurs : un mobile de mise en place d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun 142

2-La crise de la sécurité et dignité humaine humaine à travers la vente et le trafic des migrants..... 147

B-La surexploitation des migrants sur les routes migratoires et le phénomène de la fuite des cerveaux : un catalyseur de la mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen..... 151

1-La résurgence de l'esclavage des jeunes migrants : un code de compréhension de la mise sur pied d'un système de gouvernance migratoire au Cameroun 151

2- Limiter la fuite des cerveaux : un mobile de mise en place d'un système de gouvernance des migrations des Camerounais vers l'espace Schengen 154

CONCLUSION PARTIELLE	162
DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DU DISPOSITIF JURIDIQUE, COGNITIF ET DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN.	163
CHAPITRE III : ANALYSE DES CADRES NORMATIFS ET COGNITIFS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN.....	164
I-LE DISPOSITIF JURIDIQUE UNIVERSEL D'ENCADREMENT DES MIGRATIONS INTERNATIONALES	165
A-De la libre mobilité internationale à la protection des travailleurs migrants	165
1-La liberté de migrer comme un droit fondamental des citoyens.....	165
2-L'encadrement juridique de la protection des migrants travailleurs et leur famille dans les différents Etats d'accueil	169
B-La promotion des emplois internationaux et la lutte contre le trafic illicite des migrants	176
1-L'encadrement juridique de la politique de promotion des emplois internationaux : une technique de lutte contre la crise de l'emploi dans le marché international du travail.....	176
II- LES CADRES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES ET BILATERAUX DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN.....	185
A-Les textes communautaires Schengen et les cadres juridiques bilatéraux en matière de régulation des migrations internationales	186
1-La protection juridique des frontières extérieures Schengen 1985-2000.....	186
B-L'Identification de la base juridique du phénomène de l'externalisation des frontières extérieures Schengen et de la gestion concertée des migrations.....	197
1-Les accords de coopération migratoire entre les Etats Schengen et les pays de transit en Afrique.....	198
2-1 Les accords signés au sommet des d'Etats.....	201
2-2 Les accords de coopération universitaire et la question de la mobilité des étudiants vers l'espace Schengen	205
C-LE CADRE JURIDIQUE AFRICAIN DE REGULATION REGIONALE ET NATIONALE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES.....	206
1-1 La question de l'encadrement juridique des migrations africaines au niveau régional	207
1-2-les textes communautaires CEMAC et la question de la régulation des migrations	209
2 –Les cadres normatifs de régulation des migrations internationales au Cameroun post indépendant	211

2-1 La régulation juridique de l'émigration régulière des camerounais de 1962 à 2020	212
2-2- L'encadrement juridique de la migration irrégulière : quand l'intérêt de l'Etat oriente la construction des cadres juridiques de régulation d'un fléau social transnational.....	214
III- LES CADRES COGNITIFS D'ANALYSE ET DE PRODUCTION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SCHENGEN.....	217
A-LES SOMMETS MONDIAUX COMME ESPACE DE PRODUCTION DES MATRICES UNIVERSELLES DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE	217
1-Les sommets de promotion de la migration au développement.....	217
2-Les sommets mondiaux de régulation des migrations internationales : le cas du sommet de Marrakech	221
B-Les sommets UE/Afrique comme arène de production des cadres de gestion concertée des migrations internationales	223
1-Présentation de quelques sommets UE/Etats africains de transit.....	223
2-Présentation de quelques sommets UE/Afrique : le cas du sommet de la Valette et d'Abidjan.....	226
CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN	229
I-LES ACTEURS ETATIQUES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SCHENGEN	229
1-Les institutions étatiques de gouvernance des migrations des camerounais vers l'Europe-Schengen	229
1-1-les acteurs visibles de la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen.....	230
1-1-1 La prééminence de la Présidence de la République dans la gouvernance de l'émigration au Cameroun	230
1-1-2 Le Ministère des Relations Extérieures : une clé de voute de la gouvernance de l'émigration internationale au Cameroun	231
1-1-3- Le rôle de la DGSN dans la gouvernance de l'émigration au Cameroun.....	233
1-1-4- le MINESUP et les Universités, grandes écoles et IPES : des régulateurs par excellence des migrations estudiantines et des mobilités internationales des enseignants chercheurs	236
1-2– les acteurs étatiques invisibles de la régulation des migrations internationales au Cameroun.....	242
1-2-Les acteurs étatiques d'assistance social dans la gouvernance de l'émigration des Camerounais vers l'Europe Schengen : le cas du MINSANTE et du MINAS	243
1-2-1 le MINSANTE : un acteur de production des cartes sanitaires pour des candidats à l'émigration internationale.....	244

1-2-2 Le MINAS et la question de la lutte contre la traite des personnes et de la réinsertion sociale des migrants irréguliers de retour au Cameroun	248
2-Les programmes étatiques de la gouvernance des migrations : le cas des programmes du FNE et du PARI-JEDI.....	250
1-Le FNE et la mise en place des programmes de promotion de sortie et de retour des professionnels Camerounais	250
1-Le PARI-JEDI.....	252
II-LES STRUCTURES PRIVÉES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE SCHENGEN	254
1- les structures privées de gouvernance des migrations pour emploi, étude et formation professionnelle.....	254
1-1Les acteurs institutionnels de gestion des migrations pour étude et formation professionnelle des camerounais vers l'Europe-Schengen : le de Campus France et studely.....	255
1-2 Les centres linguistiques : entre structure d'accompagnement et creuset de déblocage des barrières linguistiques	261
2-Les familles, individus et les réseaux de passeurs comme acteurs des migrations internationales	264
III- LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA SOCIETE CIVILE : DES ACTEURS INDENIABLES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DES CAMEROUNAIS VERS L'EUROPE-SHENGEN.....	268
A-L'Union Européenne dans la gouvernance migratoire au Cameroun.....	268
1-L'Union Européenne : promotrice des talents estudiantins et distributrice des bourses de mobilité internationale aux étudiants camerounais	269
2– Le Fonds fiduciaire de l'UE pour la migration en Afrique : un fonds conjoncturel spécialisé dans la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière des jeunes.....	272
2-1- Une brève présentation du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique	272
2-2- Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique comme instrument économique de lutte contre les causes profondes de la migration : le cas du financement du projet HIMO dans la partie septentrionale camerounaise.....	275
B-Le rôle du couple Institutionnel OIM-UE dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen	280
1-L'OIM Cameroun : une banque d'expertise en matière de régulation des migrations camerounaises	281
2-L'action du couple institutionnel UE/OIM dans la gouvernance des migrations des Camerounais vers l'Europe Schengen 2017-2020	283
2-1Les Organisations de la Société civile Camerounaises : des sous-traitants des politiques du couple institutionnel UE/OIM	284

2-2Le rôle du couple institutionnel UE/OIM dans la promotion du retour volontaire des migrants irréguliers et de leur réinsertion socioéconomique au Cameroun 2017-2020	289
CONCLUSION PARTIELLE.....	295
TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'UNE REORIENTATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SCHENGEN : UN ENJEU CRUCIAL POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN	296
CHAPITRE V : L'ACTION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE-SCHENGEN DANS LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN	296
I-DE L'APPROCHE DÉFINITIONNELLE DU COUPLE CONCEPTUEL MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE RETOUR DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE DE L'EUROPE SCHENGEN.....	296
A-Définition du couple conceptuel migration au développement et typologie des retours migratoires	296
1-Approche définitionnelle du couple conceptuel migration au développement.....	297
2-Le retour de la diaspora comme première forme de la migratoire au développement	300
B-Diaspora camerounaise d'Europe-Schengen : entre porte flambeau des projets étatiques de promotion de retour et acteur des politiques de rétention ou de conscientisation des jeunes au Cameroun	303
1-Les figures diasporiques et la question de la vulgarisation internationale des projets étatiques de promotion du retour de la diaspora au Cameroun	303
II- LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE-SCHENGEN AU CAMEROUN	308
A-L'action sociale de la diaspora dans le processus de développement des communautés d'origine	308
1-La diaspora camerounaise d'Europe-Schengen et son appui au développement de l'éducation au Cameroun	308
2-La prise en charge sanitaire des populations des communautés d'origines par la Diaspora : la mise en évidence du <i>care</i> dans les pratiques migratoires	314
B-L'apport de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans le processus de développement économique du Cameroun	319
1-Les transferts de fonds comme catalyseur du bien-être des familles de départ et de l'économie nationale	319
2-La diaspora camerounaise d'Europe-Schengen comme acteur d'importation des produits d'occasion de l'Europe vers le Cameroun	324

3 – Les Entreprises diasporiques au Cameroun et emploie jeune	331
III- LA CONTRIBUTION DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'EUROPE SCHENGEN DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT POLITICO CULTUREL DU CAMEROUN	338
A- La participation des communautés diasporiques d'Europe dans la vie politique camerounaise 1946-2020	338
B- La participation de la diaspora camerounaise d'Europe Schengen dans la vulgarisation de la culture camerounaise	343
CHAPITRE VI : IDENTIFICATION DES LIMITES DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SHENGEN : PERSPECTIVES POUR UNE REFONDATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MIGRATOIRE CAMEROUNAIS.....	347
I-L'INDUSTRIE DES MIGRATIONS ESTUDIANTINES CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE SCHENGEN COMME FACTEUR D'APPAUVRISSMENT DU CAMEROUN	348
A- De la rétention des étudiants à la fuite des Capitaux du Cameroun vers l'espace Schengen : une faiblesse structurelle du système de gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen.....	348
1-La question de la rétention des étudiants dans les pays Schengen comme facteur de pérennisation des politiques du non- retour des migrants vers les Etats d'origine : une lecture critique du jeu trouble des Etats européens dans la gouvernance migratoire..	348
2- La migration estudiantine camerounaise vers l'Europe Schengen : facteur de fuite des capitaux du Cameroun vers l'espace Schengen	352
B- Les paradoxes des actions de l'Etat du Cameroun dans la gouvernance des migrations de ces citoyens	355
1-La question de la nationalité unique et des contestations diasporiques comme source archivistique de la marginalisation de la Diaspora Camerounaise.....	356
2- L'importation de la politique migratoire européenne au Cameroun : comprendre les raisons de l'échec d'une politique multisectoriel.....	359
3- L'institutionnalisation du Bricolage comme paradigme explicatif du manque de financement et de coordination des différents acteurs de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen	362
II - UNE LECTURE CRITIQUE DE LA DIPLOMATIE FINANCIÈRE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE AU CAMEROUN	365
A-L 'impuissance des instruments financiers Européens face à la situation des jeunes au Cameroun.....	366
1-Le FED : un symbole de la perpétuation de la domination et de la visibilité de l'UE au Cameroun	366
2- Le fonds fiduciaire pour la migration : un outil porteur de germes de sa propre impuissance face à la gravité de la menace au Cameroun	369

B-Le déphasage entre les outils européens de lutte contre la migration irrégulière au Cameroun et les besoins des jeunes : un facteur explicatif de leur non réalisation	371
1- Les limites fonctionnelles du FED au Cameroun : une lecture à partir des besoins pressants des jeunes.....	371
2-Les limites fonctionnelles du fonds fiduciaire au Cameroun.....	373
III-L'URGENCE DE LA REFONDATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS CAMEROUNAISES VERS L'EUROPE-SCHENGEN	376
A-L'impératif catégorique de construction des politiques pragmatiques de lutte contre la migration irrégulière camerounaise vers l'espace Schengen : une présentation des initiatives de sortie de crise.....	377
1-La refondation des politiques de prise en charge des jeunes au Cameroun comme facteur de rétention et de retour des camerounais de l'étranger.....	377
1-1 L'urgence de la réforme des enseignements au Cameroun comme clé de voûte du développement social des jeunes	378
1-2- L'amélioration du système de financement des jeunes et l'industrialisation du Cameroun comme solution pour la multiplication des emplois jeunes	381
2-L'amélioration du système de gouvernance et la mise en place d'une communauté de responsabilité migratoire comme antidote à la migration irrégulière au Cameroun ...	385
2-1-L'amélioration du système de gouvernance camerounais : une solution structurelle à la lutte contre la migration irrégulière et du retour de la diaspora au Cameroun.....	386
2-2-La construction d'une communauté nationale de responsabilité migratoire : un défi doublé d'un pari.....	389
B-La nécessité d'une restructuration des mécanismes institutionnels pour une nouvelle réorientation endogène de la gouvernance des migrations camerounaises vers l'Europe Schengen	391
1-Repenser la restructuration des institutions étatiques en matières de gouvernance migratoire au Cameroun.....	392
CONCLUSION PARTIELLE.....	400
CONCLUSION GENERALE	401
ANNEXES	408
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	447
INDEX	487
INDEX DES CONCEPTS	488
INDEX DES AUTEURS	490
TABLE DES MATIÈRES	493